



HAL
open science

**LES DYNAMIQUES AGRICOLES DANS LES
ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS.
DIVERSIFICATION ET STRATEGIES
D'ADAPTATION DES AGRICULTURES. LES CAS
DES PERIPHERIES SUD-EST DE LILLE ET NORD
DE LENS.**

Nicolas Rouget

► **To cite this version:**

Nicolas Rouget. LES DYNAMIQUES AGRICOLES DANS LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS. DIVERSIFICATION ET STRATEGIES D'ADAPTATION DES AGRICULTURES. LES CAS DES PERIPHERIES SUD-EST DE LILLE ET NORD DE LENS.. Géographie. Université de Nanterre - Paris X, 2008. Français. NNT: . tel-00477267

HAL Id: tel-00477267

<https://theses.hal.science/tel-00477267>

Submitted on 28 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS OUEST- NANTERRE LA DEFENSE

U.F.R. Sciences Sociales et
Administration
Département de Géographie

Ecole doctorale milieux, cultures et
sociétés du passé et du présent.
Laboratoire GECKO.

LES DYNAMIQUES AGRICOLES DANS LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS. Diversification et stratégies d'adaptation des agricultures. Les cas des périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens.



Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université Paris Ouest - Nanterre la Défense
Discipline : Géographie.

Présentée et soutenue publiquement par

Nicolas ROUGET,

le 02 décembre 2008, devant le jury ci-dessous.

M. Christopher BRYANT, Professeur, Université de Montréal (Canada).
M. Jean-Paul CHARVET, Professeur, Université de Paris X – Nanterre. Directeur de thèse.
M. Olivier DESLONDES, Professeur, Université Lumière – Lyon II. Rapporteur.
Mme Christine MARGETIC, Professeur, Université de Nantes. Rapporteur.
Mme Monique POULOT, Maître de Conférence, Université de Paris X – Nanterre.
M. Jean-Pierre RENARD, Professeur, Université d'Artois.

Couverture :

- Ferme de la Courte (1871). Bouvines, février 2005.
- Willems, décembre 2005.
- Chéreng, août 2005.
- Villeneuve d'Ascq. Cité scientifique et site de la Haute-Borne. SIGALE N.P.C. 1998.
- Fond : Blandain (Belgique), juin 2005.

UNIVERSITÉ PARIS OUEST– NANTERRE LA DEFENSE

U.F.R. Sciences Sociales et
Administration

Ecole doctorale milieux, cultures et
sociétés du passé et du présent.

Département de Géographie

Laboratoire GECKO.

**LES DYNAMIQUES AGRICOLES
DANS LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS.**

Diversification et stratégies d’adaptation des agricultures.
Les cas des périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens.

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université Paris Ouest - Nanterre la Défense
Discipline : Géographie.

Présentée et soutenue publiquement par

Nicolas ROUGET,

le 02 décembre 2008, devant le jury ci-dessous.

M. Christopher BRYANT, Professeur, Université de Montréal (Canada).
M. Jean-Paul CHARVET, Professeur, Université de Paris X – Nanterre. Directeur de thèse.
M. Olivier DESLONDES, Professeur, Université Lumière – Lyon II. Rapporteur.
Mme Christine MARGETIC, Professeur, Université de Nantes. Rapporteur.
Mme Monique POULOT, Maître de Conférence, Université de Paris X – Nanterre.
M. Jean-Pierre RENARD, Professeur, Université d’Artois.

*A Sandrine, ma femme,
à Jean et Anna, mes enfants,
à mes parents.*

SOMMAIRE

Remerciements

Introduction générale

PREMIÈRE PARTIE.

Les agricultures des espaces périurbains comme acteurs privilégiés de la transition agricole.

Chapitre 1. Espaces périurbains et agriculture urbaine : définitions et délimitations.

I. Le périurbain comme espace d'étude.

II. Les activités agricoles et les espaces agricoles « périurbains » comme objets d'étude.

Chapitre 2. Le double contexte de la remise en cause agricole et des nouvelles demandes de la société urbaine.

I. Les contextes de la durabilité et de la révision de la Politique Agricole Commune. La marche vers la multifonctionnalité.

II. Les contextes périurbains. De nouvelles fonctions assignées.

Chapitre 3. La diversification des entreprises agricoles comme adaptation aux contextes généraux et périurbains.

I. La diversification à la croisée des souhaits et des politiques générales et urbaines. « Un discours de la crise » (Coulomb P., Delorme H., 1988) et de l'adaptation.

II. Vario, varias, variat... ; variare.

III. " L'univers des possibles ".

IV. Enjeux et hypothèses.

Chapitre 4. Les périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens pour terrains d'étude.

I. Le Nord-Pas-de-Calais,...

II. Les périphéries Nord de l'agglomération de Lens et Sud-Est de l'agglomération lilloise.

DEUXIEME PARTIE

Stratégies d'adaptation des agricultures et typologie des territoires.

Chapitre 1. Facteurs et temps des stratégies d'adaptation.

I. Terminologie.

II. Les trois échelles d'analyse : facteurs généraux, régionaux/locaux et familiaux.

III. Conclusion : Les temps majeurs de redéfinition des trajectoires et détermination des trajectoires d'exploitation.

Chapitre 2. Typologie des trajectoires et stratégies. Identification des processus en cours.

I. Une typologie établie en fonction des dynamiques des systèmes de production et de revenu et de l'intensité des relations de l'agriculture à la ville.

II. Des trajectoires initiales communes.

III. Des trajectoires d'occultation.

IV. Des trajectoires de "spécialisation".

V. Des trajectoires d'engagement dans une logique d'ouverture aux demandes citadines.

VI. Des trajectoires de conversion.

Conclusion.

Chapitre 3. Mise en perspective des stratégies. Typologie des territoires.

I. Cartographie des territoires.

II. La périphérie Nord de Lens et les cas belges : des agricultures « déterritorialisées ».

III. Loos en Gohelle et la périphérie lilloise : une agriculture en voie d'appropriation de l'espace urbain.

Conclusion.

TROISIEME PARTIE.
Les conditions du partenariat « ville - agriculture ».

Chapitre 1. Les politiques d'intégration des espaces agricoles dans les « nouveaux territoires urbains » et les conditions de leur mise en œuvre.

I. La « cité » et l'agriculture.

II. L'exemple de la communauté d'agglomération de Hénin-Carvin.

L'impossible partenariat ?

**III. Un douloureux cheminement. L'itinéraire du Schéma Directeur lillois.
La reconnaissance des impératifs réciproques.**

Conclusion.

Chapitre 2. Les réalisations lilloises.

I. la diversification des exploitations pour « terrain » éminemment favorable.

II. La mise à contribution de l'agriculture. L'institutionnalisation des intérêts réciproques.

III. Les limites du partenariat.

Conclusion.

Conclusion générale

Bibliographie

Tables des illustrations

Table des matières

Annexes

Remerciements,

Mes remerciements s'adressent d'abord tout naturellement à Jean-Paul Charvet, mon directeur de thèse. Lycéen, je découvrais à l'occasion d'une émission radiodiffusée consacrée à « La guerre du blé » l'étendue d'une discipline vers laquelle je décidai alors de m'orienter. Je remercie Jean-Paul Charvet pour avoir accepté de me "suivre" et ce depuis ma maîtrise sur la vallée de la Maurienne, pour avoir répondu présent chaque fois que je l'ai sollicité, pour avoir toujours relu attentivement mon travail au fur et à mesure de son avancement, pour avoir compris mes retards.

Je remercie également Jean Vaudois, qui a su me guider et me conseiller dans l'amorce de mon travail de recherche.

Je remercie l'ensemble des exploitants agricoles qui m'ont accordé leur confiance et pour certains beaucoup de leur temps. J'ai trouvé un guide précieux en la personne de J.C. Joveneaux, agriculteur à Sainghin-en-Mélantois, mon voisin.

Je tiens aussi à adresser mes remerciements aux élus, aux acteurs des collectivités locales ou des organismes professionnels agricoles, aux responsables industriels pour avoir favorablement et volontiers répondu à mes sollicitations. Je remercie tout particulièrement Monique Six, directrice du Service juridique et Aménagement du territoire de la Chambre d'Agriculture du Nord, pour m'avoir largement ouvert les portes de l'institution.

Ma gratitude va aux enseignants de l'Université de Paris X - Nanterre, université au sein de laquelle j'ai réalisé l'ensemble de mes études. Je remercie Monique Poulot et Thérèse Rouyrès qui toujours furent attentives à l'avancée de mon travail. Je sais également ce que je dois à Jean-Paul Charvet, Alain Dubresson et Gérard Soutadé pour m'avoir préparé à l'agrégation.

Je remercie mes parents pour avoir toujours veillé à ce que nous puissions, ma sœur, mon frère et moi, réaliser nos études dans les meilleures conditions. Mes pensées vont notamment à ma mère avec qui je partage le souvenir d'une journée d'été de juillet 1990 au cours de laquelle, Baccalauréat en poche, je "montais" depuis Moulins m'inscrire à Nanterre. Je remercie spécifiquement mon père pour ses éclairages techniques et vétérinaires.

L'aide la plus précieuse fut celle que Sandrine, ma femme, m'apporta. Par sa compréhension et sa patience, par son soutien constant et sa relecture finale, elle contribua directement à l'aboutissement de ce travail.

INTRODUCTION GENERALE.

P. Flatrès, en 1964, dans son article « Evolution de l'agriculture dans la région du Nord » soulignait que l'un des traits distinctifs du Nord et du Pas-de-Calais est « la multiplicité et la variété des implantations urbaines » et que la question de l'extension urbaine est « à l'ordre du jour » dans la plupart des pays développés.

Cette question se posait alors en termes de recul des terres agricoles et de compensations aux pertes subies, tandis que se dessinait la première couronne périurbaine proche de la banlieue (Prost B., 2001). L'agriculture¹ était essentiellement perçue à travers son activité de production (Bertrand N. et Rousier N., 2003) et ses relations à la ville pensées en terme de combat inégal.

Le processus de déploiement de la ville sur la "campagne" a pris de l'ampleur à l'échelle de la France à compter de la période intercensitaire 1968-1975. Ce phénomène de déconcentration de la population des villes centres vers les périphéries était et reste essentiellement lié, au-delà d'une grande hétérogénéité des positions sociales, à la volonté de citadins d'accéder à la propriété individuelle (Berger M., 2004). Le succès de la maison individuelle se fonde sur ses qualités matérielles : elle permet de disposer d'une surface habitable plus importante (Chapuis R., 2007) et offre une meilleure protection de la vie familiale (pas de nuisances sonores des voisins...). Ce succès répond également à des « enjeux symboliques » : la "maison à soi", non jointive apparaît comme un modèle de réussite sociale et d'indépendance économique. Cette quête, conjuguée à l'augmentation des vitesses moyennes des déplacements du centre vers la périphérie (contraction de l'espace temps²) et au phénomène de déconcentration relative des emplois, pousse les habitants des villes de plus en plus loin des centres, où l'espace est moins cher (Chapuis R., 2007). Ces mêmes habitants demeurent néanmoins en dépendance de ces centres, d'abord pour y travailler, mais aussi pour accéder aux services qui s'y trouvent concentrés (François D., 2004).

Les voies de communications irriguent les périphéries et les relient au cœur des agglomérations. Elles cloisonnent et fragmentent l'espace. Ph. Violier, en 1988, évalua à propos de la périphérie lilloise l'impact des différentes formes d'emprises foncières sur le parcellaire agricole et envisagea la question des dynamiques agricoles sous

¹ Le sous-titre *Diversification et stratégies d'adaptation des agricultures*, par l'utilisation du pluriel suggère l'importance des diversités tant en matière d'orientations, systèmes de production et structures agricoles, que de trajectoires d'exploitations. Par commodité, néanmoins, et lorsque le fait peut être considéré comme dominant ou global nous emploierons le singulier.

² M. Berger relève, à propos de l'agglomération parisienne, que la navette moyenne des propriétaires de maisons individuelles est 60 % plus longue que celle des locataires d'appartements en 1975 et 72 % plus longue en 1990. Leur durée n'excède cependant celle des locataires que de 17 % en 1975 et de 14 % en 1990. Ainsi, l'écart des distances s'est accru, celui des durées s'est réduit.

l'angle des expropriations. La « place de l'agriculture » des périphéries urbaines était encore largement « laissée en dépendance du mouvement urbain » (Prost B., 2001).

Au cours de la dernière période intercensitaire l'extension urbaine s'est ralentie, mais s'est poursuivie. De 1990 à 1999, l'ensemble de l'espace à dominante urbaine, tel que défini par l'INSEE, est passé de 13 224 à 18 030 communes : 2 400 communes anciennement rurales sont entrées dans une aire urbaine, 2 500 communes rurales sont devenues multipolarisées. Les superficies mises en jeu par l'influence urbaine (communes multipolarisées et communes en aire urbaine) se sont accrues sur la période de 64 000 km², soit 12 % du territoire métropolitain (François D., 2004).

J. Cavailhès et B. Schmitt (2002), soulignent l'ambivalence des « nouveaux territoires urbains »: urbains parce qu'ils sont liés économiquement, fonctionnellement et socialement à la ville, souvent ruraux dans leur acception morphologique, par le mode d'occupation des sols dominant (les surfaces agricoles représentent plus de 51 % de la superficie des aires urbaines françaises) et « l'ambiance paysagère »³ (*Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France*, 2004). Un nouveau système social s'est ainsi surimposé à un ancien système spatial, « à un ensemble de bourgs et de petites villes correspondant toujours à un maillage rural dont ils constituaient des points forts » (Prost B., 2001). Le "déploiement urbain" a donné naissance à des espaces « mixtes » ou « hybrides » (Bonerandi E., Landel P.A., Roux E., 2003), des « campagnes urbaines » (Fleury A., 1997), un tiers espace (Vanier M., 2003) entre espace rural et espace urbain.

Par voie de conséquence, l'agriculture "confrontée à la ville" représente une part croissante des exploitations et des superficies agricoles françaises. Le recensement agricole de 2000 révèle que 44 % des exploitations françaises, 41,2 % de la S.A.U. nationale, 51 % des superficies en blé tendre et un tiers des bovins appartiennent ou sont le fait des zones urbaines et périurbaines⁴ (Scees, Gille F., 2002).

Les systèmes urbains en s'élargissant à de nouveaux espaces intègrent aujourd'hui une part considérable des superficies et du produit agricoles. Les espaces statistiquement considérés comme urbains pénètrent le rural et l'agricole. Réciproquement les "campagnes" et l'agriculture sont devenues des composantes de l'urbain (Chalas Y., 2003).

³ Il convient néanmoins d'établir un gradient déterminé par la densité du bâti. Plus on se rapproche de l'agglomération, plus le front urbain se densifie et enserre les terres agricoles. C. Legenne (*Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France*, 2004) dans sa typologie des « unités paysagères agricoles périurbaines » d'Ile-de-France, distingue les unités ouvertes sur l'espace rural, les unités sous forte influence urbaine et les unités enclavées et morcelées.

⁴ Définitions INSEE.

Les "campagnes" des périphéries urbaines seraient ainsi, sans pour autant être bâties, « engagées dans un processus original d'urbanisation lato sensu » (Donadieu P., Fleury A., 1997). A ce dernier processus participe la volonté du pouvoir urbain de se servir des parties non construites de l'espace périurbain⁵ pour satisfaire aux demandes sociales en matière de nature ou de qualité de vie (Margétic C., 2003), de définir des "sanctuaires" de « campagne-paysage » où l'agriculture de plus en plus instrumentalisée se ferait « agriculture de jardin » (Charvet J.P., Poulot M., 2006).

M. Berger (2004) nuance très largement l'importance de la demande de campagne ou d'espace vert dans les choix résidentiels effectués par les ménages et souligne la prééminence du facteur "accession à la propriété individuelle". La périurbanisation a néanmoins été portée par « des ménages de cadres et de professions intermédiaires qui choisissaient de quitter le centre-ville ou la première couronne de banlieue pour aller s'installer dans les "nouveaux villages" et rompre avec le modèle de la ville dense » (Berger M., 2004) associée aux bruits, à la pollution, à la congestion automobile, à l'insécurité... (Semmoud N., 2003).

Surtout, les espaces périurbains sont les plus proches espaces ruraux et/ou perçus comme naturels offerts aux populations urbaines dans leur ensemble. Ils correspondent, en terme de proximité, aux premiers espaces de ressourcement (Vaudois J., 1996). C'est ainsi, largement, sur ces espaces périphériques que s'exercent les nouvelles « demandes sociales de nature » (Lüginbuhl Y., 1995), qu'elles soient récréatives, paysagères ou culturelles. Les périphéries urbaines sont des espaces de promenade ou de randonnée en "milieu rural", de pratique des activités sportives de plein air... Ils offrent l'occasion de "s'oxygéner" au contact d'une "nature" et de paysages plus ou moins préservés.

Notons qu'il n'y pas nécessairement pleine adéquation entre la « demande sociale de nature » et les paysages agraires des espaces périurbains. L'idée même de "nature" et de paysage est associée la plupart du temps à la campagne bucolique, souriante, diversifiée alliant cultures et prairies... ou encore à la « nature sauvage »... et non aux paysages de grandes cultures ou horticoles (Lüginbuhl Y., 1995 ; Poulot M., 2008).

Les citadins recherchent dans ces espaces l'"authenticité" d'une culture "paysanne" (Donadieu P, Fleury A., 2003). Celle-ci doit offrir le sentiment de renouer

⁵ « Périurbain » est ici à considérer au sens large littéral, c'est-à-dire qui est situé autour des villes et qui est donc sous dominance urbaine, mais dont le mode d'occupation des sols majoritaire est agricole et/ou naturel. En ce sens les espaces « périurbains » peuvent inclure des espaces urbains dans la classification INSEE.

avec ce qui est considéré comme des "valeurs essentielles" et une histoire sociale commune (réseaux pédagogiques de fermes à visiter, expositions, musées de la vie rurale et agricole, fréquentation nouvelle des fêtes rurales, etc.). Ces mêmes citoyens sont en quête de « produits de qualité » (Granjon D., 2003) dont la provenance est identifiée. L'origine locale des produits et la visibilité des sites de production sont ainsi devenues de « nouvelles valeurs de marketing » (Donadieu P. et Fleury A., 1997).

La considérable extension des « espaces mixtes » et les demandes nouvelles attachées à ces espaces, mais aussi « l'urbanité de l'ensemble de la société » amènent P. Perrier-Cornet et B. Hervieu (2002), dans leur approche des espaces ruraux au sens large (c'est-à-dire incluant les zones périurbaines et urbaines - telles que définies par l'INSEE- dont le mode d'occupation des sols dominant reste agricole et/ou "naturel"), à établir une typologie des « campagnes » en trois « figures ». Cette typologie est fondée sur les usages et représentations sociales.

La *campagne ressource* répond à une lecture « classique » des espaces ruraux en tant que support d'activités de production. L'agriculture participe de cette lecture dans ses fonctions initiales de production de matières alimentaires et premières. L'hégémonie, dans les années 1950 et 1960, de l'identification du rural à l'agricole n'a cependant plus cours. L'espace rural aujourd'hui relève aussi et surtout d'autres logiques.

Ainsi, la *campagne cadre de vie*, « figure de la campagne résidence », est celle qui, corollairement au phénomène de déconcentration urbaine, s'est imposée dans « les représentations que l'ensemble des Français ont désormais du rural ». L'espace rural se définit plus actuellement aux yeux des Français par le cadre et les aménités qu'il offre que par ses fonctions de production, notamment agricoles.

Enfin, aujourd'hui s'affirme la figure de la *campagne nature* dans son acception « objective » de préservation de la diversité biologique et des ressources vitales que sont l'eau et l'air, de prévention des "risques naturels".

Les acteurs de la *campagne ressource*, a fortiori ceux des périphéries urbaines, ont perdu ainsi « leur capacité à parler au nom du territoire rural » (Deverre C, Mormont C., Soulard C., 2002) et ne représentent plus, par conséquent, qu'un « point de vue économique et sectoriel ». C. Deverre, C. Mormont et C. Soulard (2002) notent que les agriculteurs sont tenus d'intégrer dans leurs pratiques les attentes et les usages d'autres groupes sociaux. « Certaines techniques, naguère considérées comme les plus aptes à assurer l'optimum productif se voient stigmatisées, limitées ou interdites (...), tandis

que d'autres, il y a peu jugées archaïques, se voient au contraire revalorisées et encouragées financièrement ».

Les agriculteurs ne peuvent plus avoir pour unique perspective la production de denrées alimentaires. Parce que utilisateurs principaux des sols, "gardiens" de l'espace, ils sont devenus producteurs ou co-producteurs de *la campagne cadre de vie* et de *la campagne nature*.

L'implication est triple. L'hégémonie de l'agriculture sur les campagnes est révolue, l'agriculture reste un acteur incontournable des espaces ruraux devenus multifonctionnels, le rôle et les fonctions qui lui sont assignés sont élargis. L'enjeu est celui de la Transition agricole, « passage progressif d'une agriculture de la période industrielle aux formes plurielles d'une agriculture multifonctionnelle mises en place pour fournir des réponses appropriées aux aspirations de la société » (Delfosse C., Vaudois J., 2000).

L'étalement périurbain de ces dernières décennies confrontant une fraction considérable de l'espace agricole à des problématiques urbaines et périurbaines, l'imbrication sur un même "territoire"⁶ des fonctions de production, de résidence et de loisir a ainsi conduit à repenser la place de l'agriculture (Prost B., 2001) dans la société. En 1993, Jean Vaudois envisage les possibles convergences d'intérêts entre les politiques d'aménagement des espaces urbanisés et les activités agricoles. En 1994, le *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, consacre un numéro au "Devenir des agricultures périurbaines". En introduction du numéro, Jean-Paul Charvet évoque la capacité des « entreprises rurales » à répondre « aux mutations de la nouvelle demande adressée par les villes à leur environnement rural immédiat ». Thérèse Rouyrès dans son article consacré à la « cueillette à la ferme » nous présente un exemple de ce qui est alors considéré comme une des « nouvelles formes originales » des « agricultures » (Brunet R., 1994). En 1995, est organisé à la Bergerie Nationale de Rambouillet un atelier de recherches intitulé « L'agriculture dans les espaces périurbains : des anciennes aux nouvelles fonctions ».

⁶ Territoire est ici à prendre au sens du mot espace.

Les questionnements :

Dans ce contexte d'élargissement des fonctions dévolues à l'agriculture, mais aussi « d'assimilation de l'espace agricole à un espace " agri-urbain ", prolongement de la ville et non plus sa limite » (Margétic C., 2003), la place que saura prendre l'agriculture dans nos sociétés et son maintien dans les périphéries urbaines les plus convoitées, selon des modalités qui ne soient « ni résiduelles ni conservatoires » (Prost B., 2001), dépendront dans une mesure certaine de sa capacité à assumer les fonctions nouvelles qui s'offrent à elle, à investir le champ de la multifonctionnalité (Vaudois J., 1996).

Entrons nous, d'une manière générale, dans le cadre d'une agriculture non plus conditionnée avant tout par une géographie des bassins d'approvisionnement des firmes agro-industrielles, mais recentrée sur la ville, essentiellement conditionnée dans ses orientations et dynamiques par les demandes urbaines et sociales actuelles (Margetic C., 2003) ?

Sommes nous effectivement en présence d'une agriculture qui non seulement transgresse la rupture ville-agriculture consacrée dans les années cinquante (Mathieu N., 1990), mais aussi place au cœur de ses stratégies la valorisation de gradients en termes de paysages, occupation des sols ou d'aménités..., induits par la discontinuité – l'interface (Gay J.C., 2004) – espaces urbains denses - "campagnes" ?

Nous optons pour une analyse centrée sur la diversification des ateliers agricoles au sens large comme composante d'une durabilité économique et d'un partenariat resserré ville-agriculture. Sans omettre la valorisation de la fonction territoriale, nous nous préoccupons plus spécifiquement des services marchands (notamment vente directe et accueil) dans la mesure où ceux-ci participeraient le plus immédiatement aux objectifs des différents acteurs en termes de durabilité économique et d'animation des espaces « agri-urbains ».

Notre premier objectif est ainsi d'évaluer dans quelle mesure l'agriculture des espaces urbains et périurbains (définitions I.N.S.E.E.) réalise sa transition vers la multifonctionnalité. Il s'agit concrètement d'appréhender, dans leur diversité et selon un raisonnement multiscalair, les dynamiques de l'agriculture des zones urbaines et périurbaines (fonctionnement et évolution du système agricole), de distinguer les principales stratégies d'adaptation agricole aux mutations spatiales et sociales enregistrées par les périphéries de nos villes (analyse des stratégies individuelles et

trajectoires des exploitations) et d'y apprécier la place de la diversification. L'agriculture entérine-t-elle les nouvelles demandes sociales et se positionne-t-elle comme un plein acteur des périphéries urbaines ? Les exploitations ne peuvent-elles exister que par rapport à la ville ? N'existe-t-il pas d'autres stratégies et solutions ?

Notre deuxième objectif est d'explicitier les facteurs et freins à la Transition agricole. Quelle est la part explicative des milieux naturels, des cadres économiques et institutionnels, des réseaux de mise sur le marché, des stratégies des firmes agro-alimentaires, des politiques de développement et d'aménagement aux différentes échelles⁷, de la proximité urbaine et du processus de croissance urbaine périphérique, des choix collectifs ou individuels opérés par les agriculteurs ... ? Quel est le poids des facteurs locaux par rapport aux facteurs généraux et aux facteurs personnels et familiaux dans l'évolution des exploitations agricoles périurbaines ?⁸ Les trajectoires observées et les stratégies développées dans les domaines de la diversification et du processus de transition agricole répondent-elles à une adaptation de l'agriculture à des domaines périurbains déterminés ?

Notre troisième questionnement porte sur les conditions et la volonté réciproque d'un partenariat ville-agriculture comme outil de réponse aux aspirations citadines et aux nécessités de gestion des espaces périurbains, comme opportunité pour les agriculteurs de maintien ou de développement des exploitations. Ce questionnement nous conduira naturellement à nous interroger sur les limites des différentes voies explorées ou envisagées par les exploitations, à nous pencher sur la question d'une effective et nécessaire (?) territorialisation ou re-territorialisation de l'agriculture. Par territorialisation de l'agriculture nous entendons inscription de l'activité agricole, ici dans l'espace urbain, en termes de réseaux (Di Méo G., 1998), notamment marchands, conditionnant très largement la nature et le fonctionnement des ateliers de production. Nous devons entendre également « systèmes d'intentions » (Raffestin C., 1986) dont l'expression participe à un processus d'appropriation consciente de l'espace par les exploitants et d'identification de ces exploitants comme acteurs de l'espace urbain, comme « co-producteurs d'un territoire de vie » (Lescureux F., 2003). La territorialisation de l'agriculture implique ainsi le passage d'une logique dominante de

⁷ Les politiques urbaines d'aménagement peuvent être considérées comme l'expression des « demandes urbaines ». Les périodes d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme sont des moments clefs dans la mesure où sont concrétisées les « nouvelles demandes urbaines ». Les réactions des agriculteurs permettent, par ailleurs, d'évaluer la vitalité de l'activité dans l'espace concerné.

⁸ La mise en œuvre d'ateliers nouveaux, par exemple, peut avoir une incitation locale, mais elle s'inscrit dans des politiques générales dont européennes.

fonctionnement économique et d'un système d'intention/projection externes ou exogènes à des logiques dominantes internes ou endogènes à l'espace urbain. Une conception actuelle du territoire exclut cependant une séparation des niveaux d'échelle. Une territorialisation de l'agriculture n'implique pas son fonctionnement à la seule échelle d'une aire délimitée et étanche (Hypergéométrie). Elle implique, en revanche, la prise en considération des singularités locales de l'espace d'exercice dans l'établissement des systèmes d'exploitation, et la contribution de l'agriculture à la définition de ces singularités.

Une démarche comparative :

Trouver des réponses aux interrogations précédentes et la volonté d'embrasser le plus large échantillon possible des stratégies d'adaptation agricole, la nécessité de souligner l'hétérogénéité de l'agriculture dans les espaces périurbains au sens large et de mettre en évidence les facteurs des évolutions agricoles (notamment de faire la part des éléments les plus locaux), implique l'observation et l'analyse des mêmes processus dans des contextes généraux communs, mais dans des espaces périurbains différenciés. Ainsi, afin de faire émerger les similitudes et particularités et de singulariser les rapports à l'espace, nous avons opté pour l'analyse comparée de deux espaces périurbains géographiquement proches, mais distincts en termes de morphologie de l'habitat, de structure urbaine, de caractéristiques sociodémographiques et dans les orientations ou stratégies agricoles développées au cours des dernières décennies. Ces espaces sont la périphérie nord de l'agglomération lensoise et la périphérie sud-est de l'agglomération lilloise. A ce dernier espace ont été adjointes les communes (ancienne délimitation) frontalières de la région urbaine de Tournai dans la mesure où, non seulement, la « dyade » (Foucher M., 1991) franco-belge nous offre l'opportunité de directement souligner l'impact de facteurs généraux, mais aussi parce que les gradients et les discontinuités induits participent aux dynamiques agricoles dans les espaces lillois envisagés.

La recherche des éléments de différenciation doit nous permettre de distinguer les dynamiques profondes et par delà les cas et espaces particuliers de prendre part à la définition de régularités.

Méthodologie :

Cette thèse se fonde sur un travail de bibliographie, le recueil de données statistiques et plusieurs séries d'entretiens réalisés auprès des agriculteurs, des acteurs administratifs, politiques, de mise en marché et d'industriels.

Le premier travail de bibliographie a été réalisé pour l'essentiel au centre de documentation de la Bergerie Nationale de Rambouillet, à la bibliothèque universitaire de Lille I et à la bibliothèque de l'UFR de géographie de cette même université. Ce travail nous a permis de réaliser un "état des lieux" sur les ouvrages et articles relatifs aux thèmes de la périurbanisation, de l'agriculture des périphéries urbaines et de la transition agricole.

Les documents officiels et rapports corrélatifs à notre sujet aux échelons régional, infrarégional ou local ont été acquis par l'intermédiaire des organismes professionnels (Chambres d'Agriculture, Commission Interdépartementale Betteravière du Nord et du Pas de Calais), du Groupe de Recherches et d'Etudes Concertées sur l'Agriculture et les Territoires du Nord – Pas-de-Calais (G.R.E.C..AT.), de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille Métropole ou du Conseil Régional (service agriculture).

Les séries statistiques utilisées sont celles des Recensements Généraux de l'Agriculture ou du Recensement de la Population (I.N.S.E.E.). Ces séries statistiques ont pu être complétées par les informations recueillies auprès des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (Lille et Arras) ou de la Direction générale Statistique et Information économique (Belgique).

Les enquêtes ont été réalisées commune par commune. La méthode appliquée fut très largement celle définie par Jean Vaudois (Université des Sciences et Technologies de Lille. UFR de Géographie et Aménagement). Les entretiens ont été conduits selon un mode semi-directif. Leur transcription s'est appuyée pour les acteurs institutionnels sur des enregistrements. Ce fut rarement le cas auprès des exploitants agricoles, ceux-ci préférant une plus large confidentialité. Notons que très peu d'agriculteurs se sont refusés à une rencontre. Les difficultés ont le plus souvent porté sur l'évaluation précise des activités de diversification dans la formation des revenus du ménage ou sur le chiffrage des superficies exploitées en France par des agriculteurs belges.

Une première liste des agriculteurs de la commune enquêtée a généralement été établie en mairie, où pouvait m'être indiqué l'exploitant le plus susceptible de me recevoir, de m'orienter et de me dresser un tableau des grandes tendances locales. Les responsables syndicaux locaux furent des interlocuteurs privilégiés (annexes I. A. et B.). Au-delà, étaient sollicités, en me recommandant le plus souvent du ou des agriculteurs précédemment rencontrés, les chefs d'exploitation dont le profil entraînait le plus directement dans ma problématique (annexe I. C.).

Au cours de ces enquêtes et entretiens, l'accent a été mis sur le fonctionnement du système agricole local et son évolution. Il s'agissait de décrire, classer, localiser, définir les trajectoires des exploitations et des espaces liés; mais aussi d'expliquer et de fournir une interprétation. Ainsi, les "questionnaires" s'organisaient autour de quatre préoccupations :

- Présenter la situation actuelle des exploitations afin d'établir une typologie des exploitations et des espaces agricoles et évaluer la nature et l'importance des liens ville-agriculture.

- Mettre en évidence les changements récents (5 à 10 ans) : leur nature, leur date (la bifurcation – " moment " –), leur processus. Les changements (stratégies et trajectoires) furent analysés comme l'expression des stratégies d'adaptation des agriculteurs à l'évolution de leur environnement général, local, familial (thème de la « transition agricole »).

Il s'agissait de déterminer à la fois les changements socio-culturels (évolution du nombre d'exploitations, de leur statut, de leur structure foncière) et les changements techniques et économiques (les productions, les systèmes de production, les moyens de production, les systèmes de commercialisation, les fonctions urbaines : spécialisation ? diversification ? modernisation sélective ? intégration ?).

- Déterminer l'importance relative des facteurs de changements, qu'ils soient d'ordre généraux, locaux, personnels ou familiaux. Nous avons cherché à opérer une analyse comparée de ces facteurs (les évolutions des différentes catégories d'environnement – général, local, familial...) tout en accordant une attention particulière au poids des facteurs locaux et aux rapports à la ville (thème de la proximité géographique).

- Evaluer l'attitude du monde agricole face à son avenir. Je me suis intéressé tout particulièrement à la perception de sa place dans la commune et à ses propositions ou revendications (en particulier au regard des stratégies urbaines et de leur traduction dans les documents d'urbanisme).

Les enquêtes conduites auprès des exploitants agricoles ont pu être complétées par un entretien avec un responsable communal au cours duquel ont été évoquées les stratégies de développement urbain (comme expression de l'articulation « demandes sociales / stratégies spatiales »), et la perception de l'agriculture et des espaces agricoles par les élus et décideurs locaux (annexe I. E). Les projets municipaux et les interrogations actuelles (les espaces « stratégiques » ou à « problèmes », attentes à l'égard de l'agriculture...) furent également envisagés.

Cet ensemble a trouvé son prolongement dans une série d'entretiens thématiques notamment auprès des Chambres d'Agriculture, du Conseil Régional, de l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lille, de l'Espace Naturel Lille Métropole, de la DRAF, ...ou encore auprès du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas-de-Calais, d'entreprises agro-alimentaires telles que UCANEL ou le groupe Warcoing (Belgique). Nous avons, par ailleurs, sollicité les "consommateurs", clients des "points de vente directe" (annexe I. F.).

Le plan adopté :

La première partie de la thèse s'attache, dans le chapitre I, à la question de la définition et de la délimitation des espaces urbains et périurbains. Nous présenterons, par ailleurs, les caractéristiques générales des agricultures des espaces urbains et périurbains en nous efforçant de qualifier leurs relations à la ville. Dans les deuxième et troisième chapitres de cette première partie, nous nous intéresserons aux contextes politiques et sociétaux dans lesquels s'impose aujourd'hui la recherche d'une « durabilité » économique et sociale de cette agriculture. Nous préciserons ce que recouvre le concept de « diversification ». Le dernier chapitre est consacré à la présentation des terrains sur lesquels porte directement notre étude dans leurs acceptions physiques, urbaines et démographiques, agricoles.

La deuxième partie aborde les questions des stratégies d'adaptation pour lesquelles ont opté et optent les exploitants des espaces périurbains, et de l'effective transition agricole à la lumière de l'analyse comparative des dynamiques agricoles dans les différents terrains d'étude. Nous nous intéresserons tout particulièrement à l'articulation des fonctions de production et des fonctions urbaines, aux conditions de l'ancrage des exploitations au sein des espaces péri- ou intra-urbains. L'analyse

comparative des processus d'adaptation de l'agriculture au sein d'espaces périurbains particuliers implique l'établissement d'une première typologie des exploitations, de leurs trajectoires d'évolution et une hiérarchisation des facteurs des dynamiques observées. Les récurrences relevées aux échelles des communes puis des espaces étudiés nous conduiront à établir une typologie territoriale.

La troisième partie envisage les problèmes d'aménagement et les conditions du partenariat ville-agriculture, notamment par le biais de l'exemple lillois. Nous retracerons les étapes de l'élaboration de l'actuel Schéma Directeur et présenterons les exemples des « parcs » de la Deûle et du Val de Marque. Nous analyserons les limites du partenariat et les risques potentiels de désengagement des acteurs (thème de la réciprocité des intérêts). Nous chercherons ainsi à participer à la définition des « orientations » les plus adéquates à la réalisation d'un partenariat efficace.

PREMIÈRE PARTIE

**Les agricultures des espaces périurbains comme
acteurs privilégiés de la transition agricole.**

Chapitre 1

Espaces périurbains et agriculture urbaine : définitions et délimitations.

I. Le périurbain comme espace d'étude.

L'expansion spatiale des régions urbaines est, depuis la fin des années 1960, un facteur contemporain majeur de transformation des territoires. La définition et la délimitation des territoires dépendants du fait urbain se heurtent cependant depuis plus de trois décennies à l'ambivalence des espaces générés.

Les modalités actuelles de la croissance urbaine, par explants de plus en plus lointains, rompent avec le principe de continuité du bâti. L'étalement périphérique des villes a ainsi brouillé les anciennes limites entre l'urbain et le rural. L'agglomération¹ ne peut plus rendre compte du fait urbain. « Pour la première fois, dans le temps long de la ville, la continuité des densités bâties n'est plus le bon critère de définition... » (Burgel G., 1991).

Au-delà de la seule question de la continuité du bâti, les espaces générés sont caractérisés par la diversité de leurs fonctions (parfois en opposition d'intérêts) et par l'imbrication des espaces voués à ces fonctions.

La question de la délimitation du fait urbain, enfin, se pose avec d'autant plus d'acuité que le phénomène est par nature une dynamique et donc que les espaces concernés sont en constant élargissement.

« La qualification de ces nouveaux espaces [...] a d'emblée posé problème » (Berger M., 2004)

I.1 : Des espaces mal aisés à qualifier et à nommer.

Tout un vocabulaire - nouvelles banlieues, "urbanisation des campagnes", "campagnes urbaines", "exurbanisation", "rurbanisation", "périurbanisation", ... - a tenté de définir ce phénomène de croissance urbaine apparu il y a une trentaine d'années. La multiplicité des expressions souligne la complexité des processus de croissance périphérique des agglomérations et donc la difficulté des auteurs d'aboutir à une qualification de ce phénomène.

J. Beauchard (2004) souligne que la variété apparente des dénominations renvoie « à un trouble majeur de l'identification » et que « nous ne savons plus dessiner ce que nous voyons ».

¹ "Agglomération" est à considérer dans le sens courant d'un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

Jean-Michel Roux (2004) note que « la zone de transition entre la ville historique et la campagne, bien qu'elle représente de loin la majorité de l'espace urbanisé, n'a pas de vocabulaire descriptif convenable » et que nous ne parvenons pas véritablement nommer ces "territoires intermédiaires". Il ajoute qu'« on utilise presque indistinctement les termes de suburbain (attesté par un usage international), de périurbain et de rurbain, sans compter l'usage polysémique de la "banlieue" [...]. Aucun de ces mots n'est défini sans conteste, ni donc satisfaisant. Si nous entrons dans le détail, nous observons le traitement imprécis réservé, dans le langage comme dans la réalité, au lotissement, au parc d'activités, au boulevard urbain, à l'espace vert, etc. »

Ces auteurs font pourtant le bilan de trente années de propositions de définition.

Dans les années 1970, G. Bauer et J.-M. Roux (1976), dans l'un des premiers ouvrages consacrés en France au sujet, introduisent le terme "rurbanisation". Par ce néologisme, les auteurs nomment le phénomène d'extension spatiale des villes, qualifient « le déploiement et la dissémination des villes dans l'espace » et en décryptent les acteurs, les manifestations ou encore les motivations. Ils soulignent la rupture de la continuité de l'espace urbain, son caractère inexorable, l'imbrication de l'espace rural et de l'espace urbain et la nécessité d'intégrer les spécificités de ces espaces dans les réflexions sur l'aménagement du territoire. L'ouvrage pose, notamment, les questions du gaspillage foncier, de la préservation des « paysages » et la promotion d'une « nouvelle qualité de vie ».

Le produit de l'étalement urbain est alors considéré comme la valorisation spatiale d'un nouveau mode d'habiter (des urbains) alors qualifié d'« anti-ville » (Mathieu N., 1996).

A partir des années 1980, au terme « rurbanisation » est de plus en plus préféré celui de « périurbanisation », soulignant le caractère périphérique par rapport à la ville, mettant l'accent sur les relations privilégiées établies avec la ville-centre et indiquant le déploiement des fonctions urbaines.

J. Beaujeu-Garnier (1983) explique cette nécessité de définir un nouveau terme : « On doit envisager plutôt ce qui est autour de l'agglomération (villes + banlieues) ; ce serait les franges, les marges de l'agglomération, mais sans être encore englobé dans l'urbain. C'est l'espace soumis à l'avancée du front urbain [...] Le terme péri-urbain se révèle ainsi très utile, afin de saisir une nouvelle réalité [...], un lieu de contacts où s'interpénètrent et s'affrontent deux mondes : le rural et l'urbain ».

L'étude des espaces périurbains s'enrichit, avec notamment B. Kayser et G. Schektman (1982), d'une approche "sectorisée". Ces derniers auteurs distinguent trois « couronnes péri-urbaines ». La première correspond à la banlieue. La deuxième et la

troisième couronnes, disjointes de l'espace urbain dense, correspondent à l'espace périurbain proprement dit. Ils introduisent une distinction entre ces deux couronnes en fonction de leur degré de ruralité. La deuxième couronne est « en cours ou en fin d'urbanisation [...] L'espace qui fut agricole il n'y a pas si longtemps, est définitivement passé sous contrôle urbain. C'est la couronne des lotissements ». La troisième couronne péri-urbaine est « celle où les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale encore en plein fonctionnement [...] La construction urbaine procède plutôt par éclaircissements avancés ».

Avec les années 1990, les espaces périurbains ne sont plus considérés uniquement comme des marges, des interfaces entre campagne et ville (Dubois-Taine G. et Chalas Y., 1997 ; Duvernoy I., 2002). B. Prost (2001), émet l'hypothèse qu'au cours de cette dernière décennie « le phénomène urbain est arrivé à un stade de maturité ». Le phénomène marque le pas dans sa dimension classique, centrifuge. La réduction des flux de population du centre vers la périphérie rend alors possible une meilleure lecture de l'organisation fonctionnelle de ces espaces. Les travaux menés sur la périurbanisation s'attachent désormais moins à la nature du phénomène qu'à son évolution interne (Letniowska-Swiat S., 2002). La complexification des logiques démographiques et l'augmentation des mobilités de tous ordres (notamment le développement des déplacements de périphérie à périphérie), des oppositions de moins en moins claires et la décentralisation d'activités en périphérie (Burgel G., 1991), conduisent les auteurs à désormais penser les espaces périurbains « comme une nouvelle forme urbaine, voire comme la nouvelle forme urbaine » (Duvernoy I., 2002) privilégiant maisons individuelles, espaces verts et polycentrisme. De nouveaux "points centraux" se substituent au centre pour tout un ensemble de services banaux et/ou activités économiques.

Ainsi, la distinction "centre-périphérie" est remise en cause. Les espaces périphériques sont associés à l'espace urbain central dans le cadre d'une réflexion plus globale (Letniowska-Swiat S., 2002). C'est notamment le cas avec les travaux de recherche engagés par le *Plan Construction et Architecture* (1996 - Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme), sous la direction de G. Dubois-Taine. La ville est alors considérée comme un "tout" dont les espaces s'articulent les uns aux autres, expression d'une nouvelle urbanité. « L'urbain s'est déployé et transformé en une région urbaine à l'intérieur de laquelle rien n'est vraiment excentré ou périphérique car tout devient rapidement et facilement accessible [...] On ne peut plus penser cette réalité nouvelle à partir des logiques dualistes de type urbain/rural, centre/périphérie [...] car cette nouvelle ville ["la ville émergente"] intègre tous ces éléments, les organise et les redistribue selon une logique non duale ».

Laurence Thomsin (2001), dans son article «Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé», se propose de «démêler» et discuter les sens des principaux termes et concepts retenus au cours des décennies précédentes. Nous pouvons avec elle retenir quelques principes de définition.

L'auteur part des concepts d'"urbanisation" et d'"urbanisation des campagnes". Elle relève plusieurs acceptions à ces concepts.

"Urbanisation", notamment dans les études statistiques, désigne le mouvement de croissance de la population urbaine ou d'une forme équivalente comme la construction de logements. L'"urbanisation" est alors considérée comme intégration physique d'un espace à la ville et s'assimile à l'extension de l'espace bâti.

L'"urbanisation des campagnes" désigne tantôt un processus, tantôt une relation entre deux termes (ville/campagne, rural/urbain).

Ce concept peut être utilisé pour traduire la construction de logements neufs en communes rurales. L. Thomsin propose alors de remplacer "urbanisation" par "extension du bâti", afin d'éviter une utilisation abusive du terme pour désigner tout mouvement de construction, même lorsqu'il s'agit de communes n'ayant aucune fonction ou aspect urbain.

L'"urbanisation des campagnes", ou leur "citadinisation" (Chapuis R., 2007), peut aussi être comprise comme expansion d'une culture urbaine (« Dans son sens initial, le continuum culturel se substitue petit à petit à l'idée d'un continuum spatial à transformations foncières² ») et alors illustrer la diffusion des valeurs, normes et relations sociales dominantes (manières d'habiter et de consommer qualifiées d'urbaines), l'harmonisation des conditions de vie, des modes de vie et des structures sociales des populations urbaines et rurales.

L'auteur en vient à la conclusion que l'"urbanisation des campagnes" semble désigner divers aspects de la transformation des campagnes sous l'influence des villes et note que cette terminologie en contient une autre : la périurbanisation, elle-même largement confondue avec rurbanisation. C'est pourquoi L. Thomsin refuse la vision « urbanisation des campagnes signifiant l'intégration par la ville de l'ensemble de l'espace humanisé³ », cette dimension impliquant la progression en terme d'organisation de l'espace de l'agglomération urbaine ; schéma qu'elle attribue à la périurbanisation.

² Par *continuum culturel*, L. Thomsin entend la portée des innovations technologiques à l'ensemble des catégories spatiales. La possibilité d'avoir accès à tel ou tel service ou de disposer de tel ou tel objet sophistiqué n'est plus réellement déterminée par le lieu de résidence. L'accessibilité à ces services et à ces objets est harmonisée à l'ensemble des territoires.

³ L. Thomsin cite : Étienne JUILLARD, « Urbanisation des campagnes », dans *Études rurales*, n° 49-50, 1973, pp. 5-9.

La périurbanisation peut ainsi désigner « tout processus de transformations discontinues des espaces ruraux à proximité et sous influence des villes⁴ par desserrement des fonctions urbaines » (Thomsin, 2001).

Cette approche inclut l'idée d'un contact dynamique où l'interpénétration urbain-rural se substitue à la juxtaposition urbaine, les nouvelles formes de production et d'implantation du bâti (construction de logements individuels en périphérie pour laquelle les anciens bourgs ou villages ruraux constituent des points d'appui), les tendances récentes à l'étalement urbain (intégration morphologique à la ville) (Bontron J.C, 1993). Ces tendances à l'étalement urbain ont naturellement un contenu démographique (arrivée massive de jeunes adultes avec enfants), mais aussi social. L'influence directe de l'agglomération urbaine se traduit par la diversification puis l'alignement du profil socio-économique et professionnel, culturel, des anciennes communes rurales sur un modèle urbain. Les actifs agricoles deviennent très largement minoritaires. En valeur absolue, cependant, la régression de leurs effectifs n'est pas plus forte, et même souvent moindre, que dans des campagnes restées plus rurales.

Surtout "périurbanisation" inclut la notion d'intégration fonctionnelle à la ville. « L'espace périurbain est un espace fonctionnellement urbain situé à la périphérie d'une agglomération urbaine » (Thomsin, 2001). Cette intégration fonctionnelle des espaces périurbains s'est effectuée, d'après Cadène P. (1997), à partir du milieu des années 1980. Au plan économique, "périurbanisation" implique ainsi un desserrement spatial de l'activité économique et des emplois⁵. Ce mouvement a longtemps concerné principalement les fonctions productives et la logistique, il touche aujourd'hui le tertiaire "supérieur" ou de direction dans les franges les plus immédiates par transfert ou implantation de fonctions initialement et traditionnellement implantées au cœur urbain. P. Cadène (1997) souligne que « le centre physique des agglomérations, centre historique très fréquemment en cours de spécialisation dans des activités commerciales de prestige et dans certaines activités de loisirs, n'est plus qu'un lieu parmi d'autres offerts au choix des résidents périurbains, comme d'ailleurs à ceux de l'ensemble de la ville ». De nouveaux centres apparaissent au sein même des espaces périurbains : centres d'affaires, zones d'activités diverses, lieux de concentration des emplois, centres commerciaux... Plus globalement, les activités habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir se font dans le cadre de relations intenses (l'ensemble fonctionnel) établies entre ces espaces et la ville-centre ou de façon

⁴ L. Thomsin note, en se référant à Bontron J.C, Cabanis S., Aitchison J.W., Jones P. et Velard L. (1993), que la distance de la zone périurbaine à l'agglomération urbaine varie en fonction de la taille de celle-ci.

⁵ Le déplacement des emplois vers la périphérie, ce « redéploiement du système productif », se fait cependant moins vite que celui de l'habitat (Berger M., 2004). Il s'est néanmoins accéléré au cours de la décennie 1990.

tangentielle (dont les migrations alternantes peuvent être une traduction). Ces relations et ces flux participent au développement de liens structurels intégrant pleinement ces espaces à la région urbaine. Non seulement, « les dynamiques d'évolution [des espaces périurbains] sont largement commandées par les projets portés par la métropole voisine⁶ » (Berger, 2004), mais ces espaces périurbains sont aussi totalement intégrés à la dynamique des agglomérations à la limite desquelles ils se situent par les pratiques sociales et spatiales de la quasi-totalité de leurs habitants. Ceux-ci vivent et circulent à l'échelle d'un espace qui est celui de la ville dans toute sa surface (Cadène, 1997). Les espaces périurbains sont des éléments constitutifs des systèmes urbains qui les alimentent en population, emploi, clientèle et plus largement conduisent à la transformation et à la remise en cause de « tout un modèle d'implantation du peuplement et des activités » (Berger, 2004).

Notons que pour les communes initialement rurales de ce nouveau type de territoire, cette intégration fonctionnelle à la ville et les activités associées, qu'elles soient résidentielles ou économiques, induisent « une rapide et irréversible transformation de leur structure foncière, notamment agraire » (Thomsin, 2001).

Nous pouvons ainsi considérer que le périurbain est l'espace à la périphérie des agglomérations constitué d'une mosaïque de communes, ouvert, offrant une discontinuité du bâti⁷, mais aussi engagé dans un processus d'intégration morphologique (avec une artificialisation relative des sols), sociale et fonctionnelle à la ville.

La péri-urbanisation peut alors être assimilée à une nouvelle forme d'urbanisation⁸, un double processus de croissance et de diffusion « intra-urbain et de démultiplication des polarités », « une nouvelle étape de l'expansion urbaine, venant après celle des faubourgs et des banlieues », modifiant la forme de la ville et ses fonctionnements (Berger M., 2004), aboutissant à un changement d'échelle des aires urbanisées.

La définition ainsi proposée de " périurbanisation " est restrictive.

En tant que réponse aux besoins d'espace d'une agglomération en croissance, en tant que phénomène de desserrement-étalement et non de redéploiement du peuplement, la périurbanisation ne procède pas des processus de "contre-urbanisation" ou de "contre-

⁶ Recherche de terrains moins coûteux pour la construction de logements et de zones d'activité, investissement des espaces boisés et naturels comme zones de loisirs...

⁷ A la différence des banlieues, les espaces périurbains se caractérisent par le maintien d'un domaine agricole et forestier majoritaire en superficie.

⁸ Le concept d'*urbanisation* est ici limité à un processus de *densification spatiale*.

métropolisation" (au sens où ces termes désignent un regain d'attractivité des villes petites ou moyennes aux dépens des grands organismes urbains) (Berger M., 2004).

Elle ne peut non plus s'appliquer à l'ensemble des évolutions et dynamiques en cours dans les espaces ruraux. Pour désigner les « évolutions rurales non périurbaines », L. Thomsin (2001) propose d'utiliser "rurbanisation". L'espace rurbain résulterait d'une « transformation sur place de l'espace rural, produisant, in fine, un territoire, conservant des structures héritées, où s'épanouit une culture individualiste calquée sur la culture urbaine et relativement à l'abri des contraintes collectives propres à l'urbanisation classique ». La rurbanisation n'est donc pas ici un processus d'extension urbaine.

Elle s'en rapproche par l'adoption par la population locale et la nouvelle population résidente d'origine à la fois rurale et pluri-urbaine, d'habitudes de consommation ou de manières d'habiter urbaines. Au plan social et culturel, la rurbanisation se traduit également par une diversification du profil socio-économique de la population rurale ou néo-rurale.

Elle s'en distingue cependant par « l'absence d'importants enjeux économiques urbains planifiés et/ou concentrés (qui dans l'accélération du processus d'*urbanisation* entraîne un besoin d'espace et une intense compétition pour le sol) », des effets donc morphologiques et fonctionnels diffus⁹. Par ailleurs, L. Thomsin souligne, à propos des migrants résidentiels, la volonté de « rupture psychologique du rurbain avec la région urbaine ».

L'auteur conclut que « la *rurbanisation* et la *péri-urbanisation* sont deux processus distincts, pouvant coexister dans le temps, mais se développant sur des territoires à finalités fonctionnelles et organisationnelles bien distinctes. La *péri-urbanisation* et la *rurbanisation* ne sont nullement comparables par l'ampleur des transformations paysagères et des surfaces nouvellement affectées, ni par le poids statistique des populations nouvelles ». La rurbanisation serait donc une troisième forme d'expression territoriale, définirait un troisième type d'espace se distinguant des espaces urbanisés ou en voie de l'être.

La description, la qualification et la définition du fait périurbain s'est affinée au fil du temps et s'est enrichie au fur et à mesure de la complexification du processus d'étalement-intégration. Le débat et la discussion n'en restent pas moins ouverts.

⁹ Démultiplication relative des activités, transformation des résidences secondaires ou des bâtis d'anciennes activités agricoles ou artisanales en résidences principales...

1.2 : Des espaces mal aisés à délimiter.

Corollairement au problème de la définition s'est d'emblée posé celui de la délimitation des espaces périurbains. G. Bauer et J.M. Roux (1976) constatent que « l'objet sur lequel porte [leur] recherche ne présente pas de limites bien claires ». Plus de vingt ans plus tard, G. Larcher (1998) rend compte dans un rapport au Sénat de cette difficulté en précisant qu'établir une telle délimitation impose ici tout à la fois de « combiner des critères géographiques, urbanistiques, économiques et humains » et de prendre en compte « un mouvement qui affecte, selon un rythme variable, la quasi-totalité des agglomérations et l'ensemble des régions françaises, dans leur diversité ».

1.2.1. La variabilité des critères de délimitation en Europe :

M. Guerois (2003), dans sa thèse portant sur les formes des villes, souligne à nouveau combien « la dilution et la fragmentation du cadre bâti des villes, qui accompagnent le mouvement de desserrement des populations et des activités vers les périphéries, ont fortement brouillé la lecture des limites de la ville dans le paysage ». Elle ajoute qu'il est « bien difficile de délimiter avec précision [l'élargissement d'une zone d'influence directe des villes] dont l'appréhension s'accommoderait mieux d'une approche « floue » et variable ». Cette difficulté se traduit par une grande variabilité d'un Etat à l'autre des critères de délimitation des agglomérations ou des "régions urbaines fonctionnelles". L'auteur relève qu'il n'existe pas de définition officielle de l'agglomération morphologique de bâti en Espagne, au Portugal, en Italie ou encore en Allemagne et que seuls la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg disposent d'une définition fonctionnelle émanant de leur institut statistique national. Ces lacunes sont comblées par l'élaboration de définitions non officielles, émanant de travaux de chercheurs et d'universitaires. Cependant, le "simple" seuil de discontinuité du bâti, au-delà duquel on considère qu'une construction doit faire ou non partie de l'agglomération morphologique, oscille de 50 m (Angleterre, pays de Galles, Belgique) à 200 m¹⁰.

De même si toutes les acceptions des régions fonctionnelles sont fondées sur la portée et l'intensité des navettes domicile-travail, elles ne peuvent être confondues : les unes sont construites à partir d'un noyau central dont on cherche à délimiter la sphère d'influence immédiate, tandis que d'autres (les « Functional Urban Regions » élaborées en Grande-Bretagne) ont été conçues comme devant réaliser une partition complète du territoire (donc sans seuil limitant l'intensité de l'influence). Pour une même notion de

¹⁰ Ceci en fonction de contextes de peuplement parfois sensiblement différents : la stricte application du seuil de 200 m de discontinuité du bâti conduirait en Belgique à l'identification d'une seule et même agglomération couvrant l'ensemble du territoire.

région urbaine « polarisée », les pôles urbains centraux ne sont pas partout identifiés de la même façon : parfois à partir d'un seuil de population (par exemple en France, 5000 emplois dans l'unité urbaine ; en Belgique, au moins 50 000 habitants dans l'unité urbaine), d'autres fois à partir de la direction et de l'intensité des navettes domicile-travail. Ce ne sont pas, en général, les mêmes seuils de navetteurs ni les mêmes seuils de populations actives qui sont fixés pour déterminer la portée de la sphère d'influence des pôles et l'appartenance des communes périphériques aux bassins d'emploi...

1.2 .2. Une première délimitation des phénomènes de polarisation en France, les ZPIU :

La recherche se réfère, au début des années 1960, faute d'autre cadre statistique, au concept de Zones de Peuplement Industriel ou Urbain élaboré par l'INSEE.

Le critère de continuité du bâti permettait encore en 1954¹¹ de bien rendre compte de la limite entre la ville et la campagne, nettement marquée dans le paysage. A partir des années 1960, cependant, cette rupture s'est estompée du fait de l'accroissement des mobilités des populations et des entreprises (Guérois M., Paulus F., 2002). Le fait urbain ne pouvait plus être circonscrit aux seules unités urbaines. L'INSEE chercha alors, en complément de la traditionnelle dichotomie Unités urbaines – Communes rurales, à mieux cerner les phénomènes de polarisation, mais aussi à élargir ses critères de différenciation des espaces ruraux.

Pour établir les Z.P.I.U., l'INSEE prenait en compte la proportion de la population vivant de l'agriculture, la présence d'établissements industriels, commerciaux ou administratifs, le niveau des migrations quotidiennes domicile-travail et le taux d'accroissement démographique. Les communes alors classées en ZPIU devaient appartenir aux trois catégories suivantes : les unités urbaines ; les communes rurales dites « industrielles », c'est-à-dire celles qui accueillait plus de 100 emplois salariés dans des établissements de 20 salariés et plus; ou les communes rurales dites « dortoirs » associant un faible taux de ménages agricoles et un poids important de migrants alternants parmi les actifs résidents (ainsi qu'une croissance démographique positive). La mobilisation de ce découpage permettait de distinguer trois grandes catégories d'espaces : les unités urbaines représentant « les villes », les communes

¹¹ Sur la base de la continuité du bâti ont été définies par l'INSEE en 1952, puis délimitées pour la première fois à l'occasion du recensement de 1954, les Unités urbaines. Une unité urbaine est une ville isolée ou une agglomération de communes sur le territoire de laquelle se trouve un ensemble d'habitations présentant entre elles une continuité et comportant au moins 2000 habitants. Cette zone bâtie est constituée de constructions avoisinantes espacées au maximum de 200 m.

rurales en ZPIU appelées aussi « rural périurbain » et les communes rurales hors ZPIU autrement nommées « rural profond » (Boudoul J., Faur J.-P., 1982).

Les ZPIU ont ainsi été délimitées à partir des unités urbaines en rattachant, par contiguïté de ces unités urbaines, des communes rurales industrielles et des communes rurales d'ortoirs. Ces nouvelles limites seraient de plus près la réalité urbaine.

Les ZPIU, cependant, étaient délicates d'utilisation pour les auteurs travaillant sur les espaces périurbains. Ainsi, G. Bauer et J.M. Roux (1976) ont tenté de mesurer la dynamique "périurbaine" des régions françaises à partir du taux de croissance des communes rurales en ZPIU. Ils en ont conclu que les régions les plus affectées se situaient dans le Sud de la France, tandis que les régions du Nord et de l'Est paraissaient moins concernées. Ce résultat, mis en défaut par la suite, a tenu au fait que ces dernières régions comptaient de larges zones d'industries diffuses en milieu rural, incluses en ZPIU, dont le taux de croissance médiocre masquait la réalité du processus (Berger M., 2004).

Surtout, ce zonage a rapidement perdu de sa pertinence dans sa capacité à différencier le territoire. Quatre phénomènes qui ont marqué l'évolution du territoire français depuis les années 1960 ont rendu statistiquement caduque, ou plus précisément statistiquement inutilisable (Schmitt B., Piguet V., Perrier-Cornet, P.Hilal M., 2002), le découpage en ZPIU :

- la baisse des emplois agricoles,
- le déclin des activités industrielles,
- la poursuite du "dessalement urbain",
- et la multiplication des migrations alternantes.

Redélimitées après chaque recensement de population, les ZPIU, modestes à leur début, sont devenues rapidement importantes (Hilal M., Schmitt B., 1997). Elles représentaient moins de 24 % du nombre total des communes en 1962, pour en rassembler 78 % en 1990. Cette même année, 96,3 % des Français étaient recensés en ZPIU contre seulement 3,7 % hors.

Si les ZPIU ont permis de décrire la montée d'un phénomène bien réel, elles ne permettaient plus d'identifier la zone d'influence directe de la ville (Le Jeannic T., 1997). Aux limites du doublet « urbain-rural » pour décrire et analyser l'organisation spatiale du peuplement et des activités s'ajoutaient alors les limites du concept de ZPIU.

La SEGESA tout d'abord, puis l'INSEE proposèrent des approches nouvelles de différenciation des espaces.

I.2 .3. « Entre ville et campagne », des cantons périurbains -

En 1994, à la demande du ministère de l'agriculture, de la délégation interministérielle à la ville et de la DATAR, la SEGESA (Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques) a élaboré une cartographie spécifique de l'espace périurbain, considéré comme l'espace situé autour des villes, soumis à leur influence directe et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. Ces zones périurbaines sont « constituées d'aggrégats de cantons contigus choisis autour de villes d'une certaine taille, de manière à cerner au mieux le développement périphérique de l'habitat» (SEGESA, 1994).

Cette cartographie s'est construite autour de :

- toutes les unités urbaines de plus de 50.000 habitants;
- une sélection d'agglomérations comprises entre 25.000 et 50.000 habitants, choisies en fonction de l'intensité des phénomènes de migrations alternantes et de la dynamique récente de la population;

Cinq critères distinguent, pour les auteurs de l'étude, les espaces périurbains :

- une densité de population médiane par rapport au reste du pays ;
- une proportion d'espaces non urbanisés significative, associée à une nette mixité de l'usage du foncier qui demeure notamment occupé, outre les espaces bâtis, par les espaces agricoles et les forêts ;
- une forte proportion de constructions neuves telles que des lotissements regroupant des maisons individuelles ;
- la distance à la ville et la taille de la ville ;
- une proportion d'actifs migrants alternants qui dépasse 50 % du total.

Le travail réalisé évalua l'espace périurbain, pour 1990, à 10,6 % du territoire national, 21,2 % de la population (12 millions d'habitants) et 12,5 % des exploitations agricoles.

I.2 .3. Le Zonage en Aires Urbaines -

C'est en 1996 que L'INSEE a proposé, sur la base des résultats du recensement de 1990, une nouvelle nomenclature se substituant à l'ancien concept de ZPIU : le Zonage en Aires Urbaines ou ZAU (Le Jeannic T., 1997).

Ce nouveau zonage repose d'une part sur la distinction entre l'"espace à dominante urbaine" et l'"espace à dominante rurale", d'autre part sur les concepts

d' "aires urbaines" composées de "pôles urbains" et de "couronnes périurbaines", de "communes multipolarisées" (Le Jeannic T., 1996).

Le ZAU cherche tout d'abord à repérer les zones de continuité d'habitat où s'agglomèrent de façon conséquente population et emploi. Ces zones, qui forment les "pôles urbains", sont constituées des unités urbaines les plus grandes (celles qui regroupent plus de 5 000 emplois). Il existe 354 pôles urbains en France en 1999. Ils rassemblent 36 millions d'habitants¹².

Les aires d'influence de ces pôles sont désormais appréhendées au travers d'un unique critère : le poids des migrations alternantes orientées vers le coeur des zones urbaines. Seuls les espaces où cette polarisation est la plus forte sont, dans ce zonage, considérés comme "périurbanisés". On distingue alors deux catégories :

- Les "couronnes périurbaines", formées des communes placées sous l'influence forte d'un seul pôle urbain. Il s'agit des communes rurales ou urbaines dont plus de 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle urbain principal ou dans les communes attirées par lui. "Pôles urbains" et "communes périurbaines" forment les "aires urbaines".

- les "communes multipolarisées", regroupant, comme leur nom l'indique, les communes placées sous l'influence simultanée de plusieurs pôles urbains. Ce sont les communes rurales et unités urbaines situées hors des "aires urbaines", dont au moins 40 % de la population résidente travaillent dans plusieurs "aires urbaines" et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. Elles sont disséminées au sein des grandes nébuleuses urbaines telles que celles du Nord-Pas-de-Calais.

L'"espace à dominante rurale" regroupe le reste du territoire français (Bessy-Piétri P., Sicamois Y., 2001).

Au recensement de 1990, les "communes périurbaines" ("couronnes périurbaines" et "communes multipolarisées") représentaient 8,9 millions d'habitants soit 15,6 % de la population française, 22,2 % du territoire (densité de 73,3 habitants par km²) et 22,9 % des exploitations agricoles.

En 1999, les "communes périurbaines" comptaient 12,3 Millions de personnes soit 20,9 % de la population, totalisaient 33 % du territoire (densité de 68 habitants par km²) et 44 % des exploitations¹³.

¹² Toute agglomération était considérée comme une « ville » dans les ZPIU, alors que dans les aires urbaines, seules les agglomérations comportant 5 000 emplois ou plus sur leur territoire méritent ce qualificatif.

¹³ A l'issue de ce même recensement les "aires urbaines" rassemblaient 45 millions de personnes sur 25 % du territoire, l' "espace à dominante rurale" 23,6 % de la population et 70 % du territoire. L'Espace à

L'intérêt de la nouvelle nomenclature INSEE est de fournir une image plus adéquate de la réalité périurbaine française. Schmitt B., Pigué V., Perrier-Cornet, P.Hilal M. (2002), cependant, soulignent qu'en « limitant l'approche de la différenciation urbain-rural au repérage des lieux de concentration de population et d'emploi et à l'analyse de leur influence par les déplacements domicile-travail autour de ceux-ci, le ZAU évacue toutes les autres dimensions porteuses d'une différenciation spatiale des dynamiques économiques et sociales locales », mais aussi paysagères ou vécues.

Par ailleurs, le critère des « 200 mètres » inclut dans le périmètre des unités urbaines des espaces largement ouverts dont le fonctionnement et les densités sont proches d'une réalité périurbaine. L'approche plus multifactorielle développée par la SEGESA (Bontron, 2002), dont nous pouvons regretter l'unité cantonale, opère un rapprochement des espaces périurbains du cœur des agglomérations mais en réduit l'étendue centrifuge.

1.3 Dynamiques en cours, différenciation et typologie.

Précisons, à propos des dynamiques démographiques, que depuis le recensement de 1968 la croissance a été soutenue par un solde migratoire globalement positif alimenté par les populations citadines qui, lui-même, a entraîné un rajeunissement de la population (installation de couples avec enfants), mais aussi par des ruraux qui ont cessé de quitter ces « campagnes » devenues attractives.

Cette expansion des espaces urbains du centre vers la périphérie est, à la lumière du dernier recensement, à nuancer. La périurbanisation a été moins vive dans la dernière décennie que dans les années quatre-vingt (Bessy-Pietri P., 2000). La croissance des couronnes s'est nettement altérée. Ce ralentissement peut résulter de mécanismes compensateurs complexes (Profils Nord-Pas-de-Calais, 1999) : par exemple, le retour dans les villes pour leurs études de jeunes gens issus des premières vagues de périurbanisation, l'arrivée à l'âge de la retraite des premiers périurbains et une propension certaine des ménages périurbains au départ vers la province au moment de la cessation d'activité peuvent venir équilibrer le flux de jeunes parents vers les communes périurbaines. La périurbanisation est, par ailleurs, plus diffuse (recherche par certains ménages d'une résidence de plus en plus éloignée des centres urbains en raison des coûts fonciers). M. Berger (2004) remarque que depuis 1990, alors que les départs l'ont

Dominante Urbaine (EDU) a absorbé une grande partie (environ la moitié) des communes classées dans le rural sous faible influence urbaine en 1990. Il intègre de ce fait des espaces moins densifiés.

emporté sur les entrées dans la couronne située entre 20 et 30 km de Notre-Dame, on observe un flux significatif d'entrants entre 30 et 60 km.

Les difficultés d'approche, de définition et de délimitation des espaces périurbains sont une des traductions de la complexité du phénomène et des processus en cours.

Les espaces périurbains sont les lieux de la nouvelle croissance urbaine, la zone d'extension des activités économiques, un espace et un patrimoine « naturels » et agricoles... Ils connaissent, par essence, des transformations continues. Ils sont des espaces en mutation.

Nous avons assisté depuis le début des années 1980 à une différenciation, puis une hiérarchisation de plus en plus poussée de ces espaces (Cadène, 1997).

M. Berger (2004) note, à propos des « périurbains de Paris », que si les composantes démographiques de la périurbanisation (arrivée massive de jeunes adultes, enfants et adolescents à scolariser, importance de la biactivité surtout au sein des couples appartenant aux catégories moyennes et modestes) présentent une homogénéité certaine, il n'en est pas de même de la composition sociale des nouveaux installés. Au-delà d'une position commune dans le cycle de vie l'auteur observe, à l'échelle des couronnes périurbaines dans leur globalité, une grande hétérogénéité des positions sociales des nouveaux installés. Les candidats à l'acquisition d'un pavillon dans l'espace périurbain se recrutent dans toutes les couches de la société, sauf les retraités et inactifs. On ne peut donc s'en tenir à l'image d'un périurbain de classes moyennes : même s'il s'agit, par rapport aux groupes sociaux les plus aisés résidant en centre ville, d'une société « écrêtée », l'unité de la société périurbaine est un mythe.

A plus grande échelle cependant, les marquages sociaux se renforcent : les différentes catégories d'actifs tertiaires se séparent de plus en plus souvent en fonction de leurs revenus. Les citadins seraient de plus en plus attachés à l'homogénéité sociale de leurs lieux de résidence et tendent de plus à constituer des communautés de pairs. Ce processus engendre, mais aussi est auto-alimenté par, une différenciation visible (Cadène, 1997). Les densités bâties diffèrent fortement d'une commune à l'autre, les tailles de parcelles vendues ne sont pas identiques, les habitations sont de taille, de qualité et de valeurs différentes. Sur le plan des équipements, les communes ne se situent pas non plus dans des situations semblables. Le patrimoine architectural fait l'objet d'une plus ou moins grande attention. Cette différenciation visible traduit et renforce des différenciations des prix du foncier, de la fiscalité et donc de

l'appartenance sociale des nouveaux résidents. Les images de marque des communes se sont précisées.

M. Berger dans son approche de ces nouveaux clivages nous livre l'exemple du quart sud-ouest de l'Ile-de-France. Elle y repère l'émergence d'un dispositif à la fois sectoriel, prolongeant les caractéristiques sociales des banlieues voisines, et zonal en fonction de la distance à Paris (la distance au centre de l'agglomération capitale, riche en emplois et en équipements, est un facteur discriminant majeur du profil social des communes).

Cette « mise en œuvre de pratiques sociales distinctives » font de la périurbanisation, selon l'auteur, un processus social autant que démographique.

Les processus de différenciation en cours ont conduit la SEGESA (1994) à réaliser une typologie des cantons périurbains. Celle-ci croise densités, croissance démographique, activités économiques et niveaux de revenus.

Le secteur périurbain en crise est doté d'une densité de population proche de 500 habitants par km² et est marqué par une forte présence agricole, puisque les surfaces agricoles y représentent plus de 45 % de l'espace total. Il est caractérisé par une faible croissance démographique, un niveau de revenus peu élevé, des établissements agricoles assez peu dynamiques. Ce type de canton est principalement localisé dans le Nord (Lille, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Calais) et l'Est du pays (Nancy, Belfort, Forbach) mais aussi près de villes qui ont subi la crise industrielle (Cherbourg, Vesoul, Le Havre, notamment).

Bien qu'il ne soit pas plus éloigné de la ville que le précédent, le secteur périurbain en forte croissance est moins densément peuplé. La densité y avoisine 350 habitants par km². Il connaît une très forte croissance de la population depuis 1975. L'activité économique y reste prospère et ses habitants disposent de revenus individuels nettement supérieurs à ceux des ménages du secteur périurbain en crise.

Quant aux zones, plus éloignées par rapport à la ville-centre, qualifiées de secteurs périurbains à agriculture bien structurée, elles sont caractérisées par une densité nettement plus faible que les deux précédents groupes, avec 123 habitants par km². La croissance démographique y demeure soutenue (accroissement de +16 % entre 1975 et 1982 et +10 % entre 1982 et 1990). L'agriculture occupe les deux tiers de l'espace disponible et le taux de reprise des exploitations agricoles est nettement supérieur à la moyenne.

Le dernier groupe, qui rassemble les cantons périurbains à agriculture faible, n'est pas plus éloigné de la ville que le précédent. Il enregistre un accroissement démographique soutenu (de +23 % entre 1975 et 1982 et de +17 % entre 1982 et 1990),

notamment du fait d'un solde migratoire nettement positif. Les exploitations agricoles y sont plus petites, et le taux de reprise est inférieur de moitié à celui du précédent groupe.

Martine Berger (2004) nous renvoie dans sa comparaison des formes de la périurbanisation autour des grandes villes françaises à une même mise en relation avec « les dynamiques actuelles des systèmes socio-économiques régionaux » (agglomérations les moins attractives pour les branches d'activité en croissance et agglomérations en développement rapide), « les héritages de cycles d'urbanisation plus anciens » (« vieilles régions industrielles et urbaines », « espaces restés longtemps à l'écart de la révolution industrielle »...) et la distance à la ville-centre. La variabilité des facteurs relevés et du degré du dynamisme démographique et économique, les caractéristiques des campagnes environnantes (notamment foncières et agricoles) rendent néanmoins difficiles l'élaboration de rigoureuses catégories-type tant « chaque ville émet des formes de périurbanisation qui lui sont propres ».

Appréhender le périurbain, serait donc plus évaluer des relations ville-campagne que délimiter un ou des périmètres en constante évolution, dépendants de paramètres singuliers à chaque agglomération.

Ces espaces ont fait l'objet d'une attention toute particulière dans un contexte de révision des schémas directeurs des régions urbaines ou de réflexions engagées sur les projets de territoire (dans le cadre des structures intercommunales avec le souci fréquent d'articuler les décisions prises avec les politiques sectorielles conduites à des échelles supérieures, en particulier dans le domaine de l'environnement ou des paysages). Cet intérêt n'est pas spécifique à la France: l'élaboration de stratégies de « protection » périurbaine émergent tout autant en Grande-Bretagne, mais aussi aux Pays-Bas et en Allemagne.

L'agriculture des périphéries urbaines, si elle ne représente qu'une minorité en terme de population ou d'actifs, occupe en large part cet espace à aménager. La Surface Agricole Utilisée dans les pôles urbains, les communes périurbaines et l'espace à dominante rurale représente respectivement 32%, 56% et 51% (Trocherie, 2003). L'agriculture est l'activité « préexistante » et demeure le mode de gestion principal des périphéries urbaines.

II. Les activités agricoles et les espaces agricoles « périurbains » comme objets d'étude.

II.1. "Agricultures périurbaine et urbaine": terminologie. D'une approche "zonale" à une approche fonctionnelle.

Définir et circonscrire dans l'espace une « agriculture périurbaine » se heurte aux difficultés d'appréhension des zones périurbaines elles-mêmes.

L'approche peut être strictement "géographique".

A. Fleury et P. Donadieu (1997) nous rappellent que l'agriculture des espaces périurbains, « au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production ». Dans cette optique, les formes actuelles de croissance urbaine procédant par explants lointains (voies périphériques, villes nouvelles, ...), il serait possible de distinguer une agriculture urbaine ou intra-urbaine, enserrée dans le bâti (*L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*, « Problématique », 1995).

Quelles limites alors donner à la « périphérie de la ville » ? Prendre pour critère de délimitation de ces espaces agricoles périurbains l'actuelle nomenclature INSEE impliquerait de considérer comme périurbaine l'agriculture d'une large part du Bassin parisien, de la grande couronne parisienne à la Beauce, de l'Oise à la Haute-Normandie, à l'Aisne, les deux tiers de l'Alsace, la Limagne (Scees et Gille F, 2002). A l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, entreraient dans notre domaine d'étude plus des trois quarts de l'espace régional (77,5 % de la superficie régionale est à « dominante urbaine. INSEE, Recensement de population 1999).

P. Moustier (1996) introduit dans sa définition de l'agriculture périurbaine la question de l'enjeu foncier. Il considère ainsi qu'une des caractéristiques déterminantes de l'agriculture périurbaine est la compétition engagée avec d'autres utilisations de la terre. L'agriculture périurbaine serait ainsi cette agriculture localisée dans ou aux faubourgs d'une ville où l'utilisation non-agricole de ressources locales est une option réelle.

L'approche peut être plus largement fonctionnelle.

Jean Vaudois (1996) écrit que, d'une manière générale, « nous pouvons considérer, sur le plan agricole, comme périurbaines les zones où le fonctionnement et la nature de l'activité agricole sont susceptibles d'être influencés par la proximité et la croissance d'une entité urbaine ».

Avec la ville, l'activité agricole peut alors soit se limiter à des rapports de mitoyenneté (ce qui n'exclut pas l'existence d'un certain nombre d'interactions, ne serait-ce que celles inhérentes aux questions foncières), soit entretenir des « rapports fonctionnels réciproques » (Fleury A., 1997). En ce dernier cas, selon la terminologie développée par A. Fleury (1997), l'agriculture devient « urbaine ». Mougeot (2000) définit cette agriculture urbaine comme « une industrie placée dans ou sur le bord d'une ville ou d'une métropole, qui produit, transforme et distribue une gamme diversifiée de produits alimentaires et de produits non-alimentaires, employant des ressources humaines et matérielles, des produits et des services existants dans et autour de cette zone urbaine et qui fournit en retour des ressources humaines et matérielles, des produits et des services à cette zone ».

L'agriculture participe alors au processus de gestation ou de production du territoire de la ville (Fleury A., Donadieu P., 1997).

Il nous faudra adopter les deux approches.

Dans les paragraphes suivants, parce que les données statistiques disponibles sont fondées sur les critères de délimitation I.N.S.E.E., notre présentation des caractéristiques globales de l'agriculture des périphéries urbaines prendra pour références spatiales le Zonage en Aires Urbaines.

Par la suite, **nous appliquerons le qualificatif de « périurbain » à tout espace agricole dont les exploitations sont soumises aux contraintes de la proximité urbaine et bénéficient des atouts inhérents à cette même proximité**¹⁴. Parmi les exploitations des espaces agricoles périurbains nous qualifierons d'« urbaines », bien que le terme puisse prêter à confusion, les exploitations dont les "ateliers structurants"¹⁵ et les stratégies de développement (ou de maintien) sont déterminés par une volonté de valorisation des potentiels périurbains. L'agriculture urbaine devient alors une activité économique pleinement intégrée dans le système économique et spatial urbain.

¹⁴ Nous n'établirons pas ici un rappel des principaux inconvénients et atouts d'une localisation périurbaine d'activités agricoles. Nous pourrions nous reporter aux actes des rencontres et séminaires organisés en 1996 et 1997 sur les thèmes de l'agriculture et de la forêt en zones périurbaines, à l'article rédigé par J.P. Charvet, « Nouvelles approches et nouvelles questions à propos des agricultures périurbaines », *BAGF* 94-2. Au sujet des questions foncières et notamment de l'impact des emprises sur le parcellaire, nous pouvons consulter la thèse rédigée par Ph. Violier (1988).

¹⁵ Nous entendons par "ateliers structurants", les ateliers autour et en fonction desquels sont établies les "autres activités" (dans le cadre des assolements par exemple ou de la nature des élevages pratiqués).

II.2. "Agricultures périurbaine et urbaine": caractéristiques. Spécificités et diversité de l'agriculture des zones périurbaines et urbaines (délimitations INSEE).

II.2.1. A petite échelle :

A. Fleury et P. Donadieu (1997) soulignent le fait que le territoire de cette agriculture n'est pas figé ; les agriculteurs savent qu'à terme plus ou moins lointain, l'espace qu'ils cultivent sera urbanisé. Par ailleurs, la valeur foncière habituellement estimée est bien plus élevée que celle correspondant au potentiel de production agricole ; aussi, sa réalisation par la mise en vente signifie couramment l'arrêt de l'activité agricole, sauf maintien précaire.

L'agriculture des zones périurbaines au sens INSEE du terme se distingue cependant peu de l'agriculture des zones rurales (Vaudois J., 1995), ou tout du moins entre peu dans le cadre de la définition des « espaces agricoles périurbains » proposés par J. Vaudois en 1996.

En 2000, l'ensemble des exploitations des zones périurbaines (plus de 231 000 exploitations, 35 % des exploitations françaises, figure 1) cultive 3,9 millions d'hectares de céréales, pour un total national de 9 millions (Scees et F. Gille, 2002). Ces exploitations représentent 47 % de la superficie en blé tendre. La superficie en blé tendre en zone périurbaine rapportée au nombre d'exploitations de cette même zone est de 9,9 ha contre 6,4 en zone rurale (figure 3). L'agriculture des zones périurbaines serait ainsi largement celle de la céréaliculture et la France rurale, qui abrite les massifs montagneux, serait plutôt celle de l'élevage (figure 4). On y dénombre deux bovins sur trois et trois ovins sur quatre. Ajoutons que les très grandes exploitations, de plus de 100 hectares, sont plus fréquentes dans le monde périurbain. Les exploitations périurbaines ont aussi en moyenne la plus forte dimension économique: elles disposent en moyenne de 46 unités de dimension européenne contre 42 dans le monde rural (tableau 1). En zone périurbaine, la population agricole travaille également davantage en dehors des exploitations. On y comptabilise 32 % des ménages dont l'exploitant ou son conjoint exerce une activité non agricole. Cette proportion n'est que de 28 % dans les zones rurales. Cette spécificité est commune aux vingt-deux régions françaises.

Au-delà cependant de ces nuances, liées très largement au fait que les espaces périurbains tels que délimités par l'INSEE couvrent une grande part des espaces céréaliers les plus performants, les exploitations périurbaines et rurales disposent de superficies comparables. En 2000, elles s'étendent en moyenne sur 43 hectares dans le périurbain et sur 44 dans le rural (tableau 2 et figure 2).

Le nombre d'exploitations agricoles des zones périurbaines diminue de 35 % entre 1988 et 2000, soit à peine plus vite que dans les zones rurales (tableau 1). Les Superficies Agricoles Utilisées reculent de 3% dans le périurbain, de 2 % en zone rurale (tableau 2).

Les exploitations des espaces agricoles inscrits en zone urbaine se distinguent, en revanche, très nettement. Avec une superficie moyenne de 25 hectares en 2000, elles disposent de surfaces modestes, soit à elles toutes 5% des terres agricoles (tableau 2). Elles représentent cependant bien plus dans certaines régions urbanisées avec 21 % des terres agricoles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 % dans le Nord - Pas-de-Calais, 11 % en Rhône-Alpes et 8 % en Île-de-France et en Alsace. Le recul du nombre d'exploitations (42 %) est plus marqué (tableau 1). Les Superficies Agricoles Utilisées connaissent un repli de 12 % (tableau 2). L'agriculture des zones urbaines se caractérise également par le morcellement de ses exploitations.

Les « agriculteurs des villes » s'engagent plus largement dans des productions bien spécifiques qui leur confèrent une réelle importance dans certaines filières telles que le maraîchage¹⁶ et dans une moindre mesure l'arboriculture fruitière et la vigne. Ils disposent de 35 % des superficies consacrées au maraîchage (Scees et F. Gille, 2002), produisent le tiers des salades et des courgettes, ainsi que 20 % des poireaux et des choux-fleurs (figure 5). Leur activité est plus limitée dans la culture des melons, des fraises ou des carottes dont la production est de plus en plus issue de grandes exploitations. Les « agriculteurs des villes » exploitent 16 % du verger français mais cultivent près du tiers des poiriers et 21 % des pommiers notamment en Provence et dans le Tarn-et-Garonne. En 2000, la viticulture urbaine concerne 8 400 vignerons qui y cultivent 9 % du vignoble français. Les surfaces urbaines consacrées aux plantes et aux fleurs couvrent 3 700 hectares, soit 41 % de l'ensemble des cultures françaises.

Les agricultures des zones dites urbaines interviennent de façon modeste dans les grandes cultures et l'élevage bovin (figures 3 et 4), mais s'investissent plus largement, par effet de proximité urbaine, dans les ateliers équin (figure 6).

Opérant dans un milieu contraignant, l'agriculture des zones urbaines bénéficie de la proximité de ses clients. Les exploitants peuvent aussi bien écouler leurs productions dans les Marchés d'Intérêt National que vendre directement fruits ou

¹⁶ Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région d'implantation pour les maraîchers en zone urbaine. Ils sont, au recensement agricole de 2000, 1 700 dans l'ensemble de la région. Cette activité en zone urbaine est, dans la région, facilitée par deux éléments: la forte spécialisation des agriculteurs provençaux dans la production maraîchère, et la taille des communes urbaines qui compose des paysages hétérogènes. On trouve des « ceintures vertes » dans un grand nombre de régions : plus de 250 maraîchers sont installés dans les zones urbaines du Languedoc-Roussillon, de Rhône-Alpes ou d'Aquitaine. Ils sont encore 120 en Île-de-France, souvent dans les Yvelines et l'Essonne (Scees et F. Gille, 2002).

légumes aux consommateurs. En zone urbaine, un quart des exploitants commercialise sans intermédiaire leur production contre 16 % en zone périurbaine et 13 % en zone rurale.

Les chefs d'exploitations des zones urbaines ont une formation générale plus poussée que les autres agriculteurs. Ils sont 19 % à avoir poursuivi leurs études après la troisième dans l'enseignement général. On en comptabilise 16 % dans le périurbain et 14 % en zone rurale. En ville, la formation agricole constitue une exception. Deux exploitants sur trois n'ont suivi aucune formation agricole. Dans le reste du pays, près de la moitié des exploitants en ont bénéficié. Les spécificités des formations se perpétuent chez les enfants des exploitants. Ils accèdent plus facilement aux études supérieures générales en zones urbaines qu'en zones périurbaines ou rurales. Après 18 ans, plus du tiers des enfants d'exploitants urbains entrent désormais dans un établissement d'enseignement général du supérieur.

J.C. Bontron (SEGESA, 1994), avec pour base de travail le découpage cantonal opéré par la SEGESA, opère le même constat : dans les cantons urbains les spécificités de l'agriculture sont plus sensibles que dans les cantons périurbains. L'auteur souligne une plus forte part d'exploitations de taille économique importante et un nombre d'unités de travail par exploitation plus élevé. Il relève la forte propension des exploitations à pratiquer la vente directe et note que la pratique des activités touristiques sur l'exploitation est nettement plus fréquente. Par contre, la pratique de la pluriactivité est du même ordre dans les cantons urbains et périurbains (40 % des exploitations contre 36 % en moyenne ont un chef d'exploitation ou un conjoint qui exerce une activité non agricole).

Il faut cependant souligner le caractère très relatif de ces critères de différenciation qui ne recouvrent véritablement de valeur que dans le cadre d'une comparaison avec les zones rurales encadrantes et surtout masquent une extrême variabilité des situations d'une périphérie urbaine à une autre. Jean Vaudois souligne, dès 1977, cette variabilité au niveau régional en opposant l'agriculture des périphéries lilloises ou dunkerquoises (petites exploitations, forte main-d'œuvre familiale, cultures spéculatives, hauts revenus à l'hectare...) à celle du bassin minier (polyculture-élevage) ou des périphéries des agglomérations d'Arras ou de Cambrai.

Tableau 1. Exploitations et UDE moyenne des zones urbaine – périurbaine - rurale

	Exploitations			UDE* Moyenne		
	2000	%	Taux de variation 88-2000	1988	2000	Taux de variation 88-2000
Zone urbaine	57328	8,64%	-42%	27,32	41,02	50%
Zone périurbaine	231465	34,87%	-35%	31,22	46,37	49%
Zone rurale	375014	56,49%	-33%	28,02	41,94	50%
Total	663807	100,00%	-35%	29,07	43,41	49%

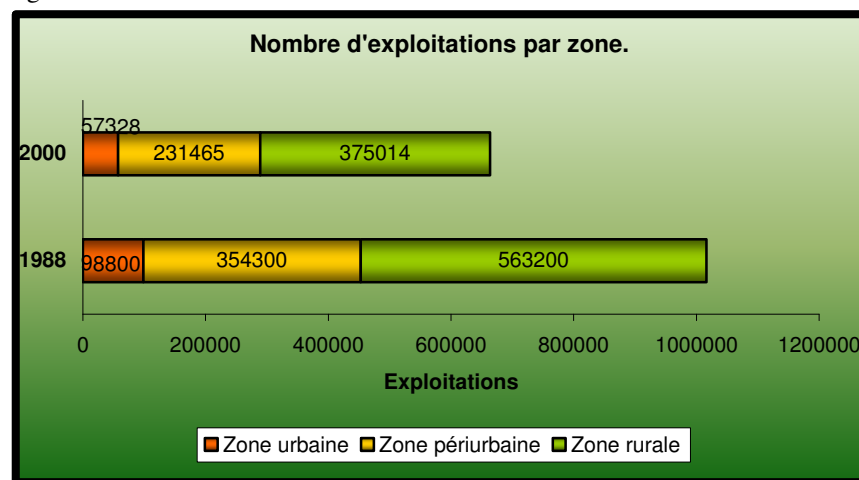
Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE. * Unité de Dimension Européenne.

Tableau 2. S.A.U. des zones urbaine - périurbaine – rurale.

	S.A.U. (millier d'ha).			S.A.U. moyenne (ha).		
	2000	%	Taux de variation 88-2000	19 88	2000	Taux de variation 88-2000
Zone urbaine	1433	5,14%	-12%	16,40	25,00	52,45%
Zone périurbaine	10044	36,06%	-3%	29,13	43,39	48,97%
Zone rurale	16379	58,80%	-2%	29,56	43,68	47,74%
Total	27856	100,00%	-3%	28,12	41,96	49,22%

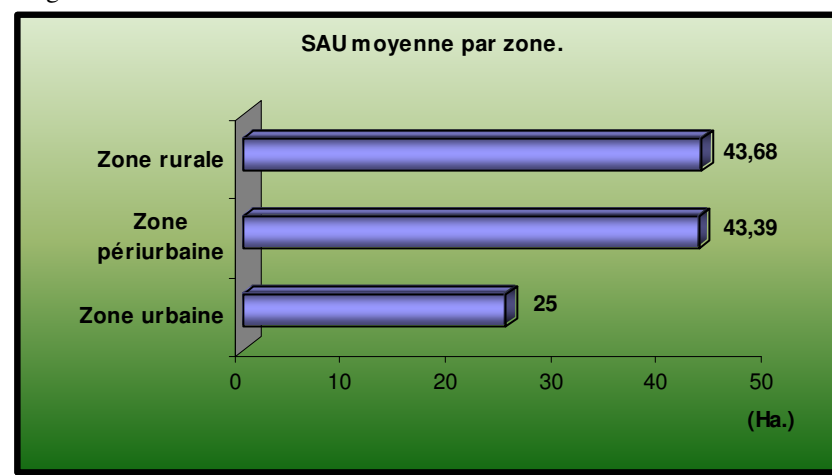
Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

Figure 1.



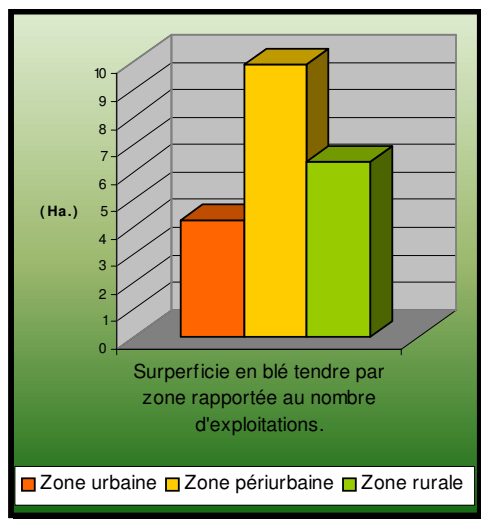
Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

Figure 2.



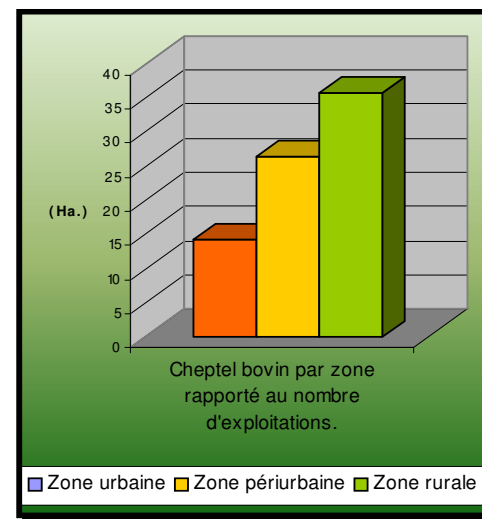
Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

Figure 3.



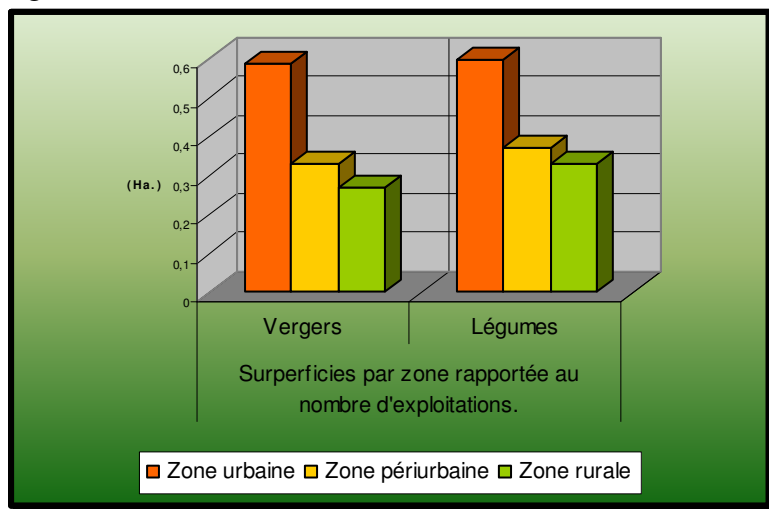
Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

Figure 4.



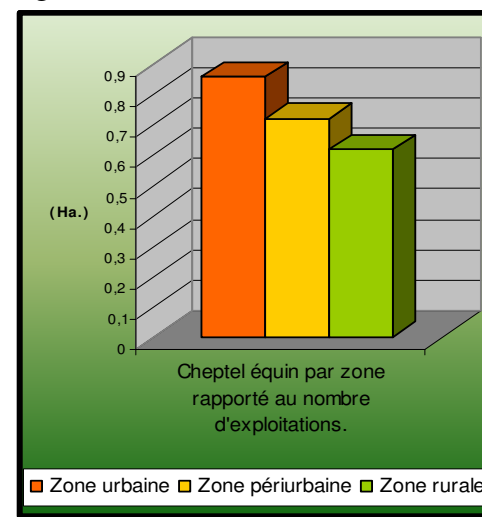
Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

Figure 5.



Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

Figure 6.



Source: Agreste. Recensement agricole 2000. INSEE.

II.2.2 . A moyenne et grande échelle :

Jean Vaudois (1995) note, qu'à l'échelle moyenne, celle des unités urbaines et des agglomérations, les espaces et systèmes agricoles se combinent généralement pour composer des mosaïques agricoles complexes dont la logique de répartition semble très éloignée des schémas théoriques classiques. La disposition en auréoles concentriques peut se retrouver localement et pour certains phénomènes, ou statistiquement et grossièrement pour certaines agglomérations, mais elle n'est en aucun cas la règle.

La géographie des espaces agricoles urbains et périurbains est spécifique à chaque agglomération. Ces espaces appartiennent en fait à un ensemble plus vaste (bassin de production). Les systèmes de production reflètent pour l'essentiel l'orientation dominante des régions agricoles dans lesquelles progresse le front urbain. Les systèmes agricoles urbains et périurbains sont ainsi dominés par la grande culture dans tout le nord de la France, la Champagne, le Centre ..., par l'élevage laitier en Franche-Comté, en Auvergne ..., par les cultures spécialisées dans les régions viticoles ou maraîchères du Sud (SEGESA, 1994). Parallèlement, la taille des exploitations dépend des caractéristiques régionales.

A grande échelle, l'analyse des exploitations agricoles met généralement en évidence une diversité beaucoup plus grande des situations, des comportements et des trajectoires (évolutions ou historiques des structures d'exploitation, des systèmes agricoles, des ateliers de production... et des espaces liés) que dans les espaces ruraux voisins. Alors que pour ces derniers, pour un système donné, les similitudes entre exploitations l'emportent généralement sur les différences, en zones urbaine et périurbaine, c'est l'inverse, tant en ce qui concerne les structures foncières, la conduite des ateliers de production, les modes de commercialisation, les sources de revenu. Par ailleurs, bien souvent, sur le temps long, les trajectoires d'exploitations sont marquées par des bifurcations multiples. Dans certains espaces périurbains, on trouve tous les cas de figures possibles, dans tous les systèmes (Vaudois J., 1995).

« Plus que le caractère d'intensité, statistiquement et localement avéré, c'est l'hétérogénéité, la diversité des situations et des évolutions constatées, à toutes les échelles d'analyse, qui fonde le mieux la spécificité de l'agriculture dans les zones urbaines et périurbaines » (Vaudois J, 1995). La diversité se lit à la fois d'une agglomération à une autre et à l'intérieur d'une même périphérie. J.C. Bontron et J.M. Stephan (2004) établissent à propos de l'agriculture francilienne une typologie par commune des grands types d'agriculture. Ils distinguent sept groupes. Même si certaines exploitations (maraîchage, arboriculture ...) ont davantage d'opportunités

commerciales que d'autres (céréaliculture) à se situer au contact direct des agglomérations, « il n'y a pas de modèles d'agriculture propres à la périphérie des villes ni en termes de structures, ni en terme de productions ». Nous observons « une juxtaposition de systèmes allant du céréaliculteur ou éleveur laitier au serriste ou petit maraîcher en plein exercice avec plusieurs salariés ou en pluriactivité » (SEGESA, 1994).

C'est pourquoi l'expression « agriculture des espaces périurbains » semble préférable à « agriculture périurbaine ».

II.3. "Agricultures des espaces périurbains et urbains": éléments d'hétérogénéité.

II.3.1. Trois « trames spatiales » :

Cette hétérogénéité de l'agriculture des espaces périurbains dans ses formes comme dans son organisation spatiale est, selon Jean Vaudois (1995), le fruit de l'interaction de trois « trames spatiales » : la trame rurale de base, la trame des bassins de production et celle de la croissance urbaine.

La trame que l'auteur nomme « rurale de base » est celle issue de la combinaison des données de la géographie physique et des héritages historiques (paysages, formes d'économies agricoles dominantes, densité de population, structures agraires...). Cette trame définit le support de l'activité agricole, mais aussi de l'expansion urbaine.

C'est en fonction de la trame des bassins de production¹⁷ ou de celle de la géographie des agro-industries et de leur aire de fonctionnement (le secteur agro-alimentaire est le réceptacle traditionnel et naturel de la grande majorité des volumes de matières premières agricoles commercialisées ; Margétic C., 2005) que se définissent et s'organisent "classiquement" les principaux ateliers de production et la nature des systèmes agricoles dominants. C. Margétic (2005), se référant entre autres aux travaux

¹⁷ Jean Vaudois (2000) définit le bassin de production comme un *espace géographique spécialisé, structuré par les flux entretenus entre les exploitations agricoles productrices, entre ces dernières et les acteurs économiques et institutionnels de la filière considérée, entre l'ensemble ainsi formé et les acteurs du territoire support*. D'après le *Dictionnaire de géographie humaine* (Charvet J.P. (s la dir.), 2000), un bassin de production agricole est *une portion de territoire spécialisée dans une production agricole particulière ou dans un tout petit nombre de productions agricoles (bassin laitier, céréalier ...)*. Cette spécialisation repose sur l'existence d'un nombre significatif d'exploitations agricoles elles-mêmes étroitement spécialisées en relation avec la présence de filières performantes de commercialisation ou d'industries agro-alimentaires de première transformation.

de J.P. Diry (1992), note néanmoins que « la réceptivité des agriculteurs aux attentes des industriels est un critère important pour la compréhension de l'efficience d'un bassin ». Les bassins de production dépendent de plus en plus des stratégies « urbaines », en particulier là où les politiques de conversion ou de développement ont été à l'origine d'implantation d'industries agro-alimentaires (Mc Cain à Harnes, Häagen Dazs à Arras) (Le Mene Ch. et Vaudois J., 1989).

Le processus de croissance urbaine par les contraintes multiples qu'il génère (emprises réalisées ou programmées, gênes à la circulation du matériel agricole...), par les opportunités nombreuses qu'il crée dans tous les domaines, par la place attribuée à l'agriculture... « modifie en permanence les conditions de l'exercice de l'activité agricole » (Vaudois J., 1995). Il est un puissant agent d'évolution et d'hétérogénéisation de l'agriculture des espaces périurbains et urbains.

II.3.2. Des stratégies individuelles et familiales déterminantes.

Trois logiques se côtoient et souvent se conjuguent (SEGESA, 1994) :

- la logique patrimoniale veut préserver et conserver un patrimoine foncier dans l'espoir de réaliser une plus-value. L'exploitation agricole est peu intensive et la location des terres peut reposer sur des baux précaires,
- la logique familiale, la plus courante, évite toute conversion, valorise ses savoir-faire spécifiques et des équipements existants. L'objectif des agriculteurs est d'assurer la pérennité de leur exploitation sans perspective de transmission à un successeur,
- la logique entrepreneuriale veut tirer parti d'une rente de situation qui est la proximité des marchés urbains pour valoriser des produits agricoles et des services. Les entrepreneurs emploient du personnel, investissent et visent la transmission de leur outil à un successeur.

Le chef d'exploitation établit ses choix et développe ses stratégies en fonction de son histoire personnelle et de ses goûts, de son âge et de sa situation familiale (absence ou présence de main d'œuvre familiale, d'un conjoint salarié...), de son niveau de formation et de ses compétences, de la localisation du siège d'exploitation.... dans le cadre des contextes généraux et locaux.

Les choix des agriculteurs sont potentiellement plus ouverts en zones périurbaine et urbaine qu'en zone rurale (Vaudois, 1995). Aux facteurs généraux s'additionnent les contraintes et opportunités inhérentes à la proximité urbaine pour élargir l'éventail des possibilités.

Ces contextes et facteurs sont ceux d'une remise en cause à l'échelle mondiale et européenne des principes selon lesquels se déterminait l'activité agricole, et de l'émergence d'attentes nouvelles des populations urbaines à l'égard des espaces ouverts localisés en périphérie immédiate des villes.

Chapitre 2

Le double contexte de la remise en cause agricole et des nouvelles demandes de la société urbaine.

En France et en Europe, depuis les années 1950, les objectifs assignés au secteur agricole ont porté d'abord sur l'autosuffisance alimentaire, puis sur sa « vocation exportatrice » et donc sur l'augmentation constante de la productivité et des volumes produits. Les Lois d'Orientation Agricole des années 1960 et les modalités successives de la P.A.C. ont fortement contribué à mettre en place un modèle productif intensif associant modernisation technique et restructuration des exploitations agricoles et de l'espace rural (Mollard A., 2003). Mécanisation lourde, fertilisation, protection phytosanitaire, sélection ou utilisation de variétés de plus en plus performantes ont contribué à l'augmentation régulière de la productivité. A côté des indiscutables performances techniques et des succès remportés sur les marchés internationaux, au-delà des problèmes engendrés par des surproductions, les contreparties écologiques et sociales de cette course au rendement sont lourdes. D'une part, plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs ont été éliminés de la compétition, d'autre part, le coût écologique de l'intensification agricole a fini par limiter considérablement l'intérêt pour la collectivité des seules performances techniques et économiques (Briel B., Vilain L., 1999 ; Charvet J.P., 2007).

I. Les contextes de la durabilité et de la révision de la Politique Agricole Commune. La marche vers la multifonctionnalité.

I.1 : L'émergence des concepts de durabilité et de multifonctionnalité.

C'est en 1968 que le « Club de Rome », groupe d'experts et d'économistes, publia l'ouvrage *Halte à la croissance* qui remet en cause les certitudes accumulées au cours des « Trente Glorieuses ». Le "Rapport Brundtland" énonce en 1987 le concept de développement durable.

Selon la définition adoptée par 174 Chefs d'État, en 1992 à Rio de Janeiro, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, (CNUED), le développement durable ("sustainable development"), est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur propres besoins. « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures » (Action 21, 1993¹⁸).

¹⁸ « Action 21 », en français, « Agenda 21 » en anglais, est le programme adopté par les gouvernements à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en juin 1992.

Les activités agricoles se sont trouvées rapidement au centre du débat en raison de leurs impacts environnementaux¹⁹, mais également de leurs implications dans l'aménagement du territoire et l'organisation sociale des sociétés (Roger C., 2001).

Dans une approche première la durabilité agricole vise à la préservation des ressources agronomiques et à la maîtrise de ses impacts sur l'environnement physique et biologique.

1.1.1. la durabilité agronomique et environnementale.

La durabilité n'est cependant pas un concept dogmatique. Processus dynamique et évolutif, la durabilité progresse par transitions graduelles (Briel B., Vilain L., 1999). Elle n'est pas fondamentalement antagoniste d'un certain productivisme, dans la mesure où il est possible de réduire considérablement les coûts écologiques sans compromettre la rentabilité par, notamment, la recherche d'une réduction des charges et des intrants²⁰.

L'adoption, par étapes, d'un certain nombre de pratiques, notamment celles de l'« agriculture raisonnée »²¹, permet cette réduction des charges et intrants (Charvet J.P., 2007) et la construction progressive de la durabilité agronomique. L'agriculture raisonnée, promue par l'association F.A.R.R.E., bénéficie d'un cadre juridique et d'une protection légale depuis les arrêtés et décrets d'avril 2002 et mars 2004²². L'agriculture raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. Le Référentiel national de l'Agriculture Raisonnée comporte 98 exigences nationales concernant la gestion de l'exploitation et les modes de productions végétales et animales.

L'agriculture intégrée est fondée sur une combinaison de lutte biologique et de moyens physiques (rotation des cultures, variétés résistantes, etc.). Avec l'élargissement du concept à un itinéraire technique, l'agriculture intégrée devient un système agricole de production qui privilégie des ressources et des mécanismes de régulation naturels par rapport au recours à des intrants potentiellement dommageables pour l'environnement. Elle se veut une base crédible et réaliste pour une agriculture durable. Pour les

¹⁹ Nous considérerons, avec A. Mollard (2003) comme équivalents les termes «environnementaux » et «écologiques », le premier évoquant mieux la composante anthropique des agroécosystèmes.

²⁰ La rentabilité économique reste souvent équivalente à celle de "l'agriculture conventionnelle" du fait de la baisse des charges qui compense l'éventuelle baisse des rendements (Ambroise R., Barnaud M., Manchon O., Vedel G., 1998).

²¹ Le concept d'agriculture raisonnée correspond à celui d' « Integrated farming » des Anglo-saxons.

²² Arrêté du 30 avril 2002 relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée J.O n° 104 du 4 mai 2002 ; Décret n° 2004-293 du 26 mars 2004 relatif aux conditions d'utilisation du qualificatif «agriculture raisonnée » J.O n° 75 du 28 mars 2004.

agronomes et les biologistes engagés dans l'agriculture intégrée, il ne s'agit plus de comprendre pour " dominer la nature", mais de comprendre pour s'y intégrer (Roger C., 2001). Parmi les exemples de pratiques permettant de tendre vers la durabilité agronomique nous pouvons citer la mixité des productions. Les associations graminées - légumineuses sont des techniques classiques qui tirent parti de la capacité des légumineuses à fixer l'azote gazeux et ainsi enrichir les sols en azote utilisable par d'autres végétaux.

L'agriculture biologique est définie officiellement par une réglementation française et européenne qui se décline dans des cahiers des charges dont le point central est l'exclusion des produits chimiques de synthèse autres que ceux mentionnés sur une liste positive. Elle ne détermine donc pas un système de production mais implique une préférence en faveur de la polyculture/élevage la plus autonome possible (Roger C, 2001).

1.1.2.La durabilité économique et sociale.

Le concept de la durabilité dépasse néanmoins une approche strictement environnementale. Un système agricole n'est durable que s'il est capable de perdurer. Cela implique qu'il doit pouvoir renouveler indéfiniment son potentiel de fertilité mais aussi les conditions économiques et sociales de sa reproduction (Briel B., Vialin L., 1999). La durabilité de l'agriculture comporte une dimension économique et une dimension sociale (Granier G., Veyret Y., 2006).

L'autonomie des exploitations agricoles est mise en avant, qu'il s'agisse d'autonomie dans le domaine des approvisionnements des exploitations ou d'autonomie financière. La diversification des productions et des activités ainsi que toutes les formules qui, comme la vente directe, permettent de réduire la dépendance vis-à-vis des aides apportées par les politiques agricoles intègrent le champ de la durabilité.

La transmissibilité des exploitations, le maintien du plus grand nombre possible d'agriculteurs (condition de la pérennité de « campagnes vivantes ») et la contribution de l'agriculture au maintien de l'emploi dans les espaces ruraux sont par ailleurs valorisés (Charvet, J.P., 2007).

1.1.3. La durabilité et la multifonctionnalité.

L'agriculture est, au travers du concept d'externalité²³, multifonctionnelle par nature (Vollet D., 2002). Les sous-produits (Gonin P., Sevestre R., Vaudois J., 1995) ou

²³ La notion d'externalité correspond à des « situations où les décisions de consommation ou de production d'un agent affectent directement la satisfaction (bien-être) ou le profit (bénéfice) d'autres agents sans que le marché évalue et fasse payer ou rétribue l'agent pour cette interaction » (Picard, 1998).

co-produits de l'agriculture (Mollard A., 2003), parce qu'en ont été définis des "usagers" (émergence d'un groupe social récepteur), sont devenus des externalités négatives (pollution d'un captage) ou positives (paysages). La « durabilité » propose à l'activité agricole d'intégrer (ou internaliser) à son champ d'activités ce qui a pu être considéré comme des avatars consubstantiels au processus de production (externalités écologiques, mais aussi paysagères et socio-économiques). La durabilité implique que l'exploitant agricole en tant que « partenaire de la nature », de gestionnaire de l'environnement et de l'espace, devienne pleinement acteur du « milieu rural ».

La durabilité suppose la multifonctionnalité reconnue ou "institutionnalisée"²⁴. L'agriculture façonne les paysages et contribue à la viabilité socio-économique de nombreuses zones rurales. L'intégration de ces externalités au champ des activités agricoles dans les domaines sociaux, symboliques et culturels, la pleine « insertion territoriale de l'agriculture » (Véron F., 2003) sont inhérents au concept de durabilité. Par la reconnaissance et l'institutionnalisation de la multifonctionnalité, la durabilité environnementale et agronomique se voit confortée par de plus larges perspectives de viabilité économique.

Le fait que l'agriculture soit susceptible de poursuivre simultanément des objectifs de production alimentaire et de matières premières industrielles, environnementaux et paysagers, mais aussi des objectifs sociaux et de développement local (agriculture productrice de paysages et d'espaces de ressourcement, actrice de la gestion globale du territoire, génératrice d'emplois, moteur des dynamiques locales) peut largement re-légitimer les soutiens publics à l'activité auprès du grand public mais aussi dans le contexte de l'O.M.C. (Véron F., 2003). L'ouverture de l'agriculture sur la société, la redéfinition du métier d'agriculteur (et de son identité sociale, Billaud J.P.1996) engagent les exploitations sur la voie de l'offre de services (rentabilisation de la main d'œuvre disponible, valorisation d'une parcelle privilégiée ou d'un patrimoine remarquable...).

Depuis le "Sommet de la Terre", le concept de développement durable est devenu une référence dans l'élaboration des projets de développement et la planification des politiques agricoles.

Le fait qu'une externalité ait un équivalent monétaire identifié – un coût ou un bénéfice – signifie qu'il y a eu « internalisation » (Mollard, 2003).

La multifonctionnalité est ici à considérer comme une caractéristique du processus de production (Vollet, 2002).

²⁴ La multifonctionnalité désigne ici l'ensemble des rôles, des fonctions multiples ou bien encore les objectifs que la société assigne à l'agriculture (Vollet, 2002).

1.2 : La durabilité pour perspective de la révision de la Politique Agricole Commune.

1.2.1. La remise en cause de la PAC.

L'heure des grandes « remises en cause » a sonné au sein de la Communauté Européenne dès la fin des années 1970, sur fond de critiques britanniques persistantes. Les dérapages sont alors ceux de la « surproduction » et de la « dérive budgétaire » (César G., 2003). En mars 1984, les quotas laitiers, dont l'objectif est la maîtrise quantitative de la production par la création d'un « seuil de garantie », sont instaurés. Le 23 juillet 1985, La publication du « Livre vert », marque une inflexion décisive dans la doctrine de la Commission en matière agricole. Dix ans après les premières critiques britanniques, les experts de la Commission semblent se rallier à l'idée selon laquelle la régulation par le marché mondial constitue la perspective d'avenir pour l'agriculture européenne et qu'il importe de procéder, par étapes, aux adaptations et ajustements nécessaires.

Le 15 septembre 1986 s'ouvre, à Punta del Este, un nouveau cycle de négociations commerciales internationales : l'« Uruguay Round ». L'objectif des Etats-Unis et de leurs alliés est clair : il s'agit du démantèlement complet de la Politique Agricole Commune.

Le triple contexte d'émergence du concept de durabilité, de crise structurelle et de négociations internationales engage la Communauté Européenne à réviser en profondeur sa Politique Agricole Commune.

1.2.2. De la baisse des prix garantis au développement rural.

1.2.2.(1). La réforme de 1992.

La réforme de la P.A.C. de 1992 entend restructurer les marchés agricoles. Il s'agit de consentir à de fortes baisses des prix européens garantis (et notamment des céréales) avec en contrepartie un mécanisme d'aides directes sous forme de primes à l'hectare ou à l'animal. L'instauration de la « jachère obligatoire » (taux de 15 % en 1993 et 1994) conforte alors l'objectif de maîtrise quantitative des productions.

Parallèlement, il est convenu d'une série de mesures d'accompagnement de la réforme dans le domaine de l'agri-environnement. Dans le sillage de l'article 19 du

règlement n°797/85, puis dans celui des articles 21 et suivants du règlement n° 2328/91, le règlement n° 2078/92 introduit un régime d'aides communautaires, cofinancées par le FEOGA-Garanties (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole) et par chaque Etat, qui pose le principe de l'introduction de modèles et de méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel. Ce règlement poursuit deux objectifs : combiner la protection de l'environnement et la réduction de la production agricole, contribuer à la diversification des revenus agricoles et au développement rural.

1.2.2.(2). Les accords de Berlin (1999) et de Luxembourg (2003). Les deux piliers de la P.A.C.

Dans le cadre de l'Agenda 2000²⁵ et dans un contexte préoccupant, marqué alors par la chute des cours mondiaux et par la mise en oeuvre de la nouvelle loi agricole américaine²⁶, les Etats membres aboutissent à un accord au Conseil européen de Berlin des 24 et 25 mars 1999. Ils fixent les perspectives d'évolution de la PAC pour la période 2000-2006 et décident une « révision à mi-parcours » en juillet 2002.

Cet accord a été motivé par des prix trop élevés pour tirer parti de l'expansion du marché mondial. S'y ajoutait le besoin d'une politique de développement rural globale, cohérente, qui viendrait compléter la politique de marché et l'aspiration à une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus soucieuse de qualité. L'accord, qui ainsi stabilise les dépenses de marchés pour les sept années à venir, réorganise la P.A.C. en deux piliers.

Le premier pilier se concentre sur la fourniture d'une aide de base au revenu des agriculteurs, qui sont libres de produire pour répondre à la demande du marché. Dans le cadre de cette politique des marchés, la réforme de 1999 a poussé plus avant la logique de paiement direct au détriment du soutien des prix, les versements accordés constituant désormais essentiellement des aides directes au revenu.

Le deuxième pilier soutient l'agriculture comme fournisseur de biens publics dans ses fonctions environnementales et rurales, et les zones rurales dans leur

²⁵ Au mois de décembre 1995, le Conseil européen de Madrid lançait le chantier de « l'Agenda 2000 » afin de fixer le cadre financier de la PAC au-delà de 2000, dans la perspective de l'élargissement de l'Europe. La Commission publia, le 16 juillet 1997, un document « Agenda 2000 – Pour une Union plus forte et plus large », appelé aussi le « paquet Santer » axé, avant tout, sur une volonté de maîtrise budgétaire.

²⁶ Le 4 avril 1996, les Etats-Unis mettaient en application une loi fédérale « pour l'amélioration et la réforme de l'agriculture » (le « FAIR Act ») dont les aides (dénommées « paiements de transition vers le marché ») sont -assurent-ils- entièrement « découplées » des productions, même si un « filet de sécurité » est mis en place en cas d'effondrement des cours (un seuil de déclenchement ou « loan rate » permettant l'attribution –proportionnelle aux volumes de production- de « loan deficiency payments »).

développement. Le règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999²⁷ définit le cadre réorganisé et simplifié de la politique communautaire de développement rural : toutes les mesures jusqu'alors dispersées et parfois peu cohérentes entre elles sont regroupées dans un cadre unique. Le Règlement Développement Rural compte 22 mesures mettant en avant (Direction des politiques économique et internationale, 2000) :

- le rôle multifonctionnel de l'agriculture (productions agricoles, emploi, utilisation des terres, gestion du paysage, protection de l'environnement...);
- une approche intégrée de l'économie rurale en mettant en oeuvre un programme de développement rural global dans lequel un certain nombre d'éléments (aides à l'investissement, à la formation, amélioration des structures économiques et sociales...) doivent notamment contribuer à diversifier les activités menées dans le cadre des exploitations agricoles.

Les accords de Berlin puis les propositions du commissaire Franz Fischler (juillet 2002) introduisent les notions de « découplage » et d'« écoconditionnalité » des aides.

La réforme 2003 (accords de Luxembourg) par l'intégration ou en rendant obligatoire la mise en oeuvre de ces notions accentue la complémentarité des deux piliers de la PAC.

Le découplage consiste en l'attribution des aides sous forme d'un paiement unique par exploitation déconnecté du volume et des facteurs de production, calculé en fonction d'une référence historique. L'accord prévoit que le découplage puisse être partiel (à hauteur de 75 % pour les cultures céréalières). L'octroi du paiement unique par exploitation et des autres paiements directs (paiements couplés...) doit tenir compte du respect des principales règles en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et de bien-être des animaux (l'écoconditionnalité). Le bénéficiaire des aides européennes doit également respecter les « bonnes pratiques agricoles », à savoir maintenir les terres dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes. En cas de non respect, est prévue une réduction des aides proportionnelle à la gravité du manquement.

²⁷ JO L 160 du 26.6.1999.

1.2.2.(3). La politique de développement rural (2005).

La politique de développement rural pour la période 2007-2013 a été adoptée en septembre 2005²⁸. Elle se décline autour de trois axes : amélioration de la compétitivité du secteur agricole et forestier, amélioration de l'environnement et du paysage, amélioration de qualité de la vie en milieu rural et promotion de la diversification de l'économie rurale.

L'activité agricole, bien qu'occupant « une place de moins en moins importante dans un nombre croissant de zones », est présentée comme fondamentale « pour la gestion du territoire de l'U.E., pour sa contribution aux économies rurales, et pour fournir des denrées alimentaires, des biens et des services publics » (Commission européenne, Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, 2006). La politique de développement rural met l'accent sur la nécessité d'adopter « des techniques de production plus propres et plus respectueuses de l'environnement », mais prend en considération le fait que la concurrence dans le secteur agricole « s'est renforcée en raison de la libéralisation accrue des échanges ». Un « équilibre raisonnable » doit donc être trouvé entre « la viabilité des exploitations agricoles, la protection de l'environnement et la dimension sociale du développement rural ». Les mesures de l' « axe 1 » se proposent ainsi de renforcer la compétitivité des exploitations par des aides aux investissements en faveur du capital physique, mais aussi humain... L'amélioration de la performance économique de l'agriculture doit par ailleurs passer par une réduction des coûts de production, une augmentation de la dimension économique des exploitations, l'orientation vers le marché et l'innovation. Les exploitations sont appelées à « tirer profit des possibilités offertes par la diversification des activités économiques », à « mettre l'accent sur [...] les produits à valeur ajoutée demandés par les consommateurs, y compris les produits non alimentaires... »

1.3 : L'Application en France du concept de développement durable et de la révision de la P.A.C.

A l'échelle de la France, pour répondre aux mesures d'accompagnement décidées dans le cadre de la première réforme de la P.A.C., les autorités de notre pays ont proposé d'utiliser les possibilités offertes par le dispositif agri-environnemental adopté par le conseil européen le 30 juin 1992. Pour sauvegarder la biodiversité, gérer les ressources naturelles de manière durable, offrir des produits agricoles de qualité,

²⁸ Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural. JO L 277 du 21.10.2005.

conserver le patrimoine paysager et maintenir l'attrait de l'espace rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche a diffusé en février 1994 des cahiers des charges types nationaux (concernant la protection des races locales, le retrait des terres à long terme, la conversion des terres arables en herbages extensifs, la réduction des intrants, la diminution de la charge de cheptel ...).

L'application française du Règlement de Développement Rural (1999) a été réalisée par le biais d'un plan national, le Plan de Développement Rural National (PDRN) approuvé le 7 septembre 2000 par la Commission européenne. Ce plan répondait aux orientations mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999²⁹.

Cette loi, a pour objectif de concilier le développement de l'agriculture française et les attentes d'une société qui évoluent en termes d'emploi, de gestion de l'espace, d'environnement. Elle intègre les fonctions territoriales, mais aussi sociales de l'agriculture. Elle reconnaît, dès son introduction, les dimensions multiples du développement durable et le rôle multifonctionnel des espaces ruraux et agricoles (orienter les exploitations agricoles vers une agriculture durable et multifonctionnelle). Les services rendus au-delà de la production de biens agricoles et alimentaires sont officialisés: «La politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable»³⁰.

L'instrument majeur de la Loi d'Orientation Agricole était le C.T.E. (Contrat Territorial d'Exploitation)³¹. Ce dispositif de réorientation de la politique agricole renforçait la relation contractuelle entre l'agriculteur et les pouvoirs publics, permettait de reconnaître et de rémunérer plus lisiblement la multifonctionnalité de l'agriculture. Le C.T.E., qui se plaçait ainsi au centre du second pilier de la P.A.C., reposait sur un projet global d'exploitation comportant nécessairement deux volets: un volet environnemental et territorial d'une part, un volet socio-économique d'autre part.

Parmi les objectifs socio-économiques du C.T.E. (développer la valeur ajoutée sur l'exploitation et favoriser l'emploi) susceptibles de faire l'objet d'un financement, il est possible de mentionner la valorisation qualitative des produits (intégration d'une filière de qualité: traçabilité, label de qualité, agriculture bio), l'encouragement à la diversification d'activité (valorisation de la production par la vente directe, développement du tourisme vert: chambres d'hôtes, gîtes), l'encouragement au maintien et à la création d'emploi.

²⁹ Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, J.O n° 158 du 10 juillet 1999 page 10231. Cette loi se positionne, dans l'esprit, à l'inverse de la précédente Loi d'Orientation Agricole adoptée en 1962 qui participa à la mise en place d'un modèle productif intensif.

³⁰ Loi 99-574 du 09 Juillet 1999. Loi d'orientation agricole. Article 1.

³¹ Loi 99-574 du 09 Juillet 1999. Loi d'orientation agricole. Titre premier. Article 4.

La mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation a révélé un certain nombre de dysfonctionnements parmi lesquels leur complexité, leur manque d'efficacité en matière d'environnement, des dérapages de dépenses alors qu'aucun instrument de régulation budgétaire n'était prévu. C'est dans ce contexte que le décret n° 2003-675 du 22 juillet 2003³² a institué, en remplacement des C.T.E., les Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.). Par rapport aux C.T.E., les Contrats d'Agriculture Durable se sont concrétisés par le centrage sur les enjeux environnementaux (abandon du dispositif qui obligeait de coupler les mesures agro-environnementales à des objectifs socio-économiques en matière de diversification, de qualité et d'emploi).

A partir de 2007, de nouveaux dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre de la programmation du développement durable 2007-2013.

Le Plan de Développement Rural National, échu en décembre 2006, est remplacé par une programmation structurée autour d'un Plan de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H., 2007), Ce plan se compose d'un socle commun de mesures applicable dans l'ensemble des régions (à l'exception de la Corse et des D.O.M.) et de volets régionaux spécifiques dont la programmation est confiée aux préfets de région.

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (M.A.E.T.) sont de nouveaux contrats qui visent à assurer la succession du volet environnemental des Contrats d'Agriculture Durable.

Relevons que la mesure 311 vise la création d'activités nouvelles et le renforcement d'activités par des ménages agricoles. L'objectif est de diversifier les sources de revenus des ménages agricoles et de lutter ainsi contre la tendance à la réduction du nombre d'exploitations agricoles, mais également de contribuer au maintien de la population rurale en évitant la disparition des services à la population. Les actions financées par cette mesure peuvent être de différentes natures : accueil, hébergement à la ferme, agri-tourisme, artisanat, activités équestres hors élevage, services en milieu rural (dénéigement, entretien de l'espace, pension pour animaux, entretien de résidence...), accueil en forêt, ... Du fait du lien étroit entre la vente directe et l'attractivité des territoires ruraux, l'ensemble des activités de commercialisation (de produits transformés ou non) réalisées sur une exploitation agricole doit relever de cette mesure 311.

Les déclinaisons régionales du P.D.R.H. se fondent sur des états des lieux établissant les forces et faiblesses propres aux espaces ruraux régionaux et aux activités « attachées » (agriculture, sylviculture, industrie agro-alimentaire) et fixent ainsi les objectifs à atteindre. Le volet régional Nord-Pas-de-Calais (Programmation de

³² J.O. n°170 du 25 juillet 2003, page 12594, texte n°29.

Développement Rural Nord-pas-de-Calais, 2006) définit entre autres objectifs du dispositif d'aide l'accélération de la diversification des exploitations petites et moyennes dans le prolongement de l'acte de production et notamment un soutien à la transformation à la ferme (dans le cadre de la mesure 121 de modernisation des exploitations), l'essor de l'agriculture biologique aujourd'hui peu développée, d'accompagner le montage des projets de diversification non agricole (accueil) afin de diminuer les risques inhérents aux projets les plus innovants. Ces objectifs ont été déterminés en fonction d'un « contexte de forte demande urbaine, afin d'améliorer l'image de l'agriculture et son intégration dans un milieu fortement urbanisé ».

La réflexion a largement été conduite au sein du Conseil régional.

L'émergence du concept de durabilité, les contextes de crise structurelle et de concurrence mondiale exacerbée, de redéfinition de la P.A.C. et des politiques agricoles nationales s'additionnent au sein des espaces envisagés à une remise en cause des formes actuelles de la croissance urbaine et accompagnent un véritable renouvellement des liens des espaces agricoles périurbains à la ville.

II. Les contextes périurbains. De nouvelles fonctions assignées.

II.1 Remise en cause des bien-fondés de la périurbanisation et nouvelles demandes sociales.

II.1.1. « le périurbain en question ».

Dès le début des années 1990, des auteurs (nous retiendrons en particulier l'article de J. Landrieu, « Le périurbain en sursis ») mettent « le périurbain en question » (*Les Nouvelles de l'Observatoire* n° 25, janv. 1990.- 12 p., suppl. à *Diagonal* n° 81).

La nécessité de canaliser la périurbanisation (Wiel M., 2000) ou de contrarier l'éparpillement urbain relève de toute une série de facteurs tant fonciers et techniques que sociaux ou environnementaux.

La littérature souligne une consommation excessive ou, pour reprendre les mots de J. Cavailhès et B. Schmitt (2002), un « gaspillage de ressources foncières, [agricoles] et naturelles ». La Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier (2004) relève qu' « à croissance égale, nous consommons deux fois plus de foncier que l'Allemagne ». F. Trocherie (2003) se fondant sur l'enquête Teruti (série 92-2002) du service statistique du ministère de l'Agriculture (Scees) relève que de 1992 à 2001, alors

que la population française s'accroissait d'environ 3%, les surfaces construites pour l'habitat individuel se sont agrandies de 20%, celles des jardins et des pelouses d'agrément liés à l'habitat de 18%. L'étalement de l'habitat engendre parallèlement un développement des besoins en transports (Coutelier, 2003) et donc est en partie responsable de l'accroissement de 11 % des surfaces consacrées aux routes et parking sur la même période. « En ajoutant les usages résidentiels, les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire et les réseaux de communication, c'est en dix ans l'équivalent de plus d'un département français qui a été soustrait à l'agriculture, à la forêt et aux sols "naturels" » (Cavailhès J. et Schmitt B., 2002).

Cet étalement de la ville, parfois aux dépens de sols de grande qualité agronomique, est associé à des coûts publics d'équipement élevés, bien que l'influence des densités de population sur ces coûts reste difficile à quantifier (Guérois M., 2003). Les collectivités sont amenées à répondre aux demandes en matière de scolarisation ou d'installations sportives et de loisirs... dans des conditions de moindre densité donc de moindre rentabilité. L'extension de la ville vers ses périphéries entraîne une extension des réseaux d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en électricité, de collecte des ordures ménagères... et peut ainsi remettre en cause les économies d'échelle réalisées pour de nombreux services collectifs (Chapuis R., 2007).

Dans un contexte où les espaces périurbains « sont souvent de simples cités dortoirs » (Cavailhès J., Schmitt B., 2002) la remise en cause est également sociale. De nombreux auteurs rapportent l'isolement de ceux qui ne sont pas encore ou qui ne sont plus à l'âge de la mobilité (Berger M., 2004), le faible niveau des activités relationnelles, l'altération des liens sociaux lorsque les horaires de la personne, en raison des distances parcourues et de la congestion des réseaux, sont décalés des temps sociaux dominants. Le coût économique du transport, surtout dans le contexte de renchérissement des carburants et d'absence de véritable desserte par les transports en commun peut peser très lourdement sur les budgets des ménages dans ces couronnes externes et être un facteur soit d'exclusion sociale, soit de renforcement du besoin de vivre en ville (Dodier R., 2006). M. Wiel (2000) souligne par ailleurs que les ménages périurbains de la deuxième couronne n'ont souvent pas eu d'autres alternatives en raison des coûts du foncier, mais que le processus de périurbanisation procède d'une dynamique de ségrégation sociale ou d'exclusion entre ceux qui accèdent ou ceux qui sont exclus...

L'argument environnemental le plus souvent décliné est celui de la pollution atmosphérique inhérente à la multiplication des trajets domicile-travail en automobile. I.

Roussel, S. Frere, P. Menerault (2001) notent que la pollution photochimique (pollution à l'ozone), affecte de manière préférentielle les zones périurbaines. D'après J.-P. Orfeuill (2000), un résident du périurbain émet sur l'ensemble des déplacements quotidiens deux à trois fois plus de CO₂ qu'un habitant du centre-ville. L'étalement périurbain, par l'imperméabilisation des sols participe également à l'accroissement des risques d'inondation. La multiplication des infrastructures de transport produit des effets de coupure, fragmente les espaces naturels et entrave les déplacements de certaines espèces animales (Coutelier, 2003). Le *schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux* de la loi d'aménagement du territoire de 1999 considère par ailleurs l'impact en termes d'environnement visuel ou de cadre de vie : l'urbanisation horizontale entraîne un recul des espaces ouverts "naturels" et ruraux alors qu'en même temps elle s'accompagne d'une demande accrue pour ces mêmes espaces.

II.1.2. Un renouvellement des liens de l'agriculture à la ville :

II.1.2.(1). Vers une agriculture "re-centrée".

En terme de relations ou liens de l'agriculture avec la ville nous pouvons distinguer, d'une façon générale, trois époques :

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les agriculteurs péri- ou intra- urbains ont été des acteurs de la ville à part entière (Phlipponneau M., 1956) bénéficiant du quasi monopole de l'approvisionnement des citadins. Les exploitations, produisaient des matières premières, transformaient celles-ci et commercialisaient par l'intermédiaire des marchés locaux. L'horticulture et le maraîchage ont pu constituer alors une caractéristique majeure de l'agriculture des zones périurbaines. Des rapports de « bon voisinage » étaient établis : les agriculteurs apportaient leurs légumes, fruits et fleurs... aux halles, collectaient en retour les déchets urbains pour fertiliser leurs terres (recyclage des abattoirs, collecte des ordures ménagères et des eaux usées) ou encore partageaient la " campagne", le temps d'un dimanche, avec les citadins (Celdran M., 1997 ; Fleury A., 2001)

A partir de 1950-60, plusieurs facteurs ont rompu cet équilibre. Le développement des transports routiers, l'amélioration des techniques de production (production sous serre), le développement des formes modernes de distribution, l'ouverture des marchés nationaux aux produits européens, la pression foncière...effacèrent les avantages de la rente de proximité (Vaudois J., 1994). Maraîchage et arboriculture reculèrent, les cultures spécialisées résistèrent moins bien à la pression foncière que les grandes cultures ... Les exploitations, conformément aux objectifs fixés par la P.A.C., se spécialisèrent dans la production de matières premières

agricoles destinées à être transformées, conditionnées et distribuées par des entreprises d'aval, alimentaires pour l'essentiel. L'activité, quasiment déconnectée des marchés de consommation locaux, se désolidarisa largement de la ville pour ne plus occuper que les espaces libres de projet urbain (Fleury A., 1997). Les agriculteurs ont ainsi perdu leur statut d'« acteurs de la ville », pour devenir des « résistants », cherchant à s'adapter à des surfaces réduites pour accroître leur revenu à l'hectare, tirant parti de la spéculation foncière, délocalisant leurs exploitations en s'éloignant de plus en plus du front urbain (Celdran M., 1997). Alors que la ville a accueilli de plus en plus de consommateurs, les agriculteurs ont de moins en moins produit pour le marché local. En trois décennies, l'agriculture des espaces périurbains est devenue une agriculture "excentrée" mais aussi marginalisée (Prost B. 1994), différenciée selon le degré de modernisation atteint ³³.

L'évolution moderne de la société a transformé à nouveau cet état de choses et tend à intégrer, différemment des anciens liens, l'agriculture des espaces périurbains dans la ville (Fleury A., 97). Depuis le début des années 1980, les espaces agricoles sont le support sur lequel s'adresse une "nouvelle demande sociale".

II.1.2.(2). Des demandes sociales adressées aux espaces agro-naturels :

Par « nouvelles demandes sociales », il faut entendre avant tout « nouvelles attentes de la société urbanisée » (J.C Bontron, A. Morel-Brochet, 2002) en matière d'espaces « naturels ». Ces espaces sont évoqués par opposition à la ville et à la vie urbaine sans jamais être la campagne. « Rupture visuelle, auditive, olfactive », les espaces ouverts périurbains servent à échapper à la ville (Bratosin O., 1998). La pollution urbaine, la densification des agglomérations et leur extension, l'artificialisation des milieux ont accru le besoin pour des populations plus nombreuses et plus variées qu'auparavant³⁴, et selon des pratiques différentes, d'espaces « préservés » et peu denses, d'un environnement visuel ou sonore de qualité, ... (Mollard A., 2003 ; Bontron J.C., Morel-Brochet A., 2002).

³³ Précisons que cette tendance au repli sur la seule production de matières premières, liée à l'instauration d'une division du travail au sein de « filières agroalimentaires », s'est révélée dominante mais non exclusive car, dans le même temps, des exploitations ont conservé, voire créé et développé d'autres types d'activités aux côtés de (ou en articulation avec) l'activité de production agricole stricto sensu. Les analystes du secteur agricole ont laissé dans l'ombre ce phénomène jugé marginal, et surtout associé à des formes traditionnelles, archaïques, supposées en voie de disparition.

³⁴ Depuis longtemps les périphéries urbaines sont des lieux de plaisance pour les citadins. Nous pouvons citer les folies que se faisaient bâtir les aristocrates ou financiers aux alentours de Paris dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, ou encore, mais dans un autre registre, les guinguettes des bords de Marne nées dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle avec la ligne du Chemin de fer de l'Est. Notons que les bords de Marne tombés en désuétude à compter des années 1950 connaissent aujourd'hui un renouveau réel. L'attrait que représentent les aménités rurales pour les activités économiques, pour leur fonctionnement ou leur image de marque est par contre très récent (Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004).

La demande en espaces « verts » participa au phénomène de périurbanisation de l'habitat. M. Berger (2004) souligne néanmoins combien cette aspiration à un cadre agreste a pu être secondaire dans les motivations qui présidèrent à l'installation d'une fraction croissante des Français en périphérie des villes. L'auteur note que bien des candidats à l'accession à la propriété furent contraints d'aller chercher à la campagne des terrains à bâtir moins coûteux et qu'ils ne demandent qu'à voir leur environnement se densifier et à bénéficier de services et d'une vie sociale de type urbain.

La demande qui s'exerce sur les périphéries urbaines est liée plus largement à la recherche d'espaces ouverts à la détente, aux loisirs ou à la découverte³⁵. La traditionnelle promenade dominicale en famille n'est plus seule de mise. De nouvelles pratiques en matière d'activités individuelles de loisirs, nées de la recherche d'activités physiques de plein air à caractère sportif, sont apparues : « les cavaliers, les cyclistes, les joggers sont devenus des utilisateurs importants de l'espace » pour lesquels les cheminements à travers champs sont particulièrement recherchés. Ces pratiques, parfois quotidiennes, impliquent une proximité entre résidence et lieu d'exercice (Fleury A., 2001). Il ne s'agit pourtant pas de se défaire des « commodités » de la ville. O. Bratosin (1998) s'appuyant sur une enquête de la S.O.F.R.E.S. réalisée en 1993 pour le compte de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole lilloise souligne que la sécurité, l'entretien, l'accessibilité sont des critères déterminants, « l'espace vert est un équipement urbain ». Les populations qui au gré de leurs activités de loisirs fréquentent les espaces ouverts périurbains les perçoivent ainsi plus comme un paysage que comme un lieu de production (Hervieu B., Viard J., 1996). Les campagnes périurbaines sont alors très largement assimilées à des parcs publics (Fleury A., 2001).

Il faut également entendre par nouvelles demandes sociales un retour en faveur de l'agriculture de proximité qui offrirait à des citoyens en quête de "sécurité alimentaire" la possibilité d'évaluer par eux-mêmes les manières de produire (Fleury A., 2001).

Les demandes nouvelles (qui sont d'abord des demandes de la société urbaine. Vaudois J., 1996) portent ainsi très largement sur les aménités, notamment paysagères ou environnementales au sens large (Fleury A., 2001). Ces demandes peuvent au-delà porter sur des produits, mais aussi des services de qualité territorialisés (Mollard A., 2003). La lecture des espaces périurbains envisagés peut alors procéder de celle d'un

³⁵ Les activités culturelles, orientées sur la meilleure connaissance des lieux sont également des moteurs importants à la fréquentation des périphéries urbaines.

espace agricole producteur, mais souvent magnifié (Fleury A., 2001) ou dont la perception relève de la symbolique d'ordre affectif.

L'agriculture, parce qu'elle occupe l'espace "libre" et ouvert des périphéries sur lesquelles s'exercent le plus immédiatement la pression urbaine et les « demandes nouvelles », revêt une importance nouvelle aux yeux des collectivités territoriales et des aménageurs.

II.2. De l'utilité de l'agriculture pour la ville :

L'agriculture et les espaces agricoles périurbains ne figurent plus par défaut dans les documents d'urbanisme. Au-delà de l'immédiate réponse aux « gaspillages » de la périurbanisation et aux nouvelles demandes sociales individuelles, l'agriculture et les espaces agricoles sont invités aujourd'hui à satisfaire à de plus larges attentes collectives ou d'intérêt général. Les exploitants ne jouent pas ici de rôle d'initiation. La mutation des conceptions et des usages des espaces agricoles est d'initiative urbaine (Fleury A., 2001).

II.3.1. De « nouvelles » fonctions assignées.

Les « nouvelles » fonctions de l'agriculture désignent toutes les activités conduites par des exploitants agricoles, autres que la production de matières premières agricoles (Cohen J.R., Giordana J.L., 1998). Nous plaçons « nouvelles » entre guillemets dans la mesure où un nombre certain de ces fonctions ne fait que se re-développer après une forte régression.

II.3.1.(1). Enrayer le « chaos et le désordre » :

La première des fonctions « nouvelles » attribuées à l'agriculture est une fonction passive d'occupation et de maintien des espaces ouverts (Thiébaud L., 1995). L'agriculture et les espaces agricoles périurbains ont avant tout été mobilisés en temps qu'outil d'aménagement. La gestion des "espaces libres" est présentée comme un moyen pour réguler l'étalement urbain (Davodeau H., 2005). La « vocation » attribuée de ceinture verte répond à cette ambition. Très présente dans les documents de planification territoriale, elle reprend l'idée des coupures d'urbanisation créées par la loi Littoral de 1986. Ces formules désignent un espace agricole ou forestier que l'on souhaite utiliser comme borne à l'étalement urbain. Ces espaces à créer ou à protéger contribuent à juguler « le chaos et le désordre de la périurbanisation », participent

d'une « gestion ménagère des espaces ruraux » (F.N.S.A.F.E.R., 2004) et par là, oeuvrent à « refaire la ville sur elle-même » (limiter l'étalement urbain est un objectif de la loi S.R.U., « Solidarité et Renouvellement Urbain », 2000).

La fonction passive ainsi assignée passe en premier lieu par la protection de l'outil foncier. Pour assurer la sécurité foncière, les collectivités locales disposent des documents d'urbanisme. Les S.D.A.U.³⁶ des années 1970, alors que l'espace agricole périurbain était pratiquement considéré comme libre et ouvert à tout usage, correspondent à la fin des années de croissance économique et sont fondés sur des projections démographiques majorées. Les réserves foncières prévues pour l'habitat et le développement économique ont donc été pléthoriques (Toltron J.J., 2005). Ces S.D.A.U. ont ainsi, parfois, surestimé les besoins d'urbanisation (60 % seulement des prévisions d'urbanisation du 1er SDAU de l'agglomération lilloise de 1973 ont été réalisés en 1990). Leur mise en révision devient un phénomène marquant à partir de la fin des années 1980. En 1993, 74 schémas directeurs sur 200 en vigueur sont en révision, 39 nouveaux schémas sont mis à l'étude (Bratosin O., 1998). Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France de 1994 assure une protection plus stricte des zones agricoles et forestières de la « ceinture verte » et leur assigne pour premier objectif de freiner le développement en tache d'huile de la zone agglomérée la plus dense (S.D.R.I.F., 1994). La refonte du S.D.A.U. de l'agglomération lilloise est engagée en 1989. Le premier projet de 1994 fait l'objet d'un conflit entre la Chambre d'agriculture et le syndicat mixte chargé de l'élaboration du S.D.³⁷. Une nouvelle dynamique de concertation aboutit à la définition d'une nouvelle "trame verte métropolitaine" ambitieuse, avec 10 000 ha voués à la nature et aux loisirs dont 3000 garderont une vocation agricole. Cette "trame verte" projette la création de parcs urbains d'un nouveau genre et le développement de relations nouvelles entre "ruraux" et citadins (Malafosse C., 1998).

Dans un même ordre d'idées les espaces agricoles gérants d'espace sont mis à contribution dans l'occupation des cônes de bruit, des zones inondables ou encore des périmètres de sécurité des activités à risque (Fleury A., Donadieu P., 1997).

II.3.1.(2). Des fonctions paysagères, récréatives et symboliques :

A la fonction de structuration des organisations urbaines et d'entretien des espaces impropres à l'urbanisation sont attachées des fonctions paysagères. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France de 1994 qualifie les zones agricoles de la ceinture

³⁶ Les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) datent de la loi foncière de 1967 et sont alors élaborés par les services de l'Etat.

³⁷ Les Schémas Directeurs (SD) datent des lois de décentralisation de janvier et juillet 1983. Ils sont élaborés à l'initiative des collectivités locales.

verte d'espaces paysagers et assigne à l'agriculture spécialisée la mission de reconquérir les friches agricoles. L'agriculture est un moyen efficace d'entretien des espaces verts et des paysages à un moindre coût³⁸. L'agriculture serait ainsi à la fois une contribution à la qualité de vie des habitants (les espaces agricoles sont les « espaces de respiration » des citadins), une contribution à la qualité paysagère et à l'attractivité économique d'une région (Blanchet R., 1996)³⁹. Notons que dans le projet actuel du S.D.R.I.F. [en ligne] la fonction économique de l'agriculture n'est reconnue que dans le cadre « d'une économie de proximité concourant à la qualité des paysages, elle-même facteur [...] d'attractivité de la région » et ce plus particulièrement en matière touristique.

Ne reste plus alors qu'à investir les espaces ainsi délimités de missions récréatives par la définition de cheminements sécurisés et balisés et inviter les exploitants (parfois par une contractualisation fondée sur la réciprocité des intérêts) à participer à l'offre de loisirs, à l'animation, la valorisation et l'identification de ces espaces. R. Davodeau (2005) relate une volonté de marquage des lieux ou de marketing urbain ou touristique par opposition aux « lotissements uniformisés et aux zones commerciales stéréotypées qui marqueraient particulièrement les franges périurbaines et seraient les avatars d'une banalisation paysagère dénoncée parce qu'elle contribue à un appauvrissement du sens des lieux ». Ce même auteur cite J.-R. Pitte (1989) décrivant « un mélange d'uniformité – de laquelle peut parfois naître l'ennui – et de pauvreté de signification autre que technique ».

A la fonction récréative est ainsi attachée une fonction symbolique, sociale et pédagogique. En offrant des productions alimentaires de proximité (vente à la ferme ou sur les marchés forains, promotion de "produits du terroir"), par l'accueil touristique ou pédagogique à la ferme ou par les associations pour le maintien d'une "agriculture paysanne" (Projet de S.D.R.I.F., 2007), l'agriculture recréerait un lien culturel et identitaire en rappelant leurs « racines rurales » aux populations citadines (fêtes des moissons, des vendanges, écomusées agricoles ...). Le livre blanc de la F.N.S.A.F.E.R. (2004), dans son paragraphe consacré à une « brève histoire des paysages », fait remonter l'organisation des « campagnes françaises » à la fin du Paléolithique et souligne une « étonnante permanence de nos paysages » depuis les « tribus gauloises ». Ce même document rapporte que la « campagne » est appréciée pour sa capacité à préserver des valeurs de respect des traditions, de maintien des équilibres et de

³⁸ Fleury et Donadieu (1997) avancent les chiffres suivants : le coût de création d'un parc public serait de 150 000 € à l'hectare, les entretenir coûterait de l'ordre de 15 000 € à l'hectare et par an. La solution forestière n'est pas non plus gratuite : le coût d'entretien, lié à l'ouverture au public des forêts franciliennes, varierait de 200 € à 2300 € par hectare et par an.

³⁹ La fonction désormais attribuée aux paysages agricoles à travers la notion d'aménité n'a cependant pas toujours été bien identifiée par les responsables locaux. Thiébaud (1995) cite le Comité Economique et Social de la Région Ile-de-France qui en 1985 évoque ainsi « l'attrait que représente pour les urbains l'espace agricole : un hectare de betterave dégage autant de chlorophylle (sic) qu'un hectare de forêt ».

préservation de la beauté, valeurs considérées par les Français comme essentielles pour la société dans laquelle ils souhaitent vivre. La perception positive des apports des espaces identifiés par les activités agricoles (la campagne des citadins) irait ainsi « bien au-delà des fonctions hygiéniques ou décoratives habituelles assignées aux espaces verts urbains ». L'agriculture offrirait aux citadins « les rapports sensibles et émotionnels propres à la perception de la nature » (Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004).

Pour les exclus des villes, l'agriculture est également un moyen de réinsertion. De nombreuses associations travaillent aujourd'hui à la réinsertion par l'activité agricole aux portes des villes. Au cœur des attentes collectives figure également l'éducation à la culture du vivant et de l'alimentation (Guiomar X., 1998).

II.3.1.(3). Des fonctions environnementales :

Enfin, mais corollairement, et parfois en antécédence, sont désormais assignées à l'agriculture et aux espaces agricoles des fonctions environnementales liées aux «ressources» et aux «risques et nuisances».

Dans le cadre des fonctions paysagères, récréatives, sociales et alimentaires l'agriculture est "incitée" «à prendre conscience de la nécessité de réintégrer les externalités négatives de certains systèmes » (Fleury A., 2001). Il s'agit là, partiellement tout au moins, de résoudre le décalage qui existe entre les aspirations citadines de "nature" et la rationalité des espaces agricoles conçus dans un but productif (Serrano J., 1999).

Plus spécifiquement, l'agriculture est mise à contribution dans la lutte contre les risques naturels. Il s'agit là de maintenir le sol en état perméable sur de grandes surfaces afin de limiter l'afflux d'eau aux rivières et limiter les risques d'inondation, ou dans les régions méditerranéennes de réintroduire l'agriculture ou l'élevage dans des espaces menacés par les risques d'incendie. Les pratiques agricoles peuvent améliorer ou dégrader la qualité des eaux. Face aux pollutions agricoles des nappes phréatiques par les nitrates, on s'efforce de protéger les zones de captage en encourageant une agriculture non polluante. Au-delà et en avant des politiques générales conduites à l'échelle européenne, les grandes agglomérations contractualisent avec les agriculteurs périurbains pour préserver les zones de captage. Ce fut là le premier objectif du Parc de la Deûle à Lille. Le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France arrêté le 15 février 2007 [en ligne] assigne également aux espaces agricoles « une fonction d'adaptation à la crise énergétique et au changement climatique qui passe d'une part par le développement des filières énergétiques et non alimentaires (biomasse, éco-matériaux notamment), et d'autre part par le développement des produits de proximité

(maraîchage, agriculture biologique) et des circuits courts, la limitation du recours à l'importation et des transports de marchandises dans le respect des enjeux environnementaux ». Notons que l'agriculture joue également un rôle déterminant dans l'élimination des déchets (compost urbain, déchets verts, boues d'épuration, eaux usées dans certains sites. Guiomar X., 1998).

II.3.2. La diversité des degrés de prise en considération de l'utilité de l'agriculture et des espaces agricoles dans les politiques urbaines d'aménagement.

Dans sa typologie des stratégies de gestion des espaces agricoles J. Serrano (1999) distingue trois catégories.

Dans les projets type « Concurrence », l'espace agricole est perçu comme une réserve foncière. L'aménagement et le développement urbain ne prennent en considération ni les impératifs agricoles, ni les apports potentiels de l'agriculture à la collectivité.

Dans les projets type « Cohabitation », les élus considèrent l'espace agricole comme un atout pour le développement du tourisme et l'image de la commune et souhaitent que les agriculteurs répondent davantage aux attentes des citoyens. Ils cherchent alors à atténuer l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole, notamment par la planification d'une ceinture verte. Celle-ci devient cependant un vide en l'absence d'autres politiques de soutien à l'activité agricole et revient à opposer fondamentalement espace agricole et espace urbanisé. Les dialogues entre élus et agriculteurs sont difficiles.

Les projets type « Association » sont caractérisés par la prise en compte de l'activité agricole dans les politiques de développement urbain tout en lui attribuant un statut de partenaire. Nous entrons dans le cadre d'une cogestion des espaces agricoles. Des aides sont consenties aux agriculteurs dans la mesure où ceux-ci participent à la satisfaction des attentes des citoyens. L'espace agricole est perçu comme « la partie non construite de la ville » (Poirier G., 2000).

La diversité et la multiplicité des expériences et pratiques en matière de prise en compte de l'agriculture et des espaces agricoles dans les politiques urbaines d'aménagement (Réseau Terres en ville), le changement d'échelle des projets territoriaux (intercommunalité), souvent appuyé sur le concept géographique d'aire urbaine, l'introduction d'une véritable démarche de projet dans les nouveaux documents d'urbanisme (le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale, introduits par la loi S.R.U⁴⁰, obligent à une véritable réflexion territoriale de

⁴⁰ Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000.

"développement durable") rendent largement caduque le hiatus entre d'une part des politiques d'aménagement qui entérineraient les "nouvelles" fonctions de l'agriculture et intégreraient les espaces agricoles dans la réflexion sur l'aménagement des aires urbaines et d'autre part celles qui ignoreraient les spécificités et les apports possibles de l'agriculture et des espaces agricoles.

Les temps et le degré d'intégration de l'agriculture et de ses impératifs fonciers ou de rentabilité dans les politiques d'aménagement et de développement des espaces urbains diffèrent néanmoins considérablement.

Ainsi, les politiques rennaises ou grenobloises dépassent dès les années 1980 les pratiques de confinement de l'agriculture dans un rôle de ceinture verte, mais tentent « d'inventer une nouvelle représentation de l'urbanité où l'agriculture est réintégrée » (Souchard N., 2003). L'A.D.A.Y.G.⁴¹, notamment, développa précocement une argumentation faisant valoir les intérêts croisés des citadins et des agriculteurs.

A contrario, au début des années 2000, à l'échelle du district d'Hénin-Carvin (Rouget N., 2001; Lescureux F., 2001), l'agriculture est, dans le discours, très majoritairement reconnue dans ses fonctions de structuration des espaces, d'entretien des paysages ou de valorisation d'une image de marque. Les intérêts vitaux des exploitations peuvent alors, au cas par cas, être pris en considération. L'activité agricole, cependant, ne bénéficie pas alors d'une politique volontariste d'intégration au milieu local. L'éventualité d'une politique active en matière d'imbrication entre espaces agricoles et société urbaine n'est pas rejetée, mais aucun engagement collectif n'est pris. Cette « absence » est alors liée au fait que l'agriculture soit perçue comme une activité résiduelle, ne répondant par ailleurs pas (ou plus) à l'imaginaire des élus (représentation "populaire" du paysan, méconnaissance réelle du fonctionnement des exploitations ...) et déclinante en terme d'emplois directs dans un contexte de carences du tissu économique local. Les élus se retranchent derrière l'argument de « l'intérêt général » pour justifier des opérations lourdes de conséquences en terme de superficies agricoles et d'incertitude foncière.

Les périodes d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme sont, pour les exploitants concernés, des moments privilégiés pour la réflexion stratégique. Les documents d'urbanisme obligent les exploitants à se projeter dans l'avenir, à élaborer les stratégies d'adaptation de leur exploitation au nouvel environnement ainsi créé (Vaudois J., 1995) et à définir l'étroitesse des liens qui l'attacheront à la ville.

⁴¹ Association de Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois. Association co-financée par les collectivités territoriales et la profession agricole.

Chapitre 3.

La diversification des entreprises agricoles comme adaptation aux contextes généraux et périurbains.

I. La diversification à la croisée des souhaits et des politiques générales et urbaines. « Un discours de la crise » (Coulomb P., Delorme H., 1988) et de l'adaptation.

I.1. La « Transition agricole ».

L'agriculture, tant à l'échelle mondiale (engagements en faveur du développement durable, négociations au sein du G.A.T.T. puis de l'O.M.C.) qu'aux échelles européenne (révisions de la P.A.C.), nationale et régionale (L.O.A., mise en œuvre des Plans de développement rural), est invitée à satisfaire aux exigences d'une compatibilité entre nécessités environnementales et sociales au sens large et nécessités en termes de rentabilité économique. Il apparaît ainsi que la place de l'agriculture dans nos sociétés est de plus en plus dépendante de sa capacité à dépasser la seule production de matières alimentaires ou premières (Vaudois J., 1996) et à assumer une multifonctionnalité institutionnalisée.

Les dynamiques engagées à l'échelle des politiques générales de remise en cause des modèles de développement préexistants et d'assignation à l'agriculture d'objectifs autres qu'alimentaires ont engagé, dès les années 1990, l'agriculture dans la réalisation d'une « nouvelle révolution » (Gonin P., Sevestre R., Vaudois J., 1995 ; Vaudois J., 1996). Cette « révolution » est technique en liaison avec les technologies de l'information, l'agriculture de précision, mais aussi fonctionnelle (ne plus seulement nourrir) et organisationnelle (Delfosse C., Vaudois J., 2000).

J. Vaudois et C. Margétic, en 1997, qualifient de « transition agricole » le passage des formes quasi exclusives d'une agriculture productiviste, quantitative et intensive, à celles d'une agriculture qualitative (« produire mieux ») et plurielle caractérisée par la « diversification des modèles de développement », l'ouverture des systèmes de revenus et « l'établissement de nouveaux rapports à l'économie, à la société et aux territoires ».

Puis les raisonnements plurifonctionnels déplaçant le centre de gravité des logiques agricoles envisagées, l'idée de multifonctionnalité se généralisant à toute l'agriculture, y compris la grande culture (Fleury A., 2005), la « Transition agricole » a été définie comme « le passage progressif d'une agriculture de la période industrielle aux formes plurielles d'une agriculture multifonctionnelle mises en place pour fournir des réponses appropriées aux aspirations de la société »⁵¹ (Delfosse C., Vaudois J., 2000).

⁵¹ Dans l'esprit des auteurs, cette transition n'exclut pas le maintien d'une agriculture et d'une agro-industrie destinée à produire en quantité et assurant l'approvisionnement européen. Ajoutons que pour ces mêmes auteurs la fonction alimentaire reste première.

Cette « Transition agricole » prend une dimension toute particulière dans les espaces périurbains.

1.2. La « Transition agricole » dans les espaces périurbains : valoriser « les potentialités du lieu » par la diversification.

Nous avons précédemment noté que l'agriculture des espaces périurbains ne se distingue pas vraiment par ses productions de celle des régions rurales voisines. L'agriculture spécialisée visible doit, par ailleurs, surtout sa localisation à la présence héritée des infrastructures économiques (M.I.N., notamment). En revanche, elle subit l'externalisation négative d'activités urbaines localisées en périurbain et des difficultés de cohabitation (Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004). Au plan foncier le parcellaire utile s'est morcelé, les parcelles sont restées plus petites qu'ailleurs, les exploitations se sont agrandies mais sur un statut en bonne partie précaire. Au plan économique, moins qu'ailleurs les formes collectives de production ou de valorisation se sont développées. Au plan social, le sentiment d'appartenance a été plus qu'ailleurs, ou plus vite, mis à mal par la prise de pouvoir des « accourus » (Poulot M., 2008) dans les conseils municipaux et la dilution mécanique du tissu agricole dû à la baisse du nombre d'agriculteurs (Bertrand N., Toltron J.J., 2002). Sous pression face au défi économique général, mais aussi face à l'extension urbaine, l'agriculture périurbaine est plus particulièrement fragilisée. La question de la viabilité et de la rentabilité des exploitations se pose avec acuité.

Nous avons de même souligné que c'est dans les espaces périurbains que les attentes de la société à l'égard de l'agriculture s'expriment le plus immédiatement et avec le plus d'intensité. L'agriculture et les espaces agricoles des périphéries urbaines font par ailleurs l'objet d'attentes spécifiques de gestion et d'animation de ces espaces. L'agriculture des espaces périurbains est ainsi appelée tant au niveau des politiques générales que locales à réaliser des objectifs écologiques et de développement rural pour les niveaux généraux ; de cadre de vie (environnement visuel), plus ponctuellement écologiques (ressources en eau), d'animation et d'entretien des espaces ouverts pour les niveaux locaux.

Dans le double contexte de mise au défi économique et d'institutionnalisation de la multifonctionnalité aux échelons généraux, de coercition et fragilisation exacerbée face à l'extension urbaine et d'attentes fortes des sociétés citadines aux échelons locaux, la pérennité ou la survie des exploitations ne peut passer, pour nombre d'auteurs, que par l'intégration de l'agriculture à son milieu géographique (Vaudois J., 1996). L'objectif, ici, est la valorisation des potentialités du lieu par une agriculture (Vaudois

J., 1996 ; Briel B, Vilain L., 1999) qui serait rendue inopérante sur les marchés internationaux, et son inscription de fait dans les politiques et les projets urbains (Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004). La promotion, par exemple, de marchés protégés ayant pour base des produits de qualité dont le territoire de production est clairement identifié peut relever de cette logique. La pleine valorisation de ces potentialités résiderait plus largement dans la capacité de l'agriculture à répondre aux désirs de "nature" des citoyens, à accompagner et à tirer parti de l'essor et de la diversité des usages récréatifs (Donadieu P., 1998 ; Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004), dans l'acceptation des fonctions nouvelles proposées (Fleury A., 2005).

Dans cette perspective d'agrément aux demandes urbaines, la multifonctionnalité au niveau des unités agricoles et sa mise en œuvre dans le cadre des stratégies individuelles (déployées par chaque agriculteur) d'adaptation des systèmes agricoles aux nouveaux contextes économiques et politiques, impliquent la diversification des exploitations par les services.

La diversification élargie aux activités de services apparaît dès lors comme moyen privilégié de valorisation des potentialités locales et plus particulièrement périurbaines. Au-delà, la diversification des exploitations agricoles par les services marchands parce qu'elle permet l'amélioration des revenus (Bonnafous P., Revel A., 2004) et donc favoriserait la durabilité économique d'exploitations re-devenues utiles à la ville (ne serait-ce que leur mission de structuration des espaces), parce qu'elle permet de répondre avec le plus d'efficacité aux fonctions nouvelles sociales et d'animation assignées à tous les échelons et participe ainsi à la justification des aides et soutiens de l'activité aux yeux de la société et des décideurs, mais aussi parce qu'elle place à l'écoute des citoyens les exploitants agricoles plus enclins alors à satisfaire aux exigences de durabilité ou qualité paysagère, environnementale et alimentaire d'une clientèle directe, apparaît comme l'adaptation la plus la plus appropriée et la plus complète aux contraintes et opportunités créées par les évolutions du double contexte général et périurbain.

Cette dernière approche de la diversification par les services en tant que facteur propice au développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement est par ailleurs soulignée par P. Bonnafous et A. Revel (2004) ou encore O. Etcheverria et J.P. Fruit (2000). Ceux-ci voient en la diversification par les services, par l'élargissement de la base des revenus, l'occasion de l'abandon de la course aux rendements et donc de la réduction des consommations intermédiaires.

La déclinaison environnementale de la diversification par les services en tant qu'atout promotionnel⁵² et grâce à une rentabilité confortée, nous amène à considérer que celle-ci est apte à engager les exploitations dans toutes les dimensions de la multifonctionnalité (ou de la durabilité) souhaitée et reconnue à tous les échelons. (Bonnafous P., Revel A., 2004).

Nous pouvons envisager, dans un processus de pleine intégration du fonctionnement de l'exploitation agricole à la ville, une étroite imbrication et une synergie entre ces trois dimensions alimentaires, socio-territoriales et environnementales. Dans le cadre, par exemple, d'une commercialisation directe des productions alimentaires celles-ci seront d'autant plus valorisées qu'elles bénéficieront de l'image d'une production de qualité et respectueuse de l'environnement écologique et/ou visuel. L'ensemble productions de qualité et paysages de qualité est susceptible de générer des flux touristiques puissants (Vaudois J., Dubois J.J., 1992). L'agriculture « entretient gratuitement l'espace, mais se crée ainsi une rente d'accueil » (Lescureux F., 2003 ; Rocchi D., 1995) et valide d'éventuelles politiques locales de soutien à l'activité, qui elles-mêmes seront en mesure de favoriser le maintien ou le développement des productions alimentaires et ainsi participer à l'emploi local et à l'animation des périphéries urbaines.

II. Vario, varias, variat... ; variare.

II.1. « Diversification ».

Une « diversification » désigne avant tout une dynamique génératrice de diversité. Diversifier, c'est rendre divers (*Grand Larousse encyclopédique*, 1961), faire varier, mettre de la variété dans... ; se diversifier, c'est prendre des caractères ou des aspects divers.

Le terme peut s'appliquer à un secteur d'activité, traduisant alors la différenciation des trajectoires des entreprises de ce secteur. Nous pouvons ainsi parler de diversification de l'agriculture ou plus précisément de diversification des modèles de développement agricole. Ce thème, introduit dans le cadre des Etats généraux du développement agricole organisé pendant l'hiver 1982-1983, est celui de l'agriculture plurielle ou duale, à « deux vitesses » (Coulomb P., Delorme H., 1988). Il s'agissait alors de distinguer du modèle dominant développé depuis la Seconde Guerre mondiale et de valoriser une autre agriculture, jugée auparavant anachronique et dont la fonction

⁵² Engagement des exploitants dans un processus progressif d'ouverture vers des missions écologiques et environnementales plus accomplies dans un souci de pleine adéquation avec les demandes exprimées, perçues ou supposées de la clientèle, y compris par le biais des politiques urbaines d'aménagement.

principale aurait résidé dans l'occupation du territoire en contribuant à son aménagement.

Le terme de diversification peut s'appliquer tout également, à l'échelle d'une entreprise et désigner une stratégie de développement définie par opposition à la stratégie de spécialisation. Cette dernière est fondée sur un domaine d'activité unique et sur le développement d'un seul produit (ou d'un nombre réduit de produits proches). La stratégie de diversification consiste dans le développement de produits différents, d'activités économiques nouvelles. On parle ainsi de diversification plus ou moins grande selon qu'une unité s'éloigne plus ou moins de sa base de production et/ou commerciale (Capt D., 1995). Cette dynamique au sein de l'exploitation agricole est celle de l'élargissement de l'éventail des productions animales ou végétales (nous pouvons alors parler de diversification des productions) ou celle de l'élargissement des fonctions par l'offre de services rémunérés (diversification des revenus ou des activités) (Vaudois J., 1996).

Dans ce dernier cas nous entrons dans le cadre de l'agriculture multifonctionnelle de services ou encore de l'entreprise rurale (Muller P., Valceschini E., 1986)

L'expression agriculture de services est initialement le fait d'économistes désignant ainsi une agriculture qui s'appuie sur la valorisation de toutes les ressources du rural (foncier agricole, ressources naturelles, potentiel agronomique, patrimoine architectural, paysager, agronomique, culturel..., aménités...) par l'offre de produits de qualité⁵³, l'entretien rémunéré de l'espace public rural (par le biais d'une contractualisation), des services marchands pour l'éducation, les loisirs et le tourisme (Bontron J.C., 2001).

L'« exploitation rurale » telle que définie par P. Muller, ou entreprise rurale, relève d'une même logique de valorisation optimale des ressources des marchés locaux et des marchés spécifiques⁵⁴ par la combinaison d'activités agricoles, de transformation des produits et de vente de services marchands de proximité ou d'intérêt public à contractualiser, ce dans une perspective de plein emploi du travail familial.

Soulignons que la diversification de l'agriculture implique par la diversité des trajectoires des dynamiques opposées à la diversification des productions au sein des entreprises. Ajoutons que la diversification des ateliers au sein de l'exploitation

⁵³ Qui peuvent être alors assimilés aux produits-services tels que présentés par Wackermann (2000).

⁵⁴ Alors que les marchés génériques ont un objet et des formes reproductibles en de très nombreux endroits ou pays et concernent les biens et services substituables, les marchés spécifiques n'existent que pour des biens et services particuliers avec des caractéristiques différenciées et des localisations données (Mollard, 2003).

(diversification des productions ou diversification des activités) peut elle-même être transitoire et correspondre au temps nécessaire d'évaluation de la rentabilité des productions nouvelles avant que celles-ci ne soient substituées aux précédentes et que l'entreprise ne s'engage dans un nouveau cycle de spécialisation.

II.2. Pluriactivité, diversification et tertiarisation. Echelle des temps, échelle administrative et échelle des symbioses.

Dans le cadre de la diversification des ateliers au sein de l'exploitation, par l'exercice d'activités autres que strictement agricoles (nous considérerons qu'est activité strictement agricole toute activité qui ne consiste qu'en la production de matière première animale ou végétale, alimentaire ou non et à renouvellement rapide. Brunet R., Ferras R., Théry H., 2005), la frontière entre exploitation agricole diversifiée et la pluriactivité, tout au moins au sein de ce qui peut alors devenir une multi-entreprise (Fleury A., 2005 ; exercice d'une pluriactivité sur le site de l'exploitation : télé-travail, expertise foncière, artisanat divers...), est ténue. La pluriactivité peut en effet être définie comme « l'exercice simultané ou successif par une même personne de plusieurs activités professionnelles différentes » (double-activité) dans une période de temps donnée (Cornu, 1987, cité par Laurent C., Rémy J., 2004). Dans un contexte agricole la pluriactivité est également appréhendée à l'échelle familiale, désignant ainsi la participation de revenus autres qu'agricoles dans la formation du revenu du ménage (pluriactivité du couple). Il y a tout au moins chevauchement des deux notions et la diversification par les services peut apparaître comme une forme de pluriactivité.

La distinction entre "conduite d'une exploitation diversifiée" (peut-on employer le terme de « multiactivité » comme le suggèrent P. Muller et E. Valceschini, 1986, ou encore R. Brunet, R. Ferras et H. Théry, 2005, au risque d'ajouter à la confusion des termes ?) et pluriactivité peut s'opérer tant dans des perspectives historique, qu'administrative. Elle semble devoir être surtout fonctionnelle.

II.2.1. La perspective historique.

F. Lescureux (2003), se référant aux travaux de H. Mendras, J.M. Cusset ou encore R. Blanchard⁵⁵, nous rappelle la double connotation du mot pluriactivité qui tout

⁵⁵ Blanchard R. (1906), *La Flandre. Etude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, thèse de doctorat d'Etat de géographie, Société dunkerquoise, 530 pages.

Cusset J.M. (1975), *Urbanisation et activités agricoles*, Paris, Economica, 397 pages.

Mendras H. (1984), « Une politique nouvelle pour une nouvelle classe rurale », dans ARF, *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Actes du colloque organisé à l'Isle-d'A. en 1981, ARF Editions, pp. 54-72.

à la fois nous renvoie à l'exercice traditionnel d'activités de compléments par les petites paysanneries européennes, au XIX^{ème} siècle notamment, ou encore aux formes plus récentes d'une agriculture telle que pouvaient la pratiquer des ouvriers - paysans à titre secondaire ou des adeptes d'une agriculture de loisir (ou patrimoniale). Cette pluriactivité dans le contexte de spécialisation des systèmes de production agricole des années 1960 et suivantes est alors jugée marginale et sans avenir, la manifestation d'un archaïsme "honteux" dont l'évocation comme stratégie alternative pouvait être mal reçue « par l'appareil de développement agricole en raison du fort contenu critique qu'il comportait vis-à-vis de l'action menée » (Coujard J.L., 1988). La diversification pourrait alors désigner le principe d'une re-découverte ou d'une « réhabilitation » (Coujard J.L., 1988), dans le contexte de crise de la politique agricole des années 1980, de la diversité des systèmes de production agricoles et de l'exercice simultané de compétences multiples par l'agriculteur et sa famille, dans des perspectives de reproduction sociale et d'innovation (« exploiter de nouveaux marchés, créer de nouveaux services à plus forte valeur ajoutée, inventer une méthode plus adaptée à ses propres compétences et à celles de sa famille, à celles de ses associés et aux spécificités du territoire », Bonnafous P., Revel A., 2004).

II.2.2. La perspective juridique.

Pluriactivité et agriculture diversifiée disposent d'une traduction juridique dont le statut de l'exploitant est dépendant. En France, la diversification en agriculture est définie comme l'exercice, par les agriculteurs, de plusieurs activités qui relèvent de la définition juridique de l'activité agricole, c'est-à-dire qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support les moyens de production de l'exploitation (loi n.88-1202 du 30 décembre 1988). Cependant, tant qu'elles restent en deçà d'un certain seuil de chiffre d'affaires, les activités diverses sont, en France, depuis 1988, considérées comme de l'activité agricole. Au-delà elles doivent être séparées de l'exploitation et deviennent des activités indépendantes, différentes de l'activité agricole. Sont également considérées comme différentes toutes les activités source de revenu, salariées ou indépendantes, exercées par un agriculteur à l'extérieur de son exploitation.

Au-delà donc du cas simple de l'exploitant exerçant, par exemple, une profession salariée autre, le statut de l'exploitant ne dépend ici que d'un effet de seuil : celui-ci est considéré pluriactif si l'activité autre dépasse le seuil de chiffre d'affaires déterminé.

II.2.3. La perspective fonctionnelle.

Si l'approche juridique peut être pertinente tant le développement de l'activité autre peut traduire le basculement des logiques professionnelles, il n'en reste pas moins la distorsion produite par l'effet de seuil.

La notion de dépendance des activités peut ainsi être mise plus largement à contribution. A. Fleury (2005) définit la diversification comme « l'inclusion d'un autre pôle de profit articulé sur l'activité de production ». Ainsi, dans le contexte d'une pluriactivité stricte l'activité autre ne serait en rien dépendante dans son fonctionnement de l'activité agricole et ne serait en rien affectée dans son principe par la cessation de la production agricole, alors que les activités dites de diversification disparaîtraient ou tout au moins changeraient de nature (Lescureux F., 2003) ou seraient affectées dans leur fonctionnement. Dans le cadre de cette approche la transformation et la vente directe de produits "fermiers", la cueillette, les fermes-auberges ou encore les centres équestres dépendants dans leur fonctionnement du support foncier de l'exploitation et pour partie de ses productions végétales seraient de l'ordre de la diversification. Le gîte, au-delà de la question des labels spécifiques et de l'attrait que peut représenter une exploitation en activité, en serait exclu.

Dans une relation de dépendance univoque, l'activité de diversification peut-être considérée comme additive et peut donc se concevoir comme un simple prolongement des activités agricoles au sens strict.

L'activité dite de diversification peut néanmoins être placée au cœur d'un projet organique ou global d'exploitation, être co-fondatrice d'un « système de revenu » (Vaudois J., 1996), selon non plus un principe de dépendance, mais d'interdépendance des ateliers dans un « esprit d'économie de services » (Spindler J., 1995). La démarche ne serait ainsi pas d'« opter pour une activité dans le champ du possible [...], mais de bâtir ou repenser puis (ré)-organiser l'exploitation pour mettre en pratique la prestation voulue » (Lescureux F., 2003) et finalement engager une « nouvelle forme de spécialisation » autour d'un couple produit / marché (Muller P., 1991, cité par Lescureux F., 2003). Nous dépasserions alors le concept de diversification pour entrer dans celui d'une « tertiarisation de l'agriculture »⁵⁶, qui ne pourrait se concevoir que dans une relation « consubstantielle » avec le territoire (agriculture territorialisée par l'inscription de l'exploitation dans le territoire selon le principe d'une valorisation optimale des ressources locales tant en termes de spécificités agronomiques, culturelles, gastronomiques, paysagères que de marchés de proximité ...; mais qui serait aussi selon

⁵⁶ Notons que l'expression *tertiarisation* de l'agriculture peut être employée au "sens faible" désignant l'introduction de fonctions tertiaires dans le champ d'activité des exploitations, en tant que simple synonyme de *diversification des ateliers par les services* (Vaudois J., 1996).

les hypothèses de travail de l'auteur, territorialisante, conformément aux principes d'une identification, réappropriation et co-production des territoires).

Par diversification-adaptation nous pouvons donc entendre tous les degrés d'intégration de l'agriculture à l'espace de la ville et tous les niveaux d'agrément aux demandes citadines.

III. " L'univers des possibles "

Quelle que soit l'approche développée pour réaliser la diversification des ateliers et le niveau d'intégration des systèmes de productions ou de revenus envisagés, ceux-ci répondent à quatre modes principaux (Bonnafous P., Revel A., 2004), mais non exclusifs, susceptibles de se recouper, mais aussi de se combiner les uns aux autres, dans le cadre d'une diversification aboutie ou d'un processus de tertiarisation :

- La diversification par des productions originales par rapport aux productions initiales de l'exploitation et par rapport aux productions régionales traditionnelles (nouvelles variétés végétales, nouvelles races d'animaux, nouvelles techniques de culture ou d'élevage).
- La diversification par des pratiques agri-environnementales. Ce « mode » englobe une liste croissante d'activités : agriculture biologique ou raisonnée, techniques culturales sans labour, préservation des milieux et de la biodiversité, contribution des élevages à la conservation des habitats, ...
- La diversification par la transformation des produits de la ferme ou la vente directe (que nous considérerons comme "services agricoles"). L'objectif est ici de prolonger l'acte de production, soit par la transformation des produits et la vente directe par l'exploitant (ou par un groupement) captant ainsi la valeur ajoutée, soit en authentifiant la qualité (appellations d'origine, labels...).
- La diversification par l'accueil et les "services non agricoles". Les "services non agricoles" incluent la production, la transformation et la vente de produits non-alimentaires (bois, laine, artisanat...), ou à partir d'équipements de l'exploitation (déneigement, travaux publics ou paysagers...).

Outre la différenciation entre "services agricoles" et "services non agricoles", il convient de distinguer deux types de prestations (Lecacheux J., 1993) :

- les services privés relevant de l'échange marchand (développement dans le prolongement de l'exploitation agricole d'activités telles que la vente directe des produits après transformation éventuelle, l'accueil de touristes). Pour de tels services, la demande privée est solvable, en pleine expansion.

- Les services bénéficiant à la collectivité ou services non marchands directement (entretien des « paysages », préservation de l'environnement). Ces services ne sont pas rendus également par toutes les formes d'agriculture.

L'offre de services privés est la plus répandue. Elle est réalisable dans l'ensemble des aires urbaines et ne nécessite pas au préalable l'intervention des politiques locales (l'attrait économique pousse un certain nombre d'agriculteurs à se diversifier sans attendre d'aide spécifique en empruntant ou en se contentant de la dotation aux jeunes agriculteurs). Ces services sont, par ailleurs, les plus immédiatement rémunérateurs.

Ces services répondent avant tout aux demandes en produits de qualité, à l'attrait pour le monde rural et en matière récréative.

La diversification des activités agricoles correspond généralement à des stratégies qui cherchent à rentabiliser la main d'œuvre disponible, à valoriser une parcelle privilégiée (terrain de camping en bordure de rivière...) ou la localisation du siège d'exploitation (immédiatement à proximité d'un important axe de passage), à utiliser un patrimoine bâti remarquable (gîte, chambre d'hôte...)... La motivation principale est d'accroître les revenus de la famille. Ensuite, elle est perçue comme un moyen de maintenir ou de créer l'emploi, d'assurer la durabilité économique de l'exploitation, puis de développer les relations sociales (Bonnafous P., Revel A, 2004 ; citant Viladomiu L. et Rosell J., 2002⁵⁷ ; Lescureux F., 2000 a).

III.1. Vente directe et démarches qualité.

Tous les circuits de commercialisation sont présents en zones périurbaines. Les agriculteurs les choisissent selon leur situation géographique, leur structure d'exploitation, leurs possibilités techniques de commercialisation, la nature de leurs productions, les opportunités commerciales, leurs goûts et leur esprit d'initiative (Cohen J.R., Giordana J.L, 1998). L'une des singularités de l'agriculture des zones périurbaines a cependant été une plus large survivance des pratiques de vente directe à l'issue des

⁵⁷ Viladomiu L., Rosell J., 2002. *Comparative farm survey analysis and evaluation*. Rapport final IDEAS, Chapitre 6, 61 p.

années 1970, alors qu'elles ont été fortement déconsidérées dans le contexte de diffusion du modèle de l'exploitation intensifiée (Debucquet G., Lopez E., 1998).

D. Capt (1995) note que si l'effet polarisant des centres urbains et des gros bourgs s'est renforcé au cours de la période récente, l'existence en espace rural de « biens dotés d'attributs spécifiques localisés » génère, à l'inverse, des flux en direction des espaces ruraux. Ph. Roudié (1995), dans son article sur le renouveau de la vente au détail, souligne effectivement la convergence au début des années 1980 entre l'émergence d'un « extraordinaire courant de popularité envers les produits dits fermiers » et la nécessaire augmentation des marges bénéficiaires des exploitations dans un contexte de surproduction. L'auteur relève qu'entre 1979 et 1988 la part des exploitations pratiquant la vente au détail est passée de 19 à 27 %. Ce « renouveau » s'est accompagné d'un élargissement des clientèles. Les achats directs à la ferme ou chez le producteur concernent à la fois la "population rurale habituelle" (plutôt retraitée), les nouveaux résidents s'inscrivant dans le mouvement de périurbanisation et les urbains se déplaçant à la "campagne" dans le cadre de leurs loisirs. Bien que les résidents s'approvisionnent plus souvent à la ferme, surtout les nouveaux résidents, ils ne sont pas majoritaires parmi les acheteurs réguliers de ces produits. Le constat de la prépondérance des ménages urbains parmi les acheteurs occasionnels, comme parmi les acheteurs réguliers de "produits fermiers", indique à quel point l'achat à la ferme est devenu caractéristique d'une clientèle résidant en ville (Capt D., 1995 ; Debucquet G., Lopez E., 1998). Ce fait explique très largement une modification du sens de la demande vers des produits perçus « sains et naturels » (Roudié Ph., 1995).

On distingue la vente directe au sens strict et la vente par un réseau de distribution.

Dans la vente directe au sens strict, l'agriculteur réalise lui même l'acte de vente et l'encaissement auprès du consommateur :

- à la ferme,
- en bord de route,
- dans un magasin collectif,
- dans les foires ou sur les marchés,
- sur les « marchés paysans »,
- vente par correspondance sur catalogue,
- ferme auberge ou vente de produits complémentaires à l'accueil ...

Dans le cas de la vente par un réseau de distribution, l'agriculteur vend ses produits à des commerçants ou revendeurs, en traitant directement avec eux :

- vente à des restaurants ou des commerçants,
- dépôts-ventes dans des commerces locaux,
- vente aux circuits de la grande distribution.

La vente directe vient souvent en complément d'une diversification par le produit (: vente de fromages, yaourts, appellation d'origine, labels ...) et par les procédés de production (agriculture biologique).

Des agriculteurs peuvent compenser les handicaps d'une structure d'exploitation étroite, en produisant des denrées bénéficiant d'appellations protégées ou « biologiques » qu'ils vendent plus cher et souvent en utilisant des circuits courts (ce qui n'exclut pas la présence de tels ateliers dans des exploitations disposant de grandes superficies). Les consommateurs ont été sensibilisés à la qualité de leur alimentation, notamment par la maladie de la « vache folle ».

Les démarches de qualité conformes à des cahiers des charges reconnus et labellisés aboutissent à une meilleure valorisation du produit brut. L'emmental, le Beaufort et de nombreuses autres appellations protégées ont permis le maintien d'une agriculture économiquement viable sur des territoires réputés difficiles.

Contrairement aux A.O.C., aux labels et aux autres signes de qualité circonscrits à une territoire, la mention « Agriculture biologique » peut-être attribuée partout. Le marché des produits biologiques est encore modeste mais ses perspectives de développement sont importantes comme le montre l'intérêt croissant des grandes surfaces pour ces produits.

III.2. Les activités d'accueil.

Toujours dans le cadre des services privés, tous les produits de l'agrotourisme existent en zones périurbaines, mais de nouvelles formes d'accueil apparaissent liées à l'expression de nouveaux besoins des citoyens et au développement du tourisme de proximité.

- les formes traditionnelles de l'agrotourisme.

- Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes. Leur succès dépend de la situation géographique des exploitations et du cadre paysager.
- Les fermes auberges. Dans une région comme l'Ile-de-France, les fermes auberges sont peu nombreuses. La proximité d'une agglomération n'est donc pas une

condition suffisante à leur développement. Elles exigent un système de production et une structure d'exploitation adaptés.

- Les fermes de séjour. Elles combinent les activités touristiques et les activités agricoles. L'activité d'accueil est partie intégrante de l'activité agricole. L'agriculteur fait connaître son métier et son environnement (contact avec les animaux, connaissance des plantes, du rythme des saisons...).

- *D'autres formules d'accueil.*

- les fermes équestres et les golfs. Les citadins qui pratiquent l'équitation ou le golf recherchent des lieux leur permettant de pratiquer, en dehors des congés, ces activités non loin de leur résidence principale. Ces activités peuvent s'accompagner d'une prestation complète (hébergement, restauration, animation ...). Leur développement se fait quelquefois au détriment de l'activité agricole proprement dite qui peut, à terme, être abandonnée.

- Les fermes de découvertes pour enfants. Pendant de nombreuses années les agriculteurs ont accueilli bénévolement des enfants à la demande d'instituteurs ou d'amis. Aujourd'hui, l'accueil éducatif à la ferme est en plein essor et s'est professionnalisé (Cohen J.R., Giordana J.L. 1998 ; Lescureux F., 2000 b). C'est devenu une activité marchande, une piste de diversification pour les exploitations situées à proximité des villes. Le plus souvent les agriculteurs s'organisent en réseaux de fermes pédagogiques, quelquefois structurés en association. Les exploitations agricoles proposent des activités pédagogiques axées sur la découverte de l'exploitation agricole et de son environnement. Elles sont particulièrement bien implantées en zones périurbaines. Près de certaines grandes agglomérations de grandes exploitations combinent cette activité avec des activités de cueillette à la ferme ou de jardinerie.

- Les cueillettes à la ferme (Rouyrès T., 1994). Les citadins ont la possibilité de venir cueillir librement, une partie de l'année, les produits frais de saison dont ils ont besoin. Les agriculteurs exploitant une cueillette pratiquent un nouveau métier. Leur priorité n'est pas le rendement mais la production de produits qui ont du goût, et n'ayant pas besoin de résister à un long trajet ou à des manipulations.

- La location de parcelles aux citadins. Des agriculteurs louent des parcelles dont ils n'ont plus l'usage en jardins familiaux.

- La mise à disposition de terres pour la chasse, organisée notamment par « Chasse bienvenue à la ferme » (création des chambres d'agriculture). Les agriculteurs proposant cette activité offrent parfois sur leur exploitation des possibilités de restauration, d'hébergement ou d'autres activités pour les accompagnateurs des pratiquants de la chasse.

- L'accueil de séminaires et réceptions (mariages, fêtes de famille, réceptions d'entreprise ...).

- L'accueil de manifestations culturelles. Des agriculteurs disposant de locaux vacants les aménagent et accueillent des concerts, expositions ... souvent en relation avec l'agriculture ou les traditions paysannes. Ces activités peuvent être des produits d'appel quand elles sont combinées avec de l'accueil, de la restauration ou de la vente directe.

- La location de locaux pour la création de bureaux, locaux professionnels, garages pour caravanes ...

- Les formules de week-end. Certaines fermes disposant de bâtiments inutilisés se sont spécialisées dans des formules d'accueil de week-end en ciblant une clientèle de proximité. En plus des gîtes ou des chambres d'hôtes elles proposent la vente directe de produits de l'exploitation (et des exploitations voisines), parfois un plan d'eau pour les loisirs et la pêche, des sentiers de randonnée ou promenade, la pratique de sports de plein air (V.T.T., équitation, tennis, piscine ...)... Ce sont des activités quasiment hôtelières combinant restauration, hébergement et activités récréatives sur un même site.

- L'hébergement d'étudiants. Des exploitations situées à proximité de centres universitaires louent des chambres spécifiquement destinées à des étudiants. La périphérie de Béthune a fait à ce propos figure de secteur pilote (« Campus vert » ; Lang C. , 1997).

- Enfin, on voit émerger en zones périurbaines de nouvelles formes d'accueil à la ferme visant à conforter la cohésion sociale: accueil de personnes handicapées ou âgées, d'enfants de la protection judiciaire de la jeunesse ou de la D.D.A.S.S., de toxicomanes, de chômeurs à des fins d'insertion économique.

III.3. Des services privés aux services à la collectivité.

Au delà de la commercialisation et de l'accueil, des entreprises agricoles peuvent :

- produire, vendre et accueillir des animaux de compagnie. Il ne s'agit pas de grands élevages mais d'activités complémentaires avec quelques chiennes reproductrices de qualité ;

- participer à des expérimentations. Des centres de recherche de l'INRA, des semenciers, des sociétés phytosanitaires sont situés près des agglomérations. Les modalités de participation des agriculteurs sont diverses: soit simple mise à disposition d'une parcelle, soit participation plus ou moins active aux essais ;

- entretenir des espaces privés : le matériel des agriculteurs peut servir à tailler les haies, transporter des matériaux, tondre les pelouses, débroussailler, entretenir les fossés ... de particuliers ou d'entreprises ;

-...

Ce dernier type de services paysagers, mais aussi environnementaux ou écologiques de l'agriculture des zones périurbaines est appelé à prendre de l'essor dans la protection du cadre de vie des urbains.

Le plus souvent, ils entrent dans le cadre de services bénéficiant à la collectivité.

Ainsi, les agriculteurs peuvent être amenés à participer à l'entretien des espaces publics (à la demande des communes). Les occasions de travaux sont nombreuses ... Pour qu'ils assurent un revenu complémentaire ces travaux doivent pouvoir être réalisés à des périodes creuses et ne pas nécessiter de nouveaux investissements en matériel.

Beaucoup, néanmoins, des services bénéficiant à la collectivité et correspondant aux fonctions « nouvelles » reconnues à l'agriculture, ne constituent pas une possibilité de diversification des activités, mais sont inhérents au maintien des exploitations agricoles. C'est le cas notamment en ce qui concerne la gestion des territoires et l'entretien des espaces ouverts. Les fonctions précédemment présentées (lutte contre les friches, coupures vertes, lutte contre les incendies ou les inondations, protection des nappes phréatiques ...) peuvent modifier les pratiques agricoles, mais ne sont pas directement un moyen d'introduction sur une exploitation d'une activité nouvelle.

L'agriculture des espaces périurbains peut par contre rendre des services actifs dans l'offre d'espaces d'agrément : l'exploitant peut résorber ses « points noirs » esthétiques (vieux hangars...), pratiquer un élevage en plein air ... Il est parfois amené à participer, par les choix des cultures, à des « compositions artistiques » (Thiébaud L., 1995)

Le service rendu par l'agriculture peut être rémunéré explicitement dans le cadre des M.A.E. et E.A.E., d'un partenariat et d'une contractualisation avec les collectivités locales (protection des eaux, entretien des chemins ouverts à la randonnée, programmes d'intégration paysagère...). Ce service peut également être incorporé dans le prix d'un bien marchand lié comme un produit agricole joint (labellisation écologique) ou un équipement d'accueil (exemple: rentabilisation des mesures « maintien du bocage » en Avesnois par sa participation au développement du tourisme. Vaudois J., Margétic C., 1997).

Les agriculteurs s'engageant dans les nouvelles activités doivent acquérir des compétences particulières, autres que les compétences techniques liées à l'activité agricole (Cohen J.R., Giordana J.L., 1998) :

- Une compétence commerciale : la compétence commerciale est la capacité à vendre et à définir la gamme de produits et de services qui donnera satisfaction aux clients. Les agriculteurs doivent être à l'écoute de la clientèle et être capables de satisfaire les besoins de "campagne" et d'évasion des citadins.

- Une compétence à gérer des activités multiples. Chaque nouvelle activité exige de nouveaux savoirs techniques.

- Une compétence paysagère. Le rôle paysager des espaces agricoles est de plus en plus reconnu par les décideurs et les élus locaux. L'agriculture est déjà, ici et là, partie prenante de contrats paysagers initiés par les collectivités locales.

- Une compétence éducative ...

En se dirigeant vers des domaines d'activité s'écartant de leur base productive et commerciale antérieure, les exploitations agricoles peuvent se poser en concurrentes d'autres entreprises produisant des biens ou services substituables aux leurs. La place variable qu'elles détiennent sur le marché de ces biens ou services dépend, notamment, de leur capacité à différencier leurs produits de ceux offerts par d'autres entreprises, industrielles ou artisanales (Capt D., 1995).

IV. Enjeux et hypothèses

Les enjeux des dynamiques agricoles dans les espaces périurbains dépassent les problématiques strictement agricoles, mais aussi les problématiques propres aux périphéries urbaines.

L'agriculture, parce qu'elle dispose de la majorité des sols et qu'elle est susceptible de répondre aux nouvelles demandes sociales individuelles et collectives, est devenue un des acteurs principaux et incontournables de la gestion et de l'aménagement de ces espaces périurbains (Poulot M., 2008), eux-mêmes devenus enjeu majeur de l'aménagement du territoire. L'agriculture est un élément du projet territorial ou du projet urbain au sens des aménageurs, ne signifiant pas d'ailleurs que ce projet soit complètement partagé (Bertrand N., Toltron J.J., 2002). L'observation de l'espace agricole périurbain (et son évolution) n'a de sens que dans ses relations à la ville et au regard des perceptions et des demandes des urbains.

Au delà de l'enjeu que représentent les territoires périurbains en eux-mêmes, ce « débat avec la ville est très similaire à celui que mène l'agriculture avec la société française toute entière » (Poirier B. coprésident du réseau Terres en ville, cité par *Le Monde*, 2002). A. Fleury, P. Moustier, J.J. Toltron (2004) considèrent d'une part, que l'effet périurbain se manifeste en termes de gradient et d'autre part que le regard des

urbains sur la campagne change et porte de plus en plus loin. Ils estiment ainsi que l'évolution actuelle des missions de l'agriculture et les transformations qui en résultent dépassent le cadre de l'espace dit périurbain. C'est probablement une évolution générale des missions de l'agriculture que l'on observe actuellement : des processus voisins sont à l'œuvre dans les régions rurales marquées par diverses formes de la présence citadine transitoire (vacances) ou plus durable.

Plus spécifiquement, c'est dans ces zones, où nous rencontrons tous les types d'agriculture, que les nouvelles aspirations de la société (habitat individuel, préservation de l'environnement ...) se portent le plus immédiatement. C'est là, en conséquence, que l'agriculture est la plus clairement confrontée aux contraintes et aux opportunités créées par ces évolutions. C'est donc a priori dans les espaces périurbains que peuvent être « inventées et mises en œuvre les réponses aux questions qui sont au cœur de la réflexion sur la place et le rôle de l'agriculture dans la société et dans les territoires » (Vaudois J., 96). Par ailleurs, les différentes formes d'agriculture s'y reproduisent. Ainsi, des agriculteurs périurbains ont su s'adapter aux mutations de leur environnement. Les zones périurbaines offrent donc des exemples de pratiques, d'expériences individuelles pouvant être riches d'enseignements. Il en va de même des expériences et politiques conduites au plan local.

N. Bertrand et J.J. Toltron (2002) considèrent que « les recompositions des dimensions du développement qui s'y déroulent posent celles du repositionnement agricole, tant sur la nature de l'activité productive (développement de circuits courts, produits de terroirs et de labels, réorientation vers l'agriculture biologique,...) que sur son caractère multifonctionnel ». Le contexte périurbain constitue aujourd'hui un cadre de réflexion privilégié pour la multifonctionnalité agricole.

Ainsi, les espaces périurbains peuvent être envisagés comme de « véritables laboratoires du changement des rapports entre l'agriculture et la société, pour l'adaptation de l'agriculture aux mutations de son environnement » (Vaudois J., 1996), de « véritable[s] laboratoire[s] d'analyse des mécanismes d'évolution des territoires et des systèmes agricoles » (Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004). « Les enjeux portés par ces espaces cristallisent sans doute, avec un peu d'avance, les enjeux même auxquels les espaces ruraux et l'agriculture dans leur ensemble seront (ou sont déjà) soumis » (Bertrand N., Toltron J.J., 2002).

Travailler sur le périurbain dépasse largement le cadre du territoire périurbain. Ce qui est en jeu c'est « la capacité de l'agriculture européenne, en l'occurrence française, à répondre aux défis de ce nouveau siècle » (Vaudois J., 1996).

L'agriculture des espaces périurbains est mue par un double contexte de dépendances, dépendance à l'égard des politiques et de l'environnement économique

généraux⁵⁸ et dépendance à la ville. Parce que l'agriculture des espaces périurbains est doublement contrainte (libéralisation économique accrue et effets de la proximité urbaine), mais aussi parce que ces mêmes contextes généraux et locaux lui offrent et lui proposent de concourir l'opportunité de s'investir dans un renouvellement de ses fonctions, nous pouvons émettre l'hypothèse que le recentrage de l'agriculture sur la ville d'une part et que la diversification des entreprises agricoles d'autre part se placent au cœur des dynamiques et stratégies d'adaptation en cours dans les espaces périurbains.

Cette question donc de l'engagement des exploitations dans le processus de « transition agricole » par la voie (et conformément au « nouveau mot d'ordre », Coujard J.L., 1988) de la diversification des exploitations, notamment par les services et dans une perspective d'ancrage au territoire de la ville, a constitué notre principale entrée dans notre approche des évolutions en cours.

Les conditions actuelles des dynamiques agricoles n'affectent cependant pas des espaces neutres, mais s'appliquent à des territoires déjà caractérisés par une grande hétérogénéité à toutes les échelles de l'analyse. Les antécédents ou historiques agricoles que ce soit à l'échelle des bassins de production ou à celle des unités agricoles (structures d'exploitation et systèmes de production et de commercialisation...), les "caractéristiques urbaines" des espaces envisagés (croissance urbaine et pression foncière, profil socio-démographique des populations citadines, politiques de développement et degré de prise en compte des impératifs agricoles, éventuels partenariats ...) et le niveau d'impact ressenti ou réel propre à chaque exploitation, ou bien encore des facteurs plus personnels d'avancement dans la carrière, de niveau d'endettement ou de contextes familiaux... nous engagent à envisager une complexification des évolutions et à considérer que la « transition » de l'agriculture s'opère elle-même très inégalement d'une agglomération à une autre, au sein d'une même périphérie urbaine et enfin d'une exploitation à l'autre.

⁵⁸ dont dépendent elles-mêmes les filières agro-industrielles et les stratégies déployées par les industries agroalimentaires (Charvet, Plet, 1996), relais déterminants dans ces liens de dépendances entre contexte général et exploitations.

Chapitre 4.

Les périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens pour terrains d'étude.

Le travail engagé est à vocation générale. Celui-ci ne peut néanmoins que reposer sur des cas territoriaux précis. Pour que ceux-ci puissent apporter des réponses pertinentes à nos interrogations et vérifier nos hypothèses nous devons envisager des cas différents, mais comparables, c'est-à-dire offrant des profils agricoles et urbains contrastés au sein d'une aire géographique relativement restreinte afin de réduire au mieux les distorsions inhérentes aux conditions climatiques et agronomiques.

Le Nord-Pas-de-Calais constitue un terrain privilégié à la réalisation de cette étude. Jean Vaudois (1995) souligne l'ancienneté, l'intensité, la diversité et l'étendue du phénomène urbain, la présence d'une agriculture riche et diverse dont l'histoire doit elle-même beaucoup à la dynamique urbaine et industrielle régionale. L'auteur ajoute que les modalités particulières de la croissance urbaine récente, le large éventail des stratégies individuelles et collectives développées en retour par la profession agricole, ont contribué à enrichir un terrain d'étude qui par ailleurs présente l'intérêt de se situer à la charnière de deux « civilisations » agraires européennes, celles des « champagnes » médio-européennes et celle des « Esch » des pays de la Mer du Nord (Flatrès P., 1964, 1980) et de juxtaposer une multiplicité de systèmes agricoles spatialement très différenciés : économie herbagère en Avesnois, grande culture très proche de celle de l'Ile-de-France en Cambrésis, agricultures intensives en vallée de la Lys et en Flandre intérieure (que l'on retrouve en plusieurs autres régions du bassin belgo-néerlandais) (Flatrès P., 1980).

I. Le Nord-Pas-de-Calais,...

I.1. Contacts et frontières.

I.1.1. ... « au contact des bassins sédimentaires parisien et anglo-belge »,

Les hauteurs de l'Artois, extrémité relevée du plateau Picard, constituent le Haut-pays (120-200 m. d'altitude). Plus au nord se développe une zone dépressionnaire, extrémité occidentale de la grande plaine du nord de l'Europe que l'on appelle le Bas-pays (carte n°1).

« Lorsque, après avoir suivi vers le nord la remontée très graduelle du plateau crayeux artésien, [...], on arrive à la crête de Vimy, on a devant soi en contrebas le bas pays du Nord de la France, qui se continue, [...], vers la Moyenne et Basse Belgique. C'est le début de l'immense plaine de l'Europe du Nord... » (Flatrès P., 1980).

Les hauteurs suivent une direction nord-ouest/sud-est. L'Artois est prolongé au nord-ouest par le Boulonnais, et au sud-ouest par le Cambrésis dont les altitudes s'abaissent. La Thiérache et le Hainaut complètent l'alignement des hauteurs.

Le Bas-pays, 100 mètres plus bas, constitue un ensemble de plaines basses et de faibles reliefs (seules les collines des Flandres présentent un relief de quelque vigueur). Les dépressions du Bas-pays s'orientent perpendiculairement à l'axe de l'Artois (plaine maritime, plaine de la Lys, puis de la Scarpe).

L'opposition entre Haut et Bas-pays correspond au contact des bassins sédimentaires parisien et anglo-belge. Ces deux bassins sont séparés par une série d'ondulations anticlinales. Parmi celles-ci l'anticlinal de l'Artois (orienté sud-est / nord-ouest), qui correspond à la bordure nord des collines de l'Artois, forme l'axe structurant majeur du Nord-Pas-de-Calais. Cet anticlinal s'accompagne de multiples failles dont la plus importante, la faille du midi, forme la limite sud du bassin houiller.

Au sud de cette zone anticlinale, s'étendent de vastes affleurements de craie appartenant à l'auréole crétacée qui ceinture le Bassin parisien.

Au nord, le sous-sol des plaines flamandes est constitué de dépôts tertiaires sableux et argileux.

Notons que situé au quaternaire sur les franges méridionales du domaine glaciaire, l'ensemble de la région a été recouvert d'un manteau de limons superficiels. La texture, et la composition chimique de ces limons d'origine éolienne, font que les sols formés à leur surface, sont parmi les meilleurs d'Europe.

Une bonne valorisation de la qualité agronomique des sols est d'ailleurs rendue possible par les conditions générales du climat. Celui-ci, en effet, est sans excès. Les hivers ne sont pas rudes, même si la variabilité inter-journalière des températures est assez grande. A l'hiver modéré correspond un été frais, avec 17 ° en moyenne pour le mois le plus chaud. Le nombre de jours de précipitations est important (170 à Lille, et un peu plus sur le littoral). Le cumul annuel d'insolation est un des plus faibles de France avec 1600 heures à Lille, mais les quantités de pluie ne sont pas surabondantes. A cet examen, nous retrouvons la distinction entre Haut et Bas-pays. En effet, les masses d'air maritimes très humides poussées par le Suroît d'automne sont accrochées par le relief de l'Artois où le cumul annuel peut dépasser les 1000 mm en année moyenne alors que des Flandres intérieures au Valenciennois-Cambrésis ce cumul ne dépasse pas 600-700 mm.

Carte n°1

I.1.2. 350 km de frontière avec la Belgique.

Au-delà des contacts physiques, les auteurs soulignent l'importance des contacts ou frontières et discontinuités entre civilisations (latine et germanique), civilisations agraires, aires linguistiques (parlers romans et flamands), Flandre et Artois ou Hainaut...

La frontière avec la Belgique date de Louis XIV ; le « Nord » n'est français que depuis trois siècles (Gamblin A., 2000). La conquête française s'est faite à l'ouest, le long du littoral. C'est de ce côté que la France a réussi à pousser le plus loin la frontière vers le nord. La réalité géographique de la césure est tangible. Les armées ont détruit, décimé les populations ; Vauban a rempli son office, les portes des villes rappellent l'appartenance des territoires conquis au royaume de France (Denys C., 2002)..., les ouvrages militaires de la fin des années 1930 ponctuent la vallée de la Marque... Les contrôles douaniers à la frontière perdurent parfois, la barrière psychologique demeure et la dyade continue à établir une certaine distance. Ainsi, si à l'échelle des décideurs le sentiment d'appartenir à un espace transfrontalier existe (création en 1991 de la C.O.P.I.T., Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière⁵⁹), il est pondéré par la crainte d'une possible hégémonie française. Surtout, au niveau des populations, en dehors de la proximité directe frontalière, le pays voisin reste un espace étranger, voire exotique vers lequel les déplacements sont essentiellement récréatifs. Les services qui sont effectivement sollicités se bornent à quelques produits spécifiques comme le carburant, les meubles ou des services en rapport avec une activité de détente (Letniowska-Swiat S., 2002 b). L'inégale fécondité de part et d'autre de la frontière (carte n° 2. Renard J.P., Picouet P., 1993) souligne combien celle-ci inscrit la discontinuité dans le continuum humain bâti par les Etats⁶⁰, reste « un butoir où deux conceptions, même animées de faibles différences, font éclater au grand jour les nuances qui les séparent » (Pradeau C., 1994).

La dimension de contact (interface) prévaut néanmoins sur celle de barrière (limite). La stabilité d'une frontière apaisée cache des relations intenses, mais enchevêtrées nourries par la multiplicité des différentiels (Reitel B., Zander P., Piermay J.L., Renard J.P., 2002). Cette frontière, perpendiculaire aux cours d'eau, oblique par rapport au contact linguistique, traverse villages et villes. « Surimposée » (Pradeau C., 1994), elle peut être « traversée sans que l'on s'en rende trop compte », parfois les murs des maisons sont mitoyens ; de part et d'autre on échange, y compris les terres

⁵⁹ Construire une véritable agglomération transfrontalière dotée de fonctions métropolitaines et ainsi élargir la zone d'influence de Lille à 360° (caractérisée par une nette dissymétrie) dans un objectif de rayonnement sur une large aire franco-belge pour tenter, en transgressant la discontinuité politique et administrative, de s'imposer entre Paris et Bruxelles.

⁶⁰ Toute société organisée tend à s'appropriier un territoire à l'intérieur duquel elle s'efforce de réaliser son programme politique, social, culturel en tendant à l'homogénéisation.

agricoles. Capitaux et marchandises transitent, les « travailleurs » aussi. Tandis que le flux de travailleurs frontaliers de la Belgique vers la France s'est stabilisé depuis une dizaine d'années aux environs de 5 500 (50 000 en 1936⁶¹ !), le flux inverse ne cesse de progresser depuis 1987, en particulier pour les frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais (87%). En 2005, le nombre de ces derniers est estimé à 22 550, alors qu'ils étaient 14 370 en 1999. Un tiers d'entre eux quitte la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing (Lavenseau D., Dequidt E., 2006).

La « valorisation » des asymétries et gradients multiples, effets de la compression de souveraineté (législations différentes, coûts de production différents, disponibilités en main d'œuvre) ont d'ailleurs très largement fondé le développement de l'industrie textile de Lille-Roubaix-Tourcoing. R. Blanchard, qui en 1906 présente déjà l'agglomération lilloise comme une agglomération transfrontalière, souligne d'ailleurs l'effet néfaste de la disparition de la frontière au cours des épisodes révolutionnaires sur la dynamique économique et démographique de Roubaix (Renard J.P., 1997). Aussi, faut-il noter que dans certains cas les villes transfrontalières se sont développées côté belge en raison de l'inégale disponibilité de main d'œuvre de part et d'autre de la dyade et en fonction des besoins des usines françaises (carte n°3), (Pradeau C., 1994).

Les capitaux français ont soutenu le textile sur le versant belge de l'agglomération lilloise. Les capitaux belges se sont investis au XIX^{ème} siècle dans les régions de Maubeuge et de Valenciennes, récemment à Dunkerque (Gamblin A., 2000).

Les principaux axes de circulation sont nord-sud et traversent cette frontière.

Le Nord-pas-de-Calais compte également plus de 140 kilomètres de littoral qui font face au Royaume-Uni. Les contacts avec l'Angleterre sont plus à sens unique : grande influence technique des britanniques sur le développement industriel à ses débuts et flots de touristes vers leurs résidences secondaires ou vers Lille.

⁶¹ Les Flandres (Belgique) ont été le réservoir de main d'œuvre de l'industrie « nordiste » jusqu'à une époque récente.

Cartes n°2 et 3.

1.2. ... « une dynamique urbaine ancienne, diverse et très étendue »,

La géographie des villes est elle-même largement à mettre en relations avec les contacts et frontières. Si une première rangée de villes (Boulogne, Arras, Cambrai), sur la craie mais à proximité du Bas-pays, est établie sur l'axe romain de Grande Bretagne au Rhin, une deuxième correspond exactement au contact craie/sables et argiles : Calais, St Omer, Béthune, Douai, Valenciennes. A ces villes du Moyen-âge, à l'axe Calais - Douai ont néanmoins été préférées, à partir de Louis XIV, Lille et Dunkerque, plus proches des Pays-Bas, collées contre la frontière (Gamblin A., 2000).

Le Nord-Pas-de-Calais est caractérisé par « l'intensité de son urbanisation et la diffusion voire l'omniprésence du phénomène urbain » (Bruyelle P., 1981). Mise à part la notable exception du Haut-pays, l'on peut presque parler d'une omniprésence de la ville (Flatrès P., 1964). Les surfaces urbanisées et les infrastructures liées à l'activité économique (transports, zones d'activité) couvrent 13 % du territoire régional.

Avec 4 millions d'habitants, le Nord-Pas-de-Calais a la plus forte des densités régionales françaises, Ile-de-France exclue : 320 habitants par km² en 1999. C'est plus que trois fois la moyenne nationale et 3,6 fois si l'on calcule sans l'Ile-de-France et très comparable aux densités belge ou néerlandaise (respectivement 334 et 387 hab./km²). Ces données intègrent la région à l'espace de l'« équerre rhénane » ou dorsale européenne des hautes densités de population (Gamblin A., 2000) qui partie de la mer du Nord suit l'angle presque droit tracé par le Rhin et les autres cours d'eau de l'Europe du Nord-Ouest.

Si d'autres régions françaises possèdent également de grandes agglomérations urbaines, nous y retrouvons toujours des espaces de moindre peuplement très marqués. La population du Nord-Pas-de-Calais reste assez régulièrement répartie. De nombreuses villes maillent le territoire et comme ailleurs en Europe du Nord-Ouest, les densités à la campagne ne tombent que rarement en dessous de 50, du moins dans le département du Nord (carte n°4).

Sur les 653 communes du département du Nord, 420 comptent plus de 2000 habitants, soit 64,3 % d'entre elles. La densité pour ce seul département est de 441 hab./km² et 91,6 % de la population est considérée urbaine (recensement 1999). Si par rapport au département du Nord, le Pas-de-Calais paraît moins urbain, près de 50 % des communes de ce département appartiennent à l'espace à dominante rurale, la population urbaine atteint 82,4 % et la densité de population 215 hab./km². Les espaces les plus urbanisés du département se placent dans la continuité du réseau urbain nordiste (carte n°4).

Carte n°4.

Les territoires les plus ruraux de la région se localisent dans le sud-ouest (Ternois) et dans l'extrémité sud-est (Avesnois-Thiérache, seule partie du département du Nord qui échappe à une urbanisation massive).

Une autre spécificité régionale est l'éclatement communal (Letniowska-swiat S., 2002). Le Pas-de-Calais est le département en France qui compte le plus grand nombre de communes. Cet émiettement suppose des communes urbaines de petites tailles, tant au niveau de leur superficie que de leur population. Ainsi, dans le Pas-de-Calais aucune commune n'atteint 100 000 habitants. Arras, chef-lieu du département, franchit à peine le seuil des 40 000 habitants au recensement de 1999. Calais, commune la plus peuplée du département, ne compte que 77 311 habitants au même recensement. Cette donnée implique des structures urbaines regroupant un grand nombre de communes, atomisation parfois atténuée par des fusions communales : Lille a fusionné avec Hellemmes et Lomme...Dunkerque a intégré Petite Synthe, Rosendaël, Malo... Le faible poids démographique des communes centre a participé au développement d'agglomérations multipolaires et complexes, l'exemple le plus abouti en étant la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing, à laquelle s'est adjointe la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq.

Ces originalités urbaines puisent leurs fondements dans l'histoire de l'urbanisation régionale. La région a été plus précocement urbanisée que le reste de la France. En 1856, le taux d'urbanisation régional atteignait déjà les 50 % alors que la moyenne nationale était de l'ordre de 30 % et qu'il faudra attendre 1928 pour qu'il atteigne ce seuil.

L'armature urbaine initiale est essentiellement médiévale. La plupart des villes est apparue au IX^{ème} siècle et a connu un essor remarquable grâce au commerce. La région a appartenu en grande partie et pendant longtemps aux Pays-Bas. La bourgeoisie a très tôt affirmé sa puissance et imposé ses « Libertés » (Charte de St Omer). Cette puissance se traduit aujourd'hui encore par des centres villes monumentaux organisés autour d'une Grand'Place ou Place d'Armes et de son beffroi (dont la reconstruction ou construction peut d'ailleurs être contemporaine).

Cette armature médiévale a largement constitué le substrat de l'extraordinaire expansion urbaine issue de la « révolution industrielle ». Lille, Douai, Arras, Valenciennes furent des points d'ancrage aux dynamiques urbaines initiées par une industrialisation rapide et massive, industrialisation dont les clefs de voûte ont été la découverte⁶² puis la mise en exploitation du bassin houiller et l'expansion de la grande industrie textile. La population urbaine, à l'échelle de l'espace régional, s'est accrue

⁶² 1720 dans le Valenciennois et Douaisis, 1841 à Oignies.

entre 1872 et 1906 de 32 %. Le nombre des habitants de la région, en raison d'une exceptionnelle fécondité et de puissants flux migratoires en provenance de Belgique, Pologne (notamment entre 1920 et 1930) ou Italie, tripla en moins de deux siècles⁶³. De puissant le fait urbain est devenu foisonnant, extraordinairement varié, multipliant les formes originales d'organisation spatiale et fonctionnelle (Bruyelle P., 1986).

P. Bruyelle (1981) dans sa typologie des organisations urbaines du Nord-Pas-de-Calais en souligne la richesse et l'originalité par la distinction de dix catégories, des plus élémentaires aux plus complexes.

L'auteur souligne que *la petite ville ou le bourg isolé en milieu rural*, fréquent dans le reste de la France, est assez exceptionnel dans le Nord-Pas-de-Calais. Ces formes se localisent sur les marges les moins densément peuplées de la région (Fruges, Desvres). *Le semis de petites villes en milieu rural* est une déclinaison logique du type précédent compte tenu de la densité communale de la région. L'alignement Steenvoorde, Cassel, Wormouht en Flandre intérieure constitue un exemple.

P. Bruyelle décrit, par ailleurs, *la petite agglomération isolée*, développement des structures élémentaires précédentes et les *agglomérations polarisées moyennes intérieures* telles que Arras ou Cambrai, villes historiques, polarisant plus largement l'espace local.

Les alignements en chapelets discontinus sont plus spécifiques. Ils se sont constitués le long d'un axe de communication. L'industrialisation y joua un rôle prépondérant. C'est notamment le cas du chapelet développé le long de la vallée de la Lys, d'Aire-sur-la-Lys à Halluin, y compris dans sa dimension (trans-)frontalière (carte n°3). Lorsque ce système se densifie, on aboutit à *une urbanisation en traînée continue* (vallée de la Sambre).

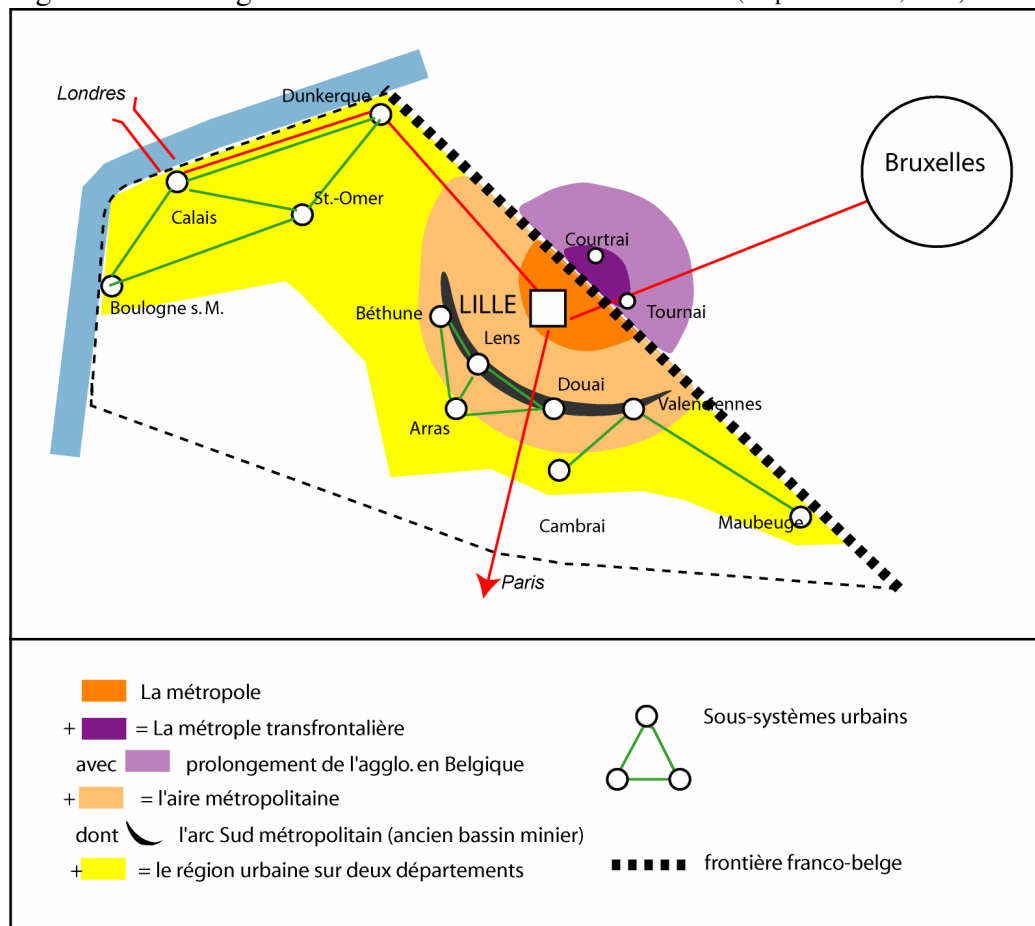
L'urbanisation de la façade littorale s'organise à différents niveaux, mais tend à devenir continue. L'auteur distingue les agglomérations portuaires (Dunkerque, Calais, Boulogne) servant d'armature à ce sous-réseau local. Entre les pôles majeurs se sont développées des villes relais (Gravelines) et une urbanisation interstitielles de banlieues ou de stations balnéaires (Wimereux).

Enfin et surtout, P. Bruyelle individualise une *urbanisation en nébuleuse zonale* et une *urbanisation en conurbation*. Ces deux derniers types, très spécifiques à la région et caractéristiques dans la mesure où ils permettent de dépeindre les deux principaux ensembles urbains, correspondent aux agglomérations de l'ancien bassin minier (notamment l'aire urbaine de Douai-Lens réunissant en 1999 552 682 habitants) et lilloise (aire urbaine de 1 143 125 habitants). Nous nous attacherons ultérieurement à leur précise présentation, les espaces étudiés se localisant aux périphéries immédiates de

⁶³ Un changement radical (« le grand virage démographique du Nord-Pas-de-Calais ») est intervenu au cours des décennies 1960/70. Le solde migratoire est alors devenu largement négatif (Thumerelle, 1986).

ces agglomérations. Notons néanmoins que ces aires urbaines de Douai-Lens et de Lille ne sont distantes que d'une trentaine de km. Dans une proximité toute aussi immédiate se sont développées les agglomérations de Béthune et Valenciennes (l'arc sud métropolitain, figure 7).

Figure n° 7. La région urbaine Lille-Nord-Pas-de-Calais (d'après Paris D., 2002).



Ainsi se dessine une aire urbaine centrale (l'aire métropolitaine lilloise) particulièrement dense, soudée dans une quasi-continuité urbaine par un ensemble de communes périurbaines⁶⁴. Avec le versant belge de la métropole (la métropole transfrontalière atteint presque 2 millions d'habitants sur une superficie comparable à celle de l'aire urbaine de Lyon ou de Bordeaux⁶⁵), cette aire métropolitaine lilloise concentre plus de 3,3 millions d'habitants à moins de 30 minutes de Lille-métropole (communauté urbaine) dans un cercle théorique de 43 km de rayon (Paris D., 2002), (figure 7). Les communes dites multipolarisées (INSEE) établissent par ailleurs une continuité des espaces à dominante urbaine (Flandre intérieure, nord du Hainaut) entre

⁶⁴ Ces communes périurbaines sont majoritairement rattachées à l'aire urbaine de Lille.

⁶⁵ Sur son flanc nord, l'agglomération déborde la frontière belge avec les arrondissements de Mouscron-Comines et Courtrai en continuité urbaine (350 000 habitants) ou quasi-continuité vers Tournai, Ypres et Roulers, portant la population belge de la métropole transfrontalière à 733 000 habitants.

cette zone de peuplement majeur, l'espace littoral et l'Est du département du Nord formant, à plus ou moins une heure de la métropole, un système fonctionnel régional à très forte densité urbaine (la région urbaine de Lille-Nord-Pas-de-Calais).

Cet espace urbain dense présente l'originalité, outre sa rare ampleur à l'échelle nationale, de ne pas renvoyer à un modèle métropolitain polarisé classique (type toulousain), mais plutôt à un système et des sous-systèmes urbains complexes, en réseaux de villes qui échangent entre elles et parfois développent des liens politiques.

1.3. ... « une agriculture globalement [périurbaine], riche et spatialement différenciée ».

1.3.1. Une agriculture en situation périurbaine.

Par voie de conséquence l'agriculture régionale est dans sa globalité confrontée au fait urbain. Plus des trois quarts de la S.A.U. régionale sont localisés dans les espaces à dominante urbaine (pôle urbain, couronne périurbaine et communes multipolarisées) et la moitié dans les aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine). 23,4 % des exploitations appartiennent aux pôles urbains, 53,2 % aux aires urbaines, 22,8 % seulement sont localisées dans les espaces à dominante rurale (R.A. 2000, selon zonage INSEE 1999).

Tableau 3. Répartition de l'activité agricole selon le zonage INSEE (1999).

	Département du Nord			Département du Pas-de-Calais		
	SAU totale	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitants et coexploitants	SAU totale	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitants et coexploitants
	361 638 ha	8 701	9 971	476 527 ha	9 335	10 809
Pôle urbain	23%	28%	28%	17%	19%	19%
Couronne périurbaine	34%	33%	34%	27%	27%	28%
Communes multipolarisées	27%	26%	24%	23%	22%	21%
Communes à dominante rurale	16%	13%	14%	33%	32%	32%

(Source : Service Statistique Agricole 2001)

L'agriculture régionale est de longue date confrontée à ce fait urbain et à une puissante dynamique d'expansion urbaine. L'omniprésence urbaine, la croissance urbaine et industrielle en multipliant les débouchés locaux ont déterminé une agriculture marchande, intensive, productive et diversifiée, parvenue à son apogée dans la première moitié du XX^{ème} siècle (Vaudois J., 1986). La nécessité de nourrir une population abondante contribua largement au développement d'une activité agricole performante toute entière tournée vers la satisfaction de besoins régionaux en croissance continue.

L'agriculture régionale s'est déterminée dans une relation de proximité et le plus souvent fonctionnelle avec la ville. Nous ne sommes pas ici nécessairement dans un simple contexte de surimposition d'une trame urbaine, prédatrice et étrangère aux espaces conquis, sur une trame rurale et agricole exogène au fait urbain. Une partie non négligeable des exploitations continua à vivre en étroite symbiose avec les marchés régionaux (Vaudois J., 1986), malgré la dynamique qui, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, poussa au développement d'une agriculture ouverte sur les marchés extra-régionaux⁶⁶.

1.3.2. Un déclin relatif, un palmarès flatteur.

A compter des années 1960, l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais est « rentrée dans le rang » (Vaudois J., 1986). Le recul de l'agriculture régionale dans la hiérarchie nationale est notamment lié à une « extensification » relative du secteur d'activité. Les grandes productions (céréales, betteraves industrielles ...) se sont développées au détriment des productions plus intensives (porcs, pommes de terre ...). Alors, qu'il y a quarante ans, le Nord semblait capable de faire jeu égal avec la Bretagne pour la production porcine, l'écart s'est très largement creusé. Cette « extensification » s'est opérée afin de répondre aux nouvelles demandes de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution, dans le cadre d'une économie de plus en plus ouverte et concurrentielle. Or, l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais n'était pas forcément armée pour maintenir son rang dans la nouvelle logique économique imposée à l'agriculture européenne. Une organisation commerciale héritée, entièrement tournée vers la satisfaction des marchés locaux, le morcellement foncier et la taille réduite des structures d'exploitations, notamment, ont longtemps caractérisé la région. En 1970, seules 5% des exploitations dépassaient 50 ha. Elles étaient 16 % en 1987. Depuis, les disparitions d'exploitations se sont intensifiées au profit des plus grandes. En 2000, dans la région Nord-Pas-de-Calais, la superficie moyenne d'une exploitation atteignait 46 hectares contre 28 hectares en 1988. Les unités de 75 à 100 ha ont progressé de 60 %. Celles de 100 ha et plus ont triplé leur effectif (Agreste Nord-Pas de Calais, 2001). Le handicap régional reste néanmoins une réalité face à des régions comme la Champagne ou la Picardie où la taille des exploitations est double de la moyenne française.

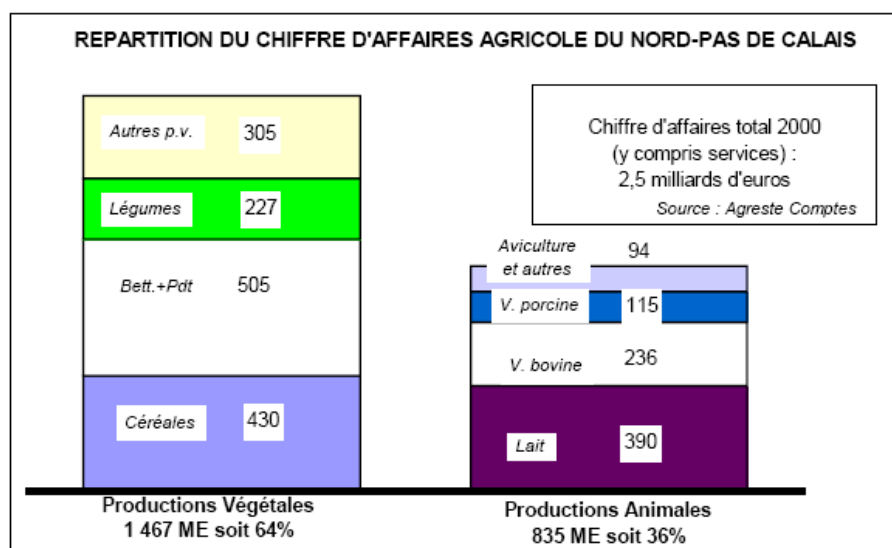
Il faut cependant considérer que le recul précédemment décrit est tout relatif. « Le palmarès de l'agriculture du Nord reste flatteur » (Vaudois J., 1986).

⁶⁶ Jean Vaudois (1996) b, précise que dans leur plus grand nombre les agriculteurs ont « joué sur les deux tableaux », élément de complexification des situations, mais entrave également au plein épanouissement de l'une et l'autre stratégies.

La S.A.U. occupe d'ailleurs 69 % de la région, contre 52 % à l'échelle nationale. Surtout, la dimension économique, mesurée en hectares-équivalent-blé, frôle désormais les 90 hectares. Ce qui signifie que l'espace économique de l'agriculture régionale est quasiment deux fois plus vaste que le seul territoire physique (Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2002).

Quatre productions constituent environ les deux tiers du chiffre d'affaires agricole avec des niveaux variables selon les années : céréales (18 - 20 %), lait (16 - 18 %), pommes de terre (10 - 12 %), légumes (11 -12 %). Les autres productions : cultures industrielles (betteraves et oléoprotéagineux), viande (bovine et porcine), petits élevages et cultures spéciales sont également présentes de manière significative.

Figure n° 8.



Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais – Service Economique Régional –. (2002).

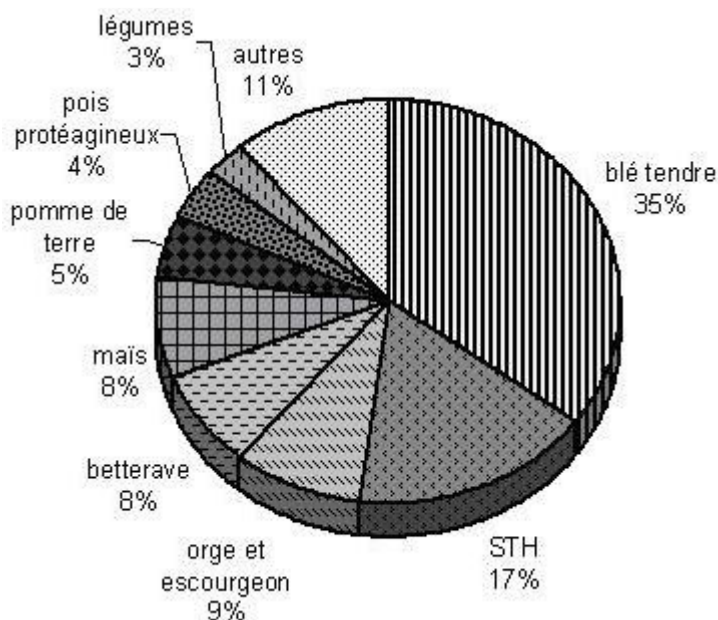
Si l'on excepte l'Avesnois, la Thiérache et le Boulonnais, à peu près exclusivement orientés vers une économie herbagère, le Nord-Pas-de-Calais est aujourd'hui caractérisé par une production mixte à base culturale.

Les terres labourables occupent 83 % de la S.A.U. contre 62 % à l'échelle nationale (et représentent 60 % de la superficie du Nord-Pas-de-Calais, alors qu'elles n'occupent que le tiers du territoire national).

Les céréales représentent plus de 40 % de la S.A.U. régionale. Le blé, plante reine du Cambrésis, de l'Artois et de la Flandre maritime, prédomine et renforce même sa position avec un rendement qui dépasse les 80 quintaux/ha. Il couvre 35 % de la S.A.U. en 2000, contre 29 % en 1988. Le Nord-Pas-de-Calais se place dans le groupe de tête en compagnie de plusieurs départements du Bassin parisien (5ème rang régional pour le blé). L'orge arrive au second rang des céréales. Les orges et escourgeons

perdent cependant presque la moitié de leur superficie. Ils ne représentent plus que 9 % de la S.A.U. contre 16 % en 1988.

Figure n ° 9 : L'assolement en 2000 (Nord-Pas-de-Calais).



Source : Recensement Agricole 2000

En rotation avec les céréales, les plantes industrielles (13,4 % de l'assolement national) tiennent une grande place. Plus que la production d'oléagineux (dont le colza), il convient de souligner l'importance de la betterave à sucre (8% de l'assolement). La betterave occupe en moyenne 60 000 hectares, soit près du cinquième des surfaces françaises et 14 % du

volume hexagonal (3ème région betteravière). 96 % de la chicorée française sont produits en Nord-Pas-de-Calais (Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2004).

Ces données rattachent aujourd'hui le Nord-pas-de-Calais aux régions de « grande culture ». La région conserve, cependant au sein de cet ensemble, une place originale en raison des espaces occupés par la culture des pommes de terre et des légumes. Le Nord-Pas-de-Calais représente 27,8 % de l'assolement national en pommes de terre (1ère région française). La production de légumes frais de plein air avec une progression de 15 % entre les deux derniers recensements vient renforcer une caractéristique régionale (3ème région légumière). Le forçage de l'endive, place la région au premier rang européen (53 % de la production française).

L'élevage, en dehors des régions herbagères précédemment citées est le plus souvent « dissimulé ». La région conserve un important troupeau de vaches laitières malgré un recul d'un tiers du cheptel après la mise en place des quotas (5ème région laitière). Le nombre de vaches laitières par hectare est, dans le Nord-Pas-de-Calais, 1,6 fois supérieur à la moyenne française. L'élevage du porc, une des spécialisations traditionnelles de la région (4^{ème} rang régional), est certes en difficulté en raison d'une mauvaise organisation des producteurs et des circuits de commercialisation, mais il

conserve une certaine importance. Le bassin de production constitue le prolongement des zones de production néerlandaises et belges.

Soulignons, mais nous l'avons évoqué précédemment dans notre approche générale des agricultures urbaines et périurbaines, que l'ensemble des productions végétales et animales réalisées au niveau régional est pratiqué dans les aires urbaines dans des proportions plus ou moins égales. On remarque (tableau 4) une répartition équivalente en ce qui concerne les céréales, les productions animales restent très représentées... Ainsi, les productions bovines tiennent une place significative à la fois en fréquence, mais aussi en effectifs (tableau 5). Notons que les S.T.H., qui à l'échelle régionale représentent à peine plus de 21 % de la S.A.U., en occupent encore 19 % au sein des pôles urbains.

Il existe néanmoins une relative surreprésentation du nombre des exploitations produisant des légumes frais ou des pommes de terre de consommation. Cette surreprésentation est toutefois très atténuée en part de S.A.U. consacrée.

L'examen des superficies moyennes (tableau 6) souligne par ailleurs un avantage certain en faveur des espaces les plus ruraux, mais ne distingue pas nettement l'agriculture des aires urbaines de "l'agriculture moyenne" régionale. Les bases foncières des exploitations des pôles urbains (23,34 % des exploitations) avec une moyenne de 39 ha apparaissent néanmoins plus restreintes.

Cette base foncière plus étroite a pour corollaire un nombre d'U.T.A. rapporté à la superficie, indice d'une intensification supérieure, de 29 % plus important dans les pôles urbains qu'à l'échelle de la région.

Nous soulignerons enfin que si le recul des S.A.U. est considérablement plus marqué dans les pôles urbains que dans les espaces à dominante rurale (respectivement -12 et -7% entre 1988 et 2000 pour les pôles urbains du Nord et du Pas-de-Calais contre -6 et -5 % dans les espaces à dominante rurale correspondants), le rapport est à nuancer fortement à propos du nombre des exploitations. Le recul a été de 45 % dans les pôles urbains du Nord contre -42 % dans les espaces à dominante rurale de ce même département. Il fut moindre dans les pôles urbains du Pas-de-Calais (-44%) que dans les espaces les plus ruraux du département (-45%) ! Il s'avère que c'est dans les communes dites périurbaines et multipolarisées du Nord que le recul a été le moins vif. Il ne fut ainsi que de 39 % dans la petite région agricole de Pévèle, pourtant "enclavée" entre les pôles urbains de Lille, Valenciennes et Douai.

Tableau n°4: Répartition des principales productions végétales dans le Nord – Pas-de-Calais (zonage INSEE 99, extrait de Morel, 2003).

surface	blé	orge escourgeon	betterave ind	pois pro	PDT cons	légumes frais	SAU Totale
aires urbaines	142914	31991	33265	12345	24429	20238	416119
	34.34%	7.69%	7.99%	2.97%	5.87%	4.86%	
ensemble	268730	72266	61041	22382	36075	34670	838166
	32.06%	8.62%	7.28%	2.67%	4.30%	4.14%	
Nombre d'exploitation	nb expl blé	nb expl orge escourg	nb expl betterave ind	nb expl pois pro	nb expl PDT cons	nb expl légumes frais	nbre d'exploitations totale
aires urbaines	7233	4484	4543	2226	3113	2710	9589
	75.43%	46.76%	47.38%	23.21%	32.46%	28.26%	
ensemble	13382	8960	8128	3876	4378	4195	18036
	74.20%	49.68%	45.07%	21.49%	24.27%	23.26%	

(Source : Service Statistique Agricole 2001)

Tableau n°5: Répartition des principales productions animales dans le Nord – Pas-de-Calais (zonage INSEE 99, extrait de Morel, 2003).

	nb expl ayant vaches	nb expl ayant bovins	nb expl ayant volail	nb expl vaches laitières	nb expl ovins	nb expl brebis mères	nb expl porcins	nb expl truies mères	nb expl lapines mères	nb expl poules pondeuses	nb expl poulets de chair - coqs	nbre d'expl
aires urbaines	4141	4614	3266	2844	681	624	874	493	851	2661	1513	9589
	43.18%	48.12%	34.06%	29.66%	7.10%	6.51%	9.11%	5.14%	8.87%	27.75%	15.78%	
ensemble	9074	9977	6566	6537	1430	1340	1742	961	1698	5380	3087	18036
	50.31%	55.32%	36.40%	36.24%	7.93%	7.43%	9.66%	5.33%	9.41%	29.83%	17.12%	
	total vaches	total bovins	total volaille	total vaches laitières	total ovins	total brebis mères	total porcins	total truies mères	total lapines mères	total poules pondeuses	total poulets de chair coqs	
aires urbaines	119306	296024	4773167	86576	40286	18270	273045	26636	27529	1238785	2704101	
ensemble	285438	717569	8898195	216038	72819	40257	525426	49926	45037	2025986	5287646	
proportion aires urbaines	41.80%	41.25%	53.64%	40.07%	55.32%	45.38%	51.97%	53.35%	61.13%	61.14%	51.14%	

(Source : Service Statistique Agricole 2001)

Tableau 6. Les SAU moyennes dans le Nord – Pas-de-Calais selon le zonage INSEE 1999.

	SAU (ha.)	Nombre d'exploitations	SAU Moy. (ha.)
Pôles urbains	164186	4210	39,00
Couronnes périurbaines	251619	5392	46,67
Aires urbaines.	416119	9601	43,34
Esp. à dominante rurale	215116	4119	52,23
Région	838166	18036	46,47
Aires urb. / region (%)	49,65	53,23	

Source : R.A. 2000.

Tableau 7. Les U.T.A. dans le Nord – Pas-de-Calais selon le zonage INSEE 1999.

	UTA Nord-Pas-de-Calais	UTA / expl.	UTA/100 ha.
Pôles urbains	6 923	1,64	4,21
Couronnes périurbaines	8 489	1,57	3,37
Esp. à dominante rurale	5 911	1,43	2,75
Région	27 177	1,50	3,24

Source : R.A. 2000.

Cette présentation globale de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais cache néanmoins, si nous paraphrasons P. Flatrès (1964), une collection de petites régions agricoles.

1.3.3. Une collection de petites régions agricoles (Flatrès P., 1964).

En effet, P. Flatrès (1964), dans son article sur « l'agriculture dans la région du Nord », nous rappelle que c'est à propos de cet espace qu'a été proposée la notion de « région agricole », en raison de l'extrême diversité d'une agriculture spatialement très différenciée. L'auteur cite pour principaux éléments explicatifs à cette pluralité la situation particulière de l'espace régional au sein des campagnes de l'Europe du Nord-Ouest (à la charnière entre civilisations agraires et entre les régions de grande culture du Bassin parisien et les régions d'agriculture intensive du Bassin belgo-néerlandais), une adaptation poussée à un milieu physique lui-même divers et des influences urbaines inégales en intensité, mais aussi en nature.

Il n'est pas envisageable de présenter les caractéristiques propres à la vingtaine de régions agricoles du Nord-Pas-de-Calais.

Par delà la complexité de détail (caractéristique partagée avec les régions frontalières voisines), l'organisation de l'espace agricole régional répond à quelques principes simples (Vaudois J., 1996 b).

Les données structurelles (celles qui ont trait aux populations, au travail et aux tailles d'exploitation, carte n° 5) correspondent grossièrement au principe d'un zonage Nord-Sud fondé sur l'opposition majeure entre une partie septentrionale centrée sur la Flandre intérieure, la plaine de la Lys, la région lilloise, la Pévèle et la plaine de la Scarpe et l'ensemble des régions plus méridionales qui correspondent pour l'essentiel au pays de la craie. Aux fortes densités agricoles et à la faiblesse relative des structures moyennes d'exploitation des Bas pays répondent les caractéristiques inverses des régions des Hauts pays. Même si "l'Ouest" fait pour partie exception à ce schéma général (plaine maritime), cette opposition Nord-Sud constitue l'un des traits les plus fondamentaux de l'espace agricole régional.

La cartographie des résultats économiques (Marges Brutes Standard moyennes, carte 5), distingue deux ensembles périphériques, à l'ouest et à l'est, secteurs géographiques qui enregistrent des performances moindres (Vaudois J., 1996 b).

Carte n°5

La combinaison de ces données donne une bonne image de l'organisation spatiale de l'agriculture régionale. Elle se retrouve dans la carte des systèmes agricoles (carte 6). Celle-ci met en évidence la juxtaposition de trois grands ensembles.

- Dans le nord (de la Flandre à la Pévèle en passant par la Plaine de la Lys et la région lilloise) dominent des systèmes de polycultures – polyélevages intensifs.

- L'exemple de la région agricole de la Pévèle - :

La S.A.U. moyenne des exploitations atteint 38 hectares (soit 9 ha de moins que la moyenne départementale). 25% des exploitations disposent de moins de 20 hectares, contre 17% pour le département. Même si les céréales occupent près de la moitié de la S.A.U., certaines productions spécifiques caractérisent cette petite région. Ainsi, les légumes sont cultivés sur plus de 10% de la surface agricole. Les surfaces d'endives, avec plus de 700 hectares, en représentent la moitié. La Pévèle fut le berceau du « chicon » en France, introduit de la Belgique toute proche. L'endive continue de s'y cultiver malgré des problèmes de rotation et la concurrence de bassins plus récents. Les méthodes ont cependant considérablement évolué, passant de la culture traditionnelle du chicon en couches à la production automatisée en salles de forçage. Les endiviers du Pévèle ont individuellement ou collectivement investi dans des équipements de production moderne : matériels de semis ou de récolte, chambres froides pour conserver les racines, salles de forçage automatisées, stations de fertilisation... L'endive est encore aujourd'hui source importante d'emplois, en partie saisonniers. La commercialisation de l'endive ainsi qu'une petite quantité d'autres légumes est essentiellement réalisée par des négociants et surtout par les coopératives de mise en marché («Marché de Phalempin»). Pour élargir la gamme et développer une alternative à l'endive, les producteurs ont été incités à se lancer dans la production de fraises. Un millier de tonnes est produit chaque année, dont une partie en culture hors-sol sous serres ou tunnels. Les cultures industrielles représentent aussi un autre dixième des surfaces ; il s'agit ici surtout de betteraves, de pommes de terre mais aussi d'une culture typique, la chicorée industrielle, notamment transformée en Belgique. Bénéficiant de sols légers, on trouve aussi dans la Pévèle quelques entreprises horticoles importantes : pépiniéristes ou horticulteurs. Notons, que l'obtention des semences est une tradition dans la Pévèle. Les espèces travaillées sont celles du Nord - Bassin parisien : céréales à paille, betteraves sucrières, pois protéagineux, colza, mais aussi les spécialités locales comme l'endive ou la chicorée industrielle (Chambre d'agriculture, 2000).

Carte n°6

- Au centre (Artois - Cambrésis) dominant des systèmes de grande culture.

- *L'exemple de la région agricole de l'Artois - :*

Par la S.A.U. moyenne des exploitations (60 hectares) cette région se situe dans les toutes premières du Pas-de-Calais et dépasse largement la moyenne régionale. Cette dimension structurelle très importante se retrouve dans la répartition des exploitations selon la classe de taille. Les plus de 50 hectares représentent quasiment une exploitation sur deux dans la zone, alors que les moins de 20 hectares ne pèsent plus que 10% de l'ensemble. Dans cette région de prédilection des cultures céréalières et betteravières, les agriculteurs consacrent les trois quarts de leurs surfaces à ces productions. La part des betteraves dans la surface agricole utilisée y atteint souvent le maximum agronomiquement possible. Aux côtés de ces deux productions végétales prédominantes, les agriculteurs de l'Artois cultivent également des pommes de terre, des légumes de conserverie, des endives ou encore multiplient des semences ou des plants. Ces activités sont souvent en lien direct avec la présence locale d'entreprises de transformation (Mc Cain à Harnes depuis 1981) dont la zone d'influence dépasse largement les limites de l'Artois (Chambre d'agriculture, 2000 b).

- De part et d'autre, à l'ouest (Ternois, Haut Artois, Pays de Montreuil et Boulonnais) et à l'est (Plaine de la Scarpe, Hainaut et Avesnois) dominant des systèmes où l'élevage bovin occupe une place importante voire exclusive.

1.3.4. Une des toutes premières industries agro-alimentaires françaises.

Acteur central dans les modalités de fonctionnement des agricultures (Margétic C., 2003) et dans les dynamiques des bassins de production, quelques quatre cent cinquante entreprises de l'Industrie Agro-Alimentaire de plus de dix salariés sont présentes dans la région. Trois cents comptent plus de vingt salariés, deux cents ont leur siège social dans le Nord-Pas-de-Calais. Par le chiffre d'affaires, la région est une des toutes premières régions agro-alimentaires françaises (Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2004 b). Elle contribue à hauteur de 14 % du chiffre d'affaires des I.A.A. nationales. Le chiffre d'affaires réalisé par salarié se situe au plus haut niveau français : 467 Keuros par salarié (contre 260 Keuros par salarié en région Ile-de-France), (P.D.R., 2006). L'Industrie Agro-Alimentaire régionale, par ailleurs, représente 6,7 % des exportations des I.A.A. nationales (cinquième position, devancée par les régions Ile-de-France, Champagne- Ardenne, Bretagne et Rhône-Alpes).

Cette Industrie Agro-Alimentaire du Nord - Pas-de-Calais est extrêmement diversifiée. La région occupe une place significative, voire une position leader pour un

grand nombre de productions alimentaires. En effet, la région développe des activités céréalière, betteravière, légumière et laitière qui ont permis d'asseoir une industrie de base (sucrierie - distillerie - meunerie - laiterie - malterie - conserverie et surgélation de légumes et produits de pommes de terre), de la compléter par des activités industrielles de seconde et de troisième transformation (biscuiterie - biscotterie - panification industrielle - chocolaterie - confiserie de sucre - charcuterie - aliments pour animaux de compagnie - brasserie) et de la diversifier (trituration de graines oléagineuses - raffinage des huiles et corps gras - fabrication de levures - production d'enzymes industrielles de fermentation - production d'amidons et de produits dérivés - fabrication de boissons alcoolisées et non alcoolisées)⁶⁷. Ces positions fortes sont cependant contrebalancées par la faiblesse relative de certains secteurs d'activité (abattages et fabrications d'aliments pour le bétail).

Le tissu agro-alimentaire est constitué à 75 % par des P.M.E. Menacé par les concentrations et les restructurations industrielles, cet ensemble de PME - PMI manque bien souvent de fonds propres pour se développer. A côté de ces P.M.E. voisinent de grandes entreprises et des établissements importants de groupes de dimension nationale, européenne ou internationale : groupes Téréos, Mac Cain, Négonor, Bonduelle, Haagen Dasz, Roquette...

La répartition spatiale est très urbaine et centrée principalement sur l'agglomération lilloise et le Bassin minier. Lille constitue le premier pôle agro-alimentaire de la région. Le Bassin minier est le second pôle agro-alimentaire régional. En privilégiant les sites périurbains, les nouvelles logiques d'implantation des Industries Agro-Alimentaires renforcent les potentialités de ces espaces et élargissent l'éventail des possibilités d'évolution de leurs agricultures (Vaudois J., Le Méné Ch., 1989).

La région, enfin, est marquée par une forte internationalisation des activités agro-alimentaires. En 1999, 16,6 % des établissements régionaux et 37 % des emplois des I.A.A. régionales sont contrôlés par des capitaux étrangers. La présence des firmes étrangères sur le territoire régional souligne l'attractivité internationale du Nord - Pas-de-Calais par son positionnement sur les grands marchés nord-européens.

La puissance maintenue de l'Industrie Agro-Alimentaire régionale témoigne non seulement de liens intenses avec l'activité agricole (malgré une mise en concurrence des territoires et la tendance lourde d'une désolidarisation des I.A.A. de leur base agricole),

⁶⁷ Il s'y ajoute l'activité de transformation des produits de la mer, générée par le premier port de pêche français et premier centre européen de transformation de Boulogne-sur-Mer.

mais aussi de l'attraction que continuent d'exercer sur cette industrie les fortes densités régionales de population (Margétic C., 2003).

II. Les périphéries Nord de l'agglomération de Lens et Sud-Est de l'agglomération lilloise.

II.1. Gohelle et Pévèle-Mélantois.

Au sein de cet espace si densément peuplé et urbanisé, où s'est développé, toujours dans une situation de proximité avec la ville, une agriculture riche, variée, bénéficiant (en aval notamment) du déploiement d'une puissante industrie agro-alimentaire notre choix s'est porté sur des périphéries des principales agglomérations régionales, celles de Lille et celles de Lens (carte n° 7).

Ces périphéries s'inscrivent dans des aires urbaines dont les structures, les tissus et la morphologie, mais aussi les dynamiques économiques et socio-démographiques sont contrastés. La trame agricole, reflet de la diversité régionale, est également nettement différenciée. Les périphéries lilloises s'inscrivent au cœur de cette agriculture des Bas-pays présentée précédemment (dont la Pévèle). Les espaces agricoles de la périphérie lennoise sont inclus dans la région agricole « Artois ».

Ces deux terrains, soumis à des conditions agronomiques et climatiques comparables, bénéficient de la même proximité des infrastructures de transport, de transformation et de mise sur le marché des productions agricoles. Ces espaces subirent au cours des dernières décennies de fortes mutations fonctionnelles et économiques.

Notre choix s'est plus précisément porté sur d'une part dix communes de la Gohelle, en périphérie Nord de l'agglomération lennoise (cartes n° 8 et 9) et d'autre part quatorze communes du Pévèle-Mélantois, en périphérie Sud-Est de la Métropole lilloise (cartes n° 10 et 11).

Le premier de ces espaces a été préféré en raison d'un contexte "minier" particulièrement marqué venant nettement singulariser le second. P. Flatrès (1980) écrit à propos de l'espace envisagé que « sur les plaines crayeuses de Lens, aucun obstacle ne s'est opposé à la localisation des fosses et à l'extension de l'habitat ouvrier. C'est en ce secteur du bassin, d'ailleurs, que la superficie bâtie [...] est la plus étendue ». L'auteur ajoute que ce secteur est resté longtemps plus purement minier et houiller que les autres. C'est celui où se concentra l'exploitation dans les dernières phases de l'existence du bassin.

Le Pévèle-Mélantois a été choisi en raison de son histoire "urbaine". Les communes ouest de l'espace délimité ont été directement concernées par le double épisode de l'implantation du campus de l'Université des Sciences et Technologies de Lille et de la création d'une ville nouvelle. Cette même périphérie est celle qui au cours de la dernière période intercensitaire a connu à l'échelle de l'agglomération lilloise la croissance démographique la plus soutenue. Enfin, cet espace est celui du berceau des endives en France, production "importée" de la toute proche Belgique.

Sont également concernées, à titre d'éclairages, les communes de la Communauté d'agglomération (ex-district) d'Hénin-Carvin (cartes n° 8 et 9). Ces communes ont fait l'objet d'un Programme de Recherches Concertées pour lequel j'ai été amené à m'intéresser à la place accordée à l'agriculture dans les politiques municipales (Rouget, 2001). Par ailleurs, la CUMA de Bois-Bernard (sud de la zone) pourrait être conduite à jouer un rôle moteur dans la diversification des exploitations agricoles.

Enfin, sont envisagés les espaces frontaliers mettant en contact agriculteurs du Hainaut wallon et exploitants du Pévèle-Mélantois. La frontière ne pouvant être neutre en termes de dynamiques induites, la région urbaine de Tournai (actuelles communes de Tournai et Estampuis, anciennes communes de Blandain, Templeuve et Néchin) est abordée sous l'angle de la valorisation par les exploitants agricoles des différentiels générés par la dyade (cartes n° 10 et 11).

Carte n°7

Carte n°8

Carte n°9

Carte n°10

Carte n°11

II. 2. Les trames urbaines, démographiques et sociales.

Les deux principaux terrains d'étude représentent 144 km². Dans la nomenclature I.N.S.E.E. des aires urbaines (1999), les communes des deux principaux espaces envisagés sont comprises dans les pôles urbains de Lille et de Lens (à l'exception d'une seule, Cobrieux, comprise dans la couronne périurbaine de Lille, carte 12). D'après la classification S.E.G.E.S.A. (1999) l'ensemble des espaces étudiés à la périphérie nord de Lens est considéré urbain. En périphérie de Lille, Sainghin-en-Mélantois, Bouvines, Cysoing, Louvil, Cobrieux appartiennent à un canton classé dans les espaces périurbains de proximité (carte 13).

II.2.1. D'une urbanisation en nébuleuse zonale à une urbanisation en conurbation.

- Le pays minier -

La délimitation du « Pays minier » (Bruyelle P, 1980), peut s'appuyer sur la détermination des communes concernées par l'exploitation minière : celles qui ont possédé sur leur territoire au moins un indice de cette exploitation, une cité minière, un teruil, un puits ou une fosse. Les communes étudiées au nord de Lens sont toutes incluses dans le périmètre ainsi défini.

Le Pays minier constituait un long ruban urbanisé s'étirant sur une centaine de kilomètres et large d'une vingtaine de kilomètres. Cette écharpe débutait à la frontière wallonne et se poursuivait vers l'ouest en incluant Valenciennes, Douai, Lens et Béthune (Forbras A.S., 2000).

C'est dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle que les territoires ruraux de notre aire d'étude furent profondément bouleversés par l'exploitation minière. En 1832, le cadre était encore pré-industriel, aucune trace de l'activité minière n'était perceptible. La campagne de l'Artois était parsemée de villages, allongés le long d'une route (Loison, ou un peu plus complexe, Noyelles). Tous ces villages étaient bien distincts de Lens, petite commune urbaine selon la définition de 1846 (Lens rassemblait deux mille huit cents habitants en 1851). Dans les années 1870-1880 les forages se multiplièrent, les cités prirent corps. À cette époque, l'aspect rural dominait encore largement. En 1931, le paysage minier s'imposait par la densité du bâti et des installations industrielles. Lens, littéralement noyée au milieu des cités et fosses qui se sont agglutinées autour d'elle, comptait alors 33513 habitants (Forbras A.S., 2000).

Cartes n° 12 et 13

Que nous nous appuyions sur les travaux de P. Bruyelle, G. Baudelle ou A.S. Forbras (2000), l'espace bâti du « pays minier » est présenté tel une accumulation de petites villes et quelques villes de taille moyenne nées de l'exploitation minière. P. Bruyelle (1980) décrit l'urbanisation du « Pays minier » tel « *un assemblage de très nombreux petits noyaux de cristallisation urbaine* » qui aboutit à une structure urbaine émiettée et faiblement hiérarchisée. L'examen de la distribution des villes selon la taille et le rang, a permis à l'auteur de mettre en évidence la médiocrité de la hiérarchisation urbaine. Les indices de concentration de la population des deux communautés d'agglomération de Lens-Liévin et de Hénin-Carvin sont faibles (0,57 et 0,49 respectivement), comparés à ceux d'intercommunalités comme Valenciennes (0,62), Dunkerque (0,70), Caen (0,82) ou Reims (1,05). La moitié des communes regroupe environ les trois quarts de la population de Hénin-Carvin, et un peu plus de 80% de celle de Lens-Liévin. Pour référence, 80% de la population de chacune des intercommunalités de Reims et de Grand Caen se concentrent dans la seule commune principale de chacune des deux agglomérations (*Profils Nord-Pas-de-Calais*, 2002)⁶⁸.

Pierre Bruyelle (1980) a avancé deux principales raisons pour expliquer cette « *pulvérisation urbaine* ». La première renvoie « *au mode d'occupation et d'utilisation extensive de l'espace* » et la seconde « *aux conditions de l'industrialisation et de l'exploitation qui ont multiplié les points d'urbanisation élémentaire sans susciter de concentration urbaine ni promouvoir de grande ville* ». Guy Baudelle (1994) précise que la répartition des foyers de peuplement, induite par la mise en exploitation du gisement houiller, répondait à la loi du moindre effort et à la minimisation des distances. Pour les ingénieurs des mines, il s'agissait de ménager le personnel en réduisant au maximum la distance parcourue par les mineurs, en surface et au fond, d'où l'implantation des cités minières à proximité immédiate des fosses. Les villes minières se sont développées sur des bases économiques similaires mais indépendamment les unes des autres. Leur répartition répondait aux contraintes de localisation du gisement de houille et aux exigences des techniques d'exploitation.

Les « territoires miniers » (Forbras A.S., 2000), étaient structurés en trois niveaux d'organisation territoriale emboîtés : le territoire administré par la Compagnie minière, dans lequel s'emboîtaient les concessions minières, elles-mêmes formées de « grains élémentaires ». Ces niveaux d'organisation emboîtés formaient selon Guy Baudelle (1994) un « *ensemble territorial fonctionnel* ».

⁶⁸ Il s'agit de l'indice de Gini : cet indicateur, compris entre 0 et 1, est d'autant plus élevé que l'écart est important entre une répartition uniforme de la population dans les communes et la répartition réelle.

Chaque Compagnie exerçait son pouvoir sur un périmètre qualifiable de territoire administratif au sens directionnel et décisionnel du terme. Les compagnies étaient privées et fonctionnaient de manière autonome. D'un point de vue économique, il existait donc une relation de concurrence et de compétition.

Ces sociétés ont constitué de véritables réserves foncières leur permettant de construire en surface les installations techniques nécessaires à l'extraction et à la valorisation de la houille ainsi que l'habitat minier et divers équipements collectifs⁶⁹.

Les ingénieurs des mines ont cherché à optimiser la répartition des sièges d'extraction. Au cours de la mise en oeuvre de l'exploitation de la houille, les Compagnies minières se sont immiscées dans l'organisation territoriale urbaine et rurale. Elles ont superposé à la trame spatiale existante un système spatial minier.

Les concessions étaient juridiquement délimitées par un arrêté de concession concédé par l'État aux Compagnies minières. Elles constituaient un échelon intermédiaire assurant la liaison entre les objectifs fixés par la Compagnie et le rendement que chaque fosse devait atteindre pour concrétiser ces objectifs, un territoire au sein duquel la Compagnie exerçait un pouvoir sans partage, compte tenu des droits que lui avait octroyés l'État.

Le « grain élémentaire » constituait le territoire de base du Pays minier. Pierre Bruyelle (1980) apparente les grains élémentaires à des « molécules » qui « *associent systématiquement, trois ou quatre éléments constants : le puits de mine et les installations de surface, le terril et les infrastructures de transport, les industries de transformation de la houille, les cités minières et leurs équipements collectifs, ...* ». Le forage de la fosse n°8 de Lens (fosse St-Auguste) fut entrepris en 1874. Celle-ci compta pour l'exercice 1909-1910 quelques 1500 ouvriers, ce qui lui donna la première place parmi les fosses des mines de Lens. Dans les années 1890, sont construits dans l'immédiate proximité de la fosse deux lavoirs et 180 fours à coke. En 1872, le site compte 18 habitants. Les cités attenantes en regroupent 2650 en 1911 (carte n°14).

⁶⁹ Ces réserves foncières destinées à une éventuelle extension des usines et des cités étaient valorisées par des « fermes des Houillères », telle que la « Ferme de Vendin » dont le siège jouxtait la « Cité St-Auguste » de Vendin-le-V. (carte n°14).

Carte n°14

Les concessions chevauchaient les limites administratives. De la même manière, un « grain élémentaire » pouvait se situer à cheval sur plusieurs communes. Cette indifférence aux limites administratives existantes a eu pour conséquence l'imbrication des concessions et des Compagnies avec les départements, arrondissements et communes. A l'intérieur des concessions, les Compagnies minières ont façonné des micro-territoires miniers. La fosse 11-19 se situait sur la commune de Loos-en-Gohelle et les cités sur les communes de Lens et Liévin, les cités dépendantes de la fosse n°8 chevauchaient les limites communales de Vendin tant en direction de Lens que de Loison (carte n°14). Au total, les communes ont non seulement perdu la maîtrise du sous-sol mais également la maîtrise foncière de leur territoire

Il résulte donc de la spatialisation du système minier, une juxtaposition de micro-territoires miniers, les grains élémentaires, qui ont été agglomérés ou disséminés autour des noyaux urbains et villageois (caractéristiques des régions à habitat groupé, ces noyaux incluent dans leur tissu les sièges des exploitations agricoles désaffectés ou encore en activité).

En référence à « *l'assemblage* » des grains élémentaires qui constituaient le tissu urbain du Pays minier, Pierre Bruyelle (1980), a mis en évidence la juxtaposition des territoires miniers aux « *noyaux ruraux préindustriels* » en distinguant deux modes de fonctionnement. Dans le premier, le noyau primitif, bien qu'encercle par un tissu minier, conservait, voire développait, ses fonctions tertiaires pour l'ensemble de la population. Le plus souvent cependant (second mode de fonctionnement), le noyau rural fut dédoublé. La juxtaposition était alors non seulement morphologique mais également socio-fonctionnelle. Dans ce cas, Pierre Bruyelle précise que « *le dédoublement de l'habitat est alors brutal et entraîne un déplacement du centre de gravité démographique de la commune, le centre traditionnel devenant marginal* ». La commune de Vendin-le-Vieil nous permet d'illustrer ces deux modes de fonctionnement. Le noyau primitif s'est trouvé renforcé par l'implantation dans son immédiate proximité de la fosse n°10 et des activités de chargement du charbon. Le dédoublement urbain par la fosse n° 8 est néanmoins très net. En 1895, « le n°8 » comptait 1750 habitants contre 1320 au « village ». Dans ces années 1890, « la cité St-Augustin » fut dotée, symétriquement aux équipements du noyau préexistant, d'écoles, des maisons du médecin et des sœurs, d'un cimetière et d'une église (carte n°14). En 1930, une école ménagère est ouverte au « village » et au « n°8 » (Buquet M., 1989). Plus récemment fut implantée au cœur des cités une mairie annexe.

Ce phénomène de juxtaposition des points d'ancrage urbain était renforcé par le fonctionnement parallèle des deux mondes : le minier et le non minier, qui coexistaient et fonctionnaient indépendamment l'un de l'autre. En effet, le monde de la cité était un

monde clos, « les relations avec l'extérieur [étaient] rares : les compagnies [assuraient] la prise en charge totale, avec logement, chauffage, soins médicaux gratuits, des économats pour les biens de consommation courante et l'encadrement du temps hors travail » (S.G.A.R., 1995). Les Compagnies minières ont partiellement occulté les compétences des collectivités locales en prenant en charge l'aménagement d'équipements collectifs, la gestion des services de proximité... Les Mines de Lens pensaient initialement réserver le cimetière de la fosse n°8 à leurs ouvriers, suite à la loi 1901 l'école des garçons fut tenue par des instituteurs recrutés par les mines... (Buquet M., 1989).

Toutes les cités minières ne se ressemblent pas. On distingue les cités coronas construites avant 1914, les cités-jardins... et à l'intérieur même de ces types de cités minières, il existe des variantes. La construction d'habitat minier s'est poursuivie bien au delà de la Seconde Guerre mondiale⁷⁰, avec notamment « la bataille du charbon » et la construction des « Camus », petits immeubles d'un ou deux étages (carte n°14).

Concernant la partie centrale et occidentale du Pays minier, Pierre Bruyelle (1980) précise qu'en « moins de 50 ans les bouleversements s'effectuent avec une ampleur et une rapidité telles que l'on passe d'un paysage rural de type picard à une urbanisation subcontinue ». Par « subcontinue », l'auteur fait référence à l'existence de poches restées rurales au sein d'un vaste espace urbanisé et industrialisé. Il n'est pas surprenant de trouver côte à côte des terrains agricoles et des cités minières, voire des fosses, à l'intérieur même du Pays minier. Il précise que « l'urbanisation du Pays minier résulte de la juxtaposition souvent brutale, de la stratification d'éléments de nature et d'âge différents ».

Si à l'échelle externe, le Pays minier apparaissait comme un seul et même territoire au regard de sa spécificité économique et urbaine, une analyse à l'échelle interne révèle une organisation territoriale morcelée (Forbras A.S., 2000). En définitive, le Pays minier se composait d'une mosaïque de territoires de natures différentes (minière et non minière), accolés les uns aux autres. À grande échelle, les villes anciennement minières sont des espaces multipolaires "désarticulés", constitués de territoires juxtaposés. Les « grains élémentaires », centrés sur le puits et tournant le dos aux bourgs préexistants, se juxtaposaient entre eux ou jouxtaient des territoires non miniers (urbains ou ruraux). Les centres font donc défaut dans ces espaces néanmoins qualifiés d'urbains au regard du nombre d'habitants. De la même manière, mais à une échelle plus

⁷⁰ Notons que les guerres mondiales n'ont pas engendré de transformation dans l'organisation territoriale, les territoires détruits, notamment au cours de la première, ayant été reconstruits à l'identique.

petite, les concessions minières formaient une marqueterie, un assemblage de territoires juridiques qui se superposaient aux « territoires anciens » polarisés par Béthune et Douai.

Le Pays minier n'était ni un espace social, ni un espace vécu. En effet, avant la nationalisation, chaque Compagnie réglementait le travail à la mine. Il n'existait pas d'unité sociale au sein du Pays minier. Pour une question d'échelle, le Pays minier n'était pas non plus un espace vécu par le mineur. Compte tenu de sa superficie relativement étendue et de la faible mobilité de la population, l'espace vécu du mineur se limitait à un environnement plus retreint : celui de la cité et du carreau de fosse qui répondaient à ses besoins quotidiens (habitat, travail, soins, commerce, scolarité...).

Depuis, les « territoires miniers » (Forbras A.S., 2000) ont perdu leur fonctionnalité économique mais ont conservé leur fonction d'habitat. L'organisation territoriale minière vola en éclats par la décomposition des grains élémentaires. A la nébuleuse urbaine mal hiérarchisée se substituent peu à peu des systèmes relativement recentrés autour des principaux pôles et de leurs relais secondaires (Bruyelle P., 1994), mais " la ville " n'en demeure pas moins polynucléaire du fait de la morphologie du bâti et de son implantation cloisonnée par les infrastructures de communication qui ont conditionné l'organisation territoriale. Tant que l'activité minière perdurait, ce morcellement ne posait pas de problème puisque chaque ensemble fonctionnait autour d'un puits. Mais, dès lors que l'activité cessa (sur environ quarante ans, deux cent vingt mille emplois miniers ont été supprimés par les Houillères du Nord-Pas-de-Calais), « ces territoires se trouvèrent isolés les uns des autres et se transformèrent rapidement en "ghettos" qui concentrèrent une population à faible revenu, du fait même de la perte des emplois occasionnée par la fermeture du puits » (Forbras A.S., 2000). Progressivement les communes ont été confrontées aux conséquences de la dissolution de l'activité minière (Baudelle, 1994 b). La perte d'une ressource fiscale importante a engendré un appauvrissement du budget communal ainsi qu'un sentiment d'impuissance face aux séquelles industrielles laissées par l'activité minière : les friches (carte n°14). En effet, les friches n'appartiennent pas aux communes, elles sont la propriété de C.d.F. En aucun cas, une commune ne peut investir sur ces sites tant qu'ils n'intègrent pas le domaine public.

Carte n°15

Légende carte 15.

Malgré la singularité de son urbanisation, le « pays minier » n'échappe pas au phénomène général de périurbanisation (Forbras A.S., 2000). Ce phénomène touche essentiellement les communes peu ou pas recomposées par l'exploitant minier et par conséquent, faiblement urbanisées et industrialisées. L'accroissement continu de la population au niveau de la marge nord de l'ex-Pays minier s'explique par un solde migratoire largement excédentaire dû à un afflux de population originaire de l'agglomération lilloise. Les limites externes de l'ex-Pays minier sont peu à peu grignotées par l'étalement urbain de la métropole lilloise au nord. Une nouvelle dynamique nord-sud réinventée⁷¹ s'affirme aujourd'hui.

L'aire d'étude envisagée est dans sa moitié Est très densément bâtie et fortement marquée par les phénomènes de juxtaposition et de dédoublement décrits précédemment (carte n°15). Nous y relevons de même l'importance des emprises industrielles actuelles ou passées (friches, notamment le long de la Deûle à Vendin). La moitié ouest reste plus ouverte et les espaces interstitiels plus conséquents, bien que la masse imposante des terrils du 11/19 nous rappelle l'appartenance à ce même « pays minier ».

- *Lille, de la conurbation à la métropole* -

Chercher à définir la métropole lilloise renvoie à un emboîtement d'objets géographiques, chacun porteur de sens par rapport au concept de métropole : la ville de Lille (212 597 habitants en 1999), symbolisée dans sa dimension métropolitaine par Euralille ; Lille-Métropole communauté urbaine (1 090 608 hab.), l'institution politique imposée par l'État en 1968, et qui, depuis 1997, a introduit dans son appellation la dimension métropolitaine ; l'arrondissement de Lille (1 204 997 hab.), périmètre de réflexion pour le Schéma Directeur métropolitain (la communauté urbaine, plus quelques communautés de communes à caractère périurbain au sud); la « métropole transfrontalière » (1 938 990 hab., arrondissement de Lille et arrondissements frontaliers belges), ... (Paris D., 2002). Les 14 communes étudiées en France s'inscrivent dans l'arrondissement de Lille, mais dépassent le cadre de la communauté urbaine⁷². Les communes belges envisagées s'inscrivent dans l'espace de la « Métropole transfrontalière » (périmètre de la COPIT).

⁷¹ La conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing venait ici chercher une partie de son eau, de son énergie et de sa main-d'œuvre. Les industries textiles puisaient dans le grand réservoir de main-d'œuvre féminine inemployée (Bruyelle, 1994). P. Flatrès note, en 1980, « l'importance [depuis le secteur de Lens] des migrations pendulaires vers les usines textile de la métropole ».

⁷² Cysoing, Louvil, Cobrieux sont intégrées à la Communauté de communes du pays de Pévèle.

L'agglomération lilloise est multi-céphale. Cette « masse urbaine » (Letniowska-Swiat S., 2002) s'est étoffée au fil du temps sur des bases organisationnelles originales (cartes n°16). Cette conurbation est structurellement composée de différentes agglomérations (initialement Lille, Roubaix, Tourcoing) qui ont morphologiquement fusionné après jonction de leurs franges sous l'effet du comblement urbain interstitiel. Les gros villages et les petites villes de ces interstices ont grandi, leurs populations se sont multipliées et leur bâti s'est étalé jusqu'à se rattacher aux agglomérations majeures. Ainsi, outre les points d'ancrage majeurs cités précédemment « on pourrait citer quelques dizaines de villes dont la population dépasse largement beaucoup de préfectures françaises » (Gamblin A., 2001). Armentières fait figure d'exception dans cet agencement aggloméré en s'individualisant toujours spatialement du noyau dense de la conurbation.

Ce noyau central d'une trentaine de communes, continuum urbain linéaire de Seclin à Mouscron (Belgique), est effectivement structuré selon un axe Sud-ouest / Nord-est.

Nous sommes donc ici loin de l'agglomération « classique » réunissant une banlieue continue autour d'un centre unique, mais en présence d'un assemblage de plusieurs pôles, pluri-nucléaire ou multipolaire (Bruyelle P., 1980), longtemps seul cas en France, au sein duquel cependant les rivalités entre les communes ont pu être fortes. B. Bonduelle⁷³, en 1992, dénonce « la politique des beffrois » qui exclut et qui enferme « sous prétexte de ne rien faire qui puisse donner avantage aux voisins ».

⁷³ L'implication du monde patronal notamment dans le cadre du « Comité Grand Lille » est révélatrice de l'aptitude à la mobilisation des acteurs du développement dans un mouvement de « gouvernance métropolitaine » assez efficace. Porteur d'une stratégie de reconnaissance internationale de la métropole, c'est ce comité qui, avec l'Agence de développement et d'urbanisme, a porté l'idée de la candidature olympique et de Lille capitale européenne de la culture en 2004.

Carte n°16

Plusieurs étapes ont néanmoins marqué le passage de la conurbation à la « Métropole⁷⁴ nouvelle » (B. Bonduelle, 1992). À partir de 1903, la création des grands boulevards entre Lille, Roubaix et Tourcoing, selon un tracé en Y, anticipe la « Métropole ». En 1968, l'I.N.S.E.E. fond en une seule agglomération celles de Lille et de Roubaix-Tourcoing. L'État met en place sa politique des métropoles d'équilibre, qui "créé" ici une « Métropole Nord ». Surtout, en 1967, la mise en place de la Communauté urbaine est décisive dans l'élaboration d'un « projet métropolitain » : les chantiers de la ville nouvelle (Villeneuve-d'Ascq) et du métro automatique (le V.A.L.) ont contribué à faire émerger l'idée « métropolitaine » (Paris D., 2002). L'arrivée du T.G.V. au centre de la ville de Lille et le développement du quartier d'Euralille participèrent par ailleurs à (ré-)affirmer son rôle de « leader » (Gamblin A., 2001) au sein de l'ensemble constitué.

C'est à Lille que s'inscrit la tradition urbaine la plus ancienne. Cité marchande, Louis XIV en a fait aussi une ville militaire (la citadelle de Vauban). Surtout, depuis le XVI^{ème} siècle, Lille a été le moteur de la diffusion du textile dans les campagnes environnantes. Ce processus s'est poursuivi au cours du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle, jusqu'à se cristalliser sous la forme de cette urbanisation dense, faisant naître, par l'initiative d'entrepreneurs et grâce à une main-d'oeuvre abondante provenant notamment de Flandre, l'une des grandes conurbations industrielles de l'Europe du Nord-Ouest. Les bases économiques de l'agglomération lilloise ont néanmoins considérablement changé depuis les années 1960-70. Agglomération industrielle active dans le textile (la laine à Roubaix-Tourcoing, le coton à Lille, le lin à Armentières), la mécanique et la métallurgie, et même la chimie (l'agglomération fut le fief historique de Kuhlmann), elle est passée, comme le reste de la région, à côté de l'essentiel de l'industrie moderne du XX^{ème} siècle. L'emploi tertiaire s'est plus largement développé. À partir de l'exemple de La Redoute entre les deux guerres, la conurbation est devenue le premier pôle européen de vente par correspondance, une véritable plate-forme spécialisée, avec les services logistiques, les arts graphiques, la publicité, comme activités induites. Les initiatives de la famille Mulliez dans la grande distribution (Auchan, Kiloutou, Pizza Paï, Décathlon, Norauto, etc.) sont bien connues. Enfin, avec 95 000 étudiants dans l'agglomération, la métropole est un puissant pôle de formation. Les succès du pôle Eurasanté (recherche médicale, biologie) ainsi que d'un certain nombre de secteurs comme la micro-électronique participent aux dynamiques en cours.

⁷⁴ « Métropole » est ici à prendre au sens d'unité administrative commune aux attributions élargies plaçant dans le cadre d'une même gouvernance les entités urbaines de la conurbation. L'émergence de cette Ville devant affirmer la prééminence de l'agglomération dans des fonctions métropolitaines au sens fort du terme à des échelles régionale et supra-régionale et ce dans un contexte transfrontalier.

De cet historique économique découle très largement une géographie sociale contrastée. Dans les années 1970-1980, ce que l'on appelle alors le « versant nord-est » voit l'emploi textile s'effondrer en quelques années, des groupes disparaître ou être absorbés au sein d'entités plus vastes qui élaguent à grand coups de fermetures et de licenciements. Le chômage atteint alors 17% pour la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, dépassant 30 % dans certains quartiers. Le système de ségrégation sociale s'amplifie à partir d'une structure déjà établie. À proximité, le « triangle BMW » (Bondue-Marcq-Wasquehal) attire les cadres, tandis que l'espace périurbain à l'ouest, au sud et à l'est de la métropole attire les classes moyennes et les cadres dans de nouveaux lotissements.

L'ampleur des difficultés sociales dans la métropole lilloise explique que c'est à Lille, à l'occasion de la révision du Schéma Directeur, qu'est né le concept global de « renouvellement urbain », repris dans l'intitulé même de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. La politique de la « ville renouvelée » veut réorienter le développement urbain dans les parties de l'agglomération qui nécessitent des efforts : traitement des friches industrielles, requalification de l'habitat, développement durable doivent constituer des axes forts de l'action publique, privilégiant le cœur de l'agglomération par rapport à un développement périphérique que l'on désire mieux maîtriser (Paris D., 2002).

Les communes envisagées en périphérie lilloise ne se positionnent pas dans l'axe linéaire du développement urbain de la conurbation. Ces espaces, ainsi largement « préservés », présentent néanmoins la double singularité d'avoir été choisis en tant que site d'implantation de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq et d'avoir été au cours de la dernière période intercensitaire plus que les autres périphéries sollicités par les phénomènes de périurbanisation (*Profils Nord-Pas-de-Calais*, 1999).

Les premiers projets de ville nouvelle remontent à 1956. Un architecte de renommée internationale, Janusz Deryng, auteur de villes nouvelles en Angleterre et en Turquie, travaillait sur un projet d'implantation d'une ville satellite de Lille qu'il avait baptisée « Lille-les-Champs ». Le projet était important : faire surgir une ville de 100 000 habitants couvrant une superficie de 2000 ha. M. Deryng envisageait la cohabitation, dans la future ville nouvelle, des agriculteurs et des citadins. Il réservait à l'intérieur de la cité 800 à 1000 ha destinés à créer 20 à 25 fermes d'environ 40 ha d'un seul tenant et constituant autant d'îlots de nature dans la cité à venir. Il expliquait l'originalité de son projet ainsi : « les habitants des villes ont besoin pour leur équilibre de rester en contact avec la nature et la nature, pour rester vraie, a besoin des agriculteurs. Les espaces verts peuvent être remplacés en grande partie par des cultures

agricoles évitant ainsi le gaspillage des terres ». Il était prévu que chacune des fermes soit encadrée par des immeubles d'habitation dont les plus élevés auraient permis de protéger les cultures des vents dominants... Les habitants de cette future cité auraient eu sous les yeux toute « la vie de la ferme »... Selon l'architecte l'investissement était rentable à terme et devait permettre de réaliser des économies sur l'entretien des espaces verts, charge lourde et pérenne pour une ville. Ce projet, très largement novateur dans sa perception des liens « ville-campagne », est abandonné dès 1957, en raison notamment de l'hostilité de la ville de Lille qui se déclarait opposée au principe estimant que la capitale des Flandres disposait dans sa ceinture fortifiée de quoi satisfaire aux besoins de son expansion. L'échec de « Lille-les-Champs » laissait le champ libre à un autre projet.

Une nouvelle « Cité scientifique » (campus universitaire) allait permettre au Recteur de récupérer une partie de l'espace pressenti pour « Lille-les-Champs ». La succession des événements et l'attitude des paysans résolus à occuper et à défendre leur sol ne permirent un aboutissement qu'en 1961 (Parsy H.⁷⁵, 1989).

Dès 1965, une ville nouvelle de 200 000 habitants (pour 1985) est projetée. Les D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) se succèdent de 1967 à 1970. Elles touchent 1 770 ha, ainsi qu'une Z.A.D. de 830 ha... La direction de l'entreprise appartient à l'E.P.A.L.E. (Etablissement Public d'Aménagement de Lille-Est) dont le conseil d'administration est dirigé par la Communauté Urbaine de Lille. Cette forme de tutelle devient intolérable pour les élus locaux. Afin d'avoir plus de poids dans la prise de décision qui affecte leur territoire, ceux-ci décident la fusion de Ascq, Annappes et Flers en février 1970 et créent Villeneuve-d'Ascq. En 1977, une équipe municipale issue de l'union de la gauche s'interroge sur l'opportunité d'aller au-delà d'une certaine limite qu'elle situe à 60 000 habitants au lieu des 100 000 ou 200 000 initialement prévus. Elle estime qu'une pose est nécessaire dans les constructions.

La périurbanisation des espaces envisagés, au-delà des cas particuliers de Villeneuve d'Ascq et de Hem agglomérés à la dorsale centrale (carte n° 17), s'est appuyée sur le semi de petites villes, bourgs et villages établis soit le long de la vallée de la Marque (Bouvines, Gruson, Forest...) dont le cadre est agrémenté par la succession des peupleraies, des zones humides et des prairies... soit sur le plateau du Mélançois (Louvil, Cysoing...). Le desserrement de l'habitat vers cette périphérie Sud-Est a notamment été amplifié par la desserte autoroutière A.27.

Il convient de distinguer au sein de cet espace, fractionné également par la voie TGV Paris-Bruxelles, une moitié nord (dont l'A27 peut marquer la limite) plus densément bâtie, d'une moitié Sud plus « rurale ».

⁷⁵ Henri Parsy était agriculteur à Villeneuve d'Ascq.

Carte n° 17

Carte n° 18.

Carte n° 19.

II.2.2. Des densités de population élevées.

La densité de population des communes de la Gohelle est de 785 habitants par km² (carte n° 18). Ce territoire d'étude ne compte cependant aucune commune de plus de 7000 habitants.

La cartographie des densités de population est de lecture peu aisée et ne répond pas à un schéma concentrique. Les densités de Wingles (1466 hab./km²) ou de Pont-à-Vendin (1442), communes déjà relativement éloignées du centre de l'agglomération, sont très proches de celle de Loison (1572 hab./km²) et contrastent avec le caractère « rural » d'une commune telle que Bénifontaine (65 hab./km²). Cette distribution des densités est fonction de la présence historique ou non d'un (ou plusieurs) puits de mine.

La densité moyenne des quatorze communes étudiées du Pévèle-Mélantois est de 1215 habitants par km² (carte n° 19).

Notons que neuf ont des densités de population supérieures à 350 habitants par km². Il s'agit, conformément à ce que nous avons relevé précédemment, des communes les plus directement en contact avec le cœur de l'agglomération, le développement de la Métropole répondant grossièrement à un classique schéma d'étalement ou de déversement en « tâche d'huile », du (des) centre(s) vers la périphérie.

Il faut distinguer Villeneuve d'Ascq et Hem, communes de 65 000 et 20 000 habitants, parties intégrantes de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. Les densités sont respectivement 2870 et 2039 habitants par km². Les superficies agricoles ne représentent plus ici que 22 et 27 % de la superficie totale (pour une moyenne de 48 % sur l'ensemble de la zone).

Pour les douze autres communes la densité moyenne est beaucoup plus modérée et les écarts plus restreints. Nous comptons 387 habitants par km². Les densités sont comprises, si nous exceptons Forest (commune de très faible superficie), entre 182 et 514 habitants par km².

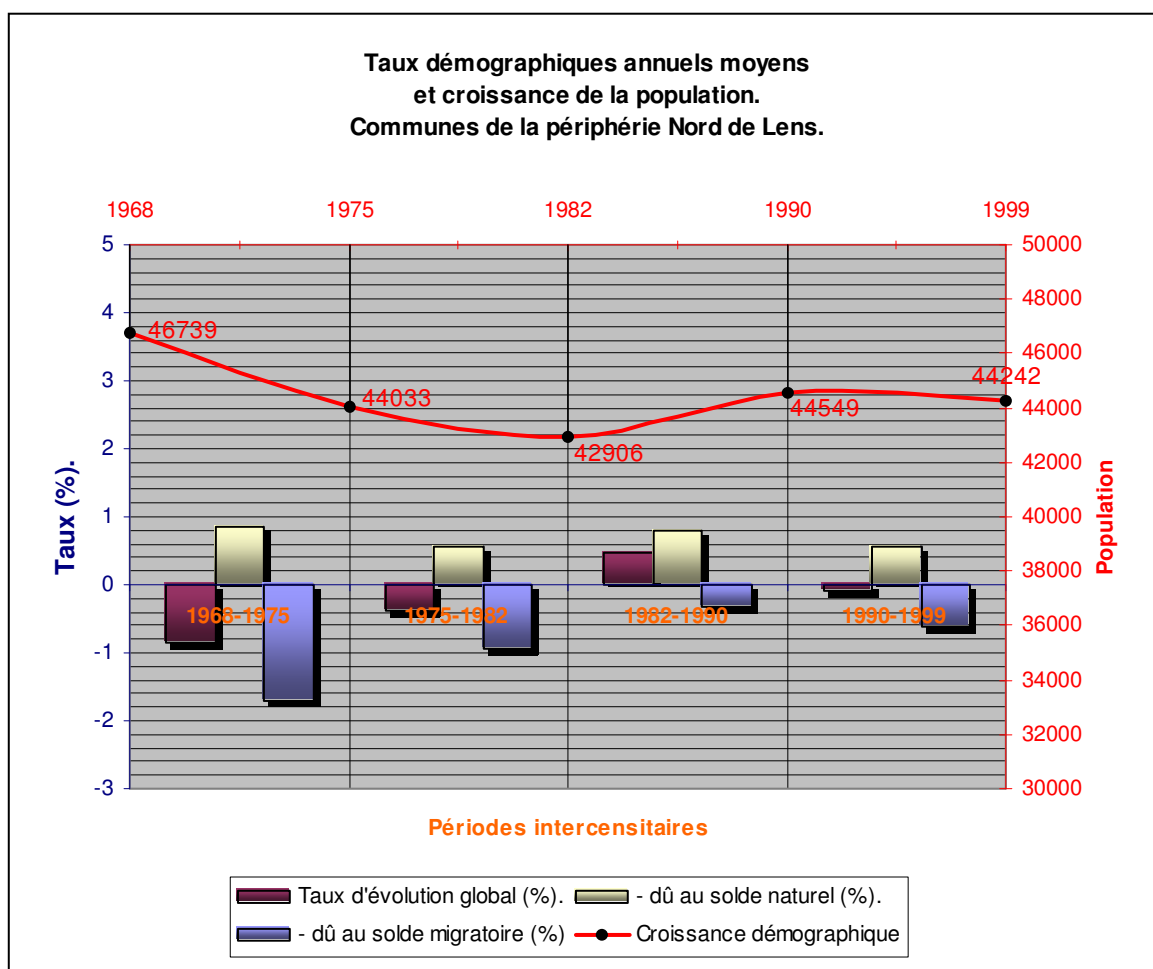
II.2.3. Dynamiques démographiques et profils socio-économiques.

La densification de la périphérie Nord de l'agglomération de Lens fut le fruit de la fixation sur leur lieu de travail d'importants effectifs ouvriers et ce tout au long de l'histoire minière régionale. Le phénomène se distingue très nettement de celui qui a pu être observé en périphérie Sud-Est de Lille, de dépeuplement des villes centres au profit de leur périphérie (citadins à la recherche d'aménités, notamment entre 1975 et 1990).

- *Dynamiques démographiques* -

Entre 1968 et 1999, la population des dix communes étudiées de la périphérie Nord de Lens est en recul de 5,4 %. Ce recul est le fruit de soldes migratoires constamment négatifs, auxquels se sont additionnés des soldes naturels en repli. Ce dernier élément est notamment lié au départ des jeunes adultes à la recherche d'un emploi vers des secteurs moins affectés par la crise des industries dites traditionnelles.

Figure n°10.



Ces soldes ne doivent néanmoins pas occulter un certain renouvellement des populations. Ces communes connaissent un double mouvement. Elles sont également concernées par un « redéversement » relatif de citoyens des villes centres de l'agglomération lensoise vers les périphéries.

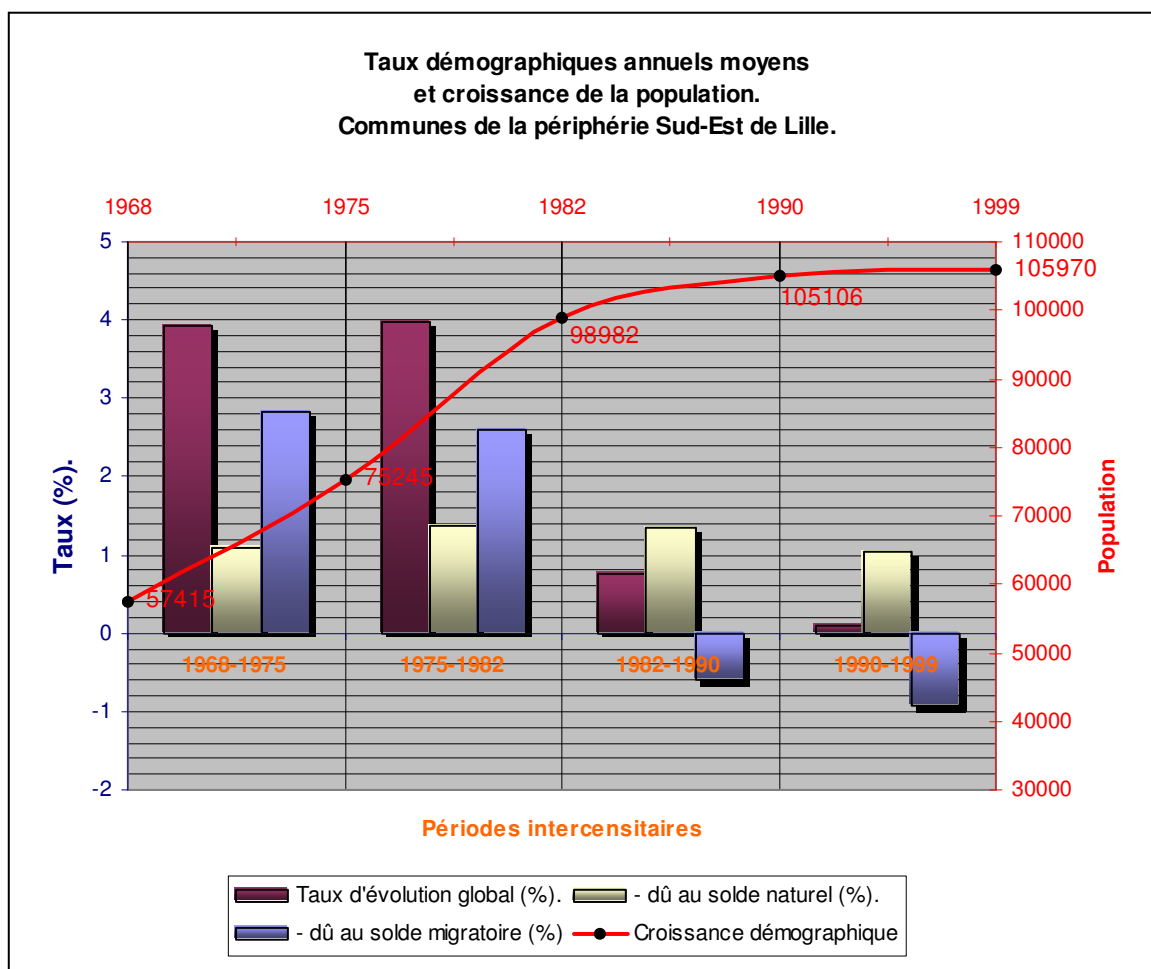
Ce mouvement est très largement dépendant des politiques municipales. Il est facilité par la densité et la qualité du réseau routier (routes nationales n°17, n°43, n°47).

Alignées le long des routes ou regroupées en lotissements, les constructions récentes sont souvent réalisées aux dépens des terres agricoles. D'anciennes friches industrielles ont pu, néanmoins, être réutilisées.

Entre 1968 et 1999, la population des quatorze communes étudiées du Pévèle-Mélantois s'est accrue de 85 %.

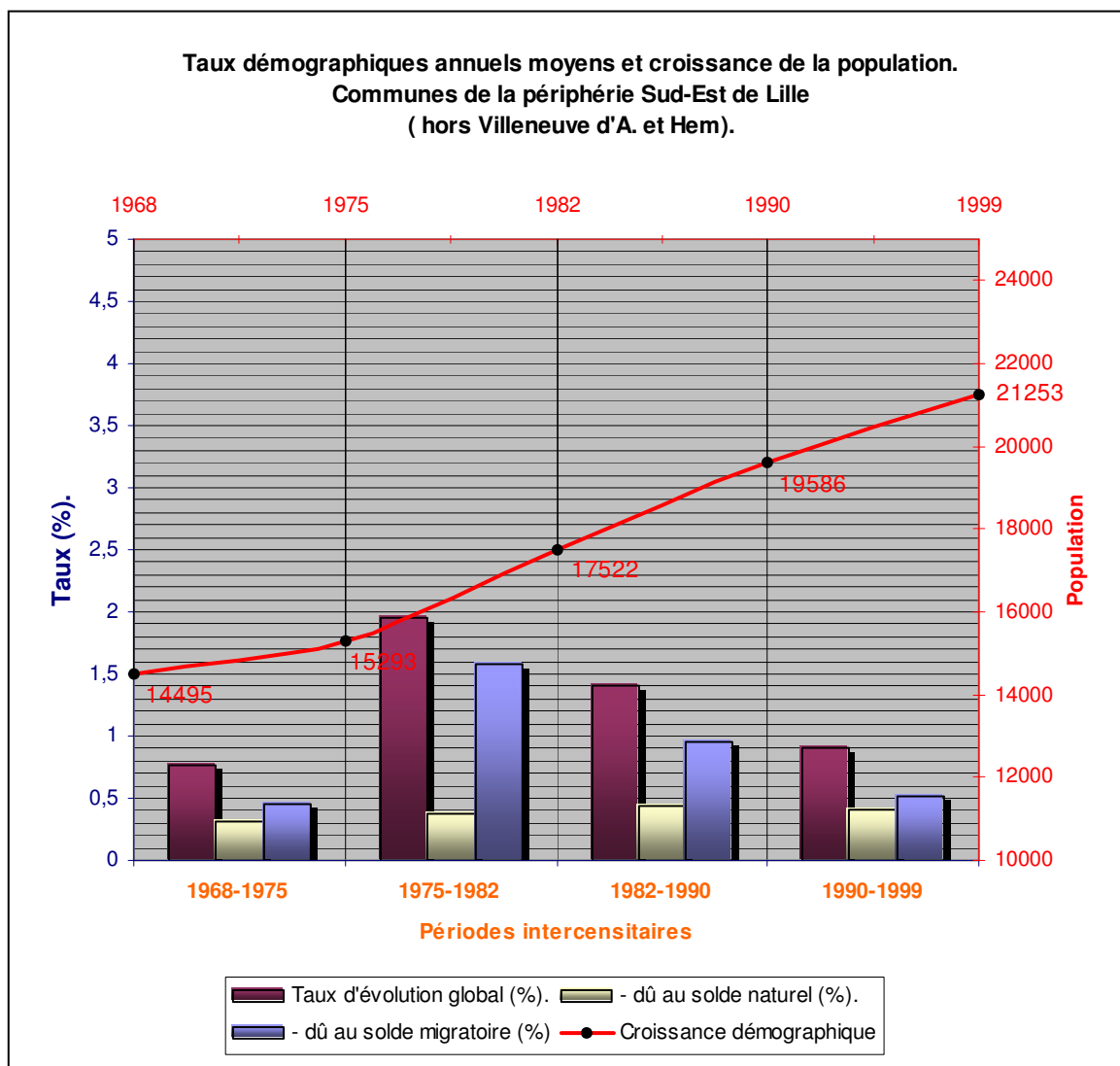
Il faut, dans cette croissance, faire une large part à Villeneuve-d'Ascq.

Figure n° 11.



La très forte croissance démographique des périodes intercensitaires 1968-1975 et 1975-1982 est très largement liée à la création de la ville nouvelle. Le très net ralentissement au cours des deux périodes suivantes est, de même, corrélé au coup d'arrêt donné à l'essor de Villeneuve d'Ascq par la nouvelle municipalité, mais aussi à la difficile situation économique de la ville de Hem, voisine de Roubaix et dont le profil socio-économique est très largement similaire.

Figure n°12.



L'analyse de l'évolution démographique hors Villeneuve et Hem répond à un profil beaucoup plus caractéristique des espaces périurbains.

La croissance démographique pour ces communes a été particulièrement soutenue entre 1975 et 1990 grâce à des soldes migratoires très largement positifs. Nous sommes là en présence de ce « redéversement » de populations citadines vers les périphéries urbaines.

Depuis la croissance s'est ralentie. Ici, néanmoins, contrairement au reste de la périphérie lilloise, les soldes restent positifs.

Ce tassement s'explique partiellement par une situation régionale caractérisée par une forte baisse de la natalité conjuguée à une mortalité toujours aussi élevée. Plus spécifiquement aux espaces périurbains, ces évolutions ne rendent pas forcément compte de l'arrêt du phénomène de périurbanisation. Elles peuvent résulter de

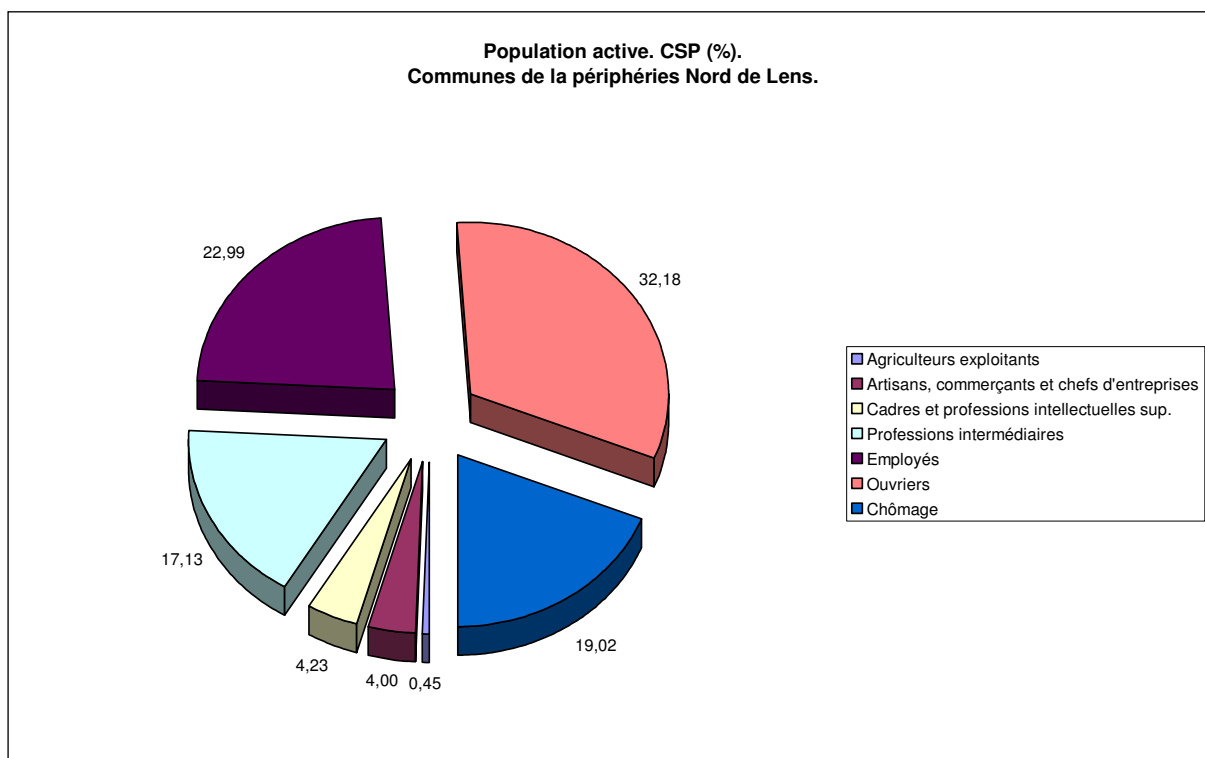
mécanismes compensateurs complexes. Ainsi, le retour dans les villes, pour leurs études, de jeunes gens issus de la première vague de périurbanisation (1975/1982), peut venir équilibrer le départ de jeunes parents vers les communes périurbaines.

- Profils socio-économiques -

Les friches, plaies béantes que tentent de refermer les municipalités, ont pour corollaire un profil socio-économique relativement singulier.

Le taux de chômage, dans les communes étudiées de la périphérie Nord de Lens, dépassait, en 1999, les 19 %. Nous devons remarquer que parmi les actifs disposant d'un emploi, 32 % étaient ouvriers et seulement 4,23 % étaient cadres ou exerçaient une profession dite intellectuelle supérieure (I.N.S.E.E., R.G.P., 1999).

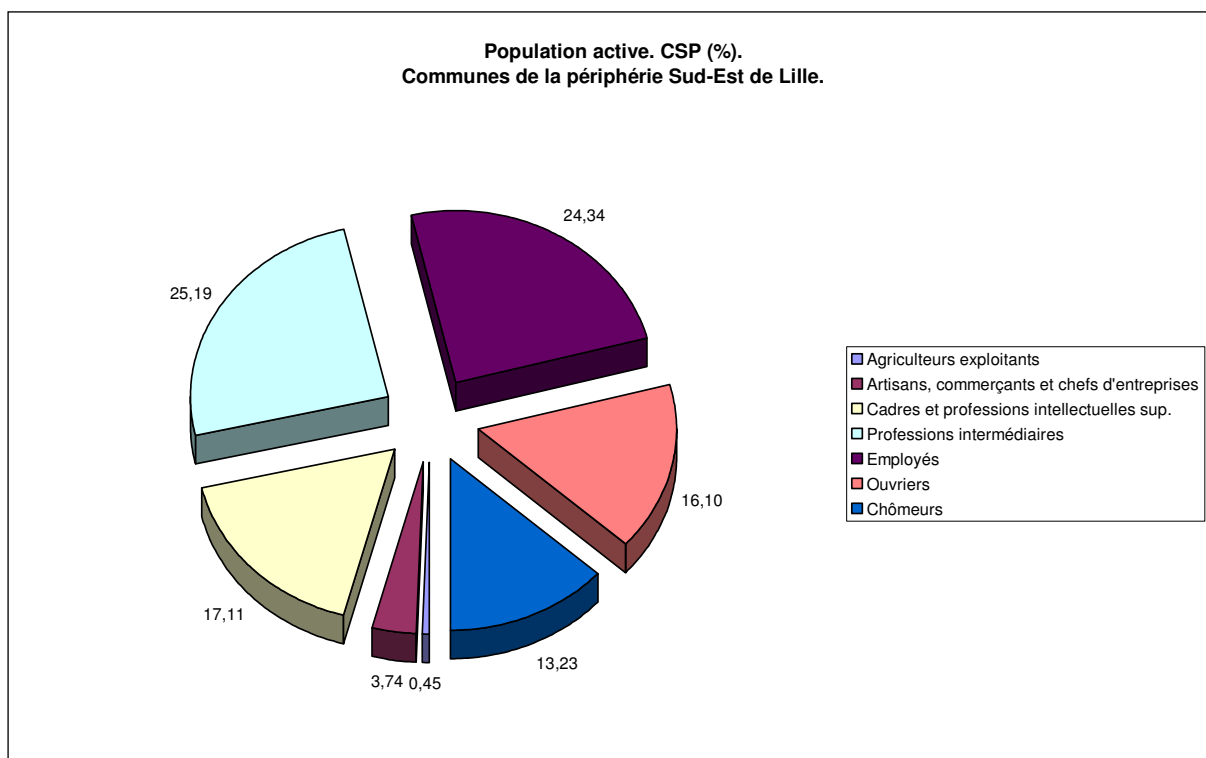
Figure n°13.



L'écart avec la situation Lilloise est majeur. Ici, le taux de chômage se réduisait, en 1999, à 13 % (malgré la situation de crise hémioise). Surtout, les ouvriers ne représentaient plus que 16 % des actifs disposant d'un emploi alors que les cadres et professions intellectuelles supérieures dépassaient les 17 %.

Ce contraste s'explique d'une part par la situation de quasi mono-industrie dans laquelle s'était engagé le bassin houiller et d'autre part par l'importance prise par les activités tertiaires supérieures à la frange Sud-Est de l'agglomération lilloise (Cité scientifique, parcs d'activités « haute-technologie »...).

Figure n°14



Soit parce qu'ils ont dû rechercher ailleurs un emploi, soit parce qu'ils se sont éloignés de leur lieu d'exercice professionnel, les habitants des secteurs étudiés travaillent très majoritairement en dehors de leur commune de résidence (à 78 % dans les communes au nord de Lens et à 82 % dans notre secteur lillois si nous exceptons Villeneuve-d'Ascq), (cartes 20 et 21).

Carte n°20.

Carte n° 21.

II. 3. Trames agricoles et perspectives.

II.3.1. D'une « agriculture minière » à une « agriculture post-minièrre en situation périurbaine ».

La trame agricole première des communes localisées au nord de Lens est celle de la petite région agricole d'Artois, présentée précédemment. La trame rurale initiale était structurée par un réseau dense de villages, de villes de tailles diverses, laissant s'étendre de vastes espaces agricoles mis en valeur par des exploitations localisées dans le tissu villageois. Le très spécifique contexte minier a cependant induit de considérables bouleversements fonciers, économiques et sociaux en fonction desquels l'agriculture locale s'est définie. La période 1925-1960 voit se stabiliser un modèle agricole spécifique : l'agriculture « minière » (Vaudois J., 1997).

Outre les emprises réalisées par les houillères et les activités induites (métallurgie, verrerie ...), l'exploitation minière fut à l'origine de nombreux affaissements de terrains. Ceux-ci rendaient des terres incultivables, mais aussi endommageaient, entre autres, les bâtiments agricoles. Ces affaissements se produisaient lorsque les mineurs déboisaient les galeries dont l'exploitation prenait fin.

La mine fut en revanche une importante source de double-emploi (par le biais notamment des marchands de charbon) ayant permis longtemps le maintien des plus petites structures agricoles. Les mineurs et leurs familles constituaient également une source importante de main d'œuvre pour les exploitations. Beaucoup réalisaient leurs heures à la mine le matin, avant de compléter leurs revenus par des travaux agricoles saisonniers. Les femmes et les adolescents étaient employés pour les travaux saisonniers.

Le mineur possédait traditionnellement un ou plusieurs potagers et entretenait un petit élevage domestique (volailles, lapins...). Si la multiplication des jardins familiaux n'a pas favorisé le développement des cultures légumières et ainsi explique « l'anomalie maraîchère du Bassin minier », la vente à la ferme ou « en cave »⁷⁶ de produits de grande consommation ou nécessaires à l'entretien des élevages domestiques constituait un débouché assuré pour les exploitants locaux (Vaudois J., 1977).

Ainsi, bien intégrée territorialement (Vaudois J., 1997), l'agriculture « minière » reposait sur des systèmes de production diversifiés (polyculture – élevage laitier souvent combinée à un petit élevage porcin) conduits par de petites et moyennes exploitations. Cet équilibre global s'est rompu progressivement au cours de la décennie 1970.

⁷⁶ Les agriculteurs livraient directement et pour toute une année les mineurs en pommes de terre. Celles-ci étaient stockées dans les caves des corons et cités.

L'arrêt de l'activité houillère a mis un terme, bien entendu, à l'extension des emprises minières. Rappelons cependant que le contexte de conversion industrielle implique le développement de nouvelles zones d'activités, « générant un étalement spatial des zones d'insécurité foncière » (Margétic C., 2001). Les affaissements de terrain cessèrent de même, mais également le pompage des eaux dans les galeries. Le niveau de ces eaux, depuis, remonte progressivement et peut provoquer l'apparition d'étangs, marécages et autres zones inondables (Roussel I, Meilliez F., Carlier E., 1994). Par le remblaiement et le drainage, les terres affaissées et/ou ennoyées retournent parfois à l'agriculture. Lorsque de trop importantes superficies sont affectées, ces espaces sont souvent convertis en zones de loisirs (parcs et plans d'eau).

La disparition des H.B.N.P.C. signifia aussi la cession des quelques 5000 ha de labours qu'elles avaient en propriété. Cette cession ne put que faciliter l'implantation des zones précédemment mentionnées, et handicaper dans le développement de leur entreprise, par la mobilisation d'un capital financier, les exploitants amenés à acheter les terres qu'ils louaient.

Surtout, les agriculteurs ont perdu le débouché que représentait la vente en cave dans les cités minières, et le volant de main d'œuvre constitué par les mineurs.

Vaudois, en 1997, souligne l'éclatement du modèle initial d'agriculture « minière ». Au cours des dernières décennies, l'agriculture a été, ici plus qu'ailleurs, appelée à se redéfinir.

L'agriculture « post-minière » en situation périurbaine (Margétic C., 2001), bénéficie d'un réseau de communication dense et varié. Ainsi, La coopérative agricole A1 a pu localiser des silos sur les quais du canal de la Deûle, canal à grand gabarit, mettant en relation le bassin minier avec, entre autres, le port de Dunkerque. Avec la « crise industrielle », l'ex-bassin minier a reçu plusieurs aides, par l'entremise, notamment, du F.E.D.E.R. (Fonds Européen de Développement Régional). C'est dans ce cadre que s'implanta à Harnes, commune riveraine à notre terrain d'étude, une unité de production Mc Cain (Margétic C., 2000).

Les agriculteurs conservent par ailleurs de la période minière une habitude de la vente directe. Ce précédent constitue sans aucun doute un atout pour aujourd'hui profiter de l'attrait qu'exercent sur les consommateurs les circuits courts de commercialisation. Notons que les nombreux jardins de mineurs ont aujourd'hui quasiment disparu. Cette disparition est, sans doute, susceptible de doper les ventes directes de produits frais. Les paysages urbains et ruraux restent cependant ceux façonnés par deux siècles d'exploitation houillère et d'industrie lourde, peu favorables au développement d'un tourisme vert (notons qu'au sud de Lens, la présence des champs de bataille de la première guerre mondiale suscite le développement d'un

tourisme culturel). Le bassin minier a compté plus de 120 friches industrielles, de superficies supérieures à 10 ha, couvrant une surface totale de 3500 ha (Roussel I, Meilliez F., Carlier E., 1994)

II.3.2. Diversité lilloise, singularité du Pévèle-Mélantois.

II.3.2.(1). Une grande diversité des productions, des systèmes d'exploitations et des circuits de commercialisation.

L'agriculture de l'arrondissement de Lille est caractérisée par une grande diversité des productions et des systèmes d'exploitation et une certaine mixité dans leur répartition territoriale, bien qu'il existe des dominantes par secteurs géographiques. Les exploitations céréalières sont peu nombreuses et essentiellement localisées dans le sud de l'arrondissement. Productions laitières, endives, maraîchage, légumes de plein-champ et pommes de terre ont un poids relatif important (Six M., Mortreux V., 2002). La moitié des exploitations produit des légumes et des pommes de terre, contre un quart à l'échelle de la région. Ces mêmes productions représentent 22 % de la S.A.U. (R.G.A. 2000). Le bassin maraîcher traditionnel est essentiellement localisé au nord-ouest de Lille. Les productions y sont réalisées sous abris ou sous serres ; il s'agit surtout de laitues, chicorées frisées, poireaux, persil, radis et de bon nombre d'autres petits légumes. Au sud-ouest de Lille se trouve le bassin légumier des Weppes, plus récent, et orienté vers les légumes de plein champ, (particulièrement le chou-fleur, mais aussi les choux de Bruxelles, céleri, oignons, poireaux, salades...) produits par des agriculteurs reconvertis récemment et partiellement dans les productions légumières. L'endive est le fait de ce même bassin des Weppes, mais aussi du bassin traditionnel de la Pévèle, couvrant la petite région agricole de même nom et l'ensemble des communes de la façade Sud-Est de l'agglomération.

La diversité des productions a été rendue possible par la qualité agronomique des sols⁷⁷, mais aussi par l'éventail des modes de commercialisation possibles. Une population supérieure à un million d'habitants représente un considérable potentiel de vente directe. 40 % des exploitations de l'arrondissement contre 25 % à l'échelle du département pratiquent la vente directe (Six M., Mortreux V., 2002), mais avec de fortes disparités dans ses modalités. Au delà, les exploitants bénéficient de la proximité des 150 entreprises du premier pôle agroalimentaire de la région, des centrales d'achats pour la grande distribution, des négociants et grossistes, du M.I.N. de Lomme, du

⁷⁷ Limons de faible épaisseur, reposant sur des argiles ou des sables sauf dans le Mélantois, où les terres reposent sur de la craie. Notons que 4 ha sur 10 sont drainés.

Marché de Phalempin. Cet éventail est d'autant plus large que la Belgique est toute proche.

Le Marché d'Intérêt National de la Région de Lille a été le dernier des 19 marchés implantés en France dans les années 1960. Il est le deuxième Marché d'Intérêt National en fruits, légumes et fleurs après Rungis (rapport superficie/tonnage commercialisé). Avec un rayon de plus de 150 km, puisqu'il est le seul M.I.N. implanté au nord de la Seine, sa zone de chalandise représente 5 millions de consommateurs. Les acheteurs venant de la région Nord-Pas-de-Calais, de la Champagne-Ardenne, de la Somme ou encore de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Angleterre sont commerçants de proximité, restaurateurs, fleuristes, décorateurs, mais représentent aussi des collectivités (uniquement pour la restauration). Il constitue ainsi une bonne part de l'approvisionnement en fruits, légumes et fleurs de toute la grande région Nord de la France et sert de tête de pont naturelle aux échanges de produits légumiers et horticoles avec les pays du Benelux notamment.

Le marché de Phalempin est une Société Coopérative Agricole issue de la fusion en 1994 des coopératives S.I.P.E.V. à Cysoing et S.I.P.E.W.A. (Weppes). La société regroupe 400 producteurs de légumes et fruits rouges, dont 150 endiviers et commercialise 30 références sous les marques Perles du Nord (commune à plusieurs organisations de producteurs), mais aussi Fraîcheur du Nord et Othentic (spécifiques au Marché de Phalempin). Les ventes couvrent toute la France, ainsi que l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Seules les fraises visent un marché essentiellement de proximité.

Globalement, les unités agricoles sont de taille modérée (31ha sur l'arrondissement contre 46 ha en région), et le coefficient d'équivalence céréale (2,8 ha-blé) est le plus élevé de la région (2,1 pour le département). Soulignons que plus de 80% des terres agricoles sont louées sous le statut du fermage. La question de la sécurité foncière en est d'autant plus vive. Or, ce sont 4250 ha qui ont été prélevés à l'agriculture entre 1988 et 2000 soit une amputation de 9 % de la surface au rythme de – 350 ha / an (Six M., Mortreux V., 2002). Bien que la rédaction d'un Schéma Directeur fixant les orientations d'aménagement sur 10-15 ans et la présence d'un P.L.U. communautaire sur 86 communes soient de nature à assurer une certaine sécurité sur une partie du territoire, le prélèvement de terres peut être durement ressenti par les exploitants lillois (une source d'incertitude pour les contractualisations notamment avec les I.A.A., ... difficultés pour la gestion du système d'exploitation, pour les rotations, par le morcellement ou l'éloignement...).

II.3.2.(1). Entre ville et frontière, l'endive pour précédent agricole.

L'agriculture des communes "lilloises" envisagées répond au schéma de diversité et de mixité de l'arrondissement. L'éventail des productions⁷⁸ et celui des orientations sont ouverts : fraises, maraîchage, productions laitières, viande bovine (en vallée de la Marque, carte n°17), horticulture... caractérisent nombre d'exploitations dans l'ensemble des communes. Notons néanmoins un incontestable gradient en faveur des activités maraîchères et horticoles au contact des espaces les plus densément habités et une concentration certaine des ateliers laitiers dans la partie la plus septentrionale de la vallée de la Marque (autour de Hem notamment). L'endive marque de son empreinte l'ensemble du secteur.

La trame agricole est très largement sous-tendue par l'importance du précédent endivier. L'endive apparaît comme une double illustration des stratégies de valorisation des gradients induits, tant par la mitoyenneté urbaine que par la proximité de la frontière franco-belge.

Historiquement, le bassin Pévèle correspond à la première région endivière française : Camphin-en-Pévèle, où la culture a été introduite par des frontaliers belges aux lendemains de la première guerre mondiale est considéré comme le berceau de l'endive en France. L'installation dans cette commune et dans la commune voisine de Baisieux, à partir de 1920, de dépôts de conditionnement procurant des avantages douaniers aux expéditeurs belges, assura le démarrage de la culture (Vaudois J., 1975). La production se développa dans les années 1930, dans plusieurs villages frontaliers, avec l'apparition de petites chaudières au charbon, importées de Belgique pour le forçage. Elle était alors largement le fait de « non-agriculteurs » (ouvriers d'usine travaillant par postes) et de petits polyculteurs, pour qui la production procurait des revenus élevés à l'hectare sans nécessiter de gros investissements et permettait une utilisation de la main d'œuvre pendant les trois mois d'hiver. La production était écoulée sur le marché lillois, auprès duquel la Pévèle et le Mélantois jouissaient d'une « rente de situation exceptionnelle » (Vaudois J., 1975). Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, la production se développa largement et se diffusa à d'autres types de producteurs. L'endive est alors devenue une production destinée à des marchés extra-régionaux. En 1975, Jean Vaudois indiquait que la production concernait 46 % des exploitations de la région agricole de Pévèle (RGA de 1970-1971) et qu'elle était le fait d'une « agriculture spécialisée », de la « grande culture de plaine » mais aussi et surtout

⁷⁸ Notons néanmoins, en termes de dynamiques globales, le retrait d'un certain nombre de productions à l'échelle de l'aire d'étude (disparition des ateliers porcins, quasi disparition des ovins) et des exploitations (régression des volailles et petits élevages, concentration de la production endivière, disparition à hauteur de 45 % des ateliers d'élevage bovin).

d'une « agriculture familiale » (polyculteurs-endiviers) dont elle assurait le maintien. Les trois quarts des exploitations comptaient alors moins de 20 ha. L'auteur soulignait alors les handicaps d'un bassin de production caractérisé par la petite taille des unités de production, l'importance du nombre des « non-agriculteurs » et des petits polyculteurs et « une certaine conception du travail de l'endive, souvent empreint d'un conservatisme peu adapté aux exigences » de la production. La chute brutale des cours en 1985 (Vaudois J., 1996 c) a marqué le début d'un renversement de tendance durable qui engendra pour les producteurs, au fil des années, des difficultés de plus en plus lourdes et leur imposa la recherche de solutions nouvelles, notamment dans le cadre de la double mitoyenneté urbaine et frontalière.

Notons à propos de cette dernière que, sur la bordure belge de l'arrondissement, la concurrence d'accès au foncier est accrue par la mise à disposition (locations à l'année) de terres par des agriculteurs français auprès d'exploitants belges (Rouget, 2006). La transgression de la discontinuité frontalière est aussi de nature à faire jouer des complémentarités d'intérêts entre agriculteurs français et wallons.

Le Pévèle-Mélantois, drainé par la Marque, offre des conditions susceptibles d'accueillir un public nombreux en quête de paysages de qualité (en vallée de la Marque alternent milieux humides, peupleraies et prairies). Les communes envisagées disposent également d'un patrimoine architectural agricole non négligeable (fermes rouge-barre).

L'agriculture des deux espaces envisagés s'insère au sein d'un même ensemble métropolitain regroupant plus de 3,3 millions d'habitants dans un rayon de 40 km.

Urbaine, si nous nous référons à la classification INSEE, l'activité agricole s'est déterminée au cours du XX^{ème} siècle dans une relation de proximité et le plus souvent fonctionnelle avec la ville, mais au sein de structures urbaines et en des contextes économiques et sociaux contrastés.

L'agriculture de la Gohelle, devenue interstitielle au cœur d'une vaste nébuleuse industrielle et urbaine, s'est établie en fonction des contraintes imposées par l'exploitation minière, mais surtout des opportunités offertes tant en termes de main d'œuvre que de débouchés. Des circuits courts de commercialisation et des systèmes de production diversifiés (polyculture, élevages porcins...) en adéquation avec les spécificités de l'habitat minier (potagers, caves...) et les réalités sociales et culturelles locales (origines

rurales, immigration polonaise...) participèrent à la définition d'un modèle agricole spécifique dit « minier ».

Le Pévèle-Mélantois fut jusqu'aux années quatre-vingt-dix caractérisé par de petites structures agricoles pérennisées par l'essor d'une production, l'endive, dont le démarrage a été le produit de la double "marginalité" de l'espace envisagé. L'amorce de la production est née des profits induits par la discontinuité frontalière. Son démarrage et son essor ont été autorisés par la rente de situation que représente une localisation en périphérie urbaine.

Les deux espaces étudiés subirent de profondes mutations fonctionnelles. La programmation, puis l'arrêt de l'extraction houillère provoquèrent la désagrégation des logiques spatiales et sociales attachées. Les créations de la Cité Scientifique, puis de Villeneuve d'Ascq furent facteurs, dans une certaine mesure de cohésion (Parsy H., 1989), mais surtout de précarisation foncière. Les phénomènes de périurbanisation de l'habitat placèrent très directement les communes de Pévèle-Mélantois au sein l'aire résidentielle lilloise.

La conjonction de facteurs généraux (cours agricoles, politiques agricoles européennes et nationales...), de facteurs locaux (effondrement des activités minières et industrielles, pression foncière et grands projets urbains), mais aussi la tendance lourde d'une désolidarisation des I.A.A. de leur base agricole (glissement des bassins de production vers des espaces ruraux) participent dès les années 1970 et 1980 au délitement des « équilibres » locaux (modèles « minier », endivier, mais aussi laitier) et imposent aux agriculteurs la recherche de solutions autorisant le maintien de leurs exploitations.

DEUXIEME PARTIE

Stratégies d'adaptation des agricultures et typologie des territoires.

Chapitre 1.

Facteurs et temps des stratégies d'adaptation.

I. Terminologie.

A partir des systèmes de production agricole⁵⁹ en place, les exploitants et co-exploitants (conjointes notamment) effectuent des choix de maintien, développement ou suppression des ateliers en place, de création d'ateliers nouveaux, de maintien ou modification des itinéraires techniques, des circuits de commercialisation, ... Le choix opéré peut impliquer une réorganisation totale du système d'exploitation et parfois du statut même de l'entreprise, remettre en cause des associations préexistantes, établir une répartition nouvelle des responsabilités au sein de l'exploitation et souvent du foyer (abandon ou recherche d'un emploi extérieur)... Il suppose par ailleurs une remise en cause des stratégies antérieures, l'acceptation de fonctions nouvelles et donc la formation à des compétences nouvelles. Enfin, la mise en œuvre des stratégies nouvelles compromet le système de revenus en place et donc introduit en la matière l'incertitude quant à la réussite financière d'un projet pour lequel l'exploitant est amené à réaliser de nouveaux investissements financiers. La décision de modifier et de remettre en cause un système de production demande souvent le temps de la discussion et de la réflexion, de l'étude, de la consultation ...

Au sens premier, nous entendons par stratégie « art militaire qui consiste à préparer, à diriger l'ensemble des opérations de la guerre » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 8e édition, 1935).

Par extension et figurément, stratégie peut désigner la « manière d'organiser, de structurer un travail, de coordonner une série d'actions, un ensemble de conduites en fonction d'un résultat ». Appliquée aux activités économiques, la stratégie devient « l'ensemble des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen et long terme les activités d'une organisation, d'un groupe » (*Trésor de la Langue Française Informatisé*, [en ligne]).

A l'échelle des exploitations étudiées, la stratégie déployée a le plus souvent pour traduction une série d'avancées graduelles. Celles-ci tendent à la mise en œuvre d'un système dont la cohérence (ou le niveau d'intégration et d'articulation des ateliers) peut être conçue préalablement ou établie au gré des perspectives, circonstances et opportunités. Ainsi, la définition par les exploitants des stratégies peut être explicite ou implicite et parfois n'être formulée qu'a posteriori.

⁵⁹ Un système de production agricole (Charvet J.P. (/s la dir.), 2000) exprime la combinaison de cultures et d'élevages et de moyens de production (terre, capital, travail) mise en œuvre au niveau de l'exploitation agricole.

La stratégie d'exploitation désigne ainsi une trajectoire dont le décideur, même si celui-ci n'a pas toujours formulé une logique globale, est le chef d'exploitation. La stratégie répond ici à la somme des choix effectués par le chef d'exploitation.

Nous considérerons néanmoins que cette somme reste "stratégie" parce qu'elle répond toujours à la même préoccupation, vise au même résultat : l'adaptation de l'exploitation.

Par adaptation⁶⁰, nous ne pouvons pas entendre ici adaptation aux seuls environnements généraux, régionaux et locaux. L'adaptation se fait également aux données familiales, substrat du fonctionnement de l'exploitation. Ces échelles d'analyse sont néanmoins susceptibles d'entrer en contradiction. La meilleure adaptation, pour celui qui définit la trajectoire ou stratégie de l'entreprise, est celle qui répondra au mieux à ses aspirations dans un projet économiquement viable, et non celle qui placera nécessairement l'exploitation en pleine adéquation avec les données générales, régionales et locales définissant l'environnement de l'exploitation.

La pleine adaptation aux données objectives des contextes généraux et locaux, notamment urbains est cependant une question centrale en matière de maintien des exploitations des espaces périurbains. Nous serons alors amenés à parler d'intégration de l'agriculture à son territoire ou à ses territoires⁶¹ par la mise en œuvre d'un équilibre global du système (au sens d'interdépendances) agriculture-milieu géographique.

L'agriculteur définit ou re-définit la trajectoire de son exploitation en fonction de données générales, régionales et locales, mais aussi familiales.

Parmi les facteurs déclinés aux différentes échelles de l'analyse, il nous est possible de distinguer des éléments de contrainte, de crise, de remise en cause de l'équilibre préexistant (Réforme de l'O.C.M. sucre, recul des cours des endives...). D'autres contribuent à ouvrir des pistes, offrent des perspectives (redéploiement des bassins de collecte des entreprises agro-alimentaires, disponibilités foncières, mesures de soutien à l'activité, main d'œuvre disponible, patrimoine architectural, prédispositions subjectives de l'exploitant...). Soulignons l'ambivalence de beaucoup,

⁶⁰ Fait d'ajuster, de mettre en accord, d'approprier à quelque chose ou à quelqu'un d'autre, considéré comme prépondérant ou du moins comme incontestablement réel, de manière à obtenir un ensemble cohérent ou harmonieux, un dispositif fonctionnel, (*T.L.F.I.* [en ligne]).

⁶¹ *Territoire*, au singulier, est à considérer au sens fort, tel que définit précédemment. L'utilisation du pluriel souligne cependant la nécessité d'un raisonnement multiscalaire (Di Méo, 1998). La territorialisation d'une exploitation n'implique pas son fonctionnement à la seule échelle locale. *Territoires* désigne alors les différentes échelles et niveaux d'exercice dans lesquels s'insère l'activité agricole en termes de réseaux de mise sur le marché et en matière de rapports de dépendance politique.

de façon générale, en fonction de critères spatiaux ou des caractéristiques propres à chaque exploitation. Les politiques de développement ou d'aménagement contraignent (emprises), mais aussi proposent (réseaux de fermes par exemple). La pression foncière exercée par les exploitants belges, subie par les uns, est une opportunité pour d'autres.

II. Les trois échelles d'analyse : facteurs généraux, régionaux et locaux, familiaux.

II.1. Facteurs généraux.

L'exploitation agricole est dépendante dans ses orientations, itinéraires techniques et circuits de commercialisation du contexte agricole international, moteur des politiques européennes et de leurs relais nationaux. Les données et impératifs de ces contextes forment un ensemble de facteurs déterminants en matière de maintien, développement ou redéfinition des systèmes de production.

Au sein de ces facteurs dits généraux il nous faut distinguer les conséquences des échéances imposées par les politiques européennes et nationales, des fluctuations inter-saisonnnières ou saisonnières des marchés et des cours.

Nous ne pouvons envisager l'ensemble des conséquences des politiques communautaires et de leurs applications nationales.

Deux de ces politiques revêtent une importance toute particulière au sein des espaces étudiés. Il s'agit d'une part des exigences des mises aux normes des bâtiments d'élevage pour des exploitations par ailleurs inscrites dans des espaces de forte densité (application des distances de recul des installations agricoles, article L. 111-3 du code rural), d'autre part des conséquences de la dernière réforme de « l'O.C.M. sucre ».

Les perspectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage (stockage des effluents, imperméabilisation, séparation des eaux souillées) dans le cadre du respect de la « directive nitrate » (directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991) et les échéances imposées par les Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole et de Maîtrise des Pollutions liées aux Effluents d'Elevage (31 décembre 2006 en zone vulnérable), les sanctions prévues en cas de non respect de la « directive nitrate » (exclusion de tous les dispositifs d'aide publique à l'investissement) ont amené nombre d'agriculteurs à s'interroger sur le maintien d'ateliers, notamment laitiers, dont la viabilité était alors incertaine (recul des cours).

La réforme de l'O.C.M. sucre (accord du 24 novembre 2005) concerne très immédiatement les producteurs de chicorée industrielle destinée à la production de fructose, dont la totalité des emblavements est alors, faute de rentabilité, remise en cause.

Ces deux exemples et les échéances associées constituèrent autant d'éléments déterminants dans les prises de décision des exploitants agricoles et impliquèrent pour ceux-ci la recherche de solutions alternatives.

L'impact de l'évolution des cours agricoles a été particulièrement notable dans le domaine endivier (l'endive a concerné 46 % des exploitations de Pévèle, R.G.A. 70-71). La filière, caractérisée par la faiblesse des interventions directes des pouvoirs publics au niveau national ou communautaire, est régie par une logique de marché mais aussi par une logique d'organisation collective aux mains des structures professionnelles et interprofessionnelles (Vaudois J., 96 c).

L'organisation des producteurs au sein, tout d'abord, de centres de conditionnement de type coopératif (Vaudois J., 1975), puis de groupements de mise sur le marché (la section Endives de l'Essor Agricole a été créée en 1968 à partir d'une C.U.M.A. de conditionnement mise en place à Templeuve⁶²), la révolution du marché au cadran qui marqua le déclin du négoce traditionnel, participèrent de 1975 à 1985 à l'expansion remarquable du secteur par croissance interne et externe. La « sphère des producteurs » s'est élargie sans cesse et l'endive gagna « de nouveaux territoires », plus au sud, avec la multiplication des grands ateliers en Picardie (Vaudois J., 1996 c ; 2000).

La chute brutale des cours en 1985 (Vaudois J., 1996 c) a marqué le début d'un renversement de tendance durable (le cours moyen de l'endive en catégorie I en sachet de 5 kg sur l'année 2004-2005 stagne à 0,7 €/kg contre 1 €/kg en moyenne calculé sur la période 1992 à 2002, I.N.S.E.E. Nord-Pas-de-Calais, Bilan socio-économique 2004). Cette « crise » relève de causes multiples. Jean Vaudois (1996 c) mentionne notamment le développement du potentiel de production et des volumes mis sur le marché, l'internationalisation du marché des légumes et l'accroissement des concurrences à tous les niveaux (entre origines, entre produits, entre systèmes de mise en marché...). L'auteur souligne surtout les transformations introduites dans le fonctionnement de la filière par les entreprises de la grande distribution et la compétition commerciale que se livrent les grandes enseignes qui désormais jouent un rôle déterminant dans la formation des prix. 60 à 70% des fruits et légumes sont vendus aux G.M.S., ce qui a nettement

⁶² L'actuelle S.C.A. Marché de Phalempin est issue de la fusion en 1994 de deux coopératives du Pévèle et des Weppes (SIPEV et SIPEWA).

amoindri le rôle des marchés au cadran (ils sont alors devenus des moyens d'appoint pour les acheteurs). Les G.M.S. fixent leurs propres prix, et refusent les intermédiaires : elles traitent directement avec des producteurs indépendants (Vaudois J., 2000). De plus, elles établissent des contrats fixant à l'avance les tonnages de marchandises. En limitant le rôle des marchés au cadran, elles privent la filière d'un fixateur de référence de prix. En effet, le prix journalier du marché au cadran était une référence pour tous les producteurs, même pour les non adhérents. Le « Marché de Phalempin » a stoppé en 1998, sous la contrainte, son activité de cadran pour l'endive. En effet, les tonnages gérés par cette coopérative étaient trop faibles (30 000 tonnes) par rapport à la production nationale pour rivaliser avec la grande distribution, qui fixe un planning des approvisionnements longtemps à l'avance. Dans ce cadre, la référence de prix du cadran n'était plus valable et compétitive. Pour l'endive, il n'existe plus de référence de prix et on se base désormais sur une simple indication : le prix moyen du S.N.M. (Service des Nouvelles du Marché).

La situation de crise ouverte en 1985 et la remise en cause du système organisationnel imposèrent aux producteurs confrontés à la baisse des prix, notamment au sein des bassins « traditionnels » où les techniques « nouvelles » de forçage pénétrèrent difficilement, soit la réalisation (tardive) des investissements nécessaires à la mise en œuvre du forçage hydroponique et leur pleine participation au processus de concentration au profit des ateliers les plus importants, soit l'abandon d'un atelier central du système de production impliquant lui-même la recherche de solutions autres.

Les exploitants, producteurs d'autres légumes ou de pommes de terre, espèrent jouer du plus offrant ou du moins exigeant. Les « patatiers » sont confrontés à une considérable volatilité des cours (la cotation Nord-Picardie de la bintje non lavée conditionnée en sac de 25 kg s'élevait en moyenne à 6 €/q d'août 2004 à janvier 2005 contre plus de 16 €/q sur la même période 2003-2004, I.N.S.E.E. Nord-Pas-de-Calais, Bilan socio-économique, 2004). La mise en concurrence inter-régionale des producteurs et par là même, la mise en concurrence des circuits de commercialisation par ces producteurs (I.A.A., Négociants, grande distribution, vente au détail sont les alternatives à la coopérative), conduit à une large diversification des stratégies d'exploitation en fonction des objectifs de sécurisation ou de spéculation qui sont les leurs, ou des niveaux de préconisation des firmes agro-industrielles (Margétic C., 2005 b).

Bien que les agro-industries puissent travailler à une échelle supra-nationale, les agriculteurs se positionnent à l'échelle de bassins de production de dimension régionale

(bien que transfrontaliers). Les I.A.A. en qualité de partenaires privilégiés des exploitations agricoles⁶³, par la re-définition des bassins de production, s'imposent comme acteurs essentiels des conditions d'exercice des activités agricoles (Charvet J.P., Plet F., 1996) et comme relais régionaux et locaux de données plus générales.

II.2. Facteurs régionaux et locaux : des territoires des firmes agro-industrielles aux politiques de soutien à l'activité.

II.2.1. Des territoires de firmes à géographie variable.

- L'exemple de Warcoing Industrie.

Les perspectives, mentionnées précédemment, d'abandon des productions de chicorée industrielle ont été très directement liées à la restructuration du bassin d'approvisionnement de l'entreprise Warcoing Industrie (Belgique). Cette entreprise productrice en 2005 d'inuline et de fructose⁶⁴, consacrait 70 % des superficies contractualisées à cette dernière production. L'entreprise contractualisait alors avec 850 producteurs représentant quelques 6500 ha de chicorée. La moitié des contrats et des tonnages de chicorée transformée par l'entreprise était alors réalisée en France. Des Français livrent de longue date (premiers essais de transformation de fructose en 1980), mais leur part a été en hausse. Avec le développement de l'activité, il est devenu difficile de trouver des hectares supplémentaires à proximité du site de Warcoing (d'une centaine d'hectares en 1982 à 7000 ha⁶⁵ en 2005). L'entreprise a dû élargir un bassin d'approvisionnement devenu très largement transfrontalier (carte n° 22). S'adresser aux Français a permis à l'entreprise d'ouvrir la moitié ouest de son rayon d'approvisionnement possible, et de réduire les distances en Belgique. La production a par ailleurs longtemps été délicate. La chicorée est une culture salissante (repousses), dont les exigences de désherbage étaient difficilement compatibles avec de puissants ateliers d'élevage, et qui n'autorise pas l'azote (moindre rendement d'un blé éventuel

⁶³ Le débouché industriel, dépendant des stratégies déployées par les industries du secteur, s'avère incontournable pour de nombreux agriculteurs de la métropole lilloise ou de l'ancien bassin minier en Nord-Pas-de-Calais (Margétic C., 2003).

⁶⁴ L'inuline est extraite de la racine de chicorée. La poudre d'inuline et ses dérivés, les oligofructoses, sont utilisés par l'industrie alimentaire pour leurs qualités nutritionnelles et diététiques, comme fibre alimentaire, comme substitut aux graisses dans les pâtes à tartiner ou les crèmes glacées... Les sirops d'inuline (fructose et glucose dans une proportion de plus ou moins 85/15) sont obtenus après hydrolyse de l'inuline. L'intérêt du fructose réside dans son pouvoir sucrant très élevé. Il est utilisé par l'industrie alimentaire en particulier dans les boissons, tel quel ou mélangé avec du glucose.

⁶⁵ Le chiffre correspond aux superficies représentées par les agriculteurs sous contrat, mais aussi aux superficies mises directement en culture par l'entreprise (Ex : Sailly-les-L., France)

qui succéderait à la culture). Ces contraintes combinées à un recul du niveau de rémunération par l'entreprise (d'environ 80 €/T en 1982 à 51,6 €/tonne en 2005) ont par ailleurs provoqué le retrait d'un grand nombre d'agriculteurs belges. La diffusion de la culture en France à la fin des années 1990 s'est faite concurremment à une meilleure maîtrise de la production (amélioration des semences et des produits de désherbage : plus de mélanges autorisés, meilleure connaissance des sols les plus aptes et évolution du matériel).

En 1994, le sirop d'inuline a été incorporé dans l'O.C.M. sucre sur le modèle de l'isoglucose. Par ailleurs, cette industrie n'a pas connu le développement escompté. Des coûts de production élevés limitent sa production. La réforme de l'O.C.M. sucre adoptée en 2005 et la diminution des prix de 36 % sur quatre ans à partir de 2006/07, obligent la société à programmer pour la saison 2006-07 l'abandon de la production de fructose pour se recentrer sur la seule production d'inuline. 70 % des 7000 ha emblavés ne sont ainsi pas renouvelés, les prix d'achats aux producteurs sont prévus à la baisse en raison du recul du chiffre d'affaires de l'entreprise. Warcoing Industrie réalise en 2005 une enquête pour connaître les agriculteurs qui restent intéressés pour produire de la chicorée et laisse à chacun la liberté de se décider en fonction du rapport prix à la production / coût de transport⁶⁶. Une fois cette enquête réalisée, la répartition des tonnages est effectuée en fonction des références précédentes (ainsi, un important producteur à proximité du site de Warcoing, ayant effectué régulièrement des livraisons excédentaires, a pu conserver 5 ha soit quelques 210 T contre auparavant 10 ha). L'entreprise n'envisage pas autoritairement de recentrage autour de l'usine ni d'autres dispositions directement discriminantes autre que le seuil minimum de livraison de 85 tonnes, (soit l'équivalent de 2 ha)⁶⁷. En effet, existe une dynamique de croissance par la production de fibres alimentaires. Les objectifs de l'entreprise sont le développement de l'inuline à hauteur du niveau 2005 d'activité pour 2009 ou 2011. Il faut donc conserver un potentiel de producteurs.

⁶⁶ Les agriculteurs paient leur transport (s'ils sont dans un secteur de ramassage) ou l'assurent eux-mêmes. Il n'y a donc pas de limite de distance, mais c'est à l'exploitant d'établir le rapport coûts du transport / rentabilité. A proximité de l'usine (20 km), le coût du transport est de l'ordre de 2€ / T et par km. A 100 km de l'usine, le coût est de l'ordre de 1,2 € / km.

⁶⁷ L'entreprise contracte avec les agriculteurs des tonnages de 85 T (2ha) à plus de 4200 T (100 ha).

Carte n° 22.

Le principe d'une redistribution des contrats, au profit des exploitants les mieux positionnés au regard des intérêts de l'entreprise, nous conduit à adopter la notion de « territoire de firme agro-industrielle », telle que la définit C. Margétic (2005, b). Le « territoire de firme » renvoie à l'ensemble des « lieux marqués par l'activité de l'entreprise, lieux d'ancrage que son activité transforme et à partir desquels elle cherche à assurer et développer ses performances ». « ...Disposé partiellement selon une logique propre à l'entreprise, il est triplement marqué, par sa soumission aux décisions de la firme (implantation, contraintes d'approvisionnement ...), par les inflexions données par le système d'encadrement (pouvoirs publics, organisations professionnelles ...), et par les transformations induites, locales ou globales » (Margetic C., 2003, b) « Le territoire de firme est doté d'une extension et de(s) discontinuité(s) diversement identifiable(s) selon l'échelle d'observation retenue ». L'auteur distingue ce territoire du bassin de production englobant une certaine superficie et offrant une relative continuité dans l'espace. « Le territoire de firme résulte d'un processus de discrimination spatiale, variable dans le temps et dans ses formes, qui induit intégration, et inversement exclusion » (Margétic C., 2005 b).

Le repli (temporaire ?) des activités de Warcoing industrie S.A., correspond à une logique de « simple » exploitation par une firme d'un gisement de matière première dans le cadre d'un objectif de fabrication industrielle de type générique. L'entreprise à la recherche systématique de bas coûts de fabrication, offre des prix moindres aux livreurs, compensés par de faibles exigences culturelles et des économies d'échelle liées à la taille des structures d'exploitation agricole (Margétic C., 2005 b). Le niveau de préconisation reste modéré. Les phénomènes d'exclusion ont trait au rapport coût de transport / rentabilité. Les limites du bassin restent nettes, cartographiables puisque correspondant à la localisation maximale des livreurs à une date donnée.

Les processus de discrimination spatiale et les phénomènes d'exclusion sont plus particulièrement marqués dans le cadre de logiques de fonctionnement des bassins de collecte d'entreprises telles que Mc Cain ou Bonduelle.

- Les logiques de fonctionnement des bassins de collecte d'entreprises telles que Mc Cain ou Bonduelle.

Des objectifs de qualité améliorée et de rationalisation des bassins de collecte (Margétic C., 2000) pour de grandes masses de produits à assurer et à écouler dans un contexte d'intensification de la concurrence sur l'offre alimentaire et de forte

concurrence territoriale (Margétic C., 2005 b) découle un double phénomène d'exclusion, de segmentation spatiale interne (discontinuités au sein des aires de collecte) et externe (« ajouts de régions "neuves" toujours plus lointaines ») des bassins.

La segmentation interne des bassins est le fruit des exigences toujours accentuées des entreprises en matière de sécurité alimentaire, mais aussi en terme de régularité en qualité et volume des approvisionnements. Les prescriptions définies dans des cahiers des charges de plus en plus complexes s'appliquent tant aux conditions de production, de transport jusqu'au site (notion de distance/temps pour les légumes de conserverie), et de stockage (bâtiment thermonébulisé pour les pommes de terre). Les préconisations en matière de conditions de production renvoient aux qualités intrinsèques de la parcelle (analyse physico-chimique du sol, dimension et accessibilité ...), aux pratiques actuelles ou antérieures des exploitants (rotation, apport de boues, irrigation ...) ... et à des seuils de pollution qui conduisent à écarter toute parcelle sous influence d'activités potentiellement polluantes (retrait de la parcelle par rapport aux axes de communication ...) (Margétic C., 2000, 2003, 2005 b). Nous assistons à un double processus d'élimination et de concentration, plaçant en marge de la filière un nombre croissant de livreurs, tout particulièrement au sein des espaces périurbains où les exploitations souffrent de handicaps structurels (incertitude foncière, dimension des exploitations et capacité à assumer les investissements matériels), fonctionnels (désorganisation spatiale liée au morcellement du parcellaire, difficultés de mise en œuvre de l'irrigation et de circulation, enclavement ...) ou relatifs au voisinage urbain (débris de verre, vols, évitement de la culture de pommes de terre en zone intra-urbaine, qualité des produits par rapport aux risques de pollution de l'air, des sols ...).

C'est pourquoi, au-delà de processus de discrimination au sein des bassins de collecte, les préconisations industrielles, parce qu'elles portent, dans nos exemples, sur des « productions de forte disponibilité » et dont les « gisements sont peu spécifiques » (interchangeabilité des bassins), participent également à des phénomènes de glissement des bassins de collecte vers les régions de grande culture ou de dédoublement des bassins au détriment des espaces périurbains (retrait de Bonduelle de certains secteurs de la métropole lilloise ou de l'ancien bassin minier), sites d'implantation privilégiés des unités de transformation.

Ce principe de segmentation externe ou de dissociation spatiale des aires de collecte et donc entre sites et livreurs est également commandé par une logique de répartition des risques climatiques et agronomiques (maladies). Ainsi, le noyau central

du bassin d'approvisionnement du site Bonduelle de Renescure⁶⁸ se double de quelques noyaux secondaires distants d'une soixantaine de kilomètres. Il découle également de la volonté des entreprises de répartir les approvisionnements dans le temps. L'espace de collecte en pommes de terre du site Mc Cain de Harnes (Pas-de-Calais) s'étend au Nord-Pas-de-Calais, à la Somme et à l'Aisne, à l'Oise et à la Marne, à la Beauce depuis 1992, aux Landes et à la Seine-Maritime depuis 1995, à la Belgique. L'entreprise joue ainsi de manière complémentaire sur les dates d'arrachage des pommes de terre primeur entre les différents bassins (Margétic C., 2000).

Les stratégies des firmes agro-industrielles de rationalisation des bassins de collecte s'avèrent être des facteurs majeurs de redéfinition des stratégies d'exploitation. Les conserveries belges, moins exigeantes, offrent une alternative aux deux « partenaires traditionnels ». Les entreprises belges travaillant la pomme de terre transforment à la fin des années 1990 quelques 200 000 tonnes produites en Nord-Pas-de-Calais (Margétic C, 2000).

Les exploitations agricoles peuvent tenter de « jouer » de ces politiques de segmentation, repli ou extension des bassins de collectes, en saisissant les opportunités qui s'offrent à elles et en se positionnant avec le plus d'efficacité possible auprès des entreprises offrant les conditions les plus avantageuses. Ce jeu implique une forte réactivité de l'exploitant. Ainsi, Messieurs F. (Lamain, Belgique) travaillaient avec l'usine Talpe de Kortemark, rachetée par Bonduelle en 1988. Ils ont produit des petits pois pour Talpe pendant 20 ans et pour Bonduelle pendant deux ans. L'exploitation cependant n'était pas en capacité de répondre aux exigences de Bonduelle (parcelles...). Pour remplacer les légumes, l'exploitation contractualisa la production de chicorée industrielle avec Warcoing Industrie. En novembre 2000, Bonduelle revend le site de Kortemark à Unifrost (numéro deux dans le marché belge de légumes surgelés). Warcoing Industrie fait pression sur les prix à la production. A compter de 2001, messieurs F. contractualisent avec Unifrost (ils bénéficient d'une desserte autoroutière), puis ne renouvellent pas leur contrat chicorée. Afin d'assurer le développement des cultures légumières (14 ha en pois, haricots et épinards)) sans avoir à mobiliser les sommes considérables qu'exigent les « reprises » (Flatrès P., 1964), de conserver toute leur capacité de réaction, et de maintenir les superficies consacrées aux pommes de terre

⁶⁸ L'établissement Bonduelle de Renescure est le foyer originel de l'entreprise L'établissement emploie 1 100 personnes en équivalents temps-plein sur l'année, traite 52 légumes. 650 agriculteurs sont en contrat avec l'usine pour 6 500 hectares.

(20 ha), les exploitants ont cherché à sous-louer des terres (16 ha pour une SAU totale de 104 ha). Ces sous-locations, pratique commune en Belgique, peuvent être réalisées en France, en l'occurrence auprès des plus « marginalisés » qui perçoivent là une solution au non renouvellement de contrats.

II.2.2. L'enjeu foncier.

L'enjeu foncier est lui-même à évaluer à différentes échelles.

A l'échelle des agglomérations, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, la mise en œuvre de politiques en faveur d'une « préservation » des surfaces agricoles (Rouget N., 2001) et le niveau d'engagement des municipalités ou des intercommunalités en ce sens demeurent la condition première au développement et au renouvellement de l'activité agricole (Mauroy P., Pruvot B., 2002). La concertation et l'écoute des représentations agricoles, une délimitation raisonnée et raisonnable des secteurs affectés à une urbanisation future, des garanties foncières fortes assorties au principe de la progressivité affirmé dans les Schémas Directeurs ou Schéma de Cohérence Territoriale (Loi S.R.U.) sécurisent les exploitations en place, mais aussi permettent l'établissement d'une relation de confiance entre partenaires potentiels.

A l'échelle des espaces d'étude envisagés, les singularités locales peuvent introduire des éléments d'irrégularité dans le jeu foncier, autres que les préférences d'implantation des projets résidentiels ou de zones d'activités. Ainsi, en a-t-il été de la mise sur le marché dès la fin des années 1980 des terres détenues par les H.B.N.P.C., imposant l'immobilisation d'un important capital pour les exploitants locataires. Notons qu'au sein du même espace, la réhabilitation ou la rénovation de l'habitat minier et la réutilisation de friches industrielles pour la réalisation de zones réservées aux entreprises a limité la pression exercée sur les terres arables.

Soulignons surtout le cas des espaces frontaliers de Pévèle-Mélantois, où la pression foncière est inévitablement accrue par l'intervention en France des exploitants Wallons. La mise en valeur de terres agricoles en France par des agriculteurs dont le siège d'exploitation est localisé en Belgique est observée sur toute la frange frontalière du département du nord (Lescureux F., Margétic-Le Méné C., 1998). Le phénomène présente l'originalité, dans les communes étudiées, de s'appliquer à des espaces périurbains et urbains (Nomenclature I.N.S.E.E. R.G.P. 1999).

A l'échelle des communes et des exploitations, l'impact des emprises urbaines sur le devenir des unités agricoles est très inégal tant en fonction de leur fréquence, des superficies concernées et de leur localisation, que du type de l'emprise (aréolaire ou linéaire), de la nature des terres retirées aux exploitations et des orientations de celles-ci. Les emprises aréolaires sont responsables des ponctions les plus lourdes par exploitation. Les emprises linéaires (axes de communication) répartissent la charge entre un plus large nombre d'unités agricoles mais participent très directement à la déstructuration du parcellaire, contribuent à son éparpillement et à son cloisonnement... (Violier Ph., 1988; Debucquet G., 1997).

Pour les emprises réalisées sur des terres consacrées aux cultures annuelles, les indemnités permettent de compenser à plus ou moins long terme les superficies ponctionnées. Une éviction complète peut permettre la réinstallation de l'agriculteur sur une autre exploitation (Parsy H., 1989). Pour d'autres, l'équilibre général de l'entreprise peut être affecté par une emprise de superficie modeste. Ainsi, la quasi disparition de l'élevage laitier ou à viande, dans le district d'Hénin-Carvin est directement lié à la perte progressive de pâtures ceinturant les sièges d'exploitations localisés en ville, et à l'impossibilité d'en retrouver à distance raisonnable (Margétic C., 2001). L'exploitation proposée à titre d'illustration (carte n°23) se voit privée des pâtures attenantes (2,3 ha), sans espoir de remplacer celles-ci dans la mesure où le programme de réaménagement du centre-ville de Hem (17 ha valorisés par 4 agriculteurs) isole le siège d'exploitation de toute surface agricole. Le chef d'exploitation est dans l'incapacité de maintenir l'atelier laitier selon les mêmes itinéraires techniques ou de conserver le troupeau sur le siège d'exploitation. Ph. Violier (1988) souligne combien l'impact peut également être considérable pour des exploitations pratiquant la vente directe, « coupées » du village ou de la ville par un nouvel axe autoroutier.

Carte n° 23.

II.2.3. Le jeu des singularités infra-régionales ou locales :

A l'échelle des espaces étudiés :

Les « distorsions » introduites par la frontière dépassent les seules questions de la définition de bassins d'approvisionnement ou de la pression foncière. Les exploitations des communes lilloises étudiées bénéficient par les « mises à disposition » auprès des agriculteurs wallons d'une possibilité d'élargissement du système de revenu.

Les contextes sociaux et paysagers, la perception qu'ont les exploitants de ces mêmes environnements sociaux et paysagers conditionnent très largement leurs prises de décisions en matière de stratégie de développement. Nous avons précédemment souligné ce qu'avait signifié en termes de systèmes de production et de commercialisation, la période minière. Nous avons mentionné les restrictions aux activités d'hébergement dans un espace marqué très largement encore par les stigmates d'une conversion économique difficile (Rouget N., 2003). A l'opposé, le val de Marque offre des paysages verdoyants, proches d'une agglomération tout à la fois susceptible de pourvoir à une clientèle de proximité dans le cadre de circuits courts de commercialisation ou de drainer une clientèle nationale ou internationale susceptible de se loger le temps d'un séjour en périphérie.

A l'échelle des communes :

Les facteurs distance à la ville (Hilal M., Pollet P. et Schmitt B., 1995) ou aux infrastructures de mise sur le marché, sont indéniablement des éléments objectifs que les exploitants de chaque commune prennent en compte dans la définition de leurs stratégies, tant en termes d'opportunités que de contraintes. Ph. Violier (1988) souligne, à propos de l'agglomération lilloise, que l'exurbanisation des Halles a provoqué un glissement progressif des localisations des maraîchers depuis le hiatus qui subsistait entre Roubaix-Tourcoing et Lille vers le versant occidental de la conurbation.

Au-delà de ce facteur objectif, soulignons l'impact de groupements de type C.U.M.A. autour desquels peuvent se forger des groupes de discussion ou de réflexion (Serrano J., 2000) ou qui encore participent à la consolidation d'une dynamique d'ensemble (Rouget N., 2003).

A l'échelle infra-communale :

Rappelons simplement l'importance du site d'implantation du siège d'exploitation dans la définition des orientations (Vaudois J., 1995), tant en matière de maintien ou développement des activités agricoles au sens strict (nuisances diverses et

conflits de voisinage, difficultés de circulation du matériel agricole, distance des bâtiments d'élevage... Guiomar X, 1998) qu'en matière de diversification par les services (environnement visuel, accessibilité, effet vitrine...).

Mentionnons, afin d'illustrer ces propos, combien l'effet de site peut également être réversible. Ainsi, telle exploitation maraîchère de Villeneuve d'Ascq était condamnée à plus ou moins brève échéance par les programmes de développement de la ville nouvelle (quartier du Héron). Initialement isolée, exploitant aux trois quarts des terres à titre précaire, l'exploitation jouit aujourd'hui d'une exceptionnelle rente de situation (carte n°24). Les projets d'extension urbaine ont laissé la place à une « zone naturelle »⁶⁹ de 110 ha structurée autour du plan d'eau artificiel du Héron⁷⁰. L'ensemble, baptisé « Parc du Héron », est parcouru par de nombreux sentiers particulièrement fréquentés par les promeneurs de Villeneuve et de toute l'agglomération. Ces sentiers relient parc archéologique, estaminet et aire de jeux, poney-club, « Ferme du Héron » (site d'accueil d'associations de découverte de l'environnement et d'une manifestation de découverte des produits frais), verger conservatoire, réserve naturelle volontaire, musée de plein air des habitats régionaux ...

II.2.4. Les politiques régionales et « urbaines » de soutien à l'activité.

De natures diverses, elles sont d'accompagnement ou incitatives. Leur mise à profit est dépendante d'une faisabilité définie par les facteurs précédemment mentionnés.

Au cœur des politiques conduites à l'échelle de la Région figure le dispositif B.R.I.-A.R.P.I. (Bourse Régionale à l'Innovation – Aide à la Réalisation d'un Projet Innovant). Ce dispositif relève des objectifs de maintien et développement des exploitations agricoles tels que définis par les Contrats de Plan Etat-Région (C.P.E.R.). Il s'agit de favoriser l'accroissement de la valeur ajoutée des exploitations agricoles, de conforter des « structures moyennes par une modernisation adaptée et en y introduisant de nouvelles activités... » (Objectif opérationnel 16, *CPER 2000-2006*). Le soutien passe par un encouragement à la diversification, considérée comme alternative à l'agrandissement et comme vecteur de dynamisation du milieu rural dans son ensemble (Lallau B., Lescureux F., Statnik C., 2003).

⁶⁹ Réduction en 1979 du périmètre de la Z.A.C. de Villeneuve d'Ascq par abandon du quartier du Héron.

⁷⁰ Lac de rétention des eaux de pluie, initialement creusé afin de répondre aux nécessités hydraulique d'implantation de la ville nouvelle

Carte n° 24.

L'idée du dispositif remonte à la fin des années 1980. Partie du milieu agricole, l'idée devait concerner également les ruraux non agricoles. Le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs s'intéressait notamment à la thématique des micro-filières de productions jusqu'alors non soutenues (fraises, chapons, canards gras)... D'autres porteurs de projets (photographies aériennes en ULM, toits en chaume...) intéressèrent la Région. Dès le CPER 1989-1993, la Bourse Régionale à l'Innovation est mise en œuvre.

La B.R.I finance les phases d'études de faisabilité, de marché et techniques, juridiques ou fiscales des projets, mais aussi la conception d'outils de communication et de promotion. L'entrée dans le dispositif passe par la participation à un stage conduisant les porteurs à s'interroger sur la viabilité du projet.

A compter du C.P.E.R. 1994-1999, la B.R.I. est complétée par l'Aide à la Réalisation des Projets Innovants. Le soutien porte sur les dépenses liées à la réalisation, à l'aménagement et l'équipement des projets.

Plus axés sur la « diversification » que sur l'innovation, ces dispositifs entrent aujourd'hui dans le cadre de la déclinaison régionale du *Plan de Développement Rural Hexagonal* (2007). Rebaptisés A.M.I. 3 (Aide à la Multifonctionnalité et à l'Innovation par les investissements immatériels) et A.R.P.A.M. (Aide à la Réalisation de Projets Agricoles Multifonctionnels), ils sont financés pour moitié par le F.E.A.D.E.R. (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) (*Document Régional de Développement Rural*, 2007).

Soulignons que la Région a également su apporter son soutien à la promotion d'une marque régionale *Saveurs en'Or* et au fonctionnement d'associations telles que le Savoir vert (réseau de fermes pédagogiques, subvention des visites scolaires à hauteur de 50 %) ou Campus vert (logements pour étudiants dans la cadre des exploitations agricoles), l'A.R.V.D. (Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers), Accueil Paysan ou le C.I.V.A.M .

En matière de définition de stratégies agricoles, ces politiques d'accompagnement se conjuguent au sein des espaces périurbains aux politiques de développement et d'aménagement conduites à l'échelle des agglomérations. Au-delà du travail effectué en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et de la seule question foncière, les décideurs s'engagent dans des politiques de partenariat plus ou moins abouties, tout au moins promotionnelles et largement susceptibles de s'inscrire dans le prolongement des initiatives précédemment mentionnées. L'engagement dans

les réseaux de fermes, initiés dans le cadre de l'Espace Naturel Lille Métropole⁷¹, implique l'inscription de l'exploitation dans un réseau national ou régional (dont A.R.V.D. ou Savoir-vert) venant garantir une démarche qualité.

II.3. Facteurs familiaux et historiques d'exploitations.

Par les facteurs familiaux, dernier maillon de la prise de décision, nous nous plaçons à l'échelle de l'exploitation agricole.

Le foyer agricole est le lieu de synthèse et de décryptage des facteurs précédents et c'est au sein de ce foyer, en fonction de ses caractéristiques objectives et des caractéristiques de l'exploitation, mais aussi de la perception par les membres du foyer des facteurs extérieurs, qu'est prise la décision d'un changement de trajectoire et qu'est déterminée l'"orientation" nouvelle de l'entreprise.

II.3.1. Des paramètres objectifs.

Au nombre des paramètres objectifs, les exploitants enquêtés mentionnent comme facteur récurrent et décisif à la stratégie adoptée, la situation familiale.

Par situation familiale, ils entendent main d'œuvre familiale disponible. Un apport supplémentaire de main d'œuvre, suite à la sortie d'études d'un enfant ou plus encore suite à un licenciement ou une crainte de licenciement (du conjoint notamment), est un élément décisif à la création d'ateliers nouveaux, notamment de diversification par les services. Une évolution inverse en terme de main d'œuvre (suite à un décès ou à l'abandon de la profession par un « associé ») suscite des bifurcations de trajectoire plus radicales encore.

L'âge du chef d'exploitation et/ou l'existence d'un successeur potentiel sont des éléments centraux venant justifier les investissements temps et capital d'une éventuelle réorientation ou l'élargissement des systèmes de production et de revenu.

⁷¹ Syndicat mixte, piloté par l'Agence d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Lille, associant 40 communes et la Communauté urbaine. Les objectifs assignés à l'E.N.M.L. sont notamment de répondre aux actuels besoins de nature et d'espaces de proximité, d'améliorer la qualité paysagère, de protéger, gérer et restaurer les sites naturels à haute valeur écologique... L'E.N.M.L. gère aujourd'hui 1200 ha. L'objectif à l'horizon 2015 est d'atteindre 10000 ha, dont 3000 à vocation agricole.

Les données relatives aux structures d'exploitation et aux systèmes de production préexistants (historique de l'exploitation) déterminent des niveaux d'endettement et de trésorerie, mais aussi des savoir-faire, conditionnent le matériel et les bâtiments disponibles et les réseaux déjà opérants notamment en matière de commercialisation.

Au rang des paramètres que nous considérerons objectifs, interviennent, au-delà de la seule question du site, les caractéristiques du siège d'exploitation. La prise de décision ne sera pas indifférente au fait que le siège d'exploitation soit en location ou en propriété, ni aux qualités architecturales et patrimoniales des bâtiments et de leurs accès.

II.3.2. Des paramètres subjectifs.

La « valorisation » des précédents paramètres dépend cependant des goûts, des évaluations et des perceptions du chef d'exploitation et des co-exploitants

Par « goûts et prédispositions », nous entendons essentiellement élevage ou culture, volonté de se préoccuper de la seule production de matières premières ou également de la vente et du « relationnel ». La perception et la conception du métier par l'exploitant restent des éléments centraux des dynamiques initiées.

Par « évaluation » nous entendons évaluation par l'agriculteur du potentiel de l'exploitation à l'examen des éléments précédents et ce en fonction de sa perception de l'espace périurbain. L'exploitant se considère t-il plus comme victime de la proximité urbaine que comme acteur potentiel du développement et de l'aménagement de la « ville » (et identifié comme tel tant par les particuliers que par les institutionnels) ? Accepte t-il « l'inéluctable » et est-il enclin à une stratégie d'intégration à la « cité » (au sens de communauté de citoyens) et de valorisation de ses potentiels marchands ? Est-il prêt à se redéfinir lui-même comme agriculteur urbain ? Considère t-il qu'il contribue ou qu'il est en son pouvoir de contribuer au dessin et à la définition de l'identité d'un territoire, qu'il est en mesure de modifier les vécus de l'espace au sein duquel s'inscrit son exploitation (Lescureux F., 2000 b ; 20003) ?

III. Conclusion : Les temps majeurs de redéfinition des trajectoires et détermination des trajectoires d'exploitation.

III.1. Temps ... de rupture.

Chacun des facteurs précédemment mentionnés participe à la détermination d'un temps de réflexion et de mise en œuvre des stratégies déployées. Par « temps », nous entendons « occasion », « période » et « moment ».

L'« occasion » se confond avec le facteur lorsque celui-ci est unique. Nous considérerons qu'elle correspond à cet "instant" où le ou les facteur(s), élément(s) potentiel(s) de redéfinition des systèmes en place, constituent une cause et fixent une échéance. L'« occasion » peut être collective ou individuelle.

La « période » correspond à ce laps de temps au cours duquel les exploitants dans leur globalité ou individuellement sont appelés à définir et déployer leurs stratégies.

Le « moment » est celui de la mise en œuvre des nouvelles orientations.

Le jeu d'un seul des facteurs précédemment mentionnés a pu susciter l'introduction de nouveaux ateliers.

L'instauration des quotas laitiers dans les années 1980 ou le non renouvellement des contrats⁷² ont été ou sont des facteurs et des « temps » collectifs de redéfinition des stratégies agricoles. Ils affectent un bassin dont les exploitations sont amenées à réagir dans un même temps. Les « moments » de la mise en œuvre sont resserrés au sein d'une «période» d'adaptation restreinte.

Jean Vaudois (1995) souligne, par ailleurs, combien les phases d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme sont, pour l'ensemble de la profession (mobilisation des Chambres d'Agriculture) et pour chaque exploitant concerné, des périodes privilégiées pour la réflexion stratégique. Les documents d'urbanisme obligent les exploitants dont les bases foncières seront à terme affectées ou dont l'environnement urbain sera modifié, à se projeter dans l'avenir et à définir les moyens de l'adaptation de leurs exploitations aux nouvelles et futures conditions d'exercice. Les « moments » de la mise en œuvre des choix opérés sont beaucoup plus dépendants des singularités d'exploitation, donc dispersés.

⁷² En raison de l'incapacité ou des réticences des exploitants à se conformer aux préconisations de l'entreprise agro-alimentaire.

Les temps majeurs⁷³ de redéfinition des trajectoires et d'adaptation des exploitations aux contextes généraux et locaux sont cependant ceux de la conjonction d'une crise du système d'exploitation à plusieurs niveaux de l'analyse.

Pour les exploitations laitières ou endivières, si la cause profonde de la recomposition des bassins renvoie indéniablement aux difficultés des secteurs concernés, la redéfinition des stratégies agricoles se fait exploitation par exploitation, aux points de soudure ou de rupture des historiques de ces exploitations. Les temps de la succession constituent des « occasions » clefs de bifurcation des trajectoires et de recomposition des systèmes d'exploitation. La « période » de redéfinition est souvent celle d'une association père-fils. Le « moment » peut anticiper la cessation d'activité. En dehors de ces temps, la redéfinition en cours de carrière des systèmes ou des orientations tend à se produire à la suite d'une rupture franche dans l'équilibre du système en place. Emprise totale ou expropriations répétées (Margétic C., 2001), mais aussi décès, divorces, perte d'un emploi salarié, scission d'un G.A.E.C.... composent autant d' « occasions ». La main d'œuvre à employer ou dont on ne peut plus disposer, les profils de compétence nouveaux ou soustraits, sont déterminants dans les prises de décisions, dans la définition des trajectoires et des systèmes de production ou de revenu ainsi initiés.

Les changements de trajectoire des exploitations agricoles, tout particulièrement lorsque ceux-ci appellent la mise en œuvre de savoir-faire autres (services notamment, maraîchage ou horticulture), correspondent à un temps de rupture d'un équilibre préexistant, qu'il soit économique, foncier (emprises) ou familial (licenciement du conjoint par exemple). L'élargissement des compétences ou des fonctions se fait rarement spontanément, mais dans un objectif de réponse à une situation de « crise ».

Les contraintes auxquelles sont confrontés les ateliers d'élevage ou la réforme de la filière sucre (notamment pour les producteurs de chicorée industrielle), mais aussi la mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération lilloise du nouveau Schéma Directeur, contribuent à une recomposition du profil général. A ces éléments se superposent les circonstances locales (emprises foncières) et familiales propres à chaque unité agricole (décès, divorces, perte d'un emploi salarié, retour d'un enfant sur l'exploitation...), le plus souvent décisives.

Les facteurs généraux peuvent être les causes profondes de la non reproduction des systèmes en place, les circonstances locales ou familiales provoquent la prise de décision et décident l'éventail des possibles.

⁷³ Au sens de la plus grande fréquence et des plus profondes remises en cause des systèmes préexistants.

III.2. Hiérarchisation des facteurs de détermination des trajectoires et facteurs de la typologie.

La nature et la profondeur de la crise à surpasser prédéterminent naturellement l'ampleur du chemin à parcourir.

Les bouleversements les plus profonds en matière d'orientation sont le fait des exploitants ayant subi une emprise totale ou telle que le système préexistant ne pouvait être maintenu.

L'enquête de terrain conduite auprès des exploitants souligne la présence de sept éléments dans l'établissement des stratégies de réponse à la « crise » :

- l'état et l'organisation des marchés,
- les disponibilités foncières,
- les goûts du chef d'exploitation et des co-exploitants (épouse, successeur éventuel), l'acceptation ou le rejet de l'« inexorable poussée urbaine » et d'un élargissement des compétences,
- les disponibilités en main d'œuvre et en compétences,
- les niveaux d'investissement à réaliser,
- le temps potentiel d'activité (par l'âge du chef d'exploitation, l'existence d'un successeur, une relative sécurité foncière, ...),
- les opportunités en matière de double-activité (notamment pour les plus jeunes),

Nous ne pouvons cependant pas établir de stricte hiérarchie en la matière tant les distorsions en fonction des priorités individuelles sont nombreuses. Ce sont néanmoins ces éléments qui apparaissent comme déterminants en matière de transition agricole et d'ouverture au monde urbain.

Chapitre 2.

Typologie des trajectoires et stratégies. Identification des processus en cours.

I. Une typologie établie en fonction des dynamiques des systèmes de production et de revenu et de l'intensité des relations de l'agriculture à la ville.

Parce que l'agriculture des espaces périurbains est doublement contrainte (libéralisation économique accrue et effets de la proximité urbaine), mais aussi parce que ces mêmes contextes généraux et locaux lui offrent et lui proposent conjointement l'opportunité de s'investir dans un renouvellement de ses fonctions, nous avons émis l'hypothèse que le recentrage de l'agriculture sur la ville d'une part et que la diversification par les services d'autre part se placent au cœur des dynamiques et stratégies d'adaptation en cours dans les espaces périurbains. La question de l'engagement des exploitations dans un processus de « transition agricole » et de mise en adéquation de l'offre « agricole » avec les demandes urbaines (collectives ou individuelles) par la voie de l'ajustement des productions alimentaires et/ou de la diversification par les services dans une perspective d'ancrage au territoire de la ville sous-tend notre démarche.

Au cours des enquêtes conduites auprès des exploitants agricoles, notre attention s'est portée sur les évolutions récentes en matière de système de production et de formation des revenus, mais aussi sur les projets et perspectives d'avenir des exploitations (grille en annexe II. A.). Nous avons notamment cherché à identifier les productions et ateliers disparus et nouvellement créés, à distinguer les productions et ateliers en développement des productions et ateliers en déclin. Il a par ailleurs été demandé aux agriculteurs de définir eux-mêmes les systèmes de production présentés, le sens des évolutions constatées et de formuler leur rapport à la ville.

Quarante-quatre agriculteurs ont été directement enquêtés en France. Les premiers rencontrés dans chaque commune ont été sollicités en raison de leur connaissance de la situation locale et de leur disponibilité. Les suivants l'ont été en raison du profil d'exploitation. Nous avons sélectionné les exploitations pour lesquelles les évolutions furent les plus tranchées et les plus abouties. Celles pour lesquelles le chef d'exploitation n'a pas été directement rencontré ont été évaluées à dire « d'expert ». La typologie porte sur un total de 150 exploitations en France.

La typologie des trajectoires et stratégies agricoles a ainsi tout à la fois été fondée sur le niveau de prise en compte du fait urbain par les systèmes de production et

de commercialisation mis en place et/ou vers lesquels tend manifestement l'exploitant et sur le niveau d'ouverture des exploitations aux souhaits et besoins de la société urbaine.

Nous distinguons les exploitations dont l'orientation reste celle de la polyculture (simplifiée ou offrant encore une diversité des productions), des exploitations engagées dans des stratégies de spécialisation.

En matière d'ouverture à la société urbaine, nous différencions les exploitations qui ne se sont engagées dans aucune activité de diversification par les services ou dont les ateliers de vente au détail connaissent un déclin prononcé (réduction de la diversité de l'offre, du pourcentage du chiffre d'affaires de l'exploitation et éventuellement des volumes), des exploitations qui aujourd'hui investissent les créneaux de la multifonctionnalité. Nous isolons néanmoins les unités agricoles qui ne développeront que des activités d'« hébergement » simple (gîtes, gardiennages, pensions équestres ou canines, logements locatifs ou pour étudiants ...) n'impliquant pas le système de production, ne suscitant pas une adaptation de celui-ci à la prestation de services et donc son alignement sur des marchés locaux.

Le principe de la typologie proposée peut être résumé par la grille de lecture suivante :

Tableau n ° 8 : Etablissement de la typologie des stratégies et trajectoires.

	Pas de diversification par les services ou vente directe en déclin.	Hébergement..., pensions équestres, chenils...	Vente au détail, activités de transformation / Restauration
Polyculture; polyculture-élevage	Groupe I	Groupe III a	Groupe III c / III d
Agriculture spécialisée	Groupe II	Groupe III b	Groupe III d
Activité agricole secondaire	X	Groupe IV	X

Le groupe I que nous nommerons « Repli et évitement » rassemble les exploitations dont les systèmes de production (polyculture-élevage) simplifiés n'investissent pas particulièrement les créneaux urbains ni par le développement de productions agricoles définies en fonction du potentiel de consommation local, ni par le déploiement d'activités de services, ni par la valorisation de structures de commercialisation spécifiques. Les dynamiques en matière de marchés sont exogènes et les réseaux investis restent étrangers aux spécificités urbaines de mise sur le marché. La logique foncière ne répond pas à un objectif de plus haute valeur ajoutée à l'hectare.

Le groupe II « Spécialisation » correspond aux unités agricoles dont la seule logique est l'engagement dans un processus de spécialisation par les productions (endives, fraises, horticulture, ...) ou par les procédés de production (agriculture biologique) et ce dans un objectif d'adéquation au contexte foncier et de valorisation des réseaux locaux de mise sur le marché.

Le groupe III « Engagement dans une logique d'ouverture à la ville », inclut l'ensemble des exploitations qui offrent un service marchand mais pour lesquels la production de denrées alimentaires ou de matières premières reste première ou centrale (en chiffre d'affaires et/ou au fonctionnement du système de revenu mis en oeuvre). Ce groupe est cependant subdivisé, tant en fonction du système de production qu'en fonction de la nature des activités de services (accueil simple / implication des productions agricoles), en quatre catégories. Nous distinguons les exploitations dont les processus d'inscription dans l'espace urbain sont :

- * simples (inscription par la seule offre de services, groupe III a),
- * doubles (inscription par la valorisation des structures locales de mise sur le marché et l'offre de services), mais juxtaposées (sans lien de dépendance), (groupe III b),
- * doubles et dépendantes (maintien d'un éventail de productions large en raison de l'attention portée à atelier de vente au détail et/ou de la valorisation d'un marché local, groupe III c).
- * doubles et intégrées (ouverture et/ou détermination du système de production en fonction de l'offre de services, groupe III d).

Le groupe IV « Conversion dans l'activité de services » regroupe les exploitations ou anciennes exploitations dont le poste principal dans le système de revenu n'est plus, ou n'est plus rattaché à, une production agricole au sens strict du

terme (nous considérerons qu'est activité strictement agricole toute activité qui ne consiste qu'en la production de matière première animale ou végétale, alimentaire ou non et à renouvellement rapide ; Brunet R., Ferras R., Théry H., 2005), mais dépend d'une activité tertiaire (centres équestres, chenils, logements...).

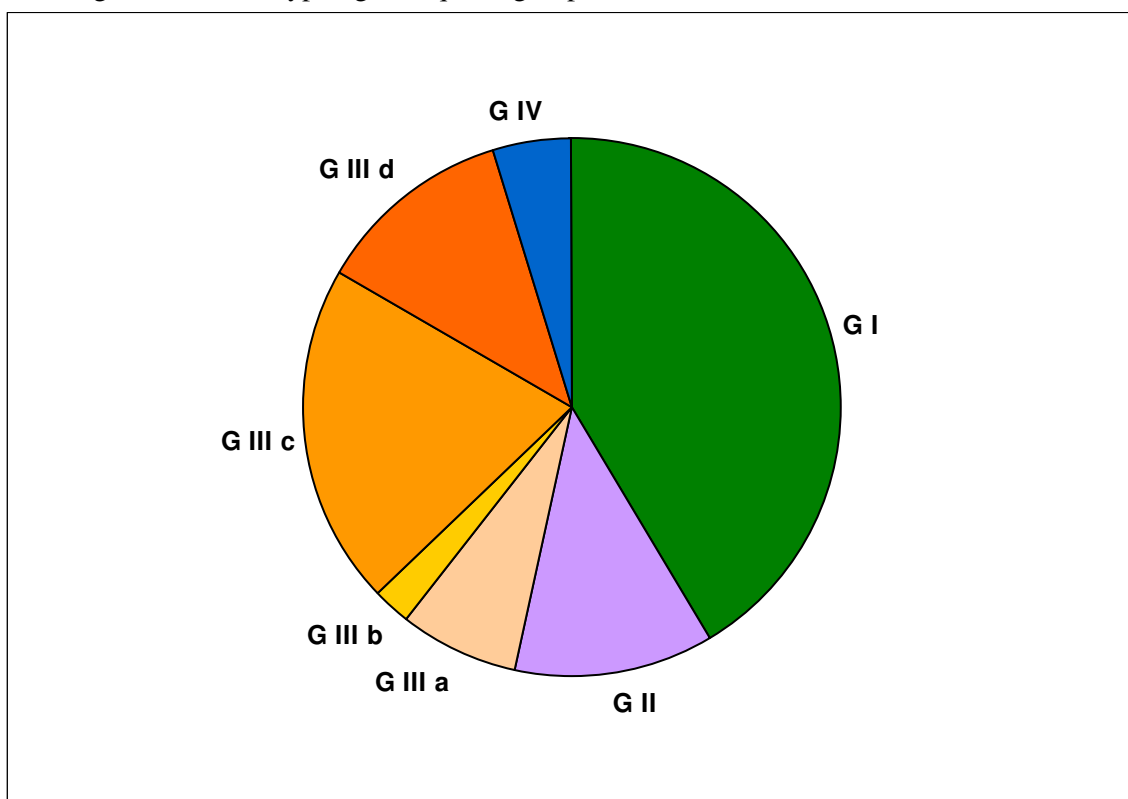
Le classement de la très grande majorité des 150 exploitations se fait sans ambiguïté. Soulignons néanmoins que deux G.A.E.C. peuvent présenter un double profil juxtaposant des postes très spécialisés (pépinières, endives...) à un élevage bovin (et une polyculture) permettant la valorisation des superficies conservées et parfois des sous-produits (racines d'endives). Les fonctions assignées à chaque actif au sein de ces G.A.E.C. sont très clairement identifiées. Ces exploitations sont classées dans le groupe II. Par ailleurs, des exploitations classées dans le groupe II, dont la mutation est en cours, peuvent conserver un temps des ateliers de vente directe très comparables à ceux des groupes I ou III c. Il nous faut préciser que six exploitations classées en III c ou III d se sont également investies dans des activités d'accueil. Deux autres l'envisagent à court terme. Ajoutons que deux exploitations encore classées en groupe III a tendent vers le groupe IV.

Tableau n° 9. Répartition des exploitations françaises par catégories de trajectoires.

	G I	G II	G III				G IV	Total
			a	b	c	d		
Nombre d'exploitations*	62	18	11	3	31	18	7	150
Nombre d'exploitations/total des exploitations (%)	41,33	12	7,33	2	20,67	12	4,67	100

* Les 25 exploitations de Belgique étudiées ne sont pas ici comptabilisées dans la mesure où l'étude des profils agricoles des communes où elles sont sises n'est pas exhaustive (les exploitations sélectionnées l'ont été au regard des questionnements soulevés par les études conduites en France).

Figure n°15. Une typologie en quatre groupes.



II. Des trajectoires initiales communes.

Le parcours premier de ces exploitations est très souvent comparable et s'intègre au cadre général décrit au chapitre IV de notre première partie.

Les historiques des exploitations enquêtées nous permettent d'établir un profil que nous considérerons initial. Jusqu'aux années 1970-1980 nous étions en présence d'exploitations de polyculture diversifiée d'une trentaine d'hectares associant aux céréales et betteraves sucrières quelques hectares de pommes de terre (3 à 5 ha), des ateliers laitiers d'une quinzaine de têtes, des postes d'engraissement notamment porcins, une petite production endivière, Toutes ces exploitations étaient largement tournées vers la vente au détail et offraient à une clientèle locale et urbaine un large éventail de productions (lait, endives de terre, pommes de terre, œufs...). Les ventes étaient opérées sur le siège d'exploitation. Les ventes en cave et les tournées permettaient également d'écouler des volumes appréciables, de pommes de terre notamment (5 t.).

Jean Vaudois décrit en 1977 une polyculture traditionnelle dont la pérennité a été assurée au contact des espaces urbanisés par une véritable rente de situation. L'auteur souligne la dépendance des exploitations à l'égard de la ville toute proche. Il

attribue à cette adaptation (aux seules conditions économiques locales) un fort « individualisme paysan » et une indifférence à l'égard des transformations du monde agricole. Cet « individualisme » et cette « indifférence » ont été générateurs de paralysie des structures et constituèrent des obstacles à la diffusion des innovations. L'auteur s'attache néanmoins à souligner les dynamiques d'alors et ajoute combien la croissance urbaine, la conversion minière, la mutation des modes de vie urbains et la modernisation du réseau routier sont, au milieu des années 1970, de puissants agents d'évolution de l'agriculture.

Le délitement observé des systèmes de production et de revenus établis relève alors d'un double processus de retrait des clientèles traditionnelles et de disqualification sur les marchés nationaux et internationaux des ateliers restés en marge des dynamiques générales d'évolution des activités agricoles.

Le recul des ventes directes a pu s'opérer progressivement, notamment dans les communes minières envisagées, au fur et à mesure du renouvellement des générations ; plus brutalement à l'occasion de l'ouverture des grandes surfaces commerciales. Mentionnons les cas de ces exploitants de la périphérie lilloise qui, en l'espace d'un mois, ont vu reculer les volumes écoulés en direct de moitié suite à l'ouverture de l'hypermarché de Villeneuve d'Ascq.

Les trajectoires furent alors celles de la suppression des ateliers devenus caduques et de l'investissement des exploitations vers les marchés généraux pour lesquels elles se considéraient les mieux placées.

Ainsi, nous pouvons citer ces exploitations qui, à compter de la fin des années 1970, suppriment des ateliers laitiers d'une quinzaine de têtes destinés en large partie au détail, parfois négligent la production de pomme de terre ou mettent un terme aux élevages porcins, pour s'engager dans des productions légumières (haricots, petits pois) sous contrat, des ateliers d'engraissement bovin (taurillons notamment) ou pour investir plus largement le créneau endivier.

C'est à partir de ce substrat général aux espaces envisagés (et qui donc souffre d'exceptions à propos notamment des exploitations laitières qui aujourd'hui subsistent) que se sont dessinées les trajectoires récentes.

III. Des trajectoires d'occultation.

III.1 Des trajectoires d'unique inscription dans des bassins de production.

Le groupe I représente 62 exploitations sur les 150 exploitations françaises envisagées, soit 41,33 % des exploitations (tableau n°10).

Toutes ont pour caractéristique commune d'avoir renoncé, dans les années 1990, aux productions légumières et/ou endivières, très souvent aux ateliers d'engraissement mis en œuvre auparavant et de s'être ainsi engagée sur la voie d'une simplification accrue de leur système de production. Les stratégies sont celles d'un plein et exclusif investissement des filières céréalières, bovines ou laitières conventionnelles. Ces exploitations s'inscrivent, par leurs modalités de fonctionnement, au sein des « territoires de firme » (Margétic C., 2001) ou des bassins dessinés par les aires d'approvisionnement des coopératives (céréales, lait), négociants (pommes de terre et viande bovine) et des industries agro-alimentaires. Si inscription dans l'espace urbain il y a, elle ne passe que par la mise à profit relative (seuls deux exploitants livrent à l'usine Mc Cain de Harnes) de la densité d'implantation des Industries Agro-Alimentaires (Charvet J.P. et Plet F., 1996 ; Margétic C., 2003). Les exploitants par les stratégies déployées ni ne valorisent, ni n'investissent les spécificités périurbaines ou urbaines de leur espace d'exercice. Les systèmes de production et de revenu mis en œuvre répondent à des logiques de fonctionnement économique exclusivement exogènes et leur non investissement dans des activités de services les rend difficilement identifiable par le citoyen en tant qu'acteur à part entière de son espace de vie.

Les circuits courts et les ateliers de vente au détail, lorsqu'ils subsistent, sont un héritage de systèmes antérieurs plus diversifiés en matière de productions agricoles. Ils ne font l'objet ni d'une attention particulière, ni d'aucun projet de développement. L'offre ne porte que sur un nombre extrêmement restreint de produits (pommes de terre le plus souvent).

La moitié de ces exploitations se consacre à une polyculture simple dont les céréales, les betteraves sucrières et les pommes de terre constituent les productions clefs.

Une vingtaine a conservé un atelier de vaches allaitantes ou quelques taurillons à l'engrais.

Dix autres sont des exploitations laitières. Les cheptels rassemblent entre 30 et 65 vaches laitières.

Les caractéristiques d'ensemble précédemment décrites, d'occultation du fait urbain, dissimulent néanmoins des trajectoires et des logiques différenciées. Les exploitations ici envisagées comptent d'une dizaine d'hectares à plus de 150 hectares. Les cheptels de vaches allaitantes comptent de 3 à 60 têtes. Huit comptent moins de 15 têtes, cinq en comptabilisent plus de 35. Les exploitations ici envisagées ne répondent nécessairement pas aux mêmes impératifs de vie.

III.2. Fin de carrière et double-activité.

Un peu plus du tiers des exploitations regroupées dans la catégorie « Repli – évitement » est soit le fait d'agriculteurs déjà avancés dans leur carrière et sans successeur (16), soit de double-actifs (7).

Les premiers ne sont pas mus par une volonté d'adaptation de l'exploitation aux contextes tant généraux que locaux, mais par la simple volonté de se retirer progressivement de l'activité. Suite à l'abandon d'un atelier encore traditionnel de production endivière ou d'engraissement bovin ou porcin dont la viabilité était remise en cause, au non renouvellement de cultures légumières ou industrielles sous contrat, les exploitants n'ont pas cherché à redynamiser leur exploitation par l'introduction d'ateliers de substitution. Les structures d'exploitation ne sont pas nécessairement étroites (souvent 20-25 ha, jusqu'à 60 ha). Soulignons néanmoins que ces exploitants sont restés les plus attachés au maintien d'un cheptel bovin, dont les dimensions sont cependant réduites. Ils représentent huit des douze cheptels de taurillons ou de vaches allaitantes de petite dimension (moins de 15 têtes).

Les plus âgés peuvent progressivement céder leurs superficies (afin de limiter l'imposition sur les « reprises »). Le système de production est simplifié au maximum (céréales, betteraves sucrières, pomme de terre), les têtes d'assolement sont parfois confiées à d'autres producteurs (wallons notamment) ou l'essentiel des tâches réalisé par des entreprises de travaux agricoles.

Les trajectoires suivantes conduites par des chefs d'exploitation double actifs, même si elles viennent illustrer des formes de non inscription des exploitations dans la cité, sont plus immédiatement des adaptations des systèmes de production et de revenu au contexte urbain et périurbain dans la mesure où la ville offre de larges opportunités

de double activité. L'agriculture est ici conformée, adaptée aux exigences plus particulièrement urbaines de la double-activité.

Cette double-activité a longtemps et largement relevé d'une « étroite symbiose entre activités agricoles et activités industrielles » (Vaudois J., 1975). Elle fut largement le fait d'« ouvriers endiviers ». En 1973, Jean Vaudois (1975) comptabilise à Camphin-en-Pévèle (façade Est de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing) 36 producteurs d'endives double-actifs (sur 81 producteurs) dont 28 ouvriers. Soulignons que ces double-actifs ne possédaient pas de terre ou pas suffisamment pour produire les racines nécessaires au forçage et « sous-louaient » les superficies dont ils avaient besoin à un polyculteur. Le polyculteur fournissait la terre, en fonction de son plan de rotation et assurait les travaux mécaniques⁷⁴. L'endivier effectuait les travaux manuels. Les ouvriers d'usine travaillaient généralement par postes et pouvaient ainsi consacrer régulièrement une partie de leur journée à la production des endives. Il s'agissait souvent de fils d'agriculteurs ou d'anciens ouvriers agricoles.

De manière plus classique, les « ouvriers paysans » (polyculture) qui à la fin des années 1980 pouvaient encore représenter 15 % des exploitants agricoles des espaces miniers envisagés, relevaient plus largement d'une logique de conversion. Ces « ouvriers paysans » étaient souvent, à l'origine, des agriculteurs à temps complet qui cependant disposaient de superficies modestes. Durant les « Trente glorieuses », ils répondirent favorablement aux offres d'emploi d'une industrie en plein essor, alors que les activités houillères restaient très consommatrices d'espace. En 1951, à Hulluch a été creusée la fosse 18 (Mines de Lens). Cette fosse amputa la superficie agricole de la commune de 50 ha. Plusieurs exploitants de 15-16 ha se sont alors « convertis », tout agrandissement de leur exploitation étant devenu impossible et l'industrie voisine offrant de nombreuses opportunités. Ils n'ont conservé que quelques hectares exploitables le week-end. Ces petites unités disparurent avec la retraite des exploitants.

Notons, la récurrence de la double-activité chez les marchands de charbon, livrant le matin, s'adonnant à la culture l'après-midi. Les mineurs quant à eux, souvent également d'origine rurale, possédaient traditionnellement un ou plusieurs potagers et entretenaient à domicile un petit élevage domestique (volailles, lapins, pigeons...) (Vaudois J., 1977). Ils constituaient également une source de main d'œuvre pour les

⁷⁴ La rémunération de l'agriculteur pouvait être monétaire ou s'effectuer selon la formule du « compte-à-demi », forme de métayage au terme de laquelle la récolte était partagée entre l'endivier qui apportait la main d'œuvre et l'agriculteur qui fournissait la terre et la force mécanique. Vaudois souligne que ces procédés ont joué un rôle fondamental dans l'extension de la culture endivière de nombreux polyculteurs ayant d'abord pratiqué le « compte-à-demi » avant d'entreprendre à leur propre compte la production de l'endive.

« exploitations professionnelles ». Beaucoup réalisaient leurs heures à la mine avant de compléter leurs revenus par des travaux agricoles saisonniers.

Au sein de nos espaces d'étude, la double-activité est aujourd'hui peu répandue. Nous comptabilisons sept exploitations conduites par des double-actifs à temps complet ou partiel.

L'activité extérieure a pu précéder dans les faits la reprise de l'exploitation familiale. Elle ne peut être alors considérée en soit comme la composante centrale d'une stratégie d'adaptation. Elle conditionne néanmoins le système de production. Celui-ci doit être compatible avec l'exercice d'un métier extérieur.

Le plus souvent, l'activité agricole reste secondaire. La simplification du système de production s'opère dans un objectif de sauvegarde d'une exploitation dont la valeur peut être plus patrimoniale qu'économique, sans que l'activité extérieure ne soit compromise. Quatre exploitations de ce type ont été identifiées. Trois rassemblent entre 14 et 20 ha. Une dispose d'une S.A.U. de 40 ha. Elles pratiquent une polyculture simple (dont celle de 40 ha). Les céréales constituent l'essentiel des productions. Les fourrages issus des surfaces en herbe sont vendus à d'autres producteurs. Une a conservé une production sous contrat (chicorée).

Nous disposons cependant d'un exemple de parcours où l'activité agricole a pris le pas sur l'activité extérieure.

En 1996, à l'âge de 32 ans, M. W. disposait d'un emploi salarié à temps plein. Il reprend néanmoins l'exploitation familiale. Il disposait alors de 30 ha, de 12 vaches laitières (100 000 l de quota laiterie et 10 000 l destinés au détail) et de quelques vaches allaitantes (7 droits à prime). Il passe à mi-temps et s'associe en S.C.E.A. en septembre 2003 avec une jeune femme. Celle-ci était auparavant employée dans une exploitation laitière qui alors cédait son cheptel et 20 ha liés au quota. M. W. et son associée reprennent le cheptel et les superficies. L'exploitation représente aujourd'hui 50 hectares, 50 vaches laitières et 30-40 élèves, 385 000 litres de quota. Les céréales couvrent 10 ha, les betteraves sucrières 1,5 ha, le maïs fourrager 16 ha et les surfaces en herbe 14 ha. 10 ha sont mis à disposition auprès d'autres exploitants qui ainsi réalisent les têtes d'assolement.

L'exploitation a connu une véritable dynamique de développement, à l'inverse des précédentes. Le chef d'exploitation a cependant renoncé partiellement à son emploi extérieur. La solution a résidé en la création de la S.C.E.A., mais aussi dans le renoncement aux activités d'ouverture à des marchés agricoles, ou non, « endogènes ».

La vente directe ne représente désormais plus que 0,8 % du volume laitier. M. W. a également dû renoncer à l'accueil des manifestations culturelles (représentations théâtrales, Festival d'Expression artistique Amateur en milieu Rural) qui ont pu se tenir avant 2003 dans la grange du siège d'exploitation.

L'engagement dans une activité extérieure à l'exploitation peut être postérieure à la reprise de l'unité agricole. La double activité peut alors être considérée comme une stratégie d'adaptation de l'exploitation aux contextes généraux et locaux dans la mesure où elle en autorise la pérennité. La double-activité peut en effet constituer une alternative aux solutions de modernisation des ateliers mis en difficulté par les « crises » endivières ou les cours de la viande bovine. L'opportunité d'un emploi autre a, dans ce cas de figure, conduit les exploitants à se désengager des postes les plus contraignants. Soulignons que la solution de la double-activité du chef d'exploitation n'est réalisée que lorsque celui-ci ne s'est pas auparavant engagé dans de trop lourds investissements.

Deux exploitations ont suivi cette trajectoire. Les exploitants s'étant dans un premier temps attachés au développement de l'unité agricole, elles comptent une soixantaine d'hectares.

Nous pouvons citer l'exemple de ce chef d'exploitation de 45 ans (M. L.), installé en 1985 en G.A.E.C. avec son père. L'exploitation disposait déjà de 60 ha. Au-delà des productions céréalières et betteravières, 7 ha étaient consacrés aux endives (forçage traditionnel), 4 à 5 ha aux pommes de terre et une même superficie au lin (en contrat avec une entreprise belge). L'exploitation comptait par ailleurs une vingtaine de vaches allaitantes. En 1989, après le décès du père, le G.A.E.C. fut établi pour deux années avec la mère de l'exploitant. En 1990, M. L. investit dans la création d'une petite salle de forçage des endives (à l'échelle des 7 ha consacrés à la production de racines). Le cheptel bovin fut alors réduit de moitié. 30 ares de fraises furent mis en production. M. L. travaillait seul avec sa femme. L'atelier endivier représentait autant de travail que tout le reste de l'exploitation. Le maintien d'un tel atelier en raison de l'évolution des cours au début des années 1990 impliquait cependant le traitement de volumes deux fois supérieurs, l'investissement dans des « frigos » et l'emploi de salariés. En 1994, par connaissance interposée, sans qu'aucun projet en ce sens n'ait été nourri, un emploi extérieur à temps plein lui est proposé. Le choix a été arrêté en quatre jours. La production endivière est stoppée, les vaches allaitantes vendues. L'atelier de vente au détail, qui jamais ne fut très développé, est supprimé. 5-6 génisses en engraissement sont conservées jusqu'en 2003, puis l'atelier est abandonné, le cheptel de race Blanc-bleu étant trop restreint pour amortir la perte éventuelle d'un animal. L'exploitation

consacre aujourd'hui 35 ha aux céréales et 12 ha aux betteraves sucrières. Quelques hectares peuvent être mis à la disposition de producteurs de pommes de terre (notons que dans un deuxième exemple ces mises à disposition représentent le ¼ de la SAU). Le travail sur l'exploitation est réalisé les soirs, les week-end et pendant les vacances. L'exploitant souligne que les cultures céréalières et betteravières sont aujourd'hui mieux conduites qu'elles ne l'étaient avant 1994 (le blé était auparavant semé en janvier). Il poursuit les investissements en matériels de culture et envisage d'accroître la S.A.U. d'une dizaine d'hectares. L'objectif, à l'horizon 2015, serait de ne plus se consacrer qu'à la seule activité agricole, et ce toujours en grande culture.

Les trajectoires de repli et/ou évitement répondent ainsi en partie aux stratégies mises en œuvre par des exploitants double-actifs. Elles consistent en un allègement et un aménagement de la charge de travail agricole permettant la poursuite d'une activité extérieure.

Ces mêmes trajectoires peuvent être le fait de processus inverses, c'est-à-dire d'exploitations faisant de la double-activité non pas une fin, mais une solution au maintien et éventuellement à la consolidation de l'exploitation. Cette solution implique le même cadrage sur des logiques exclusives de « bassin de production », déjà proches dans l'intention, pour le cas précédemment présenté, des trajectoires de « fuite en avant ».

III.3. Des stratégies de « fuite en avant ».

Les deux tiers des exploitations du groupe « Repli et évitement » se sont engagés dans des stratégies que nous qualifions de « fuite en avant ».

Ces stratégies sont le fruit d'un double processus initial, qui très rapidement s'auto entretient. Des exploitations largement disqualifiées sur les marchés nationaux et internationaux investis quelques années auparavant, saisissent des opportunités d'agrandissement pour se défaire des ateliers les plus contraignants et les moins rentables.

Vingt-et-une exploitations de S.A.U. moyenne de 80 ha se sont ainsi engagées dans un véritable processus d'extensification par la céréaliculture.

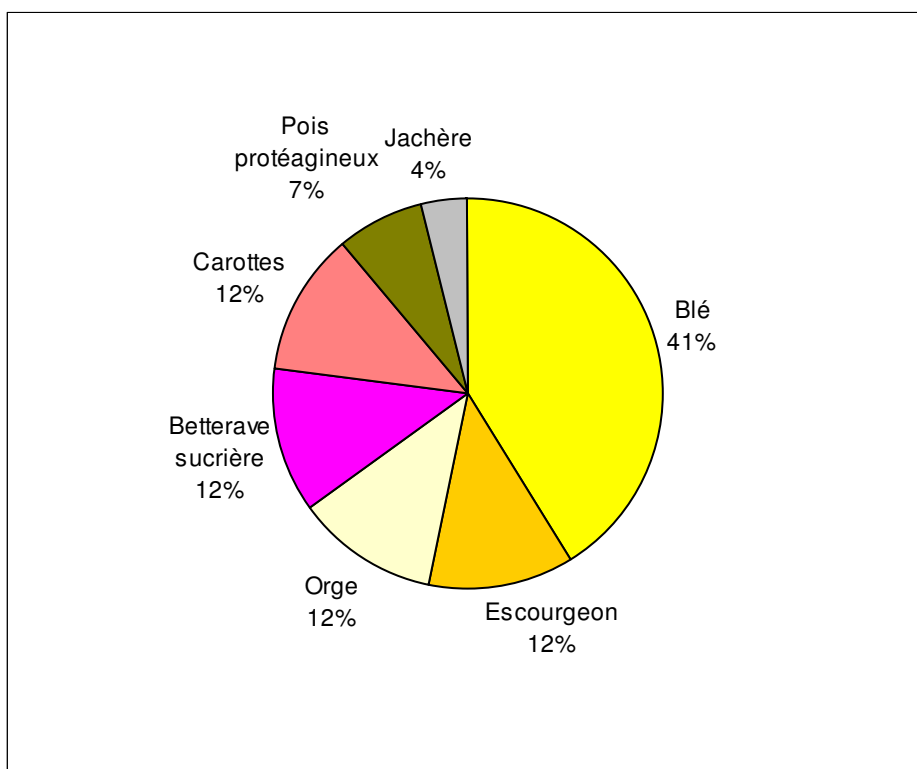
Beaucoup mirent un terme dès la fin des années 1980 aux ateliers d'engraisement, taurillons notamment, tant en raison de l'évolution des cours que des difficultés pour les exploitants à viabiliser les ateliers. Les corps de ferme sont très

majoritairement situés au cœur des bourgs et villages ou à leur périphérie immédiate. Les simples contraintes de place, mais aussi de voisinage (gestion des fumiers, mouches) ou légales (article L. 111-3 du code rural), l'importance des investissements à réaliser pour l'exurbanisation des bâtiments et les craintes attachées à l'isolement du bétail découragèrent ceux qui ont eu l'opportunité de compenser par le développement des superficies consacrées aux cultures.

La suppression d'ateliers endiviers a pu intervenir plus tardivement (milieu des années 1990 jusqu'à 2000). Elle répond à l'ampleur des investissements à réaliser, à de très comparables contraintes de marché, mais aussi de localisation et de statut des corps de ferme. Il nous faut distinguer les exploitations qui jamais n'investirent dans des salles de forçage. Des exploitants dont les corps de ferme sont insérés dans le tissu urbain ou non propriétaires des corps de ferme ont pu être contraints de renoncer à un projet de modernisation de la production endivière en raison des caractéristiques du corps de ferme ou en raison des difficultés éprouvées avec le propriétaire. D'autres ont réalisé l'investissement dans les années 1980. Ils pouvaient ainsi forcer l'équivalent d'une quinzaine d'hectares de racines. Les données du marché imposaient cependant que les investissements soient reconduits dans les années 1990. Ceux qui alors ont eu l'opportunité de substituer à l'atelier des surfaces supplémentaires permettant de vivre de la seule céréaliculture ont abandonné la production. Les gains en superficies labourables peuvent être spectaculaires. Ainsi nous pouvons citer ces exploitations qui en moins de dix ans ont plus que doublé leurs S.A.U., pour aujourd'hui compter 110 à 120 ha. De tels gains ont pu être autorisés par la faiblesse des successions dans des communes placées au contact immédiat du front urbain. Les agriculteurs des espaces voisins reprennent les terres ainsi libérées. Soulignons que le futur agricole de ces terres peut d'ailleurs être assuré. Inondables, situées le long des voies ferrées ou dans les périmètres de sécurité des usines classées S.E.V.E.S.O., elles peuvent être impropres à la construction. D'autres exploitants ont procédé au regroupement de leur exploitation avec celle d'un membre de la famille (oncle, beau-père...) parvenu à l'âge de la retraite.

Mentionnons que la suppression des ateliers endiviers a pu rendre possible, à l'épouse notamment, l'exercice d'une activité salariée extérieure.

Figure n°16. Exemple d'assolement. Polyculture simple. 84 ha.



Ces trajectoires supposent la libération de superficies, mais aussi une capacité financière à assumer le coût des reprises (indemnités versées aux cédants, pouvant avoisiner les 6000 Euro par hectare, soit 120 000 Euro pour vingt hectares). Ce coût implique que seules les exploitations ne s'étant pas auparavant engagées dans de trop importants investissements (et en cela nous rejoignons la cause d'une trajectoire suscitée par une trop faible rentabilité des ateliers supprimés), mais dont les dimensions économiques et foncières étaient déjà notables (les historiques d'exploitation font apparaître un seuil critique de 30 ha initiaux) ont été en capacité d'opter pour ces solutions d'extensification.

Les exploitations ainsi engagées sur la voie de l'extensification se sont néanmoins placées en concurrence avec des exploitations rurales de toute autre dimension et beaucoup plus à même de répondre aux exigences actuelles des Industries Agro-Alimentaires. Les unités agricoles envisagées sont au premier chef concernées par les processus de discrimination spatiale et d'exclusion relatés dans le précédent chapitre.

Le handicap majeur des exploitations, au-delà de la seule question des structures (l'entreprise Mc Cain privilégie les exploitations de plus de 100 ha), réside dans le morcellement du parcellaire et les difficultés de mise en œuvre de l'irrigation.

Les secteurs étudiés sont caractérisés par une très large domination du fermage (80 % des terres cultivées) et un très fort morcellement de la propriété foncière. La cartographie et les photographies aériennes n°25, nous offrent quelques exemples caractéristiques. Nous repérons à proximité de la Marque (photographies I et III) un "laniéragé" extrême. Une seule et même parcelle culturale de 2 ha compte 17 lanières. De nombreuses exploitations comptent ainsi jusqu'à plusieurs centaines de parcelles officielles (321 parcelles en 40 îlots pour 106 ha) et des dizaines de propriétaires ne leur louant parfois que quelques ares. La faiblesse du poids de la « propriété bourgeoise », le jeu des successions, l'ancienneté ou l'absence de remembrement, parfois aussi la survivance des parts de marais ou portions ménagères⁷⁵, les successives emprises linéaires (photographie II), urbaines (Violier ph., 1988), minières ou industrielles en sont les principales explications.

Les agriculteurs parviennent à limiter les conséquences du morcellement cadastral par la pratique d'échanges à l'amiable. Les exploitants sont amenés à cultiver des terres qu'ils ne louent pas. Ils peuvent être conduits à échanger des parcelles qu'ils avaient obtenues après un premier échange. Le système a le double avantage, comparativement au remembrement, de permettre la culture de parcelles aux dimensions plus acceptables tout en répartissant les conséquences des éventuels prélèvements fonciers. Ainsi tel exploitant se voit prélever 4 ha. Sur ces 4 ha, 1,25 ha avaient été échangés pour « arrondir » la parcelle. L'agriculteur « récupère » les 1,25 ha échangés. Il n'en reste pas moins la laborieuse tâche du règlement des loyers et des îlots aux modestes superficies. Surtout, le parcellaire cultural n'est constitué que pour un temps et les échanges sont souvent à refaire. Les agriculteurs ne sont jamais certains de la pérennité des regroupements réalisés.

La cartographie du parcellaire cultural d'une première exploitation (carte n° 25) illustre quelles peuvent être les réalités des conditions foncières de la grande majorité des unités agricoles. L'exploitation, de S.A.U. modeste (34 ha), compte 15 îlots. La superficie moyenne des îlots est de 2,26 ha. Le plus étroit est de 0,13 ha, le plus grand de 5,65 ha. Nous relevons que les îlots les plus importants, afin de satisfaire aux besoins

⁷⁵ En 1777 par lettres patentes, sont ordonnés le défrichement et le partage des marais des trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Une ordonnance de l'Intendant de Flandre et d'Artois du 24 décembre 1777 en fixe les modalités. Les deux tiers, attribués à la communauté des habitants, sont divisés en portions ménagères tirées au sort en 1779.

des assolements et des rotations, peuvent être eux-mêmes subdivisés en plusieurs parcelles (photographies I et III). Ainsi, la plus grande parcelle compte 4 ha. Soulignons la présence d'une parcelle au-delà de l'autoroute (photographie II). L'accès aux parcelles ici enclavées entre le Centre Régional de Transport et l'A27 oblige un détour conséquent au matériel agricole, dans des conditions de circulation difficiles tant en raison de l'importance des flux pendulaires que des aménagements routiers réalisés (ralentisseurs notamment). Le parcellaire d'une seconde exploitation (carte n°26) illustre un émiettement plus prononcé encore, mais aussi une forte dispersion géographique des parcelles. Cet éclatement s'explique très largement par les nécessités de renouvellement des surfaces pour une exploitation proche des espaces les plus urbanisés (périphérie immédiate de Villeneuve d'Ascq) et pour laquelle les prélèvements se sont succédés. Nous constatons que cette même exploitation dispose certes d'un îlot de 8,5 ha, mais que celui-ci est inséré au cœur du parc d'activité de la Haute Borne et exploité à titre précaire (carte n°27).

Peu d'exploitations sont ainsi en mesure de répondre favorablement aux cinq hectares d'un seul tenant requis par les industries agro-alimentaires d'implantation régionale (Mc Cain, Bonduelle). Moins encore sont en mesure de satisfaire aux préconisations en matière d'irrigation (un seul agriculteur la pratique). Les réticences à l'égard de la mise en œuvre de cette irrigation tiennent à la lourdeur de la charge économique inhérente à l'irrigation, alors que l'amortissement est loin d'être évident dans un contexte de baisse des prix des contrats et de précipitations plutôt régulières (Margétic C., 2000). Elles sont également liées aux difficultés de mise en cohérence du parcellaire autour du système mis en œuvre alors que la pérennité même du parcellaire par le système des échanges, les éventuels prélèvements ou le statut précaire des surfaces n'est que rarement garanti.

Bonduelle remercia, au début des années 1990, l'ensemble des producteurs de petits pois et de haricots de nos secteurs d'étude. Seuls cinq agriculteurs continuent de livrer des carottes à l'usine de Renescure. Seuls deux producteurs travaillent avec l'entreprise Mc Cain.

Carte n°25

Carte n°26

Carte n°27.

L'approvisionnement des industries belges à la recherche de tonnages supplémentaires a constitué une alternative. Ce fut le cas notamment pour les exploitations qui contractualisèrent une production de chicorée avec l'entreprise Warcoing S.A. (5) ou de Lin (3). D'autres (à hauteur d'un tiers de ceux qui dans le secteur le plus concerné contractualisaient avec Bonduelle) ont contractualisé avec des entreprises outre-frontière de surgélation des légumes⁷⁶ (9).

Les entreprises belges les plus présentes dans nos secteurs d'étude sont Dobbels-Pollet (Ichtegem) et Pass Frost (Zonnebek). Ces sociétés familiales, spécialistes des légumes (dix sociétés dominent le secteur), sont représentatives d'une industrie dont le développement s'est opéré dans les années 1970. Ces entreprises se sont appuyées sur les exploitations de Flandre occidentale pleinement investies dans les cultures intensives à forte valeur ajoutée (poireaux, céleris, choux) et une situation géographique à proximité des marchés d'Europe du Nord dont la demande n'a cessé de se développer. Elles sont fournisseurs des marques distributeurs. La moitié de la production est destinée à la restauration, un tiers à la grande distribution, 20 % à l'industrie. Les volumes traités ont été multipliés par quatre entre 1980 et 2004. La production nationale est insuffisante pour satisfaire les besoins en matière première de l'industrie, d'où le fait que les surgélateurs fassent appel à des producteurs hors frontière. 30 % des fournisseurs sous contrat de la surgélation belge sont ainsi des producteurs français (Unilet Informations, 2004).

Les sociétés auprès desquelles sont aujourd'hui engagés les agriculteurs des périphéries lilloises ou lensoises sont moins exigeantes tant sur la question de la dimension des parcelles que sur celle de l'irrigation. Relevons néanmoins qu'en 2000, un exploitant travaillant avec l'entreprise Dejaeghere (Langemark-Poelkapelle) n'a pas vu ses contrats renouvelés en raison de parcelles de dimensions trop restreintes. Mentionnons également que la société Unifrost (Ardooie) opéra dans les années 1990 un glissement de son aire d'approvisionnement vers des espaces ruraux de « grande culture » (sur Compiègne notamment) avant de s'adresser à nouveau à des exploitations de notre aire d'étude.

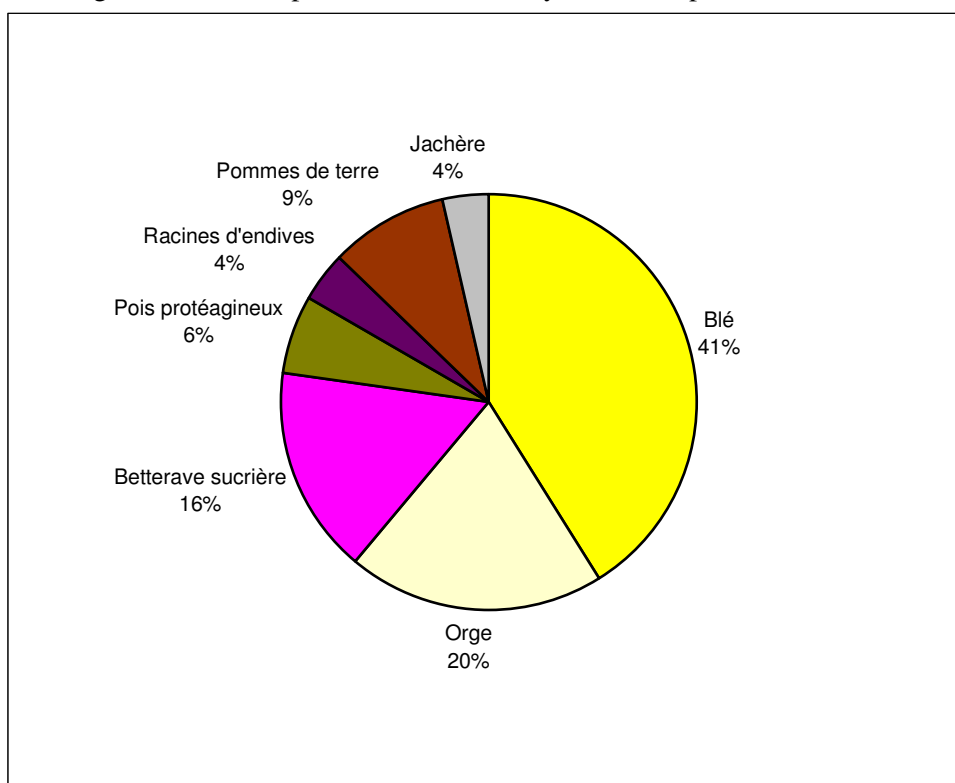
La disqualification des exploitations auprès des grands opérateurs agro-alimentaires locaux participe au processus d'extensification et de fuite en avant d'exploitations conduites à compenser à nouveau par l'accroissement des volumes,

⁷⁶ La Belgique est le premier surgélateur de légumes en Europe.

céréaliers et betteraviers notamment. Les systèmes de production sont alors fondés sur l'assolement (5 ans) suivant :

- pommes de terre
- blé
- escourgeon
- betteraves
- blé
- pommes de terre ou racines d'endives (pour la revente).

Figure n°17. Exemple d'assolement. Polyculture simple. 107 ha.



Les exploitations ainsi engagées dans des trajectoires de « fuite en avant » sont doublement « autonomisées » à l'égard de leur espace d'exercice.

La simplification des systèmes de production (suppression des élevages laitiers et des ateliers endiviers notamment) rend caduque le maintien d'un point de vente au détail. L'engagement dans nombre d'activités de diversification est compromis par le développement de l'activité salariée des épouses « libérées » par la suppression de la production endivière, par la charge financière que représentent les successives reprises ou par le temps que doit désormais consacrer l'exploitant aux superficies acquises. Certains évoquent les difficultés qui pourraient être les leurs pour concilier une activité

d'hébergement sur le corps de ferme et l'intensité des activités nocturnes aux périodes de moisson ou d'arrachage.

Ces mêmes exploitations ne sont plus en capacité de faire valoir un atout de proximité vis-à-vis des Industries Agro-Alimentaires qui ont investi les espaces périurbains étudiés, mais livrent aujourd'hui leurs productions légumières, pour celles qui sont parvenues à maintenir un contrat, en Flandre occidentale.

L'agrandissement et l'extensification ont été considérés par les exploitants engagés dans ces stratégies comme les adaptations les plus aisées à mettre en œuvre et les plus pertinentes dans la mesure où elles n'imposaient pas l'introduction de compétences nouvelles (rejet ou réticences à l'égard de la « multifonctionnalité ») et qu'elles représentaient une forme de garantie contre les risques de prélèvements fonciers (par effet de proportion). Les processus de disqualification auprès d'entreprises telles que Mc Cain ou Bonduelle, pressent les exploitants à compenser plus encore par les volumes et les superficies, à poursuivre plus loin sur la voie de l'investissement des seuls grands marchés céréaliers.

Les trajectoires des quatre exploitations de la catégorie qui, aujourd'hui, ont conservé un petit cheptel de 3 à 15 vaches allaitantes sont en tout point identiques. Elles sont cependant le fait d'exploitants agricoles qui ainsi « occupent » les prairies naturelles dont ils peuvent disposer, en bord de Marque notamment.

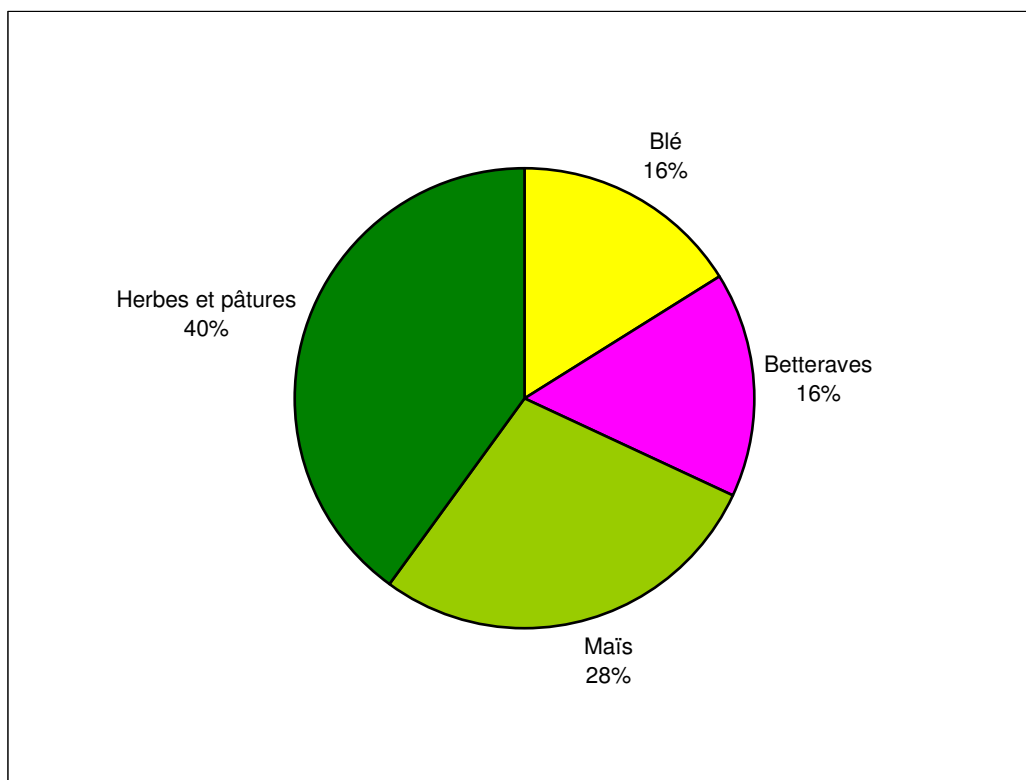
Les exploitations les plus largement engagées dans des activités d'élevage bovin (viande -5- ou lait -10-) répondent à un même principe de simplification des systèmes de production initiaux par disqualification d'une part, plein et unique investissement des filières conventionnelles d'autre part, ceci en fonction des opportunités d'agrandissement (compenser par le volume) et dans des objectifs de modernisation de l'atelier privilégié.

La divergence de trajectoire avec les précédents polyculteurs s'est opérée en fonction des conditions et des contraintes naturelles (prairies humides) et urbaines (espaces plus ouverts). Les producteurs de viande bovine affichent également leur goût pour l'activité. Les exploitations laitières dont les systèmes de production et de revenu ne dépendent que de filières longues, sont très sensiblement regroupées sur un faible nombre de communes. Dans le choix de l'orientation sont très largement entrées en jeu les notions de géographie héritée, de densité laitière et d'organisation des « circuits de collecte ».

En 1979, M. G. reprend l'exploitation familiale. La S.A.U. de celle-ci était alors de 20 ha. Le cheptel d'une vingtaine de têtes était composé de 5 vaches laitières et de charolaises. Le blé, les pâtures et le maïs occupaient l'essentiel des surfaces. Les endives de terre étaient au cœur du système de production. Les animaux étaient nourris avec les racines d'endives. Ils alimentaient un point de vente au détail (lait, beurre, œufs...).

En 1988, l'exploitant abandonne la production d'endives en raison de la concurrence exercée par les salles de forçage et afin de « vivre de sa passion » : l'élevage bovin. Le choix se porte sur des animaux de race limousine (vêlages plus faciles que les animaux de race charolaise). En 1992, la S.A.U. de l'exploitation est portée à 30 ha. Des reprises en 2001, puis en 2004 permettent de la porter à un total de 50 ha. L'exploitation compte aujourd'hui 200 têtes, dont 70 mères (naiseur-engraisseur).

Figure n° 18. Exemple d'assolement. Elevage bovin (viande). 50 ha.



Notons que les systèmes de production mis en place autoriseraient plus largement un réinvestissement des marchés locaux, par la vente directe notamment. Les contraintes financières (reprises, mises aux normes) ou de temps (concilier l'entretien de 200 têtes et une activité de diversification), le faible engouement des exploitants pour l'exercice de nouveaux métiers, l'absence de main d'œuvre familiale disponible ou

disposée à s'investir dans l'exploitation maintiennent les quatorze unités agricoles, classées dans ce groupe I, dans des trajectoires d'autonomisation à l'égard des marchés agricoles locaux et des potentialités urbaines de développement.

Deux exploitants contraints dans le développement des ateliers bovins soit par une localisation intra-urbaine, soit par des perspectives de prélèvements fonciers nouveaux, quittent ou cherchent à quitter l'actuel corps de ferme. L'un, à la tête d'une exploitation de 60 ha et disposant d'un cheptel de 150 bovins dont le siège est localisé au cœur d'une petite ville de 4 255 habitants (recensement de 1999), réalise sa mise aux normes et transfère la totalité de ses activités dans un village voisin, distant de quelques kilomètres. Un second (60 hectares, 45 vaches laitières), dont l'exploitation a été amputée récemment de 6 ha et qui est menacée à hauteur de 18 ha, soumis aux contraintes d'un Plan Prévention des Risques d'Inondation ⁷⁷, envisage un déménagement hors zone urbaine et vers des horizons de plus en plus lointains.

Les trajectoires décrites restent en soi des trajectoires d'adaptation aux contextes généraux mais aussi urbains, ne serait-ce que dans la mesure où elles sont des réponses au délitement de modèles initiaux très « territorialisés ». Elles ont cependant conduit à une "autonomisation" parfois extrême des exploitations à l'égard de leur espace d'exercice, et à leur seule inscription dans des bassins de production aux dynamiques exogènes et répondant à des stratégies industrielles d'échelle européenne.

Nombre d'exploitations ne s'accordent que peu d'alternatives. Le poids des investissements, les dimensions des ateliers, l'engagement des membres du foyer en d'autres domaines d'activités excluent pour beaucoup un éventuel réinvestissement des marchés locaux.

La proximité et la « pression » urbaines sont souvent mal vécues. Par pression urbaine nous entendons pression foncière, mais aussi appropriation de l'espace agricole par le monde urbain (inclusion des espaces agricoles dans le cadre des politiques d'aménagement des espaces communautaires). Les exploitants, en marge des dynamiques attendues par les pouvoirs urbains, ne se sentent plus les dépositaires légitimes de leur espace, se considèrent « en sursis » (Parsy H., 1989) et étrangers à un territoire qui n'est plus pour eux qu'une périphérie « agricole ».

⁷⁷ PPRI val de Marque, prescrit le 9 décembre 2000. Les épandages sont à éviter pendant les périodes de hautes eaux. Les fosses à lisier doivent être réalisées sur des terrains non inondables. Si cela est techniquement impossible, elles peuvent être réalisées en zones inondables avec pour impératif l'absence de risque de submersion.

IV. Des trajectoires de "spécialisation".

Les trajectoires de « spécialisation » (groupe II) sont essentiellement le fait d'anciens polyculteurs qui, dans les années 1980 et 1990, se sont engagés sur la voie de la monoproduction. C'est systématiquement le cas des endiviers, des monoproduleurs de fraises et des maraîchers. Ce n'est pas le cas des horticulteurs.

Nous classons dans cette même catégorie des exploitations qui s'investissent dans les productions biologiques, la logique présidant au choix de l'orientation étant très proche de celle des "spécialistes".

Nous sommes, avec ce deuxième groupe, en présence de « producteurs » dont les stratégies de maintien des exploitations passent par l'accroissement des volumes (marchés de gros), mais aussi par une mise en cohérence initiale des systèmes de production avec les structures ou potentialités locales, et plus spécifiquement urbaines, de commercialisation (plein investissement des créneaux agricoles bénéficiant des structures et réseaux de commercialisation générés par la ville).

Parmi ces structures, La S.C.A. « Marché de Phalempin » (Sud de l'agglomération lilloise) est issue des nécessités de mise sur le marché d'une production dont l'essor et donc la détermination des bassins sont intimement liés à la ville (imbrication historique entre la production endivière et la proximité urbaine). Les structures coopératives ont été créées dans les années 1970 pour permettre aux producteurs de s'affranchir de la dépendance à l'égard du négoce d'expédition. Elles ont autorisé, par le regroupement de l'offre et la maîtrise des premiers niveaux de vente, l'organisation économique d'une filière endivière jusque là atomisée et la structuration des bassins. Les marchés coopératifs se sont imposés à la fois en tant que centres de services polyvalents et têtes de réseaux (Vaudois J., 2000). Avec la S.C.A. « Marché de Phalempin », nous ne sommes cependant plus uniquement dans le cadre d'une structure d'approvisionnement du marché urbain. La coopérative vise des marchés régionaux et extra-régionaux. La marque « Perle du Nord » sous laquelle sont commercialisées les endives est commune à six O.P. du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie (de Petite Synthe à Villers Cotterets). Spécialisée dans les productions légumières, les fraises et les endives..., elle n'en est pas moins restée un moteur essentiel et spécifique des dynamiques agricoles locales.

Le Marché d'Intérêt National de Lomme (M.I.N., « Marché de Gros-Lille ») auprès duquel s'adressent commerçants de proximité, restaurateurs, fleuristes,

collectivités (uniquement pour la restauration) constitue la structure principale d'approvisionnement immédiat du marché urbain.

Les grandes surfaces ou les restaurateurs constituent, par ailleurs, des débouchés aux exigences accrues.

IV.1. De la spécialisation à la « déterritorialisation ».

La spécialisation endivière répond avant tout, et initialement, à cet objectif de valorisation des réseaux de proximité. Elle correspond à la moitié des effectifs du groupe II. Il s'agit d'exploitations qui accompagnèrent à compter de la fin des années 1970 le processus d'industrialisation (Vaudois J., 1991) d'ateliers considérés alors porteurs par la mise en œuvre de salles de forçage et des techniques de production hydroponiques. Des effets de densité et de structure sont identifiables. Nous relevons notamment le cas d'exploitations qui investirent la filière faute d'une base foncière suffisante pour s'engager dans les processus d'extensification précédemment décrits.

Malgré la chute des cours intervenue dès 1985, le poids des investissements réalisés (salle, aire dite de travail pour la mise en bac, stockage) conduit les exploitants les plus engagés dans la filière (les historiques d'exploitations font apparaître un seuil de 10 à 15 ha forcés) à poursuivre en cette voie. Le poids des charges (salariés, chauffage de la salle, emballages) et la nécessité de maintenir le chiffre d'affaires par les volumes obligent un équipement continu des ateliers (automatisation, chambres froides autorisant la conservation des racines entre l'arrachage et le forçage), des gains permanents de productivité et imposent une course à l'agrandissement des superficies « traitées ». Ainsi, une exploitation qui dès 1982 s'est engagée dans le forçage hors-sol a élargi sa période de production de 5 mois à 11 mois par an. Chaque salariée épluchait, dans les années 1980, 17 kg par heure. Ces salariées épluchent au début des années 2000, 60 kg par heures. Tel autre jeune exploitant traitait l'équivalent de 15 ha de racines dans le milieu des années 1990. Il valorise aujourd'hui 80 ha.

De tels gains ne peuvent être autorisés par des reprises. Les contraintes tant urbaines (concurrence d'accès au sol), qu'agronomiques (rotation de 5 à 6 ans⁷⁸) imposent des solutions foncières originales :

Les exploitants mettent à profit les superficies héritées des systèmes de polyculture préexistants (25-35 ha). Notons que par voie de conséquence la spécialisation ne peut être ici exclusive du fait des nécessités de l'assolement. Les mises

⁷⁸ La mise en culture de 80 ha de racines d'endives imposerait un assolement portant sur 400 ha de S.A.U.

à disposition auprès d'autres exploitants permettent néanmoins d'alléger l'investissement temps et capital consacré aux cultures autres.

Afin d'élargir le cycle des rotations, des échanges ponctuels de parcelles sont réalisés. Ces échanges peuvent notamment valoriser les discontinuités introduites par la frontière franco-belge. Les espaces outre-frontière, de la région de Tournai, n'investissent que très faiblement la production endivière, plus largement celle des pommes de terre et des betteraves sucrières. Inversement, l'endive s'est, en France, développée aux dépens de ces productions. Les exploitants mettent ainsi à profit des espaces « vierges » des cultures ainsi « délocalisées ».

L'essentiel des racines est cependant produit sur des terres louées à l'année (sous-location), ou est acheté à des polyculteurs.

Les locations à l'année s'opèrent auprès des agriculteurs engagés dans des stratégies de repli, exploitants en fin de carrière ou pluriactifs qui ainsi réalisent leurs assolements et valorisent malgré tout leurs superficies. Elles peuvent également être réalisées auprès de confrères eux-mêmes engagés dans des politiques de spécialisation maraîchère mais qui ont officiellement conservé leur S.A.U. (restent détenteurs du bail), ou d'éleveurs laitiers qui complètent ainsi leur assolement et le déchargent en maïs en louant par ailleurs à l'année.

Les polyculteurs auprès desquels sont faits les achats de racines peuvent être d'anciens producteurs en endives de terre et issus de la proximité. Les sols sont cependant sollicités depuis 90 ans et les superficies à mettre en culture sont considérables. Par ailleurs, le forçage s'effectue par parcelles (pour un réglage adapté des températures). Plus la salle est importante plus les parcelles doivent être grandes. Les « gros endiviers »⁷⁹ recherchent des surfaces de 5-6 ha en un seul tenant. Nombre d'endiviers sont ainsi conduits à s'adresser à des agriculteurs hors bassin et à privilégier les espaces de grande culture. Il est fait appel à des exploitants du sud de la région⁸⁰, mais aussi au-delà, jusque dans la Marne.

Citons en exemple l'une des exploitations précédemment mentionnées. Elle dispose d'une S.A.U. de 25 ha. Quatre hectares sont consacrés à la production de racines. Pour la réalisation de l'assolement 10 hectares sont consacrés aux céréales et 6 hectares sont mis à disposition pour la production de pommes de terre ou de betteraves

⁷⁹ On compte 20 ha par casseur. « Gros endivier » : 2 casseurs = 40 ha.

⁸⁰ A Berles-Monchel (entre Arras et Saint Pol sur T.), M. B. produit 50 ha de racines d'endive (sur une exploitation de 300 ha) pour des endiviers de notre secteur. Il fait les semis, entretient et livre (contrats).

sucrières. 25 hectares sont sous loués pour la production de racines. L'équivalent de 50 ha de racines est acheté.

Tel autre exploitant, dont l'atelier est de plus modeste dimension (17 ha forcés), dispose d'une SAU de 35 ha. Il produit toutes ses racines. Il en réalise le quart sur les terres dont il dispose en propre en ramenant l'assolement à quatre années et sous loue 10 ha en Belgique.

Ces deux « catégories » de producteurs se positionnent différemment sur les marchés.

Si les endiviers les moins importants (20 ha forcés) écoulent aujourd'hui encore leur production auprès des structures coopératives, ils n'en recherchent pas moins des circuits plus porteurs (petits commerçants). Les coopératives souffrent du handicap que constitue l'existence de charges spécifiques à leur statut et à leur histoire (Vaudois J, 2000). La lourdeur des frais de collecte, découlant notamment de la prépondérance des ateliers de taille moyenne ou petite dans l'effectif des adhérents, en est un exemple. Le surcoût qui s'attache à cette situation a été évalué à la fin des années 1990 à 3-4 % du chiffre d'affaires de l'activité endivière.

Les volumes dégagés par les plus gros producteurs leurs ont offert la possibilité de s'affranchir de ces réseaux coopératifs. Ainsi, nous pouvons citer l'exemple de ce producteur à la tête d'une endiverie de 50 hectares qui pratique un système de vente à l'expédition au profit de la grande distribution (centrales d'achat). Plus redoutables encore sont ces nouvelles Organisations de Producteurs nées à la faveur de la réforme de l'O.C.M. légumes de 1996 (règlement 2200/96). Le plus important des endiviers de nos secteurs d'étude constitua ainsi une « O.P. club » de 6 producteurs-expéditeurs. Ces O.P. constituées en réseaux d'affinités, sans base territoriale forte, permettent de réaliser des économies d'échelle profitables (Vaudois J., 2000).

Les solutions mises en œuvre ont autorisé le maintien de la production endivière au sein des espaces urbains et périurbains envisagés. La dissociation opérée entre la production des racines et le forçage, la délocalisation des superficies mises en culture ont été la solution au développement d'endiveries concurrentielles et compétitives dans un contexte de recul des cours et de diffusion spatiale de la production en Picardie et en Champagne (Vaudois J., 1996). Parallèlement, les processus de concentration accélérée ont autorisé les plus gros producteurs à se désengager des réseaux de proximité tissés autour des coopératives.

Eric Manouvrier (2001) décrit la banalisation d'une production désormais étrangère aux qualités pédologiques locales, dissociée d'un territoire qui n'est plus que support d'activité économique, « désaisonnalisée » et standardisée (semences hybrides, utilisation des solutions hydroponiques imposant des dosages pré-déterminés et excluant la notion de savoir-faire ou de « touche personnelle »), en rien spécifique au lieu et à son histoire.

Jean Vaudois (2000) souligne combien les stratégies d'alliance « hors bassin », l'atrophie des « filières » techniques et agronomiques locales, l'affaiblissement du rôle polarisant des coopératives participent à un processus de déstructuration des bassins de production fondés historiquement sur l'activité de réseaux de proximité. Cette déstructuration se fait au profit d'une « géographie de réseaux d'entreprises déterritorialisées d'échelle régionale, puis nationale et internationale »

L'endive fait pourtant l'objet d'un véritable attachement régional. La « bonne vieille endive » reste une référence emblématique tant à l'échelle du Nord-pas-de-Calais que des bassins de production historiques.

Alors que l'endive produite selon des méthodes « hors sol » est dénommée par les acteurs de la filière « endive conventionnelle », l'endive dite de pleine terre semble faire l'objet d'un véritable intérêt de la part des consommateurs. Il n'est pas rare que certains effectuent des trajets kilométriques importants et ne fréquentent tel point de vente que parce qu'il propose des endives produites selon des méthodes traditionnelles (Manouvrier E., 2004). Un exploitant proche de la frontière dispose d'une clientèle largement constituée d'habitants de Tournai ou de Mons qui achètent pour eux, leur famille et le voisinage. La démarche devient « touristique ». La valeur assignée au produit est « patrimoniale »⁸¹ et doit permettre « de renouer avec une identité » locale (Poulot M., Chokomian S., de Biasi L., 2004).

Tandis que le nombre de producteurs traditionnels ne cesse de décroître (les ateliers qui ont pu subsister sont majoritairement aujourd'hui le fait d'exploitants âgés), le créneau peut susciter l'intérêt de producteurs spécialisés. Ainsi pouvons nous citer

81 Consacrer un objet comme relevant du patrimoine, « c'est mettre à part, opérer un classement, constater une mutation de fonction et d'usage, souligner la conscience d'une valeur qui n'est plus vécue dans la reproduction de la société mais qui est décrétée dans la protection de traces, de témoins, de monuments » (Fabre D., 1997). D. Chevallier, I. Chiva et F. Dubost, (2000) relèvent qu'une « grande partie des objets qui se rapportent à la ruralité sont aujourd'hui promus au rang de patrimoine ». J.P. Charvet et M. Poulot (2006) notent que « la campagne fantasmée participe de la vague générale de patrimonialisation qui touche actuellement toute la société française ». D'après G. Delbos (1997) cette consécration « s'énonce nécessairement en processus de réenchâtement du monde », au terme duquel « un produit, une manière de faire, se trouvent constitués en exceptions ou en emblèmes ». Notons que la journée « porte ouverte dans les fermes » organisée en 1999 à Hem, s'est faite dans le cadre des journées du patrimoine !

l'exemple de ce G.A.E.C. juxtaposant à la salle de production hydroponique un atelier de forçage sur tourbe.



Photographies n° 1 et 2.
Louvil (59). A l'atelier de production hydroponique est juxtaposé un atelier de forçage « traditionnel ».



Le positionnement de ces exploitations sur le créneau peut être favorisé par les équipements, de conditionnement notamment, dont elles disposent.

La pleine valorisation du créneau et les perspectives d'ancrage des exploitations par la promotion d'une endive de « terroir »⁸², dans le cadre des circuits explorés, se heurtent cependant aux difficultés d'assigner une assise territoriale officielle au produit. Eric Manouvrier (2004), nous montre combien les caractères physiques, chimiques et biologiques des sols des bassins de production historiques sont hétérogènes. L'auteur ajoute qu'il est impossible d'apporter des précisions à la question du lien « lieu-variétés de semences » tant la collecte de ces semences s'avère délicate en raison de la dispersion géographique et de la disparition éventuelle de variétés anciennes.

⁸² Le « terroir », terme polysémique, de connotation aujourd'hui positive renvoie à une vaste catégorie « opportuniste » de vocables auxquels nous pouvons adjoindre « authenticité », « enracinement »... Le « produit de terroir » fait néanmoins référence, et en cela il se réfère au terroir des géographes, à un lieu aux caractéristiques physiques particulières. Les qualités du produit cultivé en ce lieu sont intimement liées à ces caractéristiques. Ce même produit et son attachement au lieu relèvent également de savoir-faire partagés et de la notion de profondeur historique (l'antériorité qui donne de l'épaisseur au lieu liée à la mémoire collective transmise), (Bérard L, Marchenay P., 2007). M. Poulot et T. Rouyrès (2004) soulignent le « renouveau des terroirs ».

L'abondance de « preuves orales » et de témoignages (recours à la dimension socio-culturelle) se révèle insuffisante à légitimer l'ancrage territorial du légume. La quasi-absence de documents écrits constitue un manque important dans la démonstration du lien de l'endive de pleine terre à un « terroir ».

Le marché reste par ailleurs très local et donc insuffisamment intéressant pour les plus importantes structures de mise sur le marché.

La logique qui préside aux stratégies des exploitations horticoles ici envisagées répond à la même volonté de positionnement des exploitations sur des marchés de gros. Les trajectoires de ces exploitations les ont de même conduites à s'extraire des marchés et réseaux locaux et urbains initiaux pour s'insérer dans des réseaux de dimensions régionales, nationales ou internationales, structurés selon des raisonnements de proximité économique et non plus géographique.

Le grand-père de M. α était horticulteur. Le Grand-père a eu huit enfants. Sept sont devenus horticulteurs. La commercialisation des productions des sept entreprises alors indépendantes s'effectuait sur la base de l'approvisionnement du marché urbain local par l'intermédiaire du M.I.N. de Lomme (40 producteurs vendaient au M.I.N. de Lomme). L'évolution d'une demande urbaine qui désormais porte sur les fleurs coupées et l'impossibilité pour les entreprises locales de se positionner sur ce créneau (mise sur le marché néerlandaise, productions des pays du « Sud » : Equateur, Kenya, Colombie, Israël, Afrique du Sud...) conduisent, dans le milieu des années 1980, les sept frères à se désengager du M.I.N. Ils se positionnent sur la seule production des plantes en pot, sur une gamme traditionnelle correspondant à une clientèle plus « rurale » : Bégonias d'intérieur, poinsettia, impatiences de Nouvelle Guinée, cyclamen... et constituent un G.I.E. de vente. Dans le cadre de ce G.I.E. chacun s'est spécialisé dans un nombre restreint de productions, d'où une offre à prix compétitifs mais qui est restée diversifiée.

M. α s'est installé en 2000. Il investit un million d'Euro, modernise l'exploitation et multiplie la surface en serres chauffées par deux (de 4000 à 8000 m²). L'objectif est de porter cette surface à 1,5 hectares. Les plants de Bégonias sont achetés à un Néerlandais qui les fait produire en Afrique du Sud, au Brésil et au Kenya. Les plants de géraniums viennent des Canaries... Les dynamiques de l'entreprise sont déterminées en fonction des concurrences belges ou néerlandaises. L'exploitant cible au-delà de l'accroissement des volumes, la qualité des produits et soigne le service (grande souplesse dans les dates de livraison).

Le G.I.E. regroupe désormais, suite à la prise de retraite des oncles, trois entreprises : le G.A.E.C. de monsieur et de son frère, celle de deux cousins et une autre de trois cousins. Le groupement dispose d'un livreur et d'un vendeur. Les ventes se font auprès de fleuristes et de jardinerie dans le Nord-Pas-de-Calais, dans la Somme, mais aussi en Ardennes et dans la Marne.

Document n° 1.

Entreprise horticole d'obtention. Plaquette de présentation des plants commercialisés. Couverture.



Un second producteur, issu également d'une famille d'horticulteurs, spécialise l'entreprise dans l'obtention de plants de chrysanthèmes. L'exploitation est aujourd'hui en joint-venture avec une entreprise hollandaise produisant des plants de chrysanthème au Kenya. Ceux-ci sont destinés à l'Europe. Le site de « Lille » produit pour la France. Les serres ont dû être déménagées en raison d'une impossibilité de développement des surfaces. La localisation de l'entreprise est restée périurbaine en raison des avantages conférés en matière de facilités d'accès. La plaquette de l'obtenteur (document n°1), centrée sur les « grands espaces » ruraux, de la Chaîne des puys ou littoraux est révélatrice du degré de détachement de l'entreprise à l'égard de son lieu d'implantation, devenu neutre.

Les trajectoires de spécialisation par les productions biologiques peuvent être très comparables dans la motivation initiale de mise en adéquation du système de production au contexte périurbain et par l'insertion de l'exploitation en des réseaux exogènes au territoire.

M. B., âgé d'une quarantaine d'années a été technicien en matériel dentaire pendant dix ans. Il reprend en 1999 l'exploitation familiale alors que rien ne le laissait présager. Son père pensant ne pas avoir de successeur n'a pas réalisé de gros investissements au cours de ses dix dernières années d'activité. L'exploitation comptait alors une trentaine d'hectares, associait à la polyculture 4 à 5 vaches allaitantes et un petit élevage laitier disposant d'un quota de 78 000 l. Tout le lait partait au détail

(50 000 – 60 000 l ainsi écoulés, en deçà du quota). Le petit lait issu de la transformation en beurre, permettait un atelier porcin. Lorsque monsieur B. se décide pour l'agriculture, il prend un congé formation (B.T.A.). Il fait son stage dans une ferme « bio » de Cobrieux. Il réalise qu'il est possible de viabiliser une exploitation de 30 ha et d'échapper ainsi à la pluriactivité par l'investissement des filières biologiques. Il dispose par ailleurs de « l'avantage » de n'avoir jamais travaillé selon des procédés de production classiques et d'avoir repris une exploitation promise à la disparition. Il ne souffre pas alors du handicap lié à l'inertie qu'auraient pu représenter d'éventuels investissements antérieurs.

Il réalise une conversion progressive des terres de son père à hauteur de 3 à 5 ha par an. La première année les terres sont consacrées à la jachère ou à la production du maïs ensilage. Le maintien de l'atelier laitier a alors permis l'utilisation de ces produits sans trop accroître le travail et en limitant les risques⁸³ (les deux premières années les productions ne peuvent être commercialisées en « bio »). La campagne 2003-2004 est la première où les 23 ha destinés à être convertis sont entièrement commercialisés en « bio ». Le panel de productions pourrait cependant être celui d'une polyculture « conventionnelle » : Blé et triticale représentent 11ha, les cultures de pommes de terre, de betteraves potagères (seul producteur du département) et de féveroles couvrent chacune 4 ha. La production laitière reste conventionnelle. Son maintien est incertain (évolution de la vente directe, avenir des activités de transformation réalisées par la mère de l'exploitant). L'atelier permet cependant aujourd'hui encore la valorisation du ray grass introduit dans les rotations « bio ». L'exploitant loue par ailleurs à l'année deux hectares pour la production de betteraves sucrières. Cette production hors assolement lui permet d'obtenir des vinasses pour fertiliser ses terres (autorisé en agriculture biologique).

Les productions sont faites sous contrats. Le blé, le triticale et les féveroles font l'objet d'un contrat avec un semencier, les pommes de terre avec un négociant d'Arras et les betteraves potagères avec un industriel du Loiret (produits cuits et mis sous vide pour la grande distribution). Ce dernier industriel débute ses approvisionnements en Espagne en mai et les termine dans le Nord en février. M. B. a obtenu ce contrat par un groupement d'agriculteurs « bio » (GABNOR)⁸⁴ centralisant les demandes et les offres.

⁸³ Lorsqu'il reprend l'exploitation, M. B. préserve l'atelier laitier afin de sécuriser un revenu, mais aussi parce que sa mère poursuit la production de beurre. La production n'est cependant plus la priorité de l'exploitation. L'activité de vente directe opérée selon les modalités d'une traditionnelle tournée et dont la clientèle « héritée » est désormais âgée, décline de 5 % tous les ans depuis 1999.

⁸⁴ Groupement des Agriculteurs Biologiques du NORd-pas-de-calais (Phalempin). Ce groupement, initialement à vocation syndicale, travaille au développement de l'agriculture biologique. Il accompagne les projets, appréhende les marchés...

L'agriculture biologique ne permet pas les mêmes rendements. Ainsi, l'exploitation étudiée produit 50 à 60 quintaux par hectares contre une moyenne locale de 80 quintaux. Les semences sont de 30 % à 50% plus chères. Le coût des intrants (divisé par deux) est cependant nettement inférieur et les prix de vente à la production peuvent être considérablement plus élevés (multipliés par dix pour les pommes de terre, par cinq ou six pour les betteraves potagères et 2,5 pour le blé).

Le chiffre d'affaires de l'exploitation a été multiplié par deux en raison du rapport rendements, charges et prix à la vente, mais aussi parce que ces prix ont autorisé la production de cultures pour lesquelles une exploitation de cette S.A.U. est aujourd'hui largement disqualifiée. Sans l'orientation biologique l'exploitant n'aurait sans doute pas produit de pommes de terre. Trois à quatre hectares (: rotation sur les 23 ha de cultures) « ne sont pas rentables selon un itinéraire conventionnel » et ne permettent pas de contrats. Sans doute, pour ses têtes d'assolement aurait il mis à disposition ses terres.

La trajectoire n'est cependant pas sans écueils. Si l'orientation biologique a autorisé le maintien et le développement de l'exploitation malgré une assise foncière étroite, le système mis en œuvre interdit les échanges à l'amiable de parcelles et rend plus vulnérable encore l'exploitation aux évictions foncières. Le temps nécessaire à la conversion des terres éventuellement reprises en compensation compromettrait l'assolement et le label, d'autant plus qu'il n'existe pas de barème spécifique d'indemnisation. L'émiettement du parcellaire multiplie les voisinages avec des productions conventionnelles et oblige à un certain nombre de précautions (l'exploitant met ainsi 3 m de maïs en bordure de ses parcelles pour protéger ses cultures de betteraves et de pommes de terre).

Enfin, la valorisation locale de l'itinéraire est a priori aisée pour un exploitant qui hérita d'une clientèle directe, et pourrait participer à la compensation de cours globalement à la baisse (ouverture des marchés, pression sur les prix exercée par les G.M.S., professionnalisation des producteurs...). Il s'avère cependant que l'exploitant n'est pas en mesure, pour ses pommes de terre, de valoriser le label auprès de la clientèle constituée par ses parents, mise en confiance par le seul lien direct avec le producteur (l'image des produits par le seul fait qu'ils sont vendus en direct est déjà très bonne). La mise en avant du label imposerait une recomposition du profil de clientèle, de l'offre donc (par son élargissement et l'intégration du modeste atelier laitier au procédé biologique), du système de production aujourd'hui mis en œuvre et une renonciation aux contrats et aux réseaux tissés.

Les trajectoires des exploitations endivières, horticoles ou biologique ici présentées sont celles d'un engagement initial dans des processus d'adaptation au contexte périurbain par la valorisation des structures de mise sur le marché locales (nées de la ville : MIN ; ou nées de l'organisation d'un marché issu de la ville : endives) et/ou par l'élévation de la valeur ajoutée à l'hectare. Ces trajectoires rendent compte néanmoins d'une géographie agricole dont le lien au territoire s'est distendu pour n'être principalement plus qu'historique ou familial, et donc « révisable »⁸⁵. Les velléités de mise à profit des créneaux par lesquelles ces exploitations pourraient à nouveau s'ancrer au sein de leur espace d'exercice paraissent se heurter tant aux difficultés d'assigner une « indication géographique » à l'endive de terre qu'à celles de valoriser localement un label biologique indépendamment d'une stratégie autre, de captation d'une clientèle « autre ».

IV.2. Spécialisation et maintien de la mise à profit des potentialités locales de commercialisation.

La logique qui préside aux stratégies de spécialisation dans la seule production de fraises hors sol nous renvoie aux mêmes impératifs d'intensification et de valorisation de réseaux de commercialisation proches et préexistants. Elle répond de plus à un objectif de haute valeur ajoutée à l'hectare.

La monoculture des fraises est le fait, au sein des espaces explorés, de deux agriculteurs pluriactifs. Ils investirent le créneau tant parce qu'il était en développement (production qui a été présentée par les instances professionnelles comme alternative de reconversion dans le contexte de la crise endivière), qu'en raison de la modestie des investissements à opérer (l'un des exploitants s'engagea dans la production en 1998 avec un investissement de 140 000 Francs) et de son insertion au sein des réseaux coopératifs préexistants. Les deux producteurs ont repris des exploitations en polyculture, mais qui disposaient d'ateliers soit de production endivière, soit déjà de fraises.

L'un, salarié à temps complet à l'extérieur, développa 4000 m² couverts de fraises de saison qui permettent d'inclure les travaux de récolte et de plantation dans les périodes de congés.

Le second s'est installé en 1985, aux côtés de son père. L'exploitation de 33 ha forçait selon les méthodes traditionnelles 9 ha de racines d'endives. En 1986, un atelier

⁸⁵ L'expression est de Bertrand Hervieu, rapportée par Berard L., Marchenay P. (2004)

de 70 ares en fraises de terre est adjoint. En 1988, le père de l'exploitant prend sa retraite. Six hectares sont soustraits à l'exploitation, notamment par la construction de la ligne T.G.V. L'épouse de l'agriculteur travaille à l'extérieur. M. D. n'était plus en mesure d'assurer seul les productions céréalières, endivières et de fraises. L'ampleur des investissements à réaliser pour la réalisation d'une salle de forçage hydroponique dans un contexte déjà difficile pour la filière décourage l'exploitant. En 1989, il débute la production de fraises hors-sol (sur le modèle de ce qui existait déjà à proximité d'Anvers). En 1991, il met un terme à la production endivière. L'année suivante l'essentiel de la S.A.U. est cédé, « une petite exploitation sans les endives n'étant pas viable par le simple blé ». Il conserve six ha. Un hectare est consacré aux tunnels, cinq hectares sont sous-loués à un éleveur. En 1992, M. D. dispose de 7000 m² couverts de fraises de saison. En 1996, un emploi extérieur régulier lui est proposé. Le salarié de la C.U.M.A. S.I.P.E.V. Froid⁸⁶ (Cysoing), composée d'adhérents de la coopérative de Phalempin, prend sa retraite. M. D. le secondait en novembre, une fois le travail dans les serres terminé. Il lui était cependant impossible d'accepter un temps plein. Il partage le poste avec un autre producteur de fraises. L'essentiel du travail se fait du 20 octobre à mars, période compatible avec la production des fraises. A compter de 2000, l'exploitant substitue aux fraises de saison des variétés remontantes. Ces variétés produisent plus longtemps et permettent d'étaler le travail dans l'année. Quinze personnes sont employées du 20 mai jusqu'à fin septembre, contre auparavant le double sur un laps de temps plus court. Le personnel est fidélisé.

La mise sur le marché s'opère auprès de la coopérative de Phalempin. La coopérative assure le conditionnement et prend en charge la totalité des productions. Elle constitue une garantie et une sécurité fondamentale au fonctionnement des unités agricoles envisagées. Les exploitants rencontrés n'envisagent aucunement de se désengager d'une structure sans laquelle ils n'auraient pas emprunté la trajectoire.

⁸⁶ Chambres froides collectives de conservation des racines d'endives.

Photographie n° 3. Cysoing. Production de fraises hors-sol. Tunnels. Des structures légères et une production à haute valeur ajoutée par unité de superficie, autorisant des trajectoires d'intensification pour des exploitations contraintes en capacité d'investissement et en superficie.



L'orientation vers la monoproduction de fraises est présentée par les exploitants rencontrés comme une solution au maintien d'exploitations aux structures initialement trop étroites, particulièrement compatible avec l'exercice d'une activité extérieure. L'opportunité des trajectoires empruntées est à mettre au crédit des réseaux préexistants de mise sur le marché. Les itinéraires ainsi décrits sont le fruit de stratégies de prise en considération des conditions foncières et commerciales propres à l'espace d'exercice. Elles n'en ignorent pas moins les potentialités de valorisation immédiate du marché local.

Parmi les exploitations maraîchères dont il peut ici être question, cinq reposent sur des structures foncières étroites (de 2 à 6 ha). Elles peuvent être issues d'anciennes fermes de polyculture dont la majorité des terres ont été cédées (4). Les productions de salades, radis, persil, courgettes... et éventuellement d'endives de terre ou de fraises assurent la plus haute valeur ajoutée à l'unité de superficie (3 à 4 Euro/m² peuvent être escomptés pour un production de fraises contre 70 cents pour une production de pomme de terre⁸⁷).

Ces maraîchers travaillent seuls sur leur exploitation (4) et/ou sont pluriactifs (2). La commercialisation s'effectue auprès du marché de Phalempin (1), de négociants

⁸⁷ Pour un rendement moyen de 40 T / ha au prix de vente moyen de 170 euros par T.

(1) ou du MIN (3). Les itinéraires, très comparables dans leur démarche aux précédents (structures initialement trop étroites, mise à profit des réseaux préexistants...), mettent beaucoup plus directement à profit par l'approvisionnement de la plate-forme de Lomme le potentiel urbain de consommation. De telles stratégies de mise à profit du potentiel urbain de consommation peuvent revêtir une dimension offensive dans le cas d'unités agricoles de beaucoup plus grande envergure (2).

Nous pouvons notamment citer l'exemple d'une exploitation maraîchère (G.A.E.C. de deux frères de 45-50 ans) qui aujourd'hui consacre 20 ha aux cultures de légumes de plein champs et 32 ha aux pommes de terre. Le père initialement installé à la ferme Petitprez à Villeneuve d'Ascq (site du Héron) a été exproprié, puis a perdu le bénéfice de ses terres au fur et à mesure du développement de la ville nouvelle. Avec le creusement des lacs, il perd ses prairies, met fin à l'activité d'élevage et réoriente l'exploitation dans la production de légumes de plein-champs (1970, passage d'un système de polyculture-élevage à une polyculture-maraîchage). En 1975, il quitte le site du Héron pour s'installer à proximité de Hem. En 1983, il s'associe en G.A.E.C. avec ses deux fils. L'exploitation acquiert alors son actuel profil. Aux cultures de légumes (choux, céleris, navet, carottes et salades) est adjointe la production de pomme de terre. Les légumes sont produits sur des hectares en bail. Les pommes de terre sont produites sur des terres en sous-location (par nécessité de l'assolement. Pour réaliser un assolement avec 32 ha de pommes de terre il faudrait au moins disposer de 120 ha en bail). Depuis les années 1980, le panel de productions a néanmoins été resserré. La logique était alors de mettre sur le marché ce qui était produit. Les pertes subies (courgettes laissées au champ parce que le prix de vente ne couvrait pas le coût du travail de récolte et de conditionnement) ont engagé les producteurs à ajuster leur offre aux débouchés visés et à développer les créneaux les plus porteurs (ne produire qu'en fonction de la demande et se rapprocher le plus possible du marché). La gestion est affinée. Les heures de tracteur sont comptées en fonction des gains espérés. Les rendements et l'amélioration de la productivité sont des objectifs prioritaires. La production de salades est développée (2 hectares par mois pendant 6 mois, soit 12 ha. 80 000 plants/ ha. 40 000 à la récolte). En 1998, le matériel de conditionnement des légumes, les laveuses pour les pommes de terre... sont renouvelés.

L'exploitation a pu occasionnellement « dépanner » Bonduelle, mais n'a pas cherché à se positionner auprès des grandes entreprises agro-alimentaires régionales ou belges. De même, elle peut ponctuellement et occasionnellement fournir le M.I.N., s'il y a des manques. Elle privilégie l'approvisionnement des hypermarchés. L'exploitation livre directement et tous les jours aux grandes surfaces de la périphérie lilloise Est et

Sud (Villeneuve d'Ascq, Leers, Faches-Thusmesnil). Ces livraisons de produits prêts à mettre sur les étals, représentent 50 % du chiffre d'affaires de l'exploitation (40 % des volumes). Le niveau de rémunération des pommes de terre est établi en « moyenne ». Lorsque les cours sont bas les prix pratiqués sont un peu supérieurs, et inversement. L'exploitation assure l'approvisionnement toute l'année. Les prix obtenus pour les légumes sont 20 à 30 % supérieurs à ceux du grossiste (qui travaille par ailleurs avec « Phalempin »). La plus-value correspond à une prestation de service qui est celle du conditionnement, mais aussi de la souplesse de l'approvisionnement. Les grandes surfaces peuvent être réapprovisionnées immédiatement en produits frais par effet de proximité et grâce à l'absence d'intermédiaire, ceci dans les volumes désirés. L'exploitation agricole dispose de son propre camion, de capacités de stockage (chambre froide) et livrent dans des délais très courts (le temps de réaction est beaucoup plus rapide que par la centrale d'achat SCOFEL⁸⁸). Les supermarchés se garantissent contre les ruptures d'approvisionnement et gagnent en fraîcheur.

Les livraisons auprès du grossiste permettent de « faire les volumes », mais aussi d'écouler les moins beaux produits. Les exploitants soulignent, par ailleurs, que le coût de conditionnement est inférieur (réglage des machines sur de plus gros volumes d'où des économies de main d'œuvre). Le grossiste dispose enfin de contacts et réseaux dont eux ne disposent pas.

Soulignons que les exploitants ont réajusté leur politique commerciale au profit de ce dernier. Dans les années 1990, les hypermarchés ont représenté 90 % de leur activité. Une telle proportion impliquait beaucoup de pertes (produits rejetés ne correspondant pas aux critères réclamés) et une situation de dépendance. Depuis, parce que les supermarchés ne voient pas leurs ventes en frais se développer et pour éviter cette situation de dépendance, un équilibre entre grossiste et supermarchés a été recherché.

Les prix obtenus auprès des hypermarchés, mais aussi le fait que le travail se fasse sur l'année entière (salades de mai à octobre, puis légumes d'hiver) permet à l'exploitation de réaliser un chiffre d'affaires par hectare dix fois supérieur à celui d'une exploitation engagée en céréaliculture.

Les stratégies de spécialisation dans une production et ce dans un objectif d'accroissement du chiffre d'affaires tant par l'élévation de la valeur ajoutée à l'hectare que par l'augmentation des volumes ont conduit les exploitations présentées,

⁸⁸ SCOFEL : centrale d'achat de Auchan à Lomme. Celle-ci pour l'approvisionnement des hypermarchés doit contacter les producteurs, faire venir puis redistribuer le produit.

notamment les unités endivières ou horticoles dont la trajectoire est la plus aboutie, à une véritable autonomisation à l'égard de leur espace d'exercice (détachement des réseaux de mise sur le marché locaux et spécifiques, standardisation des productions), quand bien même la stratégie fut dictée par la proximité urbaine.

L'ancrage aux structures initiales de mise sur le marché a été constaté auprès de monoproduleurs de fraises, cependant pluriactifs.

La dernière exploitation envisagée grâce à la précocité de la réorientation, l'importance des volumes dégagés et la valorisation de l'atout de proximité grâce à un engagement dans les créneaux du « frais », nous offre le seul exemple de pleine adaptation d'une exploitation du groupe II à son environnement urbain, tant par la mise en cohérence du système de production que par la valorisation du potentiel local de mise sur le marché.

En 1992, cette dernière exploitation a été menacée par les projets de réalisation d'une zone d'activité. Les exploitants vivent alors très mal la menace : ils risquent à nouveau de recommencer à zéro. Ils obtiennent l'appui de la chambre d'agriculture qui propose un contre-projet. L'« affaire » est médiatisée. M. B. père est propriétaire de chevaux de traits. Ceux-ci sont mis en avant dans les articles de presse. La zone est décalée, les prélèvements sont effectués sur les terres cultivées par deux agriculteurs prenant leur retraite. La mise en exergue du « pittoresque » et la sensibilisation de l'opinion par ce biais participèrent sans aucun doute à la prise en considération du dossier par les autorités compétentes. L'anecdote peut être symbolique de la déficience en termes d'image et d'ancrage dans le vécu des citoyens et éventuellement dans la perception des décideurs d'une telle exploitation. Par la stratégie déployée, les systèmes de production et de commercialisation mis en œuvre, l'exploitation est urbaine. Elle n'est pas étrangère à la ville, mais reste étrangère aux citoyens.

Sur les 18 exploitations ici envisagées qui déployèrent, hors de toute politique ou capacité d'ouverture aux citoyens, des stratégies d'adaptation par la spécialisation et la mise à profit de réseaux préexistants, très peu (4) sont en mesure de valoriser les potentialités d'approvisionnement immédiat du marché urbain. Les unes selon des logiques de mise en concurrence sur des marchés nationaux ou internationaux se sont inscrites puis extraites des réseaux locaux. D'autres, par et pour l'exercice de la pluriactivité, notamment orientées dans la monoculture de fraises, restent inscrites dans ces réseaux, mais ne profitent pas du potentiel direct de consommation. Les exploitations maraîchères

apparaissent plus en phase avec le marché local. Les unes apparaissent néanmoins contraintes par l'insuffisance de la main d'oeuvre. D'autres plus offensives, et de plus large assise, parviennent à capter le marché des Grandes Surfaces.

V. Des trajectoires d'engagement dans une logique d'ouverture aux demandes citadines.

Nous avons pour l'établissement de notre typologie, afin de balayer au mieux l'éventail des trajectoires d'exploitation, distingué quatre sous-groupes déterminés en fonction de la nature des systèmes de production et des activités de services développées. Cette typologie suggère une offre de services très inégale dans sa capacité à valoriser l'agriculture en tant qu'activité apte à produire une valeur ajoutée à l'espace urbain, en tant qu'activité qui ne serait plus que simplement et prosaïquement « spatialement » indispensable (Margétic C., 2003), indépendamment de toute autre considération d'utilité sociale.

Les groupes III a et III b diffèrent par les systèmes de production mis en œuvre. Les conditions de mise en œuvre des activités de diversification par les services sont néanmoins comparables.

V.1. Des stratégies de pluriactivité renforcée ou d'alternative.

Les groupes III a et III b regroupent quatorze exploitations dont les trajectoires par l'investissement des marchés de gros et les dynamiques de simplification ou de spécialisation sont comparables aux précédentes exploitations. Des pans entiers du bâti agricole libérés, des évolutions moins abouties ou des trajectoires plus heurtées ont cependant engagé les exploitants dans la mise à profit des demandes urbaines.

-Les créneaux explorés –

Le premier des créneaux explorés par ces exploitations est celui de l'hébergement, qu'il soit touristique (gîte), pour étudiants ou principal (huit exploitations). Le second est celui de la pension ou du centre équestre (six exploitations).

Le développement de l'hébergement est motivé tant par l'acuité des demandes en la matière, que par le faible investissement temps et main d'œuvre d'une telle diversification. Ce dernier élément a été central dans la détermination d'agriculteurs souvent seuls sur l'exploitation. L'aménagement des logements implique que l'exploitant soit propriétaire du corps de ferme.

La simple pension équestre est de plus motivée par un très faible niveau d'investissement financier.

Le centre équestre (pension, carrière et manège, enseignement) impose de beaucoup plus lourdes structures matérielles et souvent statutaires. Soulignons que les écuries, non soumises aux contraintes des mises aux normes, peuvent être réalisées au sein des zones agricoles (A) déterminées par les Plans Locaux d'Urbanisme.

- les stratégies-

* Une pluriactivité renforcée :

Les postes de revenu ainsi adjoints, peuvent ne répondre qu'à la simple volonté de ne pas laisser à l'abandon en raison de coûts d'entretien trop élevés les bâtiments désaffectés. Ce peut être notamment le cas d'agriculteurs pluriactifs dont l'extrême simplification des systèmes de production (céréaliculture, sous-location) a libéré les étables ou les espaces de stockage. Nous pouvons notamment citer les cas de cet exploitant qui aujourd'hui offre dix box en location (panneaux fixés dans les murs de l'ancienne étable), ou de cet autre qui propose un logement meublé dans l'ancien magasin de vente directe. Ce dernier a repris en 1992 l'exploitation familiale. L'exploitation orientée dans les années 1970 dans une polyculture-élevage largement fondée sur la vente au détail (produits laitiers, œufs, pommes de terre) investit en 1983 les créneaux laitiers. L'exercice d'une profession extérieure, l'insuffisance des structures foncières, la modestie de l'atelier laitier et les contraintes inhérentes à l'exercice de l'élevage à proximité d'un captage conduisent l'exploitant à ne consacrer les 19 ha dont il dispose qu'aux seules productions céréalières. L'exercice de la profession extérieure est assuré. L'héritage foncier et immobilier est préservé.

L'offre de logements ou l'orientation équestre répondent plus systématiquement à des solutions d'alternative à la pluriactivité ou à la « fuite en avant »

* Une alternative à la pluriactivité :

L'objectif est alors, au-delà de la question de la préservation d'un patrimoine immobilier, de conforter la viabilité d'entreprises dont l'équilibre financier peut être précaire, mais qui ne bénéficient d'aucune main d'œuvre disponible, ni de systèmes de production aptes à sous-tendre un point de vente au détail. Ainsi, telle exploitation endivière de dimension modeste (17 ha forcés) développa t-elle un gîte devenu indispensable en termes de revenu. L'atelier endivier n'autorise plus de marge bénéficiaire une fois les salaires, les annuités d'emprunt (renouvellement des installations en 1992) ... payés. Le développement de l'atelier se heurte par ailleurs aux effets de seuil (la pleine valorisation de la main d'œuvre s'opère par tranche de 20 ha forcés. Le dépassement de ces 20 ha exige l'emploi d'une main d'œuvre supplémentaire et des investissements en équipements dont la rentabilité ne serait assurée qu'à hauteur d'un doublement des volumes). La pluriactivité extérieure à l'exploitation imposerait l'abandon de la production. Les équipements endiviers (salle de forçage) seraient invendables, et le matériel soldé à bas prix. Le gîte constitue une alternative à cette solution de repli par la pluriactivité extérieure. L'accueil est assuré par l'épouse de l'exploitant, salariée à l'extérieur, mais disponible le samedi.

* Des solutions de substitution :

Les exploitations pratiquant une polyculture, mais engagées dans des stratégies d'investissement des seuls marchés de gros aux dépens de la diversité des productions ont trouvé leur salut dans une course à l'agrandissement par les superficies. Cette course impliquait cependant des dimensions autorisant le coût élevé des reprises. Des trajectoires insuffisamment abouties, un maintien tardif des ateliers développés dans les années 1970, les processus de disqualification tant par le retrait des grandes industries agro-alimentaires régionales que par la mise en concurrence avec des exploitations rurales ont engagé cinq exploitants dans des stratégies de substitution des ateliers fragilisés. La trajectoire est celle d'un désengagement partiel des marchés alimentaires ou industriels agricoles par le développement de pensions ou de centres équestres.

Les cinq exploitations ont en commun une localisation à la périphérie des villages ou petites villes. Le développement des ateliers n'est pas contraint par les relations de voisinage. Les animaux en pâture restent sous surveillance. Les cavaliers ont la possibilité de rejoindre directement des chemins de terre.

Parmi les exploitations qui ainsi juxtaposèrent de tels ateliers aux activités agricoles proprement dites, l'une s'engagea dans la trajectoire dès 1995, à l'occasion de

la succession père-fils. Le père éleva jusqu'à quatre-vingt taurillons⁸⁹. La chute des cours et le peu d'intérêt du fils pour l'élevage bovin l'amènèrent à cesser progressivement l'engraissement des taurillons. Ceux-ci sont remplacés par des chevaux. Aujourd'hui, le centre compte soixante chevaux. Si les propriétaires des animaux l'autorisent (contre une réduction du coût de la pension), leurs chevaux sont montés par d'autres, dans le cadre des enseignements. Le centre dispose d'un manège et d'un « club house ». La promotion est réalisée par quelques panneaux publicitaires disposés dans le bourg, mais surtout par le « bouche-à-oreille » et l'organisation de concours hippiques. Les chevaux représenteraient 43 % du chiffre d'affaires global. Les 70 ha sont consacrés à hauteur de 50 ha aux céréales. Le chef d'exploitation espère rassembler à terme quatre-vingt ou quatre-vingt-dix chevaux. Au-delà, il aurait des problèmes de place. Il ne veut pas non plus que le développement du centre se face trop au détriment des cultures.

L'investissement de deux autres exploitations dans l'hébergement équestre relève d'une même logique de substitution à des ateliers longtemps maintenus. L'un abandonna dans le milieu des années 1990 un atelier porcin (naiseur-engraisseur, 40 truies). Il héberge, depuis, vingt chevaux dans son ancienne porcherie. L'autre supprima progressivement un important atelier d'endives de pleine terre (après avoir tenté pendant trois ans une valorisation directe de celles-ci sur les marchés). Il créa parallèlement deux box en 2000, 16 box en 2003, 10 autres en 2005.

Le dernier exemple répond aux inquiétudes d'un exploitant tout à la fois affecté par le retrait à la fin des années 1990 du groupe Avril (pois de conserve. Producteurs peu nombreux, circulation trop importante), le repli opéré par l'entreprise Warcoing S.A. (chicorée inuline), et préoccupé par la « mise aux normes » d'un atelier laitier de 25 vaches. A la recherche d'une solution de « rechange » dans la perspective d'un éventuel abandon de l'activité laitière, l'exploitant s'engage en 2005, aux côtés d'un professionnel des sports hippiques, dans la réalisation d'un bâtiment avec box, manège couvert, carrière, club house... Quarante-trois chevaux et vingt-cinq poneys sont accueillis. L'agriculteur, propriétaire de la parcelle, fournit le foncier. Son associé offre ses compétences (gérance, enseignement) et apporte sa clientèle. Cinq enseignants interviennent. L'agriculteur et le gérant du club ont financé à part égale le bâtiment (emprunts sur 15 ans pour limiter l'importance des annuités et s'offrir ainsi la possibilité d'une extension) dans le cadre d'une Société Civile Immobilière (S.C.I.). Chacun reste cependant à la tête de sa propre entreprise. Le centre équestre est locataire de la S.C.I. Les pâtures ou la paille sont loués ou vendus à l'entreprise équestre.

⁸⁹ Ceux-ci ont succédé, dans les années 1970, à un atelier laitier.

- La spécificité de l'offre -

L'offre en hébergements relève de la simple adjonction d'une source de revenu supplémentaire, de la « pluriactivité » (chap. III, première partie) mais au sein du cadre de l'exploitation. La démarche pour les exploitations qui aujourd'hui offrent des logements locatifs (trois) ne diffère de l'investissement immobilier « conventionnel » que dans la mesure où ces logements réinvestissent un patrimoine immobilier rendu disponible. Les logements, afin d'offrir toutes les garanties d'intimité familiale requises, s'ouvrent sur l'extérieur du corps de ferme. Les logements pour étudiants relèvent de logiques en tout point identiques à celles de l'ensemble des particuliers qui à proximité des universités louent des chambres ou studios aménagés. Les exploitants concernés disposent cependant d'un large potentiel de valorisation du marché en raison de l'importance des bâtiments dont ils peuvent disposer. Soulignons que parmi les exploitants des espaces envisagés, au contact immédiat des espaces urbains, l'intégration au réseau « Campus vert »⁹⁰ n'est guère convoitée. La proximité est un atout très largement suffisant pour assurer l'occupation des chambres et studios.

Les gîtes envisagés sont le fait de deux endiviers. Labellisés « gîtes de France », ils sont localisés dans les anciens bâtiments du corps de ferme. Les salles de forçage sont elles extérieures à ces corps de ferme. Leur localisation au « sein » d'exploitations peut servir leur attrait ou leur niveau de fréquentation. L'un des exploitants a introduit quelques volailles, un poney... pour le plaisir des occupants. Il acquit un cheval de trait et organisa quelques promenades avec attelage, abandonnées depuis (disponibilité). Ces artefacts, symboliques des référents agricoles de la clientèle, traduisent néanmoins les réalités d'une offre plus « rurale » qu'agricole, plus générique que spécifique.

L'offre de services équestres (centres ou pensions) implique plus l'exploitation, ne serait-ce que par la mise à contribution de superficies (prairies conservées), la paille et l'entretien des animaux.

Le centre équestre peut imposer néanmoins, par les infrastructures requises, un détachement physique du corps de ferme (photographie n°4) et un niveau de professionnalisation des acteurs qui le rend très comparable à l'offre « non agricole ».

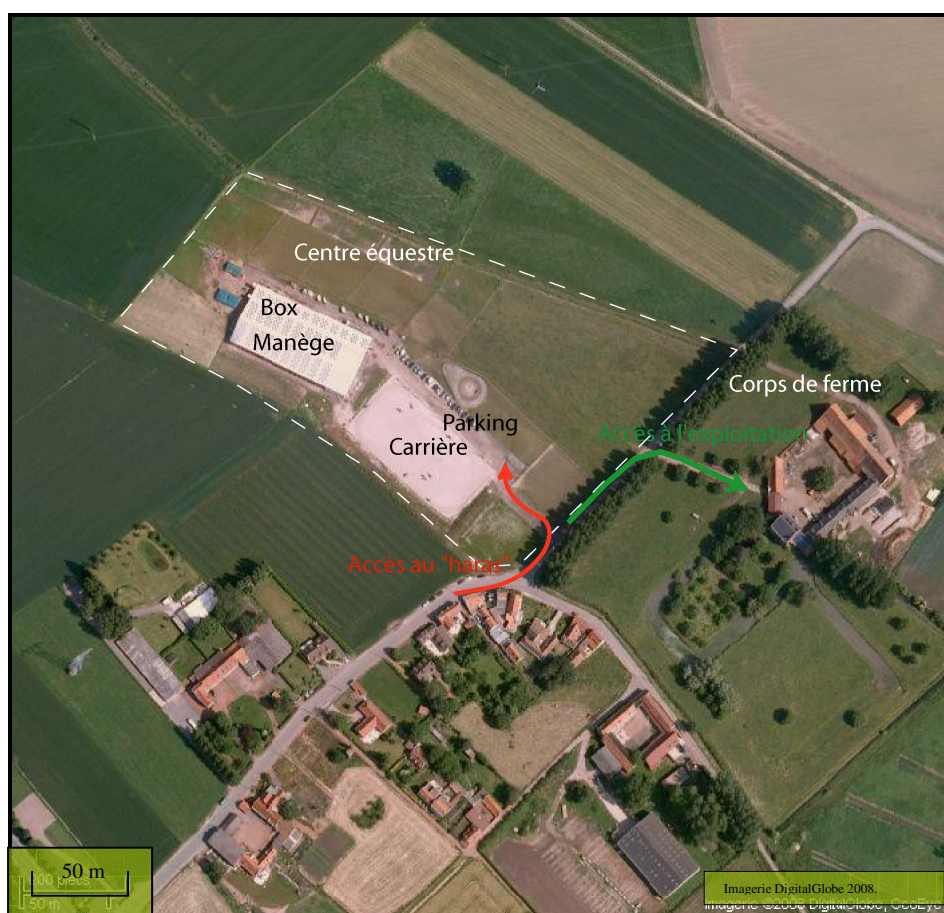
⁹⁰ Le réseau a été initialement développé dans le Béthunois, initié par un agent de développement chargé d'animer une association locale d'agriculteurs (G.R.D.A. : Groupement Régional de Développement Agricole) et sur l'exemple d'un agriculteur réalisant une chambre d'étudiant. En 1994 a été créée l'A.F.A.C. (Association des Fermes d'Accueil en Chambres d'étudiants) du Béthunois. En 1998 suivent celles de Lens et de Calais. Les trois associations se fédèrent sous le nom de Campus vert. En 2008, Campus vert est présent dans cinq départements (Pas-de-Calais, Nord, Oise, Aube, Ile-et-Vilaine). 120 agriculteurs proposant 350 logements adhèrent au réseau. La charte de l'association porte essentiellement sur des conditions de proximité des centres universitaires (20 mn), d'insertion des logements dans le corps de ferme ou des dépendances et de qualité des prestations.

L'agriculteur, lorsqu'il confie la gestion à un tiers n'est même plus un interlocuteur auprès des cavaliers.

La pension a, dans le cadre des exploitations envisagées, l'avantage du contact direct avec l'exploitant, dont le savoir-faire en matière d'entretien des animaux peut être sollicité. Si les sous-produits de l'exploitation (paille) sont mis à contribution, le système de production n'est pas directement ou peu affecté et dynamisé par l'activité (deux des trois pensions ici envisagées consacrent 2 ha à l'alimentation des animaux).

Photographie n° 4. Prise de vue aérienne. Sainghin-en-M.

L'activité équestre est dissociée du corps de ferme. Les liens pouvant unir les deux « entreprises » ne sont ni connus de la clientèle, ni perceptibles.



Par l'offre d'hébergements ou la pension équestre l'exploitant agricole peut devenir un interlocuteur direct, physique, prestataire de services. L'offre, souvent dissociée des espaces agricoles fonctionnels, est cependant difficile à spécifier tant elle diffère peu de la concurrence non agricole. La production agricole reste en marge de l'introduction de l'entreprise dans la sphère urbaine. L'agriculture demeure une « agriculture de bassins », mais qui simplement valorise les gradients introduits par la discontinuité ville-campagne, sans pour autant transgresser cette discontinuité. Nous

sommes dans le cadre d'une agriculture de contact, et non pas urbaine (la ville ne se substitue pas aux bassins de production dans la détermination des productions agricoles).

Geneviève Pierre (2004) voit dans ces activités d'hébergement des éléments susceptibles de participer à la création d'un « cadre de développement touristique », de « favoriser l'émergence d'une image de marque », « d'encourager [par voie de conséquence] des productions locales, territorialisées [...] dont le marché est loin d'être saturé ».

V.2. Des stratégies de mise à profit du « renouveau de la vente au détail » (Roudié Ph., 1995).

Philippe Roudié constate en 1995 « un extraordinaire courant de popularité envers les produits dits fermiers ». Ce « courant » contemporain et concomitant aux volontés de réappropriation des espaces agricoles par la ville (Donadieu P. et Fleury A., 1997 ; Margétic C., 2003), a engagé 49 exploitations (soit 32,6 % de l'effectif total) sur la voie de l'investissement ou du réinvestissement de la vente directe aux consommateurs⁹¹. La vente aux consommateurs n'exclut aucunement les activités d'accueil (chambres d'hôtes, ferme pédagogique...) ou les « menus services » (gardiennage) avec lesquels elle peut entrer en synergie.

La typologie opérée distingua parmi ces unités agricoles, 32 exploitations⁹² dont les systèmes de production sont ceux de la polyculture et 17 exploitations spécialisées. 30 % des entreprises en polyculture (hors groupe IV) et 45 % des exploitations spécialisées font de la vente directe aux consommateurs un élément, parfois central, de leurs stratégies de développement.

Cette dernière distinction entre exploitations en polyculture et unités agricoles spécialisées recoupe très largement (à une exception) la différenciation entre une vente directe « tactique » ou « stratégique »⁹³ qui s'inscrit, selon une dialectique plus ou

⁹¹ Nous excluons de ce total les exploitations dont les ateliers de vente directe au consommateur ne font pas l'objet d'une attention particulière dans les stratégies déployées. Ces ateliers disparaîtront avec la cessation réelle d'activité de ceux qui au-delà de la retraite assistent en la matière leur successeur, et avec l'« épuisement » des clientèles traditionnelles héritées. Le chiffre de 38 % est donc insuffisant pour que l'importance de cet investissement puisse être véritablement traduit par des comparaisons au Recensement Agricole. Mentionnons néanmoins que la vente directe, toutes exploitations confondues, est pratiquée par 25 % des unités agricoles régionales, 21 % en Ile-de-France et 15 % à l'échelle nationale (Agreste – R.A. 2000).

⁹² 31 dans le groupe III c et une en III d.

moins avancée⁹⁴, dans le prolongement et/ou la dépendance du système de production, et des systèmes plus globaux d'interdépendance et d' « intégration » des ateliers.

La vente directe « tactique » consiste en la mise œuvre de politiques d'appui des systèmes de production. Elles doivent permettre de conforter des trajectoires de plein investissement dans une production privilégiée.

Dans le cadre de la vente directe « stratégique », le commerce de détail « constitue un choix de métier clairement déterminé par l'exploitant » (Debucquet G., Lopez E., 1998), au-delà de la production agricole. Nous ne plaçons dans cette catégorie que des exploitations dont les orientations agricoles sont antérieures au réinvestissement du créneau.

L' « intégration » des ateliers répond à des stratégies globales par lesquelles le commerce de détail constitue de même un choix de métier, mais en fonction duquel le système de production a parallèlement été déterminé. Le développement de systèmes intégrés est très majoritairement le fait d'exploitations spécialisées. Les itinéraires de spécialisation paraissent ainsi également motivés par l'investissement des opportunités de vente aux consommateurs.

V.2.1. Des trajectoires de développement, mais de maintien en subordination des ateliers de vente directe (Groupe III c).

Ces stratégies représentent 20,67 % des exploitations. Pour les deux tiers de ces exploitations, l'atelier de vente directe est conçu comme un complément de revenu adjoint à des systèmes de production dont l'objectif principal reste les marchés de gros.

- Appuyer une activité agricole (« vente directe tactique ») –

La vente est un additif inséré dans les stratégies d'exploitations. Elle est envisagée en tant que moyen d'accompagnement des parcours assignés. Les ateliers peuvent être positionnés dans le prolongement immédiat de l'atelier central au système de production. L'appui à la production est alors direct. Les ateliers peuvent également être constitués parallèlement aux productions privilégiées.

⁹³ Nous empruntons les vocables à Gervaise Debucquet et Elisabeth Lopez (1998). Les subdivisions que nous opérons au sein de ces « catégories » diffèrent cependant.

⁹⁴ Les stratégies de développement de l'activité de vente interfèrent sur l'éventail de production.

Le premier cas de figure est tout spécifiquement le fait d'exploitations de grande taille, engagées dans des processus de simplification des systèmes de production non pas orientés vers la céréaliculture, mais vers la production de viande bovine ou laitière. L'atelier de vente directe, dans ses formes actuelles et « innovantes », a été totalement créé et peut constituer une activité à part entière. La création est cependant postérieure à l'orientation. Nous comptons trois exploitations qui ainsi proposent à une clientèle directe la viande produite sur l'exploitation (quatre à court terme).

Le premier à s'être ainsi engagé sur la voie de l'ouverture à la ville est à la tête d'une exploitation qui aujourd'hui compte 200 têtes dont 70 mères (naiseur-engraisseur). Le choix d'une telle orientation a été fait en 1988, après l'abandon de la production d'endives de terre⁹⁵. La décision de prolongement de l'acte de production a été prise suite aux « crises » de 1996 et 2001 (encéphalite spongiforme bovine et fièvre aphteuse). L'engagement dans des activités d'accueil n'a pas été envisagé dans la mesure où l'exploitant n'est pas propriétaire du corps de ferme⁹⁶, mais aussi parce qu'il voulait que l'activité soit directement en prise avec l'élevage. L'atelier est ouvert en septembre 2001. La viande est vendue, sur commande, en caissettes de 6 ou 12 kg permettant l'utilisation de la bête entière (Rosbif, bourguignon, steaks hachés, steaks, pots au feu...). L'animal est abattu quand l'équivalent d'une bête est vendu (tous les quinze jours en moyenne). Un local spécifique dédié aux chambres froides et à la vente est inséré dans le corps de ferme. L'adhésion à « La Charte des Bonnes pratiques d'Elevage »⁹⁷ est inscrite à l'entrée du magasin (photographie n°5). L'abattage et la découpe se font à Douai ou à Noeux-les-mines. Le lancement de la vente directe s'est fait par le bouche-à-oreille. Un vaste panneau « publicitaire » est installé dans une pâture à proximité de l'exploitation (photographie n°6). L'axe est cependant peu fréquenté. Aujourd'hui, la vente directe aux consommateurs représente 20 bêtes par an sur 65 ventes au total. Auparavant l'exploitation produisait 55 à 60 animaux par an. La vente directe correspond ainsi plus à un transfert de débouché qu'à un accroissement de

⁹⁵ L'exploitation reprise en 1979 comptait 20 ha. Le cheptel était constitué de quelques vaches laitières ou allaitantes (20 têtes). La viabilité de l'entreprise reposait sur la production endivière et une vente au détail traditionnelle et diversifiée.

⁹⁶ Le corps de ferme lui a été proposé dans les années 1990 pour 450 000 Frcs. Le prix était peu élevé mais représentait une immobilisation de capital sans commune mesure avec le prix de la location. L'exploitant regretta un temps. Il a pu depuis acquérir une terre attenante permettant la construction d'une nouvelle étable pour la mise aux normes.

⁹⁷ La Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage a été conçue en 1999 par la Confédération Nationale de l'Elevage (C.N.E.), comme instrument de réponse de la profession à la crise de la « vache folle ». Elle comptait, en 2005, 125 000 adhérents ce qui en fait, en nombre, la première démarche de qualité européenne. Son objectif est double : « bien faire et le faire savoir », c'est-à-dire accompagner les éleveurs de bovins dans la mise en oeuvre de pratiques rigoureuses (traçabilité des productions, alimentation du bétail...) et faire connaître au grand public le métier des éleveurs, notamment son caractère professionnel (Dockes AC., Frappat B., Godefroy C., 2006). En 2007, plus de 65 % des éleveurs laitiers et 59 % des éleveurs bovins y adhèrent.

la production. Le revenu représenté par un jeune bovin est cependant 50 % plus élevé en direct (4,5 Euro par kg en 2005, frais d'abattage, de découpe... déduits. Le client payait alors 9 Euro/kg) qu'auprès du marchand (3 Euro/kg en 2005). La vente directe a redonné « un coup de fouet à l'élevage » et permet d'envisager l'avenir plus sereinement. Afin de développer les ventes, des caissettes « barbecues » (introduction de viande de porc et d'agneau) sont proposées l'été.

L'exploitant ne prétend pas à une qualité exceptionnelle ou supérieure aux autres, mais est soucieux d'une régularité dans la qualité de ses produits. Son fils lui succédera. Ils s'interrogent actuellement sur l'opportunité d'un atelier de découpe, qui permettrait de mieux répondre aux demandes des clients (morceaux plus ou moins épais...). Par la vente directe l'exploitant a vu son métier prendre un autre sens. La vision de l'animal, dit-il, n'est plus la même. « On élève pour produire de la qualité et on ne recherche plus seulement le rendement. Avec le marchand, bon ou pas, le produit part et au même prix ».



Photographies n° 5 et n°6.



Le principe peut être très comparable pour les exploitations laitières (2). Ainsi, nous pouvons citer l'exemple de ce G.A.E.C. de 60 ha et de 80 vaches laitières. La laiterie est naturellement restée le débouché essentiel. Les exploitants n'en

commercialisent pas moins une fraction de leur production sur les marchés de Roubaix (vente de lait caillé).

Le second cas de figure (ateliers constitués parallèlement aux productions privilégiées), correspond à des stratégies de diversification des sources de revenu, sans que l'exploitant n'ait à investir d'autres exigeants créneaux des filières conventionnelles. L'atelier n'est pas nécessairement une création postérieure à l'orientation, mais peut lui être contemporain. Il fait néanmoins l'objet d'une politique volontariste de maintien. Une quinzaine d'exploitations relève de cette stratégie.

L'atelier peut être envisagé comme moyen de lutte contre l'érosion du revenu des activités « classiques » ou comme « filet de sécurité », notamment pour des exploitants engagés dans des productions spéculatives. Le principe alors n'est autre que d'amortir des variations de revenus par un atelier de vente. Les productions maintenues ou développées pour la vente directe sont peu exigeantes en superficie et matériel, donc ne viennent pas peser en terme de capital sur l'atelier premier. Les stratégies peuvent d'ailleurs être doublées par une offre d'hébergements.

Ces politiques peuvent être le fait d'agriculteurs, en fin de carrière (5) ou ne disposant que de modestes superficies (30-35 ha) (3), parfois pluriactifs (1), qui ont maintenu, malgré le délitement des modèles antérieurs, des ateliers de vente directe aux consommateurs puis les ont adaptés. Il peut alors s'agir d'exploitations largement disqualifiées dans la course à l'agrandissement ou pour lesquelles l'investissement dans des salles de forçage a été rendu impossible (étroitesse d'un corps de ferme enserré dans le tissu urbain, base financière insuffisante...). Il ne faut pas non plus négliger l'impact des prélèvements urbains pour les exploitations situées au contact immédiat des agglomérations. Nous pouvons notamment citer un agriculteur de Villeneuve d'Ascq, installé sur l'exploitation familiale en 1980. Il a depuis renouvelé pratiquement toutes ses terres. La S.A.U. initiale était de 37 ha. Elle est désormais de 25 ha, dont dix en « précaire ». Les modalités de la vente restent traditionnelles. Un local peut être dédié à la vente. L'aménagement en est souvent des plus sommaires. L'adaptation des ateliers est passée le plus souvent par un conditionnement en de plus petites quantités des pommes de terre, mais surtout par l'introduction ou le développement de productions parallèles (des légumes), ou la création d'une petite cueillette. Les exploitants complètent éventuellement les étals par des achats-reventes au gré desquels peuvent se constituer de véritables réseaux locaux. Ces ateliers et les productions attachées, juxtaposés aux productions céréalières et betteravières qui constituent l'assise des unités, sont marginaux en superficies ou en volumes. Ils constituent néanmoins l'appui

par lequel est assuré le maintien des exploitations. La vente directe représente aisément le quart ou le tiers du chiffre d'affaires des exploitations, notamment dans le cas de la conservation d'ateliers d'endives de terre. Le système de revenu intègre par ailleurs pour trois exploitations des activités d' « hébergement » (petites pensions équestres pour deux, cinq logements pour étudiants pour un autre).

Chez les plus âgés la stratégie globale est largement défensive et destinée à assurer la viabilité d'exploitations, pour lesquels il n'y a pas de successeurs, jusqu'à l'âge de la retraite. Nous sommes dans le cadre d'une polyculture « classique » dont les dynamiques, essentiellement de retrait des filières les plus concurrentielles, ont nourri un atelier certes adapté, parfois dopé par la production d'endives de terre, mais peu innovant.

Chez de plus jeunes, la stratégie peut être largement plus offensive. Ainsi nous disposons de l'exemple d'un exploitant qui afin de compenser l'étroitesse de sa S.A.U. (26 ha) consacre 15 ha aux pommes de terre (par la pratique des locations à l'année auprès d'exploitants qui après l'abandon des endives ne disposent plus de tête d'assolement). Il ne produit pas sous contrat et ne livre pas à l'arrachage, fait jouer la concurrence entre négociants français ou belges (notamment les années de moindre rendements) et cherche à vendre au plus offrant et au meilleur moment (180 Euro par tonne auprès du négociant en juin 2005, contre 25 Euro proposés en janvier). Ce plein investissement de la production de pommes de terre expose l'agriculteur à un fort risque d'irrégularité des revenus, dont l'étiage est assuré par un point de vente directe et l'offre de logements pour étudiants (3 chambres et deux studios). M. P. a développé sur 3000 m² une production légumière diversifiée afin d'offrir à sa clientèle des poireaux, échalotes, salades, betteraves rouges, tomates (tunnel)... Il adjoint naturellement les pommes de terres produites dans le cadre de l'orientation première. Il achète à des collègues des endives de terre, des fraises de terre et de l'ail.

Nous retrouvons des pratiques de mise en parallèle d'atelier de point de vente directe et des productions attachées chez des producteurs laitiers dont les élevages restent modestes (25 vaches laitières), un endivier forçant 15 ha ou un cuniculteur. Les producteurs laitiers et l'endivier ont ainsi introduit dans des proportions comparables au précédent exemple des productions légumières, 3-4 ha de pommes de terre et pour l'un une production de volaille « fermière ». L' « atelier direct » permet en outre d'écouler « un peu de lait » ou « quelques endives ». Le polyculteur-cuniculteur dispose de 20 ha consacrés aux productions céréalières et betteravières. L'élevage de lapins compte 900 femelles. La production, de qualité, est destinée à l'abattoir coopératif de Lillers. Il

développa parallèlement à ces productions premières un élevage de volailles (aujourd'hui 4000 poulets par an, 300 pintades et canards) uniquement destiné à alimenter un magasin ouvert en commun avec un maraîcher (dans le cadre d'une E.A.R.L.). Le magasin achète d'ailleurs (achats-reventes) 5 % de la production cunicole.

Les systèmes mis en œuvre sont également communs à de grandes exploitations (2). Le GAEC H. compte plus de 100 ha. 50 ha sont consacrés aux céréales, 9 ha aux betteraves, 8 ha aux pois de conserve... A ce système de production entièrement tourné vers la grande culture est juxtaposé non plus un atelier, mais un système parallèle : un cheptel laitier de 25 vaches, 150 poules pondeuses en batterie, 4 ha de pommes de terre alimentent un point de vente au détail... L'offre est conséquente : des pommes de terre, du Lait, du Beurre, des Œufs et de la viande de volaille sont à disposition de la clientèle. Une cueillette (fraises) est envisagée.

Le principe relève cependant d'une chronologie différente. Si précédemment les productions de légumes ou de volailles sont des (re-)créations, nous entrons là dans le cadre d'une exploitation dont l'orientation « grande culture » a été postérieure (1996) au réinvestissement de la vente directe et réalisée sur un court laps de temps (plus 70 ha sur 7 ans). L'importance de la main d'œuvre familiale (grands-parents, parents et le fils) a néanmoins autorisé le maintien puis l'adaptation du système antérieur (lorsque M. H.-père reprit l'exploitation, il ne disposait que de 20 ha et six vaches laitières. Faute de superficies disponibles, il compensa par la vente au détail. Aucune production n'a été depuis abandonnée). Le cheptel laitier est une survivance (de même dimension qu'en 1983), ainsi que la production de beurre. L'atelier avicole est une création. La dualité du système est érigée en véritable stratégie de la plus large mise à profit possible de toutes les potentialités de commercialisation et donc de production.

Par son profil initial, l'exploitation entrait dans le cadre des exploitations qui font de la « vente directe un choix de métier ».

- *La vente directe comme aboutissement du système de production (« vente directe stratégique »)* –

La stratégie ne consiste plus ici à appuyer l'exploitation agricole par le développement de filières ou d'un système parallèles. La vente directe porte sur la production centrale du système d'exploitation. Il ne s'agit pas non plus de simplement

prolonger l'activité de production, mais de faire de la vente directe un débouché majeur de la production et un élément central du système de revenu. Cette stratégie peut impliquer des activités de transformation et une véritable professionnalisation du commerce de détail : magasins aménagés, insertion dans des réseaux de promotion, publicités... Les étals peuvent être secondairement complétés par l'introduction de productions supplémentaires ou des achats-reventes.

Sept exploitations (sur 10) sont des exploitations laitières dont les élevages comptent de 10 à 25 vaches. Les S.A.U. de ces mêmes exploitations représentent 25 à 45 ha. La vente directe a été conçue par ces exploitations comme solution à la modestie des cheptels et superficies. Elle représente pour le plus petit cheptel la totalité de la production laitière. L'exploitant, d'une quarantaine d'année, écoule de même l'essentiel de la production de pommes de terre de 4 ha. Il a adjoint un atelier de volailles. L'agriculteur estime bénéficiaire de la disparition de la totalité des commerces de détail du gros village, déjà éloigné des principales grandes surfaces, dans lequel est sise l'exploitation.

Les exploitations qui, aujourd'hui, disposent de cheptels un peu plus conséquents (quotas compris entre 100 000 et 130 000 l) écoulent entre le tiers et la moitié de la production laitière.

M. et Mme S. se sont installés en 1974. L'exploitation compte 32 ha. L'assolement est entièrement tourné vers la satisfaction des besoins du troupeau (8 ha de maïs fourrager, 5 ha de pâtures, betteraves fourragères...). Plus du tiers de la production des 25 vaches laitières sont écoulés au détail. Madame transforme le lait en beurre, yaourts et fromage frais. L'exploitation, référencée, est membre de l'A.R.V.D⁹⁸. Le corps de ferme, situé à l'entrée du village, est rénové. La participation au réseau est affichée sur les trois façades du bâtiment (photographie n°7), ainsi que les horaires d'ouverture. La clientèle est invitée, par fléchage du parking, à stationner au sein du corps de ferme. Le magasin aménagé et équipé est ouvert 5 heures par jour (photographie n°8). A l'offre de produits laitiers ont été adjoints la production de pomme de terre (3 ha, dont l'intérêt premier était d'assurer les têtes d'assolement), mais aussi un atelier avicole de 300 poules pondeuses et 100 poulets.

⁹⁸ L'Association Régionale des Vendeurs Directs a pour objectifs l'amélioration des productions par un respect rigoureux des normes sanitaires et la promotion des produits. L'association a été constituée en 1991. Ses fondements s'inscrivent dans la production laitière. L'action de l'A.R.V.D. s'organise autour de :

- la mise au point d'outils de communication : mise en place en 1995 d'une « appellation » (marque « produit à la ferme », d'un logo et d'une signalétique,
- une intervention régulière auprès des vendeurs directs : séances d'information, plans d'amélioration pour la mise aux normes sanitaires, aides à l'investissement, formation...

La valorisation du lait non transformé est plus de deux fois supérieure à ce qu'elle est auprès de la laiterie⁹⁹. Cette valorisation est huit fois supérieure pour les yaourts. Des points de vente au détail ainsi professionnalisés, dans le cadre d'une exploitation entièrement tournée vers la production laitière peuvent aisément représenter la moitié du chiffre d'affaires lait et des revenus de l'exploitation. L'exercice de la vente directe initialement destiné à compenser l'étroitesse des structures d'exploitation et à éviter une pluriactivité tout au moins à l'échelle du ménage (maintenir la main d'œuvre sur l'exploitation, « répondre à un objectif de vie »), est intégré comme composante première à la logique d'entreprise et ce dans le maintien de l'orientation initiale.

Photographies n°7 et n°8



En polyculture, la trajectoire est observée chez des producteurs d'endives, qui par la nécessité de structures ici également trop étroites ont cherché à diversifier les productions (développement des fraises), avant d'investir pleinement et de professionnaliser le créneau de la vente directe. Le G.A.E.C. G. (40 ha) forçait l'équivalent de 7 ha d'endives auxquels furent adjoints 6 tunnels pour la production de

⁹⁹ Sur la base d'un prix de vente en laiterie de 30 centimes d'Euro.

fraises. Le reste de l'assolement était consacré aux céréales, mais aussi aux pommes de terre (4 ha) et aux haricots (sous contrat avec une conserverie belge). La localisation des bâtiments d'exploitation en bord de route, à l'entrée d'un bourg quotidiennement traversé par les populations se rendant sur leur lieu de travail, invita les exploitants à proposer sans aménagement particulier et très artisanalement leurs productions (jusqu'en 2005). Ces ventes, « opportunistes », ont pu constituer un quart des revenus de l'exploitation. Depuis, un « chalet » a été aménagé, des horaires d'ouverture ont été définis et ont été élargis, des personnes (épouses) assignées à la vente ... Des publicités sont distribuées dans les boîtes aux lettres et l'exploitation s'affiche (et vend) lors des animations villageoises (« braderie »). Les endives, les fraises et les pommes de terre sont complétées par des achats-reventes auprès des voisins (poireaux et carottes). Récemment la production endivière a été ajustée, des productions horticoles (plantes en pots) ont été introduites. La trajectoire désormais empruntée engage l'exploitation sur la voie de l'« intégration » des ateliers.

V.2.2. Des trajectoires de subordination des ateliers de production. Le déploiement des stratégies d'intégration (Groupe III d).

Ces trajectoires de mise en dépendance des ateliers de production aux activités de services caractérisent aujourd'hui dix-huit exploitations, soit 12 % de l'effectif total.

La stratégie ne relève plus du maintien et du développement de productions qui ont préexisté à l'atelier, mais du seul développement des productions susceptibles d'être écoulées au détail. L'agriculteur n'a plus pour premier objectif de vendre ce qu'il produit, mais de produire ce qu'il peut vendre et d'ajuster les volumes et l'offre en fonction de ce qui est effectivement écoulé. L'offre en diversité ne vient pas en appui d'une offre initiale, mais peut constituer l'essence du système mis en oeuvre.

Le processus « d'intégration » peut s'opérer par glissements graduels. La mutation peut s'opérer au sein d'un même système de production (polyculture, maraîchage), dans le cadre d'une conversion (de la polyculture vers le maraîchage notamment) ou par modification des procédés de production.

- Des itinéraires de mutation des systèmes de production -

Les trajectoires peuvent relever de la logique précédemment décrite, et le glissement s'opérer à partir d'ateliers de vente directe préexistants. Les ateliers de vente prenant une importance considérable, les exploitants reconsidèrent leur positionnement au sein du système de revenu, inversent le rapport de dépendance et l'articulation de l'atelier avec le système de production. La frontière avec les exploitations conditionnées en fonction d'une « vente directe stratégique » est parfois délicate à positionner. Nous considérons que nous sortons du cadre précédent à partir du moment où les productions liées à la vente directe prennent le pas sur les productions destinées aux marchés de gros (par désengagement des filières concernées) et que des productions hors orientation initiale ou « innovantes » sont introduites.

Ce même glissement peut s'opérer à partir d'une activité d'accueil.

M. P. reprend en 1978 la ferme familiale. L'orientation est laitière. Il travaille jusqu'en 1998 en G.A.E.C. avec son frère. Les problèmes de santé de ce dernier l'obligent à cesser son activité. Le G.A.E.C. est rompu et les quotas sont partagés. Le frère cède à un agriculteur distant de 35 km, désireux d'obtenir les quotas. La fin du G.A.E.C. contraint parallèlement l'exploitant à réduire la production de fraises hors-sol (16000 plants) « vendues » en coopérative¹⁰⁰. L'atelier était devenu incompatible, pour un homme seul, avec l'élevage laitier (cueillette très tôt le matin, en même temps que la traite). En 1995, M. et Mme P. décident l'ouverture de chambres d'hôtes. Mme travaillait jusqu'alors à l'extérieur, dans l'industrie textile. En raison de l'absence de perspectives dans le secteur, Mme cherchait « à faire quelque chose sur l'exploitation ». Plusieurs pistes sont envisagées. Ils renoncent à un poulailler « industriel » en raison de la proximité de l'habitat. Une pension équestre apparaît difficile de réalisation dans les seuls bâtiments disponibles. Ceux-ci datent de 1729 et sont inaccessibles au matériel moderne (nécessité de sortir le fumier à la main). Les exploitants étaient par ailleurs inquiets quant à l'attitude d'une « clientèle particulière » et s'interrogeaient sur la nature des rapports qui pourraient être établis entre cette clientèle et eux. Ils ont alors bénéficié d'une réunion d'information organisée par la Chambre d'Agriculture sur les activités d'accueil touristique. Le créneau plut à Madame et était compatible avec la réutilisation des bâtiments désaffectés depuis 15 ans. La ferme dispose d'un environnement optimal pour l'accueil : à l'écart, dans un cadre verdoyant...

¹⁰⁰ Notons que cet atelier s'est substitué en 1990 à une production d'endives de terre (4 ha), elles-mêmes vendues en coopérative.

M. et Mme P. réalisent eux-mêmes les travaux et ouvrent quatre chambres auxquelles ils associent une table d'hôte. Ils obtiennent en 1999 l'agrément des gîtes de France. La clientèle est composée de personnes en déplacement pour raisons professionnelles ou de touristes venus visiter Lille (à l'occasion notamment de la promotion de la ville en tant que capitale européenne de la culture), Bruges, le musée de la mine de Lewarde ou encore celui de la Piscine de Roubaix... Elle est aussi composée de personnes revenant le temps d'une occasion familiale dans le Nord. Sans doute est-ce par l'intermédiaire de cette dernière clientèle, mais aussi par l'affichage de l'agrément, que se sont multipliées les demandes sur l'éventuelle possibilité de réaliser les communions et autres repas familiaux à la ferme... En 2001, M. et Mme P. prennent la décision d'ouvrir une ferme-auberge. Celle-ci est inaugurée en 2002. Elle s'inscrit dans le réseau « Bienvenue à la ferme ». La clientèle est locale. Un groupe en amène un autre. Trente à quarante couverts sont servis les dimanches. L'auberge ouvre en semaine sur demande.

Tout le système de production est repensé en fonction des besoins de l'activité. La production de fraises hors-sol est totalement supprimée. Six hectares sont mis à disposition (pommes de terre). L'exploitant surtout délocalise sa production laitière (200 000 l de quota), dans le cadre d'un G.A.P.E.C. (G.A.E.C. partiel). Les 35 vaches sont transférées chez un cousin, à 25 km. La réalisation des mises aux normes se fait en commun. L'exploitant emploie sur place un salarié à mi temps et ne se rend plus que ponctuellement auprès des animaux. Inversement, il développe une production maraîchère (carottes, tomates, oignons, framboise...), engraisse quelques veaux (issus de croisement entre les Holstein et la race charolaise) et 500 volailles par an ... Ces productions sont entièrement destinées à l'auberge.

Les céréales (14 ha pour une S.A.U. de 42 ha), le lait, les betteraves sucrières (4 ha) et les mises à disposition représentent un tiers du revenu de l'exploitation. Les chambres et la table d'hôte, l'auberge et les productions attachées constituent les deux tiers du revenu. M. et Mme P. constatent : « La ville est aujourd'hui la base de notre travail. Il y a 20 ans, elle n'était qu'une nuisance ».

Photographies n°9 et n°10.



Un patrimoine architectural notable (en partie du XVIIIème siècle), mais contraignant et un cadre paysager appréciable, cependant à proximité des résidences pavillonnaires (encadré jaune) orientèrent les exploitants vers le développement des activités d'accueil. Repérons sur la seconde photographie les armatures métalliques des

tunnels auparavant consacrés à la production de fraises hors sol (encadré rouge).



Le détachement du système antérieur peut être plus franc encore dans le cadre de véritables conversions. Nous pouvons notamment citer l'exemple de trois frères (G.A.E.C.), initialement producteurs d'endives (20 ha de racines, forçage hydroponique), éleveurs (vaches allaitantes) et céréaliers. L'abandon de l'activité par l'un des frères, le départ à la retraite du père ... engagèrent les deux exploitants en activité (35-40 ans) à établir deux tunnels, puis un autre, puis un troisième... L'exploitation aujourd'hui compte 1 ha de serres et 3 ha de légumes de plein champs : poireaux, navets, céleris, choux de Bruxelles, tomates, carottes, fraises de terre... Les endives ne sont plus produites en salle, mais dans de la tourbe sous hangar. Quatre hectares sont consacrés aux pommes de terre. Ces productions sont entièrement destinées à la vente directe aux consommateurs. Les exploitants parcourent plusieurs marchés de l'agglomération lilloise chaque semaine. Le reste des 70 ha de S.A.U., est

consacré à hauteur de 4 ha aux betteraves sucrières et de 18 ha au maïs grain (la production ne demande qu'un seul traitement et donc peu de travail). Trente hectares sont « mis à disposition » (sous-loués).

L'intégration par l'agriculture biologique ne relève pas d'un bouleversement par la modification du panel de productions, mais d'un assujettissement des procédés de production aux besoins de la vente directe. La démarche « bio » est ici inhérente à la volonté de faire de la vente directe le fondement de l'exploitation. Ainsi un producteur laitier, déjà relativement éloigné des espaces les plus densément peuplés ou à l'écart des axes principaux de communication peut-il engager une mutation vers des productions biologiques espérant ainsi attirer à lui une clientèle plus spécifique.

Avant d'être agriculteur, M. W. faisait de la formation professionnelle pour adulte (bâtiment), jusqu'à l'âge de 34 ans. Il ne s'est pas installé d'emblée car il « aimait l'agriculture sans plus » et avait un jeune frère plus intéressé. Il a été, par ailleurs, peu encouragé par ses parents. Son frère, aujourd'hui décédé, s'est associé en G.A.E.C. avec ses parents. M. songeait, à la retraite des parents, poursuivre le G.A.E.C. entre frères. Il a préparé un B.T.S. agricole à Genech, puis a poursuivi pendant deux ans son travail à l'extérieur à temps plein. Des perspectives de licenciement l'ont amené à, finalement, rejoindre l'agriculture. Quand M. W. s'est installé (1993), il disposait d'un quota de 100 000 l et d'une superficie de 48 ha. Le système était déjà relativement peu intensif. Il s'est ainsi proposé d'extensifier plus et de labelliser. La démarche de l'exploitant a été double. Il la résume ainsi : « J'ai 1 million de consommateurs à proximité. Même si seulement 1 % consomme « bio », il y a un marché ». Par ailleurs, le siège de l'exploitation est déjà relativement isolé (à 20 km du centre de l'agglomération et à l'écart des axes les plus passagers). « Seul le « bio » pouvait amener les gens à faire un détour ». L'exploitant développe une S.A.U. de 52 ha (dont 32 ha de prairies) et un cheptel de 35 vaches laitières (5000 l par vache). L'activité de transformation porte sur la production de yaourts, beurre... L'affinage du fromage est assuré par un centre de formation qui fait atelier relais. Il ouvre un magasin commun avec un exploitant du même village engagé depuis 1988 dans un même itinéraire « biologique ». Ce dernier produit notamment des endives sur tourbe (3ha sur les 20 ha de S.A.U.), des pommes de terre et des œufs (250 poules pondeuses). Le magasin est tenu par les épouses. L'étal est complété par les productions d'autres agriculteurs (légumes, pommes, viande de porc), auprès desquels ils livrent également, selon un système de dépôt vente assorti d'une commission de 25 %. Le magasin fait également office de point relais Biocabas (: un panier – 10 Euro - contenant quatre légumes et un fruit, chaque semaine différents,

produits par les agriculteurs biologiques de la région et livré sur des points-relais, au nombre de 18 sur l'agglomération lilloise. Les produits sont accompagnés de la « feuille de chou » qui initie à la cuisine et aux modes de production biologique)¹⁰¹. Le débouché est complété à hauteur de 10-15 % du chiffre d'affaires par des livraisons auprès de « superettes bio ». M. W. a adjoint une activité « ferme pédagogique » (réseau Savoir-vert). Quand l'exploitant s'est installé, il considérait que la fonction ou « mission du paysan » ne devait pas s'arrêter à la seule production alimentaire. Par ailleurs, Mme était auparavant éducatrice. L'activité est cependant peu développée, faute de disponibilité. M. et Mme W. reçoivent 5 ou 6 classes par an. Monsieur montre la traite...Madame explique ensuite la transformation du lait...L'activité remet en cause toute l'organisation d'une journée de travail.

La stratégie peut également avoir été d'emblée conçue, dans le cadre de créations d'entreprises. La dépendance des productions à l'égard de la vente directe est alors totale.

- Des projets globaux et initiaux -

Un jeune agriculteur (M. D.), dont l'exploitation familiale a été expropriée, cherche au début des années 2000 à s'installer. Dans un même temps, un producteur de lapins désire développer une activité de vente directe (M. P.). Ils créent en 2001 une E.A.R.L. De celle-ci dépendent un magasin construit sur le site de l'exploitation de M.P., quatre ha loués à cette même unité agricole et un élevage de volailles (M. P. conserve à son nom l'élevage de lapins).

Sur les 4 ha sont produites quarante variétés de légumes et de fruits rouges (plein champs et tunnels). La totalité de ces productions est destinée à alimenter les activités de vente au détail. Une cueillette est ouverte (1 ha en fraises et fruits rouges, 20 % du chiffre d'affaires de l'E.A.R.L.). Une tuerie est aménagée. Elle permet de limiter les déplacements et les transports et surtout autorise une grande souplesse dans l'achalandage du magasin. Soupes, pâtés, saucisses, confitures sont proposés à une clientèle dont on sonde les désirs et aspirations (réalisation d'une enquête sur ce que désirent les clients, leur degré de satisfaction...). L'étal est complété par des achats-reventes (lapins de l'exploitation de M. P., produits laitiers, endives), ou la vente d'une

¹⁰¹ En 2002, un Groupe d'Agriculteurs Bio du NORd - Pas de Calais (GABNOR) décida de créer un projet de commercialisation de fruits et légumes biologiques régionaux plus proche des consommateurs, rémunérateur, susceptible de toucher une nouvelle clientèle. Ces agriculteurs sont regroupés au sein de la coopérative NorABio.

prestation à un producteur de viande bovine auprès de qui il est ici possible de passer commande. Parallèlement l'agriculteur peut réaliser des livraisons à domicile et assure trois marchés par semaine (légumes, volailles et soupes). De nombreux tracts ont été distribués, l'exploitation participe aux opérations portes ouvertes ou de promotion (« marché des quatre saisons », volailles, lapins, légumes, panneau publicitaire, photographies et affichettes présentant la cueillette), a fait l'objet d'articles dans la presse locale, invite des personnalités régionales (« Pierrot de Lille »), dispose d'un site Internet, propose une carte fidélité... Enfin, l'E.A.R.L. s'est engagée, à la condition de sa participation à une démarche qualité avec charte (Référencement¹⁰²), dans le circuit de fermes et dans le programme d'intégration paysagère promu par la Communauté urbaine de Lille.

Le développement d'un service de livraison à domicile et de commande via Internet dans un rayon de 15 km est en projet. Le magasin s'oriente vers un élargissement de l'offre : viande de porc, volaille à la découpe, tartes...



Photographies n°11 et n°12.

Magasin de l'E.A.R.L. les 4 Vents. L'association de deux exploitants, la création spécifique d'une exploitation entièrement tournée vers la satisfaction des besoins du magasin... permettent une grande diversité de l'offre.



¹⁰² Le Référencement (2001) s'opère auprès du Pôle Légumes Régional Nord-Pas-de-Calais (S.I.C.A., Société d'Intérêt Collectif Agricole). Le cahier des charges porte sur l'analyse des sols, les plans de fumure, l'utilisation des boues de station d'épuration, le contrôle des interventions phytosanitaires, le stockage des produits de traitement, le conditionnement des productions... Le Référencement représente pour l'exploitant rencontré une « opportunité à saisir » et une « publicité peu coûteuse ».

Tel autre exploitant crée de toute pièce, en 1996, à partir des 8000 m² disposés autour d'une petite maison aux couleurs vives, une exploitation horticole et maraîchère dont les productions sont à 95 % écoulées sur place (les cinq autres pourcents étant vendus à des collègues pour revente).

Nous pouvons également citer l'exemple de cet ancien expert-comptable, aujourd'hui producteur de foie gras, qui découvrant le métier en faisant la comptabilité des agriculteurs de Périgueux, suit une formation à Rambouillet à l'école d'aviculture, avant de développer une première exploitation en périphérie de St Amand-les-eaux (1981). Il se positionne sur le créneau « production traditionnelle de qualité » et fonde la réussite de son entreprise sur la transformation sur place des produits. Sa clientèle provient pour moitié de Lille. Il opère alors un rapprochement avec la clientèle lilloise en rachetant à proximité de l'agglomération (Hem) une ancienne pépinière. Il produit 2000 canards par an. Les animaux sont achetés dans le sud-ouest à un jour. Tout le reste de la chaîne est réalisé par l'E.A.R.L. : élevage jusqu'à dix semaines à Saint Amand, puis transfert à Hem, croissance des animaux de dix à quatorze semaines et gavage (deux semaines, photographie n°13), abattage, découpe et conditionnement. La vente directe aux consommateurs dans les deux magasins de l'exploitation (Hem, 3/4 des ventes, et Saint Amand) constitue ses débouchés exclusifs (photographie n°14).



Photographies n°13 et n°14.



Nous entrons là dans le cadre de logiques entrepreneuriales par lesquelles les exploitations s'insèrent pleinement dans l'espace urbain et dans les politiques de territorialisation prônées par les instances politiques, tant par la mise en adéquation des systèmes de production aux contraintes et potentialités locales que par leur capacité à satisfaire les demandes urbaines en matière d'animation (maintien d'une activité économique et de commerces de détail, participation aux diverses « fêtes du terroir » ou « marchés de saison », ...), mais aussi et surtout par la production d'une offre spécifique ... dont les vertus ont été amplifiées par les successives crises de confiance envers les filières agro-industrielles et en réaction à la « pizza surgelée »

V.2.3. La production d'une offre spécifique.

Nous avons réalisé une enquête auprès des consommateurs de différents points de vente afin de cerner au mieux les motivations des consommateurs.

Six exploitants ont été sollicités : trois maraîchers relevant des stratégies « d'intégration des ateliers », un producteur « bio », un éleveur laitier (vente directe « stratégique »), un producteur de viande et un polyculteur (vente directe « tactique »).

Le questionnaire (annexe I. F.) est volontairement court pour que la clientèle accepte de le remplir. Il est également « fermé » pour que puisse en être fait un traitement statistique. Cent treize personnes ont complété la fiche mise à disposition. Cent une fiches purent être exploitées. Quarante-deux permirent la hiérarchisation des motivations (indication de l' « ordre de préférence »).

Figure n° 19

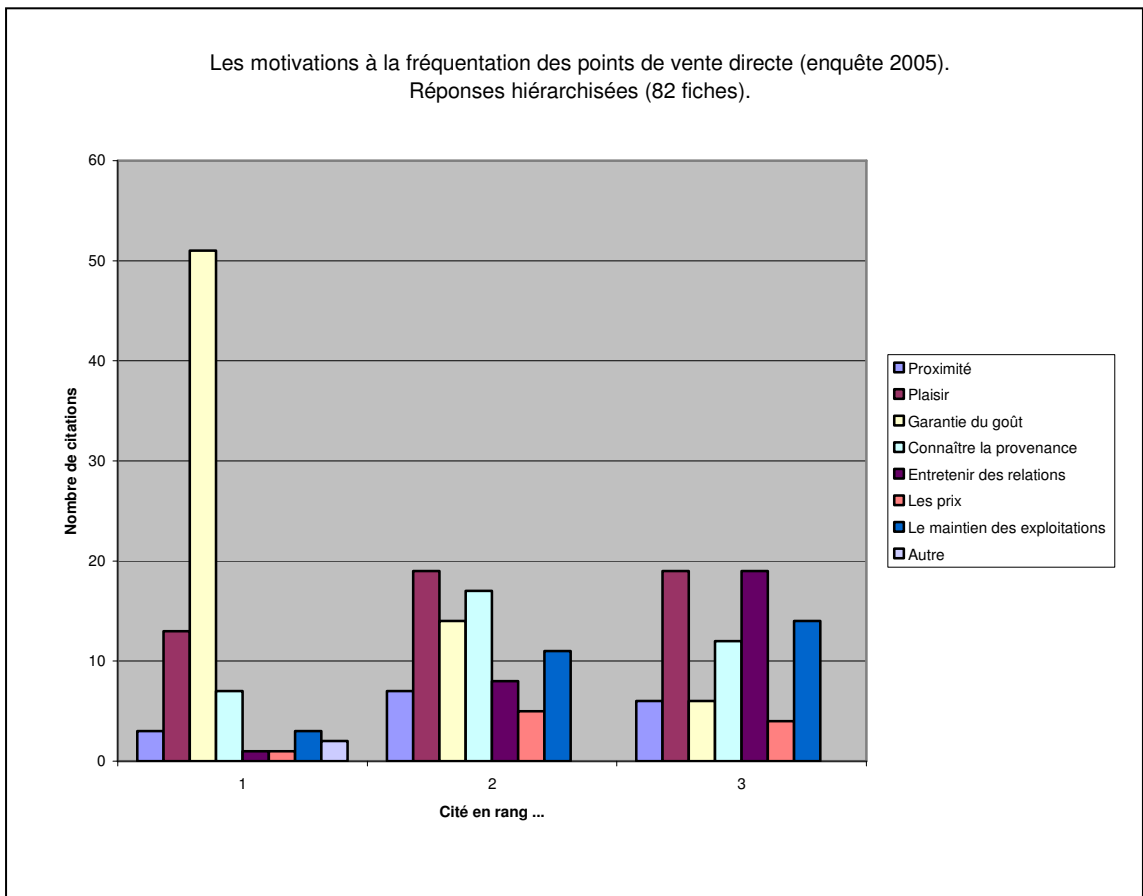
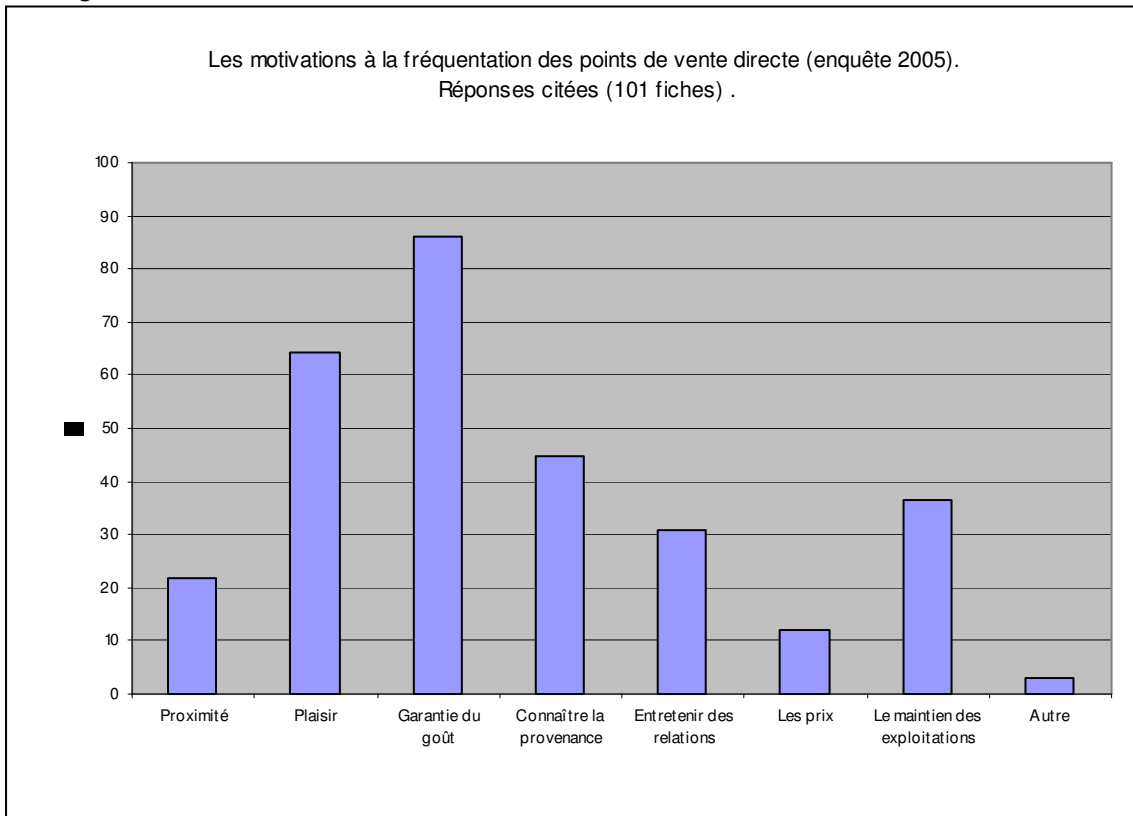


Figure n° 20



L'enquête fait très clairement apparaître la primauté du « goût ». Cinquante et une personnes sur quatre-vingt-deux (61 %) font de l'argument la première de leurs motivations (figure n°19). Plus de 85 % des enquêtés citent le facteur « goût » (figure n°20). Les personnes rencontrées précisent que les produits n'ont pas été altérés par le transport et que leur fraîcheur est certaine. Le produit est également parfois considéré comme plus « naturel » ou plus « sain » qu'il ne l'est dans les supermarchés. Bien qu'une part du discours puisse relever du « fantasme », la mise en œuvre du circuit court et la présence physique de l'exploitant (il engage « sa responsabilité »), le fait de « connaître la provenance du produit » (45 citations) rassure et fait office de garantie. La démarche est également motivée par le « plaisir », particulièrement évident dans le cas de la cueillette (évoquant des souvenirs d'enfance, passer un moment en famille, prendre le soleil, déguster quelques fruits...). Le « plaisir » est également celui de se rendre à la ferme, de voir et de montrer à ses enfants les animaux, de se faire expliquer les modes de production ou l'utilisation de tel matériel... Nous rejoignons en cela le plus important des éléments cités en rang trois, celui de l'établissement de relations sociales. Soulignons que plus de 35 % des personnes enquêtées mentionnent le « maintien des exploitations ». La nécessité de « l'entretien des espaces » est citée (plus que celle de l'entretien des paysages). Les facteurs proximité et prix sont très en retrait.

La cartographie de l'origine géographique des clientèles (carte n° 28) fait apparaître une inscription des points de vente non pas à la seule échelle locale, mais à celle de toute la façade Est et Sud de l'agglomération lilloise, y compris pour les ateliers les moins diversifiés. Relevons naturellement que plus l'offre est large ou « innovante » (viande, cueillette) ou « rare » (produits issus de l'agriculture biologique) plus la part de clientèle hors commune du siège d'exploitation est importante (trois quarts et quatre cinquièmes).

Carte n°28

Si nous avons souligné une offre peu ou pas spécifique dans le cadre de la diversification par les seules activités d'hébergement ou équestres (dissociation fonctionnelle et spatiale), la commercialisation directe des productions agricoles constitue en revanche une offre différente de celle qui peut être proposée par ailleurs. La qualité, le plaisir et le lien social sont des « valeurs ajoutées agricoles », perçues par la clientèle comme spécifiques à la prestation.

Parce que seul un professionnel de l'agriculture est en mesure d'offrir ce service (monopole d'un savoir-faire, satisfaction d'une demande autre que celle qui peut être adressée à des prestataires non agricoles), l'agriculture entre dans le vécu du citoyen. Les affichages, les points de vente invitent le citoyen à la prise de contact. L'agriculteur devient un interlocuteur direct, mais aussi un acteur économique et social identifié, à part entière et non substituable de l'espace pratiqué par le citoyen.

Soulignons également que par l'achat direct le consommateur prend conscience de la provenance spatiale des légumes, viandes ou fruits qu'il acquiert. L'espace agricole n'est plus un espace interstitiel, mais revêt ses caractéristiques agronomiques.

La discontinuité espace rural – espace urbain est effectivement transgressée (cartographie des provenances géographiques des clientèles). Tant l'agriculteur que l'espace agricole produisent une valeur ajoutée à l'espace urbain et sont légitimés en tant que composants de la communauté des actifs et des habitants de la ville et de son territoire.

La définition des systèmes de production en fonction des besoins d'une activité de diversification par les services et notamment de la vente directe (intégration des ateliers) peut cependant ne pas être une fin, mais être envisagée, en particulier chez un jeune exploitant dont les productions maraîchères sont écoulées à 95 % au détail, comme un tremplin devant permettre l'accès à un niveau de production suffisant pour les marchés de gros.

Pour d'autres les trajectoires aboutissent à des logiques de substitution ou de conversion par la simple prestation de services.

VI. Des trajectoires de conversion.

Dans le cadre des trajectoires de conversion, les agriculteurs dépassent l'objectif de diversification. L'activité de service a pris le pas sur une activité agricole (au sens strict) devenue secondaire (inférieure à 49 % du chiffre d'affaires de l'entreprise et non indispensable à l'activité de substitution).

Seules sept exploitations ont à l'heure actuelle franchi le cap. Le groupe IV représente 5 % des exploitations des espaces étudiés. Nous excluons les abandons pour engagement dans des activités non initiées antérieurement au « basculement » (2). Ajoutons que pour une huitième, la trajectoire est amorcée.

Ces itinéraires sont avant tout le fait des exploitations engagées auparavant dans des politiques de remplacement d'un atelier (pour lequel elles ont pu être disqualifiées) par le déploiement d'une activité d'accueil. Ce n'est cependant pas systématiquement le cas. La trajectoire peut être également le fait d'agriculteurs fortement investis dans le commerce de détail.

La mutation répond à des logiques différentes. Pour les uns, elle est un aboutissement non nécessairement planifié. Pour les autres, elle relève d'une politique clairement énoncée. Pour les troisièmes, l'évidence en est apparue en cours de cheminement.

Pour les premiers, la production agricole peut conserver une importance relative. La trajectoire n'en est pas moins celle d'un désengagement de la production agricole. M. B., polyculteur-endivier abandonne en 1995 un petit atelier bovin (12 vaches allaitantes, 50 têtes) peu compatible en temps avec la production endivière (15 ha forcés). M. et Mme n'envisagent pas de réinvestir l'argent de la vente du cheptel dans l'atelier de forçage, le prix des endives baissant ou stagnant. Il fallait par ailleurs assurer l'entretien des anciennes étables. Ils ouvrent un premier gîte. L'inauguration est relayée par les journaux locaux. En 1996, le contrat de production de petits pois avec une entreprise française n'est pas renouvelé. En 2000, l'exploitation est « disqualifiée » pour ses productions de haricots (parcellaire). Les superficies consacrées aux productions légumières sont mises à disposition (4 ha). En 2001, il fallait à nouveau investir l'équivalent de 50 000 – 75 000 Euro dans le renouvellement et la modernisation des équipements endiviers. Le gîte connaissait un succès important (un taux d'occupation de 80 % sur l'année) et faisait l'objet de demandes importantes en nuitées (week-end). L'exploitant cesse le forçage des endives et aménage des chambres d'hôtes (affiliées

aux gîtes de France). Chaque chambre est occupée 150 jours par an. Parallèlement, les hangars sont loués pour le gardiennage de caravanes.

Le gîte et les chambres représentent aujourd'hui 60 % du chiffre d'affaires. La production agricole, hors mises à disposition, se limite désormais à 13 ha en céréales, 6 ha de racines d'endives et trois hectares de betteraves.

Pour les autres les superficies agricoles conservées peuvent être plus minimales. Elles répondent à des exigences de statut. L'essentiel des terres est cédé ou mis à disposition. En matière de conversion par l'accueil ou l'hébergement, citons deux pensions pour animaux de compagnie (une pratique parallèlement un petit élevage canin), et trois « fermes équestres ». Une exploitation, enfin, transforme les bâtiments de l'exploitation en logements locatifs et envisage une activité de restauration « classique ».

Le processus reste le plus souvent graduel. Ainsi, un polyculteur, installé en 1977, ouvre en 1979 un chenil de dix chiens. L'objectif initial était un revenu complémentaire. Le choix s'est porté sur cette activité par amour des chiens et car existait une demande non satisfaite sur la métropole. Les « 10 chiens » ont permis de se familiariser avec l'activité, ne serait-ce qu'en termes de relation avec la clientèle. L'exploitant pratiquait alors une polyculture-élevage (: 35 ha et 20 vaches laitières). L'élevage laitier est abandonné dans les années 1980. M. D. reprend à la fin de la décennie dix hectares et développe parallèlement l'activité de diversification. Celle-ci prend une ampleur considérable pour rapidement représenter plus la moitié des revenus de l'exploitant (de 10 à 50, puis 120 chiens en 1989). Celui-ci ne peut plus mener de front les deux activités. Il doit se résoudre à opérer un choix. Soit il confie l'essentiel des travaux agricoles à une entreprise (pour de modestes bénéfices), soit il renonce à l'activité la moins rémunératrice. Il opte en 1994 pour cette seconde option. Il revend son matériel agricole et cède les deux tiers de sa S.A.U. (conserve 15 ha). Le créneau est celui d'une clientèle de luxe (9,5 Euros par jour en 2005). En janvier 2004, la capacité de la pension est étendue à 200 chiens. L'exploitant a obtenu les autorisations pour une extension à 300 chiens.

Un autre exploitant, installé également en 1977, développe sur 30 ha un cheptel laitier et place au cœur du fonctionnement de l'exploitation un atelier de transformation et de vente directe. Un point de vente à la ferme, des tournées en ville mais aussi aux sorties d'usines, l'approvisionnement de quatre restaurants et d'un traiteur (crème et beurre) permettent alors d'écouler 230 000 litres de lait par an (45 000 autres litres sont

vendus en laiterie). A partir de 1993, inquiet en l'avenir de ce détail (une mauvaise anticipation s'interroge t-il ?), l'agriculteur crée les premiers box destinés à accueillir des chevaux en pension. L'atelier est développé petit à petit, grâce à un site favorable (balades à proximité). En 1997, un terme est mis aux tournées. L'exploitant poursuit le développement de la « ferme équestre ». En 2000, le cheptel laitier, dans le cadre d'un regroupement de type « arrêt Ballmann¹⁰³ », est déplacé chez un collègue. De l'espace est libéré pour les chevaux. Le détail est arrêté. En 2003, l'activité laitière est supprimée (nécessité de faire un choix en raison de la surcharge de travail et de la perspective de la mise aux normes). Le cheptel est vendu. L'agriculteur cède l'essentiel de ses terres (dont 16 ha partis avec les quotas laitiers), mais conserve les prairies attenantes au siège d'exploitation. L'alimentation pour les animaux est achetée (garder des terres pour produire les escourgeons n'était pas rentable). Deux manèges couverts, deux carrières, un rond-longe... sont proposés aux cavaliers. Soixante box sont loués pour 238 Euro par mois (club de propriétaires). Des moniteurs viennent travailler sur le site, mais sont indépendants. L'exploitant songe à une création supplémentaire. Il envisagea un cimetière pour animaux de compagnie. L'importance des normes à respecter et le fait qu'il ait pu acquérir auprès de ses frères les bâtiments de ferme l'orientent à réaliser dans les dépendances des petits logements (peut-être 6 de 50 m²) ou des chambres pour étudiants (hors réseau).



Photographie n ° 15.

De l'espace a été libéré pour les chevaux. Les vaches laitières, tout d'abord déplacées chez un collègue, ont ensuite été vendues.

¹⁰³ Les regroupements de type « Arrêt BALLMANN » sont issus d'une jurisprudence européenne (*Cour de Justice des Communautés Européennes du 15/01/1991, affaire « BALLMANN » n°C-341/89*) et fonctionnent selon un mode d'entraide agricole. Chacun des producteurs pourvoit à l'alimentation, à la traite, à l'insémination et au traitement vétérinaire de ses vaches respectives. La production est stockée dans deux tanks à lait distincts. Outre les équipements généraux de l'étable, seules les installations de traite sont utilisées en commun. L'exploitant réalisant sa production laitière dans des installations prises à bail demeure autonome et les quantités produites par chaque producteur sont délimitées clairement.

En matière de vente directe aux consommateurs, les activités de production et de vente peuvent entrer en conflit. L'agriculteur, au-delà d'un certain seuil, est amené à s'interroger sur ses priorités. Ainsi, nous pouvons citer l'exemple d'un maraîcher qui, développant un atelier de vente directe, chercha par ailleurs à attirer la clientèle d'un bourg au sein duquel les commerces de détail sont devenus rares. L'écueil est celui d'un approvisionnement extérieur croissant en achats reventes, mais aussi auprès du M.I.N. L'exploitant propose notamment des fruits et légumes hors saison ou exotiques. Ces produits représentent désormais 35 % des ventes, soit presque autant que ce que représentent les fruits et légumes effectivement produits par l'agriculteur.

Conclusion.

L'ancrage de l'agriculture au sein du territoire urbain par la mise à profit des opportunités agricoles locales n'est pas la seule voie empruntée.

Les dynamiques observées peuvent être celle d'une « fuite en avant » (2/3 des exploitations du groupe I, 26 % de l'effectif total), forme d'adaptation tant au délitement des modèles antérieurement déterminés dans une relation de dépendance à la ville, qu'à la disqualification des exploitations périurbaines sur les marchés investis dans les années 1980 (engraissement, légumes sous contrat). Le développement de systèmes de production simplifiés et « extensifiés » est tout à la fois le fruit d'un processus d'élimination et de stratégies de résistance aux contextes généraux et à la ville. Les trajectoires sont celles d'une autonomisation des exploitations à l'égard de leur espace d'exercice et d'une unique inscription de l'agriculture dans des bassins de production aux dynamiques exogènes.

Par les stratégies de « spécialisation » (12%), les exploitants ont cherché à compenser l'étroitesse des structures foncières, à éventuellement concilier agriculture et pluriactivité (fraises hors sol)... Tous ont cherché à valoriser les structures et les réseaux locaux de mise sur le marché. Les dynamiques endivières ou horticoles sont cependant celles d'un décrochage de la production tant spatial (délocalisation des cultures de racines) que des réseaux initiaux. Les exploitations maraîchères apparaissent plus en mesure de valoriser le potentiel local de consommation. La mise en œuvre de circuits courts (un seul intermédiaire, G.M.S.) est cependant l'apanage des plus larges structures. Ces trajectoires furent celles d'une prise en considération des opportunités

locales. Le lien à la ville fut initial ou reste prégnant. L'agriculture reste néanmoins étrangère au citadin.

Par les activités de diversification par les services (42 % des exploitations) aux particuliers, l'agriculteur devient un interlocuteur.

Les seules activités d'hébergement (gîtes, logements, pensions équestres...) confortent le système de revenu, mais nous restons dans le cadre d'une agriculture de contact, apte à monétiser le gradient introduit par la discontinuité ville-campagne, mais pas à transgresser cette discontinuité. Les logiques déployées maintiennent l'activité agricole au sens strict en dehors du champ des activités urbaines.

Cette introduction de la production et de l'espace agricole auprès des citadins se fait par la vente directe aux consommateurs. Le système de production peut ne pas être déterminé par le marché local, mais peut trouver en celui-ci un appui favorisant une orientation qui reste conçue pour les marchés généraux. L'acte de vente peut se placer dans le simple prolongement de la production (viande) ou susciter la mise en parallèle d'un système secondaire.

Dans le cadre de ces stratégies de double inscription agricole tant dans des bassins et filières « conventionnels » que dans un bassin « urbain » et selon les modalités de la vente directe, l'activité de vente peut être placée au cœur de la logique d'exploitation. Ce peut être notamment le cas des exploitations laitières réinvestissant aujourd'hui les activités de transformation.

L'agriculture dans le cadre des trajectoires d'intégration des ateliers peut devenir strictement urbaine. Douze pourcents des unités agricoles s'extraitent ainsi de la géographie des bassins de production (développement du maraîchage, foie gras... au sein de bassins céréaliers, laitiers ou endiviers) pour y substituer des stratégies de pleine orientation vers la satisfaction des demandes citadines.

L'agriculteur ce faisant est devenu un plein et entier acteur économique et social de l'espace urbain, tant aux yeux du citadin que des aménageurs. De nouveaux rapports de concurrence (entre points de vente) peuvent être établis. Des réseaux nouveaux et locaux nés des nécessités (affinités) économiques d'élargissement de l'offre sont tissés (achats reventes, dépôts ventes...). L'espace agricole participe à la production urbaine de richesses.

Ces politiques d'unique orientation vers la ville ont cependant conduit certains à se désengager de l'acte productif pour ne plus investir que la prestation de service.

La territorialisation de l'agriculture, son inscription dans le territoire de la ville n'est pas la seule voie d'adaptation aux contextes généraux et locaux choisie. La

diversification par les services n'est pas non plus la seule stratégie d'adaptation à la ville. Les dynamiques en cours ne répondent donc pas uniformément aux souhaits exprimés à toutes les échelles. D'autres voies de contournement sont explorées et l'agriculture dans ce contexte ne répond que partiellement aux attentes urbaines et risque une moindre légitimité, aux yeux des aménageurs notamment.

Modélisation.

L'inscription des exploitations au sein de l'espace urbain.

G I & II.

G III.

GIV.

Chapitre 3.

Mise en perspective des stratégies. Typologie des territoires.

I. Cartographie des territoires.

La cartographie des territoires est fondée sur la précédente typologie des trajectoires.

Nous isolons les communes pour lesquelles les exploitations relèvent majoritairement du groupe I, et tout spécifiquement des stratégies de « fuite en avant ». Nous les opposons aux communes où :

- 50 %, ou plus, des exploitations se sont engagées dans des stratégies des types II et III,
- 50 %, ou plus, des exploitations relèvent du seul groupe III,
- 75 %, ou plus, des exploitations se sont engagées dans des « trajectoires d'ouverture à la ville par la diversification par les services aux particuliers ».

Les cartes ainsi réalisées font apparaître une cohérence géographique certaine.

Les exploitations des périphéries nord de Lens se sont massivement engagées dans des « stratégies de fuite en avant » et d'autonomisation à l'égard de leur espace d'exercice. Les exploitations qui subsistent seules dans leur commune sont des exploitations horticolas. La mise en valeur des terres est réalisée par les unités agricoles voisines relevant du groupe I. L'ensemble des espaces au nord de Lens ainsi figurés en vert représente 25 exploitations.

Nous rapprocherons de ces espaces les dynamiques spécifiques aux communes belges parcourues.

Estevelles et Loos-en-Gohelle font figure d'exception. Estevelles, cependant ne compte que quatre exploitations, dont deux relevant du groupe I. Le cas de Loos-en-Gohelle est beaucoup plus tranché. Nous rapprocherons cette commune du profil général et quasi unanime de la périphérie Est lilloise. Au sein de ce dernier espace, seule une commune apparaît en marge. Comme à Estevelles, cependant, nous ne comptons que quatre exploitations. Nous soulignerons par ailleurs qu'existent ici des dynamiques (projets) d'appropriation de l'espace urbain susceptibles de rapprocher les exploitations communales des trajectoires d'ensemble.

Carte n°29

II. La périphérie Nord de Lens et les cas belges : des agricultures « déterritorialisées ».

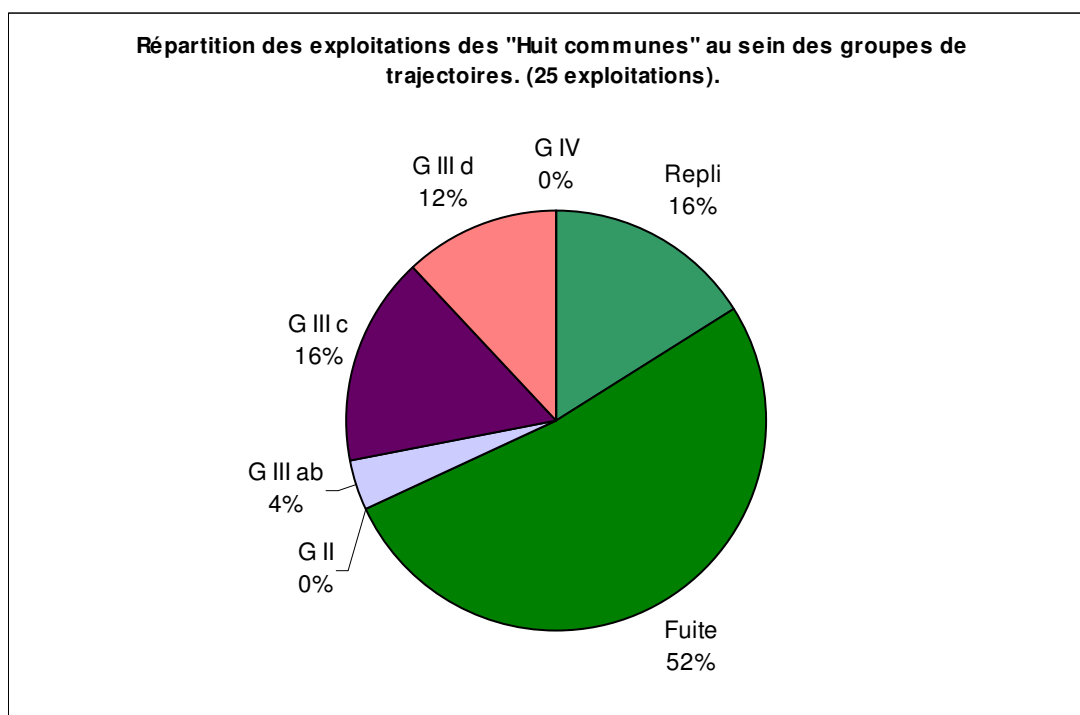
II.1. Céréaliculture et grande culture aux portes de la ville et au pied des terrils. La banalisation des espaces.

Tableau n°10.

Répartition des exploitations des « Huit communes » au sein des groupes de trajectoires.

	G, I		G,II	G,III			G, IV	Total
Effectifs	17		0	8			0	25
%	68		0	32			0	100
	Repli	Fuite		ab	c	d		Total
Effectifs	4	13	0	1	4	3	0	25
%	16	52	0	4	16	12	0,00	100,00

Figure n° 21.



A l'échelle des huit communes regroupées, les exploitations du groupe I représentent 68 % des effectifs. Les trajectoires de « fuite en avant » sont le fait de treize exploitations. Si nous extrayons du total les trajectoires de repli et les entreprises horticoles (non issues d'exploitations auparavant orientées en polyculture), les seules stratégies de « fuite en avant » correspondent à 72 % des itinéraires. Aucune

exploitation ne s'est engagée dans des trajectoires de « spécialisation » (aucun « endivier pur », maraîcher...).

Les principales tendances agricoles observées au sein de ces communes sont transcrites à l'aide des tableaux n° 11 et n°12. Le premier établit le total des superficies ou des cheptels par production. Ces données ont été collectées à l'aide des Recensements Agricoles. Le recensement de 2000 présente cependant un nombre certain de lacunes (secret statistique). Il a été complété à l'aide des grilles établies au cours de nos enquêtes.

Tableau n°11.

Evolutions des S.A.U. (ha) et cheptels totaux (1979-2000) des « Huit communes ».

Principales productions.

	1979	1988	2000
Blé tendre (ha)	584	662	710
Pommes de terre	121	138	124
Légumes	123	117	37
Betteraves	189	151	142
Bovins (total)	533	274	71
Vaches laitières	166	112	32
Porcins	1884	2276	150
SAU	1758	1768	1593
Exploitations	77	68	25

Sources : RGA, enquêtes.

Le second rapporte les superficies ou cheptels au nombre d'exploitations.

Tableau n°12.

Evolutions des S.A.U. (ha) et cheptels moyens (1979-2000) des « Huit communes ».

Principales productions.

	1979	1988	2000
Blé tendre (ha)	7,58	9,74	28,40
Pommes de terre	1,57	2,03	4,96
Légumes	1,60	1,72	1,48
Betteraves	2,45	2,22	5,68
Bovins	6,92	4,03	2,84
Vaches laitières	2,16	1,65	1,28
Porcins	24,47	33,47	6,00
SAU moyenne	22,80	26,00	63,72
Exploitations	77	68	25

Sources : RGA, enquêtes.

En 1979, les huit communes comptabilisaient 77 exploitations. Elles étaient encore 68 en 1988. Depuis, plus de 63 % des exploitations ont disparu (contre 42,1 % à l'échelle du département du Pas-de-Calais et 34,7 % à l'échelle de la France). La S.A.U. totale des exploitations est cependant restée relativement stable (de 1758 ha à 1593 ha). La S.A.U. moyenne des exploitations des huit communes a ainsi pratiquement triplé, passant de 22,8 ha à 63,7 ha (horticulteurs inclus - figure n°26-). Une exploitation comptait plus de 80 ha en 1988. Elles étaient onze en 2000.

Dans un même temps les superficies totales consacrées au blé tendre se sont accrues de 21,7 %. Le blé tendre représentait en 1979, 33 % de la S.A.U. Ce taux était de 37,4 % en 1988 et de 45 % en 2000 (figures n°22 et 23). Entre 1988 et 2000, les superficies en blé tendre rapportées au nombre d'unités agricoles se sont accrues de 191 % (figure n°27).

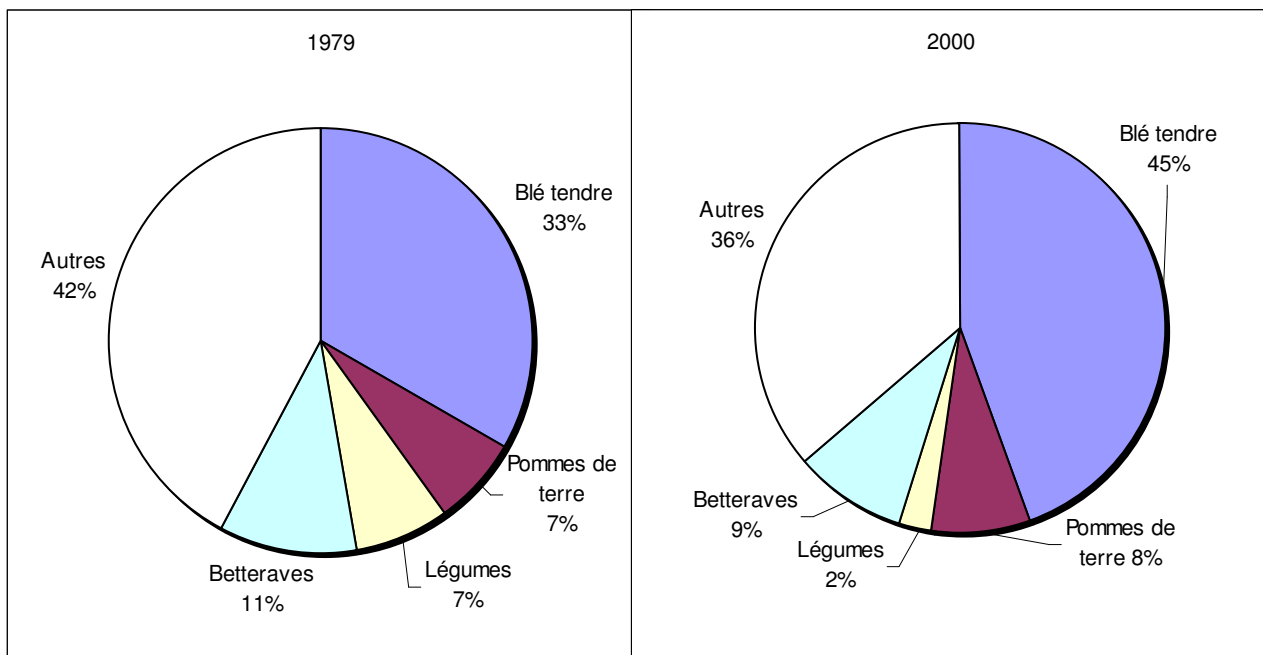
Les superficies totales consacrées aux pommes de terre sont restées globalement stables (ce qui signifie d'ailleurs un léger accroissement au sein de la SAU totale). Les superficies globales consacrées aux betteraves sucrières ont reculé (figure n°25). A l'échelle de chaque exploitation cependant, les superficies consacrées à chacune de ces productions se sont considérablement développées (+216 % et + 132 %).

En revanche, la S.A.U. "légumes" totale a reculé de 70 %. La part des légumes dans la SAU est passée de 7 à 2 %. Plus encore les cheptels bovins et porcins se sont effondrés.

En 1989¹⁰³, quatorze exploitants forçaient des endives (soit plus d'une exploitation sur cinq). Un atelier artisanal (3 ha) subsiste. Huit, parmi les plus importantes exploitations produisaient des légumes sous contrat, elles ne sont plus que trois. Le maintien des superficies totales en pommes de terre et l'accroissement des superficies moyennes sont à mettre au profit de deux exploitations qui ont fait de la production une « spécialité » (dont une sous contrat avec Mc Cain). Les autres produisent le plus souvent 3 à 4 ha, justifiés par la nécessité des assolements. Vingt unités agricoles élevaient des bovins. Quatre ateliers ont été préservés. Trois sont des survivances appelées à disparaître (l'un de quatre génisses, un second de 6 taurillons, un troisième de 7 vaches laitières). Seul un atelier est de quelque importance (25 vaches laitières). Le constat est plus marqué encore pour les porcs. La production dont le développement a été poursuivi dans les années 1980 (13 producteurs), n'était plus le fait en 2000 que de deux producteurs qui depuis cessèrent l'activité.

¹⁰³ Relevés réalisés par les étudiants de M. Vaudois (Lille I), mis à ma disposition.

Figures n° 22 et 23. Parts des « cultures principales » dans la S.A.U. totale (1979-2000). Les « Huit communes ». Sources : R.A. Enquêtes.



Figures n°24 et n°25. Le recul des cheptels porcins et bovins (1979-1988-2000). Les « Huit communes ». Sources : R.A. Enquêtes.

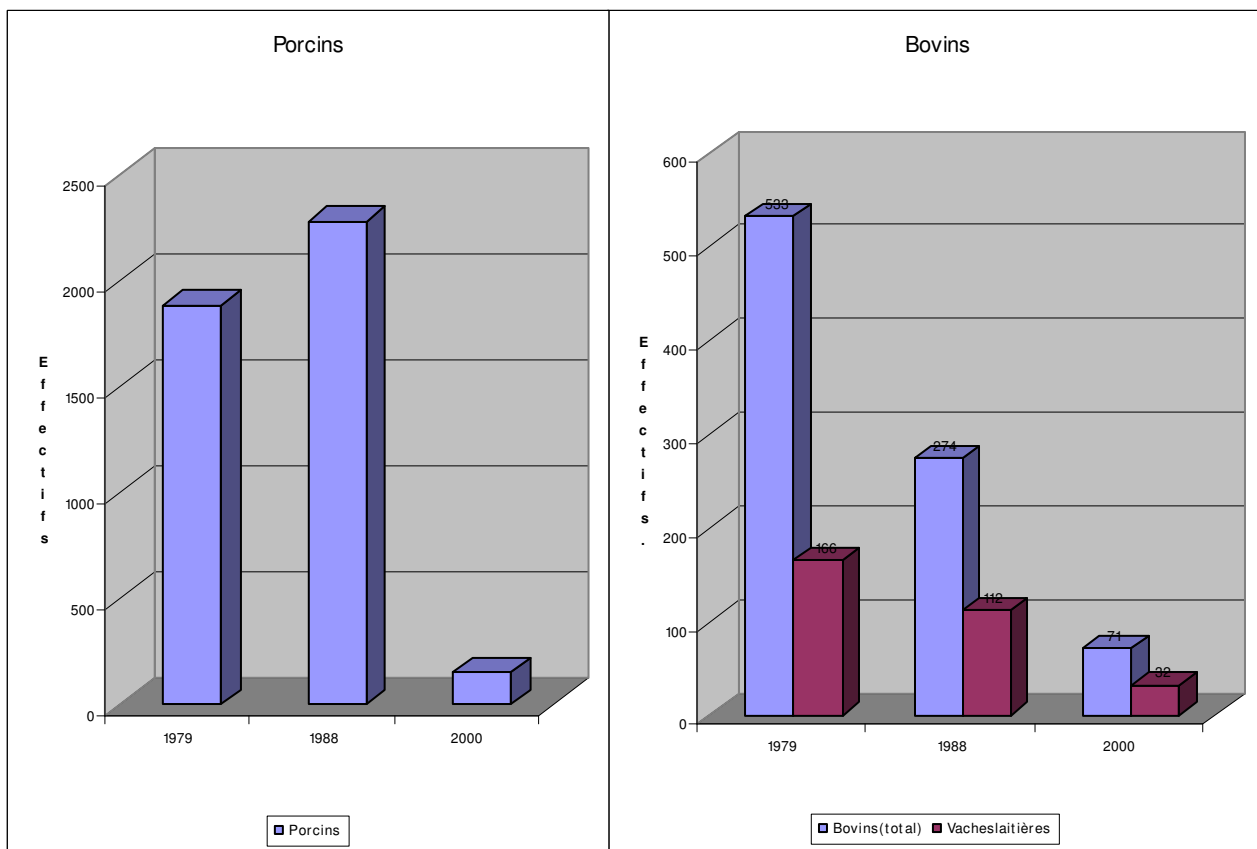
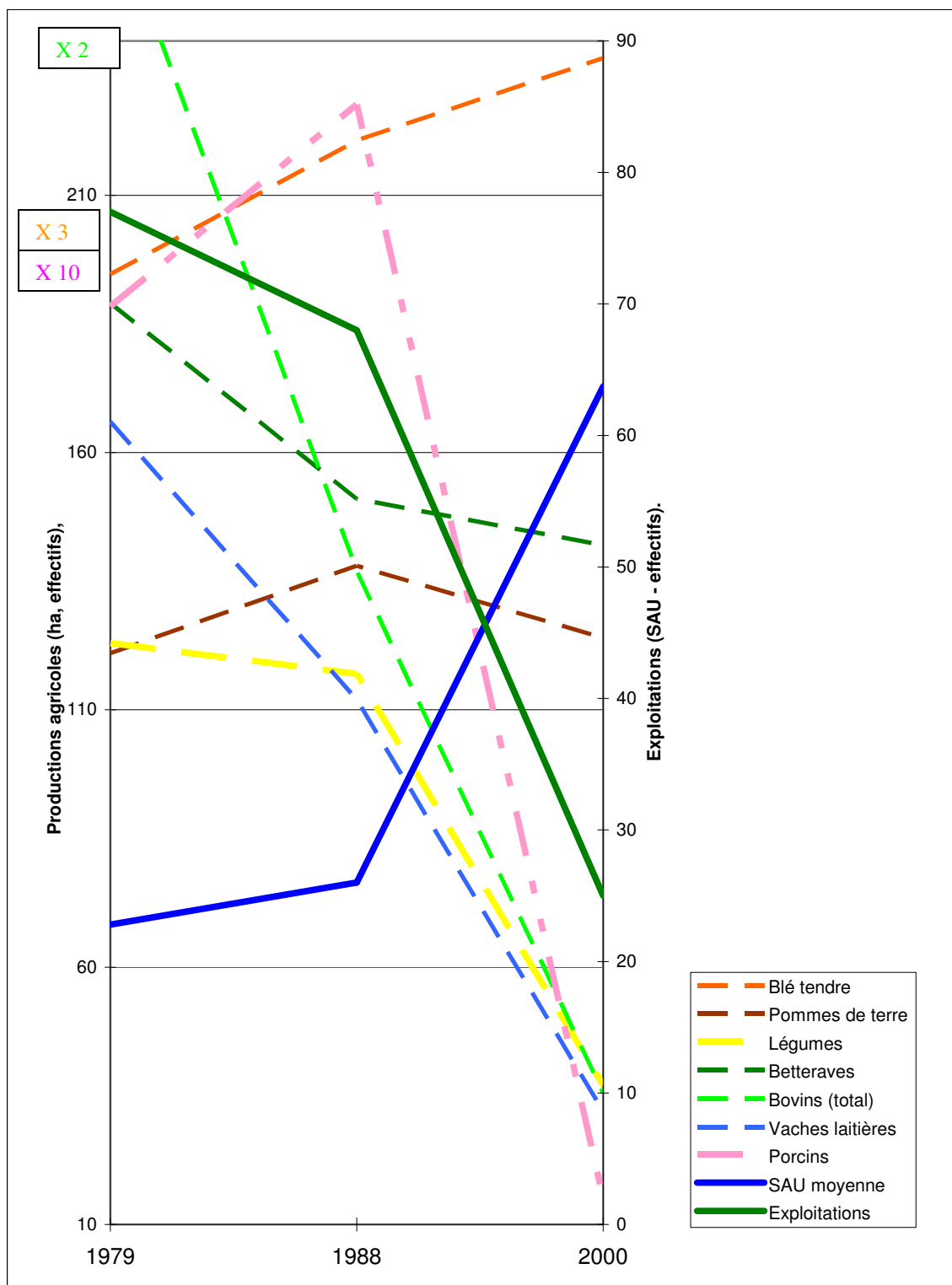


Figure n°26.

Evolutions des superficies et cheptels (1979-1988-2000). Les « Huit communes ».

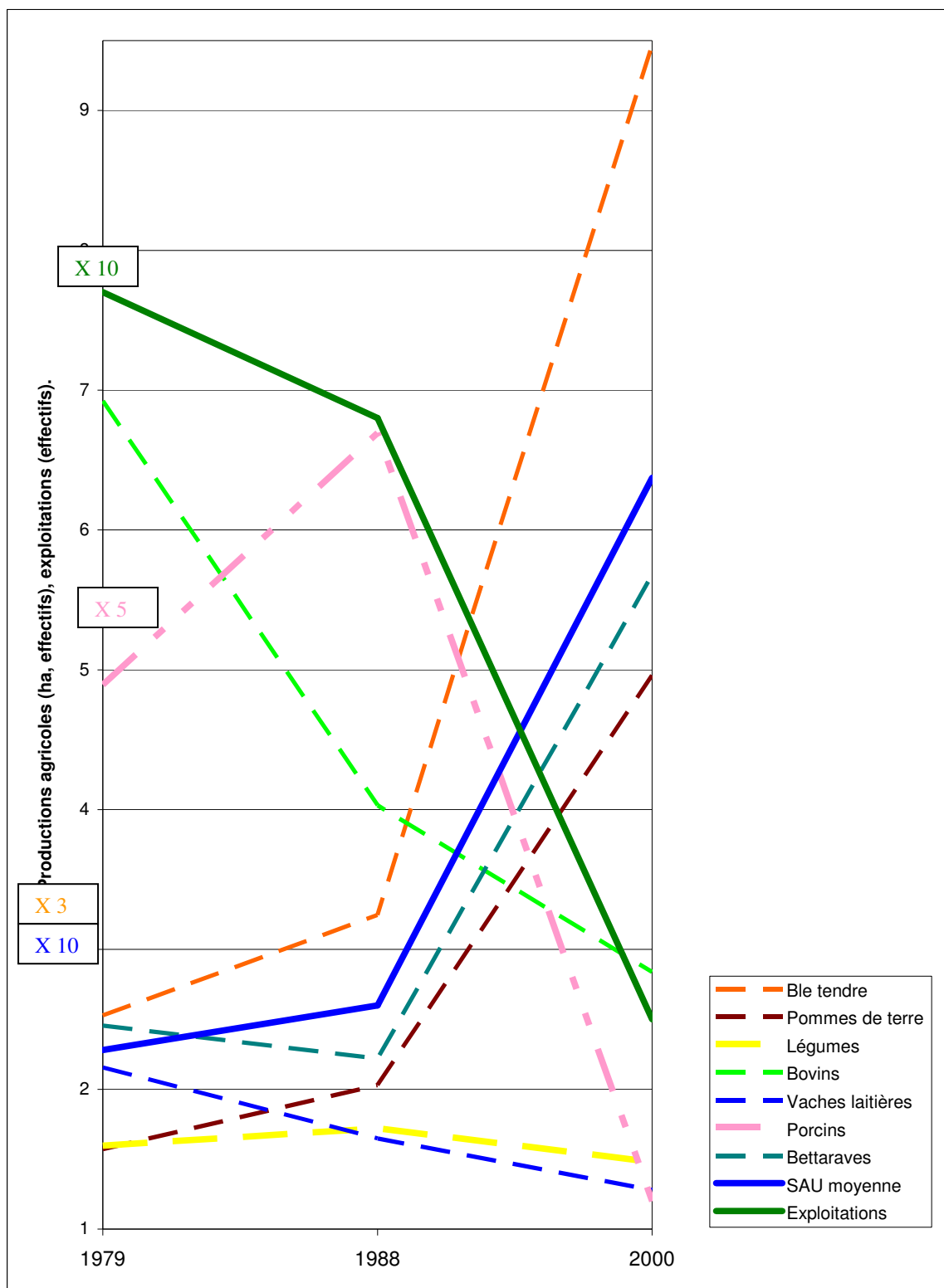
Sources : R.A. Enquêtes.



Un coefficient de « réduction » a été appliqué aux données « Blé tendre », « bovins », « Porcins ». Ces coefficients sont indiqués en marge des courbes.

Figure n°27.

Evolutions des superficies et cheptels. Moyennes par exploitation (1979-1988-2000). Les « Huit communes ». Sources : R.A. Enquêtes.



Un coefficient de « réduction » a été appliqué aux données « Blé tendre », « Porcins », « SAU moyenne », « Exploitations ». Ces coefficients sont indiqués en marge des courbes.

Outre les trois exploitations horticoles, la diversification n'est le fait que de cinq exploitations. Un G.A.E.C. de 80 ha, en tout point comparable par le système de production déployé (céréales, betteraves, pommes de terre, pois protéagineux) juxtaposa une activité de gardiennage de chevaux (20 box dans l'ancienne porcherie). Deux exploitations ont maintenu, conformément à la stratégie exposée précédemment de dédoublement des systèmes de production, un cheptel laitier (les deux auparavant mentionnés) dont les productions sont écoulées en direct grâce à une main d'œuvre familiale restée nombreuse. Ces ateliers laitiers constituent à la fois une survivance des modèles antérieurs et un appui pour une trajectoire de pleine orientation vers la grande culture. Nous sommes dans le cadre de G.A.E.C. de 110 et 106 ha entre pères et fils, qui ont doublé leurs superficies dans les années 1990. Céréales (65 ha-50 ha-), betteraves (6 ha-9 ha), pommes de terre (11 ha – 4 ha), pois de conserves (7 ha) sont au cœur du "premier système". L'atelier de vente directe et la transformation sont à la charge des mères. Avec la cessation d'activité de celles-ci, les cheptels devenus très secondaires devraient disparaître.

Les autres exploitations qui ont conduit une politique de maintien ou de développement des ateliers de vente directe aux consommateurs accordent à ces ateliers une plus large perspective d'avenir. Ce sont deux unités d'une trentaine d'hectares (dont une de 22 ha au début des années 1990), largement disqualifiées dans la course à l'agrandissement. L'une a maintenu une production d'endives de terre écoulee au détail, parallèlement aux 2-3 ha consacrés aux pommes de terre. Le second exploitant, par ailleurs capitaine des pompiers, développa un atelier de poules pondeuses. Les ventes restent de complément et sont réalisées, sans aménagement particulier, au sein des sièges d'exploitation.

Nous sommes en présence, avec ces huit espaces communaux, d'une agriculture très détachée, par les systèmes mis en œuvre, de leur environnement urbain ou périurbain. Les systèmes de polyculture diversifiée répondant aux demandes alimentaires des mineurs ne sont plus qu'un lointain souvenir.

Le processus de déterritorialisation et de course à l'agrandissement s'est nourri tant du délitement du modèle antérieur, que de l'absence de solutions durables de substitution (effondrement des ateliers d'engraissement porcin ou bovin disqualifiés¹⁰⁴)... Le découragement des plus jeunes, souvent contraints par des

¹⁰⁴ La transformation des ateliers porcins ou de taurillons en élevages intensifs de grande dimension a été totalement impossible au sein de corps de ferme inscrits dans le tissu urbain. La seule solution aurait été

structures foncières initialement étroites (22 ha en 1979, tableau n°12), dans l'incapacité de répondre aux exigences des grandes entreprises agro-alimentaires (installation de Mc Cain dans la commune voisine de Harnes en 1981), précipita l'effondrement d'effectifs longtemps portés par la symbiose opérée avec « la mine ».

L'absence de stratégies de conversion, notamment par le développement d'activités de maraîchage apparaît liée aux conditions pédagogiques, à l'absence de « tradition » locale, mais aussi à des emprises urbaines « modérées » qui n'obligèrent pas les agriculteurs locaux à remettre en cause les orientations initiales.

Zone de transition entre les hauteurs de l'Artois et la plaine de la Lys, les sols du secteur, plus ou moins épais, laissent parfois affleurer le substrat calcaire, ou tout au moins contiennent une importante charge en cailloux crayeux. C'est le cas dans la majorité des communes envisagées (Meurchin, Wingles, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Hulluch, Bénifontaine). Les terres légères, bien drainées, autorisant un travail précoce au printemps sont favorables aux céréales. Elles le sont moins aux betteraves, aux pommes de terre et aux cultures maraîchères.

Les exploitants avancent surtout pour argument leur méconnaissance des pratiques maraîchères et de la culture sous serre. Dans le secteur, les cultures de légumes n'ont jamais fait l'objet d'un grand développement, « historiquement » en raison d'une clientèle de mineurs qui tous disposaient d'un lopin sur lequel ils cultivaient des légumes, et s'auto approvisionnaient ainsi (Vaudois J., 1977).

Les emprises urbaines (habitat, zones d'activité) ont été ces dernières décennies considérablement limitées par les politiques de réhabilitation des habitats miniers, de restructuration du tissu urbain et de reconquête des espaces laissés vacants par les mines et l'industrie. A Vendin-le-V., des logements neufs se substituent aux corons. A Hulluch, les logements de type Camus (habitats collectifs préfabriqués) laissent place à de nouvelles habitations. Le carreau de la fosse n° 13 a été converti en terrain de loisirs et en habitations. La salle de sport a réutilisé la « salle des pendus » (vestiaire des mineurs). Deux entités distinctes (« minière » et « originelle ») composent Hulluch. Entre ces deux pôles s'est développée une occupation diffuse. L'objectif fut de conforter le lien entre les deux entités par l'occupation des espaces enclavés subsistant entre les deux ensembles. Enfin, lorsque les nouvelles constructions n'entrent pas dans le cadre de ces restructurations du tissu « minier », les réalisations pavillonnaires peuvent venir combler les espaces laissés libres par d'anciens corps de ferme et les pâturages attenants, situés au cœur des bourgs. Les pertes subies par l'agriculture aux

de délocaliser les ateliers à plusieurs km, solution naturellement difficile à mettre en œuvre en matière d'élevage (surveillance). Les ateliers n'ont pu soutenir l'évolution des marchés.

cours des décennies de « l'après-mine », par le fait des nouveaux logements, ont donc souvent porté sur des espaces déjà cernés par l'habitat et difficilement exploitables. En matière de développement des zones d'activité, les friches minières ou industrielles ont également pu être mises à profit (Rouget N., 2001)¹⁰⁵. Soulignons surtout la nature du plus important projet qui affecta les huit communes étudiées. A Vendin, l'extension de la zone commerciale (créée en 1972) et la création en 1989 de la Z.A. de Bois-Rigault prélevèrent, au cours des années 1990, 75 ha. La réduction de la S.A.U. a donc ici été importante. Néanmoins, les superficies furent retirées non pas aux exploitants de la commune, mais aux H.B.N.P.C. Celles-ci disposaient à Vendin d'une exploitation dont l'ancien siège a depuis été noyé au sein des bâtiments d'entreprise. Avec la fin de l'exploitation houillère, les H.B.N.P.C. cherchèrent à liquider les superficies et les exploitations agricoles dont elles disposaient. Nous avons bien eu ici recul de l'agriculture face au développement des zones d'activité et commerciales, mais ce recul n'a pas provoqué l'éviction d'exploitations familiales. Ainsi, au sein des espaces communaux ici envisagés, nous ne trouvons aucune des trajectoires, précédemment décrites, de conversion après une éviction totale ou telle qu'une polyculture n'était plus envisageable.

Non contraints par d'éventuelles évictions « totales », disposant de l'opportunité des terres libérées par la faiblesse des successions, les exploitants en place ont préféré se concentrer sur les productions qu'ils connaissaient bien plutôt que de prendre le risque de développer des cultures dont ils n'avaient pas l'habitude, dont ils ne maîtrisaient pas les réseaux et dont la valorisation pouvait impliquer la mise en œuvre de circuits courts de commercialisation.

Or, les perspectives de réinvestissement des potentialités urbaines ont été occultées tant par ces opportunités qu'ont eu les exploitants les mieux positionnés de se saisir des terres rendues disponibles et de compenser par les volumes céréaliers ou betteraviers, que par la perception ou la réalité sociale d'un espace considéré comme peu propice au développement des activités de services aux particuliers.

Il ne faut avant tout pas négliger le choc constitué par la fermeture des mines. Un puits de mine comme celui d'Estevelles pouvait employer 1500 personnes. La moitié des communes de l'ensemble de la zone comptait en 1990 moins d'habitants qu'en 1975. La clientèle potentielle s'est peu à peu transformée, englobant aujourd'hui

¹⁰⁵ Le réinvestissement de ces friches industrielles et minières trouve cependant ses limites dans les coûts de dépollution des sites, mais aussi par l'ampleur des projets développés (plate-forme multimodale de Dourges), notamment dans les communes voisines, de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (Rouget, 2001).

une population « simplement urbaine », mais dont nous connaissons les difficultés sociales. Les initiatives de transformation et de vente de produits élaborés semble freinée par le faible pouvoir d'achat de la population locale (Debucquet G., Lopez E., 1998). Un des deux exploitants qui ont maintenu un petit cheptel laitier déplore le recul de ses ventes, de beurre notamment. Ce type d'achat relèverait plus aujourd'hui de la recherche de produits de qualité par une clientèle plus aisée. G. Debucquet et E. Lopez (1998), concluent à propos du district d'Hénin-Carvin, jouxtant nos espaces d'investigation, qu'il est « difficile d'espérer un développement important des formes les plus organisées de vente directe dans cette zone ». Les exploitants craignent, par ailleurs, les actes de vandalisme ou de vols de cultures, dont E. Manouvrier (2002) souligne l'importance (réseaux de re-vente parallèles). Un des exploitants de la zone renonça ainsi à un projet de « cueillette » en raison des actes récurrents de dégradation des champs de céréales ou de vols de pommes de terre. En raison de cette même perception de l'environnement social, les exploitants considèrent que le nombre de centres ou pensions équestres ne peut être que limité. Ils n'envisagent par ailleurs, aucune autre activité d'accueil.

Les activités d'hébergement touristique leurs paraissent peu envisageables au sein d'un espace fortement marqué aujourd'hui encore par les stigmates d'un siècle et demi d'exploitation minière (terrils, carreaux de mines non convertis...) et les héritages de l'industrie lourde (soulignons notamment la question de la délicate gestion du site Metaleurop dont la pollution au plomb et au cadmium a nécessité la mise en place en 1997 d'un Plan d'intérêt Général -PIG-). Eric Manouvrier (2002) parle d'un véritable « déterminisme géographique » en la matière. Les agriculteurs vous renvoient à une « analyse comparée » avec l'Avesnois ou le Boulonnais. Les champs de bataille et sites majeurs de la première guerre mondiale (Vimy, Notre-Dame de Lorette) sont situés au Sud de l'agglomération. Ces mêmes exploitations apparaissent aujourd'hui largement disqualifiées en matière d'accueil pédagogique, l'activité n'ayant de succès que dans le cadre d'exploitations disposant d'élevages.

L'autonomisation de l'espace agricole à l'égard de la ville est comparable dans les communes belges parcourues tant les principes de valorisation des sols (neutralité d'un sol-outil) sont similaires. Au sein de ces communes (anciennes délimitations), l'autonomisation de l'espace agricole passe par sa « projection » outre-frontière.

II.2. Des pommes de terre et des betteraves par delà la frontière. Un espace projeté.

- Des agriculteurs belges « ruraux » et conquérants -

Le passage de la frontière franco-belge, en direction de Tournai, ne se lit pas dans un desserrement de l'habitat (SPF Économie - Division Statistiques, Belgique). Nous restons statistiquement et administrativement parlant (Pecq, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain et Espléchin / région urbaine de Tournai) dans un espace périurbain. Les agriculteurs enquêtés perçoivent cependant leur espace comme rural.

E. Van Hecke (1996) souligne que les mêmes orientations et intensités de production sont rencontrées dans les différentes régions urbaines de Belgique et leurs zones environnantes. Il y a en Belgique de fortes différences régionales de production, mais à l'intérieur de celles-ci le phénomène urbain ne différencie pas ou à peine l'orientation de la production. Nous observons une absence de différenciation d'intensité en fonction de la distance. Seul le volume de production par exploitation semble être influencé par la proximité urbaine (« un élevage un peu moins imposant »)

Les exploitations des communes envisagées associent le plus souvent un atelier bovin d'importance (taurillons à l'engraissement ou/et vaches laitières) à une polyculture laissant une large place aux cultures betteravières et de pommes de terre (enquête 2005 / Direction générale Statistique et Information économique, 2005, Bruxelles). A l'échelle des communes de Pecq et de Tournai (délimitation nouvelle), la S.A.U. moyenne (officielle), toutes exploitations confondues, est de 40,6 ha. 73 % des exploitations disposent d'un cheptel bovin. En 1988, l'étable moyenne comptait 48 têtes de bétail. Elle compte aujourd'hui 85 têtes (Recensement agricole 2004). Les cheptels se sont ainsi développés de 77 %. Les légumes étaient absents du secteur jusqu'il y a 5-6 ans. Un développement relatif de la culture a eu lieu depuis avec la recherche de nouvelles superficies par les industries de Flandre (secteurs traditionnels de production saturés, hausse de la demande et nouvelles productions). La S.A.U. totale (officielle) de pommes de terre s'est accrue de 33,5 %.

Les trajectoires de « spécialisation » ou de « conversion » sont rares, de même que les ateliers de diversification par les services. Sur la centaine d'exploitations envisagées nous avons répertorié un exploitant, qui héritant de son grand-père une exploitation de 8 ha, créa une production de foie gras. Un second développa des

productions maraîchères¹⁰⁶. Nous ne comptons qu'un producteur d'endives. Aucune exploitation ne s'est engagée dans la production biologique. De même, nous n'avons comptabilisé qu'une exploitation proposant des gîtes, une seule pension équestre de 6 box et seulement deux points de vente directe. La disparition des points de vente s'est opérée parallèlement au développement des élevages dans les années 1980. Le propriétaire des gîtes précise que les exploitants du secteur « n'ont pas le réflexe, ni le goût », ... qu'il n'y a pas « d'effet d'entraînement » et que l'agrandissement des exploitations et le développement des cheptels empêchent la diversification (: un homme seul avec un élevage ne peut assurer des activités de diversification). Par ailleurs, il est souvent difficile d'intégrer un gîte dans les fermes : l'activité agricole, notamment pour les pommes de terre, est sans horaire et peu compatible avec la quiétude des hôtes (travail de nuit et très tôt le matin, bruit des machines, allées et venues des camions...).

La double-activité revêt en revanche une certaine importance (deux agriculteurs sur six à Lamain, trois sur vingt à Blandain, quatre sur trente à Templeuve).

Si les stratégies de développement ne peuvent ignorer les contraintes imposées par la proximité urbaine, elles cherchent à les contourner.

Dans un contexte où les exploitants se sont assignés des objectifs d'accroissement des volumes et d'agrandissement des superficies, alors que le maintien d'un nombre important d'exploitations (-30 % entre 1988 et 2000) a été autorisé notamment par l'investissement du créneau betteravier (22 % de la sole en 1988, toutes exploitations confondues, contre 8,5 % en Gohelle), la principale de ces contraintes est foncière. La tension foncière est ici considérable et conduit les exploitations à une véritable course au sol. Cette course s'est engagée sur le territoire français, pour les plus grandes exploitations¹⁰⁷, dans le milieu des années 1990.

Sur les 104 agriculteurs des communes¹⁰⁸ belges frontalières (ou proches de la frontière) étudiées, vingt-cinq (soit 24 %) disposent de terres en France (tableau n°13). Il est délicat de chiffrer avec exactitude les superficies exploitées en France par ces agriculteurs. En effet, si des exploitants belges peuvent louer des terres en France avec bail écrit, il s'agit souvent de « mises à disposition », c'est-à-dire de sous-locations à l'année. Les données rassemblées traduisent une réalité d'ensemble. Elles restent

¹⁰⁶ Six exploitations sur 446 des communes nouvelles de Tournai et de Pecq produisent des cultures sous serre (Recensement agricole 2004).

¹⁰⁷ La S.A.U. moyenne des exploitations de la commune (nouvelle) de Tournai est de 40 ha. Les exploitations disposant de terres en France comptent des S.A.U. de plus 40 ha, souvent supérieures à 70 ha.

¹⁰⁸ Ancienne délimitation.

cependant dépendantes des méfiances et inquiétudes, parfois difficiles à dissiper, des interlocuteurs les plus directement concernés.

Tableau n°13. Exploitations belges disposant de superficies en France.

	<i>Nombre d'exploitations cultivant en France</i>	<i>Total des exploitations de la commune</i>	Expl. cultivant en France / Total des expl. (%)	<i>SAU des exploitations cultivant en France (hors locations à l'année)</i>	<i>SAU Moy. comm.</i>
Templeuve	7	30	23,33	50-70 ha	30 ha
Lamain	3	7	42,86	70-170 ha	67 ha
Blandain	4	22	18,18	NC	35 ha
Pecq	3	20	15,00	50-80 ha	40 ha
Espléchin	8	25	32,00	NC	35 ha

Enquête 2005, Recensement agricole 2004 (INS).

Les superficies ainsi cultivées peuvent représenter de 10 % à plus de 50 % de la S.A.U. totale des exploitations. Ces terres sont essentiellement consacrées et à part égale aux cultures de pomme de terre et de betterave sucrière. La très grande majorité des parcelles sous-louées par les vingt-cinq agriculteurs se situe entre Hem/Toufflers et Orchies, le long d'une bande frontalière d'une quinzaine de kilomètres de large (carte n° 30).

Carte n°30.

- *Les raisons de la venue des agriculteurs belges en France* - :

Dans un contexte de tension foncière et de course à l'agrandissement dans le cadre général des dynamiques agricoles européennes, se reporter sur la France permet naturellement aux exploitations proches de la frontière d'élargir leur périmètre foncier à 360°.

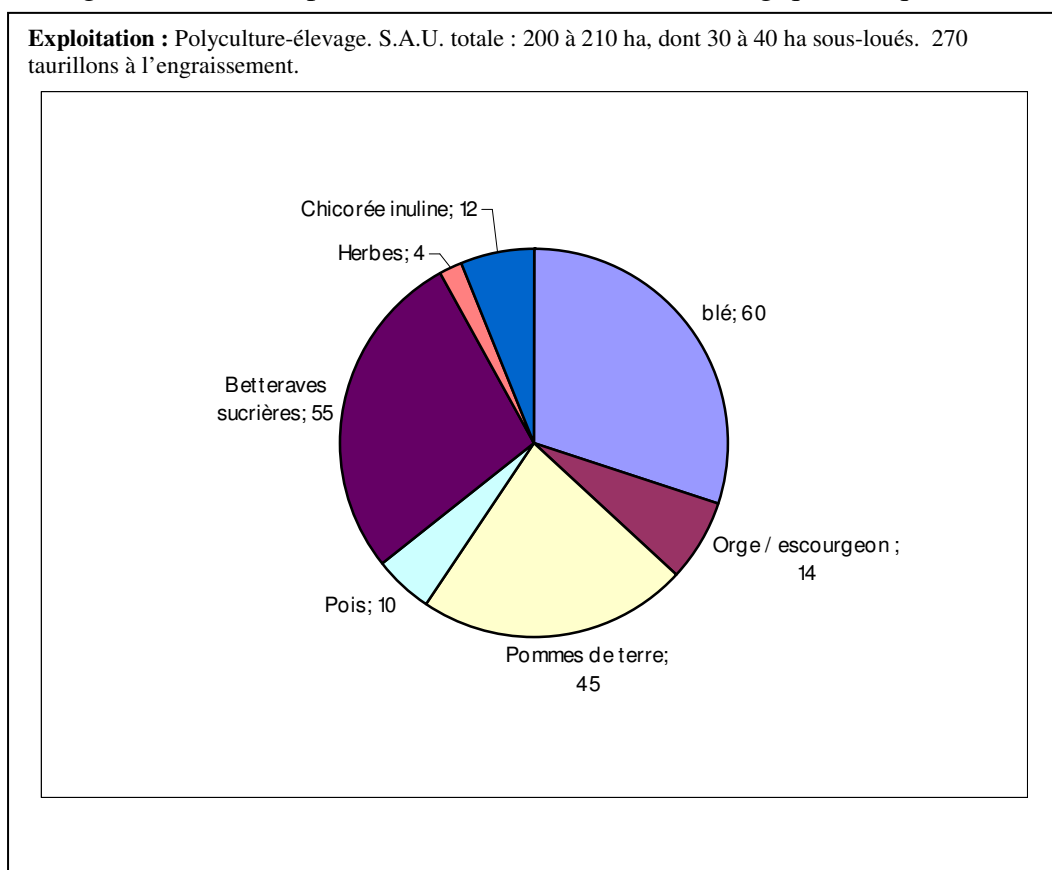
Par ailleurs, les prix du foncier agricole restent en France inférieurs à ce qu'ils sont en Belgique. Le prix d'une "reprise" est en France d'environ 4500 Euro, il est outre-frontière au minimum de 5000 Euro. La location avec bail d'un hectare en France est d'environ 150 Euro contre 200-250 Euro en Belgique.

Surtout, les orientations agricoles, actuelles et de ces dernières décennies, divergent de part et d'autre de la frontière. Dans les années 1980, les agriculteurs français développèrent très largement la production des endives alors que leurs voisins s'équipaient pour produire de plus grands tonnages de pommes de terre et cherchaient à obtenir les plus importants droits de production betteravière¹⁰⁹ possibles. Des droits de livraison représentant le tiers des S.A.U. déclarées par les exploitations en Belgique ne sont pas rares (figure n°28).

Les stratégies d'approvisionnement du marché des pommes de terre et la nécessité d'assurer les volumineux quotas betteraviers imposaient des assolements très (trop) courts (sur 3 ans parfois). L'épuisement des sols et les menaces parasitaires nécessitaient la recherche de terres nouvelles, vierges de betteraves ou de pommes de terre. Or, les agriculteurs français, notamment parce qu'ils développèrent très largement la production des endives, sollicitèrent relativement peu leurs sols pour ces productions. Les terres françaises étaient donc toutes désignées pour solutionner les problèmes agronomiques belges.

¹⁰⁹ Les quotas de livraison par planteur ont été instaurés en 1985. En prévision de l'établissement des quotas personnels les agriculteurs ont, en 1981 et 1982, très largement accru les emblavements (betterave sur betterave ou 3 ans de betterave sur 5 ans)

Figure n° 28. Exemple d'assolement (ha). Lamain (Belgique). Enquête 2005.



- Les « sous-locations » répondent plus particulièrement aux priorités des chefs d'exploitation wallons - :

Les reprises avec bail écrit sont essentiellement le fait des deux exploitations qui jouxtent immédiatement la frontière. Ainsi, un exploitant disposant d'une S.A.U. totale de 75 ha cultive en France 37 ha, dont 34 avec bail écrit. Les 34 ha s'insèrent pleinement dans l'assolement et les rotations (double « déclaration P.A.C. »). Soulignons que cette dernière exploitation livre le lait à la société française UCANEL (Avesnois) depuis 1995¹¹⁰, à l'instar de quatre autres producteurs de Templeuve.

Les objectifs principaux des 23 autres agriculteurs belges venant en France sont l'augmentation des superficies et des volumes en pommes de terre et/ou la réalisation de leurs droits betteraviers. Les sous-locations représentent alors de 80 à 100 % des

¹¹⁰ L'exploitant travaillait auparavant avec Belgomilk. Or, Belgomilk demandait 500 FF/mois pour assurer la collecte des exploitations. L'exploitant est entré dans le Groupement pour la Défense des Producteurs Laitiers de Picardie (GDPL Nord - Picardie) et s'est affiché disponible pour les laiteries qui assureraient gratuitement le ramassage. La laiterie française a répondu à l'appel. Cette dernière compte 110 producteurs en Belgique. Cette extension du bassin s'est opérée afin de contrer l'implantation en Avesnois d'une laiterie coopérative belge (Centrale Laitière / Charleroi).

superficies valorisées outre-frontière (de 10 à plus de 100 ha). Louer à l'année (ou sous-location) permet l'accroissement des superficies en pommes de terre et betteraves sans qu'il soit pour autant nécessaire de consacrer des surfaces, du temps et des investissements aux productions entrant dans les classiques assolements. L'agriculteur qui loue à l'année bénéficie des assolements réalisés par ses collègues français et peut produire des volumes cinq fois supérieurs pour une même S.A.U. qu'un exploitant contraint aux rotations.

Le prix des locations à l'année est élevé (1000 Euro et plus). Cependant, celles-ci ne nécessitent pas l'immobilisation des sommes qu'exigent les locations avec bail écrit (la "reprise"). De plus, les locations à l'année se trouvent facilement et se laissent sans avoir à se soucier de céder. Par là même, ces terres permettent une grande souplesse d'adaptation des exploitations belges aux marchés. La capacité de réponse aux offres de cultures (légumières) sous contrat peut être très rapide (en délocalisant les productions non primées et peu exigeantes en France le temps de ce contrat). A l'issue du contrat, l'assolement retrouve sa configuration d'origine sans bouleversement majeur.

Enfin, l'atout peut être fiscal dans la mesure où la grande majorité des exploitants belges est au forfait. Les terres sous-louées sont déclarées par le signataire du bail, les cultures figurent sur la déclaration P.A.C. de ce dernier.

Les deux espaces agricoles des périphéries de Lens ou de Tournai sont pleinement orientés vers des marchés exogènes. L'agriculture des « Huit communes » a été mue par l'appel d'air créé par l'effondrement du « modèle minier », celle de la périphérie ouest de Tournai par des dynamiques de conquête ou de prédation, valorisant les discontinuités introduites par la dyade. Les deux espaces sont étrangers par leurs objectifs productifs aux sollicitations urbaines et apparaissent aujourd'hui dans l'incapacité, tant par les panels de productions que par l'indisponibilité de la main d'œuvre et le poids des investissements réalisés, de réinvestir à court terme des liens fonctionnels avec la ville.

III. Loos en Gohelle et la périphérie lilloise : une agriculture en voie d'appropriation de l'espace urbain.

III.1. Le cas particulier de Loos-en-Gohelle. L'agriculture pour identité.

Parmi les dix communes étudiées au nord de Lens, les agriculteurs de Loos-en-Gohelle ont suivi une voie originale de mise à profit des potentialités locales de mise sur le marché et d'ouverture au monde urbain.

La commune compte une vingtaine d'exploitations. Un quart est le fait d'exploitants en fin de carrière. Un cinquième relève des stratégies que nous avons qualifiées de « fuite en avant ». Une exploitation s'est engagée sur la voie de la spécialisation endivière. Les dix autres développèrent des stratégies d'ouverture aux citadins.

Tableau n°14.

Répartition des exploitations de Loos-en-Gohelle au sein des groupes de trajectoires.

	G, I	G,II	G,III			G, IV	Total
Effectifs	10	1	9			0	20
%	50	5	45			0	100
	Repli	Fuite	ab	c	d		Total
Effectifs	5	4	1	3	7	0	25
%	25	20	5	15	35	0	100,00

Loos-en-Gohelle a connu un nombre certain de disparitions d'exploitations. Cette dynamique a cependant été modérée. Le nombre d'exploitation n'a reculé au cours des années 1990 que d'un quart (de 27 à 20 exploitations, soit -26 %) contre les deux tiers (-63 %) dans les communes voisines. Au cours de la même décennie se sont opérés neuf départs en retraite. Six exploitations ont trouvé un successeur, soit 66 % d'entre elles (contre 16 % dans les autres communes du secteur d'étude).

Figure n°29.

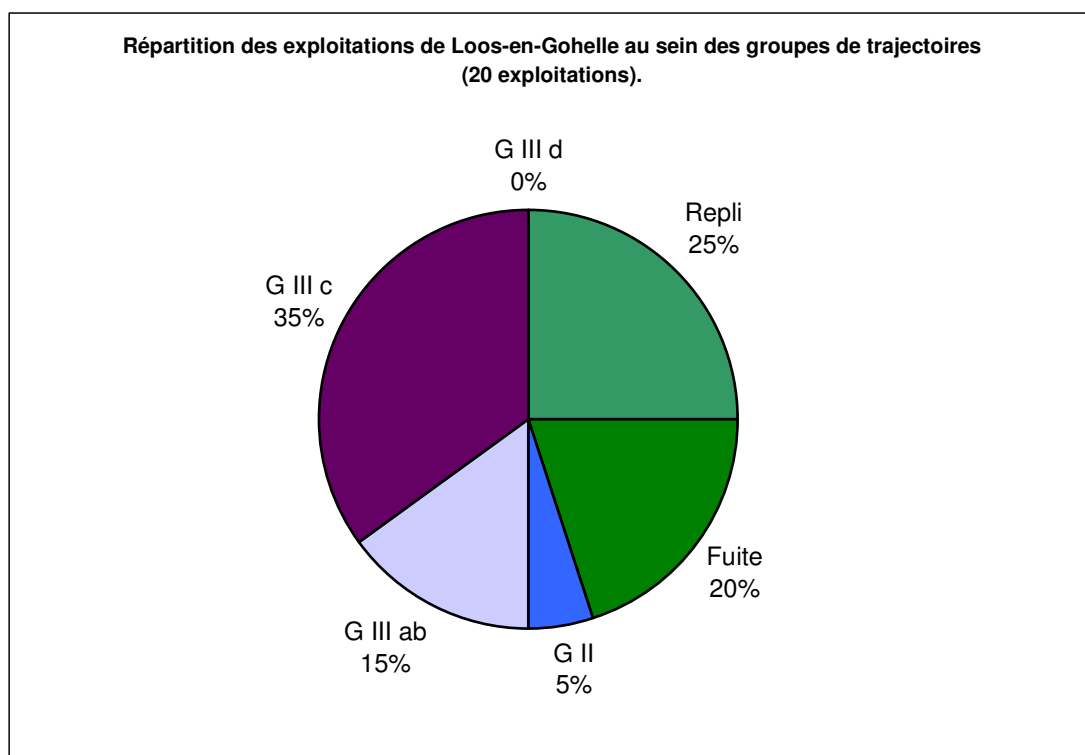


Tableau n°15.

Evolutions des S.A.U. (ha) et cheptels totaux (1979-2000). Loos-en-Gohelle.

Principales productions.

	1979	1988	2000
Blé tendre (ha)	282	361	484
Pommes de terre	9	17	22
Légumes	71	79	85
Betteraves	177	167	166
Bovins (total)	766	553	387
Vaches laitières	218	208	202
Porcins	187	75	0
SAU	905	909	1072
Exploitations	29	27	20

Sources : RGA, enquêtes.

La faiblesse des superficies rendues disponibles a limité les possibilités d'agrandissement des exploitations. La croissance de la S.A.U. moyenne a ainsi été plus modérée que dans les communes voisines. Elle est néanmoins soutenue (+ 71 % entre 1979 et 2000, contre +183 %). Notons que la S.A.U. moyenne en 1979 des exploitations était de 31 ha. Elle est aujourd'hui de 53 ha. Le gain s'est partiellement

opéré par un accroissement de la S.A.U. totale des exploitations (+ 18 %), aux dépens des unités agricoles des communes voisines.

Les exploitations de Loos ont participé à la réduction des éventails de productions. Toutes les étables d'engraissement de bovins ont été supprimées. Alors que ces ateliers ont pu compter jusqu'à 80 têtes, nous ne trouvons plus un taurillon sur la commune depuis le milieu des années 1990. De même, les ateliers porcins ici peu nombreux ont été supprimés. Cependant, une plus large diversité des productions a été maintenue. Un tiers des exploitants (même proportion qu'en 1988) dispose d'un cheptel laitier, 40 % produisent des légumes.

La commune s'est très largement spécialisée dans la production de carottes. L'essentiel des 85 ha consacrés aux légumes est le fait de contrats, notamment avec l'entreprise Bonduelle (5 sur 6).

Notons une certaine mise à profit des opportunités d'approvisionnements plus directs. Un exploitant laitier écoule une partie de ses volumes auprès d'une entreprise de desserts glacés de Loison. Une exploitation de 70 ha, cultivant une douzaine d'hectares de carottes en consacre quatre à l'approvisionnement des grandes surfaces. Surtout, une partie de ces carottes intègre les étals offerts par les agriculteurs directement aux consommateurs. Sept exploitations entrent dans le cadre du groupe III c de notre typologie des trajectoires. Quatre relèvent de stratégies de dédoublement des systèmes de production (volailles et/ou légumes variés destinés à alimenter un point de vente et développés parallèlement à un atelier central de production laitière et/ou de cultures sous contrats), trois d'une vente « stratégique » (exploitations laitières, cuniculture). Lait et beurre, carottes, pommes de terre, légumes variés, poulets et lapins peuvent constituer les étals complétés par des échanges ou achats reventes.

Trois exploitations ont par ailleurs développé des activités d'accueil. Deux se sont engagées dans l'offre équestre. L'une a mis en œuvre un centre hippique conséquent. La seconde héberge une vingtaine de chevaux en pension et ouvre sa ferme dans le cadre du réseau Savoir vert¹¹¹ (Lescureux F., 2003) aux visites pédagogiques. Enfin, un exploitant a ouvert en 1996 (réseau Campus vert) cinq chambres pour étudiants.

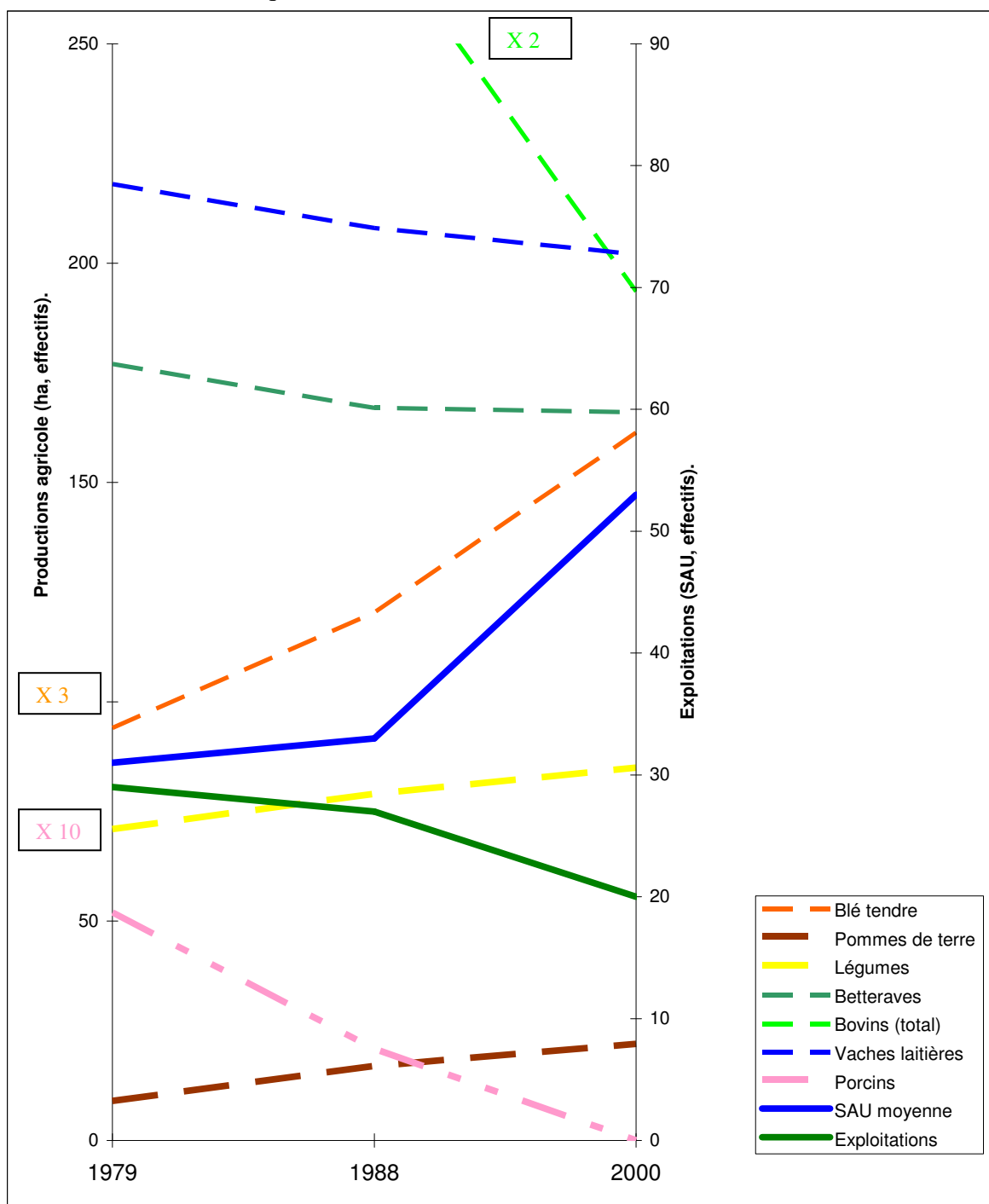
¹¹¹ L'association "Le savoir vert des agriculteurs" regroupe des exploitants agricoles ayant tous reçu une formation pédagogique de base et pour certains une formation sur les techniques d'animation et de communication. Dans le cadre d'un partenariat avec les inspections académiques du Nord et du Pas-de-Calais et le Conseil régional, les agriculteurs accueillent des classes scolaires ou des groupes d'enfants (centres aérés).

Loos-en-Gohelle fait figure d'exception. Ici, la diversité des productions, la valorisation des débouchés agro-industriels ou directs, la diversification des ateliers placent les exploitations beaucoup plus en adéquation avec le milieu périurbain.

Figure n° 30.

Evolutions des superficies et cheptels (1979-1988-2000). Loos-en-Gohelle.

Sources : R.A. Enquêtes.



Un coefficient de « réduction » a été appliqué aux données « Blé tendre », « bovins », « Porcins ». Ces coefficients sont indiqués en marge des courbes.

Les sols de Loos-en-Gohelle sont globalement peu favorables aux productions légumières, ils le sont à la culture de la carotte. Ces sols sont cependant de même nature que dans les communes voisines, et ne contribuent pas à expliquer l'investissement des seuls agriculteurs de la commune auprès de l'entreprise Bonduelle.

A l'origine du développement de la production, l'entreprise Bonduelle remarqua la précocité des petits pois venant dans le secteur (les petits pois peuvent être semés dès février grâce au bon drainage des sols). Un chef de plaine contacta des exploitants locaux. Beaucoup d'agriculteurs de Loos ont répondu favorablement et développèrent dans un premier temps les pois de conserve. Bonduelle « réorienta » sa demande et proposa des contrats de carottes. Un groupe d'exploitants entreprenants de Loos s'est accaparé la majorité des tonnages. Les contrats sont depuis « défendus pieds à pieds ». L'explication de la concentration de la culture des carottes sur Loos est plus « historique » que « naturelle ». C'est le dynamisme et une certaine solidarité qui est à l'origine de cette particularité des assolements : l'obtention des contrats s'est faite par un système de parrainage. Les candidats à la production étaient présentés par des exploitants travaillant déjà avec Bonduelle. Les agriculteurs de la commune revendiquent un état d'esprit conquérant (‘reprises’ dans les communes voisines de Vermelles, Haisnes, Hulluch...).

L'esprit de groupe et la volonté « d'aller de l'avant » sont des phénomènes anciens. Les agriculteurs de Loos bénéficièrent, sur leur demande, dès 1952, d'un remembrement. Il fut refusé par les exploitants de Hulluch à la fin des années 1970. Il n'est intervenu qu'à la fin des années 1990 à Bénifontaine, Vendin, Estevelles, Vendin, Meurchin... les exploitants de Loos affirment que leur volonté a toujours été de maintenir l'agriculture de la commune à « la pointe du progrès ». Ils furent parmi les « premiers » à se doter de moissonneuses-batteuses. « C'est un esprit d'entraide qui a autorisé l'acquisition de ces premières moissonneuses, par des achats en commun », préfigurant ainsi l'actuelle C.U.M.A. La commune compta parmi les premiers G.A.E.C.

Ce dynamisme serait né de la volonté du monde agricole de subsister face à l'important développement minier dont la commune fut l'objet. Six puits de mine ont été creusés. Les exploitants n'auraient eu d'autres alternatives à la disparition que la modernisation et l'entraide. Parallèlement la municipalité avait (et a toujours) la volonté de se distinguer des communes voisines de Liévin et de Lens. Cette conservation de l'identité communale passait et passe encore par le maintien d'une « identité rurale et agricole » (la blason de la ville « croise » un épi de blé à une lampe de mineur). Ainsi, la municipalité s'est engagée en faveur de l'installation sur la commune d'une station du Service Régional de la Protection des Végétaux, à aider la sortie des bâtiments agricoles

du tissu urbain, à faciliter l'installation des plus jeunes. La municipalité est propriétaire de terres. Lorsque intervient une cessation d'activité libérant ces terres, celles-ci sont « redistribuées » en priorité aux plus petites exploitations ou aux plus jeunes agriculteurs.

La conjonction du dynamisme des agriculteurs (être entreprenant ou disparaître) et de celui de la municipalité explique, avec l'importance de la S.A.U. communale (781 ha), très largement le nombre d'exploitations subsistant sur la commune. Ce dynamisme s'auto entretient, l'exemple du voisin pouvant toujours inciter « l'autre » à faire de même.

L'investissement ou le ré-investissement des liens à la ville est à la fois la conséquence et le corollaire de cette même "Volonté". Le maintien d'un nombre relativement élevé d'exploitations a limité l'accroissement des S.A.U. moyennes. Bonduelle ne contractualise plus avec de nouveaux exploitants. Des problèmes de parasitisme obligent les producteurs de carottes à multiplier les échanges de parcelles. Les exploitants sont contraints à l'innovation. L'irrigation des carottes par récupération de l'eau de refroidissement d'une usine de fabrication de bouteilles en plastiques en relève, de même que l'élargissement des systèmes de production à des fins de vente directe, le déploiement de centres équestres en un espace jugé peu propice ou encore l'insertion précoce au sein du réseau Campus vert.

Le rôle des liens de solidarité a été ici un des moteurs majeurs aux dynamiques d'adaptation de l'agriculture locale. Le comportement des exploitants face à la ville n'en reste pas moins à rapprocher de celui des agriculteurs lillois.

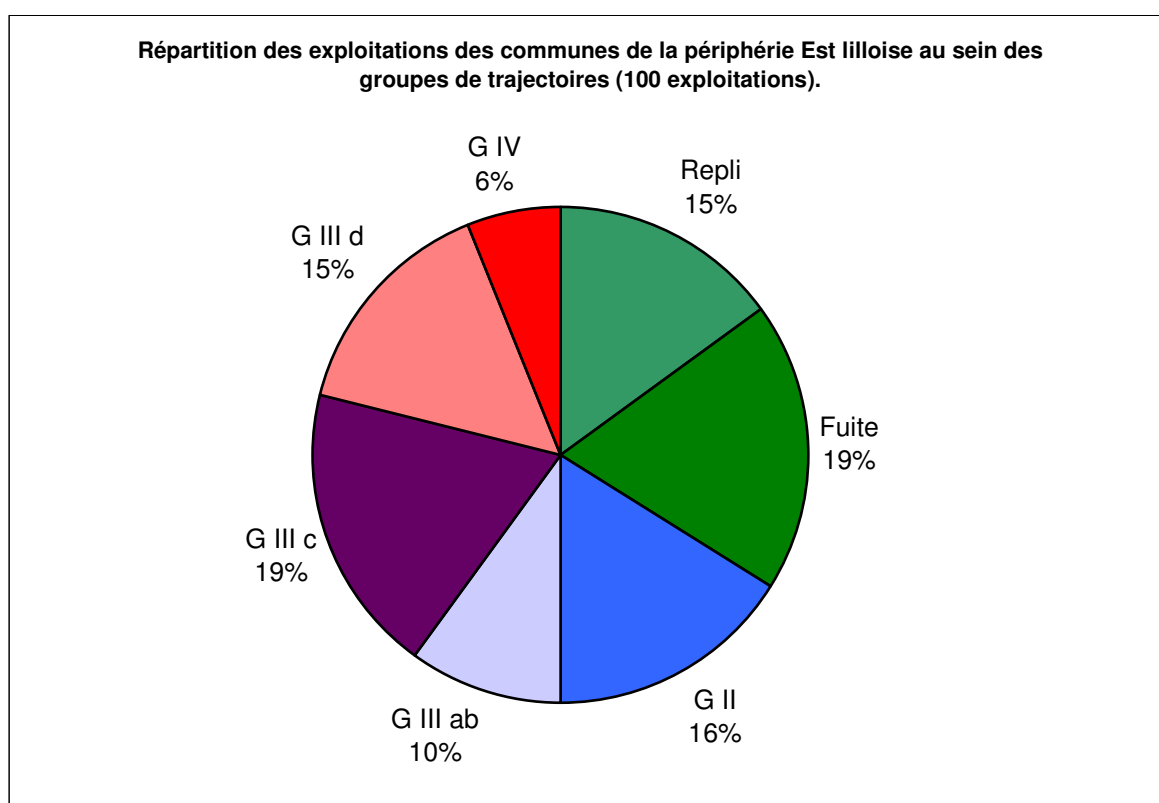
III.2. Le Pévèle-Mélantois : des espaces agricoles « urbanisés ».

Tableau n°16.

Répartition des exploitations des communes de la périphérie Est lilloise au sein des groupes de trajectoires.

	G, I		G,II	G,III			G, IV	Total
Effectifs	34		16	44			6	100
%	34		16	44			6	100
	Repli	Fuite		ab	c	d		Total
Effectifs	15	19	16	10	19	15	6	100
%	15	19	16	10	19	15	6	100

Figure n°31



III.2.1. Entre spécialisation et conversion.

Dans notre secteur du Pévèle-Mélantois, les stratégies d'occultation ou d'ignorance du fait urbain sont très minoritaires. Elles sont souvent le fait des exploitants en fin de carrière, non propriétaires du corps de ferme et sans successeur. Les autres exploitations relevant du premier groupe correspondent essentiellement à des exploitations laitières (8) ou à des naisseurs-engraisseurs (5). Les six autres présentent des caractéristiques proches dans leurs trajectoires des exploitations des « Huit

communes ». Quatre néanmoins, parce qu'elles disposent de prairies en bord de Marque, ont conservé un petit cheptel de vaches allaitantes (moins de 15 vaches).

La très grande majorité des exploitants cherche à trouver « sa » solution au maintien de la viabilité économique de l'entreprise. L'essentiel des trajectoires de spécialisation est le fait des communes de la périphérie lilloise. 50 % des exploitations se sont engagées dans des stratégies de diversification par les services aux particuliers. Un cinquième d'entre elles, par l'offre simple d'hébergements et par l'accueil équestre relèvent des groupes III a et b. Deux sur cinq entrent dans le cadre des trajectoires de développement de ventes directes « tactiques » ou « stratégiques ». Surtout, les processus d'intégration des ateliers représentent un tiers des exploitations du groupe III. Plus d'une exploitation sur dix engagées dans ces stratégies « d'ouverture » dépendent désormais du quatrième groupe (conversion par la prestation de services).

Tableau n°17. Evolutions des S.A.U. (ha) et cheptels totaux (1979-2000) des communes de la périphérie Est de Lille. Principales productions. Sources : RGA, enquêtes.

	1979	1988	2000
Blé tendre (ha)	1256	1237	1103
Pommes de terre	296	165	247
Légumes	436	606	512
Betteraves	286	284	287
Bovins (total)	4475	3760	2920
Vaches laitières	1421	824	476
Porcins	1398	34	0
SAU	4344	4225	3685
Exploitations	208	177	111

Tableau n°18. Evolutions des S.A.U. (ha) et cheptels moyens (1979-2000) des communes de la périphérie Est de Lille. Principales productions. Sources : RGA, enquêtes.

	1979	1988	2000
Blé tendre (ha)	6,04	6,99	9,94
Pommes de terre	1,42	0,93	2,23
Légumes	2,10	3,42	4,61
Betteraves	1,38	1,60	2,59
Bovins (total)	21,51	21,24	26,31
Vaches laitières	6,83	4,66	4,29
Porcins	6,72	0,19	0,00
SAU Moyenne	20,80	23,90	33,20
Exploitations	208	177	111

En 1979, les quatorze communes comptaient plus de 200 exploitations. Elles étaient 177 en 1988 et 111 au recensement de 2000. Le recul au cours de la dernière période intercensitaire fut de -37,28 %, soit un taux très comparable à ce qu'il fut aux échelles du département et de la France, quelque peu supérieur à celui observé en Belgique ou à Loos, très inférieur à celui des « Huit communes ».

Corollairement à ce décroît modéré, mais aussi au recul de la S.A.U. totale (-12,8 % entre 1988 et 2000), l'augmentation de la S.A.U. moyenne des exploitations fut inférieure à ce qu'elle a été au sein des autres espaces d'investigation (+60 %, contre + 71 % à Loos et +183 % dans les autres communes de la périphérie nord de Lens). L'exploitation moyenne des quatorze communes de Pévèle-Mélantois développe aujourd'hui une superficie de 33,2 ha de S.A.U., c'est-à-dire deux fois moindre que celle des « Huit communes ».

A l'examen des productions, le contraste est tout aussi saisissant.

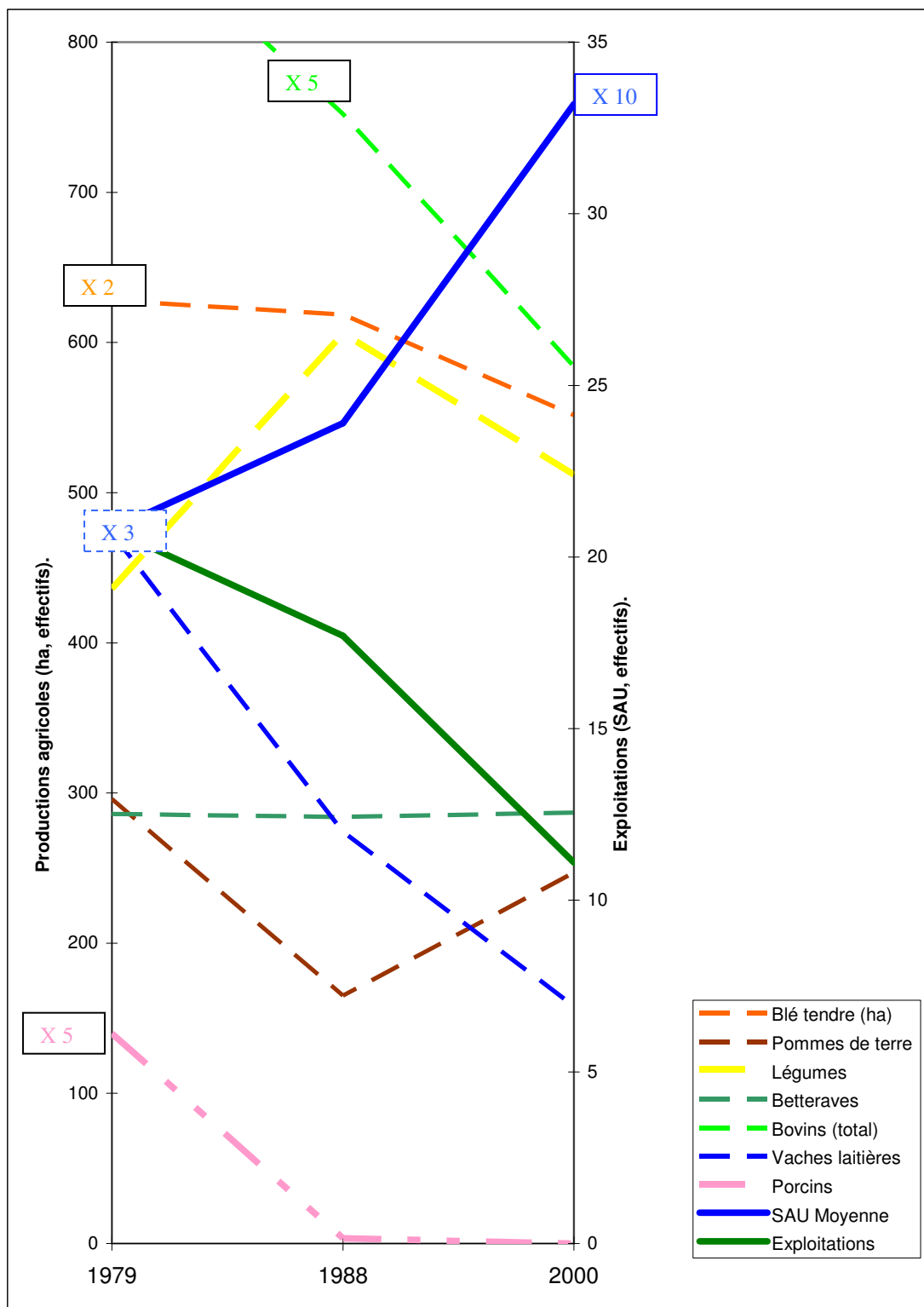
Alors que la sole blé recule légèrement, la sole légume en 2000 est supérieure à ce qu'elle était en 1979. Les exploitations du Pévèle-Mélantois cultivent en moyenne trois fois moins de blé et deux fois moins de betteraves que les exploitations des « Huit communes ». Relevons d'ailleurs la faiblesse des superficies moyennes consacrées aux betteraves sucrières, mais aussi aux pommes de terre, notamment en 1988. Inversement, les superficies en légumes rapportées au nombre d'exploitations ont plus que doublé depuis 1979.

Le nombre de vaches laitières rapporté à ce même nombre d'exploitations a reculé d'un tiers (essentiellement entre 1979 et 1988), mais reste trois fois supérieur à ce qu'il est au nord de Lens. Le cheptel bovin (viande et lait) moyen est resté stable, ce qui implique le développement des ateliers viande.

Nous comptons dix-neuf exploitations laitières et dix-neuf producteurs de viande (dont neuf disposent de moins de quinze vaches allaitantes : fins de carrière, pluriactifs, valorisation des prairies de bord de Marque). Deux autres ateliers viande sont dépendants de G.A.E.C. par ailleurs spécialisés dans la production d'endives ou l'horticulture. L'horticulture (7), les pépinières (2) et le maraîchage (- 11 - hors mono-producteurs d'endives et de fraises), ou la production de foie gras (1) représentent vingt-et-une unités agricoles. Vingt-quatre agriculteurs forcent des endives, dont onze en salle (4 pour moins de 15 ha). Deux exploitants sont spécialisés dans la production de fraises hors-sol...

Figure n°32

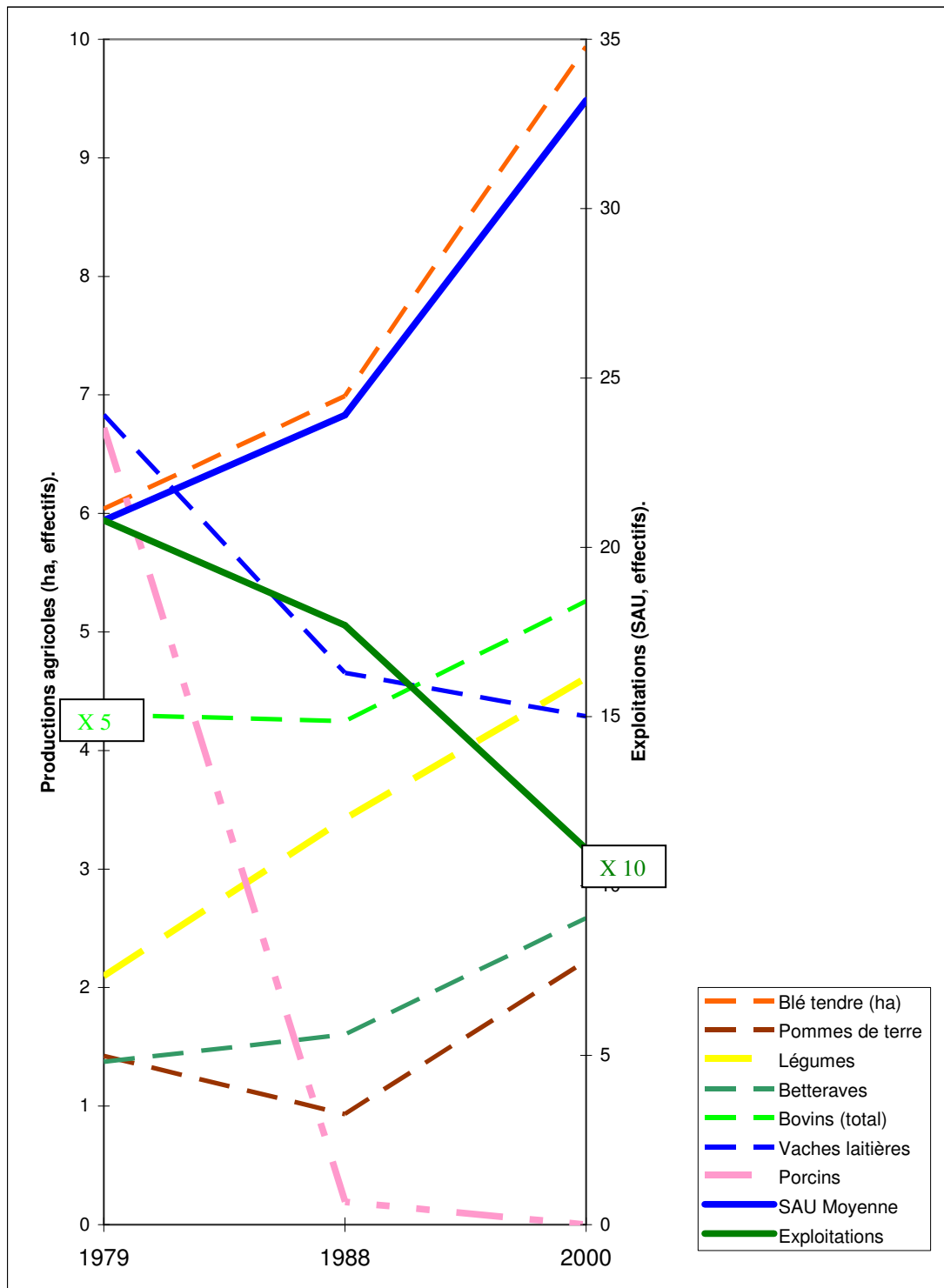
Evolutions des superficies et cheptels (1979-1988-2000). Périphérie Est de Lille. Sources : R.A. Enquêtes.



Un coefficient de « réduction » a été appliqué aux données « Blé tendre », « bovins », « vaches laitières », « Porcins », « SAU moyenne ». Ces coefficients sont indiqués en marge des courbes.

Figure n°33.

Evolutions des superficies et cheptels. Moyennes par exploitation (1979-1988-2000). Périphérie Est de Lille. Sources : R.A. Enquêtes.



Un coefficient de « réduction » a été appliqué aux données « bovins », « Exploitations ». Ces coefficients sont indiqués en marge des courbes.

L'agriculture des quatorze communes, aux deux tiers déterminée par la ville ou dont les systèmes de revenu sont liés à la ville, apparaît ainsi tant caractérisée par des exploitations dont l'assise foncière est aujourd'hui encore étroite, que diversifiée dans ses orientations et stratégies.

III.2.2. L'endive, la ville et la frontière.

- L'endive -

Sur la centaine d'exploitations aujourd'hui recensées, soixante-quatre forçaient des endives (les vingt-quatre actuelles et quarante autres qui depuis ont mis un terme aux ateliers) à la fin des années 1980. Ainsi, les deux tiers des exploitations qui désormais subsistent ont produit (ou produisent) des endives.

Jean Vaudois, en 1975, décrit une culture exigeant une « somme considérable de travail » (2700 heures par ha selon les techniques traditionnelles), spéculative, mais de haut rendement et dont le revenu brut à l'hectare est particulièrement élevé (12 000 Francs à l'ha pour la campagne 1972-1973). Il ajoute qu'un des avantages de la culture est que les gros investissements en matériels peuvent être remplacés par le travail manuel. Sur de petites surfaces, la culture de l'endive peut alors être conduite avec des moyens très simples, représentant des investissements faibles et donner des résultats remarquables. L'auteur enfin souligne le « privilège » conféré aux petites unités qui diminuent les charges de production par l'utilisation exclusive d'une main d'œuvre familiale grâce à laquelle le produit net se confond presque avec le produit brut. Enfin, la production permet l'utilisation de cette main d'œuvre pendant les trois mois d'hiver, « morte-saison traditionnelle » pour les travaux agricoles.

Introduite depuis la Belgique, développée en premier lieu par des non-agriculteurs, la culture s'est diffusée auprès des plus petits polyculteurs tout d'abord (à compter des années 1950), avant de susciter l'intérêt général dans le monde agricole. De 1975 à 1985, alors que le légume initialement destiné à alimenter le marché lillois devient une production destinée à l'expédition, la croissance des marchés endiviers est continue et l'augmentation des prix à la production est régulière (Vaudois J,1996). Historiquement, première région endivière française, notre secteur bénéficia d'une rente exceptionnelle à laquelle nous pouvons imputer le maintien d'un nombre conséquent d'exploitations et donc l'héritage de structures foncières étroites.

Dans ce contexte, les stratégies d'évitement, de résistance au fait urbain par une course au sol (« fuite en avant ») se sont heurtées et se heurtent à des opportunités d'agrandissement trop peu nombreuses (la pyramide des âges de la profession reste

relativement jeune), à une concurrence forte d'accès au foncier et à des coûts d'accès à la terre considérables (ces coûts sont inhérents au « chapeau » ou « reprise » versé à l'agriculteur cédant).

La production de l'endive, par ailleurs, a le plus souvent correspondu à un choix qui a été effectué au détriment d'autres productions végétales ou animales. Les exigences en main d'œuvre de la production endivière font que cette culture est entrée en concurrence avec les cultures de betteraves ou de pommes de terre et l'élevage laitier. Soulignons qu'aux élevages laitiers ont été largement substitués les ateliers viande précédemment mentionnés. Ces ateliers répondaient alors à la volonté d'utiliser les racines, après forçage. Les racines constituaient l'alimentation du bétail. Les ateliers viande peuvent être largement considérés comme un sous-produit de la culture de l'endive. L'endive a été le moteur essentiel des singularités constatées à propos des productions « plantes sarclées » ou bovines.

L'endive n'a cependant pas été qu'un facteur de maintien des exploitations. Elle est également à l'origine des réseaux coopératifs de mise sur le marché dont la S.C.A. Marché de Phalempin est issue.

Au-delà, la crise endivière, ouverte à compter de 1985, a obligé les agriculteurs à innover dans le cadre de structures foncières étroites et constitue le substrat à partir duquel furent directement dessinées les actuelles orientations des exploitations concernées (soit les deux tiers des exploitations de l'espace envisagé¹¹²). Le mouvement de rétraction des prix à la production explique les trajectoires de spécialisation dans la seule production d'endives et l'investissement des techniques de production hydroponiques ou le développement de la production de fraises hors-sol, alternative orchestrée par la coopérative de Phalempin. Le développement des principaux élevages bovins peut être concomitant à l'abandon de l'atelier endivier, dont la valorisation des sous-produits a pourtant suscité l'introduction des vaches allaitantes sur l'exploitation. La « crise endivière » fut aussi à l'origine de conversions dans le maraîchage par exemple (2), de la quête de revenus complémentaires ou de substitution par l'accueil. Elle incita, ceux qui ont maintenu des techniques de productions traditionnelles à valoriser le produit par des stratégies d'investissement des circuits courts de commercialisation, dont la vitalité est aujourd'hui largement liée au produit (1 ha

¹¹² Le dernier tiers correspond majoritairement aux 13 exploitations horticoles ou maraîchères dont les exploitants sont issus de familles d'horticulteurs ou de maraîchers et à la grande majorité des exploitations laitières (seulement une spécialisation laitière sur 19 serait née, depuis les années 1990, de la volonté d'un développement du cheptel comme substitut à l'endive).

d'endives de terre écoulé au détail peut représenter 20 % du chiffre d'affaires d'une exploitation d'une trentaine d'hectares caractérisée par une polyculture simple). Sur les treize producteurs d'endives de terre, dix entrent dans les groupes III c ou III d. Sur les trois autres deux sont proches de la retraite. L'un, en raison de problèmes de santé, a supprimé un point de vente pourtant porteur. Notons qu'un polyculteur-endivier disposant d'une salle de petite capacité ajuste aujourd'hui sa production à la capacité de mise sur le marché d'un point de vente récemment dynamisé par l'élargissement de l'offre (légumes, fraises, fleurs...) et l'aménagement d'un magasin.

- La ville -

Le marché constitué par l'agglomération fut le substrat à partir duquel se développa la production endivière. Il constitue aujourd'hui une opportunité pour les exploitations engagées dans les activités de diversification. Nous avons précédemment mentionné l'ancrage des points de vente directe non pas à la seule échelle communale, mais à celle de toute la moitié Est et Sud d'une agglomération qui aujourd'hui compte plus d'un million d'habitants. Les dimensions de l'agglomération, mais aussi les opérations de communication que constituèrent sa candidature aux jeux olympiques puis sa promotion au rang de « capitale européenne de la culture » participèrent au succès des gîtes ou chambres d'hôtes. Les espaces envisagés jouxtent enfin Villeneuve d'Ascq et le Campus universitaire de la cité scientifique (importance de la demande en matière de logements locatifs ou pour étudiants).

Le poids démographique de l'agglomération combiné à un profil social, notamment au sein des périphéries étudiées, plus « favorable » (II, Chap IV, première partie) suscita par ailleurs l'investissement des créneaux « agriculture biologique » ou « foie gras » décrits. Ce même profil social garantit l'importance de la clientèle de centres ou pensions équestres qui ne parviennent à satisfaire l'ensemble des demandes.

Enfin, le déploiement d'une politique de développement des « parcs urbains » (Villeneuve d'Ascq) ou « naturels » (Parc de la Deule, Parc du Val de Marque), dans le cadre de la reconquête d'une image ternie par les difficultés économiques régionales, participe au développement de la fréquentation des promenades et chemins balisés. Nous avons souligné combien le phénomène a pu constituer pour des exploitations auparavant « isolées » et « condamnées » une véritable rente de situation (carte n°24, chap. I, deuxième partie).

La « ville » constitue néanmoins une puissante contrainte foncière. Nous avons retracé l'historique de Villeneuve d'Ascq, mentionné le développement du « Parc scientifique de la Haute Borne » (150 ha). Ces prélèvements massifs furent à l'origine du départ de nombre d'exploitants vers des espaces ruraux (Parsy H., 1989). Ils ont été, plus récemment, les facteurs centraux des stratégies de conversion de la polyculture vers le maraîchage et d'intégration des ateliers de vente directe (E.A.R.L. des Quatre Vents, par exemple).

Cette pression foncière et la concurrence d'accès au sol sont accentuées par la délocalisation vers notre espace des cultures belges non primées.

- La frontière -

Les agriculteurs belges qui cultivent des terres sur la façade Est et Sud-Est de la métropole lilloise sont le plus souvent issus des communes frontalières ou proches de la frontière, précédemment présentées. Au-delà de ces communes, l'agriculteur identifié comme étant le plus éloigné provient de Beclers, à l'Est de Tournai, à quelques 25 km de la frontière (Rouget N., 2006). Sur les dix-sept communes françaises ici envisagées (carte n°31), nous pouvons estimer la présence belge à une quinzaine d'agriculteurs valorisant ici quelques 400 ha, qui se décomposeraient en 239,5 ha de locations à l'année et 167 ha en reprise ou propriété. Ces 400 ha représentent 9 % de la S.A.U. "effective"¹¹³ des exploitations et 9,4 % des S.A.U. communales (tableau n°19). Dans les trois communes les plus concernées, les chiffres dépassent les 20 % (pour approcher dans un cas les 40%). Dans deux autres, nous sommes proches des 15 % (carte n°31). Les locations à l'année ou mises à disposition équivalent à 5,1 % des S.A.U. des exploitations. Elles se font auprès de 38 agriculteurs, soit un tiers des exploitants des communes françaises étudiées. Les reprises ou propriétés couvrent 4,1 % des SAU communales (tableau n°19). Les superficies louées avec bail écrit sont de moindre importance que les superficies louées à l'année en raison du rôle du contrôle des structures (celui-ci s'applique également pour les candidats belges à une location en France), de la réticence d'exploitants français à laisser des terres à des « étrangers » dans un contexte de relative tension foncière, mais aussi parce que les terres ainsi louées ne répondent pas aux priorités des chefs d'exploitation wallons.

¹¹³ La S.A.U. des exploitations à laquelle sont soustraites les superficies mises à disposition.

Tableau n°19.

Evaluation des terres cultivées par des exploitants belges par communes françaises étudiées.

	<i>SAU des exploitations (ha).</i>	<i>Sous loc. + reprises (ha).</i>	<i>Sous loc. + reprises / SAU exploitations (%).</i>	<i>Sous loc. (ha).</i>	<i>Reprises (ha).</i>
Anstaing	78	1	1,28	1	
Bachy	234	20	8,55		20
Baisieux	487	20	4,11	20	
Bourghelles	350	12,5	3,57	12,5	
Bouvines	355	50	14,08	50	
Camphin	527	12,5	2,37	12,5	
Chereng	230	30	13,04	20	10
Cobrieux	249	5	2,01	5	
Cysoing	266	10	3,76	7	3
Gruson	155	60	38,71	40	20
Hem	184	2,5	1,36	2,5	
Louvil	210	12	5,71	12	
Sailly	273	80	29,30		80
Sainghin	737	10	1,36	10	
Tressin	253	7	2,77	7	
Willems	351	74	21,08	40	34
Total	4939	406,5	8,23	239,5	167
/SAU "effective" *			8,97	5,1 %	4,07 % (/ SAU Communales)

Enquête 2005, Recensement agricole 2000.

* : SAU totale – superficies mises à dispositions.

Carte n° 31.

Le système des sous-locations à l'année n'est pratiqué que parce qu'il est possible en termes agronomiques et financièrement viable.

La possibilité agronomique tient au fait que les Français peu équipés et mal positionnés sur le marché des pommes de terre (par héritage de la période endivière) ne consacrent qu'une infime partie de leurs superficies à cette production, souvent 2-3 ha pour 40 ou 50 ha de S.A.U. Dans ce contexte il est possible de confier 7-8 ha à des exploitants outre-frontière. Le calcul est le même pour les betteraves.

La viabilité financière est le résultat de l'addition des revenus directs escomptés (estimés à l'équivalent d'un ha de blé), mais aussi des économies réalisées sur les investissements, notamment en matériel, et des gains de temps réalisés. A cela s'ajoute l'avantage d'entrées d'argent dont le niveau est certain et fixé par avance.

Il n'existe pas de profil type de l'agriculteur français mettant à disposition à des exploitants wallons. Tous les cas de figures existent : des « pluriactifs », des agriculteurs en fin de carrière, mais aussi des polyculteurs et/ou éleveurs dont les exploitations peuvent disposer d'une certaine assise foncière et économique.

De même, les temps de la mise à disposition et les superficies concernées sont extrêmement variables d'une exploitation à l'autre : de 1 ou 2 ha sous-loués occasionnellement à plus de 30 ha pour une SAU totale de 70 ha.

Les motivations sont diverses. Les pluriactifs voient ici l'opportunité de conserver des superficies sans réaliser d'investissements inconsidérés et en se libérant du temps. La dimension patrimoniale est certaine. Les agriculteurs proches de la retraite, sans successeur, se déchargent également, par le même biais, d'une part de travail.

Beaucoup, par ce système, ont solutionné la question du remplacement des contrats non renouvelés de cultures légumières (haricots). Plus spécifiquement, les endiviers trouvent, plus dans le cadre d'échanges que de sous-locations, l'occasion de soulager leurs terres et d'améliorer leurs assolements.

Surtout, la pratique permet aux agriculteurs engagés dans des stratégies de spécialisation ou de diversification par les services, la pleine réalisation des assolements par des cultures pour lesquelles ils ne disposent pas des droits ou du matériel permettant de satisfaire aux exigences actuelles, tout en reportant les gains de temps et de capital vers des ateliers considérés plus porteurs. Cette même pratique permet à des

exploitations engagées dans des stratégies de réorientation vers des productions peu gourmandes en superficie (maraîchage, fraises...) de conserver l'assurance d'une base foncière en cas d'échec.

Au bilan, l'avantage est certain lorsque les assolements sont facilités, le capital foncier préservé, quand la charge de travail réduite permet aux agriculteurs engagés dans des stratégies de spécialisation ou de diversification par les services de s'y consacrer pleinement.

La mise à disposition auprès des « voisins wallons » peut donc participer ponctuellement aux efforts d'adaptation des exploitations de la périphérie lilloise aux conditions périurbaines et à leur territoire marchand.

Les agriculteurs belges et français jouent sur les complémentarités entre stratégies « rurales » et « urbaines ».

Ce sont néanmoins ces mêmes opportunités qui furent mises à profit par la moitié des exploitants engagés dans des stratégies de conversion par la prestation de services aux particuliers (groupe IV). La mise à disposition des terres auprès d'exploitants belges peut constituer une réponse à la question du maintien du statut agricole ou de l'occupation des sols

III.2.3. Un gradient Nord / Sud.

L'observation de la carte des trajectoires par communes (carte n°29) laisse apparaître un gradient Nord/ Sud.

Les stratégies d'évitement, de fin de carrière ou de renoncement, de mise en conformité de l'exploitation aux exigences d'une double-activité sont plus communes dans les espaces les plus ouverts de notre aire d'étude, à savoir dans sa moitié Sud en raison d'une moindre contrainte foncière. Le facteur distance à la ville est ici prégnant. Relevons cependant l'exception constituée par la commune de Forest (orientation viande) dont l'essentiel des terres est compris entre la Marque et les anciens marais du Héron. Inversement, la grande majorité des exploitations maraîchères ou horticoles, le facteur foncier jouant dans ces trajectoires un rôle déterminant, est localisée dans les communes les plus densément peuplées de notre aire d'étude. La production endivière est plus dispersée du fait de la généralisation historique de la production.

Les stratégies de diversification, qu'elles soient de complément ou intégrées, que l'intégration soit partielle (dans le cadre des cas de dédoublement des systèmes de

production) ou constitue le socle du système de revenu déployé, sont plus largement représentées dans les espaces les plus au nord de notre aire d'étude. Une plus forte pression foncière, la proximité plus immédiate de la clientèle du fait de la proximité de la dorsale urbaine la plus dense de l'agglomération et des aires de détente (Parc du Héron), des espaces plus cloisonnés, une périurbanisation plus marquée notamment en raison d'axes de circulation majeurs desservant directement Villeneuve... contribuent à expliquer cette géographie. La géographie des adaptations semble répondre de manière relative à un critère de distance, et corollairement de perception du potentiel urbain. Les exploitants d'une « deuxième couronne » ont tendance à se positionner plus comme victimes que comme acteurs potentiels (perçoivent la pression urbaine et non la clientèle). Les plus immédiatement en contact avec le cœur de l'agglomération ont plus largement accepté « l'inéluctable » et sont plus enclins à une stratégie d'intégration à la cité (au sens de communauté de citoyens), prêts à se redéfinir eux-mêmes comme agriculteurs d'accueil.

Soulignons également une géographie différenciée des types d'activités de service. Les deux exploitations proposant des gîtes sont localisées dans une deuxième couronne (Willems et Bouvines). De même, nous remarquons une distribution différenciée des labellisations. Si les ateliers de vente directe les plus avantageusement positionnés (site du Héron, axes majeurs) comptent sur les seuls effets vitrine et la capacité d'attraction d'une offre relativement diversifiée, les points de vente les plus à l'écart investissent plus largement les réseaux (A.R.V.D.) et labels (Agriculture Biologique). Il en va de même en matière d'accueil, notamment pour les logements étudiants. Les exploitations les plus proches du campus comptent sur cette seule proximité. Les projets de création plus éloignés envisagent l'adhésion au réseau Campus vert.

CONCLUSION.

Les agricultures des communes étudiées des périphéries de Lens et de Tournai se sont largement engagées sur la voie de l'agrandissement foncier et d'une déterritorialisation des systèmes de production. La première de ces agricultures a été mue par l'appel d'air créé par l'effondrement du « modèle minier », la seconde par des dynamiques de conquête ou de prédation, valorisant les discontinuités introduites par la dyade. Les deux espaces agricoles sont étrangers par leurs objectifs productifs aux sollicitations urbaines et paraissent à court terme dans l'incapacité de tisser, à nouveau, des liens fonctionnels avec la ville.

Loos-en-Gohelle fait cependant figure d'exception. Tant les productions que la diversification des ateliers placent les exploitations beaucoup plus en adéquation avec le milieu périurbain. Le rôle des liens de solidarité peut ici être un des moteurs majeurs de cette adaptation de l'agriculture locale.

Dans notre secteur du Pévèle-Mélantois, le précédent endivier et des structures foncières étroites, une pression foncière forte et accrue par l'intervention des exploitants wallons... ont contraint les exploitants, à compter de 1985 (crise endivière), à la recherche de solutions alternatives aux stratégies de « fuite en avant ».

Le poids de l'agglomération et l'attrait touristique croissant que peut exercer cette dernière, le profil socio-économique de la zone d'étude, les complémentarités mises en œuvre avec les agriculteurs outre-frontière orientèrent la majorité d'entre eux vers le développement de politiques de réappropriation de l'espace urbain.

La diversité des trajectoires empruntées et le déploiement, à partir d'une base commune, de systèmes de productions différenciés, le chevauchement des espaces agricoles (superposition de l'espace « rural » des exploitants wallons à l'espace « tertiarisé » des agriculteurs des quatorze communes), la mise en œuvre de réseaux transnationaux (surgélateurs belges, Warcoing S.A.) de compensation aux processus de disqualification initiés par les opérateurs locaux... tendent à extraire l'espace étudié d'une géographie en bassins de production (Vaudois J., 2000 ; Charvet J.P., 2000) pour y substituer une cohérence fonctionnelle d'inscription au sein de l'espace urbain. La logique d'entreprise et d'investissement des opportunités urbaines conduit cependant, parfois, à la remise en cause des ateliers de production agricole. Des conversions vers les seuls ateliers de prestation de service ont été réalisées ou sont en cours. Se pose alors la question de la pérennité des partenariats susceptibles d'être tissés avec la ville.

TROISIEME PARTIE

Les conditions du partenariat « ville – agriculture ».

Chapitre 1.

Les politiques d'intégration des espaces agricoles dans les « nouveaux territoires urbains » et les conditions de leur mise en œuvre.

I. La « cité » et l'agriculture.

I.1. le sens de la démarche.

L'émergence d'une « nouvelle culture urbaine, en mal de centralité » (Souchard N., 2003), l'effacement de la vision dichotomique de dissociation des espaces ruraux ou agricoles et urbains, les processus de projection de croissance démographique des métropoles sur leurs périphéries, les velléités d'appropriation de l'espace agricole pour servir une image « verte » du territoire communautaire (Margétic C., 2003 ; Charvet J.P, Poulot M., 2006), pour répondre à la « demande sociale de nature » et satisfaire aux usages récréatifs des citoyens (II. Chap 2. Première partie)... positionnent les agglomérations au cœur des projets d'aménagement des « nouveaux territoires urbains » que dessinent les documents de planification (S.D., S.Co.T.) et les « programmes agri-urbains » (Poulot M., 2008). L'imbrication des usages implique un « réenchevêtrement des questions agricoles dans les problématiques urbaines », « une nouvelle représentation de l'urbanité où l'agriculture est réintégrée » (Souchard N., 2003).

Les politiques de réinscription des fractions du territoire agricole dans la cité, répondent tant à des préoccupations de type environnemental que d'animation ou paysagères. A Lorient, l'engagement d'une « charte pour l'agriculture du pays de Lorient » a pour enjeu central la qualité de l'eau. Les agriculteurs attendent la garantie d'une certaine pérennité de leurs possessions foncières. A Rennes (Ibranyi K, 2001), l'inscription de l'agriculture comme donnée de la planification urbaine s'appuie principalement sur une approche « environmentaliste » (« commission environnement et cadre de vie ») qui hiérarchise les modes d'usage de « l'Espace naturel ». Le Schéma Directeur établit une typologie en quatre valeurs : espace d'intérêt écologique, boisement, agriculture, espaces verts et de loisirs. Les représentations urbaines de la « campagne » restent ici assez éloignées de celles du monde agricole. Les élus souhaitent valoriser le cadre de vie de leurs communes (la « qualité de vie » comme atout de développement). A Grenoble, l'argumentation développée est celle d'une conception de l'urbanisme « largement intégrée dans des perspectives plus globales d'aménagement [et de valorisation] du territoire ». Nous entrons dans le cadre d'une « vision étendue de la ville », à des fins récréatives et selon une perspective économique ou « marchande » conduisant à faire valoir les intérêts croisés des agriculteurs et des citoyens. Le Schéma Directeur établit ici une typologie des « Espaces agricoles » (à fort potentiel, ouverts à enjeux multiples, spécialisés, à forte fréquentation citadine), distincte de celle des « Espaces naturels » (ZNIEFF, corridors écologiques...).

L'ADAYG, Association de Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois créée dès 1985, est le levier d'une politique qualifiée de « volontariste ». L'association co-financée par les collectivités territoriales (région urbaine grenobloise et département) et la profession agricole (chambre d'agriculture), voit siéger les représentants des trois branches de l'Y¹¹⁴ (Souchard N., 2003). La démarche repose essentiellement, au-delà de la volonté conjointe des élus et des agriculteurs, sur la recherche de productions agricoles dégageant de la plus-value avec le souci d'une cohérence de l'offre (des produits et des services), une commercialisation développée sur la base de circuits courts, une communication assurant « cohérence et pérennité » avec pour fondement une marque commune « Terres d'Ici ». L'objectif est d'associer la valorisation des produits à la « valorisation du territoire » : à travers l'acte d'achat, « les consommateurs soutiennent l'agriculture, mais aussi l'environnement paysager auquel ils sont attachés ».

Les politiques d'intégration de l'espace agricole, poursuivies au-delà des expériences grenobloises ou rennaises (*Travaux et Innovation*, 2004 ; Toltron J.J., 2005 ; Poulot M., 2008), sont relayées aujourd'hui dans le cadre du réseau « Terres en ville ». Le réseau a repris le nom du colloque éponyme organisé en 1999 à Aubagne. L'assemblée générale fondatrice fut réunie en juin 2000 (Bonnefoy S., 2005). Six agglomérations¹¹⁵, chacune étant représentée conjointement par l'intercommunalité et la chambre départementale d'agriculture ou par une association paritaire, souhaitèrent unir leurs efforts pour favoriser les échanges de savoir-faire entre les acteurs locaux, contribuer au débat national et européen sur la Ville, sur l'agriculture et la forêt périurbaine, et expérimenter en commun. Dans les cinq années, huit autres agglomérations ont rejoint Terres en Villes. Cet élargissement du réseau prouve que les questions relatives à l'agriculture périurbaine et aux espaces ouverts périurbains sont aujourd'hui une préoccupation reconnue des agglomérations françaises. I. Duvernoy, F. Jarrige, P. Moustier et J. Serrano (2005) dans leur analyse de l' « agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain » font néanmoins la part entre des dynamiques porteuses (d'identité, d'effets d'entraînement économique), comme à Montpellier, ou en

¹¹⁴ Soulignons, la nécessité pour les élus grenoblois de composer au sein de l'agglomération avec la méfiance de communes communistes réticentes à toute intégration et dont le poids démographique ou économique interdisait pour la ville-centre de passer-oltre. La stratégie de contournement développée par cette dernière a consisté à nouer une alliance avec des « petites communes » et à rechercher sur la région urbaine d'autres appuis. Les liens développés à l'occasion de la création de l'A.D.A.Y.G. avec les « communes rurales » se sont avérés essentiels. L'A.D.A.Y.G. tend à tenir lieu de représentation d'un territoire périurbain permettant de dépasser les logiques de concurrence communale.

¹¹⁵ Aubagne, Le Mans (Ceinture verte mancelle), Nantes, Perpignan, Rennes et Grenoble l'Y Grenoblois.

Ile-de-France, et des trajectoires peu porteuses, voire stériles (cas des friches à Tours, gâchis financiers dans le cas de Rennes,...).

La démarche est initiée à l'échelle de l'agglomération lilloise dans le cadre du difficile établissement du "nouveau" Schéma Directeur. Elle est "consacrée" en septembre 2002, par la tenue, à l'Hôtel de la communauté urbaine, d'un séminaire intitulé *Le développement de la métropole lilloise et de son agriculture : quel partenariat ?* Elus, agriculteurs, membres du bureau de la chambre d'agriculture, représentants du réseau « Terres en ville »... sont conviés. Pierre Mauroy ouvre la séance en assurant le monde agricole de sa considération (« Notre identité est faite de notre agriculture, de notre industrie renouvelée et [...] de nos villes »), invite à la transgression de « la traditionnelle opposition entre ville et campagne » et à « créer les conditions d'un partenariat entre la cité et le monde agricole », dans un intérêt réciproque de promotion du concept de « ville renouvelée ». Bernard Pruvot, président de la Chambre d'Agriculture poursuit : « la vocation de l'agriculture est de nourrir les Hommes. Néanmoins, nous devons engendrer une mutation qui préserve des espaces de transformation des produits agricoles et de services. Ces enjeux sont essentiels pour notre pérennité ».

Les enjeux fonciers, économiques, d'usages...sont posés. La Métropole doit être en mesure d'assurer l'élargissement progressif de son périmètre sans pour autant compromettre l'exercice d'une activité agricole sur l'intérêt de laquelle s'accordent élus et aménageurs.

1.2. « Une convergence objective d'intérêts » (Vaudois J., 1996).

Les enquêtes réalisées auprès des élus communaux tant à l'échelle de l'agglomération lilloise (Guermonprez B., 2002) qu'à celle de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (Rouget N., 2001 ; Lescureux F., 2001), laissent transparaître une bonne connaissance de l'agriculture locale. Sur les vingt-deux élus ainsi rencontrés à Lille (Guermonprez B., 2002), treize connaissaient exactement le nombre d'agriculteurs présents sur leur commune, cinq le situaient entre 50 et 75% des données R.G.A.

Pour la très grande majorité de ces élus, l'agriculture ne représente plus aucun impact en terme d'emploi et sa contribution au développement économique est négligeable.

Inversement, le souci d'une agriculture de qualité par ses produits et le respect du cadre de vie est unanimement partagé (Rouget N., 2001). Pour tous les élus, il s'agit d'une préoccupation importante dans la mesure où elle « correspond à une demande très forte de la population » (Guermontprez B., 2002). Les interlocuteurs rencontrés espèrent la réhabilitation du bâti agricole, la conservation des prairies et des haies,... une plus large ouverture au public de l'espace par la reconquête des chemins communaux... Ils souhaitent « une agriculture diversifiée, de qualité, ouverte sur le monde urbain, verte et récréative, biologique, plus orientée vers le maraîchage et les circuits courts »... L'agriculture est envisagée comme producteur de biens publics (Poulot M., 2008).

L'agriculture présente dans cette optique l'avantage par rapport à d'autres producteurs de biens publics de voir ses coûts partiellement pris en charge par le marché grâce à sa fonction productive marchande (essentiellement en biens alimentaires). La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine la rend « économique » comme producteur de biens publics (Moustier P., 2003) et fait de l'intervention publique à son profit un acte légitime (Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J., 2005).

Il est clair que la satisfaction des demandes nouvelles passe par une collaboration plus étroite avec le monde agricole, pour des raisons multiples dont financières (Vaudois J., 1996 ; Poulot M., Rouyrès T., 2003). Ainsi, il doit y avoir une « convergence objective d'intérêts » entre des citoyens qui découvrent des aménités nouvelles dans la proche campagne (Donadieu P. et Fleury A., 1997), les élus, les décideurs et aménageurs soucieux de la satisfaction des attentes sociales, et une profession agricole à la recherche de nouveaux profits.

Dans les faits néanmoins, l'acceptation du monde agricole a pu être postulée. Nous avons souligné auparavant combien les dynamiques agricoles ont pu conduire au détachement des systèmes de production et de revenu des potentialités urbaines et ce en fonction d'une volonté de dépassement des contraintes locales imposées par la ville (s'extraire fonctionnellement de l'espace urbain par la quête de superficies complémentaires et/ou les processus décrits de projection et de superposition des espaces).

La condition première à l'appropriation des espaces agricoles ou « ruraux » par la ville et à la collaboration des agriculteurs pour produire la qualité requise de l'espace est l'adhésion de ces exploitants aux fonctions assignées et une acceptation de la multifonctionnalité économique, spatiale, sociale et environnementale (Vaudois J., 1996).

La cohérence géographique des itinéraires observés positionne très inégalement les territoires étudiés dans leur capacité de satisfaction des désirs des aménageurs.

II. L'exemple de la communauté d'agglomération de Hénin-Carvin. L'impossible partenariat ?

La communauté d'agglomération de Hénin-Carvin a fait l'objet d'un Programme de Recherches Concertées (LGH/IFRESI), axé en particulier sur les effets en retours négatifs de l'environnement dégradé sur la dynamique économique territoriale et sur l'évaluation du coût des dommages environnementaux (coût lié aux friches industrielles, à la présence d'établissements polluants...). Le « volet Agriculture » conduit par une équipe pluridisciplinaire¹¹⁶ (coord. : C. Margétic) développa une approche commune des conditions de la durabilité de l'agriculture sur la zone périurbaine que constitue le territoire d'étude (appréhender les possibilités de mise en œuvre). Le « rapport final » a été remis en 2001 (Margétic C., 2001).

II.1. Des agriculteurs à distance de la société urbaine.

L'espace jouxte celui des « Huit communes » précédemment présenté. Les dynamiques agricoles y sont similaires. En 1997, Jean Vaudois décrit « un mouvement de rétraction du tissu agricole » doublé d'un phénomène d'agrandissement des exploitations. L'auteur note un recul du nombre d'exploitations, entre 1970 et 1995, de 70 % et un accroissement de la S.A.U. moyenne de 150 %. E. Manouvrier (2002) constate l'accélération du processus d'élimination-concentration des exploitations agricoles, confirme l'importance des cultures industrielles et des systèmes de type « grande culture » (Margétic C., 2003) au sein de grandes exploitations (plus de 80 ha) qualifiées de « mangeurs de terres ». En 2002, les deux tiers des exploitations pratiquent une polyculture simple, un tiers la polyculture-élevage. Le maraîchage est alors le fait d'un pourcent des unités agricoles (Manouvrier E., 2002). E. Manouvrier (2002) relève un recul très net des ateliers de vente directe, survivances pour beaucoup du système de l'ancienne « agriculture minière ». Moins de 10 % des exploitants pratiquent alors la vente directe en magasins aménagés. Seule une exploitation sur la centaine (toutes exploitations confondues) recensée propose des chambres d'étudiants. Aucune ne s'est

¹¹⁶ Debucquet G, Lescureux F., Margétic C., Rouget N., Serrano J., Vaudois J., Zuindeau B.

investie dans une offre « touristique » type chambre d'hôte ou gîte. Une ferme laitière participe au réseau « Savoir-vert ».

En 2000, José Serrano réalise une série d'enquêtes dont l'objectif est de déterminer dans quelle mesure les agriculteurs adhérents à la C.U.M.A. de Bois-Bernard (Sud de la communauté d'agglomération) sont prêts à envisager la prestation de service comme une voie de développement.

La Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FN-CUMA) est à l'origine de la demande. Constatant l'évolution de la demande de la société vis-à-vis des agriculteurs et des espaces agricoles, la FN-CUMA souhaite alors trouver de nouvelles voies de développement et de nouveaux « partenariats ». En collaboration avec la DATAR, une réflexion est engagée pour déterminer les besoins réciproques et les conditions pour amener les différents « acteurs de l'aménagement » (agriculteurs et collectivités locales) à élaborer un projet commun de développement.

Les agriculteurs sont interrogés sur leurs projets de développement, leur intérêt pour la CUMA et leur perception des attentes citadines.

L'auteur souligne des rapports conflictuels à la ville. Les exploitants « reprochent » aux élus de ne pas prendre en compte l'activité agricole comme moyen de développement et de réduire le support agricole au rang de « réserve foncière ». Cette dernière assertion est largement à nuancer. L'enquête conduite au cours de l'automne 1999 (Rouget N., 2001) souligne de véritables efforts, certes ponctuels, de prise en considération des intérêts des exploitants (réunions d'information, ajustements des projets, échanges compensatoires...). L'étude met néanmoins en relief le sentiment d'exclusion des agriculteurs vis-à-vis de la « société urbaine », y compris dans le cadre de communes ou villages revendiquant une « identité » rurale ou agricole. Ainsi, les exploitants ont été particulièrement heurtés par la création d'une ferme d'« opérète » à vocation pédagogique, dont la réalisation n'a pas été confiée à des agriculteurs mais à des employés municipaux. La « ferme » est située à Beaumont, « entité villageoise » de la commune d'Hénin-Beaumont dont la vocation « rurale » est soulignée par l'existence d'une « fête champêtre » (Rouget N., 2001). Les exploitants disent ne plus rien représenter, développent un sentiment d'inutilité mais aussi d'impuissance face au développement des espaces consacrés aux zones d'activité et aux impératifs de la « lutte contre le chômage ». Dès lors, les rapports se radicalisent et les seuls liens développés avec les décideurs sont ceux de la négociation des indemnités d'éviction. La cohabitation avec les citadins est de même décrite comme difficile et empreinte d'un sentiment de désappropriation. José Serrano (2000) cite : « les citadins aimeraient que

les agriculteurs entretiennent la nature gracieusement. Bientôt on n'aura plus le droit de passer par les chemins des cultivateurs. C'est pour eux, pour faire du vélo, de la promenade, pour promener leur toutou. Tout est à tout le monde. On est des moins que rien. Il faut se faire respecter, il ne faut pas qu'ils nous empêchent de travailler ! ». L'agacement prévaut de même à l'égard des « nécessités commerciales » de la vente directe : « Le problème est que les gens qui parlent d'agriculture sont ceux qui ont gardé l'image d'il y a 30 ans. Vous voulez vendre des lapins, il faut mettre des carottes à côté. Pour vendre des œufs, il ne faut pas les mettre dans des cartons, mais dans la paille (...) Entre le monde rural et le monde urbain, il faut un interprète (...) ». Les demandes citadines présumées apparaissent utopistes et dénuées de tout fondement. L'existence d'un potentiel de consommation lié à la proximité urbaine est néanmoins, ici comme dans les « Huit communes », perçue. Les exploitants mentionnent le maraîchage comme éventuelle solution de mise à profit de l'opportunité. Le potentiel est cependant souvent sous estimé, et les créneaux de la diversification par les services sont dévalorisés. Ils sont qualifiés de « petits créneaux » et présentés comme alternative très particulière, « hors métier », qui peut convenir à quelques-uns et « surtout aux autres », à ceux qui ne sont pas parvenus à atteindre de suffisants objectifs fonciers. La réussite consiste à dégager un revenu exclusivement à partir de l'activité de production. La prestation de service va à l'encontre des critères de réussite (Serrano J., 2000).

José Serrano conclut, à propos des adhérents à la CUMA, à une possibilité d'engagement de la coopérative auprès des collectivités locales pour des missions d'entretien (fauchage des mauvaises herbes et talus, entretien des chemins). Il constate néanmoins le rejet d'un éventuel engagement des exploitants dans les missions aujourd'hui assignées de production des aménités, de partage des usages et d'animation.

II.2. Des élus dubitatifs.

Un travail complémentaire produit par F. Lescureux (2001) s'est attaché à recueillir « l'avis des élus sur la question ». Ceux-ci affirment ne plus reconnaître « leur » agriculture, par trop productiviste et techniciste à leur goût. Elle aurait même atteint, selon eux, un point de non retour de telle sorte qu'ils n'arrivent pas à imaginer qu'elle puisse demain rendre « des services à la collectivité ». Dans leur ensemble, ces élus font état d'un accroissement des conflits d'usage et de voisinage et citent les salissures sur les routes, les nuisances olfactives ou sonores, l'émission de poussières... L'auteur ajoute que beaucoup ne considèrent pas que l'agriculture relève de leurs compétences et qu'ils manquent de repères à son sujet. Au cours de l'enquête trois

catégories de fonctions susceptibles d'être confiées aux exploitants agricoles (fonctions « paysagère et environnementale », « commerciale et nourricière » et « hospitalière ») ont été suggérées. Si la fonction paysagère rallie les suffrages dans l'esprit, l'offre de service « paysagiste » et sa structuration dans l'éventuel cadre de la CUMA de Bois-Bernard n'est pas la bienvenue. Les élus craignent la concurrence avec les entreprises « professionnelles » et font part de leur souci de préserver les emplois locaux. Si tous espèrent une agriculture « ré-humanisée », ils sont cependant incrédules quant aux opportunités de développement des activités d'accueil. Ils jugent, à l'instar des exploitants locaux, leur territoire trop peu attractif pour le développement d'un hébergement touristique et posent la question de la compatibilité de l'accueil pédagogique avec le type d'agriculture aujourd'hui dominant. Les activités de vente directe sont considérées, pour certains se fiant à l'évolution du petit commerce alimentaire, comme dépassées. D'autres s'enthousiasment dès qu'il est question de produits agricoles de qualité. Mais très vite, ils dressent un constat de carence. De « produits de terroir » ou à label, il n'y a point sur le territoire.

*L*es itinéraires d'extraction des exploitations agricoles de l'espace urbain ont conduit à une telle discordance de perception des usages de l'espace et d'objectifs entre les agriculteurs et les décideurs locaux que le dialogue même est apparu compromis, malgré les velléités récentes de quelques-uns¹¹⁷.

Les agriculteurs, irrités par les représentations urbaines de l'activité, ne se définissent que comme producteurs de matières premières. La relation à la ville est perçue à travers l'enjeu de l'agrandissement. Ils ne perçoivent pas l'intérêt des élus à un éventuel partenariat.

Les élus assimilent l'agriculture « utile » à une agriculture de proximité vis-à-vis des citoyens-clients, s'appuyant sur la vente directe ou l'accueil à la ferme. Pour eux la multifonctionnalité de l'agriculture reste à démontrer.

II.3. Modifier les termes de la négociation ...

Au-delà du constat que les attentes ne déterminent pas nécessairement une offre claire de la part des agriculteurs (Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., 2004), compte

¹¹⁷ Projet d'ouverture d'un point de vente collectif sur la commune de Hénin-Beaumont, à l'initiative d'un exploitant de Bois-Bernard. Le projet est cependant contraint par le retrait d'un grand nombre de ceux qui initialement se sont dits intéressés. Soulignons, par ailleurs, le désaccord entre la municipalité prête à mettre à disposition dans des conditions préférentielles un local pour la réalisation du magasin commun en centre ville et des agriculteurs qui soulignent l'attraction indéniable des zones commerciales de la périphérie.

tenu de l'inertie propre de leurs systèmes d'exploitation, des représentations qu'ils ont de leur métier, ... nous pouvons nous interroger avec André Fleury et José Serrano (2003) sur la place qui peut être accordée à cette agriculture qu'ils qualifient de « banale », dans le projet agriurbain. Les auteurs relèvent un renouveau d'intérêt sélectif pour les espaces agricoles périurbains, mais soulignent que la « grande culture » occupe de larges espaces aux abords des villes. Ils mettent en relief cette même indifférence des aménageurs à l'égard d'une agriculture déconsidérée, taxée de productivisme et rapportent le peu d'intérêt des exploitants pour le débat concernant les politiques territoriales. Les uns parlent de marchés et de production, les autres de campagnes et de paysages. Cependant, précise A. Fleury (2005) à propos d'une agriculture francilienne de plus en plus céréalière, il est absurde d'imaginer qu'elle se convertisse en masse aux produits locaux ou fermiers. « La fréquentation citadine des espaces cultivés est [pourtant] une tendance sociale si forte que la protection du pré carré agricole paraît exclue en périurbain ». La conception même de tout projet agriurbain impose ici une modification des termes de la négociation avec les agriculteurs.

Pour que puisse être autorisé un rapprochement des espaces agricoles et citadins, A. Fleury et J. Serrano notent, d'une part, qu'il revient aux élus de renoncer aux attentes pré-établies et de partir de l'agriculture existante, et d'autre part qu'il est nécessaire de dissocier dans l'acte agricole, la production de denrées de celle de territoire (« pour les agriculteurs le paysage est un sous-produit de leur activité de production révélant la maîtrise technique de l'exploitant »). Le projet du District intercommunal du plateau de Saclay (une dizaine de communes) est cité en exemple des processus de « (re)construction politique du regard des citoyens » (Fleury A., 2005). Commandé par les élus, un projet de paysage a identifié le plateau par la modernité, déclinée à la fois en termes de recherche scientifique et d'agriculture céréalière. En conséquence, l'agriculture est invitée à laisser visible son vaste parcellaire et son matériel. En 50 ans, « on est passé d'un territoire vu comme monotone et laid (plateau de champs ouverts), à la Mecque de la science, puis à la campagne admirable ». « Ces changements n'ont été possibles qu'après que la notoriété scientifique a donné le plateau à regarder ». Saclay est maintenant revendiqué comme un territoire à habiter (Bouraoui M., 1999).

Le premier niveau d'intervention est de reconnaître et de compenser les contraintes spécifiques que subit l'agriculture aux abords des villes. Il peut alors s'agir d'une remédiation par des aménagements. La réalisation d'itinéraires de randonnées matériellement inscrits (et contraints), préservant les espaces cultivés des dégradations et prenant en considération les co-usages agricoles en est un bon exemple. Le second niveau est de trouver le biais permettant d'impliquer la société locale en définissant des

opérations qui bénéficient aux agriculteurs et aux acteurs locaux. Les auteurs citent la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (C.C.E.T.). Dans le cadre d'un programme sur les projets agriurbains du ministère de l'agriculture, la communauté de l'est tourangeau a été choisie pour tester une méthodologie pour l'élaboration d'un projet agriurbain. Le comité de pilotage du projet réunissait élus et organisations professionnelles agricoles tandis que la maîtrise d'ouvrage était confiée à la D.D.A. (épaulée par le C.E.S.A. et l'E.N.S.P.) chargée d'établir un diagnostic et des propositions. L'objectif du projet était de réussir un véritable métissage entre les fonctions productive et paysagère de l'agriculture. Ainsi la lutte contre les friches résorbait les points noirs paysagers et rendait du foncier disponible pour les agriculteurs. La gestion des jachères et la mise en place de jachères fleuries dans un cadre concerté répondait à un besoin d'esthétique et permettait par la création de zones tampon de prévenir les conflits. Au total, ce projet prévoyait six axes d'action. Le dernier, et non des moindres, était de créer une structure de dialogue permanent entre les élus et les agriculteurs, chargée de mettre en oeuvre et d'ajuster le projet élaboré (Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J., 2005).

Cette mise en concordance (partielle) entre objectifs des non-agriculteurs et des agriculteurs, ces premiers éléments de convergence constituent les premiers pas vers l'établissement d'un droit de regard réciproque des non-agriculteurs sur les agriculteurs (critères paysagers) et des agriculteurs sur les non-agriculteurs (non enclavement des terres agricoles...) et offrent l'occasion d'une « planification négociée ». La cogestion des territoires, « une action pédagogique mieux contrôlée par les agriculteurs locaux, ..., enrichissent sensiblement la compréhension mutuelle » (Fleury A., 2005).

Le projet développé par la D.D.A. à Tours a été validé par le comité de pilotage en février 2003. La D.D.A. ayant terminé son travail d'aide à l'élaboration du projet agri-urbain, s'est retirée laissant le soin aux élus de le mettre en oeuvre. Le projet est ensuite resté lettre morte, les collectivités avançant des difficultés budgétaires pour différer sa mise en oeuvre (Duvernoy I, Jarrige F., Moustier P., Serrano J., 2005).

L'influence univoque des élus sur l'agriculture et des agriculteurs sur les décideurs est limitée (Serrano J., 1999). La mise en oeuvre d'un partenariat ne peut dépendre ici que d'une volonté réciproque de définition de points de convergence des représentations du territoire (Poulot M., 2008). Cette mise en concordance d'objectifs est conditionnée par la mutation des regards citoyens sur « l'agriculture modernisée » et l'acceptation par les exploitants agricoles que leur avenir ne peut être ici dépendant des seules réformes de la P.A.C. II

leur faut intégrer l'idée d'une dissociation entre une production agricole destinée à des marchés supra-nationaux et celle du territoire, par essence local, des collectivités.

Les espaces envisagés en périphérie Est de Lille, par la mise en œuvre de « systèmes de culture à l'image citadine plus positive » (Fleury A., 2005), répondent objectivement et largement aux aspirations urbaines d'une « agriculture de proximité ». Dans les faits cependant, le rapprochement des sphères agricoles et des sphères politiques citadines s'est opéré dans la « douleur », au cours du long cheminement qui finalement autorisa la mise œuvre de l'actuel Schéma Directeur.

III. Un douloureux cheminement. L'itinéraire du S.D. lillois. La reconnaissance des impératifs réciproques.

Le Schéma Directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole couvre l'arrondissement de Lille, soit la Communauté Urbaine de Lille Métropole (L.M.C.U., Lille Métropole Communauté Urbaine), et cinq communautés de communes (carte n°32). Soulignons que la prescription de mise en révision (28 septembre 2000), suite à l'annulation du schéma approuvé en 1997, a précédé de quelques mois l'adoption par le Parlement de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (13 décembre 2000), substituant le concept de Schéma de Cohérence Territoriale à celui de Schéma Directeur. Conformément au dispositif de transition prévu par la loi, le syndicat mixte en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du document a opté en juin 2001 pour la poursuite de la procédure engagée. Le schéma, tel qu'il a été approuvé le 6 décembre 2002, répond néanmoins aux principes qui doivent guider l'élaboration d'un S.Co.T.

Carte n°32.

III.1. Faire de Lille une métropole.

En 1961 et 1962, Lille, Roubaix et Tourcoing s'étaient dotées de plans d'urbanisme directeurs indépendants. La communauté urbaine de Lille a vu le jour en 1967. En 1973 est adopté le Schéma Directeur et d'Aménagement de l'arrondissement de Lille. Le schéma est guidé par une politique de zonages, procède par aplats et projette des zones d'opération concertée de grande ampleur, plus particulièrement en direction du sud de l'agglomération, dans l'optique d'une mise en liaison renforcée avec les espaces urbains du bassin minier.

A la fin des années 1980, les élus et fonctionnaires constatent l'obsolescence des documents d'urbanisme conçus vingt ans plus tôt, dans un contexte qui a radicalement changé depuis (Bavay R., Dufay S., 2000). Le tissu économique local est affecté par le dramatique recul des industries textiles et mécaniques (Gamblin A., 2001). L'époque est caractérisée par l'entrée de l'agglomération dans l'ère de la tertiarisation. En 1989, les responsables politiques et économiques locaux s'accordent sur une même ambition : faire de Lille une métropole internationale, unir les cités de l'agglomération et élaborer un projet ambitieux. La révision du Schéma Directeur relève alors du mariage entre document d'urbanisme et projet de territoire. L'objectif est celui d'affirmer l'identité d'une agglomération et de se projeter ensemble vers l'avenir (Bavay R., Dufay S., 2000).

L'intégration des espaces ouverts dans le projet de territoire pouvait être unanimement envisagée, celle de l'activité et des espaces agricoles dans le projet de territoire et leur participation à l'avenir métropolitain ne relevait alors aucunement de l'évidence. En 1992, Bruno Bonduelle, investi dans la « gouvernance métropolitaine » dans le cadre du « Comité Grand Lille¹¹⁸ », publie sa *Lettre aux 86 maires de Lille*. Il participe pleinement à l'enthousiasme porteur du projet d'une métropole de dimension européenne, espère la réalisation d'une « ville à la manière du Nord, spacieuse, diverse, trépidante... ». La vraie ville du Nord est par ailleurs, pour l'auteur, à la campagne. Cette « campagne », il faut l'introduire, « et s'il faut casser du béton ou de la brique

¹¹⁸ Le Comité Grand Lille, émanation du monde patronal, associe des universitaires, des personnalités de l'aménagement et de l'urbanisme, de la culture, du monde sportif de la métropole lilloise transfrontalière (des Belges y participent). Porteur d'une stratégie de reconnaissance internationale de la métropole, c'est ce comité qui, avec l'Agence de développement et d'urbanisme, a porté l'idée de la candidature olympique et de Lille capitale européenne de la culture en 2004. Cette implication du monde patronal est relayée par le monde politique local, majoritairement à gauche. C'est l'une des dimensions du consensus métropolitain lillois, c'est-à-dire d'une adhésion des divers acteurs à l'objectif de développement de la métropole (Paris D., 2002).

pour lui faire sa place là où on souffre de son absence, alors cassons... ». Bonduelle ajoute qu'il n'y a pas de fatalité à la « laideur » et que « demain, cette Lille nouvelle pourra attirer par la qualité d'un site reconquis, par sa capacité à offrir une panoplie complète de maisons individuelles et d'installations sportives [...] dans une grande ville offrant toutes les ressources de la nature dans une authentique culture de « l'habiter » ». Il faut donc rompre la vision archaïque d'une totale séparation entre l'univers de la ville et celui de la campagne. La zone NC des plans d'occupation des sols est dénoncée en tant qu'espace « blanc », de mise en réserve. L'espace agricole est décrit « mité », morcelé, défiguré par les autoroutes et voies TGV, les pylônes électriques... l'auteur assimile les agriculteurs « protégés » à de « nouveaux prolétaires, coupés du monde des citadins, ignorés, vivant comme des parias » aux portes de la ville, et déplore ... que le prix à payer [les indemnités d'éviction] pour l'usage [non – agricole] de l'espace [agricole] soit de plus en plus élevé alors que « la valeur de la terre agricole ne cesse de baisser ». Dans un contexte de « surproduction alimentaire », il faut pour Bruno Bonduelle penser autrement notre rapport à la terre. « Comment faire de l'agri-business sur un parcellaire (sic) en moyenne de 30 hectares par exploitation ? ». Il faut alors accorder toute notre reconnaissance aux agriculteurs, mais ouvrir de nouvelles perspectives. Y aura-t-il encore de la place pour eux sur le territoire de Lille-Métropole dans 25 ans ? Sans doute la moitié du territoire agricole actuel ! Quelles indemnités sommes nous prêts à payer pour prix de leur renoncement ? L'auteur propose deux fois l'indemnité couramment pratiquée, à hauteur de 25 000 ha pour transformer le cadre de vie des citadins : 10 000 ha consacrés alors aux maisons individuelles et à leurs jardins et 10 000 ha en bois et forêts à la « Nord-européenne ».

Si l'approche peut paraître caricaturale et l'argumentation parfois approximative ou contradictoire, elle n'en est pas moins le fait d'un homme influent à l'échelle de la Métropole, et peut nous aider à comprendre quel pouvait être le niveau de prise en considération, tout au moins à l'échelle des unités agricoles, des impératifs économiques et fonciers de l'activité. Jusqu'au milieu des années 1990, la préservation de la viabilité économique des exploitations et de l'activité de production agricole ne constituait pas une préoccupation majeure de la Communauté Urbaine.

III.2. L'ampleur du chemin parcouru.

La révision du Schéma Directeur devait aboutir en 1994. Dix années ont été nécessaires.

La Chambre d'Agriculture a été consultée courant 1994. Après une série de réunions thématiques, a été définie une première planification cohérente. Puis, au cours de réunions par secteurs géographiques, les maires ont exposé des demandes additives. En dernière minute, avant la consultation des services, trois zones d'activités supplémentaires ont été insérées et les espaces à boiser le long des autoroutes élargis. Les localisations étaient mal définies et les dimensions non précisées, la cartographie incomplète. Lors de la consultation des services, la Chambre d'Agriculture émit un avis défavorable. Des réunions par secteurs furent organisées. Les agriculteurs demandèrent aux maires d'en savoir plus. En décembre 1994, le dossier fut néanmoins approuvé. Mille hectares de plus que ceux dont la Chambre avait été informée lors la consultation des services devaient alors être prélevés. Par ailleurs, la commission des structures n'avait pas été consultée. Dans le délai légal des deux mois, la Chambre d'Agriculture prit un avocat, intervint auprès du préfet et annonça qu'elle allait déposer un recours. Le préfet demanda alors au Président du syndicat mixte, Pierre Mauroy, de se placer en conformité avec le Code Rural. P. Mauroy réunit à nouveau le syndicat mixte pour annuler la délibération d'approbation du mois de décembre. La Chambre d'Agriculture ne déposa pas son recours, mais demanda l'ouverture de négociations. Pour chaque zone, l'agence d'urbanisme et les services de la communauté urbaine qui traitaient de la cohérence des projets listèrent l'ensemble des besoins. Puis a suivi un travail de cartographie, présenté à la Chambre d'agriculture. Cette dernière a systématiquement servi de relais et répertoria quel agriculteur était affecté et quel autre ne l'était pas (Qui est impacté ? Comment ?). Des réunions locales furent organisées par les mairies, secteurs par secteurs, pour présenter le projet de S.D. 315 hectares promis à l'urbanisation furent réaffectés. Surtout le principe de progressivité a été adopté : « une partie des zones d'extension urbaine multifonctionnelle et à dominante économique aujourd'hui réservée à l'activité agricole sera préservée à cet usage sur une durée d'au moins dix ans à partir de l'approbation du schéma directeur. Le volume foncier concerné par cette disposition représente environ un tiers de la surface totale à urbaniser à l'horizon 2015 » (soit 2000 ha ; *Schéma Directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole*, 1997). La démarche releva du compromis. Les impératifs réciproques furent appréhendés. La Chambre d'agriculture émit un avis favorable en juin 1995. La tenue des élections municipales amena Pierre Mauroy à repousser

l'approbation de quelques mois. En novembre, la candidature de Lille aux Jeux Olympiques obligea à revoir le Schéma Directeur. L'approbation est intervenue en décembre 1997.

L'association Nord Nature déposa alors un recours contestant l'impact du projet de contournement Sud de Lille au motif qu'il traversait une zone de champs captants. Le tribunal administratif a estimé qu'en l'absence de données fiables, on ne pouvait pas dire que ce contournement ne porterait pas atteinte à la ressource. Le Schéma Directeur fut « cassé ». La procédure fut reprise et un nouveau travail engagé, intégrant la Taxe Professionnelle Unique, mais aussi la demande de la C.C.I.L.M. (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole) pour la redéfinition de zones d'activité de grande taille. Ces grandes zones apparaissaient alors comme stratégiques car susceptibles d'accueillir des opérations type « Toyota » (Valenciennes) dans l'arrondissement. Cent hectares de plus qu'initialement prévu devaient être prélevés, mais surtout ces zones de grande dimension étaient considérées comme particulièrement paralysantes pour l'agriculture. Un vaste projet sur Baisieux-Camphin, limitrophe des quatorze communes étudiées, devait constituer le pendant d'une zone sur l'ouest de Tournai (Blandain, Lamain) et ainsi conforter un axe de développement avec la Wallonie. L'infrastructure portait sur « une plaine agricole » encore peu entamée, mais qui a souffert des chantiers de l'autoroute A27 et de la voie T.G.V. Le projet fit l'objet d'une forte opposition du monde agricole. Le syndicat mixte renonça à la mise en œuvre de grands sites et s'orienta vers la définition d'un nombre certes supérieur de zones d'activité, mais de tailles modérées.

Des différends fonciers subsistaient cependant. Des espaces récemment remembrés où les agriculteurs s'étaient redynamisés ou installés restaient affectés. La nouvelle version du document, soumise en décembre 2001, fit l'objet d'un avis défavorable de la chambre d'agriculture. Pierre Dhenin, alors directeur adjoint de l'Agence d'urbanisme, fut nommé pour gérer cette situation conflictuelle et urgente. Une commission agricole, regroupant acteurs et experts, fut mise en place, en juin 2002. Celle-ci réalisa notamment une série d'entretiens auprès des élus locaux pour connaître leur perception de l'agriculture (Guermonprez B., 2002), des sondages d'opinion sur l'agriculture périurbaine et le paysage, des visites d'exploitations agricoles,... En septembre fut organisé le séminaire *Le développement de la métropole lilloise et de son agriculture : quel partenariat ?* Les agriculteurs restaient alors très préoccupés par les perspectives d'approbation du Schéma Directeur. Le séminaire offrit l'occasion de se rencontrer, d'exprimer son point de vue et ses besoins, de proposer..., notamment au

sein de trois ateliers (« foncier », « environnement », « économie agricole »). Les exploitants mirent l'accent sur un lien au sol renforcé dans le cadre d'une législation et de démarches de qualité de plus en plus attachées à des critères de surface (plans d'épandage, référencements, labels...). Ils soulignèrent l'impact des travaux d'aménagement sur les opérations d'amélioration foncière (remembrement, échanges, culturaux, drainage, irrigation...) et développèrent les conditions de maintien des exploitations. Ils insistèrent sur la préservation d'espaces cohérents, placèrent l'accent sur les nécessités du fonctionnement d'une unité agricole, tout en précisant l'importance des parcelles à proximité des sièges d'exploitation (extension des bâtiments, surveillance des cultures maraîchères et des troupeaux...). L'étude de l'exemple grenoblois engagea la discussion sur ce que « l'agriculture peut apporter de plus au territoire métropolitain » et sur « l'identité locale », l'articulation d'une éventuelle marque avec les signes ou « labels » préexistants... Une concertation systématique et la mise en place d'un comité mixte de pilotage furent suggérées, ainsi que des aides à la formation ou à la communication...

Le concept du « renouvellement de la ville sur elle-même », repris dans l'intitulé même de la loi S.R.U. (les deux tiers des logements nouveaux doivent être réalisés dans le tissu urbain existant : opérations de réhabilitations et de rénovations, de densification, privilégiant le coeur de l'agglomération par rapport à un développement périphérique qui devrait être mieux maîtrisé), ainsi que celui de la progressivité furent réaffirmés.

Le Schéma Directeur de Lille a été conçu, à l'instar du « modèle lyonnais », comme un outil de « planification stratégique », un instrument de promotion territoriale pour la région urbaine (Bavay R., Dufay S., 2000). Les politiques et objectifs de métropolisation, « seul[s] moyen[s] de résoudre les difficultés économiques rencontrées » (« Assises de la Métropole », juin 1992) ont assigné aux documents d'urbanisme non plus la seule fonction de planification de l'usage des sols, mais aussi une fonction de définition sur les cartes des objectifs qualitatifs prioritaires. On est ainsi passé d'une planification purement spatiale à une planification de projets spatialisés dotés des outils opérationnels autorisant leur réalisation.

Si le projet de territoire, dès les prémices de sa conception, impliquait l'intégration à la ville des espaces « verts » périphériques, il n'incorporait cependant pas l'acte productif agricole.

Les « conflits » engagés en 1994-1995, puis en 2001-2002, le travail de fond ensuite réalisé ont conduit chacune des parties à la reconnaissance des impératifs réciproques. Les décideurs ont perçu les « hommes » et les entreprises derrière le foncier. La Chambre d'agriculture forte des leviers actionnés accepta l'agence d'urbanisme pour interlocuteur et en cela transgressa le hiatus « ville-campagne ».

Le climat a changé : « La contrainte de la viabilité de l'exploitation agricole est maintenant plus présente. Les zones d'activité auront une forme peut-être un peu moins géométrique, mais elles prendront plus en compte la réalité des exploitations agricoles », estime Pierre Dhenin (*Aménagement*, 2002). Il espère qu'à l'occasion de ce conflit sur le foncier « soient jetées les bases d'une nouvelle coopération entre le monde agricole et son environnement urbain ». « Avec le séminaire, on peut penser que ces deux mondes ont appris à mieux se connaître », avance prudemment un élu de la chambre d'agriculture.

L'évolution des contextes législatifs (loi S.R.U.), urbanistiques (prise de conscience des coûts de la périurbanisation, émergence du réseau Terres en ville), sociétaux (affirmation des attentes à vis-à-vis d'une agriculture dont la multifonctionnalité intègre les champs du « durable », concept dorénavant « grand public »), agricoles généraux et locaux (fragilisation du tissu d'une part, dynamiques de diversification des exploitations d'autre part) participèrent à cette évolution.

La mise en œuvre du concept de renouvellement de la ville sur elle-même et du principe de progressivité, l'attitude constructive d'une chambre d'agriculture qui a pu proposer des solutions alternatives (chap. 2, deuxième partie) ont ouvert un certain nombre de perspectives à l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des espaces périurbains.

Conclusion :

L'institutionnalisation des liens de l'agriculture à la ville, parce que le maintien de l'activité économique agricole en tant que telle n'a pas été une fin en soi pour les aménageurs (Serrano J., 1999), se heurte ou s'est heurtée très largement aux discordances de perception des usages de l'espace, ou pourrait-on dire des espaces qui en leurs périphéries se chevauchent ou se mêlent, y compris dans le cadre de

partenariats engagés (Rennes¹¹⁹, Tours). Si dans ce contexte de discordance des usages ne peuvent être révélées d'immédiates concordances d'objectifs, l'éventualité d'un partenariat entre ville et agriculture peut apparaître aux yeux des acteurs tant issus des sphères politiques que du monde agricole comme incongrue à l'échelle des territoires. Des pistes pourtant existent, des volontés émergent. L'exemple de Saclay montre que la forme agricole d'occupation de l'espace peut participer à la définition d'une « identité paysagère spécifique » (en l'occurrence celle de la « modernité ») aux territoires des collectivités. La définition d'objectifs communs implique néanmoins une dynamique réciproque : celle d'une acceptation de l'inertie des systèmes de production de la part des élus et une redéfinition de leurs attentes ; celle de l'acceptation d'une dissociation entre l'acte de production agricole et « paysager » de la part des agriculteurs.

Nous relevons cependant, avec l'exemple de Lille, qu'en amont de la définition de points de convergence, même lorsque ceux-ci apparaissent aujourd'hui et a priori évidents, le parcours pour la reconnaissance des impératifs vitaux de chacun a pu être chaotique. Si dès le Schéma Directeur de 1973 la nécessité d'espaces ouverts dans le projet urbain a été perçue, l'idée a pu être envisagée aux dépens des espaces agricoles. Le cheminement a exigé l'acceptation pour les uns que l'agriculture puisse imposer des contraintes foncières et revendiquer des droits fonciers au nom de l'égalité du droit d'entreprendre et d'appartenance à la sphère urbaine, pour les autres que l'agriculture en tant qu'activité intégrée à l'espace urbain puisse accepter l'introduction de « non-agriculteurs » au sein de ses sphères décisionnelles (remise en cause du « pouvoir traditionnel » du monde agricole).

L'acceptation de ce droit « d'ingérence » passe par l'appropriation de la ville par l'agriculture, une appropriation dont la diversification par les services peut être tout à la fois cause et conséquence.

¹¹⁹ Les agriculteurs périurbains ont ici été sollicités a posteriori pour « entretenir l'espace » et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, en réponse aux demandes urbaines. Une telle configuration peut entraîner un décalage entre « attentes urbaines » et « objectifs agricoles ». Mis en position de prestataires de services, et non associés aux décisions d'aménagement du territoire, les agriculteurs peuvent se montrer réticents face aux changements de pratiques qui leur sont demandés pour conjuguer leur production marchande avec une contribution aux « biens publics » que sont les espaces ouverts périurbains (Duvernoy I, Jarrige F., Moustier P., Serrano J., 2005).

Chapitre 2.

Les réalisations lilloises.

Les exploitants agricoles engagés dans des stratégies de diversification par les services aux particuliers font figure d'interlocuteurs privilégiés (et non pas uniques). Le 11 janvier 2005, Pierre Dhénin (direction de l'Espace Naturel Métropolitain) et Mme Six (Chambre d'Agriculture, service juridique, aménagement et valorisation de l'espace) ont convié les exploitants du « Val de Marque » à une réunion d'information et de présentation des opérations envisagées dans la périphérie Est de l'agglomération lilloise. Une trentaine d'agriculteurs est présente. Une grande majorité de ces exploitants a développé des ateliers de diversification ou est en cours de définition d'un projet. Les propositions, notamment « paysagères » sont susceptibles néanmoins d'impliquer l'ensemble des exploitations.

Le « réflexe » d'un rapprochement entre ville et « agriculture de services » est réciproque et convergeant dans la mesure où cette agriculture répond le plus immédiatement et le plus complètement aux aspirations urbaines et où les exploitants ont déjà fait le pas de l'intégration à l'espace urbain et de la transgression des discontinuités espaces agricoles – espaces urbains.

Les problématiques propres à l'agriculture diversifiée par les services et leur prise effective en considération dans les documents d'urbanisme ne sont cependant posées qu'à compter de la fin des années 1990.

I. la diversification des exploitations pour « terrain » éminemment favorable.

I.1. Une prise en considération de la diversification par les services dans les documents d'urbanisme en aval des trajectoires d'exploitation.

Les stratégies de diversification par les services aux particuliers, tout particulièrement d'accueil, se sont heurtées dans les années 1990 à l'inadaptation du règlement des P.O.S. alors en vigueur et des interdictions inhérentes aux zones NC (prescrites à une époque où il était question ne pas perturber l'activité agricole par la « multifonctionnalité »).

Plusieurs des exploitants rencontrés et dont le siège d'exploitation était inscrit dans ces zones NC ont fait la démarche de l'obtention d'un permis de construire pour l'ouverture de chambres d'hôtes, gîtes ou ferme-auberge. Les permis ont été refusés par la DDE dans la mesure où il ne s'agissait pas d'activité agricole. Les plus engagés dans

la stratégie (ouverture de chambres d'hôte en 1996) se sont tournés vers le tribunal administratif. Celui-ci confirma la décision de la DDE. Si quelques-uns renoncèrent, beaucoup ont tout de même réalisé les travaux. Le handicap ne fut pas majeur pour la mise en location des chambres d'étudiants, il le fut néanmoins pour les hébergements touristiques. Toute promotion était impossible y compris par la simple apposition d'un panneau à l'entrée des exploitations, les Gîtes de France refusaient l'affiliation... La mise en difficulté des exploitants concernés par l'ampleur des investissements temps et capital réalisés, mais aussi leur persévérance (intervention auprès du Conseil général, du député et de la Communauté urbaine), ont amené, en 1998, les services en charge de l'urbanisme à s'autoriser une plus large interprétation du *code de l'urbanisme* ne permettant que les « installations [...] nécessaires à l'exploitation agricole » (interprété en tant que nécessité par rapport à l'exploitation agricole, admettant les aménagements accessoires de bâtiments agricoles « tels que les gîtes dans la mesure où ces activités sont directement liées à l'exploitation agricole et en demeurent l'accessoire »). Le texte du règlement communautaire est modifié et complété¹²⁰. Les permis de construire et donc les agréments qui autorisèrent le véritable démarrage des activités pour les unités agricoles concernées ont été délivrés en 1999.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme actuel de « Lille Métropole » (approuvé le 8 octobre 2004) autorise pour nouvelles destinations, « dans la mesure où ils sont directement liés à l'exploitation agricole et en demeurent l'accessoire, les locaux de vente de produits à la ferme, les gîtes ruraux, chambres d'hôtes, dans la limite de cinq gîtes ou chambres, les gîtes de groupe, les chambres d'étudiants à la ferme, les fermes auberges, les fermes équestres » (*Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole - Règlement - Toutes communes – 2004*).

Ajoutons, qu'afin d'éviter que d'anciens corps de ferme ou des bâtiments artisanaux, industriels, commerciaux qui étaient le siège d'activités à présent éteintes ne tombent en ruine, les aménageurs envisagèrent initialement un dispositif autorisant les reconversions de tous bâtiments en gîtes ruraux, chambres d'hôtes, chambres d'étudiants à la ferme, auberges de campagne, salons de réception, magasins d'antiquités, de brocantes ou d'artisanat d'art, fermes équestres, mais en préservant le caractère rural de ces "zones naturelles". Contrainte néanmoins par l'exclusion de tout changement de destination des bâtiments existants, y compris non agricoles, l'agence d'urbanisme renonça. La perspective a cependant été réactivée, dans le cadre de procédures

¹²⁰ La « modification » est donc intervenue à l'échelle de Communauté urbaine et non à celle du périmètre du Schéma Directeur (arrondissement). Soulignons que la réalisation des chambres d'étudiants dans le cadre des zones NC est alors restée interdite.

ultérieures de modification du P.L.U., par la loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 permettant aux P.L.U. de désigner individuellement les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas, par ailleurs, l'activité agricole.

Cette dernière démarche est symptomatique de l'intérêt « patrimonial » (au sens premier du terme de maintien de ce qui est reçu en « héritage ») et paysager (résorption des points noirs) accordé à la diversification des ateliers au sein d'exploitations agricoles dont la durabilité économique est par ailleurs et corollairement confortée.

I.2. Un point de convergence des intérêts joint à l'acte agricole.

I.2.1. La double légitimité de « l'agriculture de services aux particuliers ».

L'agriculture des espaces envisagés est très largement susceptible d'entrer dans le cadre des attentes citadines collectives ou individuelles préalablement développées, qu'elle soient « paysagères », « identitaires », « patrimoniales » ou « récréatives ». Le maintien de cheptels bovins autorise la conservation mais aussi « l'authenticité » des prairies naturelles et pâturées des bords de Marque, l'endive et plus spécifiquement l'endive de terre font figure de « produits identitaires, le déploiement des activités d'accueil a pu être motivé par la nécessité de l'entretien et de la restauration des bâtiments rendus disponibles, les centres équestres ou les cueillettes, des opérations portes ouvertes auxquelles peuvent être adjointes des activités ludiques relèvent des fonctions récréatives ou sociales assignées. La diversité d'une offre que viennent enrichir les pensions canines ou les chambres d'étudiants, les productions laitières, maraîchères, biologiques ou haut de gamme (foie gras) ont naturellement participé à l'attention que les institutions urbaines ont pu porter aux « revendications » agricoles, mais aussi à l'approfondissement du dialogue vers la mise en œuvre d'opérations de partenariat.

Photographies n°16 et n°17.



Portes ouvertes à la ferme des Anneaux (Avelin). A la présentation de l'exploitation (étables, salle de traite, atelier de transformation) sont adjointes des activités ludiques.

L'agriculture des quatorze communes est aux yeux des aménageurs doublement légitimée par ses fonctions de structuration des espaces et de production paysagère, d'animation des territoires en complément de ce qui peut être par ailleurs proposé (songeons notamment aux centres équestres), mais surtout par sa capacité à produire une offre spécifique. Rappelons le peu d'enthousiasme et les craintes suscitées par les perspectives d'investissement du créneau paysagiste par la CUMA de Bois-Bernard en concurrence avec des entreprises professionnelles. Le déploiement d'une offre investissant largement le regain d'intérêt pour les circuits courts et les produits de qualité, la mise à contribution de « signatures » (logo « produit à la ferme » de l'A.R.V.D., référencement légume..., agriculture biologique), les formules originales que constituent les cueillettes, les fermes auberges et les fermes pédagogiques... identifient au sein d'un espace valorisé une production agricole ainsi territorialisée (dont les consommateurs identifient l'espace de production). L'entretien d'espaces verts peut être assuré par des prestataires de service. Les produits « cueillette » ou « achat à la ferme » ne peuvent être le fait d'aucune entreprise autre qu'agricole, et d'aucun espace autre qu'agricole.

La notion de spécificité de l'offre agricole revêt ici son sens et intérêt. L'agriculture par le déploiement de l'offre spécifique est légitimée en tant que

producteur de « biens publics » (paysages), mais aussi en tant qu'opérateur privé et urbain dont la valeur ajoutée au territoire n'est pas substituable. C'est en vertu de ce double statut que l'agriculture diversifiée par les services fait figure d'interlocuteur privilégié par les aménageurs.

Les aménageurs, par ailleurs, perçoivent en cette agriculture les biais les plus aisés, les plus efficaces et durables pour participer à la pérennité de l'activité agricole en confortant des orientations qui leur paraissent les plus aptes à maintenir un tissu cohérent d'exploitations.

1.2.2. Une agriculture « dynamisée par le haut ».

André Fleury (2005) soulève la problématique de la durabilité économique des systèmes agricoles impliqués dans les politiques d'intégration des espaces agricoles aux projets de territoire et souligne la nécessité pour les collectivités d'aller plus loin dans la construction des rapports entre ville et agriculture « par une reconnaissance financière explicite de la multifonctionnalité de l'agriculture » afin d'assurer « la pérennité de l'état agricole de leur territoire ». L'auteur cite pour exemple le projet communal de Vernouillet, dont le principe a été de remettre aux agriculteurs des terres prêtes à cultiver, après le remembrement, le défrichement et la restauration du système d'irrigation pris en charge par les pouvoirs publics.

Une agriculture diversifiée par les services aux particuliers a pour mérite « économique » de pouvoir être dynamisée autrement que par la mise en œuvre de subventionnements nécessairement reconduits sur des externalités paysagères (exemple des jachères fleuries) ou la mise en œuvre de lourdes opérations de requalification. La mise en œuvre d'outils simples de promotion de l'offre ou de communication sur l'intégration de filières qualité (dont nous développerons ultérieurement les principes, y compris en matière d'hébergement) n'impose aucunement aux exploitants une reconceptualisation du métier d'agriculteur, mais propose un accompagnement des trajectoires engagées. La pérennisation de l'exploitation par une politique d'engagement au côté des trajectoires de diversification par les services se fait non pas par l'adjonction d'un poste de revenu supplémentaire et exogène, mais par le confortement des ateliers délibérément introduits par l'exploitant. Le partenariat ne s'opère pas sur une externalité, mais conforte les dynamiques propres aux exploitations et en conforte par conséquent la cohérence. Dans le cadre des offres spécifiques, dans la mesure où la mise sur le marché d'une partie ou de la totalité de la production agricole passe par des

réseaux locaux de commercialisation et porte sur des débouchés urbains, les pouvoirs publics sont aptes à dynamiser ces réseaux et notamment les circuits courts. Par les mêmes leviers de promotion et de communication, les aménageurs placent l'activité de production agricole au cœur du projet de partenariat, confortent la durabilité économique d'exploitations ainsi considérées et renforcées dans leur fonction première (durabilité de l'agriculture par son activité économique propre). Les opérations engagées supposent par ailleurs un effet d'amorce à une dynamique que les acteurs présagent apte à se nourrir d'elle-même et peut-être à faire des émules, y compris au sein des systèmes a priori les moins à mêmes de travailler avec les villes. L'exemple du « Pain d'Yveline »¹²¹ (X. Guiomar, 2004 ; M. Poulot, T. Rouyrès, 2007), mais aussi l'expérience développée dans le Gers (*Actes de l'université d'été de l'innovation rurale*, 2002) démontrent que la restauration du lien commercial avec la ville d'une part (« passer les murs de la ville en poussant la porte des boulangerie »), la territorialisation des productions d'autre part (l'association pour la promotion du pain du terroir gersois est à l'origine d'une démarche de certification de la filière blé, farine, pain) peuvent être, certes du ressort de la niche économique, mais à la portée des céréaliers.

Ajoutons que la sécurisation foncière des exploitations, « clef de voûte du maintien de l'agriculture en périurbain » (Poulot M., 2008), peut participer à une plus large acceptation de la prise de risque que représente l'investissement dans de nouvelles fonctions ou activités. Soulignons d'autre part le rôle que peuvent revêtir les réseaux par ailleurs tissés, en l'occurrence Chrétiens dans le Monde Rural, « cercle » au sein duquel des exploitants (et ce parmi les plus « innovants ») sont amenés à se rencontrer et à partager leurs expériences.

Les points de convergences entre ville et agriculture peuvent éventuellement être disjoints de l'acte productif agricole. Ils sont alors dépendants de subventions dont les impératifs budgétaires peuvent avoir raison. Au sein des espaces envisagés de la périphérie lilloise, les systèmes de revenu et/ou de production (l'agriculture) d'une large fraction des exploitations sont susceptibles d'être intégrés en tant que tels comme objet du partenariat. La réciprocité des intérêts devient pleine et entière dans la mesure où la ville est en capacité de conforter directement la fonction première de l'activité (« nourrir les hommes ») et/ou les stratégies individuelles des exploitants indépendamment déployées, et

¹²¹ L'association *Pain d'Yveline*, dont l'objectif est de promouvoir un pain local, implique quatorze céréaliers implantés dans un périmètre de 20 km autour de Rambouillet.

où ces stratégies ou l'acte productif produisent par eux-mêmes une valeur ajoutée à la ville.

1.3. La diversification comme condition à un « droit d'ingérence » accordé à la ville.

Nous avons précédemment été amenés à développer les thèmes de l'identification par les citadins de l'agriculteur, puis de l'activité agricole et enfin des espaces agricoles en tant qu'acteurs et espaces productifs du territoire urbain (chap. II, deuxième partie). Nous avons souligné que par les seules trajectoires de spécialisation l'exploitant agricole peut intégrer la ville en tant qu'acteur économique, mais reste étranger aux citadins tant à l'échelle des particuliers que des aménageurs. Par l'adjonction d'une activité d'accueil type hébergement ou centre/pension équestre, l'agriculteur devient interlocuteur ou acteur social. Par les activités de vente directe aux consommateurs, et plus encore lorsque celles-ci sont combinées à des activités d'accueil, l'exploitant agricole est identifié par le citadin en tant que tel comme producteur urbain d'une valeur ajoutée au territoire. Ces processus sont ceux de l'appropriation par les urbains de l'activité puis des espaces agricoles comme composantes de l'espace de la ville.

Nous pouvons néanmoins inverser la perspective. Dans la mesure où l'agriculteur est reconnu en tant qu'acteur du territoire et dépositaire légitime de l'espace, il fait sien l'espace urbain. L'appropriation passe par l'acceptation de l'inéluctable : « Nous sommes obligés de vivre avec [les citadins], même si on est contre. Il est nécessaire de faire des efforts, d'aménager les abords des fermes... Il y a une culture du positif à faire », « quoi qu'il en soit on doit entretenir... , autant aller au-delà pour participer au bien commun ». La ville n'est plus perçue en tant que seul handicap (« La ville est aujourd'hui la base de notre travail. Il y a 20 ans, elle n'était qu'une nuisance ») et son impact foncier est relativisé (A propos des prélèvements : « Certes c'est difficile, mais on est malgré tout toujours là »). La ville doit au contraire permettre d'être reconnu dans son travail : « des bêtes bien élevées. Les retombées de notre travail doivent être pour nous ». L'acceptation ouvre des perspectives et autorise les investissements : « Le moral est brisé par la P.A.C., mais soutenu par les perspectives de la vente directe », « s'il ne diversifie pas, il considère aller dans le mur. Au mieux, il finirait sa carrière. Il espère cependant transmettre une exploitation viable ». A l'hostilité ou l'agacement à l'égard des « valeurs urbaines », les exploitants substituent des stratégies de prise en compte et de valorisation commerciale de ces

« valeurs » : « le sevrage des veaux est fait le lundi matin pour qu'ils ne dérangent pas alors les gens le Week-end par leurs appels », « je veux réaliser une accroche sur l'authentique et profiter du marché des achats loisirs ». Les agriculteurs organisent la visibilité de l'acte productif. Les enclos peuvent être disposés autour du point de vente. D'autres réfléchissent à faire du porc de plein air « pour une image positive du produit » et pourquoi pas en faire une attraction (« Il s'agirait de placer une mère et ses petits à l'entrée du magasin tout en faisant en sorte que le consommateur ne mette pas les pieds dans la boue en aménageant une allée bétonnée »). Il faut « faire voir la vie de la ferme et s'adapter, il faut que les gens aient envie de nous garder ». Le secteur de la Marque représente une opportunité, « habiter en périurbain permet de vivre comme tout le monde ». A l'instar des « agriculteurs innovateurs dans le territoire et l'entreprise » distingués par C. Bernard et A. Dufour (2005) dans leur typologie des représentations que les agriculteurs se forgent de leur profession, les exploitants envisagés considèrent « leur métier comme un autre ». Les chefs d'exploitation dont nous venons de retranscrire les paroles se disent plus « urbains que péri-urbains ».

Par les trajectoires réalisées ou en cours, les agriculteurs rencontrés ont redéfini leurs liens à la société (Muller P., 1989 ; Laurent C., 2002), développé un sentiment d'appartenance à un espace partagé (les seules logiques de filière ne sont plus prévalentes, le « territoire est au cœur de la stratégie d'entreprise et donne son sens au métier ») et s'insèrent au sein de la communauté des citoyens. La Communauté Urbaine est dès lors décideur et interlocuteur légitime et « naturel » : « Un chemin Héron – base de loisir de Willems devrait drainer 18 000 personnes : il y aura de toute façon des dégâts. Il faut discuter de solutions éventuelles avec l'E.N.M¹²². ».

La faisabilité d'une agriculture urbaine requiert l'adhésion des agriculteurs à un projet négocié et implique de créer les conditions de relations contractuelles entre les agriculteurs, les usagers et les élus (Fleury A., 2000). Un certain nombre d'agriculteurs souhaite sortir des sphères et d'un « monde » exclusivement agricoles (s'affranchir « de la P.A.C. » et des filières conventionnelles, être membre à part entière de la société « civile »), et développe des projets apparentés à ceux de la cité.

Lors de la réunion d'information sur le projet d'établissement d'un « Parc du Val de Marque » (janvier 2005), Pierre Dhénin, (direction générale de l'Espace

¹²² Désormais E.N.L.M., Espace Naturel Lille Métropole. Syndicat mixte, piloté par l'Agence d'Urbanisme, associant quarante communes et la Communauté urbaine.

naturel métropolitain) indique que le projet devrait permettre de canaliser la venue des citadins. Les trente agriculteurs présents voient en un éventuel partenariat l'occasion d'accompagner une « nécessaire adaptation ». Les exploitants apparaissent par ailleurs préoccupés par la question de l'image de marque de l'agriculture¹²³, un sujet qui les froisse et à propos duquel ils veulent montrer les efforts et les évolutions réalisés. Ils espèrent du partenariat une « médiatisation positive », le recul des « frictions avec les urbains », une « démarche de promotion collective ». Au-delà, les agriculteurs indiquent (et mettent dans la balance...) que « l'amélioration de l'image de marque doit porter ses fruits auprès des élus », et doit aboutir sur une meilleure prise en compte de l'activité dans les politiques de développement et/ou d'aménagement.

Conformément à ce qui a pu être constaté dans les Coteaux du lyonnais (Dufour A., 2003) ou dans l'aire périurbaine d'Albi (Duvernoy I., 2002 b), le partenariat accordé aux élus ne relève pas d'une réponse de l'agriculture à une demande explicite de la société via les aménageurs, mais s'inscrit dans un processus de co-construction réunissant agriculteurs et élus.

Conclusion :

L'agriculture diversifiée par les services aux particuliers est doublement légitimée aux yeux des aménageurs en tant que producteur de « biens publics » (structuration de l'espace, paysages...) et en tant « qu'opérateur privé » dont l'offre, à certains égards non substituable, apparaît « aisée » à conforter. La mise en relation commerciale et sociale avec les citadins et les logiques d'insertion à la Cité que sous-tendent les trajectoires d'exploitation font, aux yeux des agriculteurs concernés, de l'ingérence de la ville dans les « affaires agricoles » une intervention légitime. Les ateliers de diversification constituent par les processus décrits de « co-construction » une interface privilégiée entre ville et agriculture. La valeur ajoutée aux exploitations d'une part et à la ville d'autre part est moteur pour le Partenariat envisagé.

¹²³ Ils sont touchés par la dévalorisation de leur image et se sentent, au sujet de la pollution, agressés.

II. La mise à contribution de l'agriculture. L'institutionnalisation des intérêts réciproques.

II.1. Des objectifs métropolitains aux cadres de leur réalisation.

II.1.1. L'énoncé des objectifs.

Le Schéma Directeur établit le constat suivant : les espaces verts disponibles par habitant sont à Cologne de 70 m², à Amsterdam de 50 m²... et à l'échelle de l'arrondissement de Lille de 15 m². Les aménageurs proposent la mise en œuvre d'un « véritable réseau maillé d'espaces verts, naturels et récréatifs ». Le projet de trame métropolitaine « verte et bleue » se fixe un objectif de 10 000 ha voués à « la nature et aux loisirs » à l'horizon 2015. Les moyens doivent en être « le développement et la protection des espaces naturels », l'accroissement de la surface boisée, « l'ouverture et l'accès contrôlé pour tous à la nature »... Quatre catégories d'espaces sont destinées à la satisfaction « des besoins de tous » : des espaces verts de proximité dans l'agglomération dense, des bases de loisirs avec plans d'eau, des liaisons et coulées vertes, des grands espaces paysagers et des parcs périurbains à vocation naturelle et récréative.

Ces « parcs » d'échelle métropolitaine doivent constituer les points d'ancrage de la « trame verte ». Devant autoriser la « mise en cohérence de paysages morcelés », la « découverte de la nature et des activités agricoles », les « grands parcs » assignent à l'agriculture « une place importante voire majeure » en tant que mode d'occupation de l'espace et comme activité économique, à la condition qu'elle « reste compatible avec l'environnement ».

Deux projets sont alors définis comme prioritaires.

Le parc de la Deûle au sud-ouest de Lille doit enfin réaliser « l'ouverture » d'un espace envisagé dès les années 1970 (S.D.A.U. de 1973) à des fins récréatives. Le Schéma Directeur actuel souligne l'échec dans les années 1970 puis 1980 des politiques de création de zones de loisir et de mise en valeur des espaces naturels. L'échec est attribué à la faiblesse des moyens financiers, l'insuffisance de volonté intercommunale,..., l'absence de synergie entre les opérateurs agissant sur le terrain. Le projet a été « réactivé » dès 1993, dans le cadre de l'élaboration des projets de « métropolisation », par la création d'un syndicat mixte d'aménagement associant

depuis 1999 six communes de la périphérie Sud à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le parc du Val de Marque à l'Est de Lille, dessiné dans la continuité du plan d'eau du Héron et des parcs urbains de Villeneuve d'Ascq, doit alors englober les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Marque (S.I.B.M. Aménagements hydrauliques, traitement des berges dans le cadre d'un contrat de rivière) et les communes de la communauté de communes de Pévèle.

II.1.2. Un dialogue prolongé.

A l'issue du Séminaire de septembre 2002, afin que le dialogue ne soit pas rompu dans un contexte certes assaini, mais demandant à ce que les discours soient crédibilisés..., est arrêtée la création d'une commission mixte agriculteurs / élus. Sa réalisation est confiée à l'agence d'urbanisme.

La période nécessairement consacrée à rendre exécutoire le Schéma Directeur et la validation du projet de P.L.U. portent la première réunion de la Commission au 20 février 2004. Ses membres sont au nombre de vingt-six : treize élus de la Communauté Urbaine (8) et des collectivités faisant partie du Syndicat mixte du Schéma Directeur (5) et treize représentants agricoles (dont trois élus de la Chambre d'Agriculture, des représentants locaux de la FDSEA et des syndicats laitiers, légumes...). Sont également invités à participer aux réunions tous les techniciens concernés, notamment ceux de la Communauté urbaine (foncier, développement économique, urbanisme, espaces naturels...) et des consultants de l'I.S.A.-Lille (Institut Supérieur d'Agriculture). Les premiers travaux (cinq réunions en 2004) ont essentiellement consisté à familiariser les élus avec les enjeux agricoles généraux (P.A.C.), à l'échelle de l'arrondissement (l'agriculture périurbaine) ou plus locaux. L'objectif de la Commission est de définir et cerner des enjeux partagés et traiter ces enjeux (problèmes des chemins en terres agricoles, du maintien et de l'entretien des espaces naturels, des zones inondables et P.P.R.I., de l'accompagnement de préemption...) et ce dans un objectif de contractualisation. Etablie à la demande du président de la Chambre d'Agriculture, agréée par Pierre Mauroy, la Commission se doit de constituer une force de propositions.

II.1.3. L'E.N.L.M. pour « chef d'orchestre ».

La mise en œuvre des objectifs assignés par le Schéma Directeur est relayée par l'entrée en vigueur le 1er janvier 2002 des nouvelles compétences communautaires (dans les conditions définies par la délibération n°3 du Conseil de Communauté du 20 novembre 2000), au rang desquelles figure la « Valorisation du patrimoine naturel et paysager et l'Espace naturel métropolitain. », et par la publication d'un « Schéma directeur vert » (" Objectif métropole verte"). Ce document partenariat, établi entre la Communauté urbaine et l'Etat, le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, est officialisé en mars 2002 par la signature d'une « charte Métropole Verte ».

Le 1er octobre 2002, un nouveau syndicat mixte E.N.M. (Espace Naturel Métropolitain, puis E.N.L.M, Espace Naturel Lille Métropole) se substitue aux sept syndicats intercommunaux qui jusqu'alors étaient en charge, selon leurs problématiques propres, des missions de protection ou de requalification des espaces ou « patrimoines naturels ». Le syndicat implique la Communauté Urbaine, les Conseils général et régional et une quarantaine de communes de l'arrondissement dont les territoires constituent quatre espaces d'intervention (structurés en fonction des syndicats préexistants et des réalisations ou sites centraux aux espaces communaux impliqués, carte n°33). L'E.N.L.M. doit protéger, gérer et restaurer les sites naturels à « haute valeur écologique » et répondre aux besoins « de nature et d'espaces de proximité », d'amélioration de la qualité paysagère, ...

Les documents stratégiques servant de base à la politique Espace Naturel Métropolitain annoncent une ambition de « 10 000 hectares d'espaces voués à la nature et aux loisirs à l'horizon 2015 » sur l'arrondissement de Lille (contre 2000 en 2002, dont 1000 gérés par l'E.N.M. et 1000 composés de la forêt de Phalempin et des « espaces sensibles » du Conseil général).

Le syndicat opère directement sur des sites « délégués » par les collectivités locales : site du Héron, bases de loisirs nautiques (Prés du Hem), espaces boisés, marais (utilisation de l'opportunité des portions ménagères dont les communes sont très largement restées propriétaires) et zones humides... Aux opérations de requalification (curage, suppression des plantations de peupliers et développement des essences locales, aménagement de plans d'eau, recréation de prairies...) succèdent les équipements autorisant et réglementant l'accès du public : aménagement des berges, sentiers et chemins de randonnée, caillebotis, observatoires de la faune...(documents n°2 et n°3).

Carte n° 33.

Documents n° 2 et 3.

Des opérations d'animation, de découverte « nature », botanique, historique ou encore sportives (« p'tit dej' nature », randonnée pédestre « Histoire de la bataille de Bouvines », « A la découverte de la haie »...), au-delà des limites des sites en gestion sont organisées.

C'est au sein des sites en gestion directe, mais aussi de façon moins ponctuelle dans le cadre de l'élargissement des actions de l'E.N.L.M. à l'échelle des périmètres définis par les quarante communes que l'agriculture des « Parc de la Deule » et du « Val de Marque » est appelée à collaborer.

II.2. L'agriculture pour partenaire dans le cadre des « parcs périurbains » de la Deûle et du Val de Marque.

II.2.1. L'expérience de « la Deûle » pour genèse.

Le premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille prévoyait la création d'une vaste zone de loisirs au sud-ouest de la Métropole lilloise (une zone verte « tampon » entre la zone urbaine lilloise et le bassin minier) et d'un parc de récréation de plein air, à haute capacité d'accueil, s'étirant sur 16 km le long de la Deûle et du canal de Seclin. Dix-sept communes étaient concernées (treize dans le Nord, dont sept en Communauté Urbaine et quatre dans le Pas-de-Calais). Le projet, repris dans les P.O.S., couvrait 2 880 ha. 1140 ha devaient rester à vocation agricole, 1740 ha (dont 500 ha de plans d'eau) devaient être aménagés et ouverts au public. En 1975, une première phase est décidée avec une Déclaration d'Utilité Publique sur 700 ha pour la constitution d'une réserve foncière. Le développement de la ville nouvelle de Lille-Est (Villeneuve d'Ascq), le métro... pendant mobilisent les énergies.

La réactivation d'un projet en 1992, dans le cadre des études lancées pour la révision du Schéma Directeur, sur un site dont le futur agricole avait fortement mobilisé les exploitants dans les années 1970, conduit la Chambre d'Agriculture à s'impliquer en amont de la réalisation.

L'objectif reste de donner à la métropole « un poumon » par l'ouverture « d'espaces naturels » au public, de protéger le gisement « eau » (champs captants)¹²⁴, et d'établir un « lien vert » entre la Métropole et l'ancien bassin minier. Le projet

¹²⁴ La métropole tire les deux tiers de ses ressources en eau dans la nappe de la craie qui affleure dans la partie sud du territoire. La nappe est exploitée par des champs captants situés au nord de Lille et au sud (Seclin, Houplin-Ancoisne, les Ansereuilles). Ces derniers sont particulièrement vulnérables sur le plan quantitatif et qualitatif (pollution par les nitrates et les métaux lourds véhiculés par la Deûle). Le projet se superpose très directement au P.I.G. de protection de la ressource en eau (1992).

n'implique cependant plus l'expropriation « pure et simple » des agriculteurs sur 1200 ha. Il envisage au-delà de l'aménagement spécifique de « points d'ancrage en des lieux bien précis » (les forages des champs captants notamment), des opérations de « paysagement » auxquels les exploitants agricoles seraient amenés à participer. Les premières réactions du monde agricole sont néanmoins négatives. Celui-ci est notamment hostile à des idées telles que l'introduction de coquelicots dans les champs de blé à des fins paysagères ou craint l'impact d'une fréquentation accrue (dégradations, ordures, problèmes de circulation sur les routes ou de cohabitation sur les chemins...). Les agriculteurs appréhendent par ailleurs l'éventuelle mise en place d'un cahier des charges restrictif (Six M., 1994).

Le concept développé n'est pas celui des années 1970 et la volonté politique de mener à son terme ce projet est forte. Une main est tendue aux agriculteurs. La Chambre d'Agriculture saisit l'opportunité pour faire de ce territoire un espace expérimental dans les relations « agriculteurs-urbains » et créer des références dans la mise en place d'un partenariat. La Chambre d'Agriculture demande la réalisation d'un *Diagnostic agricole*, conjointement réalisé par ses services et la S.A.F.E.R. (Six M., Vandercruyssen A.C., 1994) pour le compte du Syndicat mixte du Parc de la Deûle. Le travail d'appréhension des réalités de l'agriculture locale et d'identification des freins et des attentes a pour objectif de faire prendre conscience aux aménageurs de la nécessité de partir de l'existant : il leur faut « comprendre les systèmes en place et faire des propositions adaptées à ce qu'ils sont pour éventuellement les conduire, mais à plus long terme, à des ajustements et évolutions » (Six M., Vandercruyssen A.C., 1994). Les auteurs recommandent en conclusion d'associer rapidement le monde agricole à la démarche pour que chacun intègre les contraintes et impératifs réciproques, et de travailler le plus possible dans le sens de mesures incitatives à des fins de responsabilisation des acteurs. Le travail engagé, par ailleurs, crédibilisa le « parc » aux yeux des exploitants et constitua une première étape à l'établissement d'un climat de confiance entre protagonistes.

La Chambre d'Agriculture et la S.A.F.E.R. relèvent qu'un agriculteur sur deux considère que le « parc » pourrait constituer un atout pour le développement des activités d'accueil à la ferme et de diversification dont la vente directe, mais qu'ils sont persuadés que ces créneaux resteront limités. Le *Diagnostic agricole* souligne l'obligation pour les aménageurs d'accepter une « agriculture spécialisée davantage tournée vers la fonction de production avec certaines nuisances », mais qu'il existe une opportunité de développement de l'offre de services par les agriculteurs. « Il importe que l'agriculteur puisse vivre de son métier et que cette agriculture se renouvelle ». La

recherche et le développement des activités de diversification constituent des pistes de réflexion et de travail. Il « conviendrait sans doute de mieux valoriser » ces stratégies et de « stimuler l'imagination ».

La Chambre d'Agriculture, investie dans son rôle d'interface entre les représentants du « parc » et le monde agricole, s'engage dans une politique de « sensibilisation » des exploitants et « d'animation du milieu agricole ». Deux voyages d'études, financés par le syndicat mixte, sont proposés aux agriculteurs, élus locaux et administratifs, l'un dans la vallée de Chevreuse et l'autre dans le Kent. La diversification et l'intégration paysagères en sont les thèmes. Une trentaine d'agriculteurs participe. En 1999, la Chambre met en place une session de formation, techniquement aidée par le « parc » sur le thème « se former pour valoriser son activité, son image ». Des trois jours initialement prévus, la formation se prolonge six jours. Un groupe d'une dizaine d'agriculteurs (sur un total de 52 dont le siège d'exploitation est implanté dans le périmètre du parc) émerge. Il constitue alors le point d'appui des partenariats effectivement engagés depuis dans le parc de la Deûle, puis prolongés dans celui du Val de Marque.

L'opportunité d'un « parc » de la Marque est inscrite dès 1973 dans le Schéma Directeur. En 1986, le Conseil Général du Nord inscrit la vallée parmi les zones de périmètres sensibles du département et applique sur 600 ha un droit de préemption foncière. En 1989, le contrat de rivière se fixe pour enjeux une meilleure maîtrise de l'eau, une amélioration de sa qualité et le rétablissement d'un écosystème. En 1997, le parc de la Marque est inscrit au Schéma Directeur comme l'un des deux projets prioritaires. Un vaste « espace à dominante naturelle et récréative » est dessiné, soit 2800 ha (1800 ha au sein de la communauté urbaine) principalement localisés le long de la Marque (carte n°34). Au sein de cet espace, qui à l'échelle de l'arrondissement est au tiers à vocation agricole, « l'agriculture doit se maintenir », mais il doit s'agir « avant tout d'une agriculture de service avec des objectifs qualitatifs affirmés ». Dans les « espaces agricoles protégés d'intérêt paysager », l'agriculture est appelée à participer à la « promotion de la qualité paysagère des sites », dans le cadre éventuel d'une « politique contractuelle » destinée à renforcer et diversifier, « sur ces territoires, le rôle de l'agriculture ».

Carte n°34.

Le diagnostic agricole de la vallée de la Marque a été réalisé en octobre 2000 (Chevreau D., Senlecques P., 2000). L'étude souligne l'importance des projets de diversification par les services et la fréquence des « démarches qualité », une réelle « participation des agriculteurs à la vie locale » : les agriculteurs « participent à l'organisation » des fêtes et manifestations (prêt de matériel, ventes, démonstrations...), des projets de mise en œuvre d'un magasin collectif ont émergé... Le « parc » suscite des craintes, mais les auteurs soulignent les possibilités de complémentarité entre les exploitations, de valorisation et de mise en réseau des activités déjà existantes ou émergentes.

A l'instar de ce qui fut opéré dans le parc de la Deûle, une session de formation de trois jours est mise en place par la Chambre d'agriculture et un voyage d'étude est proposé aux exploitants (octobre 2004).

II.2.2. « L'assistance réciproque » (P. Dhénin, réunion d'information pour la mise en œuvre d'un partenariat avec les agriculteurs du Val de Marque).

Les opérations de collaboration engagées ont pu être mises en œuvre tacitement et au cas par cas, ponctuellement dans le cadre de plus larges opérations de « promotion de la Métropole », ou selon des objectifs de mise en concordance des intérêts sur le long terme.

- Des « accords tacites » -

L'E.N.L.M. Val de Marque peut travailler « au coup par coup et cas par cas », laissant la place à l'initiative (pas d'écrits venant rigidifier le système), en espérant la « force de l'exemple », mais en accompagnant les exploitants. Ainsi, un éleveur remplaça par lui-même du maïs en bord de Marque par des prairies. L'E.N.L.M. finança la clôture. Dans le cadre de la requalification du Héron, les exploitants ont été invités à procéder de même pour les terres situées en périphérie du site. Pour les agriculteurs qui répondirent favorablement à la sollicitation, la création de la prairie et des clôtures ont été réalisées par une entreprise dépêchée par le syndicat mixte.

- Des actions ponctuelles -

En 2004, Lille est capitale européenne de la culture. L'occasion est choisie pour l'inauguration du « Parc de la Deûle ». Un évènement majeur doit consacrer l'Aménagement. Jacques Simon, « grand prix du paysage » est sollicité pour la réalisation d'une vaste opération « Land Art ». Du 18 juin au 12 septembre, quarante hectares sur quatre sites sont dédiés à « l'articulture », aux « métamorphoses environnementales » ou autres « folies agricoles ». A Houplin-Ancoisne, une spirale de fleurs tricolore, sur onze hectares, enjambe le canal de Seclin ; à Wavrin, des chambres de culture d'environ 1000 m² délimitées par une végétation haute et luxuriante forment des « espaces de surprises ». Le bois de Lézy accueille des planchers ondulants et un mikado géant, le cours d'eau recréé de la tortue se voit aménagé d'une île aux vaches ...

Plusieurs agriculteurs sont appelés à apporter leur contribution dans la réalisation des visuels.

Une convention cadre « opération articulture » (25 mai 2004) passée entre le Syndicat mixte de l'E.N.L.M. et la Chambre d'Agriculture précise les modalités de participation des agriculteurs et d'indemnisation (perte de récoltes, remise en état, rémunération pour participation aux travaux...). L'étude de faisabilité a été confiée à la Chambre d'Agriculture. Au-delà de la Convention cadre, une convention particulière est signée entre l'E.N.L.M. et chaque agriculteur impliqué, établissant un échéancier précis, fixant le montant des indemnisations¹²⁵, réalisant un état des lieux et prévoyant le cas échéant une remise en état des lieux...

La spirale géante de trois bandes fleuries est réalisée sur deux parcelles : une de 3 ha appartenant à la Communauté urbaine (C.U.D.L.), une de 8 ha, en fermage, exploitée par le G.A.E.C. de la P. Le GAEC participe aux travaux de mise en « articulture ». Les chambres de culture (les « Amuse-Deûle ») concernent des parcelles appartenant à la C.U.D.L. mais en fermage auprès de trois exploitations. Le chef d'exploitation de l'une d'elles participe également aux travaux. Enfin, dans le cadre de la réalisation de sites ponctuels participant au Land Art, des paniers en perches de châtaigniers sont installés à l'entrée de deux exploitations, une bande fleurie à l'entrée d'une troisième...

¹²⁵ La « perte de récolte » porte sur l'année culturale et est évaluée à une perte de récolte calculée sur la moyenne de l'assolement des quatre dernières années de l'exploitation concernée. L'indemnisation pour des « façons culturales spécifiques », soit la rémunération des travaux effectués par les agriculteurs est évaluée en fonction du temps passé et du matériel utilisé (sur la base du barème d'entraide des C.A. en vigueur en 2004 en appliquant un coefficient de 1,5).

Photographie n °18. « Articulture ».

Sur 11 hectares, une « spirale fleurie » enjambe le canal de Seclin.



Source : LilleMétropoleInfo, n°18, janvier 2005.

Plusieurs animations sont prévues. Les exploitants participent activement, le 28 août, à la "fête des moissons" au cours de laquelle une multitude de petites bottes de paille est distribuée.

- Des opérations pérennes –

Dès 1999, des opérations d'intégration paysagère sont proposées aux exploitants du parc de la Deûle. En décembre 2003, ceux-ci se voient proposer la mise en œuvre d'un circuit de fermes. En janvier 2005, l'offre de partenariat est exposée aux agriculteurs du Val de Marque : « L'objectif du syndicat mixte est celui d'un paysage vivant, ouvert à la promenade et économiquement faisable, donc en collaboration avec les agriculteurs », « nous voulons du paysage, vous êtes producteurs de paysages », « le maintien des exploitations agricoles est indispensable car il vaut mieux pour paysages des exploitations agricoles que des hangars à camions... Et, le maintien des exploitations permet un entretien beaucoup moins onéreux que la tonte de pelouses » (P. Dhénin, direction de l'Espace Naturel Lille Métropole). « Il est [donc] nécessaire de maintenir une agriculture viable et qui se renouvelle », il convient de « travailler sur la reconnaissance de cette activité [...] », de « monter des actions [...] pour saisir et valoriser des opportunités ». « Il est important que les agriculteurs trouvent leur place et bénéficient à terme de l'augmentation de la fréquentation de personnes venues se

divertir dans les sites gérés par l'Espace Naturel... » (*Charte du circuit de ferme*, préambule, E.N.L.M.). La proposition est celle d'une « collaboration dans le volontariat ».

Deux chartes définissent les modalités de cette « collaboration » (annexes n°IV A. et B.).

Le programme « Aménagements paysagers des exploitations agricoles en activité situées dans les communes de l'Espace Naturel Métropolitain » doit motiver les agriculteurs par des perspectives d'amélioration de leur cadre de vie et de travail, mais aussi et surtout d'amélioration de « l'image de marque de l'agriculture ». Le projet est également présenté comme « intéressant » par la possibilité d'axer la réalisation sur les abords des magasins de vente directe afin de mieux en « percevoir l'entrée ».

Dans le cadre du programme, une formation de trois jours est proposée aux agriculteurs. La formation est mise en place par la Chambre d'agriculture. Les intervenants paysagistes sont rémunérés par l'E.N.L.M. Le Schéma Directeur, le P.L.U. et ses implications sont présentés... L'exploitant est amené à une réflexion sur le fonctionnement de l'exploitation et sur ses atouts, pour ensuite envisager l'embellissement et l'amélioration du cadre de l'exploitation (travail sur la circulation dans l'exploitation, sur les aspects extérieurs...). La charte et les termes du partenariat sont exposés. Le dernier jour un travail de synthèse avec un paysagiste, un projet, est défini. Des informations horticoles sont délivrées. A l'issue de la formation, l'agriculteur est libre de faire réaliser ou non le projet et d'engager le partenariat. Si l'agriculteur s'engage dans la réalisation, un paysagiste (subventionné par l'E.N.L.M.) finalise le projet (économiquement soutenable) en fonction des impératifs de l'exploitation.

Le travail peut être réalisé aux abords de la ferme, mais également sur les pâtures attenantes ou encore le long d'un cheminement... Il peut consister en des plantations, en la création d'un réseau de haies, en la réalisation de clôtures, fossés végétalisés (garantissant la protection des cultures vis-à-vis du public), en un réaménagement de mares...

Le syndicat mixte intervient à hauteur de 80 % du coût matériel de l'opération (matériaux, plants définis dans la charte, utilisation de matériel spécifique...). La participation est plafonnée à 2000 Euro par versement, mais elle est renouvelable deux fois sur cinq ans.

L'ambition de l'E.N.L.M. est de réaliser dix projets par an.

Les programmes de mise en œuvre de « circuits de fermes » répondent à une « démarche de promotion collective ». Un des moyens d'assurer la viabilité des exploitations « producteurs de paysages » étant la diversification par les services aux particuliers, l'E.N.L.M. entend apporter « un plus pour les agriculteurs » en termes de communication (*Charte du circuit de fermes*). La démarche vise au développement et à la valorisation de la qualité des produits et de l'accueil sur les fermes, à offrir aux « consommateurs des savoir-faire diversifiés et bien identifiés », à créer « une synergie » entre les exploitations afin de « mailler le territoire de démarches qualitatives ». La participation aux circuits est ouverte à l'ensemble des activités de service déployées.

Le principe d'adhésion est conforme à celui du programme d'intégration paysagère. Une formation initiale de trois jours envisage le potentiel du territoire, identifie les capacités de chaque exploitation et les complémentarités possibles. Le tour des fermes potentielles est réalisé. La charte et les conditions du partenariat sont soumises aux stagiaires. Ceux-ci sont invités à concevoir un dépliant.

La charte ne prévoit pas la création d'une marque propre aux parcs compte tenu de leurs aires géographiques limitées, mais s'appuie sur les réseaux ou démarches de qualité existants. Ainsi, les exploitations candidates doivent adhérer à une démarche de qualité reconnue par la Commission Départementale d'Orientation Agricole. Au-delà, l'agrément¹²⁶ aux circuits de fermes impose que l'exploitant participe directement à l'activité d'accueil ou de vente, que le local d'accueil du public soit sur l'exploitation ou sur le lieu de production, que les produits issus de l'exploitation représentent au moins un tiers du chiffre d'affaires de l'exploitation et du volume des ventes, que les produits issus de l'achat-revente soient clairement identifiés. La qualité des locaux et des aménagements paysagers, de l'accueil (amabilité, disponibilité) et des prestations (présentation des produits, prix, jours et heures d'ouverture...) sont parallèlement évalués selon une grille de notation prédéfinie (annexe IV C).

Les agriculteurs intégrés aux circuits bénéficient gratuitement de l'ensemble des opérations ou outils de communication mis à leur disposition par le syndicat mixte. La diffusion des dépliants est assurée par les équipements E.N.L.M. et les offices du tourisme. En 2004, première année du réseau, deux fois dix mille plaquettes ont été distribuées pour le seul parc de la Deûle. Les exploitations sont présentées, photographies à l'appui, et localisées sur une carte des sentiers pédestres.

¹²⁶ La commission d'agrément est composée de deux représentants de l'administration du territoire concerné de l'E.N.L.M., de deux représentants de la Chambre d'Agriculture, d'un représentant d'une structure touristique ou de la consommation et à titre consultatif d'un représentant des membres du réseau mais extérieur au territoire concerné.

Document n°4. Dépliant « les fermes du Val de Marque ».

Les signes et démarches qualités sont référencés. Les exploitations sont localisées le long des chemins de randonnée.



Photographie n°19. Inauguration du circuit de fermes du Val de Marque (02/10/2005).



Conclusion :

La Communauté Urbaine de Lille Métropole s'est donnée pour cadre de réflexion et de mise en œuvre des projets définis dans le « Schéma Directeur vert », d'une part la Commission mixte agriculteurs-élus, d'autre part le syndicat Espace Naturel Métropolitain. Ce dernier "outil" de globalisation et de mise en cohérence des politiques de développement et de valorisation des espaces récréatifs et ouverts s'est engagé dans une politique de partenariat dont le principe réside, conformément aux aspirations de la Chambre d'agriculture et des exploitants, sur le confortement de la viabilité économique des unités agricoles. Sensibles aux notions de valeur ajoutée au territoire et d'offre spécifique, les promoteurs des partenariats développés misent essentiellement sur l'investissement des exploitations engagées dans des stratégies de diversification par les services aux particuliers. L'opération « Articulture » était cependant très largement ouverte à l'ensemble des unités agricoles. Des exploitations impliquées aux côtés du syndicat mixte dans la réalisation de l'évènement ont été amenées à s'interroger à la suite de celui-ci sur l'opportunité d'investir les créneaux de « l'agriculture de proximité ».

III. Les limites du partenariat.

III.1. Des agriculteurs réticents à toute idée de dépendance.

III.1.1. L'échec d'un point de vente collectif et le respect des prérogatives.

L'idée des circuits de fermes se substitue très largement à un projet initial de magasin collectif.

A la fin des années 1980, l'A.S.P.R. (Association de Sauvegarde du Patrimoine Rural) développe le projet de reconstruire sur un seul et même site les éléments du patrimoine architectural voués à la démolition (projets d'infrastructures routières ou d'équipements), sous la forme d'un village animé.

17 ha en propriété de la Communauté Urbaine de Lille, auparavant cultivés à titre précaire et jouxtant la réserve naturelle du Héron, sont loués à l'association.

Le « Conservatoire du Patrimoine » ou « Musée de plein air » est aujourd'hui conjointement géré par l'association et l'E.N.L.M.

Chaque bâtiment doit développer une vie propre en relation avec sa fonction originelle et « garder la mémoire des produits agricoles et des cycles des saisons ». L'introduction « d'animaux de la ferme », les échos d'une hypothétique ferme pédagogique (chevaux) et un projet de magasin sur le site (le magasin du site n'avait néanmoins pas vocation à vendre des produits frais : paniers garnis, tissus de lin, ouvrages touristiques...), hors de toute consultation avec le monde agricole provoquent de vives réactions des agriculteurs (Moreau A., 2001). Au-delà des prélèvements réalisés ceux-ci craignaient une concurrence dans la commercialisation de productions agricoles et une déformation des réalités agricoles par une vision passéiste de l'agriculture. L'association Campagnes Vivantes est alors intervenue pour essayer de calmer les tensions et favoriser le dialogue. Les exploitants agricoles investissent le Projet. Plusieurs réunions entre l'A.S.P.R. (1999, 2000) et les agriculteurs ont permis de clarifier la situation et d'atténuer les conflits. Il en a résulté l'éventualité d'engager un partenariat actif. La mise en œuvre de journées thématiques « agriculture » sont envisagées (de la production à la transformation : de l'herbe au yaourt, du blé au pain...). Une réflexion est conduite sur l'implantation d'un magasin collectif de produits agricoles dans ou à proximité du site.

A. Moreau (2001) dans son travail d'appréhension du projet collectif souligne que sur les vingt-sept exploitants rencontrés, une très grande majorité est consciente des opportunités que peut représenter le développement d'un site tel que celui-ci, mais ajoute que vingt-deux affirment avant tout aimer être « maître de leurs performances »¹²⁷. Ils acceptent « d'être partenaires et non pas exécutants ».

Les débats entre l'Association et les huit exploitants initialement « intéressés » portent sur la localisation du magasin. Les exploitants craignent que le point de vente soit coupé de l'agriculture et appréhendent un rapport de dépendance vis-à-vis l'A.S.P.R., s'interrogent sur le partage de l'espace au sein du local... Un comptoir de vente des agriculteurs sur le parking est proposé comme solution alternative. Deux à trois exploitants restent intéressés. Le projet d'un magasin collectif de vente est alors abandonné.

L'auteur concluait en 2001, avant que la décision d'abandon ne fut prise : « Des convergences entre les projets existent. Un partenariat entre agriculteurs et A.S.P.R. pourrait concrétiser un véritable projet de développement local. Cependant, les

¹²⁷ Le « précédent » endivier est fréquemment cité en tant que substrat peu propice aux actions collectives. Les succès de la filière, puis son puissant essor auraient amenés les exploitants, au-delà de l'établissement des structures coopératives de mise sur le marché, à développer des relations de type concurrentiel.

agriculteurs sont appelés à se mobiliser autour d'un projet qui va peut-être prendre la place d'autres projets potentiels mieux mûris et plus adaptés à leur situation personnelle. Comme les voix du changement viennent de l'extérieur, les agriculteurs risquent d'avoir tendance à limiter leur implication dans l'action. Dès lors, il faudra que le projet apporte beaucoup d'avantages aux agriculteurs (sécurité, garanties de financement...) pour qu'ils acceptent, dépassent les contraintes et deviennent réellement porteurs de l'action. Il faudra également du temps aux agriculteurs mobilisés pour s'approprier réellement le projet, c'est-à-dire pour faire d'un projet extérieur à leur exploitation un projet personnel ».

Cette même réticence des exploitants à l'égard des « voix extérieures » peut être illustrée par le devenir des « Produits fermiers du Carembault ». Début 1995, la Communauté de communes du Carembault, sous l'impulsion du conseiller général de l'arrondissement de Seclin-Sud, a décidé de mettre en place une action de développement économique agricole : sensibiliser le public aux produits de la ferme et valoriser ces produits par une charte de qualité définissant « les produits fermiers du Carembault ». Il s'agissait d'offrir une plus grande notoriété aux activités de vente directe, en « surfant sur la vague de l'authentique, du rustique et des bonnes saveurs du pays » (Colin R., 1998). Une association regroupant douze agriculteurs, essentiellement spécialisés dans les légumes, a été fondée. Prodhomme J.P. (1995), cite l'expérience en exemple des possibilités nées de la création des communautés de communes en matière d'aménagement concerté de l'espace : « Au Sud-Ouest de l'agglomération lilloise, la Communauté de communes du Carembault a pris l'initiative d'actions visant à diversifier les activités agricoles et à organiser en commun la commercialisation des produits fermiers ». Les élus et les agriculteurs ne sont pas parvenus à s'entendre sur la localisation d'un point de distribution commun. L'échec est imputé à une « démarche pyramidale » : des « décideurs » ont estimé une idée bonne, qu'elle pouvait s'appliquer sur « leur » territoire. Or, ils n'en étaient pas les acteurs. La volonté doit venir de la « base » et ne peut naître sur « injonction de la puissance publique » (Poulot M., 2008).

III.1.2. Un succès relatif auprès des exploitants agricoles.

Les réseaux de fermes constituent la réponse politique des décideurs qui ont ainsi pris la mesure du nécessaire respect des prérogatives. Le projet du réseau de fermes a été fondé sur la valorisation de l'existant. L'exploitant agricole est resté maître de l'offre et garde l'initiative de ses stratégies et trajectoires. Par ailleurs, il conserve le bénéfice des réseaux et clientèles établis. L'offre, mise en avant par le partenariat

engagé, a été initiée par chaque exploitant indépendamment de toute volonté extérieure. Seule sa notoriété et sa valorisation font l'objet d'une directe « ingénierie » urbaine.

Pourtant, le succès du partenariat auprès des exploitations agricoles reste modéré. Dans le parc de la Deûle, dix agriculteurs s'étaient engagés dans le programme d'intégration paysagère. Seuls cinq projets ont abouti à l'issue de la première session.

Vingt-trois exploitations sont aujourd'hui partenaires de l'E.N.L.M. dans le cadre des circuits de fermes. Douze ont intégré le réseau dans le contexte élargi du « Val de Lys - Basse Deûle », dernier espace auquel le programme a été proposé. Sept fermes du parc de la Deûle participent (sur douze stagiaires). Quatre exploitations seulement (pour huit inscriptions) se sont engagées en Val de Marque.

Les exploitants de ce dernier espace ont très largement exprimé l'absence de nécessité absolue d'intégration d'un réseau ou d'un réseau complémentaire, pour lequel la signalétique fait aujourd'hui encore défaut. Les clientèles des exploitations sont établies. Les stages, réunions ou conditions d'agrément restent des contraintes supplémentaires à gérer pour des exploitants dont les systèmes intègrent pleinement l'espace urbain, mais peu désireux de « rendre des comptes ». L'exemple du Val de Lys, illustre néanmoins le mûrissement du partenariat.

III.2. Des limites « institutionnelles ».

Au-delà, l'existence d'une communauté de communes du pays de Pévèle met à mal la cohérence du « Val de Marque ». La Communauté maintenue en raison des craintes « identitaires » des élus (« le pouvoir de décision s'éloignerait de la population », M. le maire de Cysoing, entretien), limite l'étendue des compétences de l'E.N.L.M. et exclut ainsi du réseau les exploitations les plus à l'écart de l'agglomération, exploitations qui pourtant sont, au sein des quatorze communes envisagées, les plus en demande de notoriété et en quête de « solutions d'appel » des consommateurs. Rappelons notamment, les stratégies d'investissement du créneau « biologique », du Savoir vert ou du réseau Campus vert.

Des incompréhensions ont pu subsister. Si dans le cadre du parc de la Deûle, cinq exploitations peuvent réaliser des travaux d'entretien (fauchage d'anciennes friches requalifiées), l'éventualité s'est heurtée en Val de Marque aux maladroites ou à la précipitation d'élus ou intervenants locaux de l'E.N.L.M. Des propositions de services

d'entretiens ont été faites par ceux-ci au début des années 2000. En 2002, deux équipes d'agriculteurs étaient prêtes à faire l'entretien des chemins pédestres et proposaient la réfection des haies. L'E.N.M. n'a cependant pu s'engager financièrement et n'a pas donné suite, renvoyant les exploitants aux opportunités des C.T.E. Les exploitants concernés disent la dynamique cassée et expriment leur amertume. « Certains ont pris d'autres directions, d'autres sont échaudés... ». « Aujourd'hui, ce sont les camions de la DDE qui fauchent les bordures de chemins ! : Ce qui passe mal dans la mesure où les agriculteurs ne se seraient pas même placés en concurrence d'entreprises privées ». Ces mêmes exploitants considèrent le dialogue parfois difficile : « Les aménageurs répondent vous venez avec vos projets et prenez en considération vos intérêts....mais il faudrait proposer les projets comme ils ont envie de les recevoir ».

III.3. Des dynamiques de « décrochage » non solutionnées.

Bien que l'exemple d'une exploitation endivière inscrite dans le réseau des fermes du parc de la Deûle en tant que « ferme découverte » illustre l'ouverture du partenariat aux trajectoires de spécialisation des exploitations, l'exposé démontra le décrochage des exploitations endivières de leur espace d'exercice, un décrochage qui place en indépendance de la ville un produit pourtant « emblématique » ou défini comme « identitaire ».

Décrochage également des espaces cédés et/ou mis à disposition auprès d'agriculteurs belges engagés dans des stratégies spéculatives. Nous pouvons nous interroger sur la compatibilité entre les objectifs des exploitants wallons et les projets de l'E.N.L.M. (Espace Naturel Lille Métropole). Ceux-ci n'entrent pas en contradiction tant que les terres confiées n'entravent pas, mais facilitent les projets de diversification ou d'adaptation. Néanmoins, lorsque la totalité ou la quasi-totalité des terres d'une exploitation passe sous contrôle « étranger » (Sailly-les-Lannoy, Willems), ces terres sont extraites des « logiques territoriales urbaines » et ne répondent plus qu'à des objectifs marchands exogènes dont les dynamiques sont très éloignées des préoccupations paysagères ou d'animation de la Communauté urbaine. La capacité et la volonté¹²⁸ ou non, des agriculteurs français à privilégier lors des cessations d'activité la transmission à des agriculteurs en adéquation avec leur territoire marchand peuvent à

¹²⁸ Rôle de la pression sociale qui s'exerce à l'échelle des communes ou cantons.

terme devenir des éléments prégnants des logiques de fonctionnement spatial des territoires envisagés, et avec lesquels l'E.N.L.M. pourrait devoir composer¹²⁹.

Soulignons que les trajectoires de conversion par désengagement de la production agricole vers les activités de service, au-delà de la question de la banalisation de l'offre, participent à la dynamique précédente. Les logiques de substitution participent au risque de déterritorialisation des activités agricoles et de remise en cause d'un éventuel partenariat à la ville. L'offre perd en spécificité, les exploitations tendent à se soustraire de leurs responsabilités spatiales.

Conclusion.

Si les risques de débordement des prérogatives ou d'instrumentalisation de l'agriculture à des fins politiques (Di Méo G., 2005) semblent aujourd'hui jugulés, les frustrations ou blocages apparaissent lourds de conséquences aux yeux notamment des acteurs de la Chambre d'agriculture, pour qui la mobilisation des exploitants sur un projet reste toujours difficile. Surtout l'espace envisagé du Val de Marque apparaît en retrait dans son engagement officiel aux côtés de la Communauté urbaine. Un travail réalisé moins en profondeur que dans le parc de la Deûle, une offre de partenariat plus précoce qu'en Val de Lys peuvent constituer des éléments de réponse. Un espace tronqué par la frontière d'une part, par la Communauté de communes du pays de Pévèle d'autre part limite l'incidence du partenariat. La géographie des affiliations aux réseaux et signes qualité laissait apparaître un plus large engagement des exploitations localisées dans une seconde couronne. La localisation des exploitations du Val de Lys « affiliées » au circuit de fermes souligne cette même géographie préférentielle (carte n°35). Un partenariat fondé sur la mise en réseau de l'existant et une campagne de promotion apparaît ainsi peu apte à capter l'attention des exploitants les plus au contact de l'agglomération et dont les stratégies de valorisation des opportunités urbaines peuvent se dispenser de l'offre « d'assistance réciproque », et par là même d'un « droit de regard de la ville », certes légitime, mais non indispensable.

Les dynamiques de « décrochage » d'une fraction des espaces agricoles du territoire de la ville doivent également être prises en considération. Les difficultés inhérentes à la « territorialisation » de l'endive au sein de son berceau historique

¹²⁹ Se posent les questions de l'attention des exploitants aux attentes urbaines, mais aussi de la définition de l'interlocuteur avec qui traiter. L'E.N.L.M. s'est heurté à cette dernière difficulté dans le cadre notamment d'un projet de bande enherbée.

confisquent à la ville l'opportunité d'un « produit de terroir ». L'incidence « wallonne » introduit au sein de l'espace d'étude les dimensions d'une problématique proche de celle à laquelle sont confrontés les élus de la Communauté d'Hénin-Carvin.

Carte n°35.

Conclusion – Les conditions du partenariat « ville –agriculture » –

L'exemple d'Hénin-Carvin illustre les difficultés propres à la définition de points de convergence entre les élus et des agriculteurs dont les itinéraires d'exploitation furent ceux d'une extraction de l'espace urbain.

L'exemple lillois souligne des processus de co-construction par lesquels l'ingérence de la ville dans les « affaires agricoles » d'une part, la prise en considération et le confortement de la viabilité des exploitations dans les politiques urbaines d'autre part deviennent légitimes.

Une agriculture diversifiée par les services apparaît éminemment favorable à un partenariat renouvelé avec la ville. Elle intéresse doublement cette dernière (fonctions spatiale et d'animation) et s'est insérée professionnellement et socialement dans l'espace de la ville en amont des politiques agri-urbaines. Il y a convergence de points de vue dans la mesure où l'agriculture et tout particulièrement l'acte productif (qu'il soit agricole au sens strict ou de services), et non pas son « sous-produit », est l'objet du partenariat proposé. Les agriculteurs l'acceptent ou se « portent volontaires » parce que nous entrons dans le cadre d'un objectif immédiat de valorisation de ce qu'ils ont accompli (s'appuyer sur l'existant pour ensuite éventuellement proposer des ajustements), et non pas de « révision » de leurs pratiques. Le partenariat engagé se veut pérenne car non dépendant du constant renouvellement d'un système de subventions.

Une agriculture diversifiée, un Schéma Directeur « respectueux » et la volonté de fonder une « collaboration » sur la contractualisation et le confortement des trajectoires engagées n'apparaissent cependant pas comme seules conditions à la réussite d'un partenariat. Nous avons souligné les réactions des agriculteurs face à un risque de mise en dépendance à l'égard des acteurs urbains.

Cette crainte, qui finalement est celle d'une confiscation de l'espace agricole par la ville, tend à être confirmée par un investissement modéré dans les circuits de fermes, des exploitations au contact immédiat de l'agglomération. Nous avons néanmoins ajouté que le temps dévolu à l'observation contribua sans aucun doute à atténuer cette crainte pour les exploitations du Val de Lys. Nous pouvons par ailleurs supposer qu'un renforcement des intérêts perçus par le monde agricole (développement de la signalétique notamment) tendrait sans doute à atténuer les appréhensions.

La réussite du partenariat engagé n'en implique pas moins des efforts permanents d'accompagnement et de relance.

Au-delà, les stratégies de conversion, mais aussi l'extraction d'une fraction de l'espace agricole du territoire urbain par la pratique des mises à disposition, constituent des formes de remise en cause du lien à la ville et autant de risques de désengagement des exploitants des offres partenariales.

Ces mêmes politiques urbaines ne peuvent ignorer les dynamiques propres aux « agrofilières génériques » (Margétic C., 2003). Le délitement ou la non prise en considération des systèmes d'exploitation et ou de revenu les moins ouverts à la cité risquent d'affecter la cohérence des bassins de production "classiques" dont l'essentiel du tissu agricole restera, quoi qu'il en soit, dépendant pour son maintien. Les mesures prises en faveur du maraîchage (référencement, modernisation du M.I.N. et mise en œuvre de l'A.S.H.A.¹³⁰), avec l'appui notamment financier de la Communauté urbaine (Convention « maraîchage en Weppes » entre le Pôle légume région Nord et la Communauté urbaine : accompagnement des initiatives locales de vente collective, pépinière d'entreprises maraîchères...) peuvent paraître porteuses. Les difficultés rencontrées par les exploitations affectées par la disqualification des espaces périurbains auprès des agro-industriels conduisent C. Margétic (2003) à s'interroger sur l'éventuel relais que pourraient constituer les élus en la matière.

¹³⁰ Programme de sécurité alimentaire visant à apposer un label de qualité aux fruits et légumes.

Conclusion générale.

CONCLUSION GENERALE.

Les réflexions engagées au sein des structures intercommunales sur les projets de territoire ont accordé une attention toute particulière aux espaces périurbains. « Ayant acquis une valeur pour les habitants, les espaces ouverts s'imposent comme un enjeu majeur de l'aménagement des territoires organisés par la ville » (Poulot M., 2008).

L'agriculture occupe une large part de ces espaces à aménager et « les espaces agricoles sont de plus en plus conçus comme l'écrin de la ville ».

« La promotion d'une nouvelle urbanité passe [ainsi] nécessairement par la préservation des espaces ouverts environnants et la promotion de l'agriculture urbaine » (Charvet J.P., Poulot M., 2006).

Au sein de notre première partie nous avons pu rappeler que plus que le caractère d'intensité, c'est l'hétérogénéité qui à toutes les échelles d'analyse spécifie le mieux l'agriculture des espaces périurbains et urbains. Cette diversité se lit à la fois d'une agglomération à une autre et à l'intérieur d'une même périphérie. Les choix des agriculteurs apparaissent cependant plus ouverts en zone périurbaine qu'en zone rurale. Aux facteurs généraux s'additionnent les contraintes et opportunités inhérentes à la proximité urbaine pour élargir l'éventail des possibilités.

Ces facteurs et contextes sont notamment ceux d'une remise en cause à l'échelle mondiale et européenne des principes selon lesquels se déterminait l'activité agricole, et ceux de l'émergence d'attentes nouvelles des sociétés urbaines à l'égard des espaces ouverts localisés en périphérie immédiate des villes.

Les demandes de la société urbaine portent très largement sur les aménités, notamment paysagères ou environnementales au sens large. Ces demandes portent également sur des produits, mais aussi des services de qualité et « territorialisés ». Au-delà de l'immédiate réponse aux « gaspillages » de la périurbanisation, l'agriculture et les espaces agricoles sont invités à satisfaire à de plus larges attentes. L'agriculture est devenue une composante majeure de ce processus « d'appropriation – invention d'une identité [...] qui participe pleinement de la mise au jour d'une territorialité spécifique » (Poulot M. 2008). L'agriculture est un élément du projet territorial ou du projet urbain au sens des aménageurs. Elle est en ce sens appelée à réaliser la « Transition » qui doit la conduire à exercer une « multifonctionnalité » réitérée et élargie.

Ainsi, l'agriculture des espaces périurbains est doublement contrainte (libéralisation économique accrue et effets de la proximité urbaine), mais ces mêmes

contextes généraux et locaux lui offrent et lui proposent de concourir l'opportunité de s'investir dans un renouvellement de ses fonctions.

La diversification par les activités de service apparaît dès lors comme moyen privilégié de valorisation des potentialités locales et plus particulièrement périurbaines, valorisation devant autoriser la durabilité économique d'une agriculture à nouveau « utile » à la ville. Nous avons, en conséquence, émis l'hypothèse que le recentrage de l'agriculture sur la ville d'une part et que la diversification des entreprises agricoles d'autre part se placent au cœur des dynamiques et stratégies d'adaptation en cours dans les espaces périurbains.

Les conditions actuelles des dynamiques agricoles n'affectent cependant pas des espaces neutres. Les antécédents ou historiques agricoles, que ce soit à l'échelle des bassins de production ou à celle des unités agricoles (structures d'exploitation et systèmes de production et de commercialisation...), les "caractéristiques urbaines" des espaces envisagés (croissance urbaine et pression foncière, profil socio-démographique des populations citadines, politiques de développement et degré de prise en compte des impératifs agricoles, éventuels partenariats ...) et le niveau d'impact ressenti ou réel propre à chaque exploitation, ou bien encore des facteurs plus personnels d'avancement dans la carrière, de niveau d'endettement ou de contextes familiaux... nous ont engagé à envisager une complexification des évolutions et à considérer que la transition agricole s'opère elle-même très inégalement d'une agglomération à une autre, au sein d'une même périphérie urbaine et enfin d'une exploitation à l'autre.

L'agriculture des deux espaces envisagés s'insère au sein d'un même « ensemble métropolitain » regroupant plus de 3,3 millions d'habitants dans un rayon de 40 km.

Urbaine, si nous nous référons à la classification INSEE, l'activité agricole s'est déterminée au cours du XX^{ème} siècle dans une relation de proximité et le plus souvent fonctionnelle avec la ville, mais au sein de structures urbaines et en des contextes économiques et sociaux contrastés.

L'agriculture de la Gohelle, devenue interstitielle au cœur d'une vaste nébuleuse industrielle et urbaine, s'est établie en fonction des contraintes imposées par l'exploitation minière, mais surtout des opportunités offertes, tant en termes de main d'œuvre que de débouchés. Des circuits courts de commercialisation et des systèmes de production diversifiés (polyculture, élevages porcins...) en adéquation avec les spécificités de l'habitat minier (potagers, caves...) et les réalités sociales et culturelles

locales (origines rurales, immigration polonaise...) participèrent à la définition d'un modèle agricole spécifique dit « minier ».

Le Pévèle-Mélantois fut jusqu'aux années quatre-vingt-dix caractérisé par de petites structures agricoles pérennisées par l'essor d'une production, l'endive, dont le démarrage a été le produit de la double « marginalité » de l'espace envisagé. L'amorce de la production est née des profits induits par la discontinuité frontalière. Son démarrage et son essor ont été autorisés par la rente de situation que représente une localisation en périphérie urbaine.

Les deux espaces étudiés subirent de profondes mutations fonctionnelles. La programmation, puis l'arrêt de l'extraction houillère provoquèrent la désagrégation des logiques spatiales et sociales attachées. Les créations de la Cité Scientifique, puis de Villeneuve d'Ascq furent facteurs de précarisation foncière. Les phénomènes de périurbanisation de l'habitat placèrent très directement les communes de Pévèle-Mélantois au sein l'aire résidentielle lilloise.

La conjonction de facteurs généraux (cours agricoles, politiques agricoles européennes et nationales...), de facteurs locaux (effondrement des activités minières et industrielles, pression foncière et grands projets urbains), mais aussi la tendance lourde d'une désolidarisation des I.A.A. de leur base agricole (glissement des bassins de production vers des espaces ruraux) ont participé dès les années 1970 et 1980 au délitement des « équilibres » locaux (modèles « minier », endivier, mais aussi laitier) et ont imposé aux agriculteurs la recherche de solutions autorisant le maintien de leurs exploitations.

Nous avons pu souligner que les temps majeurs de redéfinition des trajectoires et d'adaptation des exploitations aux contextes généraux et locaux sont ceux de la conjonction d'une crise du système d'exploitation à plusieurs échelles de l'analyse. Aux facteurs précédemment rappelés se superposent les circonstances familiales propres à chaque unité agricole (succession, décès, divorces, perte d'un emploi salarié, retour d'un enfant sur l'exploitation...), le plus souvent décisives.

La question de l'engagement des exploitations dans un processus de transition agricole et de mise en adéquation de l'offre « agricole » avec les demandes urbaines (collectives ou individuelles) est venue sous-tendre notre démarche. La typologie des trajectoires et stratégies agricoles a tout à la fois été fondée sur le niveau de prise en compte du fait urbain par les systèmes de production et de commercialisation (mis en place et/ou vers lesquels tend manifestement l'exploitant), et sur le niveau d'ouverture des exploitations aux souhaits et besoins de la société urbaine.

Les dynamiques observées peuvent être celles d'une « fuite en avant » (26 % de l'effectif total), forme d'adaptation tant au délitement des modèles antérieurement déterminés dans une relation de dépendance à la ville, qu'à la disqualification des exploitations périurbaines sur les marchés investis dans les années 1980 (engraissement, légumes sous contrat). Le développement de systèmes de production « simplifiés » est tout à la fois le fruit d'un processus de concentration et de stratégies de résistance aux contextes généraux et à la ville. Les trajectoires sont celles d'une autonomisation des exploitations à l'égard de leur espace d'exercice et d'une unique inscription de l'agriculture dans des bassins de production aux dynamiques exogènes. Nombre d'exploitations ne s'accordent que peu d'alternatives. Le poids des investissements, les dimensions des ateliers, l'engagement des membres du foyer en d'autres domaines d'activité excluent pour beaucoup un éventuel réinvestissement des marchés locaux. Les velléités d'appropriation de l'espace agricole par le monde urbain (inclusion des espaces agricoles dans le cadre des politiques d'aménagement des espaces communautaires) sont souvent mal vécues. Les exploitants, en marge des dynamiques attendues par les pouvoirs urbains, ne se sentent plus les dépositaires légitimes de leur espace, se considèrent en sursis et étrangers à un territoire qui n'est plus pour eux qu'une périphérie « agricole ».

Par les stratégies de « spécialisation » (12%), les exploitants ont cherché à compenser l'étroitesse de structures foncières, à éventuellement concilier agriculture et pluriactivité (fraises hors sol)... Tous ont cherché à valoriser les structures et les réseaux locaux de mise sur le marché. Les dynamiques endivières ou horticoles sont cependant celles d'un décrochage de la production tant spatial (délocalisation des cultures de racine), que des réseaux initiaux. Les exploitations maraîchères paraissent plus en mesure de valoriser le potentiel local de consommation. La mise en œuvre de circuits courts (un seul intermédiaire, G.M.S.) est cependant l'apanage des plus larges structures.

Ces dernières trajectoires furent celles d'une prise en considération des opportunités locales. Le lien à la ville fut initial ou reste prégnant. L'agriculture reste néanmoins étrangère au citoyen.

Par les activités de diversification par les services (42 % des exploitations) aux particuliers, l'agriculteur devient un interlocuteur.

Les seules activités d'hébergement (gîtes, logements, pensions équestres...) confortent le système de revenu, mais nous restons dans le cadre d'une agriculture de

contact, apte à valoriser le gradient introduit par la discontinuité ville-campagne, mais pas à transgresser cette discontinuité. Les logiques déployées maintiennent l'activité agricole en dehors du champ des activités urbaines.

La vente directe aux consommateurs autorise cette introduction de la production et de l'espace agricole auprès des citoyens.

Le système de production peut ne pas être déterminé par le marché local, mais peut trouver en celui-ci un appui favorisant une orientation qui reste conçue pour les marchés généraux. L'acte de vente peut se placer dans le simple prolongement de la production (viande) ou susciter la mise en parallèle d'un système secondaire. Dans le cadre de ces stratégies de double inscription agricole, tant dans des bassins et filières « conventionnels » que dans un bassin « urbain » et selon les modalités de la vente directe, l'activité de commercialisation peut être placée au cœur de la logique d'exploitation. Ce peut être notamment le cas des exploitations laitières réinvestissant aujourd'hui les activités de transformation.

L'agriculture par les trajectoires d'intégration des ateliers peut devenir strictement « urbaine ». Douze pourcents des unités agricoles s'extraitent ainsi de la géographie des bassins de production (développement du maraîchage, foie gras... au sein de bassins céréaliers, laitiers ou endiviers) pour y substituer des stratégies de pleine orientation vers la satisfaction des demandes citoyennes.

La commercialisation directe des productions agricoles constitue une « offre différente » de celle qui peut être proposée par ailleurs. La qualité, le plaisir et le lien social sont des « valeurs ajoutées agricoles », perçues par la clientèle comme spécifiques à la prestation. Parce que seul un professionnel de l'agriculture est en mesure d'offrir ce service (monopole d'un savoir-faire, satisfaction d'une demande autre que celle qui peut être adressée à des prestataires non agricoles), l'agriculteur entre dans le vécu du citoyen et devient un acteur économique et social identifié, à part entière et non substituable de l'espace pratiqué par le citoyen. L'espace agricole n'est plus un espace interstitiel, mais revêt ses caractéristiques agronomiques. Tant l'agriculteur que l'espace agricole produisent une valeur ajoutée à l'espace urbain et sont légitimés en tant que composants de la communauté des actifs et habitants de la ville et de son territoire. La discontinuité espace rural – espace urbain est effectivement transgressée. De nouveaux rapports de concurrence (entre points de vente) peuvent être établis. Des réseaux nouveaux et locaux nés des nécessités (affinités) économiques d'élargissement de l'offre sont tissés (achats reventes, dépôts ventes...).

Notre objectif premier était de contribuer à approcher la réalité de la transition agricole vers la multifonctionnalité et ce dans un contexte de renouvellement des liens à la ville. A l'échelle de l'ensemble des espaces envisagés, la « territorialisation » de l'agriculture, son inscription dans le territoire de la ville n'est pas la seule voie d'adaptation aux contextes généraux et locaux choisie. La diversification par les services n'est pas non plus la seule stratégie d'adaptation à la ville. Les dynamiques en cours ne répondent donc pas uniformément aux souhaits exprimés à toutes les échelles. D'autres voies, de contournement, sont explorées.

La cartographie des trajectoires souligne cependant une cohérence certaine des stratégies déployées au sein des espaces envisagés.

Les communes étudiées de la Gohelle et des périphéries ouest de Tournai se sont très largement engagées sur la voie de l'agrandissement foncier et d'une déterritorialisation des systèmes de production.

Loos-en-Gohelle fait figure d'exception. Tant les productions que la diversification des ateliers placent les exploitations beaucoup plus en adéquation avec le milieu périurbain. Les processus de réappropriation de l'espace urbain apparaissent plus aboutis encore au sein de notre secteur du Pévèle-Mélantois. La diversité des trajectoires empruntées et le déploiement, à partir d'une base commune, de systèmes de production et de revenu différenciés, le chevauchement des espaces agricoles (superposition de l'espace « rural » des exploitants wallons à l'espace « tertiarisé » des agriculteurs des quatorze communes), la mise en œuvre de réseaux transnationaux (surgélateurs belges, Warcoing S.A.) de compensation aux processus de disqualification initiés par les opérateurs locaux... tendent à extraire l'espace étudié d'une classique géographie en bassins de production pour y substituer une cohérence fonctionnelle d'inscription au sein de l'espace urbain.

L'étude souligne la primauté du facteur foncier au-delà de toutes considérations d'ordre général ou d'incitation collective à l'investissement des « créneaux urbains ». L'objectif d'élargissement de la base foncière des exploitations et ce, afin de satisfaire aux attraits et exigences des grands marchés, reste le réflexe premier des exploitants agricoles.

Le processus de déterritorialisation observé au nord de Lens s'est nourri tant du délitement du modèle antérieur, que de l'absence de solutions durables de substitution (effondrement des ateliers d'engraissement porcin ou bovin)... Le découragement des plus jeunes, souvent contraints par des structures foncières initialement étroites, dans

l'incapacité de répondre aux exigences des grandes entreprises agro-alimentaires locales et régionales, précipita l'effondrement d'effectifs longtemps portés par la symbiose opérée avec « la mine ». Cet effondrement autorisa pour les exploitants en cours de carrière les reprises en fonction desquelles ils déterminèrent leurs stratégies. La remise en cause de la viabilité économique des exploitations de la Gohelle précipita le recul du nombre des unités agricoles et par là même engagea les exploitants en place à extraire les systèmes de production des espaces urbains.

Les « politiques » foncières développées par les exploitants belges envisagés répondent à des impératifs agronomiques en vertu desquels la perspective est inversée. Les trajectoires de « fuite en avant » ou de « prédation » ne sont pas le fruit d'un foncier rendu disponible par une disqualification de l'agriculture locale, mais des stratégies spéculatives et d'anticipation (quotas sucriers). La solution au verrou foncier via la projection de cet espace agricole au-delà de la frontière (financièrement permise par la « rente » betteravière) autorise le maintien de ces politiques d'investissement des grands marchés.

A contrario, il apparaît que le précédent endivier permit sur un temps plus long le maintien des unités agricoles en Pévèle-Mélantois. Les stratégies de « fuite en avant » se sont ici heurtées à une « pénurie » foncière par ailleurs accentuée par les dynamiques d'extension urbaine et les sous-locations opérées par les voisins wallons.

Si la sécurisation foncière est la condition première au renouvellement d'un tissu agricole, la disponibilité foncière tend à détourner la majorité des exploitants agricoles des périphéries nord de Lens et ouest de Tournai de fonctions restées à leurs yeux additives.

Soulignons, par ailleurs, l'importance des contextes sociaux et paysagers tant réels que perçus. Les agriculteurs des espaces les plus marqués par l'exploitation houillère et l'industrie lourde, mais également les élus de ces mêmes espaces doutent des potentialités réelles de diversification par les services aux particuliers d'un espace socialement défavorisé et en termes d'image dévalorisé, et ce y compris dans le cadre coopératif d'une CUMA telle que Bois-Bernard. Inversement, nombre d'agriculteurs de la périphérie lilloise engagèrent des trajectoires motivées par les potentialités tant sociales (foie gras, pensions canines « haut de gamme », centres équestres et clubs de propriétaires) que « paysagères » ou touristiques (gîtes et chambres, auberge... en Val de marque) du territoire.

Pourtant, l'exemple de Loos-en-Gohelle nous conduit à nuancer nos propos. Des exploitants de la périphérie nord de Lens ont lancé « le pari de leur maintien » et s'accordent des perspectives de développement par l'inscription de l'agriculture au sein d'un espace « urbain » approprié. Une dynamique de groupe et le rôle des liens de solidarité, mais aussi l'affirmation d'une singularité locale partagée à l'échelle de l'unité administrative vis-à-vis des communes voisines de Lens et de Liévin, ont été les éléments moteurs de l'agriculture locale. Celle-ci a su confisquer à son profit les contrats agro-alimentaires, et investir précocement les créneaux de la diversification. L'exemple souligne l'importance (en matière d'investissement des exploitations au sein de l'espace de la cité) d'un projet partagé, de perspectives communes aux différents acteurs du territoire. Le sentiment d'appartenance de l'exploitant à l'espace de la ville l'autorise à s'ouvrir des perspectives au sein d'un espace auquel il s'identifie et dont il est producteur à part entière.

Enfin, les singularités propres à l'histoire minière ou à la situation frontalière des communes envisagées de la périphérie lilloise introduisent au sein des espaces un certain nombre d'irrégularités. L'absence de précédent maraîcher peut servir de prétexte au maintien d'une « anormalité » maraîchère et à l'absence de dynamique en la matière au sein de l'ancien bassin minier. Les mises à disposition de terres auprès des agriculteurs outre-frontière ont pu faciliter et sécuriser (!) les bifurcations de trajectoires.

Les différenciations de trajectoires au sein d'espaces contigus (Périphérie Est de Lille – périphérie Ouest de Tournai / Les « Huit » communes – Loos-en-Gohelle) sont considérables. Les trajectoires observées sont des trajectoires d'adaptation de l'agriculture aux espaces périurbains, mais certainement pas à des domaines périurbains déterminés par les seules caractéristiques urbaines socio-démographiques ou des orientations agricoles « initiales ».

Les exemples belges soulignent le jeu introduit par les politiques agricoles nationales. Les dynamiques enregistrées à l'échelle des trois espaces d'étude mettent en relief l'impact des dynamiques des « territoires de firme ». A l'opposé de l'échelle géographique, les singularités locales tant des espaces étudiés dans leur globalité que des communes singularisent les trajectoires.

Ainsi, dans notre secteur du Pévèle-Mélantois, le poids de l'agglomération, le précédent endivier et des structures foncières étroites, mais aussi les dynamiques de

rétraction des aires d'approvisionnement des I.A.A., une pression foncière accrue par l'intervention des exploitants wallons... ont contraint les exploitants, à compter de 1985 (crise endivière), à la recherche de solutions alternatives aux stratégies de « fuite en avant ». L'attrait touristique croissant que peut exercer l'agglomération ou la valorisation en termes d'image de ses périphéries, le profil socio-économique de la zone d'étude, l'existence des réseaux suscités par le précédent endivier, mais aussi les complémentarités mises en œuvre avec les agriculteurs outre-frontière orientèrent une large fraction des exploitants vers le développement de stratégies d'insertion au sein de l'espace urbain.

Notre second objectif était d'explicitier les facteurs et freins à la transition agricole.

Nous constatons que l'engagement des exploitations dans cette transition est le fait des espaces qui surent préserver un tissu agricole relativement dense. Une viabilité plus précocement mise en défaut dans les « Huit communes » est cause de cet effondrement des effectifs d'exploitations, qui a rendu possible les stratégies de « fuite en avant » d'unités agricoles par ailleurs peu confiantes en leurs potentialités. L'exemple de Loos souligne la prééminence des conditions de viabilité économique des exploitations et d'identification de ces exploitations à leur espace d'exercice. L'exemple du Pévèle-Mélantois (et son « négatif » belge), confirme(nt) néanmoins combien les dynamiques de diversification par les services ne constituent que rarement une réponse « spontanée » à une demande collective, mais sont des éléments de réplique à des perspectives économiques (« crise endivière » notamment) et foncières contraintes.

L'agriculture dans ce contexte ne répond que très diversement aux attentes urbaines. L'inégal engagement des exploitations des espaces envisagés dans la transition agricole nous a conduit à souligner les difficultés, inhérentes aux discordances de perception des usages de l'espace, auxquelles se heurtent les politiques d'institutionnalisation des liens de l'agriculture à la ville. L'exemple d'Hénin-Carvin illustre les difficultés propres à la définition de points de convergence entre les élus et des agriculteurs dont les itinéraires d'exploitation furent ceux d'une extraction de l'espace urbain. Si d'immédiates concordances d'objectifs ne peuvent être révélées, l'éventualité d'un partenariat entre ville et agriculture peut apparaître incongrue aux yeux des acteurs, aussi bien issus des sphères politiques que du monde agricole. Des pistes pourtant existent, des volontés émergent. La définition d'objectifs communs, dans le cadre des espaces agricoles périurbains les moins « disposés » à satisfaire aux

demandes urbaines, implique une dynamique réciproque : celle d'une acceptation de l'inertie des systèmes de production de la part des élus et une redéfinition de leurs attentes ; celle de l'acceptation d'une dissociation entre l'acte de production agricole et « paysager » de la part des agriculteurs.

Le cheminement lillois, dans le contexte d'élaboration du Schéma Directeur, fut « douloureux ». Il relève néanmoins d'un processus de co-construction.

La volonté urbaine n'a pas produit la diversification. Elle saisit ici l'opportunité d'un rapprochement des espaces agricole et urbain conduit par les exploitants eux-mêmes. Si les politiques de développement et d'aménagement développées à l'échelle de l'intercommunalité sont des éléments déterminants, dans la mesure où ils conditionnent le futur foncier des exploitations, elles n'apparaissent pas pour autant moteur des stratégies de diversification.

Une agriculture diversifiée par les services est éminemment favorable à un partenariat renouvelé. Doublement légitimée aux yeux des aménageurs, elle participe au-delà des fonctions d'entretien des espaces à leur « animation ». Parallèlement les logiques d'insertion à la Cité que sous-tendent les trajectoires d'exploitation apparentent l'exploitant à la cité. Il y a convergence de points de vue parce que l'agriculture et tout particulièrement l'acte productif (qu'il soit agricole au sens strict ou de services), et non pas son « sous-produit », est l'objet du partenariat proposé. Les agriculteurs acceptent la « collaboration » ou se « portent volontaires » parce que nous entrons dans le cadre d'un objectif immédiat de valorisation de ce qu'ils ont accompli, et non pas de « révision » de leurs pratiques. Le partenariat engagé se veut financièrement tenable car non dépendant du constant renouvellement d'un système de subventions.

Un Schéma Directeur « respectueux », une agriculture diversifiée et la volonté de fonder une « collaboration » sur le confortement des trajectoires engagées s'avèrent n'être pas les seules conditions à la réussite d'un partenariat. Nous avons mentionné les craintes d'une confiscation de l'espace agricole par la ville. Le temps dévolu à l'observation peut contribuer à atténuer cette crainte. Nous supposons par ailleurs qu'un renforcement des intérêts perçus par le monde agricole (par le développement de la signalétique notamment) tendrait à amoindrir les appréhensions. La réussite du partenariat engagé n'en implique pas moins des efforts permanents d'accompagnement et de relance. Les échecs du magasin du « Musée de plein air » ou des « Produits fermiers du Carembault » soulignent néanmoins, pour que les élus parviennent à emporter l'adhésion des exploitants, combien l'initiative des stratégies et trajectoires doit rester agricole. Ces mêmes politiques urbaines ne peuvent ignorer les différents

niveaux d'échelle au sein desquels s'inscrivent les logiques de fonctionnement des unités agricoles. La considération des dynamiques propres aux « filières conventionnelles » et des conditions de la requalification des unités agricoles auprès des industries agro-alimentaires, s'impose. Plus globalement, le délitement ou « l'exclusion » des systèmes d'exploitation et ou de revenu les moins ouverts à la cité risque d'affecter plus encore la cohérence de bassins de production dont l'essentiel du tissu agricole restera quoi qu'il en soit dépendant pour son maintien.

Réciproquement, il est de la responsabilité des exploitants de rester vigilants à l'égard des formes de remise en cause du lien à la ville et notamment de veiller à préserver la spécificité de l'offre par le maintien d'une relation de dépendance forte vis-à-vis de l'activité agricole au sens strict (hypothèque des stratégies de conversion par les services). Il leur revient également d'« honorer » les efforts et les pas réalisés en leur direction par la cité afin que puissent fructifier et donc être justifiées, validées et conduites à leur terme les politiques urbaines de confortement des trajectoires engagées et des espaces agricoles périurbains.

BIBLIOGRAPHIE.

Actes de l'Université d'Eté de l'Innovation Rurale, (2002), « Agriculture : entre contrats et contrôles », Ed. Mission Agrobiosciences, Conseil Régional Midi-Pyrénées, page 34.

Action 21, annexe 1. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, CNUED, Nations Unies, New York, 1993.

Agreste Cahiers, (2001), n°3-4, « Recensement Agricole 2000 », déc. 2001, 89 pages.

Agreste Nord-Pas de Calais, (2001), n°32, Liaisons. « Recensement agricole 2000. Principaux résultats », nov. 2001, Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Ambroise R., Barnaud M., Manchon O., Vedel G., (1998), « Bilan de l'expérience des Plans de Développement Durable du point de vue de la relation agriculture-environnement », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°34, juillet 1998.

Aménagement, (2002), « Une coopération entre les mondes urbain et agricole », n°5167 du 6/12/2002, page 68.

Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France, (2004), fiche « les paysages agricoles périurbains, une juxtaposition d'ambiances en pleine mutation », DRIAF, IAURIF, pages 101-102.

Battiau M., Paris D., Delmer S., Liefoghe C., (1994), « Politiques de redéveloppement et changement économique dans l'ancien bassin minier », *Hommes et Terres du Nord*, 1994-1, pages 29-40.

Baudelle G., (1994), *Le système spatial de la mine. L'exemple du bassin houiller du Nord Pas-de-Calais*. Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Thèse de doctorat d'État, 1228 pages.

Baudelle G., (1994 b), « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais après le charbon ; la difficile gestion de l'héritage spatial », *Hommes et Terres du Nord*, 1994-1, pages 3-12.

Bauer G., Roux J.M. (1976), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 192 pages.

Bavay R., Dufay S. (2000), « Les schémas directeurs dans le région Nord – Pas-de-Calais : bilan et perspectives », *Hommes et Terres du Nord*, 2000-1, pages 55-60.

Beauchard J., (2004), « Entre ville-pays et ville-territoire », *Revue Urbanisme* [En ligne], n°338.

Beaujeu-Garnier J., (1983), « Les espaces péri-urbains » in *Cahiers du CREPIF* n° 3, 1983.- pages 7-8.

- Bérard L, Marchenay P., (2004), *Les produits de terroir. Entre cultures et règlements*. Paris, CNRS Éditions, 2004, 229 pages.
- Bérard L, Marchenay P., (2007), *Produits de terroir, comprendre et agir, Bourg-en-Bresse*, CNRS – Ressources des terroirs, 64 pages.
- Berger M., (2004), *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?*, Paris, CNRS Editions, 317 pages.
- Bernard C., Dufour A., (2005), « L'agriculture périurbaine : des représentations sociales très contrastées dans les Coteaux du Lyonnais », p. 59-70, dans Fleury A. (coord.) – « L'agriculture périurbaine » - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, 179 pages.
- Bertrand N., Rousier N., (2003), « L'agriculture face au développement économique : un combat inégal ou des politiques périurbaines à construire », *Revue de géographie alpine*, "Les agriculteurs dans la cité", tome 91 n° 4, déc. 2003, pages 93-104.
- Bertrand N., Toltron J.J., (2002), « Territorialisation des politiques et périurbain », p. 85-98, dans Vollet, D. (coord.) – « Multifonctionnalité et territoires : justifications et modalités de la territorialisation des politiques publiques », - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n°1, Cemagref Editions, 2002, 111 pages.
- Bessy-Pietri P. (2000), « Les formes récentes de la croissance urbaine », *Economie et Statistique* n° 336, 2000-6. pages 35-51.
- Bessy-Piétri P., Sicamois Y. (2001), « Le zonage en aires urbaines en 1999 », *INSEE Première*, n°765, avril 2001, 4 pages.
- Billaud J.P., (1996), « Des dimensions nouvelles pour une identité sociale en question », dans Jollivet M. et Eizner N. [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pages 109-132.
- Blanchard R., (1906), *La Flandre. Etude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, Thèse de Doctorat d'Etat de géographie, Société Dunkerquoise, 530 pages.
- Blanchet R., (1996), *Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives*, Actes de la rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet des 22 et 23 février 6 novembre 1996. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale de Rambouillet, pages 11-14.
- Bonerandi E., Landel P.A., Roux E. (2003), « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? », *Revue de géographie alpine*, « Les agriculteurs dans la cité », tome 91 n° 4, déc. 2003, pages 65-78.
- Bonduelle B. (1992), *Lettre aux 86 maires de Lille*, Lille, Ed. La Voix du Nord, 245 pages.

Bonnafous P., Revel A., (2004), « La diversification innovante des exploitations agricoles, une alternative au modèle spécialisé ? », pp 71-84, dans Laurent, C. ; Rémy, J. (coord.) – « Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités », - Les Cahiers de la multifonctionnalité n°7, 2004, 152 pages.

Bonnefoy S., (2005), « Terres en ville, le réseau des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine », p. 173-176, dans Fleury A. (coord.) – « L'agriculture périurbaine » - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, 179 pages.

Bontron J.C. (1993) « Fragilité des territoires ruraux, de la critériologie aux zonages », *Europe rurale : les racines de l'avenir. Initiatives rurales*, n° 12, pages 9-11.

Bontron J.C., (2001), « L'agriculture de services », Scénario 4, p. 93-108, dans Lacombe P. (sous la dir.), *Agriculture et territoires, Quatre scénarios pour 2015*, DATAR, Groupe de prospective « Agriculture et territoires ». Futuribles international, coll. Travaux et recherches de prospective, n°15, déc. 2001, 165 pages.

Bontron J.-C., (2002), *Premier essai de typologie des cantons ruraux*. Rapport à l'instance d'évaluation des politiques de développement rural (Commissariat Général au Plan), Paris : SEGESA, 5 pages.

Bontron J.C., Morel-Brochet A., (2002), « Tourisme et fonctions récréatives : quelles perspectives pour les espaces ruraux », in Perrier-Cornet P. (dir.), *Repenser les campagnes*, éditions de l'aube datar, pages 173-193.

Bontron J.C, Cabanis S., Aitchison J.W., Jones P. et Velard L. (1993), *Essai de typologie socio-économique des cantons français*, Paris, SEGESA/DATAR, 18 f°.

Bontron J.C., Stephan J.M., (2004), « Les agricultures franciliennes : une grande diversité de situations et de dynamiques », *Atlas rural et agricole de l'Île-de-France*, DRIAF, IAURIF, pages 104-105.

Boudoul J., Faur J.-P., (1982), « Renaissance des communes rurales ou nouvelle forme d'urbanisation », *Economie et Statistique*, 149 : 1-16.

Bouraoui M., (1999), « L'invention paysagiste du plateau de Saclay. De la création des rigoles au plan d'actions paysagères. *Les courriers de l'environnement* de l'INRA, n°36, 10 pages.

Bratosin O., (1998), *La gestion des espaces agro-naturels périurbains. Cas de la métropole lilloise*. Mémoire de D.E.A. de géographie humaine. Université des sciences et techniques. Lille 1. 133 pages + annexes.

Briel B., Vilain L., (1999), *Vers l'agriculture durable*. Bergerie nationale de Rambouillet. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Educagri éditions, 143 pages.

Brunet P., (1994), « Les agricultures et agriculteurs périurbains », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, "Le devenir des agricultures périurbaines", 1994 / n° 2, pages 223-225.

Brunet P. et Charvet J.-P., (1994), "Le devenir des agricultures périurbaines", *Bulletin de l'Association des Géographes français*, 1994 / n° 2, 226 pages.

Brunet R., Ferras R., Théry H., (2005), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier- Paris : RECLUS – La Documentation Française, 520 pages (3^{ème} édition).

Bruyelle P., (1980), *L'organisation urbaine de la région Nord - Pas-de-Calais*, Thèse, Paris, 1220 pages + Atlas de 64 cartes.

Bruyelle P., (1986), « Introduction du colloque », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, " La région Nord - Pas-de-Calais : maintien ou disparition des spécificités ? ", 1986 / n° 2, pages 65-66.

Bruyelle P., (1994), « Le pays minier existe-t-il encore ? », *Hommes et Terres du Nord*, 1994-1, pages 48-54.

Buquet M., (1990), *Vendin-le-Vieil, village d'Artois. Des origines à 1940*, Arras, 219 pages.

Burgel G., (1991), « La périphérie urbaine revisitée », *Espace, Populations, Sociétés*, "Les franges péri-urbaines", 1991-2, pages 359-366.

Cadène P. (1997), « Les couronnes périurbaines : des périphéries au cœur des dynamiques urbaines ». *Agriculture, forêt et périurbanisation*. Actes du séminaire. Bergerie Nationale de Rambouillet. 6 novembre 1997. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale de Rambouillet, pages 16-24.

Capt D. (1995), « Structuration spatiale de la demande et de l'offre de produits fermiers », *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*. Actes de l'atelier de recherches. Bergerie Nationale de Rambouillet. 10 et 11 mai 1995. pages 112-121.

Cavailhès J., Schmitt B. (2002), « Les mobilités résidentielles entre villes et campagnes », in Perrier-Cornet P. (dir.), *Repenser les campagnes*, éditions de l'aube datar, pages 35-66.

Celdran M., (1997), « L'action de la DERF en faveur de l'agriculture et de la forêt périurbaines », *Agriculture, forêt et périurbanisation*. Actes du séminaire. Bergerie Nationale de Rambouillet. 6 novembre 1997. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale de Rambouillet, pages 9-13.

César G., (2003), RAPPORT D'INFORMATION fait au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan par la mission d'information sur la réforme de la politique agricole commune, N° 238, SÉNAT, SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003, Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 2003, 133 pages.

Chalas Y., (2003), « Les agriculteurs dans la cité. Urbanisation de la nature et ruralisation de la ville », *Revue de géographie alpine*, "Les agriculteurs dans la cité", tome 91 n° 4, déc. 2003, page 7.

- Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais – Service Economique Régional -, (2000), *Petites régions agricoles du Nord - Pas de Calais, Le Pévèle*, Juin 2000, 4 pages.
- Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais – Service Economique Régional -, (2000) b, *Petites régions agricoles du Nord - Pas de Calais, l'Artois*, Juin 2000, 4 pages.
- Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais – Service Economique Régional –, (2002), *Repères économiques*, « L'agriculture régionale, son amont, son aval. Un secteur clé de l'économie du Nord-Pas de Calais », mai 2002, 4 pages.
- Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais – Service Economique Régional –, (2004), *Repères économiques*, « Les chiffres clefs les plus récents », janvier 2004.
- Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais – Service Economique Régional –, (2004) b, *Chiffres et cartes 2004. Agriculture et agroalimentaire dans le Nord-Pas-de-Calais*, mai 2004.
- Chapuis R., (2007), *Vers des campagnes citadines, le Doubs (1975-2005)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Cetre, 260 pages.
- Charvet J.-P., (1994), « Nouvelles approches et nouvelles questions à propos des agricultures périurbaines », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, "Le devenir des agricultures périurbaines", 1994 / n° 2, pages 119-122.
- Charvet J.P. (/s la dir.), (2000), *Dictionnaire de géographie humaine*, Ed. Liris, 191 pages.
- Charvet J.P., (2007), « Agriculture et développement durable », chap. 5, p. 117-135, dans Veyret Y (/s la dir.), *Le développement durable*, Sedes, 432 pages.
- Charvet J.P., Plet F., (1996), « Espaces ruraux et stratégies des firmes agro-industrielles », dans Jollivet M. et Eizner N. [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pages 323-342.
- Charvet J.P., Poulot M., (2006), « Conserver des « espaces ouverts » dans la métropole éclatée, le cas de l'Île-de-France », chapitre 10, pages 215-248, dans E. Dorier-Apprill, *Ville et environnement*, Sedes.
- Chevallier D. (sous la direction de), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, Autrement, coll. Mutations, n°194, mai, 2000, 223 pages.
- Chevreau D., Senlecques P., (2000), *La vallée de la Marque, une agriculture aux portes de la ville. Diagnostic agricole, caractéristiques et perspectives d'évolution*, Chambre d'Agriculture du Nord, service juridique, aménagement et valorisation de l'espace, 43 pages.
- Cohen J.R., Giordana J.L, (1998), *L'agriculture périurbaine. Fonctions et activités*. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale, département périurbain. 9 fiches.

Colin R., (1998), *Agriculture périurbaine et aménagement du territoire : vers de nouvelles relations ? L'exemple du Sud-Ouest de l'arrondissement de Lille*. Mémoire de Maîtrise. Université des sciences et technologies de Lille. UFR de géographie. Directeur de recherche : Jean Vaudois. Juin 1998. 85 pages.

Cornu, (1987). *Vocabulaire juridique*. Association Henri Capitant, PUF, Paris.

Coujard J.L., (1988), « Diversité et diversification : une réhabilitation ambiguë », p. 283-287, dans Jollivet M. (sous la dir. de), *Pour une agriculture diversifiée*, l'Harmattan, 332 pages.

Coulomb P., Delorme H., (1988), « Les discours de la diversification : discours de la crise ? », p. 235-282, dans Jollivet M. (sous la dir. de), *Pour une agriculture diversifiée*, l'Harmattan, 332 pages.

Commission européenne, Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, (2006), *Politique de développement rural de l'Union Européenne 2007-2013*, Fact Sheet, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 22 pages.

Coutelier (2003), « L'artificialisation s'étend sur tout le territoire », *Les données de l'environnement*, n°80, janvier-février 2003, IFEN, 4 pages.

Davodeau H. (2005), « Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 77, 2005, pages 66-84.

Debucquet G., (1997), *Stratégies agricoles et pratiques individuelles. Etude d'un secteur du Bassin Minier: cas du district d'Hénin-Carvin*. ISA/IFRESI, Rapport intermédiaire du PRC « Environnement et activités humaines », septembre, 45 pages + annexes.

Debucquet G., Lopez E., (1998), « La vente directe dans le Nord-Pas-de-Calais : simple héritage ou voie d'avenir ? », dans GRECAT, axe 4, *Diversification des revenus et des fonctions en agriculture*, Cahier n°1, pages 18-33.

Delbos G., (1997), « Introduction », in *Métiers et techniques : de la transmission à la "patrimonialisation"*, Rapport de recherche à la Mission du patrimoine ethnologique, Direction du patrimoine, Ministère de la culture, mai

Delfosse C., Vaudois J. (2000), « Les dimensions et les enjeux territoriaux de la transition agricole », *Hommes et Terres du Nord*, 2000-4, pages 189-191.

Denys C., (2002) « Construction et image de la frontière entre les Pays-Bas et la France : une réflexion historique sur la relation entre la frontière et la ville frontalière », in Bernard Reitel, Patricia Zander, Jean-Luc Piermay, Jean-Pierre Renard, *Villes et frontières*, Anthropos-Economica, Collection Villes, 2002, pages 179-187.

Deverre C., Mormont M., Soulard C. (2002), « La question de la nature et ses implications territoriales », dans Perrier-Cornet P. (dir.), *Repenser les campagnes*, éditions de l'aube datar, pages 217-239.

Di Méo G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan université, 317 pages.

Di Méo G., (2005), « Aux portes de Pau, le SIVU du Piémont béarnais : identités rurales et réalités urbaines », dans Arlaud S., Jean Y., Royoux D. (coord.), *Rural -urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, PUR, pages 157-169.

Direction des politiques économique et internationale, (2000), « Le développement rural », *Les dossiers de la PAC*, n°6, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 16 pages.

Direction générale Statistique et Information économique (2005), *Recensement agricole 2004*, Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Bruxelles, 216 pages.

Diry J.-P., (1992), « Industries agro-alimentaires et développement régional. L'exemple de l'Auvergne et de la Bretagne ». *France et Grande-Bretagne rurales*, Publications de l'Université de Caen, Centre de Recherches sur l'Évolution de la Vie Rurale, 15, pages 19-25.

Dodier R. (2006), « Étalement urbain et ségrégation : l'exemple de la France de l'Ouest », *Les villes au défi du développement durable : Quelle maîtrise de l'étalement urbain et des ségrégations associées ?*, Colloque International du 24-25 novembre 2005 à Sfax, organisé par l'université de Sfax, le Laboratoire SYFACTE et l'université du Maine, [en ligne], 9 pages.

Donadieu P. (1998), *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 219 pages.

Donadieu P., Fleury A., (1997), « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, pages 45-61.

Donadieu P., Fleury A., (2003), « La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe », *Revue de géographie alpine*, "Les agriculteurs dans la cité", tome 91 n° 4, déc. 2003, pages 19-29.

Dubois-Taine G. et Chalas Y. (dir.), (1997), *La Ville Emergente*. Editions de l'Aube, Paris, 284 pages.

Dufour A., Bernard C., Angelucci M.A., (2003), « Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des Coteaux du Lyonnais », *Ruralia*, n°12/13-2003, pages 191 à 215.

Duvernoy I., (2002), « Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise », *Cybergeo* No.208, 05 mars 2002, 14 pages.

Duvernoy I., Albaladejo C., Auricoste C., Gerz A., (2002) b, « L'agriculture dans l'aire urbaine d'Albi : une agriculture périurbaine? Une agriculture multifonctionnelle? *Séminaire DADP*, Montpellier, 17 et 18 décembre 2002 « Pour et sur le développement régional ».

Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J. (2005), « Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? » p. 87-104, dans Fleury A. (coord.) – « L'agriculture périurbaine » - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, 179 pages.

Etcheverria O., Fruit J.P., (2000), « la diversification touristique : une alternative à l'irrésistible mouvement de concentration des exploitations ? L'exemple du Pays Basque Nord », *Des campagnes vivantes un modèle pour l'Europe ?*, Mélanges offerts au professeur Jean Renard, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pages 313-328.

Fabre D., (1997), « Le patrimoine ethnologique », in *Science et conscience du patrimoine*, sous la dir de P. Nora, Paris, éditions du Patrimoine : 59-72.

Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier (2004). *La fin des paysages?* Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux, FNSafer, octobre 2004, 52 pages.

Flatrès P., (1964), « L'évolution de l'agriculture dans la région du Nord », *Hommes et Terres du Nord*, 1964-1, pages 7-21.

Flatrès P., (1980), *Atlas et géographie du Nord et de la Picardie*, coll. Atlas et géographie de la France moderne, Paris, Flammarion, 423 pages.

Fleury A., (1997), « La (re)naissance de l'agriculture urbaine », *Agriculture, forêt et périurbanisation*. Actes du séminaire. Bergerie Nationale de Rambouillet. 6 novembre 1997. Ministère de l'agriculture et de la pêche, Bergerie nationale de Rambouillet, pages 27-30.

Fleury A., (2000), « Les nouveaux rapports ville/campagne dans l'espace Périurbain ». *C.R. Académie agriculture*, 86 (3) : 199-213.

Fleury A., (2001), « Nouveaux habitants, nouvelle ruralité périurbaine ? », *La ville aux champs*, colloque du 7 mars 2000. Paris, Adef, pages 49-62.

Fleury A., (2005), « L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale », p. 33-46, dans Fleury A. (coord.) – « L'agriculture périurbaine » - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, 179 pages.

Fleury A., Moustier P., Toltron J.J., (2004), « Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine : diversité des formes d'exercice du métier d'agriculteur, insertion de l'agriculture dans l'aménagement des territoires », p. 107-120, dans Veron, F. (coord.) – « Multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux : Comptes-rendus de travaux », - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n°6, 2004, 155 pages.

Fleury A., Serrano J., (2003), « L'agriculture banale a-t-elle une place dans le projet agriurbain ? *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, 89, 10 pages.

Forbras A.S., (2000), *Recomposition des territoires : la pays minier centre-ouest du Nord-Pas-de-Calais*, Thèse de géographie, Université de Lille I, 330 pages.

Foucher M., (1991), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Fayard, 691 pages.

François D. (2004), « L'étalement résidentiel et la croissance démographique urbaine en France métropolitaine après la deuxième guerre mondiale », *Repères*, n° 8, septembre 2004, INSEE Languedoc-Roussillon.

Gamblin A. (2000), « Le Nord- Pas-de-Calais », dans Gamblin (sous la dir. de), *La France dans ses régions*, tome 1, 3^{ème} édition, pages 203-232.

Gamblin A. (2001), « Lille Métropole. Une métamorphose », *Hommes et Terres du Nord*, 2001-2, pages 97-105.

Gay J.C., (2004), *Les discontinuités spatiales*. Ed. Economica, Paris, 112 pages.

Gonin P., Sevestre R., Vaudois J. (1995), « De l'article 19 à l'application des mesures agri-environnementales : l'intégration des fonctions territoriales aux politiques agricoles européennes », *Hommes et Terres du Nord*, 1995-4, pages 214-221.

Granier G., Veyret Y., (2006), *Développement durable : quels enjeux géographiques ?*, La Documentation française, coll. La Documentation photographique, n°8053.

Granjon D., (2003), « La multifonctionnalité de l'espace métropolitain et l'agrotourisme en zone périurbaine », *Revue canadienne des sciences régionales*, Vol. XXVI : 2 & 3, pages 401-417.

Guermonprez B., Comont E., Delbende F., Lescureux F., Manouvrier E., (2002) « L'agriculture vue par les élus métropolitains », contribution présentée par Guermonprez B., Séminaire *Le développement de la métropole lilloise et de son agriculture : quel partenariat ?*, Lille, 9 septembre 2002.

Guérois M., (2003), *Les formes des villes européennes vues du ciel. Une contribution de l'image CORINE à la comparaison morphologique des grandes villes d'Europe occidentale*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université Paris I, 310 pages.

Guérois M., Paulus F., (2002), « Commune centre, agglomération, aire urbaine: quelle pertinence pour l'étude des villes ? », *Cybergeog* No.212, 26 avril 2002.

Guiomar X., (1996), « Les espaces de contact de la ville et de l'agriculture », *Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives*. Actes de la rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet des 22 et 23 février 6 novembre 1996. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale de Rambouillet, pages 73-76.

Guiomar X. (en collaboration avec Cohen J.R. et Giordana J.L.), (1998), *L'agriculture périurbaine. Spécificités et diversités*. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale, département périurbain. 10 fiches.

Guiomar, X., (2004), « De l'agriculture en situation périurbaine à l'agriculture en fonctionnement Périurbain », *Travaux et innovation*, n° 104, Janvier. 2004, pages 30 - 33.

Hervieu B., Viard J., (1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Ed. d l'Aube, 156 pages.

Hilal M., Pollet P. Schmitt B. (1995), « Agriculture et polarisation urbaine », *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*. Actes de l'atelier de recherches. Bergerie Nationale de Rambouillet, 10-11 mai 1995, Ministère de l'agriculture et de la pêche, pages 30-31.

Hilal M., Schimtt B. (1997), « Les espaces ruraux : une nouvelle définition d'après les relations villes-campagnes », *INRA Sciences Sociales*, n°5, 4 pages.

Hypergééo, encyclopédie électronique [en ligne], « Historique du territoire », GDR Libergeo.

Ibranyi K., (2001), « Rennes Métropole : une politique affirmée de maintien de l'agriculture périurbaine », *Interdev Agriculture urbaine et périurbaine* [en ligne].

Kayser B., Schektman-labry G., (1982), « La troisième couronne péri-urbaine : une tentative d'identification », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* t. 53, fasc. 1, printemps 1982.- pages 27-34.

Lallau B., Lescureux F., Statnik C., (2003), *Evaluation des politiques agricoles de la région Nord – Pas-de-Calais : le dispositif BRI-ARPI*, Etudes et synthèses, cahier n°18, GRECAT, 21 pages.

Landrieu J., « Le péri-urbain en sursis », *Nouvelles de l'observatoire* n° 25, janv. 1990, suppl. à *Diagonal* n° 81.- pages 2-4.

Lang C., (1997), « Organiser et créer un campus vert » dans *Travaux et innovations* n°40, Sept. 97, pages 49 à 50.

Larcher G. (1998), *La gestion des espaces périurbains*, Rapport d'information 415 - 1997 / 1998 - Commission des Affaires économiques et du Plan, Paris, Sénat.

Laurent C. (2002), « Le débat scientifique sur la multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques », communication au Colloque de la Société française d'économie rurale (SFER) *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris, 21-22 mars 2002.

Laurent C., Rémy J., (2004), « Multifonctionnalité, activités, identités », pp. 5-15, dans Laurent, C. ; Rémy, J. (coord.) – « Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités », - *Les Cahiers de la multifonctionnalité* n°7, 2004, 152 pages.

Lavenseau D., Dequidt E., (2006), « Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique », *Pages de Profils*, n°10, Septembre 2006, INSEE Nord-Pas-de-Calais, 8 pages.

Lecacheux J., (1993), « Agriculture : quels débouchés ? » Projet, *Agriculture : semer l'avenir*, n°76.

Le Jeannic T., (1996), « Une nouvelle approche territoriale de la ville », *Economie et statistique*, n° 294-295, pages 25 à 46.

Le Jeannic T., (1997), « Les zonages en aires urbaines : une nouvelle nomenclature spatiale de l'INSEE », *Agriculture, forêt et périurbanisation*. Actes du séminaire. Bergerie Nationale de Rambouillet. 6 novembre 1997. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale de Rambouillet. pages 25-27.

Le Mene Ch. et Vaudois J., (1989), « La dynamique spatiale du tissu industriel dans la région Nord-Pas-de-Calais : les industries agro-alimentaires », dans Paris D. (*Is la dir.*) *Nord-Pas-de-Calais : une région en mouvement*, Paris-Montpellier, La Documentation Française, GIP-Reclus, pages 91-142.

Le Monde, « Comment être agriculteur dans la périphérie des grandes villes ? », 3 octobre 2002.

Lescureux F., (2000) a, « L'accueil pédagogique à la ferme est-il un facteur de territorialisation ? L'exemple de la Flandre française », *Hommes et Terres du Nord*, 2000-4, pages 261-267.

Lescureux F., (2000) b, « L'accueil pédagogique dans les exploitations agricoles », GRECAT, axe 4, Cahier n°10, 19 pages.

Lescureux F., (2001), *Vers quelle agriculture de services dans la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ? L'avis de ses élus sur la question*. Lille, Grécat, mai, 50 pages.

Lescureux F., (2003), *les relations des agriculteurs au territoire au travers de la vente directe et de l'accueil à la ferme. Le cas de la région des Monts de Flandre*, Thèse de doctorat de géographie, Lille, 600 pages.

Lescureux F., Margétic-Le Méné C., (1998), « Agriculture et frontière : du "conflit de voisinage" à la coopération thématique entre le département français du Nord, et les provinces belges du Hainaut et de la Flandre occidentale », *Hommes et Terres du Nord*, 1998-1, pages 53 à 58.

Letniowska-Swiat S. (2002), *Mobilité de la population et recomposition de l'espace périurbain. Le cas de la métropole lilloise*, Thèse de doctorat de géographie, Lille, 364 pages + annexes.

Letniowska-Swiat S. (2002) b., « Pratiques et conceptions d'une métropole transfrontalière : l'exemple lillois », in Bernard Reitel, Patricia Zander, Jean-Luc Piermay, Jean-Pierre Renard, *Villes et frontières*, Anthropos-Economica, Collection Villes, 2002, pages 99-113.

Lüginbuhl Y. (1995), « La demande sociale de nature et les espaces périurbains », *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*. Actes de l'atelier de recherches. Bergerie Nationale de Rambouillet, 10-11 mai 1995, Ministère de l'agriculture et de la pêche, pages 11-16.

Malafosse C., (1998), *Planification territoriale et agriculture périurbaine*. Ministère de l'agriculture et de la pêche. Bergerie nationale, département périurbain. 10 fiches.

Manouvrier E., (2001), *Evolution des réseaux relationnels et dynamiques des bassins de production agricole : le bassin endivier du Pévèle*, Mémoire de D.E.A. de géographie. Université des sciences et techniques. Lille.

Manouvrier E., (2002), *Pour un projet agricole intégré à la politique territoriale de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin : diagnostic et pistes de développement pour une agriculture durable*, Etudes et synthèses, cahier n°14, GRECAT, Lille, 24 pages.

Manouvrier E., (2004), « L'endive, un produit de terroir du Nord-Pas-de-calais ? », *Ruralia*, 2004-15, [En ligne].

Margétic C., (2000), *Les agriculteurs du District d'Hénin-Carvin face aux stratégies agro-industrielles. Les moteurs de la stratégie territoriale de la firme Mac Cain*. LGH/IFRESI, Rapport du PRC « Environnement et activités humaines », septembre, 75 pages.

Margétic C., (2001), *Pour la promotion d'une agriculture durable dans le district d'Hénin-Carvin : analyse et propositions*, LGH/IFRESI, PRC « Environnement et Activités Humaine » - volet Agriculture – Rapport Final - 378 pages.

Margétic C. (2003), « Les industries agro-industrielles face au monde urbain. Quelques exemples en Nord-Pas-de-Calais », in Laurens Lucette, Bryant Christopher (dir.), *La durabilité des systèmes ruraux, une construction sociale et culturelle, actes du colloque de la commission « Le développement durable et les systèmes ruraux » de l'UGI-Sustainability (Rambouillet, 2001)*, pages 337-350.

Margétic C. (2003, b), *Agro-industries et territoires : recherches en Nord-Pas-de-Calais*, Arras, Habilitation à diriger des recherches, 287 pages.

Margétic C. (2005), « Les agro-industries chez les géographes des campagnes », UMR 6590-ESO, Colloque *FAIRE CAMPAGNE*, Pratiques et projets des espaces ruraux aujourd'hui, Maison de la recherche en sciences sociales, Université Rennes 2, 17-18 mars 2005, pp. 47-65 [en ligne].

Margétic C. (2005 b), « Discontinuités et agro-industries : de l'agrégation à la fracture spatiale », Communication pour le Symposium international "*Territoires et enjeux du développement régional*", Lyon, 9-11 mars 2005.

Mathieu N. (1990), « La Notion de rural et les rapports ville-campagne en France », *Economie Rurale*, n° 197, mai-juin 1990.

Mathieu N. (1996), « Rural et urbain. Unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter », dans Jollivet M. et Eizner N. [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pages 187-205.

Mauroy P., Président de la Communauté Urbaine de Lille ; Pruvot B., Président de la chambre d'agriculture du Nord, (2002) ouverture du séminaire *Le développement de la métropole lilloise et de son agriculture : quel partenariat ?*, CUDL, 9 sept. 2002).

Mollard A., (2003), « Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°66, pages 28-54.

Moreau A., (2001), *Projet collectif de diversification agricole et projet patrimonial touristique : un partenariat possible ?* Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur en agriculture de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, ISA – Campagnes vivantes.

Morel J.M., (2003), *Quelle place occupe l'agriculture périurbaine dans le Nord-Pas-de-Calais ? Evaluation des contributions durables et adaptées dans les aires urbaines de Lille et d'Arras*, Mémoire présenté pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat, Spécialité agriculture. ENESA de Dijon, déc. 2003, 69 pages + annexes.

Mougeot L.J.A. (2000), «Urban agriculture: definition, presence, potentials and risks». dans Bakker, N. et al. (eds), *Growing cities, growing food: urban agriculture on the policy agenda*. Deutsche Stiftung fuer internationale Entwicklung (DSE), Feldafing, Germany.

Moustier, P. (Cirad), (1996), *Organization in the Brazzaville vegetable market*. Doctoral Thesis, Wye College, University of London.

Moustier P., (2003), « L'agriculture de proximité : enjeux socio-économiques dans les pays du sud », *Communication à la séance de l'académie d'agriculture*, Paris, 17/12/03.

Muller P., (1991), « Campagnes de l'an 2000 : une agriculture de services ? », dans *Pour* : «Agriculture, ruralité, société », n° 130-131, septembre 1991, pages 101-114.

Muller P., Faure A., Gerbaux F., (1989), *Les entrepreneurs ruraux*, Paris/Grenoble, Ed. L'Harmattan/Université des sciences sociales de Grenoble, 189 pages.

Muller P., Valceschini E., (1986), *Vers une politique de l'exploitation rurale ?*, atelier IV, colloque Diversification des modèles de développement rural, Comité DMDR, Paris, 17-18 avril 1986, 30 pages.

Orfeuill J.P., (2000), *Stratégie de localisation - ménages et services dans l'espace urbain*. Paris, la Documentation Française, 12 pages.

Paris D., (2002), « Lille, de la métropole à la région urbaine », *Mappemonde* n° 66, 2002 - 2, 7 pages.

- Parsy H. (1989), *Agriculteurs en sursis. L'expropriation de la plaine des Quatre Canyons. 1957 – 1987.*
- Perrier-Cornet P., Hervieu B. (2002), « Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble », dans Perrier-Cornet P. [dir.], *Repenser les campagnes*, éditions de l'aube datar, pages 9-32.
- Phlipponneau M., (1956), *La vie rurale de la banlieue parisienne*, Thèse de doctorat, Lettres, Paris, 593 pages.
- Picard P. (1998). *Éléments de micro-économie, 1. Théorie et applications*, 5^o édition, Paris, Montchrestien, 587 pages.
- Pierre G., (2004), *Agriculture dépendante et agriculture durable. La PAC et les plateaux du sud-est parisien*, publications de la Sorbonne, 328 pages.
- Pitte J.-R. (1989). Les paysages culturels européens, héritage et devenir, *Civilisation*, 17, actes du 17^e colloque de l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne, 151 pages.
- Plan Construction et Architecture (1996), *La ville émergente : la périphérie, les périphéries ; analyses préliminaires*. Paris-La Défense, PCA / MELTT / PCA, 12 pages.
- Poulot M., (2008), « Des territoires de projet en périurbain : les programmes agri-urbains », dans *Historiens et Géographes*, « Construire les territoires », pages 159-172, n°403, juillet-août 2008.
- Poulot M., Chokomian S., de Biasi L., (2004), « Des spécialités agricoles et des terroirs à faire revivre », *Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France*, DRIAF, IAURIF, page 74.
- Poulot M., Rouyrès T., (2003), « Les espaces ouverts en Ile-de-France : quels enjeux pour quels acteurs », *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, XXVI : 2&3 (Summer-autumn/Eté-automne 2003), pages 431-446.
- Poulot M., Rouyrès T., (2004), « L'Ile-de-France agro-alimentaire : vers de nouvelles relations territoriales entre Industrie Agro-Alimentaire et agriculture », dans Margétic C. (dir.), *Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales*, coll. Géographie, Artois Presses Université, pages 109-131.
- Poulot M., Rouyrès T., (2007), « Les terroirs en Ile-de-France : lieux à produire, lieux à conserver », dans Durbiano C., Moustier P., *Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, Château-Arnoux, Actes du colloque sur les terroirs, mai 2007, campagnes et terroirs de France et des Alpes, pages 133-138.
- Prodhomme J.P., Moisan H., (1995), « Des communes rurales face à l'urbanisation en grande périphérie de l'agglomération parisienne : constat et enjeux », *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*. Actes de l'atelier de recherches. Bergerie Nationale de Rambouillet. 10 et 11 mai 1995, pages 70-76.

- Programmation de Développement Rural 2007-2013 Nord-Pas-de-Calais, 28 juin 2006., 22 pages.
- Poirier G., (2000), « Pour une politique agri-urbaine », *La ville aux champs*, colloque du 7 mars 2000. Paris, Adef, pages 127-130.
- Pradeau C., (1994), *Jeux et enjeux des frontières*, Presses universitaires de Bordeaux, 362 pages.
- Profils Nord-Pas-de-Calais*, « La périurbanisation marque le pas en Nord-Pas-de-Calais », INSEE 1999-6, 4 pages.
- Profils Nord-Pas-de-Calais*, « Lens-Liévin, Hénin-Carvin : deux intercommunalités dans des structures urbaines particulières », INSEE 2002-2, 4 pages.
- Prost B., (1994), « L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, "Le devenir des agricultures périurbaines", 1994 / n° 2, pages 144-151.
- Prost B. (2001), « Quel périurbain aujourd'hui ? », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 76 n° 4, pages 283-288.
- Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013* (2007), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 991 pages.
- Programmation de Développement Rural Nord-Pas-de-Calais 2007-2013*, (sept. 2006), 48 pages.
- Pujol J-L., Dron D., (1999), *Agriculture, monde rural et environnement: qualité oblige*. Rapport à la Ministre de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement.- Paris: La Documentation française, 589 pages, (collection des rapports officiels).
- Raffestin C., (1986), « Ecogénèse territoriale et territorialité » ; dans Auriac F. et Brunet R. [dir.], *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard.
- Reitel B., Zander P., Piermay J.L., Renard J.P., (2002), *Villes et Frontières*. Paris, Anthropos, collection villes, 275 pages.
- Renard J.P., Picouet P., (1993), *Frontières et territoires*, Documentation photographique, n°7016.
- Renard J.P., Considère S., Dewapenaere C., Picouet P., Pruvost A., (1997), « Le renouveau scientifique de la géographie des frontières », pages 76-94, dans Renard J.P. (sous le dir. de), (1997), *Le géographe et les frontières*, Paris, Montréal, l'Harmattan, Coll. Les Rendez-vous d'Archimède, 301 pages.
- Rocchi D., (1995), « Les fonctions de l'agritourisme », ENITA, *Agritourisme et développement local*, pages 11-14.

Roudié Ph., (1995), « Le renouveau de la vente au détail dans les exploitations agricoles françaises », dans *Les mutations dans le milieu rural*, Colloque en hommage au Professeur P. Brunet, Caen, Presses universitaires de Caen, pages 45-57.

Roger C., (2001), *Agriculture raisonnée, Multifonctionnelle, biologique,...* : *Quelles voies vers une "agriculture durable" ?*, rubrique "mieux comprendre l'actualité", Département d'Economie et Sociologie rurales, INRA, novembre 2001, [en ligne].

Rouget N., (2001), *L'agriculture et les espaces agricoles dans les politiques d'aménagement et de développement du district d'Hénin-Carvin*. LGH/IFRESI, Rapport pour le PRC « Environnement et activités humaines », mars, 37 pages + annexes.

Rouget N., (2003), « Les dynamiques agricoles dans les espaces périurbains : le cas de la périphérie nord de l'agglomération de Lens », *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, XXVI : 2&3 (Summer-autumn/Eté-automne 2003), pages 373 à 388.

Rouget N., (2006), « Des agriculteurs belges dans les "campagnes" de la périphérie lilloise : entre prédation et complémentarité », colloque franco-britannique *Les étrangers dans les campagnes*, 38e journées de la Commission de Géographie Rurale, Vichy, 18 et 19 mai 2006.

Roussel I, Frere S, Menerault P (2001), « L'ozone des villes et l'ozone des champs. Ou les relations ambiguës entre pollution atmosphérique et périurbanisation », *Géocarrefour - Revue de Géographie de Lyon-* , vol. 76 n° 4, pages 327-338.

Roussel I, Meilliez F., Carlier E., (1994), « Noir, bleu, vert, les différentes couleurs de l'environnement du bassin minier », *Hommes et Terres du Nord* "Le pays minier après la mine", 1994-1, pages 41-48.

Roux J.M. (2004), « Blé, melons, voies rapides, parcs d'affaires et pavillons », *Revue Urbanisme* [En ligne], n°338.

Rouyrès T., (1994), « La cueillette à la ferme : diversification ou nouvelle activité dans les zones périurbaines : l'exemple de l'Île-de-France », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, "Le devenir des agricultures périurbaines", 1994 / n° 2, pages 216-222.

Scees et Gille F. (2002), « 44 % des exploitations dans l'urbain ou le périurbain », *Agreste Primeur*, n° 117, 4 pages.

Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux (2002), DATAR, 123 pages.

Schmitt B., Piguet V., Perrier-Cornet, P.Hilal M., (2002), *Actualisation du zonage en aires urbaines et de son complément rural : définitions, résultats, analyse critique*, rapport au Commissariat Général au Plan, instance d'évaluation des politiques de développement rural, INRA-ENESAD, 44 pages.

SDRIF, (1994). *Schéma directeur de la région Île-de-France*, DRE Île-de-France

SDRIF | Projet arrêté par délibération du conseil régional le 15 février 2007, [En ligne].

SEGESA (1994), *Entre ville et campagne, les espaces de périurbanisation*, Paris, Ministère de l'agriculture et de la pêche, 99 pages.

Semmoud N., (2003), « L'habiter périurbain : choix ou modèle dominant ? », *Revue de géographie alpine*, "Les agriculteurs dans la cité", tome 91 n° 4, déc. 2003, pages 55-64.

Serrano J. (1999), *Gestion des espaces et des activités agricoles en périphérie de la métropole lilloise. La concurrence entre citadins et agriculteurs et la gestion des espaces naturels*. Thèse de doctorat. Institut national agronomique Paris-Grignon. Oct 1999. 385 pages.

Serrano J. (2000), *La proximité de la ville, une opportunité pour la CUMA de Bois Bernard ?* Etudes et synthèse, GRECAT, 26 pages.

Sevrin R., (1974), « Les régions frontalières franco-belges », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18, n°43.

S.G.A.R. (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales), (1995), *Des villes et des hommes. Le devenir de l'ancien bassin minier*. Préfecture de la Région Nord-Pas de Calais, centre d'études et de prospective, Lille, 191 pages.

Six M., Vandercruyssen A.C. (1994), *Projet du Parc de la Deûle, diagnostic agricole économique et foncier*, Chambre d'Agriculture du Nord, SAFER Flandres-Artois, 31 pages.

Six M., Mortreux V., (2002), *L'agriculture périurbaine lilloise. Réalités et enjeux*, Chambre d'agriculture du Nord, 40 pages.

Souchard N., (2003), « L'agriculture et la cité à la recherche d'un nouveau bien commun territorialisé. Les exemples de Rennes Métropole et de Grenoble », *Revue de géographie alpine*, "Les agriculteurs dans la cité", tome 91 n° 4, déc. 2003, pages 105-116.

Spindler J., (1995), « Fiscalité et agrotourisme », dans ENITA, *Agrotourisme et développement local*, pages 90-101.

Thiébaud L., (1995), « Les fonctions environnementales de l'agriculture périurbaine : des externalités vers les services ? », *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*. Actes de l'atelier de recherches. Bergerie Nationale de Rambouillet, 10-11 mai 1995, Ministère de l'agriculture et de la pêche, pages 127-134.

Thomsin L., (2001), «Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé», *Ruralia* [En ligne], 2001-9 – Varia.

- Thumerelle P.J., (1986), « Le grand virage démographique du Nord - Pas-de-Calais », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, " La région Nord - Pas-de-Calais : maintien ou disparition des spécificités ?", 1986 / n° 2, pages 67-76.
- Toltron J.J, (2005), « La place de l'agriculture dans le projet urbain des grandes métropoles françaises », p. 75-86, dans Fleury A. (coord.) – « L'agriculture périurbaine » - *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, 179 pages.
- Travaux et Innovation* (2004), « Agriculture périurbaine : la campagne s'invite à la ville », n°104, Trame, 60 pages.
- Trocherie F., Gille F, Stephan J.M., (2003), « Ville et agriculture : dialogue ou monologues ? », *Les données de l'environnement*, n°81, mars 2003, IFEN, 4 pages.
- Unilet Informations*. n°117, Avril 04, « La surgélation de légumes en Belgique », pages 8-11.
- Van Hecke E., (1996), « L'agriculture dans les régions urbaines belges », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, Hommage au professeur Charles Christians, n° hors-série, pages 223-229.
- Vanier M., (2003), « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », *Revue de géographie alpine*, "Les agriculteurs dans la cité", tome 91 n° 4, déc. 2003, pages 79-89.
- Vaudois J., (1975), « Production légumière, progrès technique et organisation économique des producteurs : l'Endive dans la région du Nord », dans *Hommes et Terres du Nord*, 1975-1, pages 29-69.
- Vaudois J., (1977), « Les conditions géographiques d'une politique agricole périurbaine dans la région Nord-Pas-de-Calais », *Les agriculteurs et la maîtrise de leur sol*, Arras, Ministère de l'agriculture, pages 15-34.
- Vaudois J., (1986), « L'évolution récente de l'agriculture du Nord – Pas-de-Calais. Le poids des facteurs géographiques », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, "La région Nord-Pas-de-Calais : maintien ou disparition des spécificités ?", 1986 / n° 2, pages 87-95.
- Vaudois J., (1991), « Entre agriculture et industrie : la production de l'endive », *La Lettre d'Odile*, GIP RECLUS, 7, 12-13.
- Vaudois J., (1993), « L'agriculture dans l'aménagement des espaces péri-urbains : vers l'intégration ? », Lille, *3èmes Journées IFRESI*, pages 697-705.
- Vaudois J., (1994), « Les zones maraîchères périurbaines : espaces résiduels ou nouvelles formes d'intégration des espaces agricoles aux stratégies urbaines ? », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, "Le devenir des agricultures périurbaines", 1994 / n° 2, pages 123-134.

Vaudois J., (1995), « Les dynamiques agricoles dans les zones périurbaines : formes et éléments d'interprétation », *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*. Actes de l'atelier de recherches. Bergerie Nationale de Rambouillet. 10 et 11 mai 1995, pages 20-29.

Vaudois J., (1996), « Les zones périurbaines : des laboratoires territoriaux pour l'agriculture du début du XXIème siècle », *Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives*. Actes de la rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet des 22 et 23 février 1996, pages 15-18.

Vaudois J., (1996 b), « L'analyse géographique des dynamiques récentes de l'agriculture dans la région Nord-Pas-de-Calais : apports et interrogations », contribution présentée par Margécic C., colloque Comparative Rural History of the North Sea Area, *Réflexion sur les conditions d'une authentique histoire comparative*, Lille, 11-12 mai 1996.

Vaudois J., (1996 c), « Economie de filière et dynamique des territoires : les bassins endiviers de la France Nord, dans *Recherches de géographie humaine*, Société Géographique de Liège, n° hors série, pages 237-243.

Vaudois J., (1997), *Les dynamiques agricoles dans la partie centrale de l'ancien bassin minier Nord-Pas-de-Calais : contribution de la mise en œuvre d'une politique de développement durable*. LGH/IFRESI, Rapport intermédiaire du PRC « Environnement et activités humaines », septembre, 59 pages.

Vaudois J., (2000), « Dynamiques spatiales des productions légumières : l'évolution récente des bassins endiviers de Nord-Picardie », *Méditerranée*, n°3-4, pages 65-74.

Vaudois J., Dubois J.J., (1992), « La diversification des activités agricoles et forestières en Avesnois-Thiérache », *Hommes et Terres du Nord*, 1992-4, pages 182-189.

Vaudois J., Le Méné Ch., (1989), « Évolution récente des industries agro-alimentaires dans la région Nord-Pas-de-Calais », in PARIS D. (dir.), *Le Nord-Pas-de-Calais, une région d'Europe en mouvement*, Paris, La Documentation Française, GIP-RECLUS, coll. Dynamiques du Territoire, pages 91-142.

Vaudois J., Margécic C., (1997), « Entre protection de l'environnement et développement intégré des territoires ruraux : les mesures agri-environnementales dans la région Nord-Pas-de-Calais », dans Nicole Croix (dir.), *Environnement et nature dans les campagnes. Nouvelles politiques, nouvelles pratiques*, Presses Universitaires de Rennes, coll. "Espace et Territoires", pages 183-219.

Véron, F., (2003), « La multifonctionnalité de l'agriculture, un nouveau concept à explorer », p.5-17, dans Véron, F. (coord.)- « Propositions de recherche soutenues par le dispositif INRA-CEMAGREF-CIRAD sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux », *Les Cahiers de la multifonctionnalité* n°2, 2003, 128 pages.

Violier Ph. (1988), *Urbanisation et dynamique agricole : les exploitations agricoles face aux expropriations, l'exemple de la communauté urbaine de Lille*, Thèse de Doctorat de Géographie, Lille, 676 pages.

Vollet D., (2002), « Présentation de la problématique de l'atelier Multifonctionnalité et territoires », p. 5-9, dans Vollet D. (coord)- « Multifonctionnalité et territoires : justifications et modalités de la territorialisation des politiques publiques », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n°1, Cemagref Editions, 2002, 111 pages.

Wackermann G., (2000), *Géographie humaine*, Paris, Ellipses, 352 pages.

Wiel M. (2000), « Pourquoi, comment canaliser la péri-urbanisation ? », *La ville aux champs*, colloque du 7 mars 2000. Paris, Adef, pages 207-213.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes.

Carte 1.	Haut et Bas-pays du Nord – Pas-de-Calais.	93
Carte 2.	La fécondité de part et d'autre de la frontière franco-belge	96
Carte 3.	La frontière franco-belge dans la vallée de la Lys	96
Carte 4.	Densités de population. Nord – Pas-de-Calais.	98
Carte 5.	S.A.U., M.B.S et U.T.A. - Nord-Pas-de-Calais -	109
Carte 6.	Systèmes d'exploitation dominants.	111
Carte 7.	Carte générale de localisation	116
Carte 8.	L'agglomération lensoise et ses environs. Localisation des communes étudiées.	117
Carte 9.	Localisation des communes étudiées II.	118
Carte 10.	L'agglomération lilloise. Localisation des communes étudiées.	119
Carte 11.	Localisation des communes étudiées II.	120
Carte 12.	Pôles urbains et couronnes périurbaines (1999).	122
Carte 13.	Typologie SEGESA des espaces (1999).	122
Carte 14.	Vendin-le-Vieil, une commune multipolaire.	125
Carte 15.	Occupation du sol (1998). Façade Nord de l'agglomération lensoise.	129
	Légende des cartes d'occupation des sols.	130
Cartes 16.	Une agglomération multicéphale.	133
Carte 17.	Occupation du sol (1998). Façade Sud-Est de l'agglomération lilloise.	137
Carte 18.	Densité de population et croissance démographique. Façade Nord de l'agglomération lensoise.	138
Carte 19.	Densité de population et croissance démographique. Façade Sud-Est de l'agglomération lilloise.	139
Carte 20.	Densité de population et lieu de travail. Façade Nord de l'agglomération lensoise.	146
Carte 21.	Densité de population et lieu de travail. Façade Sud-Est de l'agglomération lilloise.	147
Carte 22.	Collecte des chicorées en France et en Belgique. S.A. Warcoing industrie. Récolte 2005-2006.	164
Carte 23.	Déstabilisation d'un système de production (orientation laitière) par ponction des prairies attenantes. Hem.	170
Carte 24.	Localisation du siège d'une exploitation maraîchère au cœur d'une "zone naturelle", préalablement destinée à l'urbanisation.	173

Carte 25.	Parcellaire n°1.	197
Carte 26.	Parcellaire n°2.	198
Carte 27.	Parcellaire n°2. Site de la Haute Borne.	199
Carte 28.	Origine géographique des clientèles des points de vente directe.	247
Carte 29.	Cartographie des trajectoires par communes.	260
Carte 30.	Secteurs où la présence d'agriculteurs belges des communes envisagées est attestée.	274
Carte 31.	Poids de la "présence belge" par communes.	294
Carte 32.	L'arrondissement de Lille. Périmètre du S.D.	312
Carte 33.	Les territoires d'intervention du syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole.	333
Carte 34.	La trame "verte et bleue" métropolitaine.	338
Carte 35.	Les "fermes du Val de Lys".	352

Table des documents.

Document 1.	Entreprise horticole d'obtention. Plaquette de présentation des plants commercialisés. Couverture	212
Documents 2 et 3.	Sites du parc de la Deûle. Plaquette de présentation "Parc de la Deûle".	334
Document 4.	Dépliant « les fermes du Val de Marque ».	344

Table des figures.

Figure 1.	Nombre d'exploitations par zone.	43
Figure 2.	SAU moyenne par zone.	43
Figure 3.	Superficie en blé tendre par zone rapportée au nombre d'exploitations.	44
Figure 4.	Cheptel bovin par zone rapporté au nombre d'exploitations.	44
Figure 5.	Vergers et légumes. Superficies par zone rapportées au nombre d'exploitations.	44
Figure 6.	Cheptel équin par zone rapporté au nombre d'exploitations.	44
Figure 7.	La région urbaine Lille-Nord-Pas-de-Calais	101
Figure 8.	Répartition du chiffre d'affaires agricole du Nord – Pas-de-Calais.	104
Figure 9.	L'assolement en 2000 (Nord-Pas-de-Calais).	105

Figure 10.	Taux démographiques annuels moyens et croissance de la population. Communes de la périphérie Nord de Lens.	141
Figure 11.	Taux démographiques annuels moyens et croissance de la population. Communes de la périphérie Sud-Est de Lille.	142
Figure 12.	Taux démographiques annuels moyens et croissance de la population. Communes de la périphérie Sud-Est de Lille (hors Villeneuve d'A. et Hem).	143
Figure 13.	Population active. C.S.P. (%). Communes de la périphérie Nord de Lens.	144
Figure 14.	Population active. C.S.P. (%). Communes de la périphérie Sud-Est de Lille.	145
Figure 15.	Une typologie en quatre groupes.	185
Figure 16.	Exemple d'assolement. Polyculture simple. 84 ha.	194
Figure 17.	Exemple d'assolement. Polyculture simple. 107 ha.	201
Figure 18.	Exemple d'assolement. Elevage bovin (viande). 50 ha.	203
Figure 19.	Les motivations à la fréquentation des points de vente directe. Réponses hiérarchisées.	245
Figure 20.	Les motivations à la fréquentation des points de vente directe. Réponses citées.	245
Figure 21.	Répartition des exploitations des « Huit communes » au sein des groupes de trajectoires.	261
Figures 22 et 23.	Parts des « cultures principales » dans la SAU totale. (1979- 2000). Les « Huit communes ». Sources : R.A. Enquêtes.	264
Figures 24 et 25.	Le recul des cheptels porcins et bovins (1979-1988-2000). Les « Huit communes ». Sources : R.A. Enquêtes.	264
Figure 26.	Evolutions des superficies et cheptels (1979-1988-2000). Les « Huit communes ».	265
Figure 27.	Evolutions des superficies et cheptels. Moyennes par exploitation (1979-1988-2000). Les « Huit communes ».	266
Figure 28.	Exemple d'assolement (ha). Lamain (Belgique).	276
Figure 29.	Répartition des exploitations de Loos-en-Gohelle au sein des groupes de trajectoires.	279
Figure 30.	Evolutions des superficies et cheptels (1979-1988-2000). Loos-en-Gohelle.	281
Figure 31.	Répartition des exploitations de la périphérie Est lilloise au sein des groupes de trajectoires.	284
Figure 32.	Evolutions des superficies et cheptels (1979-1988-2000). Périphérie Est de Lille.	287
Figure 33.	Evolutions des superficies et cheptels. Moyennes par exploitation (1979-1988-2000). Périphérie Est de Lille.	288

Table des photographies.

Photographies 1 et 2.	A l'atelier de production hydroponique est juxtaposé un atelier de forçage « traditionnel ». Louvil.	210
Photographie 3.	Production de fraises hors-sol. Tunnels. Cysoing.	217
Photographie 4.	Prise de vue aérienne. Sainghin-en-M.	226
Photographie 5 et 6.	« Vente directe chez le producteur ». Chereng.	230
Photographies 7 et 8.	« Produit à la ferme ». Sailly-les-L.	235
Photographies 9 et 10	Ferme-auberge. Sainghin-en-M.	239
Photographies 11 et 12	E.A.R.L. les « Quatre vents ». Sailly-les-L.	242
Photographies 13 et 14	Une « production traditionnelle de qualité ». Hem.	243
Photographie 15	« De l'espace a été libéré pour les chevaux ». Chereng.	251
Photographies 16 et 17.	Portes ouvertes à la ferme des Anneaux. Avelin.	324
Photographie 18.	« Articulture ».	341
Photographie 19.	Inauguration du circuit de fermes du Val de Marque.	344

Liste des tableaux.

Tableau 1.	Exploitations agricoles des zones urbaines – périurbaines – rurales.	43
Tableau 2.	SAU des zones urbaines – périurbaines – rurales.	43
Tableau 3.	Répartition de l'activité agricole selon le zonage INSEE (1999).	102
Tableau 4.	Répartition des principales productions végétales dans le Nord – Pas-de-Calais.	107
Tableau 5.	Répartition des principales productions animales dans le Nord – Pas-de-Calais.	107
Tableau 6.	Les SAU moyennes dans le Nord – Pas-de-Calais selon le zonage INSEE 1999.	107
Tableau 7.	Les U.T.A. dans le Nord – Pas-de-Calais selon le zonage INSEE 1999.	107
Tableau 8.	Etablissement de la typologie des stratégies et trajectoires.	182

Tableau 9.	Répartition des exploitations françaises par catégories de trajectoires.	184
Tableau 10.	Répartition des exploitations des « Huit communes » au sein des groupes de trajectoires.	261
Tableau 11.	Evolutions des SAU (ha) et cheptels totaux (1979-2000) des « Huit communes ». Principales productions.	262
Tableau 12.	Evolutions des SAU (ha) et cheptels moyens (1979-2000) des « Huit communes ». Principales productions.	262
Tableau 13.	Exploitations belges disposant de superficies en France.	273
Tableau 14.	Répartition des exploitations de Loos-en-Gohelle au sein des groupes de trajectoires.	278
Tableau 15.	Evolutions des SAU (ha) et cheptels totaux (1979-2000). Loos-en-Gohelle. Principales productions.	279
Tableau 16.	Répartition des exploitations des communes de la périphérie Est lilloise au sein des groupes de trajectoires.	284
Tableau 17.	Evolutions des SAU (ha) et cheptels totaux (1979-2000) des communes de la périphérie Est de Lille. Principales productions.	285
Tableau 18.	Evolutions des SAU (ha) et cheptels moyens (1979-2000) des communes de la périphérie Est de Lille. Principales productions.	285
Tableau 19.	Evaluation des terres cultivées par des exploitants belges par communes françaises étudiées.	293

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	7
-----------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Les agricultures des espaces périurbains comme acteurs privilégiés de la transition agricole.

Chapitre 1.

Espaces périurbains et agriculture urbaine : définitions et délimitations.

<i>I. Le périurbain comme espace d'étude.</i>	22
<i>I.1 : Des espaces mal aisés à qualifier et à nommer.</i>	22
<i>I.2 : Des espaces mal aisés à délimiter.</i>	29
<i>I.3 Dynamiques en cours, différenciation et typologie.</i>	34
<i>II. Les activités agricoles et les espaces agricoles « périurbains » comme objets d'étude.</i>	38
<i>II.1. "Agricultures périurbaine et urbaine": terminologie. D'une approche " zonale" à une approche fonctionnelle.</i>	38
<i>II.2. "Agricultures périurbaine et urbaine": caractéristiques. Spécificités et diversité de l'agriculture des zones périurbaines et urbaines (délimitations INSEE).</i>	40
<i><u>II.2.1. A petite échelle.</u></i>	
<i><u>II.2.2. A moyenne et grande échelle.</u></i>	
<i>II.3. "Agricultures des espaces périurbains et urbains": éléments d'hétérogénéité.</i>	46
<i><u>II.3.1. Trois « trames spatiales ».</u></i>	
<i><u>II.3.2. Des stratégies individuelles et familiales déterminantes.</u></i>	

Chapitre 2.

Le double contexte de la remise en cause agricole et des nouvelles demandes de la société urbaine.

<i>I. Les contextes de la durabilité et de la révision de la Politique Agricole Commune. La marche vers la multifonctionnalité.</i>	50
<i>I.1 : L'émergence des concepts de durabilité et de multifonctionnalité.</i>	50
<u><i>I.1.1. la durabilité agronomique et environnementale.</i></u>	
<u><i>I.1.2. La durabilité économique et sociale.</i></u>	
<u><i>I.1.3. La durabilité et la multifonctionnalité</i></u>	
<i>I.2 : La durabilité pour perspective de la révision de la Politique Agricole Commune.</i>	54
<u><i>I.2.1. La remise en cause de la PAC.</i></u>	
<u><i>I.2.2. De la baisse des prix garantis au développement rural.</i></u>	
<i>I.2.2.(1). La réforme de 1992.</i>	
<i>I.2.2.(2). Les accords de Berlin (1999) et de Luxembourg (2003). Les deux piliers de la P.A.C.</i>	
<i>I.2.2.(3). La politique de développement rural (2005).</i>	
<i>I.3 : L'application en France du concept de développement durable et de la révision de la P.A.C.</i>	57
<i>II. les contextes périurbains. De nouvelles fonctions assignées.</i>	60
<i>II.1 Remise en cause des bien-fondés de la périurbanisation et nouvelles demandes sociales.</i>	60
<u><i>II.1.1. « le périurbain en question ».</i></u>	
<u><i>II.1.2. Un renouvellement des liens de l'agriculture à la ville :</i></u>	
<i>II.1.2.(1). Vers une agriculture "re-centrée ".</i>	
<i>II.1.2.(2). Des demandes sociales adressées aux espaces agro-naturels.</i>	
<i>II.2. De l'utilité de l'agriculture pour la ville :</i>	65
<u><i>II.2.1. De « nouvelles » fonctions assignées.</i></u>	
<i>II.2.1.(1). Enrayer le « chaos et le désordre » :</i>	
<i>II.2.1.(2). Des fonctions paysagères, récréatives et symboliques :</i>	
<i>II.2.1.(3). Des fonctions environnementales :</i>	
<u><i>II.2.2. La diversité des degrés de prise en considération de l'utilité de l'agriculture et des espaces agricoles dans les politiques urbaines d'aménagement.</i></u>	

Chapitre 3.

La diversification des entreprises agricoles comme adaptation aux contextes généraux et périurbains.

<i>I. La diversification à la croisée des souhaits et des politiques générales et urbaines. « Un discours de la crise » (Coulomb P., Delorme H., 1988) et de l'adaptation.</i>	72
<i>I.1. La « Transition agricole ».</i>	72
<i>I.2. La « transition agricole » dans les espaces périurbains : valoriser « les potentialités du lieu » par la diversification.</i>	73
<i>II. Vario, varias, variat... ; variare.</i>	75
<i>II.1. « Diversification ».</i>	75
<i>II.2. Pluriactivité, diversification et tertiarisation. Echelle des temps, échelle administrative et échelle des symbioses.</i>	77
<u><i>II.2.1. La perspective historique.</i></u>	
<u><i>II.2.2. La perspective juridique.</i></u>	
<u><i>II.2.3. La perspective fonctionnelle.</i></u>	
<i>III. " L'univers des possibles ".</i>	80
<i>III.1. Vente directe et démarches qualité.</i>	81
<i>III.2. Les activités d'accueil.</i>	83
<i>III.3. Des services privés aux services à la collectivité.</i>	85
<i>IV. Enjeux et hypothèses.</i>	87

Chapitre 4.

Les périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens pour terrains d'étude.

<i>I. Le Nord-Pas-de-Calais,...</i>	91
<i>I.1. Contacts et frontières.</i>	91
<u><i>I.1.1. ... « au contact des bassins sédimentaires parisien et anglo-belge ».</i></u>	
<u><i>I.1.2. ... 350 km de frontière avec la Belgique.</i></u>	
<i>I.2. ... « une dynamique urbaine ancienne, diverse et très étendue »,</i>	97
<i>I.3. ... « une agriculture globalement [périurbaine], riche et spatialement différenciée ».</i>	102

<i>1.3.1. Une agriculture en situation périurbaine.</i>	
<i>1.3.2. Un déclin relatif, un palmarès flatteur.</i>	
<i>1.3.3. Une collection de petites régions agricoles (Flatrès, 64).</i>	
<i>1.3.4. Une des toutes premières industries agro-alimentaires françaises.</i>	
II. Les périphéries Nord de l'agglomération de Lens et Sud-Est de l'agglomération lilloise.	114
II.1. Gohelle, Pévèle-Mélantois et Hainaut wallon.	114
II. 2. Les trames urbaines, démographiques et sociales.	121
<u>II.2.1. D'une urbanisation en nébuleuse zonale à une urbanisation en conurbation.</u>	
- Le pays minier –	
- Lille, de la conurbation à la métropole –	
<u>II.2.2. Des densités de population élevées.</u>	
<u>II.2.3. Dynamiques démographiques et profils socio-économiques.</u>	
- Dynamiques démographiques -	
- Profils socio-économiques –	
II. 3. Trames agricoles et perspectives.	148
<u>II.3.1.D'une « agriculture minière » à une « agriculture post-minière en situation périurbaine ».</u>	
<u>II.3.2. Diversité lilloise, singularité du Pévèle-Mélantois.</u>	
II.3.2.(1).Une grande diversité des productions, des systèmes d'exploitations et des circuits de commercialisation.	
II.3.2.(1). Entre ville et frontière, l'endive pour précédent agricole.	

DEUXIEME PARTIE

Stratégies d'adaptation des agricultures et typologie des territoires.

Chapitre 1.

Facteurs et temps des stratégies d'adaptation.

I. Terminologie.	157
II. Les trois échelles d'analyse : facteurs généraux, régionaux/locaux et familiaux.	159
II.1. Facteurs généraux.	159

II.2. Facteurs régionaux et locaux : des territoires des firmes agro-industrielles aux politiques de soutien à l'activité.	162
<u>II.2.1. Des territoires de firmes à géographie variable.</u>	
- L'exemple de Warcoing Industrie.	
- Les logiques de fonctionnement des bassins de collecte d'entreprises telles que Mc Cain ou Bonduelle.	
<u>II.2.2. L'enjeu foncier.</u>	
<u>II.2.3. Le jeu des singularités infra-régionales ou locales :</u>	
<u>II.2.4. Les politiques régionales et « urbaines » de soutien à l'activité.</u>	
II.3. Facteurs familiaux et historiques d'exploitations.	175
<u>II.3.1. Des paramètres objectifs.</u>	
<u>II.3.2. Des paramètres subjectifs.</u>	
III. Conclusion : Les temps majeurs de redéfinition des trajectoires et détermination des trajectoires d'exploitation.	177
III.1. Temps ... de rupture.	177
III.2. Hiérarchisation des facteurs de détermination des trajectoires et facteurs de la typologie.	179

Chapitre 2.

Typologie des trajectoires et stratégies. Identification des processus en cours.

I. Une typologie établie en fonction des dynamiques des systèmes de production et de revenu et de l'intensité des relations de l'agriculture à la ville.	181
II. Des trajectoires initiales communes.	185
III. Des trajectoires d'occultation.	187
III.1. Des trajectoires d'unique inscription dans des bassins de production.	187
III.2. Fin de carrière et double-activité.	188
III.3. Des stratégies de « fuite en avant ».	192
IV. Des trajectoires de "spécialisation".	205
IV.1. De la spécialisation à la « déterritorialisation ».	206
IV.2. Spécialisation et maintien de la mise à profit des potentialités locales de	

commercialisation. 215

V. Des trajectoires d'engagement dans une logique d'ouverture aux demandes citoyennes. 221

V.1. Des stratégies de pluriactivité renforcée ou d'alternative. 221

V.2. Des stratégies de mise à profit du « renouveau de la vente au détail » (Roudié P., 1995). 227

V.2.1. Des trajectoires de développement, mais de maintien en subordination des ateliers de vente directe (Groupe III c).

- Appuyer une activité agricole (« vente directe tactique ») -

-La vente directe comme aboutissement du système de production (« vente directe stratégique »)-

V.2.2. Des trajectoires de subordination des ateliers de production. Le déploiement des stratégies d'intégration (Groupe III d).

- Des trajectoires de mutation des systèmes de production –

- Des projets globaux et initiaux –

V.2.3. La production d'une offre spécifique.

VI. Des trajectoires de conversion. 249

Conclusion. 252

Chapitre 3.

Mise en perspective des stratégies.

Typologie des territoires.

I. Cartographie des territoires. 259

II. La périphérie Nord de Lens et les cas belges : des agricultures « déterritorialisées ». 261

II.1. Céréaliculture et grande culture aux portes de la ville et au pied des terrils. La banalisation des espaces. 261

II.2. Des pommes de terre et des betteraves par delà la frontière. Un espace projeté. 271

- Des agriculteurs belges « ruraux » et conquérants -

- Les raisons de la venue des agriculteurs belges en France -

- Les « sous-locations » répondent plus particulièrement aux priorités des chefs d'exploitation wallons –

III. Loos en Gohelle et la périphérie lilloise : une agriculture en voie d'appropriation de l'espace urbain.	278
<i>III.1. Le cas particulier de Loos-en-Gohelle. L'agriculture pour identité.</i>	278
<i>III.2. Le Pévèle-Mélantois : des espaces agricoles « urbanisés ».</i>	284
<i>III.2.1. Entre spécialisation et conversion.</i>	
<i>III.2.2. L'endive, la ville et la frontière.</i>	
<i>III.2.3. Un gradient Nord / Sud.</i>	
Conclusion.	298

TROISIEME PARTIE.

Les conditions du partenariat « ville - agriculture ».

Chapitre 1.

Les politiques d'intégration des espaces agricoles dans les « nouveaux territoires urbains » et les conditions de leur mise en œuvre.

I. La « cité » et l'agriculture.	301
<i>I.1. le sens de la démarche.</i>	301
<i>I.2. « Une convergence objective d'intérêts » (Vaudois, 1996).</i>	303
II. L'exemple de la communauté d'agglomération de Hénin-Carvin. L'impossible partenariat ?	305
<i>II.1. Des agriculteurs à distance de la société urbaine.</i>	305
<i>II.2. Des élus dubitatifs.</i>	307
<i>II.3. Modifier les termes de la négociation ...</i>	308
III. Un douloureux cheminement. L'itinéraire du Schéma Directeur lillois. La reconnaissance des impératifs réciproques.	311
<i>III.1. Faire de Lille une métropole.</i>	313
<i>III.2. L'ampleur du chemin parcouru.</i>	315
Conclusion.	319

Chapitre 2.

Les réalisations lilloises.

<i>I. la diversification des exploitations pour « terrain » éminemment favorable.</i>	321
<i>I.1. Une prise en considération de la diversification par les services dans les documents d'urbanisme en aval des trajectoires d'exploitation.</i>	321
<i>I.2. Un point de convergence des intérêts joint à l'acte agricole.</i>	323
<u><i>I.2.1. La double légitimité de « l'agriculture de services aux particuliers ».</i></u>	
<u><i>I.2.2. Une agriculture « dynamisée par le haut ».</i></u>	
<i>I.3. La diversification comme condition à un « droit d'ingérence » accordé à la ville.</i>	327
<i>Conclusion.</i>	329
<i>II. La mise à contribution de l'agriculture. L'institutionnalisation des intérêts réciproques.</i>	330
<i>II.1. Des objectifs métropolitains aux cadres de leur réalisation.</i>	330
<u><i>II.1.1. L'énoncé des objectifs.</i></u>	
<u><i>II.1.2. Un dialogue prolongé.</i></u>	
<u><i>II.1.3. L'E.N.L.M. pour « chef d'orchestre ».</i></u>	
<i>II.2. L'agriculture pour partenaire dans le cadre des « parcs périurbains » de la Deûle et du Val de Marque.</i>	335
<u><i>II.2.1. L'expérience de « la Deûle » pour genèse.</i></u>	
<u><i>II.2.2. « L'assistance réciproque » (P. Dhénin, réunion d'information pour la mise en œuvre d'un partenariat avec les agriculteurs du Val de Marque).</i></u>	
- Des « accords tacites » –	
- Des actions ponctuelles –	
- Des opérations pérennes –	
<i>Conclusion.</i>	345
<i>III. Les limites du partenariat.</i>	345
<i>III.1. Des agriculteurs réticents à toute idée de dépendance.</i>	345
<u><i>III.1.1. L'échec d'un point de vente collectif et le respect des prérogatives.</i></u>	
<u><i>III.1.2. Un succès relatif auprès des exploitants agricoles.</i></u>	
<i>III.2. Des limites « institutionnelles ».</i>	348
<i>III.3. Des dynamiques de « décrochage » non solutionnées.</i>	349
<i>Conclusion.</i>	350

Conclusion – Les conditions du partenariat « ville –agriculture » –	353
CONCLUSION GENERALE.	355
Bibliographie	367
Tables des illustrations	387
Table des matières	392
Annexes	

ANNEXES.

LISTE DES ANNEXES.

Annexe I. QUESTIONNAIRES.	III
ANNEXE II. "REponses SIGNIFICATIVES". Enquêtes 2005.	XVII
ANNEXE III. EXPLOITATIONS, S.A.U., PRODUCTIONS par communes.	XXXVI
ANNEXE IV. PARCS DE LA DEÛLE et du VAL DE MARQUE. Chartes, fonds d'aide, grille d'agrément.	XL
ANNEXE V. LEGENDE du P.L.U. Lille Métropole Communauté Urbaine.	LV

ANNEXE I.
QUESTIONNAIRES.

Expl	Evolutions récentes. Volet périurb. et diversif.				Devenir de l'expl. Perspectives et projets				Bilan
<p>Manif d'une préoccup. Environn. au sens large : - tech de prod (En quoi ? trad ?) - paysagère (En quoi ? trad ?) Pq, moyens et attente ? Motiv ou incit ?</p>	<p>*Superf amputées ? Objet et date.pertes ? / stratégie alors dev. Bilan : Augm.: mode et objectif ? ou Stabi ou baisse:explic. * Invest. divers</p>	<p>Evo commercialisation. Coop ou négoc ? VD ? Contats IAA ? Vers un marché local et régional, ou national et international.</p>	<p>Fctiions urb. *Créations ? Abandons ? Pq ? * Activités en déclin, stables ou en dévpt + pluriacti</p>	<p>Succession Assurée ou possible. Qui ? Non assurée, improbable, ne sait pas.</p>	<p>Situation foncière. Importance des zones estruc / zones protégées Menace d'expropri (nature et localis.) Sol envisagées ? Délocalisation ?</p>	<p>Orientation, Prod et Syst de prod, tech de prod et invest. Des projets pour une démarche qualité ?</p>	<p>Fonctions urbaines (+ recherche d'acti ext. pour CE ou membres du foyer).</p>	Stratégie d'adaptation	

Notes :

Annexe I. B. Questionnaire agricole / COMMUNE.

Nombre actuel d'exploitations : A temps complet : Evolution 88 : A
temps complet :
SAU totale des exploitations ayant leur siège sur la commune : c.f. grille
Evolution 88 et 2000 : /

Superficie exploitée par des agriculteurs extérieurs, dont Belges (sous locations, échanges... Autres relations) ? Combien sont-ils ? Evolution (1988):

Remembrement ? Quand ? Quelle superficie ? Pourquoi, cause ?

I. Grille des exploitations de la commune.

II. Compléments exploitation de l'interlocuteur :

- Historique de l'exploitation Productions / techniques de production / commercialisation / Foncier. Motivations des choix réalisés.
- Diversification : Présentation + Historique et évolutions + Pourquoi avoir diversifié et pourquoi le choix de ces ateliers plutôt que d'autres ?
- Description et Fonctionnement des activités de diversification (MO et formation, transformation ou non des productions, clientèle, promotion, ...), et leur importance : % du C.A. et son évolution, orientation des productions en fonction des ateliers de diversification... : Un complément, une activité de second rang ou le cœur de l'exploitations ? Une transformation de l'exploitation par la diversification ? Les ateliers de diversification sont ils devenus le moteur de l'exploitation ? En déclin, stabilisation ou développement.
- Sentiment par rapport à environnement périurbain : vous percevez vous membre à part entière de ce territoire et de la métropole, intégré à la vie locale ou en situation d'exclusion ou de sursis ? Pourquoi ? Conséquences de ce sentiment sur la conduite de votre exploitation ? Votre pratique de la diversification a-t-elle modifié ou participe t-elle à ce sentiment ? Cette activité vous semble t-elle participer à la reconnaissance et à un respect de votre activité par les citoyens ? Cette reconnaissance vous semble t-elle être une condition à l'ouverture de nouvelles perspectives ?
- Projets et perspectives.
- Des caractéristiques qui font de l'exploitation une exploitation particulière dans le secteur ? Pourriez vous caractériser votre exploitation comparativement aux autres du secteur, à l'exploitation. moyenne du secteur ?
- Perception du parc de la Deûle / Parc de la Marque ?

L'accueil des actions de l'ENM par monde agricole ?

Ce que les exploitants en espèrent ?

- Le parcellaire : taille moyenne des parcelles, la plus petite et la plus grande, la plus éloignée. Localisation sur carte des parcelles et de leurs dimensions. Représentatif de la situation générale ?

III. L'agriculture de la commune.

* Problèmes actuels majeurs ? + la plus grande menace pour le maintien des exploitations de la commune.

* Le point sur la situation actuelle de l'agri. en précisant ses points forts (atouts majeurs des exploitations de la commune) et faibles.

Particularités ou différences de situation par rapport à:

*communes voisines

*périphérie de l'agglomération dans son ensemble

*région : faire souligner spécificités zones rurale et /BM /Lille.

EVOLUTIONS

* Quel résumé pourrions nous faire de l'historique, de l'évolution au cours des 15 dernières années de l'agriculture ? :

- Evolution du nombre d'exploitations depuis 88 : Une explication spécifique au secteur ?
- Des disparitions par cessation en cours d'activité / type d'exploitations concernées / pourquoi ?
- Evolution des productions et orientations, productions en développement, en recul et disparues, + diversification ou spécialisation des productions agricoles
- Evolution des systèmes, techniques et modes de production ? : Agriculture biologique ?

Engagement dans des démarches de traçabilité / contrats de qualité/ Production sous signe de qualité (labels...) ...

Des exploitants de la commune songent-ils à s'engager dans ce genre de démarches ? Motivations (pour le oui comme pour le non) ?

- Evolution des systèmes de commercialisation ? Evolution contrats I.A.A. (+ Le rôle des IAA dans l'évolution de l'agri dans la commune ? Exigences des IAA ? Exploitations tendent-elles à se tourner de + en + vers IAA ou vers marché urbain ? PQ ? La question de la compatibilité entre exigences des IAA et situation périurbaine : taille du parcellaire et thème de l'insécurité fonc., par rapport à irrigation et question de la taille des exploitations par rapport aux investissements que cela suppose ? CSQCES à terme ? Rapports avec IAA ?)

- Hausse ou baisse vente directe ? Modalités de la VD ?

* Particularités ou différences de situation par rapport à:

- communes voisines,
- la périphérie urbaine dans son ensemble,
- la « région » : faire souligner spécificités / zones rurale / BM / Lille.

* Quels sont les facteurs qui ont présidé à ces choix ? : Facteurs principaux, puis secondaires à faire préciser.

→ facteurs généraux : changements éco. et sociétaux, évolution du complexe agro-industriel, évolution des politiques agricoles et de la législation...

→Facteurs locaux -la proximité urbaine. Préciser choix liés à cette proxi. urb. L'urbanisation a-t-elle spécifiquement orienté ou conduit à une évolution des systèmes de prod et syst de commerc ? : Spécialisation, diversification, modernisation ... ? Rôle ou influence de la proximité d'infrastructures comme marché de Phalempin ou MIN de Lomme.

- les dynamiques communales.

→Facteurs personnels et familiaux.

= importances relatives à faire préciser.

RELATIONS :

: Des agriculteurs unis ou divisés? Le monde agricole tend-t-il à s'organiser, à agir ou répondre collectivement à l'urbanisation ? ou réponse toujours individuelles

Quelle fut l'attitude des agri. face à l'élaboration puis la réalisation de projets ?

: Adhésion à des groupements comme des CUMA, coopérative, magasin... ? Structures communes ou associatives ?

: Projets communs ?

: Agriculteurs conseillers municipaux ?

Les agriculteurs dans leur ensemble se sentent-ils intégrés à la vie sociale de la commune ?

Evolution des relations avec citadins et « nouveaux habitants » / Evolution des attitudes de part et d'autre ?

L'URBANISATION :

* Pourriez vous me retracer un historique rapide du processus d'urbanisation ? Réponses agricoles ?

* Questions foncières :

→ Le coût:

Prix de location des terres agricoles : Prix ? Evolution ? explic. ?

Le chapeau ? Environ de ? Evolution ? Pourquoi ? La proximité urbaine engendre t-elle une accentuation du phénomène de reprise par rapport au zones exclusivement rurales ?

Course aux terres ? Concurrence entre exploitations ?

Réponses agricoles ?

→ Superficies prises à l'agriculture ces 10-15 dernières années sur la commune ; aux exploitations (/ au total SAU) ? Par quelles réalisations urbaines, industrielles, routières, autres ?

Impact ?

L'extension urbaine a t-elle précipité la disparition d'exploitation ? Fragilisé des exploitations ?

Existe t-il des projets de développement urbains, routiers ou industriels qui vont à terme amputer la SAU ? A l'initiative de ? Importance ? Conséquences prévisibles ? Perspectives foncières ?

Importance des zones constructibles ? Sont-elles cultivées normalement ?

Les agriculteurs ont-ils été directement consultés lors de l'élaboration des projets de développement ? De quelle façon ?

Réponses apportées par les exploitations concernées par les pertes de superficie pour se maintenir (diversification, ré_orientation, filières, intensification...) ? Des projets ou des exemples de délocalisation ?

Y a t-il eu ou y a t-il discussions ou bien tensions entre agriculteurs et municipalité au sujet d'un projet ? Espace concerné (espaces stratégiques ou à problèmes ?) ? Règlement ?

Disparition des prairies à proximité des exploitations ? conséquences ? à quelle époque ?

→ Question de la taille des parcelles et de leur répartition et solution ?

Problèmes liés à la multiplicité des propriétaires ? Avec des exemples.

- Echanges ou remembrement ?
- Problèmes d'éloignement ? Solutions adoptées ?

+ → Gènes au déplacement du matériel agricole et à l'accès aux parcelles? + Vols ? et autres contraintes?

Valorisation des avantages de la proximité urbaine → Adaptations agricoles des exploitants de la commune liées aux avantages de la situation périurbaine :

.....
.....=

L'ADAPTATION « POSITIVE » (: valorisation des avantages de la proximité urbaine) AU CONTEXTE PERIURBAIN :

L'engagement des agriculteurs dans développement des activités de services et la multifonctionnalité : Une adhésion générale ou le cas de quelques-uns ? Qui est ici le plus engagé dans cette voie ?

►► Activités de services et plus largement de diversification (Services marchands) :

Participation à une marque, label, logo, association et réseau comme les "produits à la ferme" pour l'ARVD, Bienvenue à la ferme, accueil à la ferme, gîtes de France, savoir vert, vacances d'enfants à la ferme ? Motivation de non- participation éventuelle ?

Evolution de l'offre de services : Tenter d'élaborer un historique des fonctions urbaines : quelles activités de diversification et importance relative / nombre exploitations et /chiffre d'affaire ?

Facteurs présidant à ces évolutions ?
Ces évolutions / zones encadrantes ?

Perception des activités de services et d'entretien par les agriculteurs ? Activités par défaut, de seconde classe, contraire aux critères de réussite ? Ou activités mises au même niveau que productions agricoles ?

Est-ce que diversification est une condition nécessaire au maintien en zone périurbaine ?
Diversification = une nécessité ou un plus ?

Incitations ? : Des formes de contractualisations, chartes... avec Etat ou collectivités ? Des aides incitatives, encouragements ou échanges de bons procédés dont bénéficient ici agriculteurs. Partenariats ? Pour quels services ? Demandes ponctuelles ou inscrites dans le temps ?

Motivations ? De façon globale, pourquoi diversifier ou ne pas diversifier !? Facteurs du choix. Conditions à une diversification liée à la proximité urbaine ?

Projets et perspectives du monde agricole pour profiter mieux de la proximité urbaine (ex : magasin commun de vente directe, efforts de marketing, développement de l'accueil ...) ?

Des formations suivies par les agriculteurs pour les activités de diversification ?

Sur les agriculteurs de la commune combien ne sont pas propriétaires du corps de ferme (lesquels) ? Est-ce un handicap au développement d'activités de diversification ?

►► Quelles autres fonctions dites urbaines accepteraient de remplir les agriculteurs et à quelles conditions (gestion de l'espace, environnementales et paysagères (services non marchands), fonctions culturelles et sociales, ...) ? Quels intérêts les agriculteurs voient ou verraient-ils à ces fonctions ?

Y a-t-il volonté des agriculteurs de la commune de contribuer à l'amélioration des paysages ? Comment cela se traduit-il (entretien, plantations d'arbres ou de haies, aménagement paysager du corps de ferme...) ? Motivations ?

Relations avec les utilisateurs non agricoles des chemins ?

POLITIQUES.

► Relations / municipalité ? Quelles sont l'attitude et la politique de la municipalité par rapport à agriculture ? Quel soutien et quels sont les outils de ce soutien ? Manifestations ou animations auxquelles l'agriculture prendrait part ?

Consultations du monde agricole ? Participation des agriculteurs à la gestion communale ?

Interventions en faveur de l'agriculture ? :

- Attention particulière à la préservation des terres et du parcellaire ? Attitude de la municipalité sur la question foncière. Le POS a-t-il été souvent révisé et dans quel sens ? Conséquences ?
- Appel aux capacités de services des exploitations ? Et volonté d'intégration de l'agriculture à la vie locale

Conclusion sur les évolutions et la diversification : quelles ont été les adaptations les plus significatives ?

Bilan général sur l'agriculture et ses évolutions: S'il fallait qualifier l'agriculture de la commune en quelques mots qu'en diriez-vous ? : Une agriculture dynamique ou non, en mutation ou figée ? Où en est-on de cette mutation ? Une dynamique irréversible et générale ?

Perspectives d'avenir ? Quel est selon vous l'avenir de l'agriculture locale? De quelles opportunités les agriculteurs seront-ils à même de bénéficier ? Quelles activités développer pour subsister et à quelles conditions ?

Quels arguments pouvez vous avancer pour obtenir le soutien des élus et pouvoirs publics ? Inversement comment assurer un plus large engagement dans la multifonctionnalité ?

Préférez-vous exploiter en milieu rural ? Pourquoi ?

Annexe I. C. Questionnaire agricole / EXPLOITATION.

Problèmes majeurs de l'exploitation ? Ses atouts ?

Statut:

Autre activité du Chef d'exploitation :

Activités des membres du foyer :

Personnes travaillant sur l'exploitation :

Adhésion à une CUMA , coopérative ...? Des actions ou réalisations communes avec d'autres exploitations (ex : magasin VD) ? Projets ? Pourquoi ? Partenariats ?

SAU:-Superficie actuelle et évolution, % FVD, + superficie remembrée ?

-répartition, nombre de parcelles et de propriétaires,

-taille moyenne de la parcelle, la plus grande, la plus petite,

- % des terres en précaire ? % des terres urbanisables ?

L'exploitation a t-elle été concernée par des projets **d'urbanisation, industriels ou routiers** ?
Superficie concernée? Conséquences sur l'exploitation ? Stratégie décidée à la suite de cette perte de superficie ?

Menaces actuelles ? Conséquences probables ? Solutions envisagées ? Depuis quand cette menace ?
Conséquences de l'incertitude qui s'en suit ?

Autres problèmes ? : liés à proximité urbaine, autres.

Les derniers **investissements** : nature, date, motivation... ? Investissements futurs.

Y a-t-il engagement dans une **filière qualité** ? Motivation ?

Productions végétales : vers diversification ou spécialisation ? Motivations ?

Pour chaque production:

-superficie, variété, irrigation, commercialisation (si VD : quel mode et historique + importance des investissements + % de la production; contrats ; coopératives ; négociants...),

-évolutions et explications : Abandons : Pourquoi ? Une source de revenu compensée par quoi ?
Nouveautés ? Développements ?

-prairies ?

+ Contrats avec IAA ? Depuis quand ? Exigences ? Facilité dans cadre périurbain pour remplir ces exigences ?

Faire préciser liens dans les choix et évolutions avec la proximité urbaine.

Productions animales : vers diversification ou spécialisation ? Motivations ?

Pour chaque production:

-cheptel, orientation, techniques de production,

-commercialisation (si VD : quel mode et historique + importance des investissements + % de la production; contrats ; coopératives ; négociants...)

-Evolutions et explications : Abandons : Une source de revenu compensée par quoi ? Nouveautés ?
Développements ?

Faire préciser liens dans les choix et évolutions avec la proximité urbaine.

+ Transformation de productions ?

La proximité urbaine a t-elle spécifiquement conduit à une évolution des systèmes agricoles ? :
Spécialisation, diversification, modernisation ... ?

Quels sont les facteurs des évolutions ou changements de votre exploitation ? : Facteurs principaux, puis secondaires à faire préciser.

Perception des activités de services et d'entretien par agriculteur ? Activités par défaut, de seconde classe, contraire aux critères de réussite ? ou activités mises au même niveau que productions agricoles ?

Y- a-t-il **engagement de l'exploitation dans des activités de services** ? Quelles activités de services ?

-offre ?

-qui s'en occupe ?

-clientèle ?

-promotion ?

-intérêt financier de l'activité en valeur relative : importance relative / chiffre d'affaire ? Evolution de ce % ?

-conditions au développement de cette activité ?

-perspectives et projets ?

-formations ?

+ Services d'entretien, par exemple, à des particuliers ou aux collectivités ?

Pourquoi avoir diversifié et pourquoi ce choix d'activité de diversification ?

Tenter d'élaborer un **historique** des fonctions urbaines (dont VD) : Dates, incitations ...?

L'activité participe t-elle à une modification en profondeur de l'exploitation ? Ampleur de l'évolution ?

Y a-t-il une synergie, interdépendance entre les différents ateliers de l'exploitation ?

Formes de contractualisations avec collectivités ou autres, chartes ?

Quelles autres fonctions dites urbaines accepteriez vous d'assumer et à quelles conditions ? : Gestion de l'espace, environnementales et paysagères, fonctions culturelles et sociales, ...

Y a-t-il évolution des **relations (+ ou -) agriculture / ville** ? : une exploitation de + en + intégrée à la ville (par l'aménagement et les activités de services) ?

Attitude de la municipalité et politiques / agriculture ? Relations / municipalité ?

La proximité urbaine : un handicap ou ce qui fait la spécificité de l'exploitation ?

Projets pour profiter mieux des cette proximité (ex : magasin commun de vente directe, efforts de marketing, développement de l'accueil ...) ?

Des caractéristiques qui font de l'exploitation une exploitation particulière dans le secteur ? Pourriez vous caractériser votre exploitation comparativement aux autres exploitations de la commune, des communes voisines ?

Comment expliquez vous l'évolution et l'actuelle situation de l'agriculture communale ?

Perspectives globales ?

Annexe I. D. Questionnaire / AGRICULTEURS BELGES.

1. Caractéristiques de l'agriculture de la commune ?

Nombre d'exploitations + évolution (depuis 1990) :

Superficie des exploitations (+ évolution) :

Orientations et productions principales des exploitations et débouchés + évolution. :

Un secteur homogène ou non ?

Etat de la diversification et explications ? La position de l'agriculteur sur la diversification ? Ce qui ne les motive pas ou ne leur en donne pas la raison ?

Les atouts et les handicaps de l'agriculture belge / française : Les avantages et contraintes des agriculteurs Belges par rapport aux Français : fiscalité, débouchés, aides pour matériel ... , zonages...

Nombre d'agriculteurs cultivant en France ? Lesquels ? Quelles superficies ? Orientations de ces exploitations = profil de ces exploitations, quel % de la SAU de chaque exploitation ? Quelles productions et où ? Sous quel statut ? Débouchés des productions ?

= profil général des exploitations travaillant en France et de celles ne venant pas en France ... Ce qui détermine que les uns travaillent en France et d'autres pas ?

Un phénomène qui date de quand ? Motivations initiales et facteur déclenchant ?

Ce qui est cultivé en France ? Et pourquoi ces cultures ? Selon quelles proportions ?

Faire dessiner **zone de présence des Belges**. Jusqu'où y a-t-il des Belges en France ?

D'où viennent au plus loin ceux qui ont des terres en France ?

Autres échanges avec France ou agriculteurs Français ?

Des français en Belgique ? Importance et motivation ?

2. L'exploitation de l'interlocuteur

REEMPLIR GRILLE d'EXPLOITATION.

+ Considère t-il que son siège d'exploitation est en zone périurbaine ? se considère t-il agriculteur périurbain quand il vient en France ?

+ Si pas de fonctions tertiaires, pourquoi : Pas nécessaire, pas le potentiel, n'est pas pratiqué en Belgique, n'en a pas le goût mais d'autres le font ?

France.

Superficie en France ? (En plus de la SAU annoncée précédemment ?)

Depuis ?

Locations à l'année ou reprises ?

Localisation des parcelles et nombre de loueurs ?

Profils des loueurs ? Âge / production / SAU.

Change de parcelles /s louées tous les ans ? Et de loueur ?

Comment s'informe t-on des disponibilités ?

Productions (superficies) ?

Superficies cultivées par des Belges dans les communes ou l'interlocuteur travaille en France ?

Motivations et avantages pour l'exploitant ? Pourquoi aller louer des terres en France ?

Des incidents avec Français ?

Prix des terres à l'année comparativement à prix des locations en Belgique ?

Annexe I. E. Questionnaire / MUNICIPALITES.

1. Nombre d'habitants:

- aujourd'hui : -1990 : -1982 -1975 -1968 : -1962 :

2. Superficie de la commune : Densité de population :

3. Superficie remembrée :

Date remembrement :

4. Superficie exploitée par des agriculteurs extérieurs ? combien sont -ils ?

5. Répartition population active :

	Aujourd'hui	- 10 ans	- 20 ans
-3aire :			
-2daire			
-1aire :			

6. Principale source d'emploi aujourd'hui :

il y a 10 ans :

il y a 20 ans :

7. Taux de chômage aujourd'hui :

il y a 10 ans

il y a 20 ans

8. Problèmes essentiels de la commune:

I- La stratégie de développement urbain.

1. Quelle fut la stratégie de développement de la commune ces 10 dernières années ?

2. Quels furent les projets réalisés sur commune tant du point de vue du développement économique, routier, que urbain ?

Quelle en est l'emprise spatiale ?

Sur quels terrains ont-ils été réalisés et superficies ?

3. Lors de l'élaboration d'un projet y a-t-il consultation directe des agriculteurs ? Les agriculteurs ont-ils été unis ou divisés lors de l'élaboration des projets de développement économique ou urbain ? Y a-t-il eu ou y a-t-il discussions ou bien tensions entre agriculteurs et élus à propos d'un projet ?

4. Superficies qui ont été laissées vacantes par l'industrie ?

Surface réutilisée ? En ZA - ZC - Lotissements - espace vert. ...

Si espaces verts : pourquoi les réutiliser en espace vert plutôt qu'en ZA-ZC-Lotissement bâtis par ailleurs sur des terres agricoles ?

Sont-elles réutilisées en priorité ? Pourquoi néanmoins (si c'est le cas) y a-t-il eu des emprises sur des terres agricoles.

5. Prise en compte de l'agriculture dans les projets d'aménagement ? De quelle façon ?

6- Quels sont les projets actuels urbains ? A quels termes ?

- Quels terrains et superficies concernés, dont agricoles ?

L'agriculture doit-elle s'effacer devant le caractère impératif et « d'utilité publique » des aménagements envisagés ?

II- L'agriculture et les espaces agricoles.

A. Les documents d'urbanisme.

1. Quelle fut l'attitude des agriculteurs lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ?
Y a-t-il eu ou y a-t-il discussions ou bien tensions entre agriculteurs et décideurs à ce sujet ? Espace concerné (espaces stratégiques ou à problèmes ?) ? Règlement ?
2. Le POS/PLU a-t-il été révisé ces dernières années ? Le sera-t-il ? Y a-t-il eu ou y aura-t-il des changements d'affectation de sols massifs ?
3. La commune tend-elle à favoriser le maintien des terres agricoles ?
Superficiers des terres agricoles classées comme constructibles à plus ou moins long terme selon le POS/PLU ? En % de la SAU ? Sont-elles cultivées normalement ?

B. L'agriculture et la municipalité.

1. Quel rôle reconnaissez-vous et accordez-vous à l'agriculture ?
Quelle valeur attribuez-vous à l'espace agricole ?
La préservation de l'agriculture et de l'espace agricole sont-ils prioritaires ? Pourquoi ?
2. Comment cela se manifeste-t-il ? Des éléments ou des exemples de collaboration ou d'engagements mutuels ?
La municipalité intervient-elle dans le secteur agricole d'une façon ou d'une autre ?

Y a-t-il actuellement des projets en faveur de l'agriculture ?
3. Les problèmes de voisinage : intervenez-vous dans le règlement de ces problèmes ? De quelle façon ?
4. Des agriculteurs au sein de l'équipe municipale ? Nombre et fonctions.
5. Comment expliquez-vous l'évolution et l'actuelle situation de l'agriculture communale ?
Quel est selon vous son avenir ?

Annexe I. F. Questionnaire / CLIENTELE des points de vente directe.

Madame, Monsieur,

Cette rapide enquête s'inscrit dans le cadre d'un travail de thèse (université Paris X) portant sur les dynamiques de l'agriculture périurbaine.

L'objectif de cette enquête est de cerner les motivations de la clientèle des points de vente directe.

En vous remerciant vivement de votre participation.

N. ROUGET.

Votre âge :

Votre profession et celle de votre conjoint :

Votre lieu de résidence :

Quelle est la fréquence de vos achats directement auprès des exploitants agricoles ? :

Quelles sont vos motivations ? (Trois réponses au plus, classées dans l'ordre d'importance) :

- La proximité.**
- Le plaisir d'acheter directement auprès d'un producteur (achat-loisir).**
- La garantie de la qualité, du goût et de la fraîcheur des produits.**
- Connaître la provenance des aliments que vous consommez.**
- Entretenir des relations dans le village et rester (ou entrer) en contact avec le monde agricole (ou rural).**
- Les prix.**
- Favoriser le maintien des exploitations.**
- Autre (s) :**

ANNEXE II.
“REPONSES SIGNIFICATIVES”.
Enquêtes 2005.

Annexe II. A. Grille. Exploitations de Hulluch (fiche 1/3). M. F. Agriculteur. 2 h15.

Nom.Age. adresse	SAU et Statut		Exploitant n'exerce plus.			Système de production et mode de commercialisation.			
	SAU.	Statut.	Ce qu'il est devenu	exploitation reprise. Par qui ?	non reprise. Devenir des terres	Système de production	Productions végétales. Préciser si maraichage pour légumes.	Productions animales..	Bébouché principal pour chaque prod.
B. El. Retraité.			15 ha qu'il continuait à cultiver repris par son neveu.						
M. J.-M. Retraité depuis 1997.			30 ha repris par Beghin Jean-Marc (10 ha) et ses neveux (20 ha).						
H. J. Décédé .			Exploitation reprise par sa femme jusqu'à ses 55 ans. A arrêté le 1er octobre 1997. Terres cédées à un jeune agriculteur de Loos en Gohelle qui aura ainsi les 25 ha de la SMI. Une exploitation qui disparaît.						
F. J.-P. et son fils. 50 et 27 ans	106 ha	GAEC avec son fils depuis 1/1/94				Polyculture	- Betteraves : 17,40 ha - Pommes de terre : 9,85 ha - Blé : 44,13 ha - Orge de brasserie : 21,19 ha - Pois protéagineux : 6,57 ha - endives (racines) : 4,2 ha en (sous -)location à un endivier. - gel : 3,79	/	- Betteraves : Beghin - Blé : négociant. - Pommes de terre : Détail: 25-30 tonnes par an + Frère de JM M., laitier, leur en achète 1,8 tonnes. : ces 30 tonnes représentent l'équivalent d'un ha. Le reste va à l'URAM.
C. M.			A arrêté. Prêretraite. Avait l'occasion de vendre le corps de ferme. 21 ha repris par M. F.				Pratiquait une polyculture: -blé -orge -betteraves -Pois protéagineux.	Pas d'animaux.	

Expl	M.O.		fonctions urbaines.			Fonctions soc. et prof..		Evolutions récentes. Changements au cours des 10 dernières années.		
	Familiale. Emploi (ext ou non) des membres du foyer	em- ployés	vente directe.	Transformation des produits	Accueil, gardiennage, chenil, centre hippique	resp. Prof. et sociales	Particip. à une CUMA, à un réseau d'entraide	SAU Acquisitions.. Pertes.. Explic. Préciser objet et date.Expropri ?stratégie dev. à sa suite.	Poduc. Dispa et/ou nouvelles: dates et pq. En hausse ou en baisse : pq ?	Invest..
1										
2										
3					gardiennage de caravanes en hiver					
4		0	Pommes de terre vendues à la ferme sans aménagement particulier	/	/	Président de syndicat. Conseiller municipal	/	- 1994, installation du fils: +20 ha sur Wingles Fin 1996 : +31 ha = de 57 à 106 ha en 3 ans - pertes: 50 ares pour une route + 50 ares pour un bassin de rétention.	- Endives: faisait auparavant des endives au détail. A arrêté pour « produire » de la racine d'endives. - A abandonné l'élevage le 29 avril. Taurillons charolais auparavant. A terminé avec des boeufs charolais. «On les vend moins chers qu'on les achète ». Cf notes. -Quotas de Betteraves doublés avec les reprises de terres depuis 3-4 ans.	/
5										

Expl	Perspectives.				NOTES. Autres précisions.
	Succession Assurée ou possible. Qui ? Non assurée, improbable, ne sait pas.	Situation foncière. Importance des zones NA. Menace d'expropri (nature et localis.)	Syst de prod et invest.	fonctions urbaines (dont recherche d'acti ext pour CA ou membres du foyer).	
1					A travaillé jusqu'à 80 ans car était locataire de son frère qui ne voulait pas lui payer d'arrière fumure.
2					
3					
4	Fils.	- peu de terres en zones constructibles. 65 ares en zone 30 Na sur Hulluch. Sur Bénifontaine: 3 ha menacés, mais peut-être à long terme.	Pour l'instant n'ont pas de projets précis. Ils ont déjà beaucoup acquis de terres depuis 3 ans.	Pas de projets dans ce domaine	<u>Elevage</u> : Prix d'achat d'un broutard (8 mois): 6000 Francs. A eu jusqu'à 23-24 bovins (1994-1995) A terminé avec 10 bovins Bâtiments réutilisés pour le matériel. <u>Betteraves</u> : quotas A et B : 900 tonnes. Ethanol : au prorata du quota A (560 tonnes.) : 65 ares.
5					

Annexe II. B. Grille. Exploitations de Vendin le V. (fiche 1/2). M. H. Agriculteur.

Nom.Age. adresse	SAU et Statut		Exploitant n'exerce plus.			Système de production et mode de commercialisation.			
	SAU.	Statut.	Ce qu'il est devenu	exploitation reprise. Par qui ?	non reprise. Devenir des terres	Système de production	Productions végétales. Préciser si maraichage pour légumes.	Productions animales..	Bébouché principal pour chaque prod.
T. L. 43 ans. A arrêté l'année dernière.	28 ha		Une exploitation qui était trop peu performante et des problèmes lors de la cession des terres des parents aux enfants : les frères et soeurs ne voulaient pas que leurs terres restent agricoles. Les autres terres qu'il louait ont été réparties entre agriculteurs. Pratiquait la polyculture habituelle.						
L.R. G. retraité	35-38 ha.			Exploitation reprise par son neveu en 1995. (25 ans) H. B.		polyculture	- Céréales - Betteraves - Pommes de terre : 3 ha	- Pas d'élevage	
B. R. Retraité depuis 1995.	27-28 ha		Terres réparties.			Polyculture. A également pratiqué l'élevage laitier. Arrêta 5 ans avant sa retraite.			
H. B. Retraité depuis 1995.	16 ha		Terres réparties.			Polyculture.			
H. J. et son fils, B. 48 et 23 ans.	106 ha.	GAEC (depuis 1996).	321 parcelles pour 40 îlots			Polyculture. Tentent de produire le + possible au coût le bas : limit des intrants ; une polit appliquée avt 92. 92 n'a pas fait changer conduite et prod de l'expl.	- Céréales : 50 ha - Betteraves : 9ha - Pommes de terre : 4 ha - Maïs ensilage : 14 ha - Pois de conserves : 7,5 ha - Pois protéa : 10 ha - herbes : 6 ha	25 vaches laitières. Même cheptel qu'en 83, mais hausse prod. + 150 poules pondeuses	-Pommes de terre : 1 ha au détail, 3 ha à l'URAM : Car travailler avec Mc Cain suppose l'irrig (mais pas oblig) et réclament des remorques le sam ou le dim (de l'esclavage) + qd Mc Cain s'est installé (environ 1980) les fermes étaient ici de petite taille et n'intéressaient pas l'ent. Nécessitait de plus de gros invest : ex : remorque mini de 12 Tonnes. (Des agri travaillant avec sur Vermelles). - Lait : coopérative la Prospérité + vente directe : lait et beurre représentent 30 % de la prod. Auparavant 50-50 : pour un quota inférieur, mais aussi une baisse en valeur absolue de 10-15 % sur 10 ans + récemment une petite incidence du problème de la dioxine sur Lille. De +, un secteur minier. Or, auj beurre, plutôt clientèle aisée cherchant produits de qualité, comme en Flandres. -Céréales: A1 + négociant de Carvin. -Pois de conserverie : Pass Frost, par l'intermédiaire d'un entrepreneur agri de Comines gérant la récolte. Bonduelle trop diff, et ne pouvaient avoir de contrat.

VENDIN LE V.

Expl	M.O.		fonctions urbaines.			Fonctions soc. et prof..		Evolutions récentes. Changements au cours des 10 dernières années.		
	Familiale. Emploi (ext ou non) des membres du foyer	employés	vente directe.	Transformation des produits	Accueil, gardiennage, chenil, centre hippique	resp. Prof. et sociales	Particip. à une CUMA, à un réseau d'entraide	SAU Acquisitions. Pertes. Explic. Préciser objet et date. Expropri ? : stratégie dev. à sa suite.	Poduc. Dispa et/ou nouvelles: dates et pq. En hausse ou en baisse : pq ?	Invest.
6	Travaillait seul.		Mode: Produits: importance:	Produits: Nature des équipements: pourquoi:						
7	travaille avec ses parents.		Pommes de terre chez ses parents à Hulluch.		/	/	/	- n'a pas agrandi l'exploitation depuis la reprise. - Concerné en 1996 par la route.	- a introduit du maïs grains	
8										
9										
10	Le père, le fils + grands-parents de Bertrand + Mme.	0	Pommes de terre Lait Beurre Œufs : uniquement en vente directe. + viande volaille.	Beurre	/	/	Oui. CUMA de Vermelles – Loos : cultivent des terres sur Vermelles (10 km) : mat de préparation du sol + manutention + épandeur. Récoltes : ent agric, n'ont pas leur moissonneuse.	- + 60-70 ha sur 7 ans : à des retraités. - NB : Sur un ilot de 5 ha, 25 parcelles	Pas d'évolution notable. Pas d'abandon d'acti 1995 : install du jeune : augmentation de leur quota laitier.	/

VENDIN LE V.

Expl	Perspectives.				NOTES. Autres précisions.
	Succession Assurée ou possible. Qui ? Non assurée.	Situation foncière. Importance des zones NA. Menace d'expropri (nature et localis.)	Syst de prod et invest.	fonctions urbaines (dont recherche d'acti ext pour CA ou membres du foyer).	
6					
7	?	Mêmes menaces que les autres. Une incertitude permanente pour tous les agriculteurs du village.	?	/	H. B. a conservé un corps de ferme sur Vendin. Il habite néanmoins chez ses parents à H.
8					
9					
10	faite	<ul style="list-style-type: none"> - Ont eu peur pour Toyota. - 15 ha en loc. déjà expropriés depuis 10 ans mais encore cultivés : achetés par Promodest - Concernés par la route Des accords avec Mairie : achète des terres, des lopins svt enclavés. N'y touche pas pour l'instant. Peu de construc	Un projet de fraises que les consommateurs devraient cueillir eux- même (projet datant de la création du GAEC).	Pas de projets.	Le GAEC s'est créé avec l'arrêt de B. R. et H. B.: reprise des terres qui a permis l'installation du fils. Alim VL : Maïs produit sur expl + herbes + pulpes de bétail sur lesquelles ont des droits : coût < au maïs cultivé Vaches de ref : 10 % du CA de l'atelier élev. 12 frcs auj ctre 17 fracs en 1976. Vendues à un marchand. Plus de bouchers depuis 15 ans achetant bêtes sur pieds Vaches : Holstein ; ne sortent jamais. Avaient auparavant 3 ha de pâtures en + sur Vendin : bâtis. Conservent auj 5 ha de pâtures pour génisses.

Annexe II. C. Entretien. Transcription.

M. B.

Maraîchage. Hem. 21 mars 1h30.

Historique :

Le père était installé à la ferme Petitprez à Villeneuve. A été exproprié, puis a perdu ses terres au fur et à mesure du développement de Villeneuve. Avec le creusement des lacs a perdu ses prairies = fin de l'élevage et réorientation dans production de légumes (1970. Nécessité de moins de surf). Passage de polyculture-élevage à polyculture-maraîchage.

1975 : M. B. B. quitte le Héron pour Hem.

1983 : GAEC avec ses deux fils. Jusqu'en 99.

En 1983, même surface qu'aujourd'hui, mais étaient beaucoup plus diversifiés dans leurs productions. Ils avaient cependant beaucoup de pertes : ex : 5-6 ha de choux non ramassés, courgettes laissées aux champs car prix de vente ne couvraient pas coût du travail de récolte et de conditionnement (80 % du coût). Aujourd'hui, ont resserré le panel de production et cherchent à être le plus proche possible du marché... Gestion de plus en plus fine où sont comptées les heures de tracteur en fonction du gain espéré... (Avant : on produit puis on vend. Désormais on produit ce que l'on vendra).

1984 : début des pommes de terre

Les prix tendraient à se maintenir. Cependant des charges qui augmentent (ex : prix des semences). Cherchent à accroître les rendements et améliorer la productivité. Encore beaucoup à gagner en ce domaine.

1992. M. D. laisse ses terres. Année de la PAC. Inquiétudes du monde agricole. Terres au plus bas. Considèrent alors en avoir assez. Laissent reprendre un Belge. Aujourd'hui, le regrettent.

97-98 : renouvellement du matériel de conditionnement, laveuse...

B. B. : développa un « élevage » de chevaux de trait dans les prairies qui lui restaient. Pour le plaisir.

Superficie :

42 ha en bail et « sur-location » pour pommes de terre de 32 ha par nécessités de l'assolement. Pour réaliser un assolement avec 32 ha de pommes de terre, il faudrait au moins disposer de 120 ha en bail. Pommes de terre ne peuvent revenir qu'au plus tous les 4 ans. « Sur-louent » jusqu'à Fretin.

Les 42 ha sont groupés autour de l'exploitation. Ce regroupement s'est opéré au fur et à mesure des années et des reprises.

3 propriétaires

Sont propriétaires des bâtiments.

Zone « Les 4 Vents » :

1992. Prévue initialement à l'emplacement de l'exploitation B., c'est-à-dire en zone NC. De l'autre côté de la rocade en zone Na, étaient envisagées des habitations.

Très mal vécu. Risquaient à nouveau de recommencer à zéro. Appui et contre-proposition de la CA. Médiatisation.

Zone réalisée sur l'autre façade de la rocade où cultivaient deux agriculteurs prenant leur retraite. Ont dans l'opération perdu 12 ha qu'il purent compenser la même année par le départ à la retraite d'un voisin (ce qui permit parallèlement un regroupement des terres).

Sont aujourd'hui menacés par un nouveau projet routier passant à 100 m du siège d'exploitation.

Commercialisation :

Livrent directement aux magasins Auchan de V2, Leers, Fâches... tous les jours. Font conditionnement des légumes et lavent pommes de terre.

En CA, 50 % en direct aux supermarchés, 50 % à un grossiste (qui travaille par ailleurs avec Phalempin). En vol : Supermarchés : 40 %, grossistes : 60 %.

Livraisons quotidiennes aux supermarchés. Lavage et conditionnement des productions. Prix légumes de 20-30 % supérieurs à ceux du grossiste. La plus-value correspond à une prestation de service qui est celle du conditionnement, mais aussi de la souplesse de l'approvisionnement : possibilité de réapprovisionnement immédiate pour les supermarchés par proximité. Un temps de réaction beaucoup plus rapide que par la centrale d'achat SCOFEL. Cette prestation de service fait leur revenu.

Pommes de terre : pour les prix avec les supermarchés travaillent en moyenne. Lorsque prix sont élevés sont un peu en dessous. Lorsque prix sont très bas sont un peu au dessus. Approvisionnent en pommes de terre tte l'année.

SCOFEL : centrale d'achat de Auchan à Lomme : pour approvisionnement des supermarchés doivent déjà contacter producteur, faire venir puis redistribuer le produit. Par B., un simple coup de fil est suffisant et très rapidement les quantités sont livrées (disposent de leur propre camion et de capacités de stockage / frigo).

Les supermarchés gagnent par cet approvisionnement direct de la souplesse et de la fraîcheur. Des ruptures dans l'approvisionnement par la centrale d'achat qu'il n'y pas par le direct.

Il y a dix ans les supermarchés représentaient 90 % de leur activité. Beaucoup de pertes cependant (beaucoup de produits rejetés, ne correspondant pas aux critères réclamés) et une situ de dépendance. Depuis, parce que supermarchés ne voient pas leurs ventes en frais se développer et pour éviter cette situ de dépendance ont recherché un équilibre entre grossiste et supermarchés.

Rémunération par grossiste inférieure, mais permet de faire les volumes et coût de conditionnement inférieur car éco d'échelle : réglage des machines sur de plus gros vol donc éco de M.O. Permet également d'écouler les moins beaux produits (vente d'un volume).

Le grossiste dispose enfin de contacts et réseaux dont eux ne disposent pas.

= Auchan fait vivre, grossiste permet les investissements.

Ne travaillent pas sous contrat que ce soit avec Belges ou Bonduelle. Disposent de leurs propres créneaux. Ont occasionnellement « dépanné » Bonduelle, mais ne sont pas en mesure

de concurrencer les Hollandais (avec qui Bonduelle travaille) sur les prix de revient. De plus Hollandais sont très organisés commercialement. Sont aptes à fournir du jour au lendemain 100 aux usines Bonduelle.

Peuvent également occasionnellement fournir le MIN si il y a des manques.

Une des différences majeures avec une exploitation en polyculture et que le travail se fait sur l'année entière. Salades de mai à oct. Puis légumes hiver. Avril correspond à une période relativement creuse où employés (ceux-ci travaillent à 80 % au conditionnement) prennent leurs vacances.

CA / ha : x 10 polyculture.

Exploitations comparables à la leur : essentiellement autre façade de Lille : le Quesnoy, Weppes... Chaque supermarché se dote de ses fournisseurs. Ainsi Leers, V2... s'adressent aux B. Englos fait appel un producteur localisé sur l'autre façade.

NB : Cambrai. Install Usine Florette (salades) en 2004. Des problèmes d'approvisionnement. Cherchent des producteurs locaux.

Hem et le lait : car ici des structures d'exploitation réduites (nécessité de plus de surface en allaitant) et des terres souvent humides (marais de Willems, Forest...).

Hem et les activités d'accueil : la spécialisation dans élevage laisse peu de disponibilité + problème de cohabitation entre logements et proximité des bâtiments d'élevage, silos, fumières sur des siège d'exploitation étroits.

Le maraîchage et les surfaces :

Tout est fonction des productions :

Le rapport des ventes au m² n'est pas le même entre les pommes de terre et les fraises ou courgettes.

Pommes de terre : 70 centimes d'euro / m² (pour un rendement moyen de 40 T / ha au prix de vente moyenne de 170 euros par T).

Fraises : 3-4 euros / m².

D'où l'existence d'exploitations maraîchères de toute petite dimension (ex : Willems).

Rendement pommes de terre : 40 T / ha en non irrigué. 70 T en irrigué. Pas d'irrigation des pommes de terre ici. L'irrigation permet outre des rendements supérieurs, des pommes de terre plus régulières en forme.

Annexe II. D. Entretien. Transcription.

G. D. Saily.

Deux exploitations sur un même site. Magasin Vente Directe commun.

M. P. est installé ici depuis 1976.

M. D. cherchait des terres, alors que M. P. voulait développer son activité vente directe = création de l'EARL.

De l'EARL dépendent le magasin, les 4 ha (mis à dispo par M. P., consacrés à la vente directe) cultivés en maraîchage par M. D. et l'élevage de volailles destiné également entièrement à la vente directe

= Volailles : EARL, lapins au nom de M. P. vendus à l'EARL.

M. P. conserva à son nom l'élevage de lapins / 900 femelles : autre débouché que EARL : abattoir de Lillers, Lapin de chair entier et découpé : A.I.L.H.F.(Association Interprofessionnelle des Lapins des Hauts de France). 2 groupements de producteurs, 3 abatteurs, 6 firmes d'aliments et 1 sélectionneur. Caractéristiques certifiées : Alimentation à 100% végétale, plus minéraux et vitamines, Durée d'élevage : 72 jours minimum.

Historique :

La solution de l'EARL a permis à M. D. de s'installer. S'installer sur la Haute Borne était inenvisageable (40 ha devraient subsister, mais pour combien d'années ?).

Son père : était Chef d'exploitation chez BDT (grande culture). Licencié en 85, reçoit en indemnité 8,5 ha à la Haute Borne = s'est alors tourné vers le maraîchage = poireaux, champignons (pleurotes) vendus en gros via la ferme de la Gontière et légumes au détail.

PS : champignon : grosse concurrence des pays de l'Est aujourd'hui.

Installation auprès de M. P. en 2001. M. P. disposait alors d'un petit magasin de lapins et volailles.

Le Magasin : Légumes, volailles et lapins, produits laitiers, viande bovine, confitures...

Produits transformés :

- Soupes : fonctionne bien
- Pâtés, saucisses de lapin
- Confitures

+ voie de développement possible : tartes.

Viandes : Location d'une prestation à M. L. de Forest (et d'une chambre froide) : possibilité de passer des commandes de viande via le magasin, viande livrée au magasin (même celle vendue directement par M. L.). M. L. donne à l'EARL 50 C d'Euros du kg de carcasse vendue. 1 bête par mois.

Achats-reventes = endives, produits laitiers (ferme des Anneaux, Avelin), poires, miel, lapins de M. P. (environ 30 lapins / sem.).

CA magasin avec cueillette :

Légumes : 1/3 du CA du magasin (pas de production hors-sol).

Volailles : 1/3 (4000 poulets par an, 300 pintades, ...)

Achats-reventes : 1/3

Vont chercher produits en revente assez loin car :

- producteurs locaux pas forcément motivés (ex : S. disposant déjà d'une clientèle et voulant rester indépendant et dont la production est moins diversifiée que ferme des Anneaux)
- M. D. a conservé ses « fournisseurs ».

La VA sur soupes est très élevée, mais cela représente peu de volume de légumes.

Le prix de vente des légumes est x2 par rapport à un grossiste.

MO magasin : Mme P., salariée de l'EARL.

Ont devpé une cueillette pour fruits rouges (groseilles, framboises, cassis, mures, fraises...) : 1 ha (0,5 fruits rouges, 0,5 fraises). Fonctionne bien, mais ne permet pas de fidéliser une clientèle sur l'année au magasin : gens viennent 2-3 fois pour la saison de cueillette et ne reviennent que la saison suivante. Même phénomène pour la volaille de fin d'année.

Fonctionnement de la cueillette : gens entrent dans magasin puis reviennent peser dans magasin (oblige les gens à découvrir magasin et autres étals).

Cueillette : 20 % CA EARL.

+ 3 marchés par semaine (M. D. fait marchés. Une clientèle déjà constituée) dans cadre EARL. Représentent autant que magasin (soit frcs / an) = légumes, volailles et soupes.

+ 7/8 livraisons par semaine. Une activité à développer pour compenser la baisse de fréquentation des marchés.

Disposent d'une tuerie agréée pour leur propre vente (ne permet cependant pas vente par intermédiaire d'une boucherie) à une distance maximum de 80 km. Cette tuerie par rapport à un abattoir permet de limiter les déplacements et transports et surtout une grande souplesse dans l'achalandage du magasin. Pour la vente en boucherie, il faudrait l'agrément abattoir. Il y aurait assez peu à faire, mais leur installation leur paraît suffisante pour le moment.

PRIX /

Potages : 2,3

Confitures / gelées : 3-4

Epinards : 2,5 / kg

Poireaux : 1,6 /kg

Mâche : 9,6/kg

ENM :

Formation paysagère : M. P. : clôtures, arborer bâtiments les plus visibles.

Formation réseau : M. D. En cours de référencement (bilan azoté, analyse de sols, traçabilité, local aux normes...) = une opportunité à saisir = une publicité peu coûteuse.

Six **sur la plaquette du réseau** (8 personnes participèrent à la formation, 2 cependant n'étaient pas encore en mesure de répondre aux exigences de la charte).

Sont un peu déçu par **la fréquentation** du magasin. Ouverture en sept 02. Pensent qu'ils devraient faire 1/3 de CA de plus. Ont pourtant distribués de nombreux tracts dans villages limitrophes, portes ouvertes, articles journaux, site internet, carte fidélité...

Projets : développement d'un service de livraison à domicile et commande via internet dans un rayon de 15 km (pour l'année prochaine).

Pas d'emprises subies, ni prévues.

Considère le « bio » comme de la poudre aux yeux car aujourd'hui les pesticides protègent la faune auxiliaire, l'utilisation de bouillie bordelaise laisse de forts résidus en cuivre... et les méthodes culturales ne lui plaisent pas.

Juin :

Réalisation d'une enquête sur ce que désirent les clients, leur degré de satisfaction...

S'orientent vers un élargissement de l'offre : saucisses de lapin (déjà en vente), viande de porc, volaille à la découpe (et transfo des « restes » en bouchées à la reine par ex), tartes...

Opération de promotion par la participation au Marché de printemps de la ferme du Héron (volailles, lapins, légumes, panneau publicitaire, photographies et affichettes présentant la cueillette=.

Une porte ouverte en septembre, avec peut-être la participation de Pierrot de Lille.

Fréquentation satisfaisante ce mois.

Annexe II. E. Entretien. Transcription.

M. D. Ferme Equestre. Chereng. 6 janvier. 1h.

52 ans.

Non affilié à Bienvenue à la ferme

Uniquement club de propriétaires.

La ville est considérée ici comme un avantage. M. D. a cependant toujours recherché le contact des autres et ne s'est jamais senti « paysan ».

Historique de l'exploitation :

Installation en 77. Alors 20 ha. Travaille avec son père jusqu'en 1981. Polyculture-culture élevage : pommes de terre, endives, céréales, VL.

Après 81 : baisse céréales, pommes de terre...

Puis recul des endives avec développement du cheptel laitier et du détail (83-84).

30 ha. 15-16 ha en maïs et le reste en herbes (prairies et ray-grass)

Vente directe alors placée au cœur du fonctionnement de l'exploitation :

- Lait et produits transformés :
 - 6-7 tonnes de beurre par an (40 kg /sem.)
 - 300 l de lait /sem.
 - Fromage blanc et yaourts

Soit 230 000 l de lait / an en détail (et 45 000 l en laiterie / Nestlé). La transformation était réalisée par Mme.

- + achats-reventes légumes, pommes de terre, salades...

= Point de vente à la ferme (Mme et salarié) + tournées (1 le mercredi, 1 le samedi. Monsieur. Sur Villeneuve, mais aussi Lesquin et dans usine Seita à Hellemmes) + fournissait restaurants en crème et en beurre (4 restau dont Castellin, 1 traiteur à Tourcoing (le + acheteur)).

A partir de 1993, inquiet en l'avenir de ce détail (une mauvaise anticipation s'interroge t-il ?), commence à développer les chevaux : Un, puis deux ... Petit à petit en se concentrant sur le sérieux, l'honnêteté et grâce à la chance. De +, un site favorable, balades à proximité...Et, ont peut-être commencé au bon moment.

1997 : fin des tournées. Conserve encore un an point de vente. Poursuite développement chevaux.

2000 : arrêt du détail : tout le lait part alors en laiterie et déplacement du cheptel chez M. P.

Regroupement de type « arrêt Ballmann ». M. D. pouvait ainsi conserver ses VL tout en laissant de la place aux chevaux. Un système qui permettait de limiter les investissements.

2003 : Arrêt des VL. Lui-même les aurait conservé, mais ses enfants (environ 25 ans) n'étaient pas intéressés par vaches. Plus problème de surcharge de travail et perspective de la mise aux normes.

Revente du cheptel à M. W. (Bouvines) et à son ancienne salariée (M. W. et l'ancienne salariée de M. D. ont constitué une SCEA). Ont commencé petit à petit puis ont dû faire un choix.

Aujourd'hui, l'exploitation compte 17 ha. (16 ha partis avec les quotas, 3 ha repris) = foin et prairies attenantes pour chevaux l'été.

Un club de propriétaires = location des box et des installations (238 euros par mois). Chevaux nourris et paillés. Plus travail d'entretien et de surveillance. Nourriture achetée sauf paille et foin. Ne produisent pas escourgeons... pour chevaux car pas assez de superficie (garder terres pour cela ne valait pas le coup).

Deux manèges couverts, deux carrières, un rond- longe... (Ont commencé avec une carrière et un bâtiment dont l'agrandissement a ensuite été refusé car considéré comme commercial par la DDE).

Des moniteurs viennent travailler sur le site, mais sont indépendants.

Environ 60 chevaux. Toute clientèle. Inclus des propriétaires faisant des concours. Disposent aujourd'hui d'une certaine renommée.

N'est pas un club au sens habituel du terme, mais une ferme équestre = une ambiance plus familiale. Il faut, néanmoins, de la patience... « C'est du commerce ». Beaucoup de temps est dépensé en relations sociale : « discuter avec les gens fait partie du travail ». Beaucoup de relationnel. Il faut avoir envie du contact. Ils étaient préparés à cela grâce à la vente directe.

Ces questions de relation avec la clientèle ont conduit cependant à l'abandon de M. L. à Baisieux. Avait 5-6 chevaux en pension. A arrêté à cause des « gens » = se pose dans ce genre d'activité des problèmes de personnalité.

Le développement de la concurrence : ne l'inquiète pas.

Investissement en 11 ans : 1,2 millions de Francs.

Pour l'avenir :

Vers une création supplémentaire. Ont pensé à un cimetière pour animaux de compagnie. « Beaucoup gens sont prêts à dépenser pour leurs petites bêtes ». Beaucoup de normes, cependant, sont à respecter. Ne le feront pas car depuis un a été créé à Forest.

Ont acheté à leurs frères les bâtiments de ferme en août 2004 = vont réaliser dans habitation et dépendances des petits logements (ont pensé à 6 de 50 m² / un architecte est passé) ou chambres d'étudiants. Vont se renseigner auprès de campus vert, mais a priori resteront hors du réseau pour conserver leur liberté. Demandra de gros investissement.

Annexe II. F. Entretien. Transcription.

M. D.. Lamain. Belgique

Caractéristiques de l'agriculture de Lamain.

Orientation principale :

Piliers de l'agriculture locale : betterave et pommes de terre (la pomme de terre est plus aléatoire, mais est aussi rentable que betterave sur 10 ans) ; élevage blanc-bleu. Elevage : taurillons vendus à 20 mois. Se sont vendus à 142 FB. Aujourd'hui : 100 FB. Il y a 3 ans : 90 FB.
En Belgique, les aides sont déjà découplées.

Exploitations :

7 exploitations

- 50 ha. Polyculture. Pluriactif.
- 60 ha. Polyculture – élevage laitier
- 20 ha Polyculture. Pluriactif (jardinage)
- 70 ha. Polyculture – élevage laitier. A cheval sur la frontière. Des terres dans les deux pays. M. D.
- 90-100 ha ; Polyculture – élevage laitier et viande. F. père et fils. Gîte.

Vont en France, M. F., M. Du. et M. D.

Etat de la diversification :

Peu développée Pas de production d'endives ici (sauf un à Pecq), ni de maraîchage... : production non adaptées à vente directe.

Explications : des fermes plus grandes ici, n'est pas ici la mode + facteur limitant du coût du personnel et du travail des épouses. Par ailleurs des agriculteurs attachés à leur tranquillité.

Il existe cependant une clientèle : le gîte des F. fonctionne (il s'agit cependant d'une clientèle de « transition »).

Fiscalité :

Pas de différence d'imposition dans le cas des sous locations entre ce qui est produit en France et en Belgique. Pas de déclaration spécifique pour le cas de figure des sous locations.

SAU et emprises :

Tournai ouest III : devait initialement couvrir 368 ha.

Un secteur qui fut menacé déjà il y a 20 ans. A été épargné jusque là par la fermeture d'une briqueterie et la réutilisation des terrains de cette briqueterie.

M.O.			fonctions urbaines ou services / acti de diversif					Fonctions soc. et prof.	Evolutions récentes. Dix dernières années. Volet agricole.	Démarche qualité et agriculture durable
activités (ext ou non) des membres du foyer	Familiale. Tps plein ou partiel ? saisonnier ? tâches ?	em-ployés Tps plein ou partiel ? saisonnier ? tâches ?	vente directe.	Transformation des produits	Accueil, gardiennage, chenil, centre hippique... /Loc VTT/ Loc de salles/cueillettes ...	Autres fctions urbaines: -Trvx à façon ou trvx d'entretien pour la collectivité ou partcu -Services aux collectiv -Contrats ou chartes avec collectivités, dont approchantines...	Particip à une marque, label, logo, assoc, reseau comme les "produits à la ferme"(ARVD), Bienvenue à la ferme, accueil à la ferme, gites de France, savoir vert, vacances d'enfants à la ferme...	Particip.à une CUMA, à un reseau ..., realis communes Resp Prof, sociales	*Dispa et/ou nouvelles prod: dates et pq ? *Prod en hausse ou en baisse : pq ? *Stratégie agricole (spécialis. agrandisst et intensif / stratégie de filière/ diversif et ouverture au monde urb ...) ? Une nvelle orientation ? * Evo des tech de prod et du syst d'exploitation / Manif d'une préoccup environn dans les pratiques agricoles ? Pq ? * Evo des struct d'exploitation ? + *Evo Irrig	Engagement dans des démarches de traçabilité / contrats de qualité/ Production sous signe de qualité (labels et réseaux...)/ prod bio/ agriculture raisonnée/CAD... Depuis ?
2 ouvriers et monsieur.									Un nouveau bâtiment	
Expl	Evolutions récentes. Volet périurb et diversif.					Devenir de l'expl. Perspectives et projets				Bilan
Manif d'une préoccup environn au sens large : - tech de prod (En quoi ? trad ?) - paysagère (En quoi ? trad ?) Pq, moyens et attente ? Motiv ou incit ?	* Superf amputées ? Objet et date.pertes ? / stratégie alors dev. Bilan : Augm.: mode et objectif ? ou Stabi ou baisse: explic. * Invest. divers	Evo commercialisation. Coop ou négoç ? VD ? Contats IAA ? Vers un marché local et régional, ou national et international.	Fctions urb. *Créations ? Abandons ? Pq ? * Activités en déclin, stables ou en dévpt + pluriacti	Succession Assurée ou possible. Qui ? Non assurée, improbable, ne sait pas.	Situation foncière. Importance des zones cstruc / zones protégées Menace d'expropri (nature et localis.) Sol envisagées ? Délocalisation ?	Orientation, Prod et Syst de prod, tech de prod et invest. Des projets pour une démarche qualité, agricole raisonnée ou durable ?	Fonctions urbaines (+ recherche d'acti ext pour CA ou membres du foyer).	Stratégie d'adaptation au contexte périurbain. Résistance/accommodation/ intégration ? Engagement sur la voie de la durabilité.		
	Pas de pertes. Etait cependant menacé avec Tournai ouest à hauteur de 50 ha et aurait été exproprié des bâtiments de la ferme. Est ok avec les mises aux normes : est en litières accumulées.			Un fils						

Les betteraves :

La betterave représente une recette sûre et fut une culture intéressante jusqu'à maintenant. Pourquoi peu en France : car il y a 20 ans le désherbage de la betterave était difficile et qu'en France on développa l'endive.

Etablissement des quotas : 1986. En année classique : betteraves = 1/2 en France et 1/2 en Belgique.

Les sous locations :

Sous locations ou échanges en France auprès de 4 personnes de Camphin, Baisieux et Nomain (+ sous location en Belgique chez des agriculteurs mettant moins de betterave) :

- deux éleveurs laitiers de 50 ha (dont un pour des échanges). Pas de pommes de terre, pas de légumes, 2 ha de betteraves : motivation = n'ont pas d'assolement
- un petit endivier qui abandonne l'agriculture (20 ha).
- Un gros endivier (échanges). Nomain.

Sont tous plus jeunes que monsieur D.

Les échanges =

- 5 ha de pommes de terre (habituellement betteraves) contre 5 ha de maïs. Intérêt du Français (éleveur) : M. D. ne met pas de maïs, le Français a un plus beau maïs. Permet également à ce Français d'alléger son assolement en maïs.
- 5,3 ha de pommes de terre « contre » 10 ha d'endives. Endivier de Nomain qui sous loue les 10-5,3= 4,7 ha.

Ces deux Français sont les deux seuls à venir sur Lamain.

Sur Camphin sont également présents : W., L., F. et un autre. Sont au moins cinq. Ces exploitants mettaient surtout des pommes de terre. Motivation : sont équipés pour cette production, vont donc chercher 5-10 ou plus ha supplémentaires.

Les plus grandes distances : Ex : exploitation W. (Tournai), à 15km d'ici vers l'intérieur du pays = jusqu'à Bersée. Très grosse exploitation.

Motivations de ces sous-locations en France : Travaille en France depuis 10 ans. Exemple des voisins. Libre-circulation depuis 92 (pas de déclaration).

* 1^{ère} motivation de M. D. : agronomique. Avant ses sous locations en France, betteraves devaient revenir ts les 2,5 ans. A connu une chute de rendement de 10 T/ha. Aujourd'hui, grâce aux sous locations les rendements à l'ha se rééquilibrent entre la France et la Belgique (où terres sont moins chargées en betteraves depuis 10 ans maintenant). Une motivation valable également pour les patatiers (fatigue du sol).

* 2^{ème} motivation : M. disposait du personnel et du matériel permettant de s'occuper d'ha supplémentaires. Or, sur son secteur de Lamain pas de terres rendues disponibles depuis 1990 (sauf 15 ha) et pas avant 10 ans.

N'a pas réalisé de reprises en France. A cependant été sur le point d'en réaliser une.

Periurbain / rural :

Se considère, malgré les récentes menaces d'expropriation, comme rural. N'est pas en contact avec le front urbain.

ANNEXE III.
EXPLOITATIONS, S.A.U., PRODUCTIONS
par communes.

Annexe III. A.

Exploitations et S.A.U. par communes.

Les « Huit communes » (périphérie Nord de Lens).

	Annay	Bénifontaine	Hulluch	Loison	Meurchin	Pont-à-V.	Vendin	Wingles	Total	Moyenne
Exploitations 1979	10	7	20	5	9	4	17	5	77	
Exploitations 1988	9	9	16	5	7	3	13	6	68	
Exploitations 2000	5	3	5	0	5	1	5	1	25	
SAU totale des exploitations 1979	318	151	479	45	246	105	308	106	1758	22,83
SAU totale des exploitations 1988	325	165	410	40	312	105	313	98	1768	26,00
SAU totale des exploitations 2000	365	173	360		325	30	340		1593	63,72

Sources : RGA - Enquêtes communales 1998-2005.

Communes de la périphérie Sud-Est de Lille

	Anstaing	Bouvines	Chereng	Cobrieux	Cysoing	Forest	Gruson	Hem	Louvil	Sailly les L	Saighin en M	Tressin	Vill. d'A	Willem	Total	Moyenne
Exploitations 1979	7	11	10	11	23	8	11	21	8	10	25	8	33	22	208	
Exploitations 1988	6	9	8	11	20	10	9	14	7	9	21	7	29	17	177	
Exploitations 2000	2	8	7	7	8	7	5	9	6	7	16	4	13	12	111	
SAU totale des exploitations 1979	154	308	250	220	437	176	264	462	160	200	550	272	495	396	4344	20,88
SAU totale des exploitations 1988	149	288	287	242	460	200	256	322	175	225	609	133	522	357	4225	23,87
SAU totale des exploitations 2000	75	336	217	231	200	231	130	184	210	270	720	250	286	345	3685	33,20

Sources : RGA - Enquêtes communales 1998-2005.

Annexe III. B.

Principales productions agricoles (superficies et cheptels) par communes.
Les « Huit communes ».

	Annay	Bénéfontaine	Hulluch	Loison	Meurchin	Pont-à-V.	Vendin	Wingles	Total
Blé tendre 1979 (ha)	97	54	156		85	41	112	39	584
Blé tendre 1988 (ha)	108	62	157	11	116	46	118	44	662
Blé tendre 2000 (ha)	135	73	195	0	148	22	137	0	710
Pommes de terre de conserv. 1979 (ha)	14	7	32		48	6	8	6	121
Pommes de terre de conserv. 1988 (ha)	11	10	36		70	4	7		138
Pommes de terre de conserv. 2000 (ha)	6	10	33	0	63	5	7	0	124
Légumes frais 1979 (ha)		9	42	0		18	54		123
Légumes frais 1988 (ha)	13	14	28	0	24	13	25		117
Légumes frais 2000 (ha)	4	0	4	0	29	0	0	0	37
Betteraves sucrières 1979 (ha)	62	14	41	0		14	42	16	189
Betteraves sucrières 1988 (ha)	57	10	36	0		13	35		151
Betteraves sucrières 2000 (ha)	47	9	35	0	20	3	28	0	142
Bovins 1979	112	54	170	23	20	40	114		533
Bovins 1988	88		46		0	31	109		274
Bovins 2000	0	40	0	0	0	0	31	0	71
Vaches laitières 1979	53		47				66		166
Vaches laitières 1988	40				0	0	72	0	112
Vaches laitières 2000	0	7	0	0	0	0	25	0	32
Porcins 1979	826	84	713	0	0		261		1884
Porcins 1988	1888	0	314	0	0	0	74	0	2276
Porcins 2000	0	0	150	0	0	0	0	0	150

Sources : RGA - Enquêtes communales 1998-2005.

Annexe III. C.

Principales productions agricoles (superficies et cheptels) par communes. Périphérie Sud-Est de Lille.

	Anstaing	Bouvines	Chereng	Cobrieux	Cysoing	Forest	Gruson	Hem	Louvil	Sailly les L.	Sainghin en M	Tressin	Villeneuve d'A	Willem	Total
Blé tendre 1979 (ha)	53	35	74	41	109	47	100	134	45	86	184	81	146	121	1256
Blé tendre 1988 (ha)	39	100	75	49	102	38	93	99	48	79	202	35	173	105	1237
Blé tendre 2000 (ha)	40	85	38	44	56	64	66	33	54	94	254	94	91	90	1103
Pommes de terre de conserv. 1979 (ha)	11	11	21	6	17	7	14	41	12	27	44	20	31	34	296
Pommes de terre de conserv. 1988 (ha)		2	12	1	12	6	4	28	6	32	23		23	16	165
Pommes de terre de conserv. 2000 (ha)	0	30	16	4	2	6	5	26	10	41	38	10	17	42	247
Légumes frais 1979 (ha)	9	39	18	16	43	25	60	14	21	13	54	28	58	38	436
Légumes frais 1988 (ha)	9	68	23	35	52	26	43	20	34	28	116	24	81	47	606
Légumes frais 2000 (ha)	0	103	11	7	11	7	23	20	53	17	135	23	73	29	512
Betteraves sucrières 1979 (ha)	25	25	13	0	27	7	17	16		22	42	35	34	23	286
Betteraves sucrières 1988 (ha)	23	24	18	0	25	9	17	9	4	30	52		54	19	284
Betteraves sucrières 2000 (ha)	16	27	16		14	9	15	7	5	29	57	36	15	41	287
Bovins 1979	117	298	324	334	514	339	206	473	153	155	563	182	410	407	4475
Bovins 1988	55	236	389	298	456	366	124	360	99	199	610		246	322	3760
Bovins 2000	9	233	388	237	484	532		113	118	180	335	80	40	171	2920
Vaches laitières 1979	42	67	71	144	121	88	41	253	59	79	156	57	153	90	1421
Vaches laitières 1988			47	135	57		0	148	47	108	123		85	74	824
Vaches laitières 2000	0			129		0	0	69		105	62	45	25	41	476
Porcins 1979	91	307	15	0	50	0	0	175	63	26	421		58	192	1398
Porcins 1988		0		0			0		34	0		0			34
Porcins 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : RGA - Enquêtes communales 1998-2005.

ANNEXE IV.

PARCS DE LA DEÛLE et du VAL DE MARQUE.
Chartes, fonds d'aide, grille d'agrément.

Annexe IV. A.

Aménagements paysagers des exploitations agricoles en activité situées dans les communes de l'Espace Naturel Métropolitain

Charte et Fonds d'aide

1. Origine de la charte

Elle constitue la poursuite des actions de sensibilisation menées auparavant par le syndicat mixte du Parc de la Deûle en partenariat avec la Chambre d'agriculture. A destination des agriculteurs, des voyages d'études avaient été organisés, de même que des sessions de formation axées principalement sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et les activités de diversification de l'agriculture. Plusieurs projets d'insertion paysagère ont ainsi pu être formalisés sur le territoire du Parc de la Deûle.

Il s'agit aujourd'hui de relancer cette dynamique et d'adapter cette démarche à l'ensemble des communes membres du nouveau syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain.

2. Objectifs de la charte

- Elle vise à accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en œuvre de la charte paysagère de l'Espace Naturel Métropolitain, dans le respect des identités territoriales. Cette charte paysagère s'appuie sur celle du Parc de la Deûle.
- Elle vise à maintenir et développer les espèces végétales régionales et la biodiversité.
- Elle doit contribuer à embellir les exploitations agricoles en activité et à améliorer le cadre de vie des agriculteurs.
- Elle doit rendre le milieu périurbain plus attractif et favoriser le développement de certaines activités de diversifications et d'ouverture au public (accueil à la ferme, vente directe, etc.).

3. Périmètre d'intervention

L'exploitation agricole accompagnée doit être située dans une commune adhérente du territoire de l'Espace Naturel Métropolitain concerné (Val de Lys – Basse Deûle / Parc de la Deûle – Périsieux / Canal de Roubaix – Marque urbaine / Chaîne des lacs – Val de Marque) ou une commune associée concernée par les territoires de projet. Ce périmètre pourra être amendé par le conseil syndical lors de l'adhésion de nouvelles communes. Chaque dossier fera l'objet d'un accord formel, préalable, du conseil syndical.

4. Bénéficiaires

- Le fonds d'aide aux aménagements paysagers s'adresse aux différents sites de production des exploitations agricoles en activité situés dans les communes de l'Espace Naturel Métropolitain. Dans le cas d'un changement d'exploitant (succession, reprise...), la continuité de l'action d'amélioration paysagère devra être assurée. L'accompagnement financier et technique pourra être réexaminé.
- Une priorité sera donnée aux agriculteurs ayant suivi une démarche collective : formation, conseil collectif en aménagement paysager...
- Une attention particulière sera apportée aux projets de diversification, d'ouverture au public, de mise en conformité, de modernisation de bâtiments d'élevage, etc. A la condition de s'inscrire dans un projet global d'intégration et d'amélioration paysagère, la restauration de mares, la création de vergers seront également suivies.

- Les opérations subventionnées par le syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain doivent s'intégrer dans sa charte d'aménagement paysager avec d'éventuelles adaptations territoriales.
- Les demandes d'aides aux aménagements paysagers devront intégrer une part de plantations.

5. Montant de l'accompagnement financier

Il intervient à hauteur de 80% TTC du coût de l'opération. Cette participation est plafonnée à 2000 € TTC par dossier, renouvelable deux fois (une délibération du syndicat mixte sera nécessaire à chaque renouvellement), dans la limite de 5 ans à partir du début de l'opération. Le montant pourra être actualisé au bout de 2 ans, un avenant à la convention étant rédigé.

Le coût de l'opération comprend les matériaux, les plants définis dans la charte paysagère et l'utilisation de matériel spécifique.

Il ne prend pas en compte le coût de la main d'œuvre. Le temps consacré à la conception paysagiste n'entre pas dans le montant de l'aide.

Le montant est apprécié dossier par dossier par le conseil syndical après avis du comité technique. Le syndicat mixte définira chaque année dans son budget primitif le montant de la dotation annuelle. Il validera les dossiers dans la limite des crédits votés chaque année.

6. Dossier de demande

- préciser les objectifs de réhabilitation ou de plantation (intégration des bâtiments, brise vent, etc.), de créations de vergers, de restauration de mares.
- joindre au dossier une ou deux photos de chaque lieu où seront faits ces aménagements.
- faire un plan-masse de l'exploitation en y localisant les aménagements à restaurer ou à faire.
- présenter un schéma précis des plantations et des divers aménagements : préciser les essences retenues, les quantités et les distances linéaires.
- dans le cas où les aménagements portent sur des terrains en location, joindre une autorisation du propriétaire. Dans le cas où l'agriculteur est propriétaire des terrains sur lesquels portent les aménagements, joindre une attestation sur l'honneur.
- présenter un devis estimatif comprenant un récapitulatif des matériaux, arbres ou arbustes choisis et leur coût (sans la main d'œuvre).

7. Instruction du dossier

- la demande de subvention, le dossier technique et un RIB sont à adresser à Monsieur le Président du syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain.
- le dossier sera examiné par un comité technique spécifique, composé au moins d'un représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, d'un représentant de la Chambre d'agriculture, d'experts extérieurs sollicités par le syndicat mixte et placé sous l'autorité du Vice-Président délégué au monde agricole. Ce comité émettra un avis avant que le dossier ne soit soumis au conseil syndical. L'attribution dépendra à la fois de la qualité du dossier présenté et des fonds

disponibles. L'agriculteur pourra commencer ses travaux à partir du moment où il recevra un avis favorable.

- l'agriculteur signera une convention avec le syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain.
- la bonne réalisation de l'opération financière sera contrôlée par un cadre du syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain.

8. Financement

Le syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain versera 50% du coût de l'opération dès acceptation du dossier par le conseil syndical et présentation d'un devis estimatif. Le solde sera versé à l'appui de la facture définitive et de l'attestation de réalisation produite par le syndicat mixte.

9. Engagement des agriculteurs

L'agriculteur s'engage à réaliser les travaux de plantations et d'aménagements dans un délai d'un an maximum après autorisation de réalisation par le syndicat mixte. Il s'engage à assurer l'entretien des aménagements et des plantations pendant une durée minimum de 5 années.

En cas de non réalisation des opérations, le syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain émettra un titre de recettes pour un montant équivalent au versement.

10. Opérations finançables

(Cf. la charte paysagère de l'Espace Naturel Métropolitain avec d'éventuelles adaptations territoriales)

- les plantations
(Cf. liste des essences dans la charte paysagère)

Le syndicat mixte financera les essences présentes dans la charte paysagère. Pourront être financées les plantations situées aux abords de ferme et directement liées à l'exploitation, sur un circuit pédagogique ou permettant la création d'un réseau de haies.

- les éléments identifiants l'Espace Naturel Métropolitain (Cf. charte générale)

En dehors des plantations, et sous réserve de la cohérence et de la pertinence du projet, le syndicat mixte pourra financer, sur des terrains aux abords des fermes et directement liés à l'exploitation, les éléments définis dans la charte paysagère tel que :

- les clôtures proches du siège d'exploitation.
- Les éléments structurants les clôtures : lisses en bois et poteaux définis dans la charte paysagère.
- Portiques.
- Bornes et barrières.
- Glissières en bois.
- Fossés végétalisés ou plantes aquatiques régionales.
Objectif : protection des cultures vis-à-vis du public
Condition : surface agricole attenante à un chemin touristique
- Le réaménagement de mares (conditions de réalisation écologique).
- La création de vergers.

Annexe IV. B.

CHARTRE DU CIRCUIT DE FERMES DU PARC DE LA DEÛLE

Faire connaître et valoriser les activités d'accueil

1 –PREAMBULE

Depuis plusieurs années, le syndicat mixte du Parc de la Deûle et la Chambre d'agriculture ont collaboré pour élaborer avec les agriculteurs de ce territoire des actions permettant de faire connaître et de valoriser la diversité de cette agriculture périurbaine.

Ces expériences intéressent le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole (qui a pris la suite du syndicat mixte du Parc de la Deûle en octobre 2002) qui entend en tirer les enseignements et les adapter à l'ensemble des communes membres de son conseil.

Dans le cadre de « Lille 2004, capitale européenne de la culture », plusieurs agriculteurs vont collaborer à une opération d'Articulture (Land Art). Conciliant culture et agriculture, cette opération de communication pourra constituer un point de départ au lancement d'un circuit de fermes, sur le territoire du Parc de la Deûle, développant des activités d'accueil sur ce territoire.

Il est important que les agriculteurs trouvent leur place et bénéficient à terme de l'augmentation de la fréquentation de personnes venues se divertir dans les sites gérés par l'Espace Naturel et qui sont souvent considérés comme des poumons verts de la Métropole Lilloise.

Pour la Chambre d'agriculture et la profession agricole, il est nécessaire de maintenir une agriculture viable et qui se renouvelle, malgré les contraintes liées à la proximité de la ville. Travailler sur la reconnaissance de cette activité implantée aux portes de la ville, c'est monter des actions en partenariat avec le Syndicat Mixte pour saisir et valoriser des opportunités et intervenir pour minimiser certaines contraintes.

Parmi les actions de sensibilisation menées, hier, en partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le Parc de la Deûle, on peut citer, des voyages d'étude, la mise en place de formation axées principalement sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et les activités de diversification de l'agriculture. Ce travail débouche sur des intégrations paysagères d'exploitation agricole, une manifestation d'Articulture et la mise en place de ce circuit de fermes.

Le Parc n'avait pas souhaité créer sa propre marque compte tenu de son aire géographique limitée. En concertation avec la Chambre d'agriculture, il a été décidé de s'appuyer sur des réseaux ou des démarches de qualité existants et professionnels.

Cette orientation a été reprise par le nouveau syndicat Espace Naturel Lille Métropole. Il s'agit d'une démarche à mener territoire par territoire, le Parc de la Deûle est le premier territoire concerné.

A travers cette charte, l'Espace Naturel Lille Métropole apporte un plus pour les agriculteurs en terme de promotion et communication autour de projets de territoire.

De même, la Chambre d'Agriculture met des compétences à disposition des agriculteurs et du territoire (constitution de groupes d'agriculteurs, animation, conseils, etc...)

Enfin, les réseaux ou porteurs de la démarche de qualité sont les garants de la démarche qualité auprès des agriculteurs et un appui technique en ce sens.

II – OBJECTIFS

C'est dans cette démarche que s'inscrit la mise en place de ce circuit de fermes. Il vise à :

- développer et valoriser la qualité des produits, du site, des savoir-faire et de l'accueil sur les fermes du territoire concerné.
- offrir aux consommateurs une gamme de produits et des savoir-faire diversifiés et bien identifiés.
- créer une synergie en jouant sur les complémentarités entre les membres du circuit pour mailler ce territoire de démarches qualitatives.
- valoriser ces activités d'accueil par des opérations d'animation, de promotion et de communication grand public grâce à une identité visuelle qui sera fournie par l'Espace Naturel. Le logo de la Chambre d'Agriculture sera repris sur les documents de promotion (support papier).

III - QUALITE DES MEMBRES DU CIRCUIT :

- l'exploitation doit être située dans une commune du territoire de l'Espace Naturel Lille Métropole concerné ou une commune associée (*Annexe 1 : liste des communes*).
- l'exploitant agricole ou un membre de sa famille impliqué dans l'activité de l'exploitation ou le gérant, si l'exploitation est sous forme sociétaire, devra suivre une formation « création du circuit de fermes », pour comprendre et apprécier l'état d'esprit de la démarche « réseau » et valoriser sa spécificité sur un territoire donné.
- l'exploitation doit adhérer à un réseau professionnel ou à une démarche de qualité, reconnus par la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA). Il doit être en rapport avec l'activité proposée dans le cadre du circuit de fermes (*Annexe 2 : liste de ces réseaux et démarches de qualité*).
- l'exploitation agricole doit remplir les conditions d'affiliation au régime social agricole définies par l'article 722 - 1 du Code Rural, sans toutefois y être obligatoirement rattachée (ferme de réinsertion) ; avoir une exploitation professionnelle d'au moins une 1/2 SMI (Surface Minimum d'Installation) ou équivalent ; un justificatif de la consistance d'exploitation devra être fourni.

IV – CRITERES D'ADHESION A LA CHARTE

Ils sont de trois ordres :

A - *L'accueil de la clientèle*

- l'accueil doit être simple, naturel et chaleureux

- les activités d'accueil et de vente sont assurées par l'exploitant agricole, par un membre de sa famille ou du personnel salarié. Les fonctions d'accueil et de vente ne peuvent être délégués totalement et uniquement au personnel salarié.

- l'exploitant a le souci de satisfaire la curiosité de sa clientèle en matière d'informations sur les produits ou prestations proposés et les animations proposées par le Parc, par le dialogue et la mise à disposition de documents. Il donnera des informations sur le circuit de fermes dont il fait parti.

- le local de vente ou celui destiné à une prestation d'accueil sera situé sur l'exploitation ou à proximité immédiate ou en lien avec le lieu de production de l'exploitation.

B – La qualité des produits ou des prestations :

- ils doivent respecter la réglementation en vigueur.

- avoir une qualité reconnue par l'adhésion à un réseau professionnel ou une démarche de qualité validée par la CDOA.

- l'origine des produits vendus doit être clairement identifiée (affichage,...) et au minimum 1/3 des produits doit être issu de l'exploitation (valeur du chiffre d'affaire, en volume et en linéaire de rayonnage). Pour l'approvisionnement des autres produits, une priorité sera donnée aux exploitations agricoles de l'arrondissement de Lille, engagées également dans des réseaux ou démarche de qualité. L'ensemble des produits mis en vente doit être au moins de la qualité pour laquelle la ferme est reconnue dans le réseau.

C – la qualité des abords et l'accessibilité

- les abords de l'exploitation devront être propres et rangés pour qu'ils restent accueillants. On veillera à une mise en valeur du patrimoine architectural ancien.

- il est recommandé de faire une intégration paysagère des bâtiments agricoles pour mettre en valeur l'exploitation et le lieu d'accueil. Une formation pourra être mise en place par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec l'Espace Naturel Lille Métropole. Ce dernier a prévu de favoriser cette démarche (création d'un fonds d'aide aux aménagements paysagers, mise à disposition d'un paysagiste pour établir un programme d'actions).

- il est important de veiller à une bonne accessibilité par la signalétique, le stationnement, ...

V – APPARTENANCE AU CIRCUIT ET IDENTITE VISUELLE

L'agriculteur qui répond aux règles de la présente charte et ayant eu un avis favorable du comité de gestion ou d'agrément pourra bénéficier d'outils de signalétique, de promotion et de communication mis à sa disposition gratuitement par l'Espace Naturel.

Ceux-ci viendront en plus de ceux dont il dispose provenant des réseaux ou démarche de qualité auxquels il adhère. Il conviendra de veiller à une bonne lisibilité de l'ensemble. L'adhérent peut apposer « l'identité visuelle du circuit » sur ses supports de promotion dans le respect de la charte graphique et conformément aux prescriptions du comité de gestion.

L'adhérent accepte que son activité d'accueil soit citée et fasse l'objet de toutes opérations de promotion engagées collectivement par le comité de gestion.

L'attribution de l'agrément, est strictement personnelle et n'est donc pas cessible à un tiers ou transmissible à un successeur. Elle ne constitue pas un élément de fonds de commerce, et ne peut faire l'objet ni de cession, ni de gage, ni d'aucune mesure forcée, selon les termes de la loi du 31 décembre 1964.

Les outils de promotion et de communication :

L'adhésion au circuit donne droit à :

- 2 flèches de pré-signalisation, intégrées au fléchage du circuit de fermes. Elles seront installées par l'équipe technique de l'Espace Naturel, après avis et avec l'aide des membres du circuit et dans le respect de la réglementation en vigueur et avec toutes les autorisations nécessaires. L'inauguration du circuit devra intervenir pour la mi-juin 2004 au plus tard.

- une enseigne, comportant la référence aux réseaux ou démarches de qualité auxquels l'exploitation adhère.

- la création d'un dépliant pour promouvoir les activités d'accueil des fermes du circuit.

Ces outils de communication restent la propriété de l'Espace Naturel Lille Métropole, qui pourra les reprendre si l'agriculteur perd son agrément. Dans ce cas, il ne sera plus autorisé à faire référence au visuel de cette opération.

Tous les supports de communication supplémentaires seront à la charge de l'agriculteur.

Sur demande, un appui à la conception de documents de promotion de ce circuit (tract, affiches,...) pourra être apporté aux membres du circuit par l'Espace Naturel en liaison avec la Chambre d'agriculture. Il faudra veiller à préserver une certaine unité et une bonne lisibilité des outils de promotion.

VI – CONTROLE ET SUIVI

A – Rappels des obligations de l'agriculteur

L'agriculteur adhérent au « Circuit de fermes du Parc de la Deûle » ou à tout autre circuit mis en place dans le cadre de cette collaboration entre la Chambre d'Agriculture et l'Espace Naturel Lille Métropole, s'engage à :

1. Se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur (notamment d'ordre fiscal, social, sanitaire, concurrence, sécurité, définition et qualité des produits, étiquetage, présentation, ...)
2. Se conformer aux règles établies par le réseau ou la démarche de qualité auquel il appartient.
3. Se conformer à l'esprit et respecter les critères d'adhésion de la présente charte.
4. Respecter les règles de l'utilisation de l'identité visuelle du circuit.
5. Faire état de tout changement de situation, dans les plus brefs délais, au comité de gestion de la charte, notamment en cas d'arrêt d'adhésion au réseau ou démarche de qualité, de cessation ou cession d'activité, ...
6. Autoriser toute personne mandatée par le comité de gestion à procéder de manière permanente et inopinée aux contrôles du respect de la présente charte et des règles qui en découlent. Le coût sera pris en charge par l'Espace Naturel Lille Métropole.
7. Participer à l'assemblée générale annuelle du circuit.

Elle permettra :

- de définir la ou les opérations de promotion organisées lors de l'année à venir
- d'informer les membres du circuit des évolutions des activités d'accueil sur les exploitations (ex : nouveaux produits, l'appartenance à un nouveau réseau ou démarche de qualité, ...)
- d'accueillir le cas échéant les nouveaux adhérents. Un exploitant tourné vers la vente directe enverra à la Chambre d'agriculture, préalablement à cette réunion, la liste des produits issus de l'exploitation et l'origine des autres produits (achat-revente)

En cas de non respect des engagements pris, le comité de gestion ou d'agrément de la charte peut exclure l'exploitation du circuit.

B – Contrôle des dispositions spécifiques à la charte

L'Espace Naturel Lille Métropole et la Chambre d'agriculture, veillent au respect de la charte par un contrôle régulier par le comité de gestion. L'Espace Naturel maintient ou retire l'autorisation d'usage des supports visuels.

1- Comité de gestion ou d'agrément

Le comité est composé des membres suivants à titre délibératif :

- deux représentants de l'administration du territoire concerné de l'Espace Naturel Lille Métropole
- deux représentants de la Chambre d'Agriculture (membre-élu ou responsable désigné par elle)
- un représentant d'une structure touristique ou de la consommation

Le comité peut associer un représentant des membres du réseau mais extérieur au territoire concerné, des experts et d'autres partenaires à titre consultatif.

L'agriculteur impliqué dans la démarche doit, en outre accepter tout contrôle inopiné du comité ou de ses représentants dûment mandatés.

2 - Agrément

Toute personne souhaitant adhérer au circuit doit s'adresser au syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole ou à la Chambre d'agriculture pour recevoir la charte et ainsi connaître les règles d'adhésion.

Elle devra envoyer un dossier de candidature au comité de gestion à l'adresse suivante :
Chambre d'agriculture – service juridique et d'aménagement du territoire
140 Bd de la Liberté – 59013 Lille cedex

Le dossier comportera :

- une lettre précisant l'objet de la demande et la motivation
- un dossier technique précisant l'activité d'accueil proposée (vente directe, hébergement, activités pédagogiques, ...) et justifier du respect des éléments de la présente charte ou les démarches en cours.

L'agriculteur peut se rapprocher des services de la Chambre d'Agriculture pour tout sujet qui la concerne et approfondir certains points, si nécessaire.

Après étude du dossier de candidature et visite de l'exploitation, le comité de gestion donne son avis (accepté – en cours d'agrément, s'il y a des points à améliorer ou des démarches en cours – refusé).

Ce n'est qu'après avis favorable du comité de gestion, que l'agriculteur s'engage, par la signature de la charte, à respecter les engagements pris et les obligations, qui incombent au circuit.

Après la mise en place du circuit de fermes pour juin 2004, toute nouvelle candidature, sera présentée aux membres du circuit pour avis, lors de l'assemblée générale annuelle. Cette démarche sera préalable au passage du comité de gestion ou d'agrément.

3 - Radiation

En cas de non respect des dispositions de la charte ou de comportement susceptible de nuire à l'image du circuit, un avertissement est adressé à l'intéressé, par le comité de gestion de la charte, pour lui demander de remédier aux dysfonctionnements dans les meilleurs délais.

Si aucun changement n'est apporté dans les trois mois, la convention sera résiliée de plein droit, avec la possibilité d'effet immédiat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le comité de gestion peut aussi décider de retirer l'agrément immédiatement en cas de graves manquements aux engagements pris ou après deux avertissements non suivis d'effets par l'agriculteur.

Si le comité décide de retirer le droit d'usage du visuel du circuit, l'agriculteur devra rendre l'ensemble des supports visuels du circuit et ne sera plus autorisé à utiliser le graphisme sur des outils qui lui sont personnels et à faire référence ultérieure au circuit pour son exploitation.

VII – ENGAGEMENT

M

Adresse

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et en acceptant librement les termes.

La signature de la charte implique l'obligation de la respecter et d'être en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

En cas de retrait de l'agrément, le présent engagement sera considéré comme nul.

Le

Signature de l'agriculteur
(précédé de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »)

Signature du représentant légal du
syndicat mixte Espace Naturel Lille
Métropole

Signature du représentant légal
de la Chambre d'agriculture du Nord

Annexe IV. C.

GRILLE D'AGREMENT ET DE CONTRÔLE
« Circuit de fermes du Parc de la Deûle »

Nom de la ferme :

Nom des exploitants :
(forme juridique)

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : fax : E mail :

Date de passage de la visite du comité de gestion ou d'agrément :

Nom(s) du(des) personnes(s) ayant procédé à la visite d'agrément :
.....
.....

Remarques :

Pour obtenir l'agrément, il faut impérativement répondre aux critères obligatoires et avoir une note minimale également à 90 pour l'ensemble des critères et de 30 par catégories de critères.

AUTRES CRITERES
Nécessitant une note minimale

	Note maximale	Note obtenue
A . LOCAL D'ACCUEIL ET QUALITE DES ABORDS		
1. Qualité du local, propreté et rangement des abords	20	
2. Aménagement paysager et fleurissement	15	
3. Aménagement interne	15	

Total obtenu	50	
B . QUALITE DE L'ACCUEIL :		
4. Amabilité et sens de l'accueil de la personne qui pratique cette activité	20	
5. Disponibilité et sens de la communication de la Personne qui assure l'accueil	10	
6. Connaissance des activités proposées par les autres Membres du circuit	10	
7 Capacité d'information sur les produits ou Prestations proposées et sur les activités proposées par le parc de la Deûle	10	

Total obtenu	50	
C . LES PRODUITS OU PRESTATIONS		
7 Identification au réseau ou à la démarche de Qualité	20	
8 Présentation des produits et prestations (les prix, jour et heure d'ouverture et de fermeture, origine)	20	
9 Respect de la tradition régionale et l'authenticité Originalité et créativité	10	

Total obtenu	50	

EN CONCLUSION :

	Note maximale	Note minimale et éliminatoire	Note obtenue
A. Local d'accueil et qualité des abords	50	>30	
B. Qualité de l'accueil	50	>30	
C. Produits ou prestations	50	>30	
TOTAL	150	>90	

L'agrément ne peut être accordé que si la note est au moins égale à 90 points et dépasse la notation minimale éliminatoire de 30 .

RESULTATS :

- avis favorable

- avis réservé (en cours d'agrément)
préciser les améliorations à apporter :

- avis défavorable motivé.

ANNEXE V.









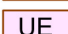

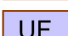








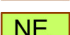
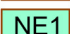
LEGENDE du P.LU.
Lille Métropole Communauté Urbaine.

Annexe V.





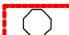
Légende du P.L.U. Lille Métropole Communauté Urbaine.

(Approuvé le 8 octobre 2004)



DESTINATION DES SOLS

 ZONE URBAINE MIXTE A CARACTERE CENTRAL ET A DOMINANTE D'HABITAT	 ZONE DES RIVES DE LA HAUTE DEULE
 ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE ELEEVE ET A DOMINANTE D'HABITAT	 ZONE D'EQUIPEMENTS UNIVERSITAIRES ET D'ACTIVITES SCIENTIFIQUES
 ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE MOYENNE A DOMINANTE D'HABITAT, ASSURANT LA TRANSITION ENTRE LES QUARTIERS CENTRAUX ET LES QUARTIERS DE FAIBLE DENSITE	 ZONE DE LA CITADELLE DE LILLE
 ZONE URBAINE DE FAIBLE DENSITE A URBANISATION MODERE A DOMINANTE D'HABITAT	 ZONE D'AEROPORT OU D'AERODROME
 ZONE D'ACTIVITES PERIPHERIQUE	 ZONE NATURELLE A URBANISER CONSTRUCTIBLE
 ZONE D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE A MAINTENIR, PRIVILEGIER ET RENFORCER	 ZONE NATURELLE A URBANISER DIFFEREE
 ZONE D'ACTIVITES DIVERSIFIEES : BUREAUX-COMMERCE-SERVICES	 ZONE AGRICOLE
 ZONE A DOMINANTE COMMERCIALE	 ZONE DE PARC URBAIN
 ZONES D'EURALILLE [UL1:EURALILLE / UL2:EURALILLE 2]	 ZONE NATURELLE POUVANT ACCUEILLIR DES CONSTRUCTIONS RESPECTANT LA PRESERVATION DES SITES ET DES PAYSAGES
 ZONE DE LA HAUTE BORNE	 ZONE NATURELLE DE PROTECTION DES MILIEUX ECOLOGIQUEMENT SENSIBLES
	 ZONE DE VULNERABILITE TOTALE DES CHAMPS CAPTANTS

EMPLACEMENTS RESERVES

 RESERVES D'INFRASTRUCTURE	 EMLACEMENT RESERVE POUR DU LOGEMENT [E.R.L.]	 PERIMETRE D'ATTENTE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT
 RESERVES DE SUPERSTRUCTURE	 SERVITUDE DE PROJET D'EQUIPEMENT PUBLIC	

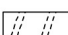

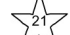
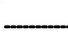
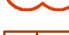
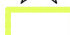










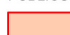






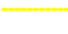





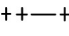


PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

 ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER OU A CREER	 JARDINS FAMILIAUX	 PRESCRIPTION SPECIALE ARCHITECTURALE
 ESPACES BOISES SECTEUR DE PARC	 PROTECTION TERRAINS CULTIVES EN ZONE URBAINE	 DISCIPLINES ARCHITECTURALES
 FORTE QUALITE PAYSAGERE DES SECTEURS RESERVES PRINCIPALEMENT A L'EXPLOITATION AGRICOLE	 PROTECTION DES CHAMPS CAPTANTS [E2, E3.1, E3.2]	 SECTEURS D'INTERET PAYSAGER

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

 SITES "SEVESO" PROTEGES AU TITRE D'UN P.I.G.	 INSTALLATIONS CLASSEES [PERIMETRE AUTOUR DES INSTALLATIONS A RISQUE]
 SITES POLLUES	 SECTEURS A RISQUES D'INONDATIONS

PRESCRIPTIONS DIVERSES

 PRESCRIPTION SPECIALE DE VOIRIE	 PERIMETRE DE VALORISATION DES STATIONS D'AXES LOURDS DE TRANSPORT COLLECTIF	 PLAFOND DE HAUTEUR SPECIFIQUE
 MARGE DE RECU	 EMPRISE FERROVIAIRE	 SECTEUR A VOCATION DOMINANTE DE PARC [EURALILLE]
 ALIGNEMENT OBLIGATOIRE [X% = ALIGNEMENT SUR X% DU LINEAIRE CONSTRUIT]	 SECTEURS DE LINEAIRES COMMERCIAUX	 SECTEUR A CARACTERE PAYSAGER [EURALILLE 2]
 LIMITE DE CONSTRUCTIBILITE	 COULOIR HAUTE TENSION	 SECTEUR D'ESPACE LIBRE [HAUTE BORNE]
 BCP1 [RIVES DE LA HAUTE DEULE]	 CONDUITE D'EAU FUTURE	LOCALISATION PROJETEE DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET D'INTERET GENERAL
 BCP2 [RIVES DE LA HAUTE DEULE]	 CHEMINEMENT PIETON EXISTANT OU A CREER	 ESPACES PUBLICS [TRACE SUSCEPTIBLE D'AJUSTEMENT]
 ORIENTATION DES CONSTRUCTIONS	 PROLONGEMENT DE VOIES OU ACCES [VOIE PRINCIPALE, VOIE DE DESSERTE, CHEMINEMENT PIETON ...]	 VOIRIE OPTIONNELLE
 CONTINUTE BATIE	 PERSPECTIVE A ORGANISER	 ESPACES VERTS
 ANGLE DE DEPART DES CONSTRUCTIONS	 BATIMENTS A CONSERVER	 AUTRES EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL
 CLOTURE IMPOSEE	 LIMITE COMMUNALE	
 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES [IENA RACINE]	 LIMITE PARCELLAIRE	
 EMPRISES BATIES		
 VOIES D'EAU [RIVIERES, CANAUX, PLANS D'EAU ...]		

LES DYNAMIQUES AGRICOLES DANS LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS. DIVERSIFICATION ET STRATEGIES D'ADAPTATION DES AGRICULTURES. LES CAS DES PERIPHERIES SUD-EST DE LILLE ET NORD DE LENS.

Résumé. L'agriculture des espaces périurbains est doublement contrainte (libéralisation économique accrue et effets de la proximité urbaine). Les contextes généraux et locaux lui offrent néanmoins l'opportunité de s'investir dans un renouvellement de ses fonctions (contextes de la durabilité et des programmes agriurbains). La question de l'engagement des exploitations dans le processus de « transition agricole » par la voie de la diversification, notamment par les services, et dans une perspective d'ancrage au territoire de la ville, constitue ainsi notre principale entrée.

La typologie des trajectoires et stratégies d'adaptation établie en fonction des dynamiques des systèmes de production et de revenu et de l'intensité des relations de l'agriculture à la ville, distingue des trajectoires « d'occultation », de « spécialisation », d'« engagement dans une logique d'ouverture aux demandes citoyennes », de « conversion ». La territorialisation de l'agriculture, son inscription dans le territoire de la ville n'est pas la seule voie choisie d'adaptation aux contextes généraux et locaux. La diversification par les services n'est pas non plus la seule stratégie d'adaptation à la ville.

La typologie des espaces agricoles souligne que la transition agricole s'opère très inégalement d'une agglomération à une autre et au sein d'une même périphérie urbaine. Les communes de la périphérie Nord de Lens et les cas belges envisagés sont très majoritairement caractérisés par une déterritorialisation des systèmes de production et de revenu. Les trajectoires observées ont été motivées, d'une part par le délitement d'un « modèle agricole minier », d'autre part par la « nécessité » d'assumer de volumineux quotas betteraviers. En revanche, les communes de Loos-en-Gohelle et de la périphérie lilloise sont caractérisées par des dynamiques d'appropriation de l'espace urbain par l'agriculture. A ces dynamiques contribue, au sein de l'espace lillois étudié, la valorisation des discontinuités introduites par la proximité de la frontière. Une dynamique de groupe à Loos, le « précédent endivier » en Pévèle-Mélantois ont été déterminants.

L'agriculture dans ce contexte ne répond que partiellement aux attentes urbaines. L'étude, dans le cadre des agricultures déterritorialisées, souligne les difficultés de mise en concordance des représentations de l'espace entre élus et agriculteurs. En revanche, les partenariats engagés à Lille relèvent d'un processus de co-construction. Le principe d'une contractualisation entre décideurs et agriculteurs repose sur des politiques de confortement des trajectoires de diversification par les services. Les programmes engagés ne solutionnent néanmoins pas les facteurs de « décrochage » par ailleurs évoqués.

Mots-clés : Espaces agricoles péri-urbains, dynamiques agricoles, territorialisation, partenariat ville-agriculture, périphéries lilloise et lennoise.

AGRICULTURAL DYNAMICS IN URBAN AND PERI-URBAN SPACES. AGRICULTURE'S DIVERSIFICATION AND ADAPTATION STRATEGIES. THE CASES OF THE PERIPHERIES OF THE SOUTH EAST OF LILLE AND THE NORTH OF LENS.

Summary. Agriculture in peri-urban spaces is compelled for two reasons (an increased economical liberalization and the results of urban closeness) . Nevertheless, the general and local context gives it an opportunity to invest in a renewal of its functions (the contexts of the sustainable development and the partnerships between the town and agriculture) . Thus our main outset was the question of the commitment of farming concerns into the process of "agricultural transition" through the way of the diversification of farming concerns, especially through the services, and in a view to fix into town territory .

The typology of trajectories and strategies of adaptation established according to the dynamics of income systems and to the importance of the links between agriculture and town, singles "occultation trajectories", "specialization" ones, trajectories of "self-commitment in a logic of opening up to the urban demands", of "conversion" . Agriculture territorialisation, its fitting with it, isn't the only way chosen to adapt to general and local contexts . Diversification through services isn't the only strategy of adaptation to town either .

The typology of agricultural areas enhances the fact that the agricultural transition takes effect in a very unequally way from one town to another and even within the same urban periphery . Towns in the north periphery of Lens and the considered Belgian cases are for the most important part characterized by a deterritorialisation of the income systems . The examined trajectories have been motivated, on the one hand by the dying-down of a "mining agricultural model", and on the other hand, by the "necessity" to put up with heavy beet quotas . On the other hand, the towns of Loos-en-Gohelle and those of the Lille periphery are characterized by their agricultural fixing to urban territories .The self-actualization of the discontinuities, brought in by the closeness of the border, contributes to these dynamics, within the studied area of Lille neighbourhood . A group dynamics in Loos, the "chicory precedent" in Pévèle-Mélantois have been deciding .

In this context, agriculture answers only partly the expectations expressed on every scale, and more particularly urban ones . The study underlines how difficult it is to make the representations of the territory concord, between the elected representatives and the farmers (as far as deterritorialised agricultures are concerned) . On the other hand, the partnerships committed in Lille are a matter for a process of co-construction . The principle of a contractualization between decision makers and farmers lays on policies of reinforcement of trajectories of diversification by the services . Nevertheless, the committed programmes don't solve the factors of "dropping off" mentioned above .